3 1761 05334424 8

LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

Ouvrage publié
avec le concours de l'Institut de France
(Fondations Debrousse et Gas).

CORRESPONDANCE

DE

BOSSUET

XI

(décembre 1698 - mai 1699)

A LA MÊME LIBRAIRIE

COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE. — DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut.

Chaque volume in-8° broché 20 francs.

CORNEILLE (P.), par M. Ch. Marty-Laveaux. 12 volumes et un album . . . . . 260 francs

LA BRUYÈRE, par M. G. Servois. 5 volumes et un album. . . 110 francs.

LA FONTAINE, par M. Henri Regnier. 11 volumes et un album. 230 francs.

LA ROCHEFOUCAULD, par M. D.-L. Gilbert et J. Gourdault. 4 volumes et un album. . . . . 93 francs.

MALHERBE, par M. Ludovic Lalanne. 4 volumes et un album. 100 francs.

MOLIÈRE, par MM. Eug. Despois et P. Mesnard. 13 volumes et un album . . . . . 280 francs.

PASCAL (Blaise) : *Œuvres* publiées suivant l'ordre chronologique, avec documents, introduction et notes. 14 volumes. . . . 280 francs.

Première série : Œuvres jusqu'au Mémorial de 1654 par MM. Léon Brunschwicg et Pierre Boutroux. 3 volumes. 60 francs.

Deuxième série : Œuvres depuis le Mémorial de 1654. Lettres provinciales. Traité de la Roulette, etc., par MM. L. Brunschwicg, Pierre Boutroux et Félix Gazier. 8 volumes. . . . . 160 francs.

Troisième série : *Les Pensées*, par M. Léon Brunschwicg. 3 volumes. . . . . 60 francs.

RACINE (Jean), par M. P. Mesnard. 8 volumes et un album. . 180 francs.

RETZ (Cardinal de), par MM. A. Feillet, J. Gourdault et R. Chantelauze. 10 volumes. . . . . 200 francs.

SÉVIGNÉ (Mme de). Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, par M. Monmerqné. 14 volumes et un album. . 320 francs.

VOLUMES EN COURS :

BOSSUET : *Correspondance*. Nouvelle édition augmentée de lettres inédites et publiée avec des notes et des appendices sous le patronage de l'Académie française, par MM. Charles Urbain et E. Levesque. 9 volumes en vente. Chaque volume. . . . 20 francs.

SAINT-SIMON : *Mémoires*. Nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe et augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de suites et appendices par M. de Boislisle, avec la collaboration de MM. L. Lecestre et J. de Boislisle. 27 volumes en vente. Chaque vol. . . . . 20 francs.

COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE

DEUXIÈME SÉRIE. — XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. G. LANSON

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Chaque volume in-8° broché 20 francs.

LAMARTINE : *Méditations poétiques*, par G. Lanson. 2 volumes. . 40 francs.

VICTOR HUGO : *La Légende des Siècles*, par M. Paul Berret. 2 volumes. . . . . 40 francs.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

CORRESPONDANCE

DE

BOSSUET

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE DE LETTRES INÉDITES

ET PUBLIÉE

AVEC DES NOTES ET DES APPENDICES

SOUS LE PATRONAGE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR

CH. URBAIN ET E. LEVESQUE

TOME ONZIÈME

(décembre 1698 - mai 1699)

161782

10 S 21

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1920

Tous droits réservés.

PQ
1728
B4
1909
c.1

CORRESPONDANCE
DE
BOSSUET

1822. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 15 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 25 novembre. Je suis très content du progrès de l'affaire. Il ne faut point perdre de temps, à cause du grand âge du Pape.

J'ai reçu la *Réponse* de M. de Cambrai sur les *Remarques* : je ne l'ai pas encore lue. Mon frère et M. Chasot disent que ce n'est que redites : je verrai s'il est besoin que je réponde. M. le nonce paraît y répugner : je prendrai dans peu mon parti. Dans mon inclination, je ne laisserais jamais un méchant esprit à repos.

Je conviens que M. le cardinal Casanate serait un grand et digne sujet[1] ; j'en parle toujours ici comme je dois. Quand on aimera fortement l'Église, il ne faudra regarder que lui.

M. l'archevêque de Paris est celui qui est le plus

Lettre 1822. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.
1. Pour la papauté.

opposé à écrire[2], parce que le cardinal de Bouillon, à mon avis, aura été chapitré dans les précédents[3].

Quand M. de Cambrai rejette la condamnation sur Mme de Maintenon, il montre ses mauvais desseins.

M. d'Argenson[4] interroge Mme Guyon par rapport à M. de Cambrai; et l'on a déjà trouvé que c'était lui que Mme Guyon entendait sous le nom qui est marqué, *Relation*[5], p. 111, 112, n° 18. La liaison de la Dame avec lui est manifeste. Pour le

2. Voir t. X, p. 316.

3. Dans les précédents courriers. — Ce même jour, 15 décembre, l'archevêque de Reims écrivait de Versailles à l'abbé Bossuet : « Votre lettre du 25 du mois passé m'a appris qu'un courrier extraordinaire a porté de Cambrai à Rome la réponse de ce prélat aux *Remarques* de M. de Meaux. Vous m'auriez fait un grand plaisir, si vous m'aviez adressé par la poste cette réponse, qui n'est point encore publique en ce pays-ci : je l'ai seulement parcourue hier entre les mains de M. le Nonce, à qui M. de Cambrai en a adressé un exemplaire. »

4. Voir t. X, p. 308.

5. On y lit ceci : « Dieu lui (*à Mme Guyon*) avait donné dans *sa prison* et *comme le fruit de ses travaux* un autre homme encore plus intime que le P. La Combe ; et *quelque grande que fût son union avec ce Père, celle qu'elle devait avoir avec le dernier était encore toute autre chose.* » Bossuet avait sous les yeux cinq feuillets de l'autobiographie de Mme Guyon, qui ne sont point dans sa *Vie* imprimée (M. Masson, *Fénelon et Mme Guyon*, Paris, 1907, in-12, p. 1, 4, 10). Dans une lettre adressée à Mme Guyon, le 18 janvier 1693, le P. La Combe reconnaît cette union plus intime et d'une tout autre nature : « Vous ne m'aviez pas dit le nom de votre abbé, de cet abbé que je voulais déplacer pour me mettre en sa place. Je ne pouvais souffrir qu'il fût avant moi... Je ne fus pas même content quand on me mit dans le même rang. Vous savez comment on trouva le secret de me contenter sans pourtant le déplacer. Je suis bien aise qu'il conserve sa place ; il n'est pas mal placé selon ce que j'ai connu que vous aviez pour lui... Je sais son nom à présent, je sais qui il est. » (*Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1912, p. 76). Ces paroles du P. La Combe, écrites de sa prison de Lourdes en 1693, prouvent l'affirmation de Fénelon, assurant n'avoir eu jamais aucune relation avec le barnabite. Cf. t. IX, p. 241.

crime entre le P. La Combe et Mme Guyon, il est prouvé[6].

Alcala n'est rien. On parle de la thèse de Louvain[7] : je la fais chercher, et ne l'ai pas vue.

Je me remets à M. Chasot de vous [donner] des nouvelles de mon frère. Il a un peu de fièvre avec quelque sentiment de goutte.

M. de Monaco m'a parlé de vous très obligeamment. Je ne partirai pas d'ici pour Meaux sans l'entretenir à fond. J'en suis très content. Il partira au commencement de l'année prochaine. J'embrasse M. Phelipeaux, et suis très content de sa lettre du 25.

1823. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 16 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux le 24 novembre[1]. Je vous écris celle-ci par le cour-

6. On a vu, t. IX, p. 487, que, s'il y eut des imprudences, le « crime » ne put jamais être prouvé. Dans un *Catalogue de documents sur le quiétisme, conservés à la Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice*, par J. Benoist, bibliothécaire du séminaire, mort en 1790 (Bibl. Nat., n. acq. fr. 4184), on trouve mentionnée, p. 83, une pièce intitulée : *Conférence de M. l'archevêque de Paris avec Mme Guyon, le 14 mai 1698, au sujet de la lettre du P. La Combe*, ms. in-4, 4 p. Ce manuscrit n'a pas été retrouvé. Cf. t. X, p. 412, 414.

7. *De spe et vitiis ei oppositis quæstio theologica : quæ illius natura et quatenus a charitate diversa...*, præside Martino Harney Amstelodamensi Ordinis Prædicatorum, defendet Claudius de Quareux Stabulensis (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 215). Cette thèse, favorable à Fénelon, avait été indiquée par Steyaert, que l'abbé Bossuet et Phelipeaux disaient cependant opposé à l'archevêque de Cambrai. Voir les lettres échangées entre ce prélat et Steyaert, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 159, 160 et 196.

Lettre 1823. — 1. On a vu cette lettre, t. X, p. 306.

rier extraordinaire, qui doit partir demain matin. M. Poussin me répond de la lettre. J'écris en petit caractère par nécessité, afin que le paquet tienne moins de place.

On tint hier la cinquième[2] congrégation. Il m'a été impossible d'en savoir encore aucune nouvelle sûre; mais, avant minuit, je ne désespère pas d'en apprendre et de joindre à cette lettre ce qu'il faudra là-dessus. Voici ce qui s'est passé depuis ma dernière du 10, envoyée par M. Feydé et M. le Grand duc, que je suppose arrivée avant que vous receviez celle-ci.

Le Pape m'avait promis de parler jeudi 11 fortement à la congrégation. La nuit du 10 au 11, le Pape se trouva un peu incommodé d'un rhume de cerveau; il voulait venir à la congrégation, mais on l'en empêcha. Ce rhume lui continue, mais sans autre incommodité. Il donna vendredi et samedi ses audiences accoutumées; avant-hier, Mgr Giori le vit. Cela a empêché le Pape de pouvoir faire par lui-même ce qu'il avait eu la bonté de me promettre; mais j'ai su qu'il avait donné ordre au cardinal Spada de dire ce qu'il faut, et on m'a déclaré qu'on avait pris des mesures pour remédier aux longueurs, au moins c'est ce qu'on veut que je croie. Si les remèdes sont efficaces, je ne puis l'assurer; il paraît seulement que le Pape et les principaux cardinaux ont bonne intention.

Il est plus que certain que M. le cardinal de Bouillon fait du pis qu'il peut. Il voit à présent qu'une définition ne peut être que tragique pour M. de Cambrai, et tout son esprit est en conséquence tourné à trouver des expédients pour allonger, à faire naître des difficultés, à perdre le temps en vains discours sans conclure, à parler hors de son rang, même jusqu'à interrompre les autres. Comme la matière est délicate, subtile, difficile pour ce pays-ci, on prend l'autorité de décider à tort et à travers, parce que la langue ne peut trouver des

2. Phelipeaux (*Relation*, t. II, p. 187) l'appelle la dixième. L'abbé Bossuet omet les deux premières congrégations qui se tinrent *de modo procedendi*, et celles que Phelipeaux nomme la cinquième, la septième et la neuvième.

expressions telles qu'on les voudrait. Mais, ce qui est de pis, on propose du travail pour plus de deux ans, que dis-je? pour plus de cent ans, sous prétexte de couper, dit-on, la racine du mal. On soutient qu'il ne faut pas se contenter de répondre sur le livre, mais qu'il faut donner des règles de langage, examiner de nouveau les mystiques, ce qu'il y a à retrancher et à approuver dans leurs livres, faire une exposition de la doctrine de l'Église sur tous les points qui ont quelque rapport au quiétisme et aux matières agitées. D'un autre côté, si l'on feint de paraître zélé contre la mauvaise doctrine en général, on l'est encore plus pour faire valoir les prétendues bonnes intentions de M. de Cambrai, pour soutenir que les propositions du livre sont susceptibles de plusieurs sens, qu'elles ne sont pas univoques, voilà le terme; qu'ainsi on ne les peut condamner absolument. Enfin on s'épuise à mettre en œuvre mille autres belles raisons, que vous avez sans doute entendu dire mille fois.

Comme on avait prévu une partie de ces prétextes, on avait eu aussi soin de prévenir sur la personne et sur tout le reste; et les efforts que M. le cardinal de Bouillon a faits pour persuader n'ont pas tout à fait eu le succès qu'il désirait. Ce qui lui réussit parfaitement, c'est en interrompant, en parlant hors de son rang et plus d'une fois, d'allonger les congrégations et de marquer ainsi sa bonne volonté. M. le cardinal de Bouillon n'a pu, de tous les cardinaux, entraîner à son avis que le cardinal Ottoboni, qui m'a trompé net; c'est-à-dire qu'il entre dans la justification de quelques sens de l'auteur, et qu'il approuve les difficultés et les vues proposées par M. le cardinal de Bouillon. Son théologien [3], qui m'avait assuré de son suffrage, a été, à ce qu'on m'a dit, gagné par M. le cardinal de Bouillon, qui lui a promis un évêché. Je l'ai découvert, et, depuis deux jours, j'ai fait jouer une batterie par M. Feydé, qui a des moyens plus efficaces pour faire parvenir à cette dignité que M. le cardinal de Bouillon. Ainsi j'espère quelque changement; d'autant plus que le cardinal

3. Ce théologien est qualifié par Phelipeaux (t. II, p. 143) de procureur général de Saint-Marcel (église des Servites).

Ottoboni a été un peu intimidé, et qu'il ne se voit appuyé que de M. le cardinal de Bouillon, qu'il sent être au fond moins que rien[4].

Pour le cardinal Albani, il est certain qu'il a ménagé M. le cardinal de Bouillon et M. de Cambrai, mais néanmoins d'une manière assez adroite pour ne pas donner beaucoup de prise sur lui. Il n'a approuvé en rien le livre, mais il a un peu biaisé sur les propositions, sur les divers sens, sur les difficultés de cette affaire ; enfin il n'a pas parlé net. Je le lui ai fait reprocher par le P. Roslet. Il s'est récrié fortement là-dessus, disant qu'il avait bien des ennemis, mais qu'on verrait à la fin, s'il était chargé de faire la bulle. J'avoue franchement que, sans le P. Roslet, à qui cet adroit politique promet par rapport à M. de Paris monts et merveilles sur cette affaire, je craindrais de lui extrêmement; mais que dire quand le P. Roslet en répond ? Ce qu'il ne peut excuser, c'est son ambition, qui l'empêche de s'opposer franchement à M. le cardinal de Bouillon et à ses mauvais desseins. Il en dit au P. Roslet tout ce qu'on en peut dire de désavantageux, et puis dans l'occasion il appréhende de déplaire à cette Éminence. Cependant une parole que m'a dite le cardinal Casanate, qui est qu'il espérait qu'il irait bien, me met un peu l'esprit en repos sur ce sujet. Mais j'avoue que je vois trop de finesses dans cet esprit, pour m'y fier absolument. J'ai pris la liberté de dire au cardinal Albani lui-même, en deux circonstances, qu'on ne devait se fier ici qu'aux actions, et non aux paroles. Il a toujours évité le plus qu'il a pu de me parler, sous prétexte qu'il savait tout par le P. Roslet, et me faisant assurer qu'il serait le plus fort de la Congrégation contre le livre, ajoutant qu'il en agissait ainsi pour ne pas donner d'ombrage; c'est sa manière, il a fallu s'en tenir là. J'ai résolu d'avoir avec lui une conversation vigoureuse, sans manquer à rien. Il faut avouer que le P. Roslet fait tout ce qui est possible auprès de lui ; mais l'un est Français, et l'autre bien Italien.

4. Le 10 décembre, l'abbé disait que le cardinal pouvait donner de la crainte à tout le monde et même au Pape.

On ne peut douter de l'ardeur de la cabale, et il serait difficile de se tromper sur celle des protecteurs de M. de Cambrai, qui se manifeste plus que jamais. Il n'est que trop certain que le P. Charonier soutient plus que personne M. le cardinal de Bouillon dans ses premiers engagements. C'est lui sûrement qui fait tous ses discours ; et que ne doit-on pas attendre d'un pareil jésuite? Il est connu en France ; il commence à se faire connaître ici pour un homme sans religion. Deux personnages sages, du monde, à la vérité, mais dont je suis sûr comme de moi-même pour la probité, m'ont certifié que le P. Charonier disait assez hautement que, pourvu qu'on vécût bien moralement, toute religion était bonne et probable. En vérité, je le dis devant Dieu, le P. Charonier est l'opprobre du genre humain. Il perd le pauvre cardinal de Bouillon. Je suis persuadé que le plus grand service qu'on pourrait rendre à l'État et à cette Éminence, ce serait d'ordonner à M. le cardinal de Bouillon de le renvoyer. Il n'y a que le Roi qui le puisse faire. Ce que ce jésuite a dit contre ce prince et Mme de Maintenon ne se peut imaginer. Ils sont bien d'accord là-dessus, lui et M. le cardinal de Bouillon. En vérité, pour peu qu'on ait de religion et d'inclination pour le Roi, on frémit en voyant de pareils personnages.

Tous les cardinaux assistèrent hier à la congrégation. On m'a dit, et c'est le général de la Minerve, que ceux qui veulent trouver plusieurs sens dans les propositions pour avoir prétexte d'embrouiller par là se servent de la censure de Sorbonne, disant que ces docteurs y avaient reconnu eux-mêmes ces divers sens, et avaient mis des *quatenus* ; qu'ainsi ces propositions pouvaient avoir un sens contraire : ne voulant pas voir que le *quatenus*, dans cette censure, désigne le sens *obvius et naturalis*, et le détermine.

L'ingratitude de M. le cardinal de Bouillon à l'égard du Roi, qui lui avait confié ce qu'il y a dans le monde de plus important et lui avait pardonné avec une générosité sans exemple[5], étonne ici tout le monde. Mais, après cela, si le Roi

5. Soupçonné de n'avoir pas soutenu assez chaudement auprès des

ne frappe fort, on croira ici, plus qu'en tout autre lieu, qu'on peut l'offenser impunément.

Pour moi, dès le premier moment que je vis M. de Cambrai résolu de venir à Rome malgré le Roi[6], je fus persuadé que sa partie était faite avec les jésuites et M. le cardinal de Bouillon. Sans cela, qui aurait pu s'imaginer que M. de Cambrai refusât toute voie de conciliation pour se rendre à Rome, voyant le Roi si ouvertement déclaré contre lui, qui écrivait avec tant de force, qui témoignait si hautement sa résolution et ses sentiments, et qui aurait eu à Rome un ministre fidèle et de plus cardinal du Saint Office? Il faut donc compter comme indubitable que, dès que M. le cardinal de Bouillon vint à Rome, la cabale était assurée de lui, et qu'ils avaient fait dès ce temps ligue offensive et défensive envers et contre tous. La suite l'a assez démontré, et on ne le voit que trop. Ce serait se flatter que de s'imaginer que les dispositions puissent changer. Si vous demandez après cela quel remède on peut apporter à ce grand mal, j'avoue que je ne vois que deux partis à prendre: ou bien de continuer à ménager, comme on a fait, M. le cardinal de Bouillon, en tâchant de le faire revenir par la douceur, et au pis d'espérer qu'à la fin le Pape

chanoines de Liège la candidature du cardinal de Furstenberg, patronnée par Louis XIV, Bouillon avait été éloigné de la Cour et forcé de résigner son canonicat de Liège. Son exil cessa au mois d'août 1689, à l'occasion du conclave qui se tint après la mort d'Innocent XI (*Mémoires* de Coulanges, édit. de Monmerqué, Paris, 1820, in-8, p. 80 à 84; F. Reyssié, *le Cardinal de Bouillon*, Paris, 1899, in-8, p. 62 à 66. Voir aussi, plus loin, p. 17, et t. I, p. 400).

6. Fénelon avait obtenu au moins la permission du Roi, et Bossuet (t. X, p. 174) l'a constaté. D'un autre côté, Beauvillier, le 16 avril 1697, écrivait à M. de Cambrai : « Le Roi m'a dit qu'il trouvait bon que vous fissiez porter la lettre pour le Pape, dont vous lui avez remis une copie. Il m'a ordonné en même temps de vous faire souvenir que vous lui avez promis de ne pas envoyer votre *tradition* sans sa participation et son consentement » (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 403; cf. p. 502). Dans sa lettre au Roi, du 11 mai 1697, Fénelon disait avoir écrit au Pape par ordre; mais, dans la *Réponse à la Relation*, ch. VII, LXXII, on lit seulement : « Je ne l'avais écrite que sur ce qu'on m'avait assuré que le Roi souhaitait que je l'écrivisse. »

se déterminera malgré les efforts de la cabale ; ou, si l'on craint que par ses intrigues elle ne réussisse à éloigner la décision de cette affaire, on pourrait faire envisager à M. le cardinal de Bouillon le coup prêt à l'accabler, lui déclarer qu'on s'en prendra à lui du plus petit retardement[7], et, pour lui prouver que ces menaces sont sérieuses, commencer à les exécuter. Voilà sur ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon.

Par rapport au Pape, le Roi pourrait donner un mémoire au nonce, dans lequel on marquerait que S. M. est avertie des efforts que l'on fait pour rendre inefficaces les bonnes intentions de S. S. relativement à la prompte décision de l'affaire du livre ; que les protecteurs déclarés de M. de Cambrai avaient déjà assez fait paraître leur crédit sur l'esprit du Pape, quand ils l'ont obligé à augmenter le nombre des examinateurs dans le temps où l'on devait espérer une décision prompte et absolument nécessaire, demandée par S. M. avec tant d'instance et promise par S. S. ; que par là ils avaient su mettre la division dans ces assemblées et causer un scandale dont les hérétiques triomphaient en prenant occasion de tourner en dérision le Saint Siège, dont aussi les malintentionnés de son royaume se servaient pour y mettre la division et le trouble, et semer impunément de nouvelles doctrines ; que les mêmes protecteurs du livre, également ennemis de son État et du Saint Siège, n'avaient pas moins fait paraître leur pouvoir et leur malice dans le cours des différents examens de ce livre, surtout en empêchant S. S. d'ajouter, comme elle l'avait résolu, un ou plusieurs examinateurs au mois de mars, qui auraient pu lever le partage et faire connaître plus clairement la vérité ; que S. M. était bien informée qu'on continuait les mêmes artifices auprès de S. S. et de MM. les cardinaux, pour tâcher de tirer à des longueurs infinies et d'éterniser une affaire qui devrait être finie il y a longtemps pour l'honneur du Pape et du Saint Siège, que les évêques et les Universités de son royaume auraient terminée

7. Le 24 décembre, le Roi adressa une lettre comminatoire à Bouillon (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 262).

bientôt, si S. M. le leur avait voulu permettre; qu'elle l'avait empêché jusque-là, espérant que S. S. aurait quelque égard à ses prières et au péril imminent de la religion; qu'enfin tout ce qu'il savait qu'on remuait à Rome en faveur d'une aussi pernicieuse doctrine, reconnue pour telle par toutes les personnes les plus éclairées de son royaume, lui faisait appréhender avec raison que S. S. ne se laissât surprendre de nouveau, quoique avec la meilleure intention, aux artifices de la cabale; qu'il croyait être de son devoir de lui [re]présenter là-dessus le tort que cela ferait à sa réputation, etc.; qu'il n'était question que d'un petit livre et d'une doctrine déjà condamnée par ses prédécesseurs, et dont on voyait les funestes effets dans toutes les parties du monde, jusque sous les yeux de S. S.; qu'enfin S. M. lui demandait un remède prompt et efficace à un si grand mal, une décision qui pût être reçue dans son royaume : sinon qu'il ne pouvait s'empêcher de lui déclarer qu'il prendrait un plus long retardement pour un refus, etc.; et qu'au lieu d'attendre une décision qui ne viendrait peut-être plus à temps, il se croirait obligé, pour garantir son royaume d'une pareille peste, d'employer les moyens que Dieu lui avait mis en main, etc.

Je n'ai pu me dispenser de vous communiquer ces idées; mais je pense qu'il est absolument nécessaire de marquer quelque chose de fort, de précis sur les protecteurs de M. de Cambrai, sur la facilité du Pape, sur la faveur que trouve ici un archevêque auteur du scandale, perturbateur du repos de l'Église et de son pays; en un mot, quelque chose qui pique le Pape, qui mortifie les malintentionnés, qui anime ceux qui servent bien, et qui montre la verge.

Je voudrais qu'on ne menaçât pas précisément, mais qu'on fît entendre qu'on ne pourrait peut-être s'empêcher d'appliquer un remède convenable et prompt à un mal qui infecte le royaume de toutes parts; que le Roi se montrât piqué du peu de considération qu'il paraît que cette cour-ci a pour sa personne, pour le bien de l'Église et de son royaume, en faisant sentir que cette conduite n'est pas propre à l'engager,

ni lui, ni les évêques, à s'adresser jamais à Rome dans les affaires qui surviendront. On ne manque pas de bien prêcher ici cet évangile; mais un pareil discours dans la bouche du Roi ferait tout un autre effet. Surtout il est à propos d'observer que la doctrine du livre est manifestement très mauvaise, très pernicieuse; qu'on n'hésite pas là-dessus en France, et qu'on s'attend que la décision du Saint Siège sera conforme au jugement qu'on porte de tous côtés du livre.

Comme ceux qui ont dû donner leur avis dans la congrégation d'hier sur l'article de l'indifférence ont déjà bien parlé sur la matière de l'amour pur, je ne doute pas que cette congrégation ne se soit assez bien passée; mais ce qui cause tout le mal, ce sont ceux qui commencent et qui finissent, qui sont d'intelligence, et qui trouveront peut-être moyen d'embrouiller la matière. Sur quoi je puis assurer que M. le cardinal de Bouillon n'oubliera rien; et il est difficile, si on le laisse faire, qu'il ne fasse du mal, quand il ne ferait que celui d'allonger, qui en est certainement un très grand. Il est en son pouvoir d'incidenter sans fin; et il n'y manquera pas, s'il continue à ne pas se soucier de déplaire au Roi. Au reste, il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut faire avancer cette cour-ci. Jugez des longueurs et des difficultés que M. le cardinal de Bouillon peut seul occasionner, quand il s'agira de dresser la bulle, qui doit passer *per manus*. Je ne puis m'empêcher de dire que ce sera un miracle si la bulle est telle qu'on la souhaite et qu'on devrait l'espérer, en cas que M. le cardinal de Bouillon continue ses manœuvres, et que la crainte du Roi ne lui fasse pas prendre le parti de se retirer. Vous croyez bien qu'on ne laissera pas de poursuivre avec courage le jugement, et que nous n'oublierons rien, comme nous avons toujours fait, pour obtenir une prompte et bonne décision. Mais enfin il est à propos qu'on sache que ce qui ne ferait aucune difficulté et ce qui passerait tout d'une voix, en souffrira de très grandes par la seule présence du cardinal de Bouillon. Je ne laisse pas de très bien espérer de la fin; mais, pour répondre qu'elle arrive bientôt, cela ne se peut tant

que M. le cardinal de Bouillon assistera aux congrégations[8].

Il revint hier assez abattu de la congrégation. Son cher P. Charonier s'enferma avec lui très longtemps. L'abbé de Chantérac aura déjà été averti de tout. M. le cardinal de Bouillon a fait mettre la congrégation au lundi, afin que je ne pusse pas être aussi aisément instruit de ce qui s'y passe, et que je ne sois pas en état d'écrire le mardi suivant : il croit par là gagner une huitaine. Je ne doute pas que le cardinal de Bouillon n'ait déjà fait entendre au Roi que la décision ne pourra être précise et laissera à M. de Cambrai des prétextes pour échapper. J'en vois bien la raison ; c'est qu'il veut qu'on ne lui impute pas le mal qu'il a dessein de faire.

Les avertissements que le Roi a fait donner depuis peu sur l'article de l'infaillibilité[9] me paraissent de plus en plus très à propos. Je sais que le cardinal de Bouillon en est très fâché, et c'est marque qu'ils étaient fort nécessaires.

J'eus vendredi dernier une conversation de près de quatre heures tête à tête avec M. le cardinal de Bouillon, où j'ai approfondi avec lui les principaux points, tant sur le livre que sur les faits. Il y fut parlé des intentions du Roi ; il y fut question des jésuites. J'ai fait voir clairement à M. le cardinal de Bouillon l'état des choses d'une manière bien forte : jamais homme n'a été plus embarrassé et n'a jamais montré plus de mauvaise intention et de souplesse. Il ne pèche pas par ignorance, car il voit tout et sait tout ; mais, à quelque prix que ce soit, il veut défendre le livre et l'excuser. Encore une fois, il faut toucher fortement.

Je vous envoie une dernière feuille corrigée de la *Réponse* de M. de Cambrai, avec un *errata*, envoyée depuis peu à l'abbé de Chantérac. Il n'y a de remarquable que l'*errata*, premièrement parce qu'il porte en titre : *Fautes à corriger dans quelques exemplaires*. Donc il y a des exemplaires différents les

8. Le 17 décembre, Bouillon prenait les devants et proposait au Roi de s'abstenir d'assister aux congrégations du Saint Office jusqu'à la conclusion de l'affaire (*Ibid.*, f°s 296 et suiv.).

9. Allusion aux clauses qui auraient empêché les gallicans de recevoir la bulle. Cf. t. X, p. 349.

uns des autres. En second lieu, dans la seconde faute à corriger, au lieu de *représenté* tout court, ce qui s'entendait naturellement du Roi et des puissances, et ce que tout le monde a trouvé de la dernière insolence, il a corrigé et mis *représenté aux autres prélats*. Vous voyez l'artifice : il aura d'abord fait entendre tout ce qu'il aura voulu, et puis, dans un *errata* donné après coup, il substituera ce qu'il lui plaira. Il n'y a rien du reste de considérable. Les exemplaires distribués ne seront point changés, et restent sans cet *errata*. Au reste, je suis étonné qu'au 24 de novembre vous n'eussiez pas encore vu à Paris cette insolente *Réponse* : il y a du mystère là-dessous. M. de Cambrai a peur sans doute que vous ne répondiez à temps, ou bien il ne veut distribuer son écrit qu'ici, et cela me paraît bizarre, extravagant et d'une mauvaise foi publique. J'ai bien fait de vous l'envoyer, car peut-être ne l'auriez-vous pas sans cette précaution.

J'apprends que les jésuites font tout ce qu'on peut s'imaginer pour embrouiller l'esprit du Pape, qui change de situation de jour à autre. Il dit dernièrement à une personne qu'il était bon, dans une affaire aussi importante, d'aller doucement. Il faut que le Roi parle efficacement au nonce. Je ne sais si le Roi ne pourrait pas témoigner son ressentiment aux jésuites et au P. de La Chaise en particulier, de l'acharnement avec lequel ces Pères continuent à faire tout ce qui peut lui déplaire. Ne serait-il pas aussi à propos que S. M. fît connaître à la famille du cardinal de Bouillon son mécontentement de la conduite de ce cardinal ?

La défense de M. de Cambrai se réduit à présent aux deux sens de son livre, le naturel et celui qu'il a pu avoir en vue. Mais, pour le vouloir excuser, il faudrait premièrement recevoir ses explications et les approuver, ce que ne peut jamais faire l'Eglise romaine. Ainsi il n'est question que de finir une contestation, où l'on demande la condamnation des propositions d'un livre *in sensu obvio et naturali, ut jacent ex antecedentibus et consequentibus* [10].

10. Voir à l'Appendice, p. 403.

Je viens d'apprendre que la congrégation d'hier se passa assez heureusement. Le cardinal Casanate parla fortement, brièvement et bien; le cardinal Marescotti sur le même ton; les cardinaux Spada et Panciatici firent de même, ainsi que le cardinal Ferrari; le cardinal Noris ne put parler. Quelques-uns veulent que le cardinal Noris n'aille pas tout à fait bien; mais je crois savoir le contraire. La première congrégation est à craindre: cependant les cardinaux Ottoboni et Albani, favorables au cardinal de Bouillon, sont un peu intimidés.

Le cardinal Imperiali[11] est fort jésuite. Ce cardinal se trouve parent du prince de Monaco: il est nécessaire qu'on avertisse cet ambassadeur de s'en défier sur tout. J'ai raison de croire que cette Éminence est gagnée par le cardinal de Bouillon, et influe beaucoup dans le mauvais parti que prend le cardinal Ottoboni. Tous les cardinaux croient ici qu'il aura grand pouvoir sur l'esprit de l'ambassadeur: il faut que ce ministre y prenne garde.

J'ai changé d'avis ce matin sur le courrier de M. le cardinal de Bouillon. M. l'abbé de La Trémouille et moi dépêchons, à moitié frais, un courrier à Gênes, qui portera nos paquets au courrier de M. de Torcy, qui y est resté malade: M. l'abbé de La Trémouille pour ses affaires de famille, et moi pour la nôtre. Le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui doit aller aussi à Gênes, ne partira que demain matin, et le nôtre dans peu d'heures, pour prendre les devants.

Encore un coup, le Pape hait M. le cardinal de Bouillon, mais le craint; du reste, c'est son favori[12].

Si vous m'en croyez, ne vous éloignez pas de la Cour dans ces circonstances importantes: M. de Paris ne suffit pas.

11. Joseph René Imperiali, né à Gênes, le 26 avril 1651, trésorier de la Chambre apostolique, cardinal depuis le 13 février 1690, fut légat à Ferrare. Il fut exclu du souverain pontificat par l'Espagne, au conclave de 1730. Il tint une place considérable dans les congrégations romaines. Il était très charitable, et mourut fort regretté le 4 janvier 1737 (*Le Mercure*, mars 1737).

12. Phrase peu intelligible.

Je viens, quoique avec beaucoup de peine, à l'article des lettres de change et de l'argent. J'avoue que c'est la chose du monde qui me fait le plus de peine, que de vous incommoder là-dessus; mais je vous supplie de vouloir bien pour un moment vous mettre à ma place. Que faire dans un pays étranger, tel que celui où je suis, obligé de continuer ma même dépense, qui n'a cependant pour objet que le nécessaire? Je ne puis retirer de mon abbaye que six ou sept mille francs par année, encore avec peine. Mon homme d'affaires n'a pas laissé de m'en avancer, depuis que je suis ici, plus de vingt-cinq mille francs. Je ne saurais donc m'adresser pour le surplus qu'à mon père et à vous, n'ayant dans le monde aucune autre ressource. Le change est depuis un an à près de vingt pour cent; c'est le cinquième qu'on paie en pure perte. Ainsi, de vingt mille francs, je n'en ai que quinze; et il ne m'en faut pas moins assurément, pour vivre ici avec bienséance et comme j'ai commencé. Il est plus que certain que je ne fais que les dépenses indispensables, surtout depuis un an, à l'exception de quelques tableaux que j'ai achetés par-ci par-là. Si vous ne convenez, mon père et vous, là-dessus, je ne sais où donner de la tête. Je commence depuis trois mois à ne rien payer que la dépense courante; je dois le reste. Dans un mois d'ici, je me trouverai fort embarrassé, et je me décrierai indubitablement, si l'on ne vient à mon secours : ce serait le plus grand chagrin que je pusse avoir. Si mon père et vous ne m'envoyez dans un mois d'ici deux mille écus[13], il faut que je me cache, au pied de la lettre. Si je pouvais emprunter, je ne vous romprais pas la tête assurément de mes besoins; mais je ne suis pas en lieu propre à cela, vous le sentez bien. Je prends la liberté d'en écrire autant à mon père, et vous supplie l'un et l'autre d'y donner ordre, sans perdre un moment de temps. Jamais occasion n'a été plus importante pour vous et pour moi. Que dira-t-on ici, que puis-je dire moi-même, si l'on m'abandonne à la merci de nos ennemis, que vous et moi

13 Le père et l'oncle de l'abbé consentirent à cet envoi d'argent (E. Griselle, *Fénelon*, p. 230 et 231).

mettons au désespoir? Je vous supplie de votre côté de faire quelque effort : je suis persuadé que mon père vous secondera de bon cœur. Je vous demande mille et mille pardons de mes libertés; c'est la pure nécessité qui me fait parler.

Je vous adresse une lettre pour M. Tourreil, qui est d'un de ses amis[14] que j'emploie ici très utilement, et qui sert bien. Je vous prie de la lui faire tenir incessamment et sûrement.

M. Poussin m'envoie ce paquet pour M. Noblet, ne se fiant pas au courrier de M. le cardinal de Bouillon, et croyant le nôtre plus sûr.

Le Pape se porte bien, à son rhume près.

Ce qu'il est important qu'on fasse remarquer ici du côté de la Cour, c'est qu'il n'est question que de prononcer sur la mauvaise doctrine du livre de M. de Cambrai, dont on demande un prompt jugement. Le Saint Siège, après cela, peut promettre une exposition doctrinale plus particulière et des règles de langage sur la théologie mystique : c'est, à dire vrai, ce que Rome n'exécutera jamais.

M. l'abbé de Chantérac va pleurant partout, demandant qu'on sauve la réputation de M. de Cambrai, et disant qu'on doit se contenter de mettre la bonne doctrine en sûreté. Aussi le dessein de la cabale est-il de faire insérer dans la bulle, qu'elle retardera le plus qu'elle pourra, que, quoique les propositions soient censurables *in sensu obvio*, elles ont néanmoins un autre sens, qui est celui de l'auteur. Voilà sûrement leur dernière ressource; mais il paraît impossible que l'Église romaine veuille se faire moquer d'elle à ce point, en déclarant une chose qu'elle ne peut jamais savoir.

Je me doute que M. le Grand duc voudra vous faire l'honnêteté de vous envoyer le courrier de la semaine passée à ses frais; je ne suis point entré dans cette disposition, et n'ai pris la liberté d'accepter l'offre de M. Feydé qu'à condition que vous paieriez le tout à l'envoyé du prince à Paris.

La France et le Roi doivent avoir une éternelle obligation

14. Cette lettre était sans doute de Maille, qui était en correspondance avec l'abbé de Tourreil.

au cardinal Casanate, qui sacrifie tout pour la vérité. M. le cardinal de Bouillon lui en saura toujours fort mauvais gré.

M. le cardinal de Bouillon n'a pardonné et ne pardonnera jamais au Roi et au Pape la nomination manquée à l'évêché de Liège[15].

La mort de M. le président Simony[16] m'afflige au dernier point, et je comprends aisément votre douleur et celle de mon père : il n'y a que vous qui soyez capable de le consoler.

1824. — Le P. de Latenay a Bossuet.

Je n'ai pas besoin de la fin d'une année pour renouveler mon très humble dévouement à Votre Grandeur : ma reconnaissance me représentant continuellement mon devoir là-dessus, je n'ai aucune rénovation à faire en cela. Je profiterai pourtant de la veille d'une nouvelle année, pour la lui souhaiter très heureuse avec une longue suite d'autres : l'Église, l'État et les savants s'intéressant à mes vœux, ils ne peuvent qu'être exaucés.

M. l'abbé Bossuet et M. Phelipeaux sont trop bien informés des affaires du temps, pour qu'il soit nécessaire que je répète ici ce qu'ils écriront à V. G. Je dirai seulement que leur zèle pour les conduire à une heureuse fin et les soins qu'ils se donnent pour obtenir un prompt jugement étaient d'une nécessité indispensable. Ces affaires, qui devaient finir avec l'année, ne finiront, dit-on, pas sitôt : le mensonge a toujours trouvé des avocats, et les vérités les plus constantes n'ont pas laissé d'avoir besoin d'aussi habiles défenseurs que V. G. Tous les gens de bien espèrent pourtant qu'elle aura la gloire de voir bientôt triompher la vérité qu'elle défend, et que le siècle présent se joindra avec les futurs pour lui en témoigner ses reconnaissances. La mienne, Monseigneur, ne

15. Voir plus haut, p. 7 et 8.
16. Édit. : M. le prince Simony. — Cf. t. X, p. 308.
Lettre 1824. L. a. s. Collection E. Levesque.

saurait être plus parfaite, tant pour les obligations publiques que pour les personnelles que j'ai à V. G. Je fais aussi profession qu'on ne saurait être avec plus de soumission, d'attachement et de respect que je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. de Latenay, assistant général des Carmes.

A Rome, ce 16 décembre 1698.

1825. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 21 décembre 1698.

J'ai reçu votre lettre du 2 par la voie ordinaire, et aujourd'hui, à neuf heures du matin, celle du 10, par le courrier particulier de Florence[1]. J'ai conféré sur votre lettre avec M. de Paris, qui va coucher à Versailles. Il y rendra bon compte, et dira comment, malgré toutes les bonnes dispositions, on a à craindre des délais et des embrouillements dans l'affaire; que M. le cardinal de Bouillon en est la seule cause; qu'il se sert pour cela de longs discours qui consument les congrégations sans conclure, et de la distinction des deux sens pour embrouiller la matière; que, sans cela, nous aurions une décision à la fin de ce mois; que vous vous étiez cru obligé d'en avertir, à cause du grand péril où l'âge du Pape met cette affaire; qu'il est également à craindre que de bons cardinaux ne viennent à mourir; qu'eux-mêmes ne cachent pas la cause de ces délais; que

Lettre 1825. — 1. Voir t. X, p. 352 et 353.

vous prenez toutes les mesures possibles, mais que, les grands remèdes venant d'ici[2], vous ne pouvez vous empêcher de nous donner avis de ce qui se passe. Nous proposerons au Roi d'écrire au Pape[3], de faire passer sa lettre par le nonce, et de la tourner de manière qu'elle fasse sentir à M. le cardinal de Bouillon qu'on est averti de ses démarches, et que, s'il affecte encore d'allonger, on prendra de bonnes mesures contre lui.

Je pars demain pour Meaux, d'où je reviendrai aussitôt après les fêtes. Je laisse ordre de satisfaire le courrier, qui s'en retournera doucement et vous portera quelques exemplaires de la dissertation du P. Alexandre[4], qui, par parenthèse, est toute pleine de mes livres. Voilà tout ce que je puis vous dire.

M. de Salviati, que j'ai vu et remercié ce matin, m'a répété deux ou trois fois qu'il croyait que ce courrier apportait quelque nouvelle importante, ou même la décision. Nous saurons, au retour de M. de Paris, comment le Roi aura pris cet envoi. Pour moi, je suis toujours bien aise d'être averti, et cela ne peut être que très bon ; mais vous devez prendre garde aux courriers extraordinaires, non seulement

2. La cause des retards étant, comme on le disait, le cardinal de Bouillon, le grand remède était l'autorité du Roi, qui pouvait ordonner à son chargé d'affaires de ne plus ralentir la décision.

3. On trouvera la lettre du Roi à la date du 23 décembre, p. 407.

4. « J'ai remis la dissertation du P. Alexandre au maître du Sacré Palais », écrit le P. Roslet à l'archevêque de Paris le 14 octobre 1698. (Ms. de Saint-Sulpice). Cette dissertation n'a pas été recueillie dans les Œuvres du célèbre dominicain.

par rapport à la dépense, mais par rapport à vous, sur qui seul la chose roule. Le P. Roslet sait bien dire que c'est vous qui l'avez voulu envoyer.

Nous nous sommes cherchés plusieurs fois, M. de Monaco et moi ; enfin je l'ai vu ce matin, et je juge, par la manière dont il m'a parlé, que nous devons attendre de lui toute sorte de confiance. Je n'ai pas manqué de lui dire que vous rendiez à M. le cardinal de Bouillon tous les devoirs qu'exige sa place ; mais que c'était de son côté seul que venait le retardement et l'embrouillement de cette affaire, sans quoi elle serait achevée dans ce mois, sauf l'expédition de la bulle.

L'*ut sonat* et l'*ut jacet*, exprimé dans la bulle, ne vaudrait rien, parce que ce serait ouvrir une porte aux évasions par des explications.

Le cardinal Casanate serait un digne pape.

M. Feydé est ici bien servi, aussi bien que M. Poussin. M. de Monaco m'a confirmé qu'on le pressait fort de partir avant la fin de l'année ; mais qu'il tâcherait de gagner le commencement de l'autre. Il m'a promis de m'avertir de sa marche. Je me déterminerai, suivant les circonstances, à revenir ici aussitôt après les fêtes, sinon au plus tard après le jour de l'an.

Malgré ce que je vous mande sur les courriers extraordinaires, qui en effet sont à ménager à cause que tout le monde ne sent pas également la nécessité où nous sommes d'être avertis de bonne heure, quand ce ne serait que de quelques moments de plus, ne hésitez point dans les occasions importantes,

lorsqu'il s'agira d'apporter quelque prompt remède au mal qu'on aurait à craindre.

Le paquet a été rendu à M. de Noirmoustier[5], sans dire comment il était venu. J'ai fait voir à M. de Paris la lettre de Mgr Giori, qui est un homme admirable[6]. Sa lettre est très consolante pour nous.

J'ai montré à M. l'abbé Regnier la lettre de M. l'abbé de Gondi. Nous sommes un peu embarrassés pour faire imprimer la version italienne des *Remarques* : Anisson, qui n'en voit ici aucun débit, n'y veut pas entrer. Si un libraire de Florence s'en voulait charger, il trouverait là de bons correcteurs. M. l'abbé Regnier assure qu'il a fait un nouvel effort pour les *Remarques* ; que son toscan n'a jamais été plus fin ni plus pur.

Je salue le P. Roslet, et de bon cœur M. Phelipeaux.

1826. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 23e décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 1er de ce mois. Je suis assurément ravi de votre bonne santé ; je prie Dieu qu'il vous la con-

5. Voir t. IX, p. 251.

6. On a vu, t. VIII, p. 425, le jugement porté sur Giori par le cardinal de Janson. De son côté, Bouillon écrivait au sujet de ce prélat : « Il n'a point du tout ici la réputation d'un honnête homme et de probité, mais simplement d'un homme d'esprit sans beaucoup de prudence ni de jugement, fort emporté, grand discoureur, d'une langue dangereuse et hardie, qui écrit bien... (Affaires étrangères, *Rome*, t. 401, fo 198, juin 1699).

Lettre 1826. — L. a. n. s. Archives de Seine-et-Marne, à Melun.

serve. Vous l'employez trop bien pour l'utilité de son Église, et il serait bien à souhaiter que des personnes comme vous fussent immortels.

Vous aurez vu par les deux lettres que vous aurez reçues par les deux courriers extraordinaires qui sont partis depuis quinze jours le véritable état de l'affaire et les efforts inouïs des partisans de M. de Cambrai pour embrouiller et retarder la décision de cette affaire. C'est tout vous dire qu'ils n'ont plus d'autre ressource. Leur unique but est de faire durer les congrégations des cardinaux le plus longtemps qu'il sera possible, et puis de tâcher d'insérer dans la bulle quelque parole équivoque que M. de Cambrai puisse expliquer à son moindre désavantage, et refaire là-dessus un mauvais procès, s'il se peut encore de lasser la patience du Roi, et de brouiller cette cour avec les évêques, s'ils peuvent. Ils se tuent de dire, et c'est le cardinal de Bouillon, que cette affaire ne peut finir nettement, et qu'il restera toujours quelque queue. J'espère néanmoins que leurs efforts seront inutiles, et qu'à la fin on fera bien. Le tout consiste à finir, et vous verrez par la suite de cette lettre que je n'oublie rien pour cela.

On tint hier la sixième congrégation, et les cardinaux qui n'avaient pas encore parlé sur l'indifférence votèrent sur cet article, c'est-à-dire les cardinaux Noris, Ottoboni et Albani. Le cardinal de Bouillon parla ensuite, à ce qu'il a dit à une personne ; il était fort chagrin et fort fatigué au sortir de la congrégation. J'espère savoir, avant que de finir cette lettre, un peu plus de détail[1].

Le cardinal Casanate n'assista pas à la congrégation, ayant été obligé de garder le lit à cause d'un rhume qui l'a pris la veille ; mais, avec sa bonté et son exactitude ordinaires, pour n'arrêter en rien les congrégations, il a envoyé hier matin son vœu par écrit, cacheté. Mais je crois que ce n'aura pas été son tour de parler sur le troisième chapitre, qui sera, je pense, des épreuves et du sacrifice ; et ce cardinal m'a fait dire qu'à la congrégation prochaine, il y pourrait assister et

1. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 188 à 190.

parler lui-même. Il n'est que trop certain que, si le cardinal de Bouillon faisait, quant à la méthode seulement, comme le cardinal Casanate, les cardinaux auraient fini aux Rois.

J'ai lieu d'espérer que les cardinaux Ottoboni et Albani auront fait de sérieuses réflexions sur ce qu'ils ont fait et sur ce qu'ils ont à faire. J'ai eu avec chacun d'eux depuis huit jours deux longues conversations, où je n'ai rien oublié pour leur faire voir la vérité et l'illusion des doubles sens[2], par la pratique constante de l'Église universelle et de l'Église romaine, qui, en toute occasion, n'avait jamais voulu entrer dans ces sortes d'excuses des auteurs, et qui, au contraire, avait toujours supposé et même déclaré que le *sensus obvius* était le sens de l'auteur, au moins qu'on le devait ainsi présupposer ; enfin que, s'il y avait jamais eu auteur qui dût n'être pas excusé, c'était l'archevêque de Cambrai, qui écrivait après les erreurs condamnées, qui écrivait pour expliquer tout dans la dernière précision théologique, qui voulait lever toute équivoque, etc., un auteur qui n'avait jamais donné d'explication qui ne fût contradictoire, mauvaise en soi, et qui ne convenait point au texte du livre, comme on le pouvait expérimenter aisément sur son amour naturel et son prétendu motif intérieur ; de plus, une explication abandonnée de la plus grande partie de ses défenseurs. Je crois avoir remarqué que toutes ces raisons démonstratives, jointes à d'autres considérations, ont fait beaucoup d'impression.

Je fus vendredi trois heures avec le théologien du cardinal Ottoboni, qui m'assura qu'il était convaincu de tout ce que je lui disais, et qu'il était de votre sentiment sur tout. Il m'avoua que c'était une moquerie, de vouloir condamner le sens *obvius* des propositions et de vouloir excuser l'auteur. Je crois avoir démêlé par ses discours que les jésuites sont aussi consultés par le cardinal Ottoboni, et qu'il a eu une grande dispute sur cela avec l'un d'eux. Ce que je sais, c'est

2. Que ce serait une erreur de distinguer dans une proposition deux sens : le sens naturel ou obvie et le sens que l'auteur peut avoir eu dans l'esprit. Cf Phelipeaux, p. 190.

que le cardinal Ottoboni a fait tenir ces jours passés une congrégation de théologiens, où l'on m'a dit qu'on avait résolu de condamner le livre. Si je pouvais savoir ce qui se passa hier à la congrégation, je serais éclairci, car le cardinal Ottoboni vota. Je le saurai apparemment dans peu de jours.

Pour le cardinal Albani, il fait tous ses efforts pour persuader au P. Roslet et à moi qu'il va bien et qu'il condamne M. de Cambrai. Mais les ménagements en cette matière, dans les circonstances présentes, c'est tout ce qu'on peut faire de pis contre la bonne doctrine et en faveur de M. de Cambrai, qui ne demande qu'à trouver quelque prétexte pour s'excuser, lui et sa mauvaise doctrine. Le P. Roslet et moi, nous lui avons dit tout ce qu'on peut au monde. Je l'ai trouvé ce matin chez le Pape : il m'a dit qu'il avait voté hier ; et il m'a prié de croire que cela allait bien, qu'il n'y avait seulement qu'à presser la conclusion. Il m'a ajouté qu'il n'y aurait point de mal que le Roi parlât efficacement au nonce, et que je tâchasse de faire doubler les congrégations ; que le Pape voulait qu'on finît, mais qu'il ne savait comme s'y prendre. J'étais déjà résolu d'en parler fortement au Pape, et c'est pour cela que j'étais allé ce matin chez lui.

Sa Sainteté, qui se porte bien, tint vendredi dernier, 19 de ce mois, consistoire, et fit deux cardinaux, l'archevêque de Florence, qui s'appelle Morigia [3], Milanais, et Paolucci [4], qui vient de Pologne. Le premier fut déclaré être celui qui était réservé *in petto* dans la première promotion de ce pape-ci, il y a trois ans ; et parce qu'il est le plus ancien archevê-

3. Jacques Antoine Morigia, d'une ancienne famille du Milanais, fit ses études et prit l'habit chez les barnabites ; il enseigna dans l'Université de Milan. Le Grand duc, dont il avait élevé le fils, le fit nommer, en 1681, évêque de San-Miniato, d'où il fut transféré à Florence en 1683. Il résigna son archevêché en 1699 ; mais il alla en 1701 occuper le siège de Pavie, où il mourut le 8 octobre 1708.

4. Fabricius Paulucci, né à Imola (d'autres disent à Forli), nonce en Pologne, évêque de Ferrare de 1697 à 1701, puis secrétaire d'État, grand pénitencier, cardinal-vicaire, évêque d'Ostie et de Velletri, etc. Il mourut en 1726.

que de la promotion, il est le premier de toutes les créatures de ce pape, quoique enfanté le dernier. S. S. a prétendu faire un sujet papable. Il a soixante-dix ans ; il est d'une piété exemplaire, et passe pour savant. Ce choix a surpris tout le monde, car c'est un homme qui a très peu paru dans cette cour-ci. On prétend que le Grand duc a grande part dans cette promotion[5].

L'archevêque de Chieti comptait bien d'être cardinal, jusque-là que, le matin du consistoire, dix laquais lui en vinrent apporter la nouvelle, sur ce qu'on dit que c'était un archevêque[6] ; mais le Pape l'a *minchionato*[7]. On est persuadé, et, je crois, avec raison, que la conduite qu'il a tenue sur l'affaire du livre de M. de Cambrai l'a perdu dans l'esprit du Pape. J'en sais quelque chose par moi-même, qui me crus obligé de parler au Pape, il y a quinze jours, assez fortement pour lui faire entrevoir ce qui convenait là-dessus. Les cambrésiens auraient triomphé, si, dans les circonstances présentes, cet homme avait été nommé cardinal ; mais ils ont été assez mortifiés aussi bien que lui, d'autant plus qu'on a dit publiquement que l'approbation qu'il avait donnée au livre de Cambrai en était la cause. S'il avait voulu croire ses véritables amis et moi aussi, qui lui parlai là-dessus, il y a un mois, comme il fallait, et avouer franchement à S. S. qu'il avait été trompé, mais qu'il voyait à présent la vérité, peut-être aurait-il eu ce qu'il n'aura jamais apparemment ; au moins se serait-il fait honneur, au lieu qu'on a vu la pauvreté de son esprit et de sa conduite. Cet archevêque avoua, il y a huit jours, à l'abbé Pecquini qu'on lui avait fait entendre, au commencement de cette affaire, que ce serait faire plaisir au Roi de favoriser M. de Cambrai, et que cela venait du cardinal de Bouillon ; qu'il voyait bien qu'on l'avait trompé. Il s'est bien voulu laisser tromper ; car on lui a dit

5. Morigia, avons-nous dit, avait été précepteur du fils du Grand duc.

6. Cf Phelipeaux, t. II, p 187.

7. S'est moqué de lui.

tout ce qu'on pouvait dire dans le temps, et il n'a voulu croire que son P. Alfaro.

Il faut à présent vous rendre compte de l'audience favorable que j'ai eue cette après-dînée de S. S., et en peu de mots. J'ai commencé par captiver sa bienveillance, en lui louant extrêmement le choix qu'il avait fait des deux derniers cardinaux, et en particulier de l'archevêque de Florence. Il a eu la bonté d'entrer là-dessus dans un grand détail avec moi, sur les raisons de cette promotion et les grandes qualités du cardinal Morigia. Il m'a dit qu'il voulait l'avoir auprès de lui, qu'il était un homme très docte; et là-dessus il m'a parlé de la peine qu'il avait de faire des cardinaux italiens qui fussent archevêques ou évêques; que les cardinaux étaient faits pour rester à Rome, qu'autrefois ses prédécesseurs n'en voulaient point d'autres, et obligeaient les cardinaux, même nationaux, à venir à Rome, et avaient même là-dessus fait plusieurs fois de grandes instances aux rois de France, pour envoyer ces cardinaux résider à Rome. S. S. m'a fait mille questions par rapport à cela, qu'il serait trop long de dire. Enfin il est venu de lui-même à me parler de vous, et m'a répété toutes les choses obligeantes qu'il a accoutumé de me dire.

Il m'a parlé ensuite de l'affaire du livre, et m'a témoigné un grand empressement de finir cette affaire. Après lui avoir représenté les inconvénients de tant de longueurs, je lui ai proposé quelques expédients. Il goûtait assez l'expédient de faire donner les vœux par écrit, sans plus parler; mais il m'a dit que ces cardinaux disent que ce n'est pas la coutume de les empêcher de parler de vive voix, qu'on voyait ainsi le fort et le faible de la cause, et qu'il trouvait de grandes difficultés à surmonter là-dessus. Pour ce qui est de leur limiter un certain temps pour parler, que cela n'était pas praticable; qu'il ne pouvait que les exhorter à être courts, ce qu'il ne cessait de faire dans toutes les occasions, et nouvellement dans les deux derniers consistoires, tenus vendredi et hier (ce que j'ai su effectivement qui était vrai). Là-dessus, je n'ai pas hésité de lui proposer de doubler les conférences; et si

MM. les cardinaux ne jugeaient pas à propos de prendre le vendredi, d'ordonner que la congrégation du mercredi, jour ordinaire du Saint Office, serait employée à cette affaire préférablement à toute autre ; que S. S. avait eu la bonté de le leur ordonner ainsi cet été, et qu'à présent cela était également praticable. Le Pape m'a paru entrer dans toutes les choses que je lui ai représentées là-dessus, et approuver cette proposition. Il ne m'a rien promis de positif, mais j'ai cru entrevoir que son dessein est de donner cet ordre. Je n'oublierai rien cette semaine pour le lui faire mettre fortement en tête. Il m'a assuré qu'il voulait trouver un expédient pour hâter MM. les cardinaux et finir cette affaire. Je vois bien qu'on lui avait mis dans la tête qu'il ne fallait pas se presser, que le Saint Siège avait toujours été très longtemps à finir toutes les affaires importantes. Car il me l'a dit aujourd'hui précisément ; de plus, qu'il ne savait pas si l'on pourrait trouver le moyen de finir cette affaire sans retour ; ce qui revient à ce que dit le cardinal de Bouillon.

Je lui ai répondu pertinemment sur ces deux points. Sur le premier, qu'on avait dejà fait dix examens de ce livre, qu'on en voyait tout le venin, que tout était éclairci, qu'il fallait un prompt remède, qui ne viendrait plus à temps si l'on différait. Sur le second, qu'à chaque jour suffisait sa malice, qu'on ne demandait à S. S. que sa sentence sur la doctrine de ce livre, *in sensu obvio et naturali* ; que si on la faisait précise sans équivoque, que l'affaire serait finie, que l'archevêque de Cambrai serait obligé à se soumettre sans restriction ; que j'assurais que l'affaire ne finirait point, si l'on lui laissait lieu de s'attacher à quelques paroles, si on cherchait quelque tempérament pour l'excuser. Il a bien compris ce que je voulais dire et il m'a de nouveau assuré, avec des démonstrations plus qu'ordinaires de bonté pour vous et pour moi, qu'il était pleinement informé de tout, et qu'assurément il allait chercher tous les moyens imaginables de parvenir à une prompte et bonne fin : ce sont ses dernières paroles.

Je conclus par tout ce que j'ai [entendu] aujourd'hui de S. S., qu'il a les mêmes bonnes intentions; mais qu'on lui a voulu renverser la cervelle et qu'on ne cherche qu'à faire naître difficultés sur difficultés. Je ne voudrais pas répondre que le cardinal Albani n'y eût quelque part. Nos amis le croient ici, hors le P. Roslet. Il est bien capable, après avoir mis ces embarras dans l'esprit de S. S., de vouloir par politique paraître presser la fin, et du côté du Pape et du côté du Roi. Pour le cardinal de Bouillon, par lui-même il n'a aucun crédit sur l'esprit du Pape. Mais que faire au cardinal Albani? Il faut le prendre comme il est, et s'en servir du mieux qu'il est possible.

Le cardinal Panciatici va bien, certainement, et tous, hors le cardinal de Bouillon. Le cardinal Albani a biaisé jusqu'à cette heure, et le cardinal Ottoboni, mais sans approuver en rien la doctrine, seulement sur les sens; peut-être hier auront-ils changé d'avis.

On est bien content du cardinal Nerli. Le cardinal d'Aguirre donnera incessamment son vœu par écrit sur toutes les propositions.

Il est de conséquence que l'on fasse signer par le plus de docteurs qu'on pourra. Ce n'est pas par ostentation; c'est pour détruire, par un fait constant, les bruits que les partisans répandent, qu'on n'a pu trouver que ces soixante docteurs, qu'on a contraints, et que tous les autres, dont on s'était vanté d'avoir les signatures, l'ont refusée. C'est là, ce me semble, une bonne raison et un beau prétexte. De plus, c'est qu'on ne peut trop engager de docteurs, qui seront autant de contradicteurs publics du livre. J'en écris fortement à M. de Paris. L'effet n'en peut être que très bon ici. La censure une fois faite, les signatures sont indifférentes quant au nombre[8], et cela ne fera que confirmer ce pays-ci dans la résolution, et faire voir qu'il ne tient qu'au Roi et aux évêques de faire décider la chose en France tout d'une

8. La censure porte au total la signature de deux cent cinquante et un docteurs.

voix. Cela ne peut être que très à propos. On pourra dire à M. le nonce que ces docteurs ont voulu signer. On n'en saurait pas être fâché ici, j'ose vous en répondre.

Je vous envoie une thèse de Louvain[9], envoyée ici à M. Hennebel : c'est un écolier de M. Steyaert qui la soutient. On la prétend composée par ce docteur. Le président[10] est tout à fait dans les intérêts des jésuites, et Steyaert aussi, ce qui a fait d'abord craindre qu'il n'y eût de la connivence avec M. de Cambrai ; néanmoins on sait d'un autre côté que ce M. Steyaert[11] a été fort choqué contre M. de Cambrai, qui refusa ses séminaristes aux ordres. J'ai lu la thèse avec attention : je n'y vois rien de favorable à M. de Cambrai ; il y a seulement dans la troisième position, sur l'acte propre et élicite de la charité, [quelque chose] qui serait sujet à explication. Mais, dans la fin de la même position, ce qu'il dit de la charité, fondée sur la communication de la béatitude, et que *si non esset Deus totum hominis bonum*, etc.[12], paraît tout à fait contre M. de Cambrai. Le P. Massoulié est assez content de la thèse. On voit qu'on a évité, ce me semble, de s'expliquer sur l'objet premier et spécifique, et le secondaire ; mais on ne l'exclut pas. On y parle fortement contre un état d'indifférence sur le salut ; cela semble désigner précisément celui des Cambrésiens. Vous en jugerez mieux que moi, qui ne l'ai lue qu'en courant : j'avoue que je ne la trouve pas nette.

M. Phelipeaux a fait un petit écrit en latin[13] fort bon, sur l'illusion des doubles sens, et la distinction du *sensus obvius* d'avec le sens de l'auteur. Si nous voyons que cela continue à faire difficulté, nous le pourrons distribuer[14].

9. Voir t. X, p. 357, et plus haut, p. 3.
10. Le président de la thèse était, comme on l'a vu, un dominicain.
11. Cf. t. X, p. 357.
12. S. Thomas, IIª IIªᵉ, q. xxvi, art. 13, ad 3ᵘᵐ.
13. Dès le 20 décembre, Phelipeaux avait distribué aux cardinaux cet écrit intitulé : *Ecclesiæ in damnandis libris praxis et disciplina*. « Cet écrit prouvait qu'il fallait juger d'un livre par le texte et par le sens naturel des paroles qui se présente d'abord à l'esprit du lecteur, etc. » (Phelipeaux, t. II, p. 187).
14. Deux lignes du manuscrit omises par les éditeurs.

Hennebel sera sous le chiffre *H. B.*, Tourreil sous le chiffre de *T. R. L.*, le cardinal Morigia sous celui de *M. G. A.*[15]. Par ce que m'a dit le Pape, je juge à coup sûr qu'il veut mettre le cardinal Morigia dans le Saint Office.

M. Feydé et M. Poussin font de leur mieux, et je m'en sers très utilement.

Je vous supplie d'assurer M. l'abbé Pirot de mille respects, et des marques d'une sensible reconnaissance.

In praxi reviviscere Molinosum, l'abus des mystiques, seront mis dans la bulle[16], ou bien on n'en fera point.

Je vous adresse une lettre de M. Madot à son frère, que je vous prie de lui faire rendre en diligence.

1827. — Barbezieux a Bossuet.

A Versailles, le 25 décembre 1698.

Monsieur, j'ai reçu des mains du sieur de Fercourt[1], capi-

15. Cf. p. 24.

16. Ces mots ne sont pas dans le bref de condamnation.

Lettre 1826. — Inédite. Ministère de la Guerre, t. 1434, f° 227. Minute.

1. François Marie Perrot, marquis de Fercourt, était né à Paris le 8 septembre 1665, de Marguerite Bossuet et de son second mari, Cyprien Perrot de Fercourt, maître des requêtes. Il épousa, le 17 décembre 1721, Antoinette Éléonore de Créquy. Sa sœur utérine, Marguerite Méliand, fut la femme de Claude Chérière (t. V, p. 463). L'un de ses frères, Nicolas Claude Perrot, appelé le chevalier de Fercourt ou M. de La Villeblanche, fut capitaine de frégate, puis de vaisseau (Sourches, t. IX, p. 246, et t. XIII, p. 533); il soutint contre lui un long procès qui, en 1713, était encore pendant (Bibliothèque nationale, Fm 5229 et 5230). Un autre frère, Bénigne Marie Perrot, comte de Fercourt, capitaine de dragons, était mort le 31 août 1691, d'une blessure reçue à Fleurus. La tante paternelle de M. de Fercourt, Madeleine Perrot, avait pris le voile à l'Assomption, puis avait été bénite, le 26 novembre 1684, par Bossuet, en qualité d'abbesse de Sainte-Geneviève de Chaillot (*Gallia christiana*, t. VII, col. 872). MM. de Fercourt, les parents de Bossuet, n'étaient pas

taine au régiment de cavalerie de Forsat[2], la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21e de ce mois. Je souhaiterais fort pouvoir lui faire plaisir à votre considération; mais, le Roi voulant que les officiers réformés qui ont été absents les six derniers mois de cette année des troupes où ils sont entretenus, y servent pendant les six premiers mois de l'année prochaine, il n'y a pas d'apparence de faire ce qu'il désire. Je suis très véritablement.....

1828. — A l'Abbé Bossuet

A Meaux, 28 décembre 1698.

J'ai reçu votre billet du 9. Vous saurez par une de mes précédentes lettres à mon frère[1], que je l'ai prié de vous envoyer les résolutions qu'on a prises ici pour faire accélérer l'affaire. Quand la cour de Rome verra les nouvelles instances, elle ne pourra peut-être se dispenser de mander au Roi que le retardement ne vient que de la part de M. le cardinal de Bouillon. Je retournerai d'aujourd'hui en huit à Paris.

de la même famille que M. de Fercourt, le compagnon de voyage et de captivité de Regnard, dont le nom patronymique était Auxcouteaux, et qui fut conseiller au présidial de Beauvais.

2. Ce régiment, qui prit son nom de Jean de La Baume, commandeur de Forsat, fut réformé le 13 février 1698, à l'exception de la compagnie de mestre-de-camp et de la compagnie du lieutenant-colonel de La Peyrouse (Pinard, *Histoire de la cavalerie*, t. III, p. 249; *Mémoires* de Sourches, t. VI, p. 17).

Lettre 1828. — 1. Cette lettre n'a pas été conservée, et elle n'est pas mentionnée dans la correspondance d'Antoine Bossuet avec son fils.

1829. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 30e décembre 1698.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7e décembre, de Paris, où je suis ravi que vous soyez, et où je voudrais que vous fussiez toujours jusqu'à la conclusion de l'affaire.

Vous ne me parlez pas, dans vos lettres, de l'ambassadeur : je suppose que vous aurez fait ce qu'il faut pendant son séjour. Si Mme de Maintenon n'avait pas parlé, il ne faudrait pas manquer de faire écrire. J'ose vous dire que je plains l'ambassadeur, qui ne trouvera ici personne qui sache ou qui se soucie de l'instruire du vrai état de tout, et qu'on ne cherchera qu'à tromper. M. le cardinal de Bouillon fera tout de son mieux pour le faire donner dans quelque panneau. M. Poussin, qui ne reste pas ici, ne dira pas tout ce qu'il sait ; et à la Cour, on ne sait pas bien des choses. Mais je verrai tout sans me mêler que de ce qui me regarde, où je n'oublierai rien ; mais je souhaite et je pense qu'il est nécessaire qu'on se fie à moi. Mais vous vous imaginez bien que M. le cardinal de Bouillon ne s'oubliera pas ; et, si je n'ai pas ici bien des ennemis, j'ai bien des envieux.

Vous aurez eu, depuis la dernière lettre à laquelle vous me faites réponse, des nouvelles curieuses et un peu vives de ce qui s'est passé ici. Vous aurez été d'autant plus étonné de la réponse de M. de Cambrai à vos *Remarques*, que je vous envoyai avec ma lettre du 25 novembre, que je vois que personne ne l'attendait en France, et que vous n'en aviez pas le moindre vent. On n'en écrit pas un mot de France. Voilà un procédé bien extraordinaire de ce prélat, où on voit bien clairement sa mauvaise foi et le dessein qu'il a de tromper ici tout le monde. Il a cru que son affaire était sur le point

Lettre 1829. — L. a. n. s. Archives de Seine-et-Marne, à Melun.

d'être jugée; il a voulu détruire l'effet de vos *Remarques* à Rome, et cacher en même temps en France cet ouvrage plein d'impostures et d'outrages contre vous et contre les prélats[1]. C'est une providence que je me sois avisé de vous l'envoyer. Car qui n'aurait pas cru qu'une lettre adressée à vous, imprimée en français, ne fût pas distribuée en France devant que de l'être ici? Mais la persuasion que j'ai des artifices de M. de Cambrai a été cause que j'ai soupçonné qu'il pourrait bien la cacher en France, surtout y voyant des choses très fortes sur le sujet des puissances, qu'il semble attaquer et désigner dans son espèce de préface. J'ai cru devoir faire faire sur ce sujet toutes les réflexions nécessaires au Pape et aux cardinaux, sur qui ce procédé a fait impression, et les confirme dans leur opinion sur M. de Cambrai. Ce procédé me paraît bien criant.

Vous aurez vu, par ma dernière lettre, les instances que je crus devoir faire à S. S. pour doubler les congrégations, et l'espérance que j'avais d'y réussir. Je vous dirai par cette lettre que le Pape a eu la bonté de me faire avertir qu'il les avait ordonnées; et on commencera de demain en huit, parce qu'il n'y a pas de congrégation demain, à cause de la chapelle. La congrégation qui se devait tenir demain s'est tenue aujourd'hui; et les cardinaux qui doivent parler sur l'affaire de M. de Cambrai, ne s'attendant pas à cet ordre, ne pouvaient être prêts. J'avoue que je suis très aise de cette résolution du Pape. M. le cardinal de Bouillon a fait sous main ce qu'il a pu pour en détourner S. S., sous prétexte que les

1. Comme on l'a vu, Fénelon voulait ainsi, disait-il, éviter de compromettre davantage ses amis restés à la Cour (t. X, p. 132). On ne pouvait guère, semble-t-il, faire un crime à Fénelon de ne pas répandre ses écrits dans Paris, puisque la police ne les laissait pas circuler librement (Voir t. X, p. 40 et 41). Sans doute, ces petits volumes, sans nom d'éditeur ni d'imprimeur, sans privilège et la plupart imprimés à l'étranger, tombaient sous la loi générale qui interdisait l'entrée de tels livres; et des agents trop zélés voulaient même empêcher la circulation des ouvrages de Fénelon revêtus du privilège royal. Cependant, depuis le 8 juillet, la police, sur l'ordre du Roi, fermait les yeux sur la distribution des écrits de l'archevêque de Cambrai.

cardinaux ne pourront être prêts pour deux fois la semaine sur une matière aussi épineuse que celle-là, et qui demandait tant d'étude, et que cela faisait rester en arrière toutes les autres affaires du Saint Office. Mais S. S. a eu la bonté de passer sur tout cela. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon ayant su que le Pape y était résolu, avant-hier, jour de son audience, lui en avait parlé pour s'en faire honneur auprès du Roi. Mais ce fut samedi que je sus que, dès le mercredi d'auparavant, le Pape l'avait dit à Sperelli[2]. Cela n'importe : c'est une affaire sûre. On croira aisément que le cardinal de Bouillon, qui ne veut point de fin, n'y aura pas eu grand' part.

J'ai eu ce matin une conférence très longue avec le commissaire, qui continue à servir efficacement, et qui ne veut que le bien, et qui déteste l'amour du cinquième degré.

Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon fait pis que jamais.

Premièrement, il n'a encore donné de vœu sur aucune matière. M. le cardinal Spada ne m'avait dit, il y a quinze jours, qu'il commençait, que pour l'excuser, croyant qu'il le donnerait incessamment; et ne m'avait pas dit la vérité, non plus que Sperelli. Ce que je vous mande aujourd'hui est très sûr, et tous les cardinaux et le Pape en sont scandalisés sans oser le dire; mais chacun va son chemin.

En second lieu, il fait tous ses efforts pour excuser M. de Cambrai et son livre, et n'oublie rien pour cela. La dernière fois qu'il parla, qui fut, il y eut hier huit jours, le 22e de ce mois, ce fut très longuement. Il alla préparé jusqu'aux dents, recommença à parler de l'amour pur, au lieu de parler de la matière du sacrifice et des épreuves. Jamais on n'a parlé avec plus d'assurance et d'un ton plus affirmatif.

Il vint d'un autre côté et proposa comme un argument décisif pour l'amour du cinquième degré, l'objection que M. de Chartres se propose à la page 20 de sa *Lettre*[3] *pas-*

2. Sperelli, l'assesseur du Saint Office. Édit. : au vice-gérant. L'autographe : à S. P.

3. En réalité, l'objection est à la p. 21 de l'opuscule cité.

torale, de l'acte propre de la charité et de l'habitude, qu'on peut former de tels actes indépendamment de tout rapport à nous[4]. Il poussa cet argument le mieux qu'il put, le donnant comme une démonstration, et ne pensant pas à la solution, que c'est toujours sans exclusion de l'autre motif, comme subordonné; et que, quand l'École parle d'acte propre, elle parle de ce qui spécifie l'acte de charité, sans vouloir que les deux motifs soient séparables dans la pratique autrement que *per mentem* dans des actes passagers, etc., et comme vous l'expliquez dans le *Schola in tuto*; de plus, qu'il s'agit d'un état, et qu'il n'y a point d'état dans cette vie où on ne doive exercer les actes de foi, d'espérance et de charité, selon saint Paul qui a dit : *Nunc autem manent fides*, etc., qui est la réponse de M. de Chartres. J'avoue, pour moi, que cet endroit de M. de Chartres m'a fait toujours de la peine[5], ne s'expliquant pas nettement sur le motif secondaire, qu'il semble exclure de tout acte propre de la charité. Que veut dire bien nettement cet acte propre? Voilà ce qu'il ferait bien de développer, et de montrer qu'il ne parle que par abstraction, sans exclusion, dans l'acte même de charité, du motif secondaire, puisque l'acte de charité emporte nécessai-

4. « Si, se dit l'évêque de Chartres, la charité de sa nature ne regarde que la bonté infinie de Dieu en elle-même sans rapport à notre propre bonheur, je puis donc faire un acte d'amour de Dieu, n'y étant excité que par la vue de sa bonté infinie telle qu'elle est en elle-même, indépendamment de toute autre idée qui ait rapport à nous. Cette proposition ne se peut nier ; mais voici la conséquence dangereuse qu'on en tire. Si je puis faire un tel acte d'amour de Dieu, pourquoi n'en ferai-je pas plusieurs ? Si j'en puis faire plusieurs, pourquoi ne parviendrai-je pas à un état habituel qui n'est que la suite ordinaire de la fréquence des actes » ? Godet des Marais fait suivre cette objection de sa réfutation.

5. Voir t. X, p. 71, 303, 341 et 342. Sur son exemplaire de la lettre pastorale de Godet des Marais, Bossuet, à cet endroit (p. 19-21) qui offusque son neveu, a écrit en marge : « Opinions d'école » (Exemplaire aux armes de Bossuet, collection E. Levesque). Selon une opinion qu'il qualifie de « très commune en théologie », l'évêque de Chartres ne faisait pas entrer la recherche de notre bonheur comme motif secondaire et moteur caché de la charité. Mais, tout en admettant que les

rement dans son concept formel le désir de *frui* et le désir d'union, quoiqu'on n'y fasse pas toujours une réflexion expresse. Cet acte propre de la charité m'a toujours fait de la peine, et est le seul plausible fondement de chicane de M. de Cambrai, auquel pourtant il est bien aisé de répondre et qui ne soulage en rien son livre dans le fond.

Il a puis apporté, pour autoriser cet amour du cinquième degré, l'autorité de MM. Tiberge et Brisacier[6]; dont l'un, je pense que c'est M. Tiberge, a dit et imprimé dans une oraison funèbre[7], comme digne de louange, la disposition de celle qu'il louait, qui était sœur de M. le cardinal de Bouillon, laquelle ne faisait plus d'actes d'espérance, étant arrivée à un amour et un état plus éminent. Et puis il a dit : Voilà, Messieurs, la doctrine et le sentiment des directeurs de Mme de Maintenon, qu'on nous veut donner comme contraire présentement à cette doctrine. Je vous laisse faire les réflexions que vous jugerez à propos sur une chose dite en passant dans une oraison funèbre, sans exactitude, à bonne intention, et avant que ces matières fussent agitées : *securius loquebantur,* ce qui fait que ce qui se pouvait excuser alors serait à présent hérétique et condamné comme tel. Je n'ai pu voir les paroles précises. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a fait venir, il y a quatre mois, cette pièce de Paris avec grand empressement, et il a dit à la Congrégation que c'était une pièce rare.

Il produisit encore *le Combat spirituel*[8], et prétendait que

actes de charité n'ont pour motif que la bonté infinie de Dieu indépendamment de notre propre bonheur, il ne voulait pas exclure de l'âme animée de la plus parfaite charité le désir du bonheur. Ce dernier motif, tout en n'étant pas partie intégrante de la charité, l'accompagnait inséparablement. Or Fénelon, dans le cinquième état, faisait de la charité le motif unique d'action, au lieu qu'elle devait rester seulement le motif principal, auquel les autres sont subordonnés.

6. Voir t. IX, p. 348.

7. Il sera parlé plus loin de cette oraison funèbre, p. 88, 90 et 420.

8. Traduction française d'un ouvrage italien, *Combattimento spirituale,* composé par le P. Lorenzo Scupoli, théatin (1530-1610). Cet

la doctrine de M. de Cambrai était précisément la même de ce livre, qui assurément y est toute opposée, et que M. de Cambrai n'a jamais cité en sa faveur. Ce qui est plaisant, c'est que M. le cardinal de Bouillon s'est imaginé que ce livre était tout favorable à M. de Cambrai, et l'a fait imprimer ici en italien depuis trois mois, sous le nom du P. du Buc[9], théatin français, qui l'a dédié à M. le cardinal de Bouillon, ayant fait une dissertation à la tête sur l'auteur du livre. Il y a longtemps qu'on soupçonne ce P. du Buc d'être favorable à M. de Cambrai et à son livre : il est fort lié avec les jésuites et le cardinal de Bouillon. On a cessé de faire valoir M. du Bellay[10]. Tout cela a fait peu d'impression. A mesure qu'on apprend quelque chose, on remédie à tout, et on n'oublie rien.

On tint hier, lundi 29e, la septième[11] congrégation. Le cardinal Carpegna aura commencé la matière des épreuves, et plusieurs cardinaux auront voté. Je ne sais pas encore qui a parlé, ni même si M. le cardinal de Bouillon n'a point encore parlé. Mais le fond va bien, et tout se fait comme il a commencé. Le cardinal Casanate continue d'être incommodé : on a lu son vœu en congrégation, à ce que m'a assuré le commissaire.

Le discours fort et vigoureux que fit le cardinal Casanate,

ouvrage, paru pour la première fois à Venise sans nom d'auteur, en 1589, eut un nombre considérable d'éditions italiennes ou étrangères en toutes langues ; en 1747, on en comptait déjà 254. La traduction du P. Alexis du Buc donnée à Paris en 1696, in-12, sous ce titre : *Le Combat spirituel nouvellement traduit de l'italien, avec une dissertation sur le véritable auteur*, est dédiée à l'archevêque de Paris. Elle a été effacée par la version du P. Brignon S. J., et est maintenant oubliée. La plus exacte traduction française est celle de M. A. Riche, Paris, 1860, in-32.

9. Sur le P. du Buc, théatin, voir t. IX, p. 450. — L'ouvrage mentionné ici est intitulé : *Combattimento spirituale composto dal Venerabile D. Padre D. Lorenzo Scupoli.... novamente dato in luce dal Padre Alessio du Buc Francese dell' istessa religione*. Rome, 1698, in-12.

10. J.-P. Camus, évêque de Belley. Voir t. VII, p. 328.

11. Autographe : qui est la septième.

la première fois, a soutenu tout le monde. Les cardinaux Carpegna, Nerli, Marescotti, Panciatici, Ferrari, Noris ne se démentent pas. Le cardinal Spada suit bien. Pour le cardinal Albani, cela m'est encore douteux, quelque chose qu'il dise. Pour le cardinal Ottoboni, c'est comme il a commencé. Il a avoué qu'il ne s'était pas encore déterminé; mais qu'on verrait à la fin, qu'on serait content de lui. J'ai pris la liberté de lui faire dire que c'était faire mal et tout du pis, que de ne pas faire bien à présent. Il est très embarrassé, et je le laisse pour ce qu'il est, et ne laisse pas de faire l'impossible auprès de lui. Je les ai tous vus ces bonnes fêtes et n'écris rien qu'à coup sûr. Il serait bon que les cardinaux de Janson et d'Estrées trouvant occasion, l'un, c'est-à-dire M. le cardinal de Janson, écrivant au cardinal Panciatici, de marquer qu'on sait qu'il fait bien, et le cardinal d'Estrées aux cardinaux Carpegna et Noris. Cela fera des merveilles pour la fin, et leur donnera encore plus de confiance en moi.

Il arriva, il y a quelques jours, un courrier à M. de Chantérac, qui lui porta de nouveaux livres[12]. Le cardinal Carpegna me dit qu'on disait que c'était son livre des *Maximes* corrigé; mais cela ne s'est pas trouvé vrai jusques ici. Je vous envoie la liste des livres arrivés: on en fait encore grand mystère. On a pris grand soin que je n'en puisse avoir pour aujourd'hui. Le premier, qui est en latin, est apparemment la réponse au *Quietismus*. Ce qui est de conséquence, c'est le quatrième écrit, qui n'est pas imprimé et qui est à la main. Je ne sais ce que ce peut être; je tâcherai à le découvrir. La première chose que fit à son ordinaire l'abbé de Chantérac, ce fut de passer trois heures avec le cardinal de Bouillon, en lui portant ces écrits.

12. Ces ouvrages sont énumérés dans la lettre de Phelipeaux (plus loin, p. 48 et 49). Dans sa lettre annonçant ce courrier, Fénelon fait mention de trois écrits: 1° Un recueil des principales propositions avec des passages des saints pour les justifier, imprimé à la hâte et très imparfaitement; 2° une lettre au Pape; 3° un mémoire où il prouvait qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait et qu'il n'était pas juste de lui en demander davantage (*Corresp.*, t. X, p. 168-169).

Charonier a le même crédit. Les jésuites font les enragés sans mesure. Le carme et le sacriste vont partout, sollicitant ouvertement pour M. de Cambrai. Ils n'oublient rien pour ébranler le cardinal Ferrari, mais inutilement. Le cardinal Ottoboni est à la campagne, et ne se trouva pas hier à la congrégation.

M. le cardinal Morigia sera informé, avant que d'arriver, et bien. J'ai fait des diligences sur cela, et il aura pour suspects ses confrères qui ne haïssent pas l'amour pur; mais ce cardinal sera sage. Je lui ai déjà fait tenir les trois écrits latins et la *Relation* en italien, et M. le Grand duc lui parlera. Ce prince agit à votre égard et au mien avec une bonté extraordinaire.

M. le Grand duc a votre portrait dans sa chambre. Il a su par M. Dupré[13] que je souhaitais en avoir copie : il le lui a envoyé aussitôt, et M. Dupré l'a fait copier par le fils de M. de Troy[14], qui s'est trouvé dans ce temps à Florence. J'attends cette copie et celle que vous m'envoyez, avec impatience : j'en ferai faire plus d'une à Rome. Il faut bien qu'on connaisse en toute manière ici un aussi grand homme. M. le Grand duc a écrit nouvellement au cardinal Noris sur l'affaire de M. de Cambrai, et bien.

Ce n'est pas le tout que les congrégations soient doublées : j'ai dessein de résoudre le Pape à faire demander tous les vœux des cardinaux sur les matières déjà examinées. Il verra au moins que tous ceux qui ont donné leur vœu condamnent unanimement la doctrine de M. de Cambrai, et que ceux qui n'osent pas le donner, n'osent en même temps l'approuver par écrit, ou seront contraints de le donner : ce qui fera voir au clair ce qu'ils veulent faire.

Il faut aussi penser à faire travailler toujours à la réduction des propositions à mesure qu'on votera, pour abréger, et faire avancer la conclusion et la bulle. Je prévois encore de nou-

13. Sur M. du Pré, cf. t. VII, p. 410.

14. Jean François de Troy, fils de François de Troy, était né à Paris en 1680. Il devint directeur de l'Académie de France à Rome, et mourut dans cette ville en 1752. Voir t. VII, p. 440.

velles difficultés, sur la réduction des propositions, qu'il faudra vaincre. Je crois qu'on peut assurer présentement que les cardinaux auront fini, le mois de janvier, à voter sur les trente-huit propositions. Cela fait, c'est au Pape à résoudre le reste, et la manière de la bulle. Il semble qu'un mois suffirait après pour conclure; mais ce pays-ci est inépuisable en longueurs, surtout ayant en tête à chaque pas des ennemis si acharnés et qui mettent tout leur esprit, tout leur honneur à sauver le tout ou une partie, ou à ne point finir. M. le cardinal de Bouillon a proposé diverses colonnes des sens différents; mais je vois qu'on s'en moque, et les autres vont leur train.

Il est à propos que le Roi insinue au nonce la prohibition des livres qui ont suivi en explication; il ne faut pourtant pas que cela donne prétexte à quelque nouvel examen.

Dorénavant il faut que le Roi fasse continuellement des instances nouvelles, sans interrompre jamais.

Si quelqu'un était assez habile pour me faire trouver une autre manière d'avoir de l'argent, que de m'adresser à vous et à mon père, assurément vous n'entendriez pas parler de mes besoins; mais je n'ai ici aucune ressource. Pour vous faire voir une partie de ce que je suis obligé de dépenser ici par rapport à cette affaire, je pourrais vous envoyer un mémoire des reliures, copies d'écritures, ports de lettres et de paquets, étrennes réglées ici deux fois l'année aux valets des cardinaux et prélats, et autres dont j'ai affaire, qui monteraient, sans exagération, depuis que je suis ici, à plus de quatre mille francs; sans compter les espions et les régals que je suis obligé de faire, et qui font beaucoup ici, comme on vous le peut dire. Jugez des autres dépenses pour vivre, etc. Cependant dût-on...[15] faire, il le faut, à moins que de tout abandonner, et ne vouloir pas réussir, ni faire honneur aux personnes à qui j'appartiens.

S. S. est en parfaite santé. Il voit bien à présent que la confiance que voulait avoir en lui M. le cardinal de Bouillon

15. Ici, un mot illisible.

était une grimace. Il avait un peu donné là-dedans ; mais, à la fin, je pense qu'il me croira.

J'espère que nous recevrons bientôt des nouvelles sur les courriers dépêchés, et que le Roi parlera haut et fort : il le faut. Il doit voir mieux que jamais la fureur de la cabale.

Je ne sais si je vous ai mandé par le dernier courrier les bruits qu'on répand ici, de la résolution de la déclaration du mariage du Roi, et que le fils du Roi et *Sans peur*[16] se voulaient retirer de la Cour. Des cardinaux me l'ont demandé ; vous vous imaginez bien ce que je leur ai répondu. Tout cela pour faire croire qu'il y a un parti fort opposé au Roi et à Mme de Maintenon.

Vous ferez bien de lier amitié avec M. Tourreil, qui est honnête homme, qui a de l'esprit et qui retournera ici. M. de Paris fera tout ce qu'il pourra pour le gagner.

1830. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 30 décembre 1698.

J'ai reçu ce matin de Paris votre lettre du 16. On exposera tout au Roi, qui verra le parti qu'il aura à prendre. Je crois premièrement que, tant que le cardinal de Bouillon est à Rome, il y aurait de l'inconvénient de lui défendre d'assister aux congrégations ; secondement, que le Roi lui ayant écrit fortement et au Pape, il faut attendre l'effet de ces lettres.

Le Roi paraît irrité, et le cardinal de Bouillon ne

16. L'autographe : le fils de *999* et Sans Peur. — Les deux pseudonymes désignent le même personnage, suivant l'habitude adoptée par l'abbé Bossuet pour dépister les indiscrétions. Sur cet incident, cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle et Lecestre, t. XXVIII, p. 64 et 537.

Lettre 1830. — L. a. n. s. Communiquée par MM. Pearson et Cie, de Londres.

voit pas à quoi il s'expose ; ou, s'il le voit, Dieu le veut punir.

Le Roi a écrit pressamment au Pape, et fortement, à ce qu'on me mande de très bon lieu, à M. le cardinal de Bouillon[1].

Je ne comprends pas la difficulté de *sensu obvio*. Jamais on n'en prend d'autre. Jamais on n'exprime qu'on le prend ; car c'est là le naturel. Jamais on n'exprime deux sens pour justifier une proposition ; et quand elle en a un mauvais, qui est l'*obvius*, c'est assez pour la condamner, quoiqu'on puisse lui en donner un bon, mais forcé, parce qu'on présuppose qu'un homme qui se mêle d'écrire doit savoir parler correctement.

Continuez à travailler, Dieu sera avec vous. Je crois que les lettres du Roi auront leur effet. En tout cas, elles pourront produire qu'on mandera de delà

1. Cette lettre est du 24 décembre 1698 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 262 et suiv.). La cause principale du retard apporté à la décision de l'affaire, est-il dit dans cette dépêche, est le cardinal, qui, par des intrigues secrètes et par l'accueil favorable qu'il fait publiquement aux partisans de M. de Cambrai, empêche le succès des démarches tentées en exécution des ordres du Roi. « Lorsqu'il est question de dire votre avis dans la congrégation du Saint Office, il paraît manifestement que votre premier objet est de consumer par de vaines difficultés le temps destiné à examiner la question, en sorte qu'il n'en reste plus aux cardinaux qui doivent parler après vous. » Enfin, le Roi met le cardinal en demeure de lui fournir des explications. — Naturellement Bouillon voulait tenir cette lettre secrète ; mais Phelipeaux en eut une copie. « L'abbé Stuffa, secrétaire du cardinal de Medicis, la traduisit en italien, et on la répandit à Rome. Tous les cardinaux en demandèrent des copies. Le cardinal de Bouillon en fut outré et en fit de sanglantes reproches à Poussin, l'accusant de l'avoir donnée, et il eut toutes les peines du monde à s'en justifier » (Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 211 ; cf. *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 232).

de qui vient le retardement ; et en ce cas vous voyez[2].

Je serai à Paris samedi prochain sans manquer, et je ne quitterai plus.

Quand on donne la bulle *per manus*, on doit donner en même temps des termes préfix, et cela ne peut aller bien loin.

Nous aviserons efficacement, dès que je serai à Paris, à vous faire la somme que vous demandez, et on ne vous laisser[a] manquer de rien. On a donné douze cents livres au courrier venu de Florence, et il est bien content[3].

1831. — A l'Abbé Bossuet.

Paris, 5 janvier 1699.

Je vous souhaite une heureuse année. Je vous prie de la souhaiter de ma part à nos amis et, si c'est la coutume, au Pape même : *Dominus vivificet eum, et beatum illum faciat in terra. Amen. Amen*[1].

Le paquet ci-joint serait parti par le courrier extraordinaire, sans un retardement survenu à celui de Meaux.

Je vous envoie une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés[2], de concert avec M. de Cambrai, qui même a gagné quelques docteurs de cette

2. Édit. : vous voyez ce qui en résultera.

3. Phrase omise par les éditeurs.

Lettre 1831. — 1. Répons chanté pour le Pape à la bénédiction du Saint Sacrement. Les paroles en sont tirées du psaume XL, 3.

2. Il n'est pas question de cette thèse dans la *Correspondance de Fénelon*.

Université, et qui s'applique extrêmement à ménager les religieux. Ajoutez que M. d'Arras, évêque diocésain, quoique sans s'expliquer ouvertement, est tout cambrésien dans le cœur ; et que, s'il y a quelque évêque qu'on puisse soupçonner de favoriser les intérêts de M. de Cambrai, c'est celui-là, quoiqu'il soit de nos amis[3]. Nous l'avons vu fort politique par rapport à M. de Cambrai, son métropolitain. Il est au reste homme de mérite et un peu théologien, mais court.

Les bons Pères[4], après M. de Cambrai, se servent de l'autorité de l'*Opuscule* LXIII de saint Thomas, qui constamment n'est pas de lui. Voyez la note au lecteur, devant l'*Opuscule* XLI[5].

Au fond, cet *Opuscule* est pour nous. L'endroit que cite la thèse, cap. II, n. 3, où l'auteur dit : *Diligetur Deus propter Deum,* n'est pas exclusif du motif de la béatitude : *Diligit Deum non solum,* etc., *et ob hoc multo fortius,* etc. De plus, ce qu'il dit : *Diligit multo fortius, quod simpliciter in se bonus, largus et misericors,* etc., montre que la charité a égard aux attributs qu'on nomme relatifs, qu'on les regarde comme absolus ; et ils le sont en effet, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto,* prop. 16, 17, 18.

Le même auteur remarque aussi, *ibidem,* qu'il y

3. Guy de Sève de Rochechouart avait été l'un des signataires de la lettre contre Sfondrate.

4. Les Carmes, auteurs de la thèse.

5. Cette dissertation *de Beatitudine,* qui est rangée parmi les *Opuscula* (LXIII de l'édition romaine, et LVI de l'édition de Parme), n'est certainement pas de saint Thomas, mais d'un auteur du commencement du XIIIe siècle. Cf. Echard, t. I, p. 341.

a d'autres motifs d'accroître l'amour, que la seule excellence de la nature divine. Ainsi, le dessein de cet auteur est de dire seulement que la charité ne se porte pas à Dieu comme communicatif *finaliter*, et c'est ce qu'il marque expressément, cap. I, n. 3 ; ni même *principaliter*, comme il le répète sans cesse, cap. IV, n. 3 ; cap. VI, n. 3, etc. Cela étant, la glose de la thèse sur le *nequaquam*, exclusive du *motivum secundarium*, est une addition à l'auteur contre son intention ; et il faut entendre, selon les autres textes, *nequaquam finaliter*, et *nequaquam principaliter*. Au surplus, l'exclusion du motif *secundarium* est directement contre le vrai sens de saint Thomas, dans l'endroit rapporté au *Schola in tuto*, n. 84, 85.

La thèse cite encore le passage de saint Thomas où il dit que la charité ne désire pas que *aliquid ex Deo sibi provenial*, II^a II^ae, quæst. 23, art. 6 ; à quoi j'ai répondu très précisément, *Schola in tuto*, n. 130, 131.

Ainsi, la thèse qui exclut le motif *secundarium*, et par conséquent qui veut que la béatitude *non sit ullum motivum*, est qualifiable comme contraire à la parole de Dieu écrite et non écrite, puisqu'il est constant que la bonté communicative et bienfaisante de Dieu est toujours rapportée dans l'Écriture et dans les Pères comme un vrai motif d'aimer.

Ce qu'ajoute la thèse, à la fin, de *ratio essentialis*, est une équivoque que j'ai souvent démêlée, où l'on prend *essentialis* pour spécifique. C'est l'erreur perpétuelle de M. de Cambrai. Entre le spécifique et l'accidentel, il y a le propre, qu'on nomme essentiel

et inséparable, comme je l'ai remarqué, *Schola in tuto*, n. 147.

On aurait donc belle prise contre cette thèse ; mais nous ne ferons rien, pour ne point occasionner de diversion, qui est où tend M. de Cambrai.

Sur le *quatenus* de la consultation des soixante docteurs, vous avez fort bien remarqué qu'il est expressif de la raison précise de censurer, et non indicatif d'un autre sens excusable. Après tout, quand le Saint Siège parlera, il faut qu'il parle plus précisément.

M. de Cambrai prépare un dernier livre[6], où il fera un parallèle de ses propositions avec celles des mystiques. Il trouvera bien un air confus de ressemblance, dont Molinos et plusieurs autres ont abusé ; mais jamais précisément les mêmes choses, *sacrifice absolu, persuasion réfléchie, exclusion du motif de l'intérêt propre*, etc. Si l'on ne s'élève une fois au-dessus des mystiques, même bons, non pas pour les condamner, mais pour ne prendre point pour règle leurs locutions peu exactes et ordinairement outrées, tout est perdu. C'est une illusion dangereuse de pousser à bout ceux qui ont dit dans leurs excès qu'ils n'avaient de souci ni de leur salut, ni de leur perfection, etc., mais seulement de la gloire de Dieu. Car M. de Cambrai n'ose dire qu'ils n'en avaient point de souci ; et pour sauver cet inconvénient, il leur fait seulement mépriser l'amour

6. *Les principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.* Cet écrit était déjà arrivé à Rome, comme on l'a vu p. 37.

naturel[7], dont aucun d'eux n'a parlé. Il faut donc entendre qu'ils n'en avaient point de souci *finaliter, principaliter*, etc. ; à quoi la décision du concile de Trente, sess. VI, cap. II, a un rapport manifeste : *Cum hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.*

Nous attendons avec impatience ce qu'auront produit les lettres du Roi au Pape et à M. le cardinal de Bouillon.

M. de Monaco part au premier jour[8]. Il sera bien averti et bien instruit.

Pour l'argent, mon frère en veut bien payer 2 000 livres[9], dont vous aurez ordre par cet ordinaire. Pour moi, ou ce sera par cet ordinaire, à quoi on travaille actuellement, mais au plus tard pour l'ordinaire prochain. Après cela, roulez doucement. On ne prétend pas que vous diminuiez ce qui est essentiel pour vous soutenir ; mais cette année est si mauvaise, et nous sommes si chargés de pauvres, qu'on ne peut pas ce qu'on veut. J'embrasse M. Phelipeaux.

7. « Outre les amours de nous-mêmes que tout le monde connaît : le nécessaire qui nous fait aimer notre béatitude ; le surnaturel qui est l'amour de nous-mêmes pour l'amour de Dieu, que la charité nous inspire ; le vicieux qui est l'amour propre et la concupiscence déréglée ; il faut encore (d'après Fénelon) reconnaître un amour de nous-mêmes *non vicieux* comme la concupiscence, puisqu'il est du fond de la nature et seulement imparfait, *délibéré* pourtant, *et de soi ni bon ni mauvais*... » (Bossuet, *Divers écrits*... Préface sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai, sect. II, n. VII). Cf. t. IX, p. 234.

8. M. de Monaco arriva à Rome seulement le 19 juin.

9. Voir la lettre d'Antoine Bossuet dans le *Fénelon* de M. Griselle, p. 230.

1832. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

A Rome, le mardi 6 janvier 1699.

Permettez-moi de vous souhaiter, dans ce commencement d'année, toutes les bénédictions temporelles et spirituelles que votre piété et votre zèle méritent.

Je viens d'achever la lecture des quatre livres que M. de Chantérac a distribués, et qui lui sont venus par un courrier extraordinaire. Le premier est une lettre en réponse au *Schola in tuto*[1], qui contient 71 pages. Elle est pitoyable : il ne répond à rien de ce qui est contenu dans votre livre. Il devait prouver que les trente-six axiomes qui en sont le fondement, ou sont faux ou ne sont point contraires à sa doctrine. Il rebat tout ce qu'il avait déjà dit sur les hypothèses impossibles, et ne s'appuie que sur une calomnie visible, qui est que vous dites que la béatitude est la seule, l'unique et la totale raison d'aimer. Il me semble que vous n'avez point assez relevé cet article, qui revient dans tous ses livres. Le second[2] est une réponse à *Quæstiuncula,* contenant 55 pages ; ce sont des redites.

Le troisième écrit a pour titre : *Préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai contre M. l'évêque de Meaux*[3]. Il prétend réduire toute sa doctrine à cinq questions, qu'il suppose admises par MM. de Chartres et de Paris. Ces questions ne touchent point le fond de la matière. Première question : « La charité, dans ses actes propres et dans son motif essentiel, n'est-elle pas indépendante du motif de la béatitude ? »

Lettre 1832. — 1. *Lettre de M. l'archevêque de Cambray à M. l'évêque de Meaux pour répondre à son traité latin intitulé* : SCHOLASTICI IN TUTO, *sur la Charité.* S. l. n. d., in-12, de 71 p.

2. *Réponse de M. l'arch. duc de Cambrai à l'écrit de M. l'évêque de Meaux intitulé* : QUÆSTIUNCULA. S. l. n. d., in-8, de 55 p. ; autre édition in-12, de 84 p.

3. S. l. n. d., in-12, de 12 p.

Deuxième question : « N'y a-t-il pas un amour naturel de nous-mêmes, qui est le principe de certains actes moins parfaits que les actes surnaturels, sans être vicieux ? » Troisième question : « N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où cet amour purement naturel n'agit plus d'ordinaire tout seul, et où il ne produit des actes que quand la grâce le prévient, le forme, le perfectionne et l'élève à l'ordre surnaturel ? » Quatrième question : « N'y a-t-il pas en cette vie un état habituel et non invariable de perfection, où la charité indépendante du motif de la béatitude prévient d'ordinaire les actes surnaturels des vertus inférieures, en sorte qu'elle les commande expressément chacun en particulier, qu'elle les ennoblit, les perfectionne, les relève, en y ajoutant son propre motif ? » Cinquième question : « N'est-il pas vrai que la passiveté, dans laquelle les mystiques retranchent l'activité, c'est-à-dire *les actes inquiets et empressés*, laisse la volonté passive dans l'usage de son libre arbitre, en sorte qu'elle peut résister à l'attrait de la grâce ? » Il prétend que c'est cela seul qui compose son système ; que cinq examinateurs « ont déclaré à S. S. que le texte du livre pris dans son tout ne pouvait signifier qu'une doctrine très pure » ; que « ce texte doit passer pour correct et pour clair dans le sens catholique, puisque ce sens concilie sans peine toutes les diverses parties du texte ». La conclusion porte : « Quand même il y aurait dans mon livre des ambiguïtés, qui n'y sont pas, et que l'équivoque n'en serait levée par aucun autre endroit, M. de Meaux aurait dû m'inviter charitablement à m'expliquer sur ces endroits. » Il ajoute : « Que croira-t-on d'un livre dont les défenses très correctes sont déjà encore plus répandues que le livre même dans toute l'Europe ? Ces défenses ne peuvent plus être séparées du livre qu'elles justifient ; elles ne font plus avec ce livre qu'un seul ouvrage, indivisible dans son tout..... Quiconque demanderait encore de nouvelles explications d'un livre déjà tant de fois expliqué, pour en changer tant soit peu le texte, paraîtrait songer moins à mettre la pure doctrine en sûreté qu'à flétrir l'auteur. » Ce libelle n'a que 12 pages.

Le quatrième, intitulé : *Libelli propositiones ab adversariis impugnatæ testimoniis sanctorum propugnantur*[4], contient 62 pages : ce sont les trente-huit propositions des examinateurs. Les passages qu'il apporte pour prouver l'amour pur sont les mêmes que ceux de son *Instruction pastorale* : après chaque proposition, il apporte différents témoignages, et quelquefois ne fait qu'une note, plus ou moins étendue.

Au reste, tout ce qu'il dit dans tous ces derniers écrits, n'est que ce qu'ont allégué Alfaro et le sacriste dans le temps de l'examen. Je doute fort que les cardinaux lisent ces derniers ouvrages.

Hier, il n'y eut point de congrégation, à cause de la chapelle; elle s'est tenue aujourd'hui, malgré la fête[5]. On dit que les dernières lettres du Roi y ont contribué. Le Pape a promis de donner encore la congrégation qui se tient le mercredi, ce qui avancera le jugement : ainsi les cardinaux pourront finir vers la fin de janvier. M. l'Abbé vous mandera le détail. On a aujourd'hui commencé le quatrième des sept articles qu'on discute dans l'examen. Je suis avec un très profond respect, etc.

PHELIPEAUX.

P. S. M. de Cambrai a omis dans son livre la quatrième proposition, la dixième et la onzième, qui se trouvent dans l'extrait des examinateurs : la quinzième proposition qu'il a mise dans son livre n'est point parmi les propositions manuscrites. Les propositions 23, 24, 26, 30 sont encore omises. Il a changé l'ordre que les examinateurs avaient donné aux propositions; peut-être l'a-t-il fait à dessein de tromper. Son livre ne contient que trente-deux propositions : il a uni la trente-septième avec la cinquième. Il dira peut-

4. *Propositiones libelli* [Maximes des saints] *ab adversariis impugnatæ sanctorum et ascetarum vehementioribus sententiis confirmantur.* S. l. n. d.; 62 p. grand in-8; autre édition, 180 p. in-8. Cet écrit a eu plusieurs éditions en français. On peut, à son sujet, voir des remarques critiques aux Affaires étrangères (*Rome*, t. 389, f° 337 et suiv.).

5. La fête de l'Épiphanie.

être qu'on lui a envoyé un exemplaire en cette forme. Je n'ai pu encore avoir le livre à moi ; il est rare.

1833. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 8 janvier 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 15 décembre, par l'ordinaire. Depuis, c'est-à-dire samedi, il est arrivé un courrier extraordinaire de M. de Torcy à M. le cardinal de Bouillon, qui lui a porté ses lettres à Frescati, où ce cardinal était allé le mercredi matin avec sa compagnie ordinaire, le P. Charonier et un autre jésuite[1], et d'où il comptait revenir hier ; mais l'arrivée du courrier l'en fit repartir dimanche, et il eut audience de S. S. dès le jour même. Il lui porta une lettre du Roi au sujet de l'affaire de M. de Cambrai, très belle et très pressante ; je n'ai pas encore pu en avoir copie. Je ne sais l'effet que produiront ces nouvelles instances ; mais je ne doute pas qu'il ne soit avantageux. Ces lettres serviront toujours à réveiller le Pape et cette cour : elles animeront ceux qui ont de bonnes intentions, fortifieront peut-être les faibles qui n'auraient pas voulu se déclarer, par complaisance pour le cardinal de Bouillon, et feront voir aux malintentionnés qu'il n'y a point à espérer de changement dans l'esprit du Roi, qui connaît ici le vrai intérêt de l'Église et de son royaume, et qui ne peut être surpris par leurs artifices.

Je ne sais pas le particulier des dépêches de S. M. ; mais par ce qu'ont dit le Pape et le cardinal Spada, par l'abattement du cardinal de Bouillon et les mauvais discours qu'il a

Lettre 1833. — 1. Le P. Sardi (Phelipeaux, p. 209). Sans doute Dominique Sardi, né à Lucques le 22 mai 1650, entré dans la Compagnie de Jésus le 8 décembre 1674, professeur et prédicateur, mort à Pistoie le 22 février 1730.

tenus, je juge que ce cardinal est très mortifié, et qu'apparemment on lui aura fait sentir le juste mécontentement qu'on a de sa conduite, et qu'on est instruit de ses artifices. Je vis hier cette Éminence, et elle eut peine à cacher son dépit : on ne parla de rien qui eût rapport à M. de Cambrai ; mais je compris fort bien son chagrin, dont je fis semblant de ne pas m'apercevoir. Je ne doute pas que ces nouveaux coups n'aient été frappés d'après les lettres du 10 du mois passé, envoyées par la voie de Florence. Quoi qu'il en soit, les lettres sont arrivées très à propos ; et elles n'auraient pas servi de beaucoup, si l'on avait attendu plus tard, car il est principalement question de presser les opérations et de faire voir à cette cour qu'il faut finir, étant moralement certain que la fin ne peut être que bonne[2], puisque nous avons assurément le Pape et tous les cardinaux pour nous. En effet, je ne regarde le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni que comme des chiens qui aboient, et qui ne font du mal que par le retardement qu'ils apportent, surtout le cardinal de Bouillon, qui ne fait que rebattre perpétuellement les mêmes choses sur l'amour pur, sur la charité et les divers sens, n'osant jamais conclure. On m'assura encore hier de bon lieu que cette Éminence, la dernière fois qu'elle parla, s'étudia dans son discours, dont je vous ai rendu compte par ma lettre du 29 de décembre, à faire valoir pendant plus d'une grosse heure les nouvelles autorités qu'il apporta, des directeurs de Mme de Maintenon, du *Combat spirituel* et de M. de Chartres sur l'amour pur, et cela lorsqu'il était question de parler sur les dernières épreuves. On a raison de compter

2. « Les Français et ceux qui font quelque attention à ce qui peut leur acquérir ou leur faire perdre la faveur de France disent hautement que le livre de M. de Cambrai sera condamné et les propositions censurées. Si quelqu'un témoignait en douter, ou se contentait seulement de ne dire mot là-dessus, son silence seul suffirait bien pour le faire noter, et les ennemis du livre se feraient un mérite de le dénoncer comme un méchant serviteur du Roi. Leur inquisition là-dessus est bien plus redoutée que celle du Saint Office » (Chantérac, 6 janvier 1699, ap. Delplanque, *op. cit.*, p. 77).

pour temps perdu un temps si mal employé, et avec tant d'affectation de mauvaise volonté.

Je ne sais comment le cardinal Spada aura écrit au nonce. Je crains un peu qu'il ne l'ait fait fort superficiellement, et toujours en excusant le cardinal de Bouillon ; car c'est le caractère du cardinal Spada. Je m'en suis aperçu plus d'une fois, et en dernier lieu il me l'a fait assez connaître, lorsque, sur les plaintes que je prenais la liberté de lui faire de ce que le cardinal de Bouillon parlait sans laisser son vœu, il m'assura que ce cardinal avait commencé la veille à voter précisément sur les qualifications des propositions. Et cependant il est certain encore à présent qu'il n'a laissé jusqu'ici de qualification sur aucune proposition : j'ose avancer que je le sais du cardinal Albani, du cardinal Casanate précisément, du commissaire du Saint Office, et que pas un seul des autres cardinaux ne m'a dit le contraire, quand je le leur ai demandé. Plusieurs même, comme le cardinal Panciatici, qui est assez franc, et le cardinal Carpegna, me l'ont assez fait entendre.

Hier, le cardinal Casanate me dit que tous allaient bien, excepté le cardinal de Bouillon. Quant au cardinal Ottoboni, il ajouta que c'était moins que rien. Et sur le cardinal Albani, il me fit entendre qu'il tâtonnait, mais qu'à la fin il ferait comme les autres. C'est une vérité plus que certaine, que tout le mal vient du cardinal de Bouillon. Il fait des difficultés sur tout : cela est cause que le Pape et les cardinaux vont avec plus de précaution et de lenteur. Ainsi, au lieu de faciliter les choses, le cardinal de Bouillon ne cherche qu'à les embarrasser ; et j'ose dire que c'est une espèce de miracle que les esprits se soutiennent comme ils font. C'est à la bonté de la cause qu'on doit l'attribuer, et à la fermeté du Roi, qui montre véritablement à toute la terre en cette occasion combien la religion lui tient au cœur.

J'espère que les lettres que vous recevrez du 16 décembre par le courrier de M. de Torcy vous confirmeront les dispositions de ce pays-ci. Ces lettres contiennent une plus ample explication de celles du 10, et vous pouvez compter que tout

ce que je vous ai mandé est la pure vérité d'un bout à l'autre : il y a même plus à augmenter dans mon récit qu'à y diminuer. Pour moi, en mon particulier, je me fais une religion de ne rien écrire que ce dont je ne puis douter. J'ose dire que je passe une infinité de choses sous silence, ou parce qu'elles me paraissent petites, ou parce que ce ne sont que des ouï-dire, dont je n'ai pas la dernière certitude : il y a assez de faits certains sans y en mêler d'autres.

Tout l'artifice, en un mot, de nos adversaires, tend à tâcher d'établir sur les propositions de M. de Cambrai deux sens, dont l'un soit excusable. Pour l'amour pur, on s'efforce de le défendre du mieux qu'on peut, en se servant de tous les méchants arguments dont ce prélat a fait usage ; mais tout le monde est ferme, et je vois qu'on le sera jusqu'à la fin, de manière que je ne doute presque pas que nos adversaires ne soient obligés de céder et de souscrire à la condamnation, quoique tout leur but soit de l'empêcher.

Si le Roi continue à parler fortement au nonce sur les cabales, et particulièrement sur le scandale que cause la division des qualificateurs, sur l'addition des trois derniers dans un temps où tout allait être fini, sur le sacriste qui s'était déclaré partie avant que d'être juge, sur l'archevêque de Chieti qui d'abord avait fait un vœu contre le livre, et que le P. Alfaro, aussi bien que la cabale, ont fait ensuite changer en lui inspirant des vues de politique ; si, dis-je, le Roi insiste là-dessus, cela fera des merveilles. Car enfin le seul argument des cambrésiens est à présent la division des examinateurs : ils n'ont plus exactement autre chose à dire, et le Pape n'est embarrassé que par cette seule raison. Il ne fait que répéter : *Cinque, cinque : come far me*[3] ? Il n'y a pas encore longtemps que S. S. appela le commissaire du Saint Office, et pendant un quart d'heure il ne dit autre chose que ces mots : *Cinque ! cinque !* Le commissaire lui représenta que les cardinaux n'étaient pas ainsi partagés ; et ensuite, que

3. Cinq, cinq : comment faire ? — On a vu, t. X, p. 115 et 151, que le Pape ne s'embarrassait pas tant de ce partage.

c'était en lui que résidait spécialement le pouvoir de décider. Ainsi, il faut de la part de la France remontrer le peu de cas qu'on doit faire des cinq examinateurs opposés, dont trois auraient dû être exclus selon toutes les règles divines et humaines; et faire voir au Pape tout doucement qu'il a commis une faute considérable en accordant l'adjonction des nouveaux examinateurs qui ont fait tout le mal, et rejeter néanmoins cette faute sur la cabale qui l'a trompé. Mais, en même temps, il est nécessaire de lui faire voir qu'il ne convient pas à l'Église romaine de paraître embarrassée sur une matière de cette nature, qui regarde la foi, qui a déjà été décidée contre Molinos et les autres quiétistes, ni sur un livre condamné unanimement par les évêques et les docteurs de France[4], dont le suffrage a bien au moins autant de poids que celui des cinq qualificateurs qui se sont rendus suspects avec autant de fondement, depuis le premier jusqu'au dernier, en osant excuser la doctrine de M. de Cambrai.

Les jésuites vantent ici beaucoup l'éloquence de M. le cardinal de Bouillon, sa facilité à s'énoncer dans les congrégations, disant qu'il parle véritablement en maître. Ils ne tiendraient pas de pareils discours, s'ils entendaient ce que rapportent ceux qui sont présents aux assemblées, qui assurent que ce cardinal ne débite fort longuement que des pauvretés et ne fait que des chicanes, qui disent qu'il joue parmi les cardinaux le personnage du sacriste parmi les examinateurs. Pour moi, qui sais que tout ce qu'il dit est écrit, et qu'il ne fait que lire ce que lui a préparé le P. Charonier, qui n'écrit pas mal en latin; pour moi, qui n'ignore pas combien ce Père est superficiel en tout, et principalement

4. L'abbé fait allusion aux nombreux prélats qui avaient écrit à M. de Noailles et à Bossuet pour approuver la Déclaration (Voir t. IX, p. 175 et 187). L'épiscopat n'était cependant pas unanime. Quelques évêques, sans approuver les *Maximes des saints*, s'étaient montrés plus favorables à Fénelon, comme les évêques de Coutances, de Rieux, de Béziers, de Condom, de Saint-Pons et d'Amiens (*Correspondance de Fénelon*, 18 mai, 25 juin, 14 juillet 1697, et plus haut, p. 44). De leur côté, les docteurs n'étaient pas tous du même sentiment, nous le verrons plus loin.

sur ces matières, dont je me suis entretenu quelquefois avec lui, je ne trouve plus de difficulté à admirer ce qui n'est rien moins qu'admirable. Ce n'est pas que le cardinal de Bouillon ne prétende décider comme un oracle, et ne soit fort mécontent de ceux qui osent le contredire. Mais il ne laisse pas d'en trouver; et généralement les airs de hauteur et de mépris qu'il prend ne lui siéent guère et ne lui attirent pas des applaudissements. Les cardinaux Casanate et Nerli sont ceux qui parlent le plus fortement contre tout ce qu'il dit, sans aucun ménagement. Le cardinal Nerli traite hautement d'illusion dangereuse l'amour du cinquième état, et l'appelle *l'amore filosofico*. Dans toutes les chapelles, ils se font remarquer les uns aux autres toutes les prières de l'Église et de leur bréviaire dont l'esprit est tout opposé à la doctrine de M. de Cambrai. Plusieurs cardinaux, qui ne sont pas du Saint Office, m'ont assuré ce fait.

Le cardinal Casanate est, Dieu merci, en meilleure santé. Rien n'est capable de le détourner du chemin de la vérité: c'est l'homme le plus droit que je connaisse, qui estime le plus l'Église de France et sa doctrine, et qui a un respect infini pour le Roi. Il me disait l'autre jour que, sans le Roi, la religion courait grand risque, que le Saint Siège n'avait pas de plus ferme appui, et qu'il fallait ne pas aimer la religion et le Saint Siège pour n'en pas convenir. Nous parlâmes une fois de l'affaire de la régale. Je crois qu'on pourrait très aisément se rapprocher là-dessus; et je suis persuadé que, si l'on pouvait faire entrer dans la négociation le cardinal Casanate, on ne trouverait pas beaucoup de difficultés de la part des autres cardinaux et du Pape. Si l'on me jugeait capable de faire quelque chose là-dessus, au moins d'essayer et de commencer avant que l'ambassadeur vînt, peut-être serais-je assez heureux pour lui préparer la voie; mais il faudrait un grand secret, et que le cardinal de Bouillon n'eût pas le moindre vent de cette affaire; ce qui serait très aisé. Au moins servirais-je avec affection et fidélité, et peut-être avec plus de facilité qu'un autre, surtout s'il s'agissait de traiter avec le cardinal Casanate, qui a une confiance en moi que je

ne mérite pas, mais qui est particulière. J'écris ceci à tout événement, et vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Si l'on voulait commencer cette négociation, il n'y aurait pas de temps à perdre, à cause des conjonctures favorables d'un pape qui veut faire plaisir au Roi, et du cardinal Casanate qui se trouvera peut-être bien disposé par toute sorte de raisons. Il n'y aurait toujours point de mal de me donner quelques instructions sur ce sujet, dont je vous réponds que je ne ferai pas mauvais usage[5].

Pour revenir à nos affaires, je sais de très bonne part que le Pape a été très touché de la lettre du Roi, et très fâché que S. M. crût qu'il avait quelque part au retardement. On prétend qu'il a parlé fortement là-dessus au cardinal de Bouillon, et qu'il lui a fait sentir qu'il savait que tout le mal venait de lui.

Ce cardinal croit donner au Roi une grande marque qu'il accélère le jugement autant qu'il est possible, en ayant fait mettre au 6, jour des Rois, la congrégation qui devait se tenir lundi, 5 de ce mois, mais qui, à cause de la chapelle, ne pouvait avoir lieu. Il n'y a pas, dit ce cardinal, d'exemple qu'on ait jamais fait tenir ce jour-là de congrégation. Il ne songe pas qu'il aurait été bien plus naturel de la faire renvoyer au jour d'auparavant, qui était le dimanche. Mais il fallait quelque acte apparent, pour qu'il pût écrire au Roi qu'il avait obtenu la chose du monde la plus extraordinaire; et cependant il y a beaucoup moins de part que le Pape, qui a plus de désir que personne qu'on ne perde point de temps.

On tint donc mardi, sixième de ce mois, la huitième congrégation; et hier matin mercredi, on s'assembla encore en conséquence de la promesse de S. S., dont je vous ai parlé dans ma précédente, du 30 de décembre, et de ce qu'il avait résolu il y a près de quinze jours. Ce que je vous marque, afin qu'on ne croie pas que ce soit la lettre du Roi qui ait

5. Il ne semble pas que l'abbé ait été chargé de cette négociation, qui n'eût pas manqué de servir à son élévation.

fait résoudre qu'on traiterait encore le mercredi de l'affaire de M. de Cambrai. Mais la lettre du Roi servira extrêmement à faire abréger cette affaire par une autre voie, en faisant prendre très certainement au Pape et aux cardinaux des mesures pour qu'on ne perde pas le temps à tant de discours vains. Cette lettre portera ensuite à chercher les moyens les plus propres à abréger la rédaction de la bulle, qui aurait pu tenir des temps infinis, au lieu qu'il y a lieu d'espérer qu'on songera uniquement à finir cette affaire, et que peut-être le cardinal de Bouillon ne sera plus assez hardi pour s'opposer aux bonnes intentions des autres.

Je ne sais pas encore ce qui s'est passé dans les deux dernières congrégations, parce que je vous écris cette lettre par le courrier de M. de Torcy, qui doit partir demain ; mais j'espère, avant de la fermer, savoir quelque chose. Le cardinal Noris, que je vis samedi, me dit qu'il devait parler le mardi suivant, et qu'il voulait être très court, afin de donner à d'autres cet exemple. Il devait s'expliquer sur le sacrifice et les dernières épreuves. Après lui, les cardinaux Ottoboni et Albani auront parlé. Le cardinal de Bouillon s'attendait aussi à le faire : il était allé pour cela, au sortir de chez le Pape, à Frescati travailler avec le P. Charonier, qui est toute sa consolation et toute sa ressource.

Je ne puis m'empêcher de dire que ceux qui prétendent excuser le cardinal de Bouillon sur sa conscience, qui, disent-ils, ne lui permet pas de condamner le livre de M. de Cambrai, veulent se laisser éblouir par un vain prétexte.

Il n'est que trop certain que c'est un engagement qu'il a pris avant que de venir ici et avant que d'examiner la matière[6].

6. On savait que c'était grâce à l'influence du duc de Beauvillier que Bouillon avait triomphé de la répugnance du Roi à l'envoyer à Rome à la place du cardinal de Janson. Il avait dû cet appui à l'amitié qui l'unissait à Fénelon, amitié très ancienne, fortifiée par le signalé service que lui avait rendu en 1691 le précepteur du duc de Bourgogne dans l'affaire des jeunes princes de Conti partis au secours de l'Empereur avec le prince de Turenne, neveu du cardinal, et dont on avait surpris des lettres irrévérencieuses pour le Roi et

Il est encore très sûr qu'il n'a jamais parlé franchement là-dessus. Ses manœuvres le font assez voir, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à présent. Il a voulu et cru pouvoir tromper et amuser le Roi comme tout le monde, et pendant ce temps former ici un parti sur lequel il comptait tout rejeter. Si le caractère de ministre et de cardinal membre de la Congrégation l'embarrassait, que ne choisissait-il l'un ou l'autre? Que ne s'est-il expliqué nettement au Roi? Pourquoi tant de détours, tant de souplesse pour me persuader qu'il était plus contre M. de Cambrai qu'on ne pense, jusqu'à me dire qu'il voudrait pouvoir me montrer son vœu, et qu'il était assuré que j'en serais content? Pourquoi n'ose-t-il pas soutenir hautement la vérité, et ne défend-il la doctrine de M. de Cambrai que par des équivoques, par des doubles sens, et qu'en proposant des expédients qui, si on les approuvait, éterniseraient cette malheureuse affaire et couvriraient de honte le Saint Siège? Quel homme de bon sens pourra jamais s'imaginer que ce soit une délicatesse de conscience qui l'ait porté à mettre la division parmi les qualificateurs, en y faisant ajouter, lorsque l'affaire était presque finie, trois examinateurs dont il était assuré, et en s'opposant au choix du P. Latenay, que S. S. avait nommé pour rompre le partage? Qui pourra jamais penser sérieusement qu'il se croie plutôt obligé en conscience de suivre le sentiment du P. Dez, du P. Charonier et des jésuites, que celui des évêques de France, des plus célèbres docteurs de Paris et de tout le royaume, et j'ose dire de tous les théologiens de Rome qui sont sans passion?

Je ne suis pas le seul ici qui porte ce jugement du cardinal de Bouillon, puisque le Pape[7] et tous les cardinaux ne peu-

Mme de Maintenon (Lettres du cardinal de Bouillon, 13 mai et 9 octobre 1710 dans la *Correspondance de Fénelon*, t. III, p. 270 et 274; Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IV, p. 74-77; Reyssié, p. 60 et suiv.).

7. Cependant, après la conclusion de l'affaire, le Pape, répondant aux plaintes de Louis XIV touchant la conduite de Bouillon, dit que ce cardinal était à plaindre d'être tombé dans la disgrâce du Roi,

vent s'empêcher de dire que cette Éminence fait à Rome un personnage bien odieux contre son Roi et contre sa patrie en faveur d'une cause très déplorable.

M. l'abbé de Chantérac a donné au Pape ces jours passés les quatre nouveaux écrits de M. de Cambrai, que j'espère pouvoir joindre à ce paquet. Il les a distribués aussi aux cardinaux, qui la plupart ont déclaré ne les vouloir pas seulement regarder.

J'oubliai, je pense, dans ma dernière lettre, de vous parler de M. Langlois, dont M. le cardinal de Bouillon m'a lu une lettre[8] qu'il lui écrit de Paris, je crois en date du 7 de décembre, par laquelle il lui marque tous les discours qu'il vous a tenus, tous les bruits qui courent à Paris sur ce cardinal; et en particulier, que vous lui aviez dit savoir fort bien qu'il est entièrement favorable à M. de Cambrai, et qu'il faisait tous ses efforts, ainsi que les jésuites, pour le sauver. J'ai pris avec M. le cardinal ce récit en badinant, et me suis rejeté sur le zèle de M. Langlois contre les erreurs de M. de Cambrai.

Un des confidents de M. le cardinal de Bouillon est ici un nommé Fortin, que vous avez vu il y a dix ans feuillant, sous le nom de Dom Jean de Saint-Laurent, ou le petit Dom Côme[9]. Il est à présent défroqué par le grand crédit de M. le cardinal de Bouillon, et est aussi fort bien auprès de lui.

qu'il aurait pu avoir une conduite plus mesurée, « mais que, sur le livre de M. Cambrai, il lui devait la justice qu'il ne s'était pas éloigné de son devoir et qu'il avait toujours bien parlé dans les congrégations... » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 406, f°s 80 et suiv., 24 mai 1700).

8. Cette lettre est du 8 décembre (*Rome*, t. 391, f° 226). On l'a vue en appendice, t. X, p. 461.

9. C'est le surnom que lui donne la *Chronique du monastère de Saint-Bernard des Feuillants, situé à Paris, rue Saint-Honoré* (Ms. 3334 de la Bibl. Mazarine, p. 137): « Dom Jean de Saint-Laurent, nommé Fortin, Orléanais, entra dans notre congrégation, et il mérita depuis d'être appelé du nom du petit Dom Cosme. » C'était sans doute pour le distinguer du fameux prédicateur feuillant, Dom Cosme Roger, qui devint évêque de Lombez en 1671. Fortin avait fait profession le 11 août 1657.

Les jésuites ne vous épargnent en rien, ni M. l'archevêque de Paris, ni le Roi, ni Mme de Maintenon ; je parle des Français plutôt que des autres.

J'apprends qu'on a fini la matière des épreuves. On a bien avancé le quatrième chapitre sur le *proprio conatu* et l'attente de la grâce : on m'a même assuré que ce chapitre fut fini hier ; on a réduit le surplus des propositions à trois chapitres. Il y a lieu d'espérer que chaque semaine on en pourra terminer un. Le Pape a déclaré qu'il ne voulait pas qu'on parlât au Saint Office d'autres affaires que celle de M. de Cambrai ne fût terminée. Ainsi toute la congrégation du mercredi s'emploie à traiter cette matière ; celle du lundi de même. Je sais que S. S. a dit que tout serait fini dans peu de jours, c'est-à-dire à la fin du mois.

Il sera question ensuite de la bulle, qui passera *per manus*. Ce serait un grand coup si l'on en chargeait le cardinal Casanate : j'ai lieu de l'espérer, et je n'oublie rien de ce qui dépend de moi pour y déterminer le Pape ; cela épargnerait bien des chicanes.

Le cardinal Albani ne fait pas mal à présent, à ce qu'on dit ; mais je ne puis lui pardonner ses tours de souplesse. Le cardinal Carpegna dit à un de mes amis, il y a huit jours, que le cardinal Albani avait toujours *i piedi a due staffe*[10]. Pour le cardinal Ottoboni, il semble revenir et vouloir mieux faire. A l'égard du cardinal de Bouillon, il a parlé avec un peu plus de modération, mais néanmoins, à ce qu'on m'a assuré, toujours dans les mêmes principes. Il est résolu, à ce qu'on prétend, de ne donner son vœu qu'à l'extrémité. Cette Eminence veut le plus grand mal au pauvre Poussin, et l'on croit qu'elle a écrit fortement à la Cour contre lui, pour l'empêcher d'être secrétaire du nouvel ambassadeur. Les amis du cardinal de Bouillon et de M. de Cambrai sont ici ravis d'être assurés que Poussin ne restera pas à Rome. La vengeance est bien indigne ; car il est très certain qu'il n'y a que la chaleur avec laquelle Poussin a parlé de l'affaire de M. de

10. Les pieds à deux étriers.

Cambrai qui lui a attiré la disgrâce du cardinal de Bouillon.

Les amis de M. de Cambrai envoient presque tous les jours auprès du Pape, ou Fabroni, ou le P. Alfaro, ou le P. Damascène, ou quelque émissaire pareil, pour lui embrouiller l'esprit. On remarqua que dimanche, une demi-heure avant que le cardinal de Bouillon parlât au Pape, ce P. Damascène avait été longtemps avec le Saint Père. M. Feydé, qui me l'a dit, eut audience du Pape après lui et avant le cardinal de Bouillon. Le Pape lui dit que ce Père venait de lui parler sur M. de Cambrai.

Comment se gouverne M. de Beauvillier[11]? Il me semble bien dangereux, pour le présent et pour l'avenir, de le laisser dans la place qu'il occupe. Je ne doute pas qu'il ne soit toujours le même. Est-il vrai que M. de Paris a donné pour confesseur à Mme Guyon le P. Valois, jésuite? Cela passe ici pour certain, et paraît bien extraordinaire.

On n'attend plus ici M. l'ambassadeur qu'au mois de mars. Je vous prie de lui parler de mon indult pour mon abbaye[12]. Si le Roi ou le ministre lui en pouvait dire un mot, cela disposerait la réussite de mon affaire à son arrivée, et toutes les circonstances y concourraient.

Ayez la bonté de vous souvenir de moi pour ma subsistance et de prendre avec mon père les mesures convenables à ce sujet.

S. S. est en parfaite santé; elle est sortie cette après-dînée. J'attends mes lettres du 22 pour aller à son audience.

J'ai attendu à l'extrémité de fermer mon paquet. On m'avait promis de me donner les livres de M. de Cambrai; on m'a manqué de parole. Je vous en envoie un des quatre, qui est le plus impertinent : je vous ferai passer les autres par le

11. Saint-Simon (tome V, p. 149 et suiv.) raconte comment la délicatesse de Noailles refusant pour son frère le poste de Beauvillier, sauva celui-ci de la disgrâce qui le menaçait.

12. Un indult permettant de nommer aux bénéfices dépendant de l'abbaye de Savigny.

premier courrier. M. Phelipeaux vous fait le détail de ce qu'ils contiennent.

Je pense que le dessein des cardinaux est de ne se pas contenter du *respective*, dans la condamnation des propositions du livre.

1834. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 9 janvier 1699.

L'ordinaire de France est arrivé, et je ne reçois aucune lettre, ni de vous, ni de mon père, ni d'aucun de la famille. Cela me fait craindre qu'il ne soit arrivé quelque malheur au paquet, et peut-être que le cardinal de Bouillon, dans l'inquiétude où il est de savoir comment on a pu être sitôt averti à la Cour de ce qui se passe, n'ait été bien aise de voir votre paquet. Le maître de la poste m'a cependant assuré qu'il n'était rien venu pour moi que ce qu'il m'avait envoyé. Enfin il faut attendre quelques jours pour éclaircir ce fait : peut-être aussi m'aurez-vous écrit par le courrier qu'on a redépêché à Florence. Jusqu'ici, je ne laisse pas d'être en peine : on a peut-être mis trop tard à Paris les lettres à la poste. Je vous supplie de faire à tout événement quelque démarche à Paris auprès des directeurs de la poste, afin qu'ils prennent garde et aient attention aux paquets qui me seraient adressés. S'ils recevaient là-dessus quelque ordre de celui des ministres qui a à présent la surintendance des postes[1], cela assurerait dorénavant mes paquets, soit à Paris, soit à Lyon et à Rome. Les lettres qui me manquent sont celles du 22 décembre.

J'ai reçu la lettre de M. de Paris de même date, par la-

Lettre 1833. — 1. Après la mort de Louvois (1691), qui avait été surintendant général des postes, Louis XIV supprima cette charge lucrative et rétablit les maîtres de poste dans leurs privilèges comme officiers du Roi. Un des ministres secrétaires d'État fit fonction de surintendant des postes : c'était alors M. de Torcy.

quelle j'apprends la réception de mes lettres du 10 et son voyage à Versailles. J'ai reçu aussi une lettre de M. de Reims, qui me marque vous avoir vu la veille, que vous lui aviez fait voir ma lettre du 10, et que vous partiez pour Meaux.

Je sors de chez le cardinal Casanate, avec lequel j'ai été très longtemps. Il m'a confirmé dans tout ce que je vous ai mandé jusqu'ici : le secret du Saint Office le rend très difficile à s'expliquer[2]. Je sais que l'affaire va bien, et qu'à présent, dans les deux dernières congrégations du 6 et du 7 de ce mois, on a été à pas de géant : ce sont ses propres paroles; de manière qu'il espère, si l'on continue, que dans trois semaines ils auront fini leurs congrégations entre eux. Ils voteront après devant le Pape ; mais ce ne sera qu'en déclarant précisément la qualification que chacun donne aux propositions, et cela sera très court[3] : après quoi il faudra faire la bulle. Il est très vraisemblable que ce sera le cardinal Casanate qui en sera chargé, comme il l'a été de celle de

2. D'ordinaire, c'est seulement par conjecture que, d'une chose, M. de Chantérac ou les agents des évêques pouvaient en conclure une autre : aussi leurs conclusions ne sont-elles pas toujours d'accord. Puis, en s'y prenant habilement, on arrivait bien dans une conversation à faire dire à certains cardinaux plus qu'ils n'auraient voulu. On verra un peu plus loin que l'abbé Bossuet trouva le moyen d'avoir des renseignements plus secrets et plus précis.

3. « Je tiens que le livre sera censuré et les propositions qualifiées comme elles le méritent. Ce qui allongera, c'est que la plupart des propositions condamnables *in rigore justitiæ* se trouvent dans sainte Thérèse, saint François de Sales, Jean de la Croix ; mais il faut remédier à cette dangereuse mysticité » (Giori, 13 janvier 1699 ; cf. Delplanque, *op. cit.*, p. 98). Il n'est maintenant aucun théologien ou mystique sérieux qui prétende que la doctrine du livre des *Maximes des saints* soit vraiment celle des auteurs qui viennent d'être nommés : mais il ne serait pas très difficile, sur des extraits tronqués et détachés de leur contexte, de trouver dans leurs ouvrages des propositions analogues à celles des *Maximes*. C'est même ce qui avait trompé Fénelon quand, au cours des conférences d'Issy, il voulut justifier sa doctrine : il avait chargé diverses personnes de faire de tous les auteurs mystiques des extraits, que l'on conserve encore (Archives de Saint-Sulpice). Ces propositions détachées et souvent incomplètement transcrites rendent un son différent quand on les replace dans leur contexte.

Molinos : ce sera un grand coup ; elle passera après *per manus*[4]. Il espère que cela ne tiendra que peu de temps ; mais il faut toujours s'attendre à quelques longueurs pour ne se pas tromper.

Je présume par tout ce que j'entends, que le cardinal de Bouillon se réserve de donner à la fin les qualifications qu'il jugera à propos aux propositions. Cela ne l'empêche pas de parler toujours en faveur de M. de Cambrai, et de tout excuser. On ne sait pourquoi ce cardinal retarde de jour en jour à renvoyer son courrier. Il paraît très embarrassé : il est enfermé depuis le matin jusqu'au soir avec le P. Charonier. Je ne sais si je me trompe, mais je pense que tout l'artifice du cardinal de Bouillon, par rapport au Roi, consistera à représenter qu'il veut qu'on coupe entièrement la racine du mal, en définissant jusqu'aux moindres choses, et les choses mêmes indécisibles ; ce qui est le plus beau et le plus sûr prétexte du monde pour empêcher non seulement la prompte décision de cette affaire, mais qu'on puisse jamais la finir. Pour parvenir à un jugement, il est question de s'arrêter à l'essentiel de la matière, qui est la distinction du cinquième et du quatrième état, et l'exclusion du motif de la béatitude dans l'état des parfaits, sans prétendre faire le procès aux mystiques, supposé qu'on veuille condamner M. de Cambrai.

La chose du monde que M. le cardinal de Bouillon craint le plus, c'est que je ne dépêche quelque courrier et n'écrive par les extraordinaires. Il défend à tous les courriers de prendre aucun paquet que les siens ; et celui qui a la direction des postes[5] a ordre de lui de ne laisser partir aucun courrier français sans son commandement exprès. Voilà une grande précaution, qui sera très inutile quand je le voudrai, et lorsqu'il sera nécessaire de dépêcher.

4. *Per manus cardinalium*

5. Adrien Nicolas Langlois, de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, époux d'Anne Madeleine Millin (Affaires étrangères, *Rome*, t. 422, f° 157). *In Arcione* pour *du Chardonnet*, ainsi s'exprime l'extrait de baptême donné en latin par le pro-curé de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

On m'a dit que le cardinal de Bouillon veut, par ce courrier, écrire au Roi une lettre particulière de sa main pour sa justification. Ne faites pas semblant de le savoir; mais il serait bon de découvrir ce qu'elle contiendra.

Le Pape a demandé ces jours passés ce que prétendait faire le cardinal de Bouillon avec les jésuites et le P. Charonier; si Charonier était un grand docteur, et si le cardinal de Bouillon croyait pouvoir faire changer les cardinaux et le Pape.

J'ai sujet dans toutes les occasions d'être ici très content du P. Cambolas. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait prêché devant le Pape contre l'amour pur et les nouveaux mystiques. Son sermon était tout fait; mais les reviseurs ne le lui ont pas conseillé, à cause des circonstances, et il a fallu qu'il changeât son dessein [6].

M. le cardinal de Bouillon s'est allé renfermer aux Chartreux pour écrire; on croit qu'il fera partir demain matin son courrier.

Il ne tiendrait pas aux amis de M. de Cambrai qu'on ne vous condamnât ici sur trois points, sur l'acte propre de la charité indépendant du motif de la béatitude, sur la passiveté et l'enchaînement des puissances, et sur les pieux excès, les saintes folies, dont vous accusez les plus purs actes d'amour de Dieu pratiqués par les plus grands saints. Voilà ce que les jésuites vont disant partout [7]. On leur répond comme il faut.

6. *Son dessein*, le sujet de son sermon. — A Paris, on avait été moins réservé; le P. de La Rue n'avait pas été le seul à traiter le sujet du quiétisme (Voir la *Gazette de La Haye*, 1698, nos 17 et 18. Cf. E. Griselle, *Bourdaloue, histoire critique de sa prédication*, Paris, 1901, in-8, p. 850-851).

7. On conseilla, en effet, de Paris à Fénelon de prendre l'offensive, dans l'espoir que Rome renoncerait à prononcer sur la question, et tiendrait la même conduite que dans la querelle *de Auxiliis* (*Correspondance*, t. X, p. 237 et 238, 16 janvier 1699; cf. t. IX, p. 567). Les éditeurs croient que le nom de Berlize, sous lequel est désigné l'intermédiaire qui donna ce conseil, est probablement supposé; en cela ils se trompent. René de Berlize, du collège de Sorbonne, avait été reçu

Vous recevrez par la même voie le paquet d'hier.

Je vais écrire un mot à M. de Paris.

La nouvelle du testament du roi d'Espagne[8] fait ici grand bruit. On ne sait si le roi de France y est consentant, ni ce qui en peut arriver : il faut attendre quelque temps.

Dans le moment, on met entre mes mains quatre livrets de M. de Cambrai, que je vous envoie.

N'oubliez pas de faire donner des ordres à la poste de Paris, de Lyon et de Rome pour mes lettres.

Les réponses au *Mystici in tuto* et au *Quietismus redivivus* ne se distribuent pas encore. Celle au *Mystici* est arrivée; mais on dit qu'il y manque quelque carton.

maître ès arts le 9 juillet 1656 et admis à l'hospitalité de Sorbonne le 14 octobre 1662 ; il avait pris le bonnet le 10 juillet 1664, après avoir obtenu le quinzième rang à la licence de cette année. Il fut curé d'Issy, de 1665 à 1675. Son opposition à l'enregistrement de la Déclaration de 1682 lui avait valu d'être exilé à Fontenay-le-Comte. Dans l'intention de gagner l'indulgence de l'année sainte, il fit le voyage de Rome au mois de septembre 1699; il est signalé de Paris à l'ambassadeur comme un esprit inquiet et animé d'un zèle mal réglé. Il fut mis en demeure de quitter Rome dans les huit jours; mais il dut obtenir un délai, car il partit seulement le 16 janvier suivant. On trouve dans la *Correspondance de Fénelon* (t. X, p. 26, 189, 280 et 310) plusieurs lettres écrites par Berlize à l'abbé de Beaumont au cours de l'affaire du quiétisme. Ce docteur mourut le 5 mars 1706. Il était fils de Denis de Berlize, procureur en Parlement, et frère de Gabriel de Berlize, d'abord avocat et bâtonnier de son Ordre, puis secrétaire du Roi, qui mourut le 19 juillet 1720, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. On trouve aussi un sieur de Berlize qui fut nommé introducteur des ambassadeurs en 1655 (Bibliothèque Nationale, Pièces originales, Archives Nationales, ms. du P. Léonard, M 762 ; Affaires étrangères, *Rome*, t. 303, f° 62 ; t. 394, f°s 84, 91, 103, 102 et 258 ; t. 405, f° 35 et t. 414, f° 211 ; Ch. Gérin, *Recherches sur l'assemblée de 1682*, p. 516, 548 et 551 ; *Journal historique des assemblées tenues en Sorbonne pour condamner les Mémoires de la Chine*, s. l, 1701, in-12, p. 90-94).

8. Charles II, étant sans postérité, s'était donné pour successeur, par un testament de 1698, le prince électoral de Bavière ; c'est après la mort de ce prince qu'il fit un second testament par lequel il laissait ses États au duc d'Anjou.

1835. — A Leibniz.

A Versailles, 11 janvier 1699.

Monsieur, j'ai vu entre les mains de M. le marquis de Torcy une de vos lettres à un de vos[1] prin-

Lettre 1835. — L. a. s. Bibliothèque de Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 264. Publiée pour la première fois par Foucher de Careil, t. II, p. 236. Reproduite presque textuellement dans une lettre de M. du Héron à Leibniz, du 29 janvier (*ibid.*, p. 241), et à propos de laquelle Leibniz a écrit (f°s 270 et 271) qu'il avait fait part aux ministres des ouvertures de Bossuet. — Charles de Caradas, marquis du Héron, né à Rouen et baptisé dans l'église Saint-Martin de cette ville en 1667, était fils d'un conseiller au Parlement de Normandie. Il suivit la carrière des armes, puis fut envoyé en 1698 à la cour de Wolfenbüttel et y resta jusqu'au mois d'avril 1700. Il fut alors chargé d'une mission en Pologne, où il séjourna jusqu'à la fin de 1702. Il mourut le 17 août 1703 des blessures qu'il avait reçues le 30 juillet de cette année à Munderkingen, où il avait conquis le grade de maréchal de camp (*La Gazette* du 26 décembre 1702, du 3 février et du 18 août 1703; Saint-Simon, t. II, p. 302, et t. IV, p. 378 et 282; *Instructions aux ambassadeurs, Pologne*, par Louis Farges, t. I, p. 245 et suiv.; *Prusse*, par A. Waddington, p. 225).

1. Foucher : nos princes. — Il s'agit d'une lettre à Antoine-Ulrich, 7/17 novembre 1698, *ibid.*, p. 208 et suiv.; cf. à Mme de Brinon, du 2 janvier, *ibid.*, p. 222. On voit, à la manière dont parle Bossuet, qu'il n'a pas reçu la lettre de Leibniz datée du 6/16 octobre 1698, sur laquelle, du reste, Leibniz a écrit : « Ist nicht abgegangen ». — Antoine Ulrich, duc de Brunswick, de Lunebourg (1633-1714), résidait à Wolfenbüttel. Il était frère de Rodolphe-Auguste, duc régnant de Brunswick, qui mourut le 26 janvier 1704 et dont il gouverna longtemps les États, avec le titre de duc régent. Après avoir été coadjudeur de l'évêque luthérien d'Halberstadt, il posséda un des canonicats protestants de Strasbourg. Il se convertit au catholicisme en 1710. Il avait épousé en 1656 Élisabeth-Julienne, fille de Frédéric, duc de Holstein-Norbourg, qu'il perdit en 1704. Il favorisa les savants, augmenta la belle bibliothèque que lui avait laissée son père, fonda à Wolfenbüttel une académie, dont il dressa les statuts (*Des durchl. Fürsten und Herrn Anton Ulrichs... bey der errichteten Academie in Wolffenbüttel publicirte Verordnung, Leges, Statuta und*

ces, dont on dit ici mille biens et dont les honnêtes gens célèbrent l'esprit et les droites intentions. Dans le compte que vous lui rendez du commerce que nous avons eu sur la religion, feu M. Pellisson et moi, avec vous et M. l'abbé de Lockum, vous semblez insinuer que ce commerce a cessé de mon côté tout à coup sans que vous en sachiez la véritable raison. Je vous assure, Monsieur, qu'il n'en faut point chercher d'autre que la guerre survenue, pendant laquelle je n'ai pas cru qu'il fût aisé de traiter de la réunion des esprits sur la religion. Maintenant que Dieu nous a rendu la paix, je loue sa bonté infinie du désir qu'elle vous a mis dans le cœur de reprendre cette affaire. J'approuve, Monsieur, le dessein d'y faire entrer quelque magistrat important, et il ne sera pas malaisé d'en trouver quelqu'un aussi propre à cette sainte négociation que feu M. Pellisson. Quand vous en serez convenu, ce qui sera très facile, avec M. le marquis de Torcy, qui prendra là-dessus les ordres du Roi, il faudra que vous trouviez bon que je lui donne communication de tout ce que

Privilegia. Wolfenbüttel, 1710, in-4), et donna lui-même quelques ouvrages qui ne sont pas sans valeur : *Die durchlauchtige Syrerin Aramena*. Nuremberg, 1669-1673, 5 vol. in-8 ; *Römische Octavia*. Nuremberg, 1685-1707, 6 vol. in-8 (Dans l'un des épisodes de ce roman, *Geschichte der Princessin Solane*, est racontée sous des noms supposés, l'histoire de la princesse Sophie-Dorothée de Hanovre, duchesse d'Ahlden, et du comte Kœnigsmark.). (H. Wendebourg, *des Herzogs Anton Ulrich geistliche Lieder, nebst einigen Melodien nach den Originaltexten ausgewählt*. Halle, 1856, in-12 ; W. Hœck, *Anton Ulrich und Elisabeth Christine von Braunschweig*. Wolfenbüttel, 1845, in-8 ; G.-W. Soldan, *Dreissig Jahre des Proselytismus in Sachsen und Braunschweig*. Leipzig, 1845, in-8 ; l'abbé de Bucquoy, *la Force d'esprit ou la belle mort, récit de ce qui s'est passé au décès d'Antoine d'Ulrich de Brunswick*. Lunebourg, 1714, in-8).

nous avons écrit sur cette matière, vous, M. l'abbé de Lockum et moi. Si vous voulez bien nous marquer en quoi vous croyez que je n'aie pas répondu à votre désir, je vous assure que j'y satisferai pleinement, sans aucune vue ni à droite ni à gauche, mais avec toute la droiture de bonne intention que vous pouvez désirer d'un homme qui ne peut jamais avoir de plus grande joie que celle de travailler avec de si habiles et de si honnêtes gens à refermer, s'il se peut, les plaies de l'Église encore toutes sanglantes par un schisme si déplorable. En votre particulier, Monsieur, je conserve, toujours pour vous et pour vos travaux, dont il vous a plu me faire part, toute l'estime possible, et je suis, avec une parfaite sincérité, Monsieur, votre très humble serviteur.

J. Bénigne, év. de Meaux[2].

1836. — A l'Abbé Bossuet.

Versailles, 12 janvier 1699.

J'ai reçu votre lettre du 23 décembre dernier[1] : j'y

2. Vers le même temps (25 janvier 1699), Mme de Brinon écrivait à Leibniz : « ...A l'égard de M. l'évêque de Meaux, il a apparemment jugé plus nécessaire ce qu'il fait (*en combattant le quiétisme*) que ce qu'il avait commencé de faire (*en vue de la réunion des Églises*). Il m'a fait l'honneur de me mander que le temps de la paix serait un temps plus favorable pour travailler avec M. l'abbé de Loccum à la réunion comme ils avaient commencé. Ma réponse peut avoir refroidi son zèle, et les affaires du quiétisme ont beaucoup pris de son temps, mais cela finira apparemment bientôt. Après quoi, si les bonnes dispositions du clergé protestant continuent, il reprendra volontiers cet ouvrage et fera la réponse qu'il doit à M. de Loccum » (Hanovre, *ibid.*, f° 808).

Lettre 1836. — 1. On l'a vue à la page 21.

vois la continuation lente des congrégations, et que le Pape a toujours les mêmes bonnes intentions. Nous attendons avec impatience la nouvelle de ce qu'auront produit les lettres du Roi à S. S. et à M. le cardinal de Bouillon[2]. Le courrier n'est pas encore de retour.

Toutes les lettres de Rome parlent de la nouvelle de l'archevêque de Chieti[3], et des emportements sans mesure du cardinal de Bouillon. Le Roi a vu vos lettres, et est étonné de la conduite de ce cardinal.

On va travailler[4] à avoir les signatures d'un grand nombre de docteurs. L'écrit[5] de M. Phelipeaux sera très utile, si l'on continue à faire fort sur les deux sens. Les lettres de Rome marquent toutes que l'embarras des cardinaux roule particulièrement sur les sentiments des mystiques[6].

M. l'archevêque de Cambrai fait répandre ici un très petit écrit intitulé : *Préjugés décisifs*, qui, avec beaucoup de hauteur, ne contient que des redites et des affirmations entièrement fausses. Il y en a un autre sur deux colonnes, dans lequel il fait le parallèle de la doctrine des mystiques avec la sienne.

2. La Cour jugea trop vagues les réponses de Rome. J'ai peur « qu'on n'en demande trop, écrit Mme de Maintenon, qu'à force d'attaquer le pur amour, de vouloir trop de qualifications, on ne perde une censure qui aurait été meilleure, quelque générale qu'elle eût pu être, que de n'en avoir point du tout. Le Pape ne promet rien, et non pas même la diligence » (A Noailles, 20 janvier 1699, t. IV, p. 276).

3. Déçu de l'espérance, qui lui avait été donnée par le bruit public, qu'il ferait partie de la promotion de cardinaux. Voir plus haut, p. 25.

4. Ce mot suppose-t-il que l'on devait y éprouver quelque peine ?

5. Voir p. 29.

6. Voir p. 64.

C'est à celui-ci qu'il faut répondre, aussitôt qu'on le pourra avoir. Si vous l'avez, envoyez-le, et cependant que M. Phelipeaux travaille ; le *Mystici in tuto* pourra l'aider. Si M. de Cambrai prétend s'appuyer de Blosius[7], vous pouvez tenir pour certain qu'on ne trouvera jamais dans cet auteur le sacrifice absolu de son salut, ni les suites de ce système, ni l'article III et ses annexes, ni la séparation des deux parties poussée au point où ce prélat la porte. D'ailleurs, on ne peut prendre pour règle, ni pour excuse les expressions outrées de la plupart des mystiques : autrement on justifierait par cette méthode Molinos et tous les quiétistes.

J'admire les sentiments du Pape sur le séjour des cardinaux à Rome ; il y a longtemps qu'on devrait avoir rétabli l'ancien usage[8].

On a raison de dire que ce n'est pas la coutume de l'Église d'opiner seulement par écrit. Il est à souhaiter qu'on double les conférences ; mais cela

7. Louis de Blois, de la maison de Blois de Châtillon, né en 1506 à Donstiennes, près de Beaumont-en-Hainaut, prit à quatorze ans l'habit chez les Bénédictins de Liessies-en-Hainaut, fut mis en 1530 à la tête de ce monastère, qu'il refusa de quitter pour être archevêque de Cambrai ; il mourut en 1566, ou selon d'autres en 1563. Ses ouvrages furent réunis à Anvers, 1632, in-fol. ; le plus connu est le *Speculum religiosorum*, qui fut traduit par L. Jouard de La Nauze sous ce titre : *Le Directeur des âmes religieuses*, 1726, in-12, et par La Mennais, sous celui de *Guide spirituel ou Miroir des âmes religieuses*, Paris, 1820, in-32 (André du Chesne, *Histoire de la maison de Châtillon*, Paris, 1621, in-fol. ; Valerius Andreas, *Bibliotheca Belgica*, Louvain, 1643, in-4 ; Ad. Baillet, *Vies des saints*, au 7 janvier ; les Bollandistes, *Acta sanctorum*, t. I de janvier ; Ziegelbauer, *Historia rei litterariæ Ordinis sancti Benedicti*, t. I, II, IV ; *Biographie nationale belge*, t. II).

8. De les obliger à résider à Rome, comme il a été dit, p. 26.

est difficile, à ce qu'on dit, à cause des autres Congrégations[9]. Le mieux serait de bien employer le temps, et que le Pape témoignât efficacement qu'on le fâchera, si l'on ne retranche les longs discours.

M. le cardinal de Janson m'a montré votre lettre : il est plein de bontés pour nous. M. de Monaco partira vers la fin du mois, ou au commencement de l'autre ; j'espère qu'il sera instruit de tout[10].

1837. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

13 janvier 1699.

Je ne vous écris qu'un mot par le courrier ordinaire, espérant vous écrire plus au long par le courrier de M. de Torcy, qui arriva ici samedi, 10 de ce mois, peu d'heures avant que l'autre courrier partit. Ce nouveau doit partir après-demain, s'il n'est retardé comme on a coutume de le faire. Vous avez su par ma lettre du 9 que je n'avais point reçu de lettre, ni de vous, ni de mon père, en un mot que le paquet du 22 décembre me manquait. Je n'ai rien reçu depuis, et j'attends l'éclaircissement de toutes choses par l'ordinaire qui arrivera à la fin de la semaine.

Depuis ma lettre du 9, je n'ai rien appris de nouveau, et ne puis vous parler que de la congrégation d'hier lundi, qui est la dixième[2], et dont je n'ai encore aucune nouvelle. Je

9. Les cardinaux, d'ordinaire, font en même temps partie de plusieurs Congrégations.

10. « Le courrier qui apportait les lettres de Rome a été volé entre Namur et Bruxelles... Je soupçonne que c'est la cour de France qui aura envoyé enlever les lettres pour M. de Cambrai, peut-être pour voir aussi ce que le cardinal de Bouillon peut mander à M. de Cambrai » (*Correspondance de Quesnel*, t. II, p. 35, 10 janvier 1699).

Lettre 1837. — 1. *On*, le cardinal de Bouillon.

2. Phelipeaux (p. 209) dit : la dix-septième. Voyez plus haut, p. 4.

sais seulement qu'on devait finir le chapitre IV, qui regarde le propre effort et l'attente de la grâce, et commencer un autre chapitre; j'ignore lequel : je pense que ce sera celui des vertus et de l'involontaire en Jésus-Christ. On espérait pouvoir terminer ce cinquième chapitre dans la congrégation de demain; au moins MM. les cardinaux se préparaient pour cela. Le cardinal Albani, qui est le dernier, comptait parler hier et encore demain. Avant que le courrier de M. de Torcy parte, j'espère savoir s'il s'est passé quelque chose de considérable dans la congrégation d'hier, et ce qui se fera dans celle de demain.

J'étais allé aujourd'hui chez le Pape, mais il n'a donné audience à personne, si ce n'est au cardinal Spada. J'étais bien aise de lui parler sur les nouveaux livres de M. de Cambrai, et de lui faire valoir un peu votre silence. Je n'aurais pas manqué de lui dire un mot sur le scandale de la division des qualificateurs, et de le faire ressouvenir du pouvoir de la cabale en cette occasion. Il faut, ici et en France, appuyer là-dessus; car il n'y a pas un mot à répondre sur ces faits incontestables, qui prouvent les secrets et puissants ressorts de la cabale.

Il est certain qu'elle s'est appliquée presque uniquement à faire faire sous main au Pape quelques faux pas, et qu'aucun des cardinaux n'a eu part à cette manœuvre, excepté le cardinal Albani, que j'ai toujours soupçonné dès le commencement de favoriser M. de Cambrai. Le cardinal Spada m'a avoué encore aujourd'hui que l'adjonction des derniers qualificateurs lui fut aussi nouvelle qu'à moi. Le coup de partie sera que la bulle passe par les mains du cardinal Casanate : c'est à quoi je n'oublierai rien, et j'ai lieu d'espérer que ce projet réussira.

Je vous remets à la lettre que je vous écrirai par le courrier extraordinaire qui, je pense, partira vendredi ou samedi, et vous la recevrez avant celle-ci.

Je vous enverrai sous l'enveloppe de M. de Torcy les livres de M. de Cambrai.

1838. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 15 janvier 1699.

Je vous écris par le courrier de M. de Torcy, qui part demain et qui arriva ici samedi dernier, 10 de ce mois, peu d'heures avant le départ du premier courrier. Je crois qu'on aura fait encore par ce dernier quelque nouvelle instance à M. le cardinal de Bouillon, relative à l'affaire de M. de Cambrai. Il alla à l'audience du Pape dès le jour même; apparemment il y avait d'autres affaires mêlées.

Je n'ai point encore reçu votre dépêche du 22 décembre; je l'attends par le premier courrier avec celle du 29. Je ne puis deviner la cause de ce retardement, qui n'a pas laissé de me faire de la peine : je voudrais bien en savoir le sujet avant que cette lettre partît.

Depuis mes dernières lettres, du 8 et du 9 de ce mois, il s'est tenu deux congrégations, celle de lundi douzième de ce mois, et celle d'hier mercredi[1]. Dans celle de lundi, on acheva de discuter le chapitre IV sur le propre effort et l'attente de la grâce; on commença même le cinquième chapitre sur l'involontaire et les vertus, lequel ne put être achevé hier, mais il fut bien avancé. Les cardinaux, à l'exemple de leur ancien, qui bat bien du pays, sont un peu longs. Ils veulent montrer chacun qu'ils entendent la matière, et résolvent les objections que certaines gens font; de là vient qu'à chaque congrégation, il ne peut guère y avoir que quatre ou cinq cardinaux qui parlent. On finira dans la congrégation de lundi prochain l'examen du cinquième chapitre. Il n'en restera plus que deux, pour lesquels il faudra encore cinq ou six congrégations : ainsi cette discussion ira jusqu'à la mi-février, temps où certainement tous les cardinaux auront parlé sur chacune des propositions et donné leur vœu, ou au moins dû le donner.

Lettre 1838. — 1. Cf. Phelipeaux, p. 209 et 210.

Vous savez bien ce que je vous avais mandé par une de mes précédentes, que j'espérais faire en sorte auprès du Pape qu'il ordonnerait que les cardinaux remissent leurs qualifications sur chacune des propositions discutées jusqu'à présent, afin qu'on pût commencer à savoir à quoi s'en tenir, et même travailler à la réduction. J'ai appris ce matin que S. S. l'avait ainsi ordonné, ce qui avait bien fâché certaines gens; et je sais de science certaine que tous ont exécuté cet ordre, de manière que le cardinal de Bouillon a envoyé au Saint Office sur ces propositions trois ou quatre feuilles de papier, écrites de la main de Serte[2]. Il ne serait pas impossible que je ne susse dans quatre ou cinq jours le contenu de son écrit; mais donnez-vous bien de garde de le dire à d'autres qu'à Mme de Maintenon et au Roi. On serait bien étonné si je parvenais à en envoyer copie, ainsi que le journal de tout ce qui s'est passé; je ne désespère pas de le pouvoir faire.

Je puis assurer que, dans la première congrégation, le cardinal de Bouillon, évitant de voter, a été marqué par ce mot : *abstinuit*. Depuis, il a commencé à distinguer dans les propositions un bon et un mauvais sens, et a toujours continué ainsi sans donner de vœu précis. Pour dire ce qui s'est passé depuis deux jours, il faut attendre encore afin de parler juste; c'est ce que je tâche de faire, ne voulant rien hasarder sur des objets aussi importants et aussi difficiles à pénétrer.

Outre les livres que je vous ai déjà envoyés, il y a encore trois autres livrets, que M. de Chantérac distribue depuis deux jours : l'un est la réponse au *Mystici in tuto*; et l'autre, *Les principales propositions du livre des Maximes justifiées* : je

2. Charles de Serte, maître de chambre du cardinal de Bouillon, depuis 1669. Il resta attaché à son maître dans sa disgrâce et fut même décrété de prise de corps en 1710. Après la mort du cardinal, il demanda l'autorisation de rentrer en France, et le cardinal de La Trémoille, Torcy et Amelot l'appuyèrent. C'était un esprit sage, solide, obligeant et plein de mérite, dit M. de Boislisle, la *Désertion du cardinal de Bouillon*, Paris, 1909, in-8, p. 65. Cf. plus loin, p. 432; voyez aussi les *Mémoires* de Coulanges, p. 302, etc.

vous envoie ces deux livrets. Le troisième est une espèce de justification des propositions en latin; je l'ai vu entre les mains d'un cardinal, et n'ai pu examiner si ce dernier écrit est une traduction du précédent[3].

M. de Chantérac distribue avec cela une thèse soutenue à Douai par les Carmes déchaussés[4], que j'ai encore vue entre les mains de ce cardinal, et que je n'ai pu avoir à ma disposition. Voilà bien des livres distribués depuis quinze jours, et bien des choses inutiles et redites cent et cent fois.

J'ai cru devoir aller rendre visite au Pape à l'occasion de tous ces livrets, sous prétexte de savoir de lui comment il souhaitait que vous en usassiez, et prendre de là occasion de lui parler sur les examinateurs, sur la rédaction de la bulle, etc.

J'y allai mardi l'après-dînée; mais le Pape ne donna audience qu'à M. le cardinal Spada.

J'ai été plus heureux aujourd'hui : le Saint Père a eu la bonté de me faire entrer après M. le cardinal Spada; voici sur quoi a roulé tout notre entretien. 1° Je l'ai remercié de la diligence avec laquelle on travaille à expédier; de ce qu'outre la congrégation du lundi, il avait encore destiné celle du mercredi à l'examen de cette affaire, avant même qu'il eût reçu la dernière lettre de S. M., dont il avait prévenu les sollicitations. Je lui dis qu'il ne s'agissait plus que de couronner l'œuvre par une fin digne du Saint Siège, et une décision honorable pour sa personne, qui le comblerait de gloire.

S. S. m'a fait sur cela toutes les protestations imaginables de ses bonnes intentions, m'assurant de la résolution où elle était de finir promptement. Elle m'a pris à témoin de toutes les affaires importantes du Saint Office qu'on avait abandonnées pour terminer celle de Cambrai. On ne parle plus, m'a-t-elle ajouté, que de Cambrai, Cambrai, Cambrai : nous voulons conclure absolument cette affaire. J'ai vu le bon effet des instances du Roi et de sa lettre, car, dans mon audience

3. Voir plus haut, p. 46, 50, 67 et 74.
4. Il en a été parlé, p. 43.

d'auparavant, le ton du Pape n'était pas si affirmatif, à beaucoup près.

2° Je lui ai témoigné qu'il devait peu se mettre en peine de la division des qualificateurs, qui était à présent le seul fort de M. de Cambrai, puisque le caractère des qualificateurs favorables au livre, qui tous ont eu leur engagement précédent, ne mérite pas une grande considération. J'ai commencé par le jésuite espagnol Alfaro, et rien n'a été oublié sur ce sujet. S. S. elle-même m'a avoué que c'était une grande faute à la Société d'avoir pris un pareil parti dans cette affaire, où le Roi et le clergé de France s'intéressent si sensiblement. Gabrielli, quoique je me suis tu sur Sfondrate, a été dépeint avec ses couleurs naturelles. J'ai vu que S. S. prenait plaisir à ce que je disais, et je me suis aperçu qu'elle n'est pas fâchée d'entendre un peu dire du mal de certaines gens. M. Rodolovic, archevêque de Chieti, a été caractérisé assez bien : ses changements, ses incertitudes, son abandon aux jésuites ont formé les différents traits de son tableau. Pour le sacriste, sa partialité connue dès le vivant du cardinal Denhoff et attestée par plusieurs cardinaux rendait son jugement entièrement récusable dans cette affaire.

J'ai passé ensuite à la manière dont ces examinateurs justifient M. de Cambrai, qui est toute opposée à celle dont il se défend lui-même. J'ai fait faire réflexion au Saint Père, mais légèrement, pour ne le pas chagriner, sur les circonstances de cette adjonction, qui avait eu lieu dans le temps où tout allait finir. Il a répondu à cela par un soupir. Je lui ai ajouté qu'il se trouverait consolé par l'unanimité des cardinaux; et qu'enfin on devait espérer que le Saint-Esprit l'éclairerait de ses lumières, pour prononcer un jugement qui terminât toutes les contestations.

3° Je me suis fort étendu sur le procédé peu loyal de M. de Cambrai, qui cachait la plupart de ses livres en France, et surtout la *Réponse aux Remarques*, sur la multitude des écrits dont il accablait à présent MM. les cardinaux et S. S. Je puis vous assurer que le Pape en est indigné, rien ne le fâchant davantage que de voir des livres nouveaux, bons ou

mauvais ; tous le mécontentent également. Je vois bien que les amis de M. de Cambrai lui font confondre l'innocent avec les coupables, en sorte que son indignation contre les livres, pour ou contre la vérité, est exactement la même. Je m'en suis aperçu, et n'ai pu m'empêcher, avec tout le respect et toute la modération possible, de lui parler très fortement sur ce sujet : lui faisant voir, et de manière qu'il en est convenu, la nécessité de défendre la vérité, de combattre l'erreur, et la différence qu'un pape doit mettre entre ceux qui attaquent les vérités les plus essentielles de la religion, d'avec ceux qui emploient tous leurs efforts pour les soutenir. Les exemples des saints évêques ne m'ont pas manqué, ainsi que ceux des papes qui ont loué et exalté le zèle de ces généreux défenseurs de la bonne cause ; et j'ai conclu que j'espérais de S. S. la même justice que j'osais lui dire être due à ceux qui soutenaient dans cette occasion le parti de la vérité. J'ai pris la liberté de lui demander là-dessus si en conscience vous n'étiez pas obligé de répondre à l'accusation atroce que M. de Cambrai formait contre vous, en vous imputant d'avoir révélé sa confession, et d'avoir manqué à tous les devoirs de l'amitié et de la religion.

Je n'ai pu m'empêcher à ce sujet de lui rappeler vos travaux pour l'Église contre les hérétiques, dont les brefs d'Innocent XI lui étaient de bons garants ; et je lui ai fait sentir que la conservation de votre réputation n'était pas indifférente à l'Église. Il faut avouer que S. S. m'a écouté avec une patience admirable, et il m'a paru que ce que je lui ai représenté là-dessus lui a fait impression.

J'ai fini cet article en lui assurant que vous sacrifieriez vos propres intérêts à la satisfaction particulière de S. S., pour qui vous aviez un respect et une déférence extraordinaire ; et que je ne doutais pas que vous n'attendissiez en paix la décision du Saint Siège, qui vous servirait seule d'une apologie complète. J'ai ajouté qu'au surplus il n'était question que du livre des *Maximes*, et que tout ce qu'on avait écrit n'était pas absolument nécessaire à Rome, mais bien en France, où le mal prenait tous les jours de nouvelles racines.

En quatrième lieu, sachant que le cardinal Albani insinuait de faire un bref au lieu d'une bulle, je lui ai expliqué les raisons essentielles qui devaient l'engager à donner une bulle[5]. Je l'ai fait ressouvenir de la promesse qu'il en avait faite; et je lui ai représenté qu'il n'y avait qu'un décret publié dans cette forme qui pût être reçu en France selon les lois du royaume. S. S. a eu la bonté de me renouveler sa promesse à cet égard.

Je lui ai parlé clairement sur la chicane qu'on faisait touchant la distinction des sens, qui suffirait pour rendre inutile et impossible dorénavant aucune condamnation d'erreur. Le Pape m'a paru rejeter bien loin cette misérable défaite.

Cette audience a duré plus d'une heure. Au sortir de là, j'ai été chez le cardinal Casanate, à qui j'ai rendu compte de tout, et il a fort approuvé ce que j'avais dit au Pape. J'espère plus que jamais que ce sera ce cardinal qui sera chargé de dresser la bulle. Je n'en ai pas voulu parler au Pape; mais je sais que S. S. l'a résolu ainsi, et qu'elle s'en est déclarée : il n'y a pas à craindre qu'elle varie, à moins que le cardinal de Bouillon ne la fasse changer.

Je suis informé que ce cardinal a prié le Pape et le cardinal Spada d'assurer le Roi qu'il n'y avait ici aucune cabale pour M. de Cambrai, et qu'il pressait plus qu'un autre le jugement. Je ne sais si le Pape et le cardinal Spada auront été assez simples pour entrer dans ses vues. Mais cela ne peut pas empêcher que tout ce que j'ai mandé ne soit très véritable, et que les faits ne soient ici constants et presque de notoriété publique. Ils sont sûrement incontestables, à moins qu'on ne dise que tous les cardinaux et le commissaire s'accordent pour mentir; ce qui est impossible.

Je sais que le cardinal de Bouillon a voulu intéresser le Pape dans sa querelle, en lui disant qu'on écrivait en France qu'il se laissait prévenir par la cabale, et que cette cabale était une chimère à Rome comme à Paris, etc. Mais elle

5. Le Pape, en réalité, ne donna qu'un bref, et non une bulle.

n'est que trop réelle; et qui en douterait voudrait douter qu'il fait jour en plein midi.

J'ai appris aujourd'hui chez le Pape par quelques-uns de ses confidents les plus intimes, que S. S. était très fâchée ce matin contre le cardinal de Bouillon, parce qu'elle a su que ce cardinal eut hier chez lui une conférence de trois heures avec l'ambassadeur de l'Empereur, contre lequel le Pape est très indisposé. S. S. est persuadée, il y a longtemps, qu'il y a une liaison entre cet ambassadeur et le cardinal de Bouillon.

En vérité, il ne faut pas abandonner le sieur Poussin : il ne perd aucune occasion de faire bien connaître les intentions du Roi. Il m'a dit avoir pris occasion de porter aux cardinaux du Saint Office le factum de M. l'archevêque de Rouen[6], pour avoir celle de leur parler sur M. de Cambrai, et de leur lire plus à loisir la lettre du Roi.

M. de Chantérac a été ce matin, au sortir des congréga-

6. Nous n'avons pu retrouver ce mémoire. Il avait sans doute été composé à l'occasion d'une mesure récemment prise par Jean Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. Ce prélat avait décidé de ne permettre aux religieux ni la prédication ni la confession dans son diocèse, s'ils ne lui présentaient une attestation signée des évêques des diocèses où ils avaient séjourné auparavant. Cette mesure excita dans la ville un mécontentement assez vif, d'autant qu'elle atteignait les supérieurs nouvellement élus de plusieurs monastères. Au bout de quelques mois, l'archevêque, sans doute à la suite d'observations qui lui avaient été faites en haut lieu, écrivit à son grand vicaire, M. de Y de Seraucourt, qu'il n'avait pas eu l'intention d'assujettir les supérieurs des couvents à la formalité des lettres testimoniales. Les religieux, pour la plupart, aimèrent mieux ne pas prêcher ou confesser dans le diocèse de Rouen que de se soumettre à l'ordonnance de l'archevêque. Voir les lettres adressées de Rouen au P. Léonard de Sainte-Catherine, 8 juillet 1698 et 2 février 1699, aux Archives nationales, L 741. (M. de Y de Seraucourt grand vicaire de Rouen, était de la même famille que le grand vicaire de Reims du même nom et que le P. Robert François de Y de Seraucourt, recteur du collège des jésuites de Reims. Ceux-ci étaient alors en différend avec leur archevêque au sujet d'une thèse de théologie soutenue dans leur maison. Cette affaire est rapportée dans la Gazette de La Haye, 1699, n° 18, et dans une lettre de l'abbé Viguier imprimée dans les *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français*, 1850, in-8, p. 231. Cf. notre tome X, p. 432).

tions, enfermé deux heures avec M. le cardinal de Bouillon. Cela ne laisse pas de surprendre tout le monde. Le P. Charonier est mieux que jamais avec cette Éminence.

Dans ce moment, le courrier de France arrive, et je reçois vos deux paquets, l'un du 21 décembre, de Paris, et l'autre du 28, de Meaux. J'ai bien jugé, par l'arrivée de la lettre du Roi et les dépêches au cardinal de Bouillon, que l'avis que j'avais donné n'avait pas été jugé inutile ni négligé. La personne du monde qui aime moins à se faire de fête[7], c'est moi : j'ai cru la diligence nécessaire pour le bien de l'affaire, afin que le remède vînt à temps, et qu'on connût les mauvaises intentions du cardinal de Bouillon, qui sera le même jusqu'à la fin. Vous le pouvez tenir pour certain, quelque chose qui puisse jamais arriver : les jésuites et le cardinal de Bouillon nous haïront, vous et moi, tant que nous vivrons.

Apparemment M. de Monaco ne sera pas ici avant Pâques. Il sera débarrassé d'un grand fardeau dans cette cour, si notre affaire est finie, comme il y a lieu de l'espérer.

Le manège[8] de M. l'archevêque de Paris ne me revient pas : il croit être un grand personnage.

Je m'informerai s'il y aurait lieu à Florence d'imprimer la traduction italienne de vos *Remarques*; mais cela nous conduira trop loin. En vérité, Anisson me paraît bien intéressé, surtout après les gros gains qu'il fait d'ailleurs avec vous. On fera tout ce qu'on pourra pour ôter à M. de Cambrai toute occasion de chicaner. Il me semble que de condamner les propositions du livre de M. de Cambrai en les prenant dans toute la suite du texte et *in sensu obvio et naturali*, c'est ne laisser aucun prétexte pour l'excuser. On fera réflexion à tout.

Le cardinal de Bouillon ne sait pas encore d'où lui vient le coup. Je ne me mets guère en peine qu'il le sache; il peut en accuser tout Rome comme moi.

7. *Se faire de fête*, se donner de l'importance. Cf. t. VIII, p. 118.
8. Allusion à ce que Bossuet avait dit dans sa lettre du 15 décembre, p. 1 et 2.

Je croyais franchement que M. le Grand duc vous ferait la galanterie toute entière pour le courrier[9].

1839. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, 16 janvier 1699.

J'ajoute à ma lettre de cette nuit que je n'ai garde de mander à M. l'archevêque de Paris ce que je vous écris, que le Pape désapprouve si fort les livres bons ou mauvais, sans distinction : je me borne à lui parler des mauvais. Je sais bien l'avantage qu'il tirerait de mon récit, si je lui disais tout. Je lui marque même que le Pape m'a assuré que vous ne pouviez vous dispenser de vous justifier des accusations atroces de M. de Cambrai; ce qui est la vérité.

Je vous supplie d'aller voir Mlle de Lanti[1] ; cela fera plaisir à Mme la princesse des Ursins, qui assurément fait son devoir par rapport à vous et à M. de Cambrai, et qui n'a pas peu nui à M. le cardinal de Bouillon dans l'esprit de Mme de Maintenon, par le moyen de Mme de Noailles. M. le cardinal de Bouillon en use avec elle indignement.

Je mande à M. de Paris, pour en faire l'usage qu'il jugera à propos, que, dans les entretiens que j'ai eus depuis huit jours avec quelques principaux cardinaux et quelques ministres qui ne me veulent point de mal et qui ont assez de confiance en moi, j'ai reconnu très distinctement, et j'ose dire très

9. Payerait à lui seul le courrier envoyé le 10 décembre 1698 (V. t. X, page 353 ; cf. E. Griselle, *Fénelon*, p. 229).

Lettre 1839. — 1. La duchesse de Lanti était morte au mois de novembre, non pas de son cancer, mais d'une hydropisie causée par les remèdes qu'on lui avait fait prendre. Sa fille, Marie-Anne Césarine de Lanti de La Rovère, était alors âgée d'environ seize ans ; Louis XIV lui fournit le moyen de retourner en Italie. Elle épousa en 1712 J.-B. François de Croy, duc d'Havré, fut dame du palais de la reine d'Espagne, et mourut le 16 avril 1753, à Paris. Elle fut inhumée dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Germain (Saint-Simon, t. VI, p. 34 ; Sourches, t. XIII, p. 64).

sûrement, que cette cour, comme toutes les autres d'Italie, est très favorable à la Bavière[2], et qu'elles s'uniront également sur la succession d'Espagne contre la France et l'Empereur. Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon n'en soit informé mieux que je ne puis l'être.

1840. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 19 janvier 1699.

Votre lettre du 30 décembre ne me fut rendue qu'hier au soir.

L'ordre de doubler les congrégations fait voir dans le Pape un vrai dessein de finir, puisque enfin, si cette affaire traînait longtemps, toutes les autres demeureraient en suspens.

J'attends toujours que vous m'appreniez l'effet qu'ont produit les lettres du Roi. Je voudrais savoir encore si vous avez obtenu cette accélération sans ce secours[1] ; car, dans ce cas, que ne doit point opérer une telle instance, d'autant plus que le Roi, tout sage qu'il est, paraît à ceux qui l'approchent très irrité des retardements et de la cause qui les produit? On attribue même à ce secret mécontentement la résolution prise de rayer M. de Cambrai sur l'état de cette année, et de donner son logement ; ce qui fut exécuté la semaine passée[2]. S. M. attendait apparem-

2. On a vu plus haut, p. 67, que le roi d'Espagne avait institué pour héritier le fils de l'électeur de Bavière.

Lettre 1840. — 1. L'ordre de doubler les congrégations avait été donné un mois environ avant l'arrivée du courrier porteur de la lettre du Roi. Cf. lettre du 15 janvier, p. 77.

2. Le 19 janvier. « S. M. raya enfin mardi dernier sur l'état de [sa maison] à M. de Cambrai la qualité de précepteur et ses appoin-

ment la décision, mais la conjoncture de ce qui se passe à Rome a fait hâter l'exécution du projet. Ce n'est pas qu'on puisse rien imputer ni au Pape ni aux cardinaux : l'on voit bien ici que tout l'obstacle vient d'un cardinal français, qui devait plus que tous les autres, et par les bienfaits dont il est comblé et par sa charge, seconder les pieuses intentions de son maître.

Quand on entend dire ici que M. le cardinal de Bouillon cite le *Combat spirituel* et les autres livres mystiques, et qu'il se rend le défenseur et le docteur du pur amour, je tranche le mot, tout le monde a envie de rire ; et l'on aurait peine à le croire, si toutes les lettres de Rome ne le portaient pas. J'avoue, pour moi, que je m'y perds ; et si je crains beaucoup pour l'Église, je crains aussi de fâcheuses suites pour ce cardinal. Je parle sur cela le moins que je puis ; mais, voyant tout le monde instruit du manège, je ne puis pas faire un mystère de ce qui est trop public.

On vous envoiera cent ou cent vingt signatures de docteurs, et peut-être plus. Tout le monde signe avec ardeur et avec indignation contre le livre. Il y a quelques politiques, en très petit nombre, auxquels on n'a point parlé pour ne les pas mettre dans l'embarras. Mais je puis vous assurer que, si l'affaire avait été mise en délibération dans la Faculté, la censure aurait été unanime[3].

tements et disposa de son logement..., c'est-à-dire qu'il n'y a plus de lieu de se flatter qu'il y puisse jamais avoir aucune ressource » (Antoine Bossuet, 19 janvier, *loc. cit.*, p. 233).

3. Bossuet ne prend pas ce mot à la rigueur (cf. p. 86). Ce qu'on sait

Vous serez content de l'ambassadeur.

M. de Chartres est assurément de même avis que moi[4], puisqu'il a approuvé mon livre *des États d'oraison*, où j'ai tout dit, et, entre autres choses, qu'on ne pouvait en aucun acte raisonnable s'arracher le motif de la béatitude. Il convient avec toute l'École qu'on fait pour le motif de la béatitude comme pour la dernière fin, implicitement ou explicitement. Quand ce n'est pas explicitement, c'est alors que les motifs sont séparés *per mentem*, comme vous le dites, mais jamais véritablement ni autrement que par abstraction ; ce qui est au fond tout ce que je dis. Mais M. de Chartres n'est pas entré aussi avant que moi dans l'explication et dans les suites de ces beaux principes. Vous verrez bientôt une réponse pour lui, sous le nom d'un théologien qu'il a mis en œuvre, n'ayant pas le loisir de travailler lui-même[5]. Je l'ai faite. Nous croyons ici qu'autant qu'il se pourra, il ne faut rien laisser sans réponse, à cause de l'insolente affirmation de l'auteur, qui en vérité perd toute honte et qui séduit le peuple. Cependant tout l'épiscopat et tout le doctorat est contre lui, tellement *magno numero* que le reste ne paraît rien[6].

du caractère de Berlize et de ses amis fait supposer qu'ils auraient voté contre la censure. « Le plus important, écrit l'abbé Nicaise, est que le Roi n'appuie pas [M. de Cambrai] et que M. de Meaux peut dire : *Mihi pro millibus est Ludovicus Magnus* » (*Lettres inédites* publiées par L.-G. Pélissier, Dijon, 1899, in-8, p. 60, 10 juin 1698). Cf. p. 471.

4. Voir t. X, p. 341, ce que nous avons dit de la divergence entre Godet des Marais et Bossuet.

5. *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambray à M. l'évêque de Chartres*, Paris, 1699, in-4.

6. Voir plus haut, p. 55 et 85.

Les livres que M. de Cambrai a fait porter à Rome par un courrier extraordinaire sont la réponse au *Mystici* et au *Schola in lulo*, à *Quæstiuncula* ; et en latin, les propositions de son livre comparées à celles des saints qu'il allègue. J'ai tout cela. Ce n'est rien du tout que fécondité de paroles et tours d'esprit. Je n'ai que par emprunt le parallèle en français, et personne ne l'a en latin. Mauvaise et petite finesse, de cacher ici ce qu'on donne à Rome : c'est une preuve que l'on veut surprendre. Mais, si la finesse convient au caractère et aux desseins de l'auteur, il nous convient à nous d'aller franchement et nettement. On n'a qu'à nous envoyer une bonne bulle, nous saurons bien l'exécuter et la soutenir. En attendant, nos écrits y prépareront les esprits, et empêcheront l'éblouissement des ignorants et des faux savants.

On m'a fait voir une lettre où l'on raconte une historiette qui ferait paraître que le cardinal Ottoboni n'estime pas trop M. de Cambrai[7]. Il s'agit de vers faits par ce cardinal, dans lesquels le livre de M. de Cambrai est mis au rang des livres hérétiques. Le cardinal del Giudice le fit remarquer au cardinal de Bouillon.

Je suis très en peine de l'incommodité de M. le cardinal Casanate. La force de son génie et de ses

7. Le cardinal Ottoboni, le jour de Noël, avait donné à la Chiesa nova un oratorio dont il avait composé les paroles. Le cardinal Giudice, qui y assistait, dit par malice à son voisin, le cardinal de Bouillon : « Comment vous trouvez-vous ici ? Ne voyez vous pas que les vers d'Ottoboni parlent contre M. de Cambrai ? » Bouillon lut ces vers et ne put cacher son chagrin (Phelipeaux, t. II, p. 190).

discours est bien nécessaire à la bonne cause. Ce serait une de mes joies de voir ce grand homme ; et, si j'étais libre.....

J'attends M. Tiberge[8], qui doit m'expliquer ce qu'on lui objecte sur l'oraison funèbre[9]. Cela fait voir qu'il faut former le langage par une bonne décision.

Ne soyez point inquiet pour l'argent que vous demandez. Vous recevrez des lettres de crédit pour quatre mille livres ; on fera le reste le plus tôt qu'on pourra.

On n'entend pas ici mot des bruits qu'on répand à Rome sur le P. de Valois[10] : on le croit mort.

Nous parlons souvent où il faut des grands services de Toscane, et on[11] n'oublie pas M. Feydé.

Vous devez prendre garde à ne point parler avec affectation de mon portrait[12].

8. Louis Tiberge, abbé de Saint-Sauveur d'Andres, au diocèse de Boulogne, né aux Andelys vers 1650, mort à Paris le 9 octobre 1730, âgé de soixante-dix-neuf ans, directeur du séminaire des Missions étrangères. Il composa divers écrits relatifs à la contestation qui s'éleva entre sa Compagnie et les jésuites au sujet des missions de la Chine. Il a aussi donné quelques écrits ascétiques, en particulier une *Retraite chrétienne sur les vérités du salut*, Paris, 1704, 2 in-12, et une *Retraite ecclésiastique*, Paris, 1708, 2 vol. in-12 (Voir Ellies du Pin, *Bibliothèque du XVIIIe siècle ;* Ad. Launay, *Mémorial de la Société des Missions Étrangères*, IIe partie, Paris, 1916, in-4, p. 603 ; E. Griselle, *Quelques documents sur Bossuet*, Lille, 1899, in-8, p. 21 et suiv., extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*).

9. Voir la lettre suivante.

10. Voir t. VII, p. 102 ; t. VIII, p. 186, et t. IX, p. 124.

11. A la Cour.

12. Du portrait demandé par le Grand duc.

1841. — MM. Tiberge et de Brisacier a Bossuet.

Nous avons fait, M. l'abbé de Brisacier[1] et moi, Monseigneur, chacun une oraison funèbre de Mlle de Bouillon[2], mais nous ne nous souvenons point, ni l'un ni l'autre, d'avoir rien dit qui approche de la proposition que vous nous marquez, « qu'elle ne faisait plus d'actes d'espérance, tant son oraison était haute[3] ». On en a fait quelques éditions en Hollande, que nous n'avons pas lues et qui ne sont pas entre nos mains; nous ne savons pas si on les aurait altérées. Mais, quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais cru et ne croirons jamais que les âmes, même les plus parfaites, puissent être dispensées en cette vie de faire des actes d'espérance. Nous n'avons pas la présomption de croire que notre sentiment puisse être de quelque poids; mais, s'il pouvait être de quelque

Lettre 1841. — 1. On a déjà vu le nom de M. de Brisacier, t. IX, p. 348.

2. *Oraison funèbre de Mlle de Bouillon, prononcée à Évreux le 30 août 1683*, par M. de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères, Rouen, 1683, in-4. — *Oraison funèbre de très haute ...Louise-Charlotte de La Tour d'Auvergne, prononcée à Paris le 26 décembre 1684 dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères, où son cœur repose*, par M. Tiberge, l'un des directeurs dudit séminaire, Paris, 1684, in-4. Cf. *Les justes devoirs rendus à la mémoire de ...Louise-Charlotte de La Tour d'Auvergne dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères pour l'anniversaire de sa mort, le 26 avril 1684*, Paris, s. d., in-4. — Mlle de Bouillon, sœur du cardinal de ce nom, était née d'Éléonore Fébronie de Bergh, et du duc de Bouillon (Frédéric-Maurice de La Tour). Celui-ci, pour s'être compromis dans les intrigues de Gaston d'Orléans, avait été dépouillé de la principauté de Sedan, en échange de laquelle il avait reçu les comtés d'Auvergne et d'Évreux, etc. — Voir plus haut, p. 36, et la dépêche du cardinal de Bouillon, du 10 janvier 1699 (Affaires étrangeres, *Rome*, t. 400, f° 28 et suiv.).

3. A ses derniers moments, d'après M. de Brisacier, Mlle de Bouillon aurait dit : « Quand Dieu soutient une âme, elle n'a pas besoin du secours des créatures; oh ! qu'il fait bon s'abandonner à lui sans

utilité pour la cause de l'Église de le donner en forme, nous le donnerions très volontiers. Nous sommes avec un profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

TIBERGE. BRISACIER.

1842. — A Mme DE BERINGHEN.

A Paris, 20 janvier 1699.

Le soin que vous avez des pauvres est digne, Madame, de votre charité. J'ai écrit de Meaux à M. de Villacerf pour les terres de Mlle de Baisemaux [1], et il m'a mandé qu'il en prenait soin. Je ne

réserve pour le temps et pour l'éternité » (*loc. cit.*, p. 56)! Quant à M. Tiberge, voici un acte qu'il rapporte de Mlle de Bouillon: « Abîmée jusqu'au fond de mon néant, je prends la hardiesse de m'approcher de vous, ô mon Dieu, pour remettre entre vos mains le franc arbitre que vous m'avez donné. Je proteste en votre présence que je renonce à ma liberté et que je ne veux désormais agir que par votre Esprit. Je renonce à ma volonté propre et vous conjure par l'amour qui vous a fait descendre du ciel en la terre de me faire la grâce de n'en avoir jamais d'autre que la vôtre. Je me soumets aux desseins que votre divine majesté a sur moi; je les adore et les aime du plus tendre de mon cœur, quels qu'ils puissent être, de miséricorde ou de justice... » (*Op. cit.*, p. 26).

Lettre 1842. — L. a. s. British Museum, f. Egerton, 33. Publiée d'abord par M. Jean Félix Nourrisson, *Histoire et philosophie*, Paris, 1860. in-18, p. 76.

1. Édit. : Mme de Besmaux. Mlle de Besmaux, Marie-Geneviève de Montlezun, née vers 1688, était fille de Jean-Baptiste François de Montlezun de Besmaux, mestre de camp, et de Marguerite Geneviève Colbert de Villacerf. Elle perdit de bonne heure son père et sa mère ; son grand-père paternel, le gouverneur de la Bastille mourut en 1697, et elle fut sous la tutelle de son aïeul maternel, Édouard Colbert de Villacerf, surintendant des bâtiments du Roi, qui mourut le 18 octobre 1699. En 1702, son tuteur onéraire, Pierre Sainfray, rendit en son nom foi et hommage à l'abbesse de Faremoutiers pour les

puis, Madame, vous témoigner assez ma reconnaissance de toutes vos bontés et je n'ai rien qui soit gravé plus intimement[2] dans mon cœur que l'estime et, je le puis dire, la vénération que j'ai pour vous. Madame votre sœur y entre en part, et je souhaite toute bénédiction[3] à la chère famille et en particulier à ma filleule.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription : Madame l'Abbesse de Faremoutiers, à Faremoutiers.

1843. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 20 janvier 1699.

Vous avez reçu, il y a déjà longtemps, les lettres du 15 et 16 de ce mois, par lesquelles je vous accusais la réception de vos paquets du 21 décembre et du 28, et auxquels je vous répondais. Depuis, nous n'avons eu que la congrégation d'hier lundi, 19 de ce mois, et je ne puis encore vous dire ce qui s'y est passé. Les cardinaux, à commencer par le cardinal Casanate, auront continué à voter sur les propositions 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 38. Je ne sais pas combien de ces Éminences auront pu parler, mais vous voyez que l'on avance l'examen. Ces propositions finies, on reprendra depuis la 18 jusqu'à la 27 : on divisera ces propositions en deux chapitres, et tout sera fait[1].

terres et seigneuries de Pommeuse, Lumigny, Guérard et autres situées en Brie (Archives de Seine-et-Marne, H 475 ; cf. E 651). Elle épousa, le 26 janvier 1706, Paul Hippolyte de Beauvilliers de Saint-Aignan, et mourut à Rome le 15 octobre 1734, à quarante-six ans.

2. Édit. : qui soit plus intimement.

3. Édit. : je souhaite bénédiction.

Lettre 1843. — 1. Voir Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 211.

Je vous envoie une partie de ce que je vous ai promis par ma dernière dépêche. Voilà, jour par jour, ce qui s'est fait jusqu'à mercredi dernier inclusivement, et le nombre des cardinaux qui ont parlé, et la distribution des propositions : cela est tiré exactement du Journal de la Congrégation. Il a été impossible jusqu'à présent d'avoir les qualifications données par chaque cardinal aux propositions : la personne qui m'a procuré ce que je vous envoie, n'a pu faire davantage[2]; mais elle a vu et tenu les qualifications de tous les cardinaux. Elle n'entend rien à la matière, ce qui fait qu'elle n'a pas retenu le précis des vœux. Ce que je sais en général, c'est que tous les cardinaux ont envoyé, il y a huit jours, leurs vœux, qui sont très courts, et qui contiennent seulement la censure de chaque proposition.

Ceux des cardinaux Casanate, Noris, Nerli, Carpegna, Panciatici, Ferrari, Marescotti et Spada sont compris chacun en très peu de paroles, et ont pour objet différents chapitres qui renferment un certain nombre de propositions.

Ceux des cardinaux Albani et Ottoboni sont un peu plus longs, et contiennent des distinctions. Pour celui du cardinal de Bouillon, il porte sur chaque proposition en particulier, et la qualification qu'il donne à chacune peut bien avoir huit ou neuf lignes d'écriture. Encore une fois, cet ami n'entend rien à la matière, mais d'ailleurs est homme d'esprit ; et, sur les instructions que je lui ai procurées, il s'informera de tout mieux qu'il n'a fait encore. Je l'attends avant que de fermer cette lettre : il lui a paru dans le vœu du cardinal de Bouillon qu'il distinguait des sens.

J'avoue que ce Journal m'a fait plaisir : j'y vois l'esprit du cardinal de Bouillon et ses manèges. Que dites-vous du cardinal Spada, qui suit l'exemple du cardinal de Bouillon? D'abord ne voit-on pas dans cette Éminence un dessein d'entrer dans ses vues, et d'avoir de la complaisance pour un ministre?

J'avais toujours bien remarqué, comme je vous l'ai écrit

2. Voir plus loin, p. 94, 96 et 103.

plus précisément depuis quelque temps, dans le cardinal Spada un esprit très porté à excuser le cardinal de Bouillon. Le naturel de ce cardinal l'incline à ces ménagements; et peut-être qu'il n'y est pas peu déterminé par les importunités du cardinal de Bouillon, qui veut ne pas être seul coupable d'une manœuvre si déshonorante et aussi affectée. C'est ici, en effet, une terrible tentation que les sollicitations d'un cardinal ministre : aussi je m'étonne de la fermeté de certaines gens, et surtout du cardinal Casanate, que le cardinal de Bouillon, à la lettre, ne peut plus souffrir.

Vous remarquerez encore que, quand le tour du cardinal Ottoboni et du cardinal Albani vient pour parler, ils prennent ordinairement plus de temps que les autres dans les congrégations pour le faire. Le cardinal de Bouillon recommence ensuite de longs discours qui ne finissent point, et remet à la prochaine congrégation pour les continuer. Ainsi il discourt souvent deux fois au lieu d'une, ce que je sais d'ailleurs de science certaine. Vous observerez aussi que le cardinal Carpegna a une fois renvoyé la suite de son discours à une autre congrégation, et cela pour plaire au cardinal de Bouillon, par le même motif qui dirige le cardinal Spada. Ils croient ne pouvoir faire moins pour cette Éminence, que d'allonger ainsi leurs discours. Je sais que le cardinal de Bouillon fait faire auprès du cardinal Carpegna tous les manèges imaginables. Une femme du même nom[3], qui est la meilleure amie

3. La princesse Carpegna était française. C'était, comme il a été dit, t. IX, p. 62, Françoise Colbert, fille de Charles Colbert du Terron, intendant de la marine, mariée à Hildéric, prince de Carpegna, avec qui elle vécut en assez mauvaise intelligence. Le cardinal de Bouillon prit sa défense contre son « fou de mari », tandis que, sollicité par celui-ci, M. de Torcy refusait d'intervenir dans ces querelles de ménage. Phelipeaux raconte (t. II, p. 219) que Bouillon allait souvent chez la princesse, « ne se souvenant plus que cette femme avait été cause de la mort de son frère ». Si la princesse travaillait en faveur de Fénelon auprès du cardinal Carpegna, son époux se vantait auprès de la cour de France d'avoir agi efficacement en sens contraire (Affaires étrangères, *Rome*, t. 396, f° 220 ; t. 401, f° 241 ; t. 414, f°s 16 et 60 ; *Mémoires* de Coulanges, édit. Monmerqué, p. 271).

que le cardinal de Bouillon ait ici, et qui assurément, sans lui faire tort, n'est pas la plus estimable de toutes les Françaises qui sont à Rome, ne s'épargne pas à cet égard.

Voilà mon ami qui entre ; voici bien des nouvelles qu'il m'apprend. Il a vu tous les vœux des cardinaux, et le commissaire lui a parlé à cœur ouvert.

Le cardinal de Bouillon est tel que je vous l'ai représenté, soutenant hautement le livre, distinguant les sens, et condamnant les propositions dans le sens qu'il prétend que M. de Cambrai les condamne lui-même dans son livre.

Après le cardinal de Bouillon, qui est le phénix, le plus grand partisan de M. de Cambrai est le cardinal Albani, qui paraît très porté à l'excuser : il distingue aussi les sens.

Le cardinal Ottoboni vient ensuite. Il avait d'abord fait assez mal, mais depuis il s'est un peu ravisé. Il est moins favorable à M. de Cambrai que le cardinal Albani, et condamne plus précisément les principales propositions ; mais cela n'est pas encore net : je ne m'y serais jamais attendu.

Le cardinal Carpegna, je ne l'aurais jamais cru, biaise quelquefois un peu en certaines choses ; néanmoins en gros il va assez bien. Le cardinal de Bouillon inspire de la terreur par les influences qu'il doit avoir dans l'élection d'un nouveau pape.

Pour le cardinal Nerli, voici comment il s'y est pris. Avant que de voter, il a fait sa déclaration, dont il a demandé acte, qui porte qu'il ne prétendait pas jusqu'à présent que le décret dût entrer dans le particulier de la doctrine des propositions, mais que c'était dans l'intention seulement d'une simple prohibition du livre qu'il s'expliquait sur le fond de la doctrine. Après cette protestation, il qualifie les propositions en particulier aussi fortement et aussi précisément qu'aucun des plus décidés, les condamnant comme erronées, téméraires, tendantes à l'hérésie, etc. Voilà un plaisant *mezzo termine*. Ce cardinal a cru satisfaire à sa conscience en parlant vigoureusement contre la doctrine du livre ; mais cependant il a voulu ménager le cardinal de Bouillon et les jésuites, dont il est ami, en protestant comme vous voyez. Je ne l'aurais jamais

cru, et toute la Congrégation a été trompée. Il s'exprime, à ce qu'on m'a assuré, aussi fortement que les bien intentionnés et censure aussi vigoureusement, et tout cela dans la vue de prohiber simplement le livre. Je suis bien surpris s'il pense ce qu'il dit. Il croit par là contenter un peu le cardinal de Bouillon; mais au fond il proscrit toutes les erreurs. Ainsi la résolution du Pape étant de s'expliquer sur le particulier de la doctrine, le Roi et les évêques le demandant, la protestation du cardinal Nerli n'est qu'une chanson. Cela fait seulement voir les ménagements qu'on veut avoir.

Tous les autres vont rondement et qualifient précisément, sans restriction, sans distinction de sens. Le cardinal Casanate agit et parle, sans aucune considération humaine, en faveur de la vérité, comme on pouvait l'attendre d'un aussi digne personnage. Outre les qualifications particulières, il a conclu à ce qu'on mît encore dans le décret qu'en général toute la doctrine du livre, dans toute sa suite, était erronée, tendante à faire illusion, et renouvelant clairement le quiétisme. Noris et Ferrari font bien, ainsi que tous les autres.

J'ajoute au Journal ceux qui ont parlé hier, lundi 19. Vous jugez par tout ce détail particulier, qu'à peu de cardinaux près, tout va bien : vous voyez en même temps par des faits constants les efforts de la cabale, et combien les nouvelles instances du Roi étaient nécessaires.

Vous pouvez compter que ce que je vous marque dans cette lettre est très sûr. Le secret, qu'on peut dire impénétrable dans le Saint Office, est cause qu'on se trompe quelquefois sur les discours en l'air qu'on entend. Néanmoins vous voyez que, Dieu merci, j'ai toujours écrit assez juste : si je me suis trompé en quelque chose, je rectifie mon erreur à présent que je suis instruit par pièces. Mais certainement je ne me suis pas trompé sur le cardinal de Bouillon, ni guère sur Albani et Ottoboni. Je ne puis assez mépriser le cardinal Albani, qui use d'un procédé honteux par rapport au P. Roslet, à qui il ne cesse de dire tout le pis qu'il peut du cardinal de Bouillon, pour tromper ce bon Père.

Il faut, s'il vous plaît, un grand secret sur tous ces détails,

et ne se fier à personne là-dessus : il n'est d'aucune utilité en France de faire connaître ces particularités à des amis. Quant au Roi et à Mme de Maintenon, il n'y a pas de secret pour eux, ni pour M. de Paris ; mais ce dernier doit le garder scrupuleusement. Je n'ai communiqué à personne ce que je vous écris aujourd'hui, pas même à M. Phelipeaux ni au P. Roslet, ni à qui que ce soit, et personne ne le saura jamais que mon ami[4] et moi. Si on pouvait découvrir ici que je suis si bien informé de ce qui se passe au Saint Office, je ne serais pas en sûreté. Faites bien comprendre à M. de Paris de quelle conséquence le secret est pour moi et pour l'affaire. On n'a déjà que trop parlé en France des faits particuliers que nous écrivons. Tout revient ici au bout de cinq semaines comme nous l'avons mandé, et cela peut attirer des affaires à nos amis de Rome. Il faut se défier de M. le cardinal d'Estrées et de M. le cardinal de Janson, qui ont tous deux leurs vues politiques : les jésuites de France savent faire jouer bien des ressorts.

L'ami qui me sert à présent, n'est connu de moi que depuis trois semaines. J'espère dorénavant savoir par son canal tout ce qui se dira dans les congrégations, comme si j'y étais présent.

Le Pape, lorsque les congrégations auront achevé de discuter la matière, a résolu d'entendre chaque cardinal seul à seul. Le point essentiel est de finir ; car, malgré les puissants efforts d'une cabale pleine de rage, la vérité triomphera.

Je vous supplie de communiquer toute ma lettre à M. de Paris, à qui je ne puis écrire qu'un mot. Je le renvoie à vous, et je ne puis trop recommander à l'un et à l'autre le secret.

Le cardinal de Bouillon a prétendu animer le Pape et les cardinaux contre moi, en disant que j'étais la cause du mécontentement du Roi, et que j'avais envoyé un courrier porter des dépêches contre lui. Je ne sais si cela ne lui est pas aussi

4. Nous ne savons quel est cet ami qui livrait ainsi le secret du Saint Office.

revenu par le nonce. On ne saurait faire qu'on ignore ce qui est une fois connu; mais il eût été à souhaiter qu'on eût pu se dispenser de publier ces circonstances : personne jusqu'ici ne s'était douté du fait. Au reste, je ne crains rien, n'ayant donné des avis que dans la nécessité, et n'ayant jamais rien dit que de très vrai.

La liaison entre le cardinal de Bouillon, le P. Charonier, l'abbé de Chantérac et les jésuites est plus grande que jamais. Je suis informé de tout ce qu'ils font; mais le détail en serait trop long.

Le cardinal de Bouillon fit hier tenir la congrégation une heure plus tard qu'à l'ordinaire. On dit qu'il commence à être plus court et plus modeste; il garde encore des mesures avec moi.

Je n'ai pu avoir la thèse de Douai : en voilà deux de Louvain, l'une un peu favorable à M. de Cambrai, et l'autre contre lui. Mais tout cela ne signifie rien.

1844. — A l'Abbé Bossuet.

Paris, 22 janvier 1699.

J'ai reçu vos lettres du 8 et du 9, avec celle du 6 de ce mois. Je ne sais rien des dispositions de la Cour sur les réponses de M. le cardinal de Bouillon.

M. l'abbé Langlois[1] m'a montré la lettre où cette Éminence lui écrit ce qu'elle vous avait dit au sujet de ma conversation avec ce M. l'abbé Langlois. Cela ne méritait pas d'être relevé. On ne peut pas ignorer que toutes les lettres de Rome et d'Italie parlent de M. le cardinal de Bouillon comme d'un défenseur ardent et sans mesure de M. de Cambrai.

Lettre 1844. — 1. Voir t. X, p. 329 et 461.

On marquait même dans les lettres des ordinaires précédents qu'à un festin solennel donné par cette Éminence le jour de Sainte-Luce[2], tout le monde avait été invité selon la coutume, excepté vous. Ce petit fait m'est revenu de tous côtés, et je n'ai pu répondre autre chose, sinon que ni vous, ni M. Phelipeaux n'en aviez rien mandé ici.

Au surplus, sans faire valoir à M. le cardinal de Bouillon les sentiments que j'ai pour lui, je ne puis m'empêcher d'être fâché de voir son nom dans une cause si mauvaise et si déshonorante pour ceux qui s'en mêlent : je ne parle point des autres inconvénients. On croit le Roi irrité contre cette Éminence, à cause du retardement d'une affaire que le bien de la chrétienté devait faire aller plus vite.

Je suis en repos, quand je songe que j'ai fait ce que j'ai pu pour prendre des tempéraments convenables, et ensuite pour la défense de la vérité, ce que je continuerai jusqu'au dernier soupir, Dieu aidant. Je crois que cette lettre partira par un extraordinaire qu'on m'a indiqué.

1845. — A Jean Le Scellier.

A Paris, 25 janvier 1699.

Je vous donne avis, Monsieur, que M. Turgis[1],

2. La fête de sainte Luce, ou Lucie, se célèbre le 13 décembre.

Lettre 1845. — L. a. s. Collection Bucquet. Publiée par M. E. Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien*, Paris, 1903, in-8, p. 31.

1. Ce personnage devait appartenir à la famille Turgis (al. de Turgis), qui possédait les terres de La Maillolière, de La Mairie (ou Mérye) et des Touches, sises dans le fief de Villiers-Saint-Paul, en Beauvoisis. Cette famille ne doit pas être confondue avec celle de

ou quelqu'un de sa part, vous portera un billet de moi, par lequel je vous prie de lui donner connaissance de la ferme de l'abbaye, désirant écouter tous ceux qui en feront le projet[2]. Je vous prie de me mander les dispositions que vous aurez trouvées en lui, et toutes choses concernantes mes intérêts en cette affaire comme en toute autre, avec une pleine confiance. Il n'y a qu'à m'adresser tout à ma maison de Paris, et, s'il est nécessaire que l'on se voie, je vous prierai d'en prendre la peine.

Je suis avec estime et confiance, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Le Scellier, conseiller du Roi en l'élection de Beauvais, à Beauvais.

1846. — A l'Abbé Bossuet.

Paris, 27 janvier 1699

Nous[1] n'avons point de lettres de vous par le dernier courrier, mais nous avons reçu par le courrier extraordinaire, parti depuis, celles du 8 et du 9. Je

Pierre Turgis, fermier général mort au mois de juin 1695, dont un fils, Charles de Turgis des Chaisnes, épousa, à l'insu de ses parents, en 1691, une fille de l'acteur Dominique Biancolelli, connu sous le nom d'Arlequin.

2. Ceux qui proposeront d'affermer les terres de l'abbaye de Saint-Lucien. A la fin, Bossuet, au lieu de prendre des fermiers, préféra abandonner aux religieux sa part des revenus de l'abbaye moyennant une rente de 25 000 livres, sans compter les charges ordinaires, qui montaient à environ 4 000 livres (Voir E. Grisselle, *op. cit.*, p. 128 et 129. Deladreue et Mathon, *op. cit.*, p. 217).

Lettre 1846. 1. L'abbé écrivait d'ordinaire à son père en même temps qu'à son oncle.

vous en ai accusé la réception par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, dont on m'avait donné avis.

Je vous parle dans ma lettre de ce que vous a dit M. le cardinal de mon entretien avec M. Langlois, que ce docteur lui avait écrit[2]. Il m'en a fait voir la réponse, qui est enjouée et telle qu'il convenait à ce personnage. Je lui dis, il est vrai, que nous ne pouvions pas n'être point attentifs à ce que portent toutes les lettres de Rome, sur le dévouement presque sans mesure de M. le cardinal de Bouillon aux intérêts de M. de Cambrai ; mais en même temps je lui témoignai ma douleur à cause de l'intérêt que je prends à la gloire de ce cardinal, sans entrer dans les autres inconvénients. Cette Éminence disait dans sa lettre à M. Langlois que, si je pouvais savoir son vœu, j'en serais content. J'oserais lui dire que cela ne me paraît guère possible, attendu l'excessive prévention qu'il a témoignée jusqu'à présent.

Toutes les lettres portent aussi l'étonnement où l'on était de ce qu'au festin de Sainte-Luce, tout le monde avait été invité, excepté vous, ce qui paraissait bien affecté. Quand on m'en parle, je ne puis répondre autre chose, sinon que vous et M. Phelipeaux ne nous en avez rien écrit, et que je vous trouvais de bon goût d'avoir fait si peu d'attention à de si petites choses. Vous direz à M. le cardinal ce que vous jugerez à propos de tout cela; continuez-lui vos respects et les assurances des miens.

Vous recevrez par cet ordinaire la *Réponse d'un*

2. Voir p. 60 et 97. Langlois était licencié, mais non docteur.

théologien pour M. de Chartres, et la mienne très courte aux *Préjugés* de M. de Cambrai[3]. Faites avec prudence la distribution de ces écrits, en représentant que ces réponses sont nécessaires pour empêcher le triomphe du parti de M. de Cambrai et la séduction des peuples, que peut causer le nombre infini de petits écrits qu'il répand.

La cabale est plus violente que jamais ; mais il n'y entre ni évêques ni docteurs, Dieu merci. Vous aurez des signatures de docteurs en très grand nombre : si nous en avions voulu encore cinquante, nous les aurions. M. le nonce m'a montré une lettre de M. de Cambrai[4], où il se plaint qu'on a extorqué ces signatures : jamais rien ne fut plus volontaire. Il écrit d'un ton victorieux[5], et l'on dirait que

3. *Réponse d'un théologien à la Première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à l'évêque de Chartres.* Paris, 1699, in-4. Elle était imprimée dès le 10 juin 1698, mais l'évêque de Chartres avait voulu y faire une addition — *Réponse aux préjugés décisifs pour M. l'archevêque de Cambrai.* Paris, 1699, in-8 de 29 pages. L'achevé d'imprimer est du 26 janvier 1699.

4. Le nonce se défendit d'être, en cette affaire, de concert avec les adversaires de Fénelon, et protesta de son impartialité (Lettre du 28 janvier 1699, dans la *Corresp. de Fénelon*, t. X, p. 293. Cf. plus loin, p. 112 et 128). Une lettre de Fénelon au Pape (*ibid.*, p. 299, 31 janvier 1699), au sujet de ces signatures, demande, entre autres choses, que, si l'on tient compte du sentiment de la Faculté de Paris, on consulte aussi les autres Universités, et qu'en tout cas, la Faculté de Paris ne décide qu'après une soigneuse discussion. Mais la Faculté ne pouvait faire de délibération dans la forme ordinaire, ni prendre de décision en corps, puisque la cause était portée à Rome. C'est précisément, d'après les adversaires de Fénelon, ce qu'on avait voulu éviter, en demandant aux docteurs *privatim* leur sentiment, pour répondre au bruit mis en circulation que la plupart des docteurs de Paris, surtout les religieux, étaient favorables au livre des *Maximes*.

5. Bossuet avait sans doute écrit : d'un ton de victorieux, comme dans l'exorde de son panégyrique de saint Paul.

c'est moi dont on examine les livres. J'en ai beaucoup de prêts, et je suis du sentiment que, jusqu'à la décision, il faut écrire sur le même ton.

M. l'envoyé de Toscane[6] m'est venu dire, de la part de son maître, que M. de Madot pouvait aller à Florence, et qu'on verrait ce qu'on pourrait faire pour lui. Je tire bon augure de cette réponse, qui me paraît être de la main du prince, et j'en ai fait part aussitôt à M. l'abbé de Madot.

1847. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, 27 janvier 1699.

J'ai reçu par le dernier courrier vos deux paquets, l'un de Versailles, du 30 décembre, qui arriva trop tard; l'autre du 5 janvier, de Paris.

Je n'ai pas manqué, aux bonnes fêtes[1], de voir nos amis et de remplir mon devoir à votre égard. Je crois vous avoir mandé ce que j'ai dit de votre part à S. S. et la manière paternelle et obligeante dont elle l'a reçu.

Mercredi, 21 de ce mois, il n'y a eu que les trois derniers cardinaux, Noris, Ottoboni et Albani qui aient parlé sur le Ve chapitre. Hier, lundi 26, on tint la congrégation ordinaire; et sept cardinaux, savoir Bouillon, Carpegna, Nerli, Casanate, Marescotti, Spada, Panciatici parlèrent sur le VIe chapitre, qui contient les XVIIIe, XIXe, XXe et XXIe propositions. Les quatre qui restent parleront apparemment demain; et dès la première congrégation après celle de demain, on commencera à entamer le dernier chapitre, qui est sur la matière de la contemplation. Je ne sais si la congrégation de lundi

4. Salviati.

Lettre 1847. — 1. Les grandes fêtes de Noël et de l'Épiphanie, à l'occasion desquelles s'échangaient des compliments.

prochain, qui est le jour de la Purification, ne sera pas remise au jour de devant ou au jour d'après : je ne crois pas qu'on veuille perdre ce jour. Peut-être la tiendra-t-on le lundi même, n'y ayant point de chapelle l'après-dînée.

Je n'entrerai point aujourd'hui dans un aussi grand détail que dans ma dernière lettre. Les choses sont dans les mêmes dispositions : on peut compter que tout va bien et assez vite, comme vous voyez, dans des circonstances qu'on ne peut changer. Le petit expédient qu'a pris le cardinal Nerli pour ne pas déplaire si ouvertement à M. le cardinal de Bouillon et aux jésuites, peut-être même à l'archevêque de Chieti, qui est son ami intime, ne diminue en rien la force de son vœu : il est un des plus forts, et le cardinal Casanate en parle ainsi. Ce cardinal me disait avant-hier qu'il avait toujours appréhendé que le cardinal Nerli n'allât pas si bien, mais qu'il allait à merveille. Il méprise cette petite exception, qui ne signifie rien qu'une petite condescendance, pour ne pas paraître aller tête baissée contre le cardinal de Bouillon et ses sentiments. Je n'ai pas laissé de faire avertir tout doucement le cardinal Nerli du tort que pourrait causer en cette circonstance à sa réputation la moindre faiblesse, qu'elle pourrait lui faire perdre tout le mérite qu'il avait d'ailleurs. Il faut traiter les affaires de ce genre avec une grande délicatesse ; il n'est pas si aisé qu'on le croirait bien, de faire faire ce que l'on veut aux gens de ce pays.

Généralement parlant, le cardinal Carpegna fait bien. Le cardinal Ottoboni à présent ne va pas si mal, et l'on m'a assuré que, dans la congrégation de mercredi, le cardinal Albani parla assez bien contre M. de Cambrai. Le cardinal de Bouillon est le même : il condamne la plupart des propositions, mais dans un certain sens. Je fais ce que je puis pour parvenir à avoir précisément ses qualifications, au moins sur l'amour pur ; cela n'est pas si aisé. On m'a néanmoins fait espérer qu'on me procurerait copie du vœu de cette Éminence : le succès ne dépend que de la conjoncture.

Le P. Roslet m'a dit avoir eu une grande explication avec le cardinal Albani. Cette Éminence l'assure toujours qu'elle

fait des merveilles, mais qu'elle a beaucoup d'ennemis qui ne disent pas la vérité sur ce sujet. Le bon, c'est qu'il dit toujours au P. Roslet toute sorte de mal du cardinal de Bouillon. Il l'a engagé à marquer à M. de Paris que l'affaire ne pouvait aller mieux; qu'elle tournait au gré du Roi et des évêques, qu'on aurait une décision telle qu'on la souhaite, et qu'avant le carême, tout serait fini. Pour moi, j'avoue que je ne puis me fier à ce cardinal : je le regarde comme le plus grand ami des jésuites. Depuis le premier jour de cette affaire, il s'est engagé avec le cardinal de Bouillon; il veut tromper également les deux partis. Dès le commencement, il nous a fait du mal auprès du Pape; il faut cependant en tirer ce qu'on peut.

Le cardinal Casanate m'a assuré que les cardinaux Spada et Panciatici allaient bien et rondement. On ne peut trop dire combien le cardinal Casanate est pénétré de la matière, et avec quelle force il parle. Le cardinal de Bouillon ne peut le souffrir ni l'entendre. On remarqua fort bien, il y a huit jours, que le cardinal de Bouillon, qui a coutume d'arriver toujours le premier, ne voulut pas se trouver au commencement de la congrégation, parce que le cardinal Casanate devait parler. Ce cardinal me dit avant-hier que le cardinal de Bouillon était vif quelquefois; mais, ajouta-t-il, *ha trovato ancora il terreno vivo*[2], voulant dire qu'il avait trouvé à qui parler.

Je tiens du cardinal Casanate que, plus il lit la censure de nos docteurs, plus il la trouve faible et peu digne de la Sorbonne; ce sont ses propres paroles. J'ai dit tout ce que j'ai cru propre à les excuser, et en même temps j'ai voulu exciter à faire mieux, tout l'univers attendant de l'Église romaine une décision plus précise et plus forte. Il faut ici les piquer d'honneur. Je pense que l'envie de faire mieux que nos docteurs ne nuira pas à la bonne cause, ni à la vérité; Dieu se sert de tout.

Je regarde comme certain que le cardinal Albani ne sera

2. Il a trouvé encore le terrain brûlant.

point chargé de rédiger la bulle. Si cela est, on ne confiera cet ouvrage qu'aux cardinaux Noris, Ferrari et Casanate; il ne serait pas mauvais que les deux premiers concourussent avec le dernier.

Je ne vois pas que la thèse de Douai fasse ici impression. Le cardinal Casanate m'a demandé si la Sorbonne ne la censurerait pas; je lui ai répondu qu'elle n'en valait pas la peine. Il en est convenu avec moi.

Je ne saurais trop vous recommander et à M. de Paris le secret sur tout ce que je vous mande de circonstances particulières, et sur ce qui concerne nos amis et nos ennemis: j'excepte néanmoins le Roi et Mme de Maintenon. Si l'on parlait, ce serait le moyen de m'ôter toute la confiance qu'on peut avoir en moi. Vous n'ignorez pas que le nonce mande ici tout ce qu'il peut savoir.

Je fus averti avant-hier qu'il y avait une lettre de M. de Cambrai au Pape[3], datée du 13 décembre, très longue et à peu près de vingt pages, grand papier. Je me mis aux champs, et je sus que M. de Chantérac la présenta à S. S. il y a environ quinze jours, la priant de vouloir bien la communiquer à MM. les cardinaux. Le Pape n'en fit pas grand cas, et ne donna aucun ordre à ce sujet. M. de Chantérac en alla faire quelque espèce de plainte à M. l'assesseur, qui, mercredi dernier, en parla à S. S. à son audience[4]. Le Pape la lui remit pour l'envoyer à MM. les cardinaux. On en fit deux copies: l'une fut adressée à M. le cardinal de Bouillon, pour la faire passer ensuite de main en main au cardinal Carpegna jusqu'au cardinal Spada; l'autre fut envoyée en même temps au cardinal Panciatici, pour en faire part aux autres cardinaux. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne samedi matin; le cardinal Carpegna l'avait hier. Si je puis en avoir copie, je vous l'enverrai; je ne sais si on pourra la tirer de quelqu'un. Cette lettre n'est qu'une répétition en abrégé de ce qu'il a dit

3. Elle a été imprimée dans la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 191, et reproduite dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 144.
4. Cf. la dépêche de Chantérac du 9 janvier, *ibid.*, p. 219.

et redit cent et cent fois; il fait de nouvelles protestations de soumission et de catholicité; il assure qu'il n'a fait que se servir des expressions des mystiques les plus approuvés, qu'on ne peut le condamner sans les condamner en même temps. Au reste, pas un mot de rétractation, à ce qu'on m'a assuré : il a toujours raison; il est persécuté par ses implacables ennemis, par leur puissance et leur cabale; ils le tiennent dans l'oppression, etc. Ainsi, rien de considérable, rien de nouveau; mais il prétend toujours par là embarrasser. Tout son but et celui de ses amis tend à présent à faire peur et pitié. On veut faire appréhender un puissant parti parmi les évêques et les docteurs, que l'autorité seule du Roi empêche de s'élever et de parler; on rappelle à ce sujet les procédés violents dont on a usé dans le temps de l'assemblée de 1682, à l'occasion de la Régale. C'est généralement de quoi on remplit tout Rome actuellement, depuis la lettre du Roi plus que jamais, et, je l'ose dire, avec une insolence sans égale. On veut faire pitié, en représentant un saint archevêque persécuté et éprouvant les traitements les plus odieux. Ce sont les derniers efforts d'un parti le plus envenimé qui fût jamais. Vouloir en douter, c'est vouloir douter qu'il fait jour en plein midi : on n'épargne personne.

On débite ici une nouvelle comme venant de chez M. le cardinal de Bouillon : c'est la mort de Mme Guyon à la Bastille[5], avec mille circonstances. Puisque vous ne m'en mandez rien, je prends la liberté d'en suspecter la vérité.

Jeudi, au sortir de la congrégation du Saint Office, M. le cardinal de Bouillon alla à Frescati étudier avec le P. Charonier : il n'en revint qu'hier matin, et ne se trouva pas à la procession ordonnée par S. S., où tous les cardinaux et prélats assistèrent. C'était l'ouverture d'un jubilé que le Pape a donné en particulier pour implorer le secours du Ciel en faveur des catholiques d'Angleterre; et en effet la première station était dimanche à l'église des Anglais, puis à Saint-

5. La nouvelle en fut donnée de Paris à Cambrai (*ibid.*, p. 239). Cf. plus loin, p. 156.

Jean de Latran, à Saint-Pierre, etc. L'absence de M. le cardinal de Bouillon fut très remarquée et n'a point été approuvée dans une occasion aussi frappante, où les cardinaux même goutteux se sont fait traîner[6]. On a songé à propos de cela au prince d'Orange[7], qui est son parent, et qu'il propose dans toutes les occasions comme le modèle des grands hommes.

Le commissaire du Saint Office et le cardinal Casanate m'ont assuré que tout allait très bien.

Le cardinal de Bouillon qualifia hier la proposition de l'involontaire *ut simpliciter hæretica*. Je suppose que c'est parce que M. de Cambrai la rejette comme n'étant pas de lui : cela mérite confirmation quant aux deux parties.

L'abbé de Chantérac a dépêché ces jours-ci un courrier à M. de Cambrai[8]. Il y a bien lieu de croire, par les allées et venues de M. Serte, et par d'autres circonstances dont nous sommes instruits, que c'est de concert avec M. le cardinal de Bouillon : assurément c'est sans jugement téméraire.

J'ai reçu une lettre de M. le nonce, la plus obligeante du monde, en réponse à celle que je lui avais écrite. Je vous prie de lui bien témoigner ma reconnaissance, et de l'assurer de mon respect : je compte le remercier par le premier ordinaire. Je vous supplie aussi de lui parler de temps en temps du bien que je vous écris de son ami le prince Vaini. Effectivement il n'a rien oublié et n'oublie rien de tout ce qui est en son pouvoir et de sa sphère, soit sur notre affaire, soit sur les intérêts de la nation. Dernièrement il rendit visite au Pape, et lui parla comme il faut.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous envoyer les lettres

6. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 212. Voir plus loin, p. 122.

7. Guillaume d'Orange (1650-1702), fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et de Henriette-Marie, fille de Charles Ier d'Angleterre, était monté sur le trône d'Angleterre, après avoir renversé Jacques II, son beau-père. Il était cousin issu de germain du cardinal de Bouillon, qui, par sa grand'mère, Élisabeth de Nassau, était, comme lui, arrière-petit-fils de Guillaume Ier de Nassau.

8. Il portait la lettre du 24 janvier (*Correspondance*, t. X, p. 270).

de D. Francesco de Vargas[9], ambassadeur d'Espagne au concile de Trente, qu'on imprime à Londres. La préface, à ce que l'on dit, parle de l'affaire de Cambrai d'une manière à faire impression ici, et à prouver le déshonneur et le mal réel du délai d'un jugement tel qu'il convient.

Il se présente une occasion de servir le R. P. procureur général des augustins, l'un de nos meilleurs qualificateurs : je vous prie de ne vous pas oublier ; je demande à M. de Paris la même grâce. On tient après Pâques à Bologne le chapitre pour l'élection d'un général : ordinairement on choisit le procureur général[10], quand c'est un homme de mérite ; et celui-ci joint à une grande piété une grande sagesse, une grande connaissance des affaires de son Ordre, un grand savoir. Le cardinal Casanate et le cardinal Noris, dont il a été écolier, ont pour lui une amitié particulière. Le Pape l'estime fort ; et il s'est fait beaucoup d'honneur dans l'affaire de M. de Cambrai, dans laquelle on a surtout reconnu en lui une droiture et une probité à toute épreuve. C'est justement à cause de cela et du crime qu'il a commis en ne favorisant pas M. de Cambrai, que l'assistant de France[11] (frère du principal du collège de Bourgogne), à Rome, s'oppose vivement à son élection et forme une forte cabale contre lui. Cet assistant est la créature du P. de La Chaise. Il serait question de faire connaître au Roi le mérite du sujet et ses adversaires, pour l'engager à donner des ordres qui tendissent à déconcerter les projets formés contre lui ; cela produirait ici un bon effet par rapport aux autres personnes qui ont soutenu le parti de la vérité.

9. Édit. : Vasquez. — François de Vargas avait été envoyé par Charles-Quint au concile de Trente. Ses *Lettres et mémoires touchant le concile de Trente*, traduits de l'espagnol par Michel Le Vassor, oratorien passé au protestantisme, parurent à Amsterdam, en 1699, in-8. Voyez page 141.

10. Le P. Nicolas Serrani, grâce à l'appui du Roi et des prélats dont il avait soutenu la cause, fut élu général au mois de juin suivant.

11. Le P. Honoré Collombet (Voir t. IX, p. 366).

Ne manquez pas, je vous prie, de me mander comment il faut que je traite l'ambassadeur[12].

J'insinue ici le mieux qu'il m'est possible tout ce que vous pensez sur l'expression du *sensus obvius*. Le cardinal Casanate s'est rendu à mes représentations, et j'espère qu'on ne fera pas autrement. Il est certain qu'il va sans dire que les propositions ne sont censurées que dans ce sens, et que l'exprimer c'est affaiblir la décision. Toutes les condamnations prononcées par l'Eglise ont toujours été faites suivant cette méthode.

1848. — M. de Pontchartrain a Bossuet.

28e janvier 1699.

Je crois que vous vous souviendrez bien que le sieur de Theval[1], gentilhomme de Poitou, nouveau catholique prisonnier à la Bastille, fut mis en liberté, il y a quelque temps, à votre prière, et renvoyé en sa province, après avoir donné des assurances d'une sincère conversion et d'une bonne conduite pour l'avenir. M. le maréchal d'Estrées[2] me mande que ce gentilhomme y est revenu, qu'il ne paraît point qu'il ait fait abjuration et que sa personne peut être dangereuse, ayant toujours été le conseil des nouveaux convertis, même

12. C'est-à-dire quel titre lui donner.

Lettre 1848. — Archives Nationales O[1] 43, f° 46. Publiée par M. Ch. Read, dans *Bossuet décrit*. Paris, 1875, in-8, p. 31.

1. Joachim Patras, sieur de Theval, devait être de la même famille que le sieur de Theval qui avait été, vers 1575, lieutenant général à Metz, où il favorisait les réformés. Il se cachait à Paris sous le nom de Le Noir, lorsqu'il fut arrêté et mis à la Bastille. Bossuet eut la permission de le voir et, le croyant converti, obtint qu'il fût mis en liberté, le 4 septembre 1693 (Archives de la Bastille, n° 10494; Funck-Brentano, *les Lettres de cachet*, Paris, 1903, in-fol., p. 110. Cf à la Bibl. Nationale, Clairembault, 283, f° 500; aux Archives Nationales O[1] 37, f° 9).

2. Jean d'Estrées (1624-1707), frère du cardinal d'Estrées et neveu de la belle Gabrielle, se signala sur mer, fut vice-amiral en 1670 et créé maréchal de France en 1681.

pendant qu'il était à Paris. Prenez la peine, s'il vous plaît, de me mander depuis quand vous l'avez perdu de vue et en quelle disposition vous l'avez laissé[3]. Je suis, etc.

1849. — Nicolas Payen a Bossuet.

Monseigneur, la mort si précipitée de M. Bossuet[1] me touche si sensiblement que je n'ai pas la force de vous montrer toute la douleur que j'en ressens; elle est aussi grande que la perte que vous venez de faire. J'ai besoin de temps pour revenir de mon affliction et de l'étonnement où je suis. Quelque force d'esprit que vous ayez, Monseigneur, je ne sais s'il vous sera aisé de vous mettre au-dessus d'un pareil coup. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre consolation.

Je suis, avec beaucoup de respect...

1850. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 2 février 1699.

J'ai reçu votre lettre du 13; celle du 16, qui est venue par le courrier extraordinaire, avait prévenu toutes les nouvelles.

3. Le 4 février 1699, le secrétaire d'État écrivait au maréchal d'Estrées : « Le sieur de Thevals est un gentilhomme qui ne mérite pas les bontés que le Roi a eues pour lui; il est indigne d'une plus grande attention, et S. M. veut que vous le fassiez sortir du royaume, en l'envoyant au plus prochain endroit pour s'embarquer et sa femme aussi, supposé qu'elle n'ait point fait abjuration. Je crois qu'il est inutile de vous dire qu'il ne doit mener avec lui aucun de ses enfants, ni disposer de ses effets » (Archives, O[1] 43, f° 529; cf. f° 75). Le 9 novembre 1704, M. de Chaligny demanda à toucher les sommes dues à M. de Theval, dont il était héritier (*Ibid.*, O[1] 365, f° 257).

Lettre 1849. — S. l. n. d. Publiée par M. Gasté d'après le recueil de N. Payen (*Deux lettres*, p. 41).

1. Le frère du prélat, Antoine Bossuet mort subitement le 29 janvier 1699.

Lettre 1850. — L. a. n. s., au Grand séminaire de Meaux.

Vous aurez reçu à présent la *Réponse d'un théologien*[1] pour M. de Chartres, qui est fort estimée, et ma petite *Réponse aux Préjugés*[2].

J'ai vu M. le nonce sur ce petit écrit. Je lui ai représenté la nécessité de détruire ici le mauvais effet que produit dans le peuple le nombre infini de petits écrits de M. de Cambrai, et la nécessité de nous y opposer ; sans quoi, les émissaires de ce prélat tirent avantage de notre silence, et l'imputent à impuissance[3] et à la faiblesse de la cause. J'ai conclu qu'il fallait répondre, surtout au traité des *Propositions principales*[4], qui n'est rien en soi, mais dont il est demeuré d'accord qu'il éblouit beaucoup de monde, et a ajouté que je ferais bien d'y répondre. Il m'a même promis d'écrire à Rome à M. le cardinal Spada que je ferais bien et qu'il me le conseillait. Il faut user sobrement de ce dernier mot.

Il est vrai, au surplus, que, si l'on [n'] écrit de notre côté, tout le monde nous croira battus, et que nous n'avons pour nous que l'autorité, qui, destituée de raisons, nous abandonnerait bientôt.

Votre audience a bien touché toutes ces choses, et elle est venue bien à propos, quoique le Pape vous y ait montré plus de patience que d'approbation pour les écrits. Il les faudra faire courts, et ne les présenter à Rome qu'à ceux que vous choisirez.

Prenez bien garde aussi aux signatures, dont

1. Voir plus haut, p. 101.
2. Voir p. 101.
3. Édit. : à impuissance de répondre.
4. *Les principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*, s. l. n. d., in-8.

M. le nonce m'a parlé plus douteusement que la première fois. Il m'a montré deux lettres de M. de Cambrai sur ce sujet[5], et dans la dernière, il se plaint nommément qu'on a dit à ceux dont on a demandé les signatures que lui, nonce, l'avait approuvé ; ce qui lui a fait de la peine[6]. Ainsi ménagez le tout, et donnez-les à propos et avec la précaution des premières souscriptions, et plus.

Les nouvelles que l'on écrit de Rome semblent réduire les délibérations des cardinaux à tout le mois de février : les autres poussent jusqu'au commencement du Carême. Ne vous relâchez point ; mais redoublez vos soins sur la fin.

1850 *bis*. — Mémoire sur la Récrimination.

Vous me marquez dans une de vos précédentes dernières, qu'elle se réduit à trois chefs, que je vois aussi marqués par d'autres lettres, comme aussi par les écrits de M. de Cambrai. Le premier est sur la charité inséparable du désir de la béatitude ; le second, sur la suspension des puissances et du libre arbitre ; le troisième, sur les pieux excès et amoureuses extravagances.

5. *Première* et *Seconde lettre de M. l'archevêque duc de Cambrai à M. l'évêque de Meaux sur les douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris*, s. l. n. d., in-8. Cf. la lettre du nonce, du 28 janvier, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 293.

6. Cf. p. 101 et 128.

Lettre 1850 bis. — *Récrimination*, demande reconventionnelle ; action intentée par un défendeur contre sa partie sur le même fait et devant la même juridiction. On avait conseillé à Fénelon de recourir à ce moyen pour sa défense. Voir sa *Correspondance*, t. X, p. 237, 297 et 314. Cf. plus haut, p. 66.

Je suppose qu'on n'admettra pas une récrimination dans les formes, et qu'on ne songe en manière quelconque à me donner des examinateurs ; ce serait une illusion trop manifeste : à toutes fins, je vous marquerai ici les endroits où j'ai traité ces matières.

Le premier point a été traité dans les *États d'oraison*, liv. X, n. 29, p. 457, 458, 459, 460, etc., 463, 464, 465, où il faut remarquer, sur la fin de la page, ce terme : *du moins subordonné*, et le reste jusqu'à la fin du livre.

La même doctrine est expliquée dans les *Additions*, surtout à la page 476, etc., 481, 482, 485, 486 ; très expressément, 487, 488, 490 ; et enfin, 499 et 500.

Il faut voir aussi, p. 296 et 297, la réciprocité de l'amour.

La page 82, etc., donnera aussi un grand éclaircissement à la vérité. Je ne parle point du *Summa doctrinæ*. Le *Second écrit*, depuis le n. v jusqu'au xi, et depuis le n. xv jusqu'au xxiii. Le *Quatrième écrit*, 1re part. Le *Cinquième*, principalement n. xi. *Préface*, sect. IV, n. xxxii, xxxvii, xxxviii, xxxix, xlvi ; sect. VII et VIII.

Dans la *Réponse aux quatre lettres*, ceci [est] très expressément enseigné, p. 97 ; et il y est porté en termes formels que la béatitude est la fin dernière, voulue implicitement ou explicitement, du commun consentement de toute l'École.

La même chose est expliquée, *Schola in tuto*, q. I, par trente-six propositions, notamment par la sixième, n. 4 ; q. II, n. 33 ; q. III, IV, V, VI.

Pour la seconde récrimination, qui regarde la suspension des puissances, tout est dit dans *Mystici in tuto*, p. I, art. I, tout du long.

Pour les pieux excès, ils dépendent de deux principes : l'un est que quiconque dévoue son salut, le fait en présupposant la chose impossible ; d'où suit le second principe : *Securus hoc fecit* ; et la conclusion est que celui qui sacrifie ainsi son salut, sachant bien qu'il n'en sera ni plus ni moins, ne le peut faire que par un excès et par un transport amoureux. Tout cela est expliqué à fond, *Schola in tuto*, q. XII, art. II, n. 194 et seq. La sécurité est traitée dans cet article second, et encore, *Quietismus redivivus*, p. 399 ; et les folies amoureuses, *Schola in tuto*, q. XVI, art. XXI, p. 306. Il faut voir *Schola in tuto*, q. XIII, *de Fine ultimo*, où le principe est expliqué.

1851. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 2 février 1699.

Dieu est le maître. Je croyais mon frère entièrement délivré de ce fâcheux accident de goutte, qui lui avait si vivement serré les mamelles et attaqué la poitrine. Il s'était levé, et il alla faire ses dévotions à la paroisse, comme un homme qui, sans dire mot et ne voulant point nous attrister, songeait à sa dernière heure. J'étais à Versailles, pensant à toute

Lettre 1851. — L. a. n. s. Mentionnée dans la collection Morrison. Une copie faite sur l'original, au Grand séminaire de Meaux.

autre chose, et fort réjoui d'une longue lettre, d'une main très ferme et de ses manières ordinaires, le mercredi matin[1].

Que sert de prolonger le discours ? Il en faut venir à vous dire que, la nuit suivante, il appela sur les trois heures par un coup de cloche, qui ne fit que faire venir d'inutiles témoins de son passage. On me manda à Versailles qu'il était à l'extrémité. Je me vis séparé d'un frère, d'un ami, d'un tout pour moi dans la vie[2].

Baissons la tête, et humilions-nous. Consolez-vous, en servant l'Église dans une affaire d'une si haute importance, où il vous a rendu nécessaire. Ne soyez en peine de rien : votre présence sera suppléée par moi, par M. Chasot, par votre frère même. Faites les affaires de Dieu, Dieu fera les vôtres. Le Roi s'attend que vous n'abandonnerez pas ; car, encore qu'on n'eût pas prévu cette affligeante mort, il en a su les dispositions. Ce me serait la plus sensible, et presque la seule sensible consolation, de vous avoir auprès de moi ; mais offrons, vous et moi, ce sacrifice que Dieu demande de nous. Dieu est tout, faites tout pour lui.

M. Chasot vous instruira de tout le détail. Je me suis rendu très attentif à toutes les circonstances, n'en doutez pas ; mais je veux tâcher de m'épargner un

1. Édit. : réjoui de recevoir de lui une longue lettre écrite, le mercredi matin, d'une main très ferme et pleine de ses manières ordinaires.

2. Antoine Bossuet mourut le 29 janvier 1699. C'est l'abbé Jannel qui fut chargé d'en porter la nouvelle à l'évêque de Meaux (Voir sa lettre du 15 février dans la *Revue Bossuet* du 25 avril 1902, p. 121).

récit trop affligeant, que vous pouvez recevoir d'ailleurs. On tiendra les affaires très secrètes : c'est la vraie sagesse dans ces tristes accidents. Elles sont bonnes, Dieu merci.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ne vous embarrassez point de votre dépense : allez toujours votre train, avec votre retenue et votre prudence ordinaires. Ma santé est meilleure que ma douleur ne le devrait permettre. Je me conserverai le mieux qu'il me sera possible pour le reste de la famille, qui a perdu sa consolation et son soutien sur la terre. Nous avons bien de l'obligation à M. Chasot, qui a bien soulagé feu mon frère dans les derniers accidents. Ma sœur est comme vous pouvez juger[3]. Bonsoir, mon cher neveu ; fortifiez-vous en Notre-Seigneur.

1851. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 3e février 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 12e janvier. Vous aurez appris par mes précédentes l'état de l'affaire et les bonnes dispositions qu'il y a à voir bientôt la fin d'une affaire qui naturellement n'en devait point avoir, en considérant le génie de cette cour, la délicatesse de la matière, la puissante protection qu'a trouvée ici M. de Cambrai, et surtout la faiblesse du Pape.

J'avoue franchement que si, il y a quatorze mois, on m'avait dit les embrouillements qu'on mettrait à cette affaire, les injustices qu'on ferait en faveur de M. de Cambrai dans la procédure, les différents examens qu'on serait obligé de faire sur

3. Édit. : est, comme vous pouvez juger, plongée dans la douleur.

Lettre 1851. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

la même matière, tant des qualificateurs entre eux que des qualificateurs en présence du cardinal Ferrari et du cardinal Noris, puis en présence des cardinaux, et puis de S. S.; sur trente-huit propositions, sur lesquelles dix qualificateurs auraient à parler, et des qualificateurs divisés, très animés, très engagés, et très longs; et en dernier lieu que douze cardinaux auraient à voter, le feraient de la manière qu'ils l'ont fait, et avec les oppositions qui se sont rencontrées; si, dis-je, je m'étais pu figurer ce qui s'est passé, je n'aurais jamais cru qu'on eût pu surmonter toutes ces difficultés en moins de dix ans, avec les gens à qui nous avons affaire. Mais, par bonheur, on n'a pu envisager les difficultés que les unes après les autres; j'ai toujours vu jour à les pouvoir surmonter avec un peu de patience, ce qui m'a toujours laissé l'espérance d'une fin; et enfin l'affaire en est venue à un point qu'il m'a paru qu'il fallait tout ou rien, et cela pour l'honneur du Saint Siège et le repos de l'Église. J'ai toujours eu confiance en la vérité et en celui qui a soin de son Église; et j'ai toujours été persuadé que, pourvu qu'on parvînt à faire voter les cardinaux sur le particulier de la doctrine, que la décision ne pourrait être que bonne et authentique, ce qu'il y a lieu d'espérer plus que jamais.

Je puis dire avec vérité que c'est le zèle, la constance, la fermeté du Roi qui a tout soutenu, et j'ose dire, qui a tout fait; et tous ceux qui ont ici défendu la bonne cause, n'ont été que de très faibles instruments[1]. En mon particulier, je confesse que tout le service que j'ai pu rendre a été d'être informé le mieux qu'il m'a été possible de ce qui se passait, des dispositions que je trouvais, et surtout de ne rien mander que ce dont j'étais assuré, sans aucune passion. J'avoue que ce qui m'a le plus coûté a été d'être obligé de démêler les artifices du cardinal de Bouillon, et d'avoir à dire sur son sujet ce que j'ai été contraint de dire afin que la vérité ne fût pas en péril et qu'on pût remédier à temps au mal qu'on

1. On verra plus loin (p. 155) que Bossuet crut devoir faire lire à la Cour une copie de cette lettre.

voulait faire. J'ai fait ici de mon côté tout ce qui m'a été possible pour le rendre favorable à la bonne cause, et le faire changer par tous les motifs que je croyais les plus propres à cette fin, mais qui ont tous été inutiles.

Au reste, je sais de bonne part qu'il voudrait bien faire croire en France qu'il n'est pas si favorable qu'on s'imagine à M. de Cambrai; mais les faits parlent et les actions et la vérité. Et, si cela était vrai, il serait bien malheureux; car il n'y a personne ici de ceux qui le voient et qui ne le voient pas, personne de ses amis ou de ses ennemis, de ceux devant qui il parle, qui ne le croie ce qu'il est. Venons à ce qui se passe.

Il y avait plus que de la vraisemblance qu'on finirait le mercredi[2] le sixième chapitre, ne restant plus à parler sur cette matière que les quatre derniers cardinaux, les sept premiers ayant fini dans la congrégation du lundi. Mais je ne sais comment il arriva qu'il n'y eut que le cardinal Ferrari qui parla le mercredi, à cause, dit-on, que les cardinaux du palais arrivèrent fort tard, et surtout le cardinal Albani, qui devait parler ce jour-là. Cela a fait qu'hier, lundi[3], on ne put commencer le septième chapitre, qui est le dernier et qui traite de la méditation et contemplation. Au moins je me l'imagine; car je n'ai pu rien savoir aujourd'hui de précis et de sûr de ce qui se passa hier. Ce que je sais, c'est que la congrégation dura fort tard, et pour la première fois on s'y servit de flambeaux. Il ne serait pas impossible que M. le cardinal de Bouillon n'eût commencé à parler. Mais ce qui ne laisse pas d'être certain, c'est que les cardinaux auront fini de voter et de parler, ou lundi prochain, ou de demain en huit, qui sera le 11 de ce mois: ainsi il ne reste plus que trois congrégations au plus.

Il s'est passé une scène[4] entre le cardinal Panciatici et le cardinal de Bouillon, qui est assez marquante. Panciatici a toujours été rondement et fortement contre M. de Cambrai,

2. Le 28 janvier.
3. Le 2 février.
4. Voir Phelipeaux, t. II, p. 213 à 215.

et en particulier dans la congrégation du lundi de la semaine passée, qu'il parla le dernier et battit en ruine les mauvaises excuses que le cardinal de Bouillon avait apportées pour persuader que ce n'était pas M. de Cambrai qui avait mis cette parole : « involontaire ». Le cardinal de Bouillon n'a pas cru s'en pouvoir mieux venger qu'à l'occasion d'une grâce qu'il demande au Pape en faveur des jésuites, pour laquelle le Roi a écrit et sur laquelle le cardinal Panciatici fait de grandes difficultés[5] et s'oppose, comme c'est son ordinaire et quelquefois son devoir, à la facilité du Pape, et veut que les choses aillent dans les règles et avec les formalités, sur lesquelles le cardinal de Bouillon voulait qu'on passât. Jeudi donc, au sortir de la congrégation en présence du Pape, le cardinal de Bouillon alla à son ordinaire parler à S. S., lui renouvela ses instances pour cette grâce. Le Pape dit qu'il avait ordonné qu'on l'accordât, et le cardinal exigea du Pape de faire venir le cardinal Panciatici en sa présence sur cela. Le cardinal Panciatici entra, et il y eut une très vive conversation entre lui et le cardinal de Bouillon. Le cardinal Panciatici sentit l'aigreur et répondit avec fermeté au Pape qu'il quitterait plutôt sa charge que de faire une chose contre les règles, et que cette affaire n'était pas à présent en état de passer. Cette mortification que le cardinal Panciatici a reçue, d'avoir à se justifier en présence du cardinal de Bouillon, lui a été très sensible, et effectivement est très injurieuse à un ministre comme lui. On a bien vu la faible vengeance de M. le cardinal de Bouillon : il joue de son reste. M. le cardinal de Janson n'avait garde d'avoir de ces hauteurs, qui sont très préjudiciables ordinairement aux affaires du maître[6].

5. Panciatici était prodataire (1600-1700). Il s'agit de l'union de la prévôté de Pignans au Séminaire des aumôniers de la marine, à Toulon, dirigé par les jésuites. En même temps, le Roi sollicitait l'union du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault au Séminaire des Missions étrangères (Phelipeaux, t. II, p. 214 ; Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f°s 116, 161, 352 ; t. 391, f° 173 ; t. 395, f° 30 ; t. 400, f°s 50, 72, 274).

6. « Tout le monde fut indigné de ce qu'un ministre du Roi, à l'approche d'un conclave, eût fait de gaieté de cœur un semblable

A propos du cardinal de Janson, je crois qu'il ne trouvera pas mauvais que je me sois prévalu de l'estime que le cardinal Sacripanti[7] a pour lui, et de son nom, pour faire entrer ce cardinal dans les intérêts de la bonne cause, et en particulier sur ce qui reste à faire, au sujet de la bulle, auprès du Pape, sur qui ce cardinal a beaucoup de pouvoir, comme M. le cardinal de Janson le sait bien. Et je crois que cette aide ne nuira pas. On a ici, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, une vénération, une amitié pour le cardinal de Janson, que son absence n'a pas diminuée. Le cardinal de Bouillon a eu beau faire pour le décrier : ce qu'il a fait là-dessus a fort servi à le décrier lui-même. Je ne sais pourquoi, mais il est très certain que le cardinal de Bouillon le hait plus qu'il ne fait le cardinal d'Estrées, qui est beaucoup dire ; au moins en dit-il ouvertement plus de mal.

Je crois savoir sûrement que le cardinal Albani est exclu de la fabrication de la bulle. J'ai quelque avis, et bon, que le Pape en a déjà parlé au cardinal Noris, qui commence à y travailler ; apparemment on fera aussi travailler le cardinal Ferrari. Je ne sais s'ils travailleront conjointement ou séparément ; apparemment ils travailleront à part, et se communiqueront leur travail. Au moins je souhaite que cela se passe ainsi, et que le cardinal Casanate ait part à tout cela. Le cardinal Spada me dit hier qu'il n'y avait rien de déterminé sur ce particulier. Je lui fis voir, le mieux qu'il me fut possible, de quelle importance il était pour l'honneur du Saint Siège que ce travail, qui devait couronner l'œuvre, tombât en de bonnes mains. Ce serait un grand point d'avoir exclu le cardinal Albani, et il me paraît assuré. Le P. Roslet s'est accordé là-dessus avec moi, quelque assurance que lui ait donnée le cardinal Albani : il a bien compris qu'il fallait aller au plus sûr.

outrage à un vieux cardinal, homme de tête et d'esprit, qui était l'âme de la maison Rospigliosi, et cela pour avoir défendu la bonne doctrine » (Phelipeaux, p. 215). En d'autres circonstances, l'abbé Bossuet accuse le cardinal de Bouillon de n'être pas assez ferme à faire valoir l'autorité du Roi.

7. Voir t. IX, p. 142.

Nous mettrons le *19* ci-dessus sous le chiffre de *Godefroy*[8].

Il est avéré que le courrier que M. de Chantérac a dépêché le 25 du mois passé en Flandre, l'a été par un nommé Pressiat[9], banquier et créature du cardinal de Bouillon, et après des conférences tenues entre cette Eminence, le P. Charonier et M. de Chantérac. Il y en eut une mémorable et publique, samedi dernier à midi, chez le cardinal, de Chantérac, Bouillon, Charonier et Sertes, qui dura près de deux heures. On va, comme vous voyez, ici tambour battant.

On croit, à présent plus que jamais, devoir faire vanité de cette union, plus on doit supposer qu'elle déplaît au Roi[10], que le cardinal de Bouillon n'aimera jamais assurément, tant il est ingrat et tant il a l'esprit de travers.

Je n'ai pu avoir encore la lettre dernière de M. de Cambrai au Pape; je sais seulement que ce n'est que répétitions. Il y a seulement deux choses plus particulières: l'une, qu'il demande à n'être pas obligé de condamner les intentions de Mme Guyon, ni son sens intérieur; l'autre, qu'il est prêt de corriger dans son livre les expressions qui paraîtront trop fortes, et qu'il ne pouvait pas supposer qu'on pût désapprouver, puisqu'elles se trouvent toutes dans les meilleurs mystiques; mais que le Saint Siège n'a qu'à lui donner la règle, qu'il suivra exactement. Je ne crois pas que cette lettre lui ait fait grand honneur, et ne lui fera pas grand profit. On m'assura hier

8. Phrase dont le sens nous échappe et qui a été omise par les éditeurs. On ne voit pas de *19* dans les pages précédentes de l'autographe. Serait-ce le chiffre du cardinal Sacripanti ?

9. Jean Michel Courault de Pressiat, banquier expéditionnaire, puis garde des archives de France et consul de la nation française à Rome, mourut dans cette ville le 14 avril 1730 (*Gazette* du 6 mai) et fut inhumé à Saint-Louis-des-Français. Cf. Dom Paul Denis, *Notes sur la cour de Rome*, p. CXXXVIII. Il était de la même famille que Jean Courault de Pressiat, grand vicaire de l'évêque d'Angers en 1689, et que René Courault de Pressiat (1635-1701), né à Angers, abbé d'Asnières (J. Grandet, *Les saints prêtres français*, 3e série, p. 235; C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 775).

10. Deforis corrige ainsi : quelque déplaisir qu'on sache qu'elle fasse au Roi.

que l'on distribuait un manuscrit en faveur de M. de Cambrai : je ne sais encore ce que c'est.

Vous devez avoir, il y a déjà longtemps, tous les nouveaux écrits imprimés de M. de Cambrai, que je vous ai envoyés. Je fais bon usage de tout ce que vous m'écrivez, et je ne laisse perdre aucune de vos réflexions.

Les passages des mystiques, que M. de Cambrai a mis en parallèle avec les siens, font un effet tout contraire à ce qu'il s'est imaginé. On voit par là combien le langage des mystiques est peu exact, et même outré, et de quelle nécessité il est de n'en pas faire la règle de la foi ; mais encore, que M. de Cambrai a outré les mystiques les plus outrés, je parle des anciens, lui qui devait réduire leur langage à des expressions simples, exactes, théologiques, etc.

Le cardinal Ottoboni a dit à un de mes amis, qu'il fallait que je le crusse un grand *minchione*[11], pour m'imaginer qu'il ne serait pas contre M. de Cambrai ; mais avec cela je ne me repens ni ne me rétracte de ce que j'ai cru de lui.

On ne peut manquer à faire bien engager nos docteurs ; et pour ce pays-ci, et pour celui où ils sont, cela ne peut faire que du bien.

Vous croyez bien qu'on crie ici persécution sur tout ce qui arrive de peu avantageux en France à M. de Cambrai ; mais il faut laisser crier des gens qui mettent toute leur ressource dans des impostures dont on commence à découvrir l'artifice.

Je vous envoie un exemplaire du dernier jubilé[12] : cette pièce commence ici à être rare, et n'en a pas qui veut[13]. J'en ai eu deux exemplaires par faveur singulière. On en fait ici un mystère depuis quelques jours, et il n'en a couru qu'un très petit nombre d'exemplaires. On prétend que des amis du prince d'Orange ont fait faire attention ici qu'il ne fallait pas le traiter de persécuteur, ni de persécutions les rigueurs qu'on

11. *Minchione*, niais.

12. Voir plus haut, p. 106 et 107.

13. Il y en a un exemplaire aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 42. La publication en est faite pour Rome par le cardinal vicaire, Carpegna.

exerce contre les catholiques en Angleterre et en Irlande. Le cardinal Carpegna, qui veut être pape, le ménage par considération pour le cardinal Ottoboni et le cardinal de Bouillon, qui ont ici grande liaison avec des Anglais protestants. On prétend que ces cardinaux empêcheront le Pape d'envoyer ce dernier jubilé dans les pays étrangers ; avec cela, je doute qu'ils y réussissent. Cela serait assez curieux si le parti du prince d'Orange était assez fort à Rome pour empêcher la publication d'un jubilé, et qu'on ne priât Dieu par toute la chrétienté pour faire cesser de si cruelles persécutions.

Mon père me mande, et j'ai vu dans des lettres écrites de France de bon lieu, qu'on avoit écrit d'ici que moi seul de Français n'avait pas été invité à la fête de Sainte-Luce, et que cela avait ici un peu surpris tout le monde. Vous savez, mon père et vous, que je ne vous en ai pas écrit un mot, n'ayant pas cru que cela en valût la peine, et n'ayant pas cru devoir attribuer au maître le compliment ambigu que me fit M. Sertes, son espèce de maître de chambre, qui me fit prendre le parti d'aller dîner chez moi avec de mes amis, de peur d'incommoder à un somptueux dîner, où l'on était très pressé.

Je n'ai reçu aucun ordre précis de vous pour l'argent, dont vous avez la bonté de me parler dans votre lettre du 5e : mon père me mande seulement que vous avez eu la bonté de tomber d'accord de tout ; que M. Souin[14] lui vient de dire que le correspondant[15] de M. Chuberé[16] a ordre de me faire tou-

14. Sur Souin, voyez t. IV, p. 133.

15. Ce correspondant était M. de Brue, banquier à Rome. Le cardinal de Janson écrit à son sujet : C'est de tous les banquiers expéditionnaires « le plus habile et le plus expérimenté ; il est homme de bien et riche et incapable de manquer à son devoir. M. le cardinal dataire a grande créance en lui. La plupart des autres sont peu éclairés et ne pensent qu'à gagner de l'argent » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 383, fos 179 et suiv.).

16. Jean-Pierre Chubéré (et non Chabéré), fils d'un procureur au Grand conseil, fut avocat, puis secrétaire du Roi, du 27 novembre 1687, syndic de sa compagnie en 1695, et banquier expéditionnaire en cour de Rome. Il demeurait rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Il avait épousé : 1° Marie-Anne Février, fille de Guillaume

cher 2000 livres; et mon père ajoute que, si j'ai besoin de toute la somme, de tirer une lettre de change du reste sur vous et sur lui, dont il paiera la part dont vous êtes convenus: ce que je serai obligé de faire par le premier courrier.

Je me porte bien, Dieu merci, et M. Phelipeaux aussi.

J'écris à M. de Paris qu'il est nécessaire que le Roi parle à M. le nonce sur le décret qui doit suivre la bulle, et par lequel on doit défendre les livres faits en défense et explication du livre des *Maximes*. J'en ai déjà parlé au cardinal Casanate, qui l'a fort approuvé, et qui m'a promis d'appuyer ici fortement là-dessus. Unissez-vous avec M. de Paris auprès du Roi sur ce particulier, et ne perdez point de temps, s'il vous plaît.

Il y a ici une nouvelle *Lettre de M. de Cambrai à M. de Meaux sur la charité*[17], qu'on n'a pas encore vue. M. de Chantérac a commencé à la distribuer aux cardinaux : je ne l'ai pu avoir pour ce courrier. Que peut-il dire de nouveau?

1852. — Jean Le Scellier a Bossuet.

Monseigneur,

Si j'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la perte que vous venez de faire de Monsieur Bossuet, ce n'est pas pour vous donner de la consolation, puisque vous êtes vous-même l'esprit consolateur[1]; mais c'est pour ne pas manquer à mon

Février, parfumeur; 2° Marie Regnauld, fille d'un marchand drapier. Il mourut le 1er avril 1720. Il fut père de Jean-Pierre et de Louis Guillaume Chubéré, successivement conseillers au Parlement, de Marie-Louise Chubéré, femme de J.-B. Auguste Le Rebourt, sieur de Saint-Mard-sur-le-Mont, conseiller au Parlement; etc. (Bibliothèque Nationale, Dossiers bleus et fr. 32837, fos 10 et 170; le *Mercure galant*, avril 1720).

17. *Lettre de M. l'archevêque duc de Cambrai à M. l'évêque de Meaux sur la charité*, s. l. n. d., in-8.

Lettre 1852. — L. a. s. Minute. Bibliothèque de Beauvais. Collection Bucquet. Publiée par M. E. Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien*, Paris, 1903, in-8, p. 31.

1. Le Scellier fait allusion à la lettre de condoléances que Bossuet lui avait écrite le 5 août 1694 (tome VI, p. 383).

devoir dans cette occasion, et pour vous assurer de la part que je prends à tout ce qui touche Votre Grandeur, étant avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE SCELLIER.

A Beauvais, ce 4 février 1699.

1853. — A Mme CORNUAU.

A Paris, ce 5 février 1699.

Quoique vous m'ayez appris une très dure nouvelle[1], je vous suis obligé, ma Fille, du soin que vous avez pris. J'ai invité le Père Toquet[a] à vous aller consoler. Appliquez-vous à soulager la douleur de Mme de Luynes, votre très chère et digne supérieure. Pour Mme d'Albert, elle vous dirigera longtemps, si vous continuez à considérer ses exemples, les conseils qu'elle vous a donnés et ceux qu'elle vous donnerait en cas pareil. Vivez et mourez comme sous les yeux d'une si sainte maîtresse, et soyez comme elle une véritable religieuse, détachée de tout, et au dedans et au dehors.

Quoique j'écrive à Mme de Luynes, je vous charge de lui dire que j'irai bientôt à Torcy, et que

a) Ce nom, dont les mss et les éditions ne donnent que la première lettre, nous est révélé par la copie de Ledieu, qui a transcrit toute cette lettre.

Lettre 1853. — Cent cinquante-troisième dans Lachat comme dans Ledieu ; cent cinquante-deuxième dans Na et Ma ; cent cinquante et unième dans Nc ; cent quarante-huitième dans Nd. La date est fournie par Mme Cornuau ; Ledieu note seulement l'année.

1. Celle de la mort subite de Mme d'Albert, arrivée, dit Ledieu, le jour de la Chandeleur, au soir, [2 février] 1699, à Torcy.

j'ai grand désir de la voir; celui de vous soulager dans votre peine y entre beaucoup[b]. Vous pouvez, en attendant, faire ce que vous me proposez; le reste se dira en présence[2]. Assurez-vous, ma Fille, que votre âme m'est toujours également chère. Ceux qui vous ont dit que[c] je n'étais pas content de vous ne m'ont pas connu; tenez-vous assurée de moi en Notre-Seigneur à jamais.

1854. — A Mme de Luynes.

A Paris, 5 février 1699.

Dieu, ma Fille, écoute les affligés pour les affligés[1], et il a fort agréable qu'ils se consolent les uns les autres pendant que la douleur encore récente de leurs plaies les rend plus sensibles à celle des autres. Sacrifions à Dieu notre perte. J'ai invité le P. Toquet à vous aller consoler; et, pour moi, je ne puis vous dire autre chose, sinon que je suis et serai toujours également à vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

b) Mss. et édit. : *y entre pour beaucoup*. Ledieu : *y entre beaucoup*. — *c*) Na, Ma : *dit le contraire, et que*.

2. *En présence*, comme l'adverbe latin *coram*. Cf. t. III, p. 316; t. IV, p. 346.

Lettre 1854. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel, à Meaux.

1. Mme de Luynes venait de perdre sa sœur (p. 125), et Bossuet pleurait la mort de son frère.

1855. — A L'ABBÉ BOSSUET.

Paris, 9 février 1699.

Vous avez bien besoin que Dieu vous soutienne dans le coup que vous venez de recevoir : c'est lui qui frappe, c'est lui qui console. Vous êtes seul, et ce nous serait une espèce de consolation mutuelle de pleurer ensemble le plus honnête homme, le plus ferme, le plus agréable, le plus tendre qui fut jamais. C'en est fait : il n'y a qu'à baisser la tête, et à se consoler en servant Dieu. Vous en avez une grande occasion ; et Dieu vous a mis en tête une cabale si puissante, si artificieuse, si dangereuse qu'il y va du tout pour l'Église. Ainsi rappelez toutes vos forces, et songez qu'il faut qu'il en coûte quand on est appelé de Dieu pour défendre la vérité, et s'exposer seul à la fureur de ses ennemis pour elle.

J'ai reçu votre lettre du 20, et le journal[1], que j'appellerai *la fable* dans la suite. M. de Paris a tout vu. On a fait un extrait pour la Cour, qui sera rendu à Mme de Maintenon. Personne n'a rien vu, que votre père, qui a fait l'extrait. On croit y être[2]. Mettons : extrait, *le cahier*.

Lettre 1855. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. L'extrait du journal des séances de la congrégation du Saint Office.

2. Ainsi les prélats adversaires de Fénelon approuvent la violation du secret du Saint Office commise à leur profit (Cf. plus haut, p. 92, 94, 96 et 103). Toutefois il est possible que l'abbé ait été dupe de quelque habile compère qui, sous prétexte qu'il n'entendait rien à la matière, ne lui aura fourni qu'une partie des renseignements qu'il lui

Vous aurez vu par mes précédentes ce qui fit connaître le courrier : c'est une lettre qu'il porta au cardinal d'Estrées.

Courrier, *le paresseux;* signatures, *fanfare.*

M. de Cambrai a écrit au nonce trois superbes lettres sur les signatures[2]. Il dit qu'il répondra, et en demande la permission à M. le nonce, qui ne dira rien. Extorquées, tronquées.

Nous attendons un écrit de M. de Cambrai sur les qualifications des docteurs. Il est ravi d'avoir cette occasion d'écrire par anticipation contre les qualifications qu'il craint de Rome.

Le P. Dez et le P. Gaillard sortent d'ici : ils m'ont dit que le P. Charonier leur avait écrit qu'il croyait que le décret de censure du livre arriverait aussitôt que sa lettre.

La lettre du Roi[3] est admirable et digne d'un Constantin et d'un Charlemagne. Tout y est de sentiment : il faut être roi et roi pieux et habile pour écrire ainsi. Le secret[4] est bien recommandé.

La lettre du théologien de M. de Chartres[5] fait ici un effet prodigieux : on ne devine point qui en est

avait promis, en particulier sur le « précis des vœux » des cardinaux; mais il a été informé plus complètement du texte des propositions mises aux voix et du nom des cardinaux qui votèrent à chaque séance.

2. Ces lettres ne figurent pas dans la *Correspondance de Fénelon,* où on peut voir toutefois (t. X, p. 261, 293 et 328) celles que le nonce écrivit à ce prélat.

3. Celle du 23 décembre 1698.

4. Le secret demandé par l'abbé au sujet du Journal de la Congrégation du Saint Office.

5. Ce « théologien » était Bossuet lui-même. Voir les remarques critiques de Berlize, docteur de Sorbonne, dans la *Correspondance de Fénelon,* t. X, p. 311.

l'auteur. M. de Chartres y a mis de sa main beaucoup d'excellentes choses. Remarquez bien ce qu'il dit sur les prières de M. de Cambrai avant toutes ces affaires. C'est sur la fin[6].

M. le nonce a bien remarqué que par l'écrit M. de Cambrai s'engageait terriblement.

Je suis bien en peine de la manière dont la triste nouvelle vous sera venue. Je crains les lettres de traverse et les contretemps qui les accompagnent. Je n'aurai point de repos que je n'aie votre réponse.

J'ai reçu les thèses[7] : je n'y trouve rien contre nous, bien entendues.

Ce serait un grand malheur que le cardinal Albani [dressât] la bulle[8] : il faut toucher cette corde bien délicatement. Je suppose que, malgré les mauvais offices, Dieu vous donnera les moyens de vous bien entretenir avec le Pape.

M. le Prince[9] nous fait mille amitiés sur notre malheur. Je lui ai demandé sa protection pour la famille sans rien, et il la promet avec l'air le plus sincère du monde.

Nous allons tous à Versailles.

Je crains d'avoir oublié de vous parler d'un libelle contre M. de Paris, qui a été brûlé par main de bourreau[10]. Ce prélat y est accusé d'être le chef des

6. *Réponse d'un théologien*, quest. III, IX (Lachat, t. XX, p. 352).

7. Les thèses de Douai et de Louvain dont il a été parlé, p. 97.

8. Bossuet craignait qu'il ne fût trop favorable à Fénelon. Ce fut lui cependant qui fut chargé de la rédaction de la bulle.

9. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. Cf. t. V, p. 64.

10. Un arrêt du Parlement, du 10 janvier 1699, exécuté le 15, condamna au feu l'écrit intitulé : *Problème ecclésiastique proposé à*

jansénistes, et d'en avoir donné la profession de foi dans la seconde partie de son *Instruction pastorale* sur cette matière[11]. Son jansénisme est attaché principalement à l'approbation du livre du P. Quesnel sur le Nouveau Testament[12]. On s'en avise bien tard, après que ce livre a passé sans atteinte durant

M. l'abbé Boileau de l'archevêché, à qui l'on doit croire, de Messire Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695 (approuvant les Réflexions morales du Père Quesnel), *ou de Messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696* (condamnant l'Exposition de la Foi, par l'abbé Barcos), 1698, in-12. « L'auteur, alors inconnu, de ce libelle satirique opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et demandait malignement lequel des deux on devait croire, ou l'approbateur des *Réflexions* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament, ou le censeur du livre de l'*Exposition de la foi* (de Barcos). Il se jouait avec assez d'esprit, dans cet ouvrage, sur la contradiction qu'il croyait trouver entre l'évêque et l'archevêque... C'est ainsi que fut donné comme le premier signal de cette guerre fatale que le livre du P. Quesnel a depuis allumée dans l'Église. Le soupçon tomba d'abord sur les jésuites; .... mais le véritable auteur de ce fameux ouvrage fut enfin démasqué quelques années après. D. Thierry, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et janséniste des plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du Roi, avoua dans la suite que c'était lui qui avait composé le *Problème* » (D'Aguesseau, *Mémoire sur les affaires de l'Église de France*, Œuvres, t. XIII, in-4, p. 195). Suivant Quesnel, le pamphlet avait été imprimé par les soins du P. de Souastre, jésuite (*Correspondance*, t. II, p. 45 et 59). M. Vacant (*Revue des sciences ecclésiastiques*, 1890, t. LXI, p. 411 à 425, et t. LXII, p. 34-50) estime que le véritable auteur du *Problème* fut D. Hilarion Monnier, bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes (Cf. les *Mémoires* du P. d'Avrigny, t. IV, p. 106 et suiv.; les *Mémoires* de Legendre, p. 241 à 245, et cf. notre t. IX, p. 408).

11. L'*Instruction* du 20 août 1696, dont la seconde partie, consacrée à la défense de la grâce selon saint Augustin, celle par laquelle les jansénistes se consolaient de la première, était de Bossuet (Voir t. VIII, p. 74).

12. *Le Nouveau Testament avec des Réflexions morales*, dont M. de Noailles, alors évêque de Châlons, par un mandement du 23 juin 1695, avait approuvé une nouvelle édition.

feu M. de Paris, et après cinq ans d'approbation de celui-ci comme évêque de Châlons[13].

On s'avise aussi, après dix ans, d'accuser de jansénisme par un libelle[14] l'édition bénédictine de saint Augustin, à cause des notes, des lettres majuscules et des renvois. Certaines gens voudraient bien faire une diversion au quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme; mais on ne prendra pas le change.

1856. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 10e février 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, du 19e janvier. Le P. Roslet a reçu en même temps

13. Pour soutenir en cette circonstance M. de Noailles, l'évêque de Meaux écrivit des remarques sur le livre de Quesnel. Deux copies de ces remarques, dont l'une porte des corrections de la main de Bossuet, se trouvent à la Bibliothèque Nationale (lat. 17680). Cet opuscule a été publié en 1710 sous le titre de *Justification des Réflexions morales*. Sur les discussions auxquelles il a donné lieu, on peut voir Ch. Urbain, dans la *Revue du Clergé français*, 1er juillet 1697.

14. Ce libelle, paru vers la fin de l'année 1698, est intitulé : *Lettre de l'Abbé de . . . aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*. A Cologne, in 4 de 36 pages. Comme l'avertissement qu'on lisait en tête de la lettre portait qu'elle avait été écrite « par un des plus considérables abbés d'Allemagne », on désigna bientôt l'auteur sous le nom de l'Abbé allemand. En réalité, c'était le P. Langlois, jésuite. Voir le P. Ingold, *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin*, Paris, 1903, in-8, p. 51-57. Les bénédictins, pour se défendre, croyant opportun de voir Bossuet, Mabillon vint trouver le prélat et lui dit : « Nous avons besoin de protecteur, et comme c'est à saint Augustin que l'on en veut, nous espérons que Votre Grandeur ne nous ou plutôt ne l'abandonnera pas. » (*Journal de Dom Ruinart* publié par le P. Ingold, à la suite de l'*Histoire de l'édition bénédictine*, p. 161). Bossuet promit d'examiner le libelle et de prendre les mesures nécessaires.

Lettre 1856. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

la signature de cent quarante et tant de docteurs, que M. de Paris lui a adressée. Voilà un consentement bien unanime de nos docteurs ; et je ne sais pas ce que les amis de M. de Cambrai pourront dire, après avoir assuré si hautement que l'on n'avait pu trouver que les soixante premiers qui eussent voulu condamner M. de Cambrai, dont encore la plupart l'avaient fait par force. Mais il ne faut pas s'étonner de la hardiesse qu'ils ont à mentir, leur chef leur en donnant un si bel exemple. Leurs impostures font toujours quelque petit effet pendant quelques jours ; et cela leur sert toujours à quelque chose. Ce n'est pas que, dans l'esprit des honnêtes gens, cette conduite ne fait l'effet qu'elle doit faire. Je sais que le Pape a été prévenu heureusement par les lettres du nonce, dès le précédent ordinaire, sur cette nouvelle signature, et l'a trouvé bon, aussi bien que les cardinaux, à l'exception de qui vous pouvez deviner [1], à qui cet accord de la Faculté de Paris contre son ami n'a pas fait grand plaisir.

Dieu merci, le cardinal Casanate jouit depuis un mois d'une bonne santé. Je le vis il y a trois jours, et il me dit que, puisque Dieu lui donnait une bonne santé, il voulait bien l'employer. Il ne sait pas encore si le Pape le chargera de l'extension [2] de la bulle [3] ; mais nous sommes convenus qu'il fera ainsi. Il donnera son vœu au Pape sur les trente-huit propositions ; puis il dira comme il est d'avis qu'on les réduise pour les condamner. Il réduira toute la matière sous sept chapitres, comme on l'a examinée ; puis il prendra sur chaque matière les propositions principales, de la manière qu'elles doivent être conçues pour être le plus nettement condamnées, en suivant toujours les propres paroles de l'auteur, et retranchant seulement des propositions des qualificateurs ce qui est inutile et ce qui embrouille le sens. En un mot, il réduira dans son vœu par écrit le tout, comme il croit qu'il doit être

1. Le cardinal de Bouillon.

2. L'*extension*, la rédaction.

3. Voir dans Phelipeaux, p. 220, comment on se servit de Giori pour faire entrer le Pape dans les vues de l'abbé Bossuet.

étendu dans la bulle. C'est à présent le plus grand service qu'il puisse rendre, et qui peut abréger beaucoup, si le Pape a bonne intention. J'ai bien de la peine à croire que l'on puisse l'empêcher de lui donner une particulière autorité sur l'extension de la bulle. Il est vraisemblable que le Pape en chargera ses deux créatures, Ferrari et Noris, avec Casanate; mais il n'y a rien encore de déterminé là-dessus. Je vous envoie la lettre que m'écrivit hier au soir Mgr Giori; il parle par conjecture, mais il n'y a rien d'assuré. Je le crois très vraisemblable, et c'est ce qu'on doit faire. Si l'on ne le fait pas, ce ne sera pas faute d'instruction; et le Pape sait tout. Il y a plus de deux mois que j'en vois l'importance, et qu'on y travaille efficacement à le faire tomber sur un cardinal bien intentionné et capable. Le cardinal de Bouillon, le cardinal Albani, Fabroni et les jésuites font leur possible pour empêcher le cardinal Casanate, et faire tomber au cardinal Albani[4]; mais je crois qu'en cela ils ne réussiront pas, au moins pour le dernier; mais on ne peut répondre de rien avec le Pape.

Je vous envoie la lettre de M. de Cambrai au Pape[5]: elle donne, ce me semble, beau jeu contre lui, quelque superficielle qu'elle soit. On fait ici tout remarquer à mesure. Je ne vous envoie pas la nouvelle lettre de ce prélat sur la charité, que je n'ai pu avoir. Je ne sais que les cardinaux du Saint Office qui l'aient.

L'ouvrage du théologien qui défend M. de Chartres[6] ne saurait venir trop tôt.

C'est bien fait, selon moi, de ne rien laisser sans réponse: il faut parler fortement et avec autorité, comme vous avez toujours fait, supposant toujours comme indubitable la décision du Saint Siège telle qu'elle doit être. Rien n'a mieux fait que d'avoir fait voir que le Roi ne croyait plus devoir ménager M. de Cambrai, par ce qu'on a fait en dernier lieu[7].

4. Faire confier la rédaction de la bulle au cardinal Albani.

5. Celle du 13 décembre 1698, qui se trouve dans Phelipeaux, p. 191, et dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 144.

6. Voir page 125

7. Le Roi avait rayé le nom de Fénelon sur l'état de sa maison.

Toutes les raisonnettes de M. le cardinal de Bouillon ont fait très peu d'impression.

S'il y a quelque mal et quelque embarras par rapport au fond de la matière et pour la bulle, il vient uniquement de l'embrouillement des propositions extraites, qu'il faudra qu'on redresse nécessairement, pour faire quelque chose d'honorable pour le Saint Siège et de bien.

Demain, on finira. Il ne reste plus à voter que les trois derniers cardinaux, comme vous le verrrez par ce que je vous envoie.

La manière de procéder pour ce qui suit n'est pas encore déterminée. Je crois que le Pape voudra entendre les cardinaux en public et en particulier : cela doit être, et sera apparemment très court ; puis on chargera quelqu'un de la bulle, qui, après avoir passé *per manus*, doit être signée par le Pape. Dieu le veuille, et bientôt.

On parlera apparemment jeudi[8], devant le Pape, *de modo tenendi* dans le reste de l'affaire ; peut-être même fera-t-on une congrégation lundi prochain, où les cardinaux discuteront entre eux ce qu'il y a à faire. Le cardinal de Bouillon y sera, et n'épargnera rien assurément pour embrouiller. Mais on est résolu de lui tenir tête : le cardinal Casanate surtout, qui est le chef et qui, persuadé qu'il y va du bien de l'Église, du Saint Siège et du repos de la France qu'on fasse bien, ne craint rien, Dieu merci. Je n'ose pas dire la même chose des autres, dont il y en a qui craignent moins les uns que les autres, mais qui craignent toujours un peu, et ne veulent pas si franchement rompre en visière au cardinal de Bouillon. Ce n'est pas que tous ne condamnent le livre et la doctrine, mais pas tous de la même manière et de la même force. On ne doit pourtant pas douter que la doctrine ne soit condamnée, au moins personne n'en doute à présent quant au fond ; mais les amis de M. de Cambrai soutiennent qu'il faut avoir égard et ménager en quelque chose ce prélat, qui mérite assurément tout le contraire. Enfin, on n'oubliera rien pour représenter

8. Le 12 février.

tout ce qu'il faut. Imaginez-vous quelle facilité on aurait trouvée, si le cardinal de Bouillon avait fait un autre personnage! Il est vrai qu'il y a bien de quoi rire, de voir ce cardinal docteur et défenseur de l'amour pur.

Il est certain que le cardinal Bouillon voulait absolument qu'on ne condamnât pas la proposition de l'*involontaire* comme étant de M. de Cambrai. Il voulait qu'on l'en crût sur sa parole, disant qu'il était à Paris dans ce temps-là, que M. de Cambrai protesta d'abord qu'elle n'était pas de lui, que M. de Chevreuse lui avait avoué la vérité, etc. Il souffrit impatiemment la résistance qu'il trouva dans les cardinaux à ne vouloir pas sur sa parole épargner en cela son ami; et malgré lui la proposition resta comme du livre, et condamnée comme les autres. On n'hésita pas même à la qualifier d'hérétique.

M. le cardinal de Bouillon alla jeudi[9] à Frescati: il avait achevé de parler la veille sur le dernier chapitre. Il y mena sa compagnie ordinaire, du P. Charonier; et il y ajouta M. de Barrières, qui l'accompagna pour la première fois. Il en revint dimanche au soir, pour assister à la congrégation d'hier.

Il est arrivé ici une affaire qui intrigue fort le cardinal de Bouillon et cette cour, qui peut même avoir quelque suite, et dont il est bon que vous soyez instruit. Je vais le faire en peu de mots.

Il y a environ un mois qu'on attaqua l'écuyer de M. le cardinal de Bouillon[10]. C'était, à la vérité, la nuit, mais par un

9. Le 5 février. Phelipeaux (p. 226) paraît placer cet incident au dimanche 15 février, et ajoute que Bouillon avait jusqu'alors méprisé l'abbé de Barrière comme créature du cardinal d'Estrées.

10. Le jeudi 15 janvier, selon Phelipeaux (p. 210). L'écuyer était le chevalier de Raousset. « Il est écuyer du cardinal de Bouillon et le seul gentilhomme français qui soit à son service. C'est un très honnête garçon qui, ne faisant de mal à personne, n'a pu s'attirer par lui-même le malheur qui lui est arrivé. Revenant sur le minuit je ne sais d'où, il entendit, en passant devant un cabaret, des Français qui disaient du mal de son maître. Il entra dans une allée pour mieux écouter sans être vu, et il reconnut que c'étaient des gens même de la

si beau clair de lune, et lui si découvert, que personne n'a cru que ce fût une méprise. On a soupçonné quelques personnes : le gouverneur[11] a fait quelques diligences, et on n'en a néanmoins vu aucun effet. L'affront était sensible à M. le cardinal de Bouillon, et le devait être : néanmoins on n'a vu ici de sa part aucune diligence faite pour en tirer raison, sinon qu'il fit conduire, il y a environ quinze jours, dans sa maison un cocher[12] de Mme la princesse Carpegna, qui s'était retiré dans une église trois jours auparavant, et l'a tenu chez lui

maison qui se donnaient cette liberté. Sa curiosité étant satisfaite, à peine eut-il fait cinquante pas qu'on le jeta par terre d'un coup de pierre qu'il reçut dans le derrière de la tête, et en même temps un autre homme vint sur lui et lui donna quelques coups d'épée qui par bonheur ne passèrent pas ses habits. Cet assassinat fait à la personne d'un premier domestique du ministre du Roi a étonné tout le monde et mortifié cruellement les véritables serviteurs du Roi » (Lettre de la princesse des Ursins, du 22 janvier 1699, dans la *Revue Fénelon*, décembre 1911, p. 150; cf. le n° de juin 1912, p. 78). — Ce chevalier de Raousset était d'une très ancienne famille originaire de Champagne et établie à Tarascon. Les Raoulx de Raousset-Boulbon ont donné plusieurs chevaliers de Malte, et c'est d'eux que descendait le comte Gaston de Raousset-Boulbon (1817-1854), connu par ses aventures et sa fin tragique au Mexique (Voir Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte*, in-4, t. IV, p. 389; le *Mercure*, novembre 1689, p. 267, et janvier 1710, p. 111). Le bruit courait à Rome, en 1699, qu'il devait épouser une protégée du cardinal de Bouillon, Jeanne-Marie de Fay, marquise de Pérault, fille du doyen du Parlement de Toulouse. Cette dame poursuivait alors l'annulation du mariage qu'on lui avait fait contracter (5 février 1697), en des circonstances extraordinaires, avec le sieur de Laurans de Lolive, marquis de Brantes; et sa cause, portée plus tard devant les tribunaux français, passionna le monde de la Cour. La nullité de ce mariage ayant été enfin prononcée, Mlle de Pérault épousa, en 1719, M. de Saint-Priest, président au Parlement de Grenoble (Sur cette affaire, consulter le ms. 1435 de la Bibliothèque d'Avignon, f°s 103, 109, 114, 143 et 177; les factums de la Bibliothèque Nationale, f° Fm 5897 et Thoisy 71; un arrêt du Conseil d'État, du 5 octobre 1711, aux Archives Nationales, E 1955, f° 336; les *Mémoires* du marquis de Sourches, t. XIII, p. 208).

11. Le gouverneur de Rome était Ranuccio Pallavicino; il fut créé cardinal en 1706 et mourut en 1712.

12. Ce cocher était soupçonné de complicité.

ainsi dans une étroite prison. Le Pape l'a ignoré, ou fait semblant de l'ignorer pendant quelque temps. Enfin, averti de ce prétendu attentat contre son autorité, qui lui a été d'autant plus sensible que c'est une semblable action de l'ambassadeur de l'Empereur qui est cause des brouilleries de ce ministre et de son maître avec cette cour; le Pape, dis-je, sachant M. le cardinal de Bouillon à Frescati, envoya chercher en diligence le sieur Poussin, son secrétaire, pour se plaindre de cet attentat, et le fit avec véhémence et chaleur. M. Poussin trouva l'expédient de l'apaiser, en lui disant que le prisonnier était déjà sorti; et en même temps de mettre l'honneur du ministre à couvert, autant qu'il était en son pouvoir. Le Pape s'apaisa, et on dit qu'il traita très bien ce petit ministre, et parut très content de lui. Au moins sais-je de science certaine par une personne qui eut audience de S. S. un moment après, que S. S. en dit mille biens.

Le bruit se répandit aussitôt dans Rome de cette affaire. Elle ne fait pas honneur au ministre, d'autant plus qu'on a su que le prisonnier ne sortit que le soir. Pour moi, je puis dire que je sais sûrement qu'il fut conduit hors de Rome, et qu'on l'a fait embarquer pour qu'on n'en entendît jamais parler. Cela fait faire toute sorte de mauvais raisonnements. Ce qui est de fâcheux, c'est que S. S. s'imagine que M. le cardinal de Bouillon était de concert avec l'ambassadeur de l'Empereur[13], afin de rendre son affaire commune, et que c'est par l'adresse de ce ministre que notre cardinal a fait ce faux pas. Je ne crois rien de tout cela; mais cette cour en est persuadée, et on le dit hautement, et on prétend que le Pape s'en plaindra au Roi. Vous en entendrez parler apparemment; et il est impossible qu'une chose qui fait ici tant de bruit n'en fasse pas à la Cour. On dit ici mille et mille choses sur tout cela, que je laisserai dire à d'autres. Ce qui est de certain,

13. « Le Pape refusait depuis longtemps toute audience à l'ambassadeur de l'Empereur, qui avait fait emprisonner dans son palais un homme accusé d'avoir voulu empoisonner la nourrice d'un de ses enfants » (Phelipeaux, p. 220).

c'est que le cardinal de Bouillon est faible, fou, et sans prudence ni cervelle.

J'ai vu les vers du cardinal Ottoboni[14], qui me les envoya des premiers et m'invita à sa musique. Il voulut par là me donner une grande preuve qu'il était contraire au livre; mais cela n'avait rien de commun à la Congrégation, et je savais ce que je savais, et pris la liberté de lui dire que je ne doutais pas que son vœu ne fût encore plus précis, et que c'était là la pierre de touche. Ce fut une malice de la part du cardinal del Giudice, de le faire remarquer au cardinal de Bouillon, et ce cardinal me l'avoua au sortir de cette musique.

M. de Bru, correspondant ici de M. Chubéré, m'a dit encore ce matin n'avoir ordre de me donner que 2000 livres, que j'ai prises de lui, et en même temps je pris les quatre autres d'une autre personne, et ai tiré une lettre de change de 4000 livres sur M. Souin, payable à quinze jours de vue: de ces quatre mille livres, mon père en paiera deux, comme vous êtes demeurés d'accord. J'ai cru cela plus court et plus commode pour le paiement, puisque par là vous aurez jusqu'à la fin de mars pour payer cette somme, et que moi, je suis pressé de mon côté de payer ce que je dois. M. de Bru m'a donné aussi les 2000 livres. Vous ne croiriez pas que, pour ces 6000 livres, j'ai payé quatorze cents livres ou environ de change, et n'en ai touché que 4600, le change étant à près de 25 pour cent. C'est une ruine.

Ma santé est bonne, Dieu merci. Celle de M. Phelipeaux aussi. Je ne crois pas que vous puissiez rien comprendre à la lettre que je vous envoie[15]. Pour moi, je n'y ai rien compris. C'est M. Phelipeaux qui veut que je vous l'envoie. Vous ferez part à M. de Paris de la lettre de M. Giori.

Faites-vous lire la lettre de M. Madot.

14. Voir plus haut, p. 87.

15. C'était une lettre du P. Augustin, de Sainte-Sabine, comme on le verra, p. 179.

1857. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, lundi 16 février 1699.

J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, et je viens de la lire à M. de Paris, qui avait les mêmes choses de vous-même.

M. le prince de Monaco a pris son dernier congé, et doit partir mercredi ou jeudi. J'eus avec lui samedi une longue conversation, où il témoigna toute sorte d'amitié et de confiance pour vous. Mme de Maintenon lui a parlé avec la dernière force. Le Roi lui dit dans le dernier adieu qu'il avait de grandes affaires à Rome, mais qu'il devait assurer le Pape qu'il n'en avait point qui lui tînt tant au cœur que celle-ci; qu'il ne pouvait trop inculquer que le bien de l'Église et de son royaume, et la gloire de S. S. demandaient une décision prompte, nette, précise, sans ambiguïté, sans retour, et qui coupât la racine. C'est M. de Monaco qui me l'a dit lui-même. Il m'a dit qu'il vous écrirait et qu'il pourrait recevoir encore de vos lettres à Monaco, où le Roi lui permettait d'être quinze jours.

Vous jugez bien du cardinal Albani malgré ses beaux discours; mais vous avez raison de dire le mieux qu'on pourra.

La censure de nos docteurs est assurément trop faible : tant mieux, au sens que vous le dites.

Il y a trois nouvelles lettres de M. de Cambrai

Lettre 1857. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

adressées à moi : deux sur la censure, avec ce titre : *Lettre I* et *II à M. l'évêque de Meaux, sur douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris.*

La première commence : « Je ne puis vous regarder autrement que comme la source de tous les desseins qu'on a formés contre moi, et je prends l'Église à témoin de celui qui vient d'éclater[1]. » Partout il me dit : *vous tronquez, vous altérez,* etc., comme si j'étais l'auteur ; au lieu qu'il est vrai que je n'ai eu aucune part, ni au conseil, ni à l'exécution, et que je n'ai rien su, ni des qualifications ni des signatures : je dis *rien du tout,* qu'après que tout a été fait. M. le nonce l'a su dès l'origine, et je l'ai même prié dans ce temps-là de le mander à Rome, ce qu'il m'a dit avoir fait.

Outre ces deux lettres, il y en a une troisième à moi *sur la Charité,* nouveau recommencement. L'acharnement de M. de Cambrai à me mettre tout sur le dos a [pour] principe, outre la haine, le dessein de faire voir que je suis sa partie formelle, et de me rendre en cette cause, non seulement suspect, mais encore odieux.

Si j'avais eu la moindre part à la censure, elle serait plus juste, par conséquent plus forte, et on n'aurait pas omis des propositions capitales.

On me promet fort le secret.

M. l'archevêque de Paris m'a dit que M. le car-

1. Fénelon écrit en propres termes : « Je m'adresse à vous comme à la source de tous les desseins formés contre moi, et je prends toute l'Église à témoin du dernier qui éclate. »

dinal de Bouillon négociait avec l'abbé de Chantérac une rétractation de M. de Cambrai ; le tout afin d'arrêter une décision, puis gagner du temps pendant qu'on nous la communiquera. Il faut s'attendre à tous les artifices. Vous aurez à veiller, si cela arrive, aux tentatives que fera M. de Cambrai pour me faire exclure, comme son ennemi. C'est ce qui ne se fit jamais. Saint Cyrille, qui s'était déclaré dénonciateur auprès du Pape contre son ennemi[2], loin d'être exclu du jugement, y présida. Cela est capital, et donnerait lieu à tout éluder. D'ailleurs, j'ai seul la clef[3] : c'est où il faut être attentif plus qu'à tout le reste. Le courrier de l'abbé de Chantérac est chargé de l'instruction pour cette rétractation.

Le livre de Vargas sont des lettres atroces contre le concile de Trente avec une préface de Vassor, l'apostat[4], qui soutient Molinos[5] contre le zèle de

2. Nestorius.

3. La clef de l'affaire.

4. Voir p. 108. Michel Le Vassor, né en 1648, à Orléans, du mariage de Michel Le Vassor, conseiller au présidial, et de Catherine Paris. Il entra à l'Oratoire en 1667, et y remplit différents emplois, se signalant par son zèle contre le jansénisme. Sa passion pour le jeu et la bonne chère lui attirant des remontrances de ses supérieurs, il quitta la congrégation vers 1690, et, cinq ans après, il se retira en Hollande, puis en Angleterre, où il adhéra à l'Église établie. Il mourut en 1718. Il a donné, entre autres ouvrages, *De la véritable religion*, Paris, 1688, in-4 ; un *Traité de la manière d'examiner les différends de religion*, Amsterdam, 1697, in-12, et l'*Histoire du règne de Louis XIII*, Amsterdam, 1700-1711, 20 vol. in-12 (*Nouvelles littéraires* de la Haye, t. VIII, p. 392 ; Batterel, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 409 ; le P. Griffet, dans la préface de son *Histoire de Louis XIII* ; Haag, *la France protestante*, t. VII).

5. Il dit simplement qu'on aura le plaisir de voir, sur le fait de quelque fameux contemplatif, et peut être, à propos de Molinos même, reparaître la distinction du fait et du droit.

l'Église romaine, qu'il ne fallait pas crier à l'hérétique contre M. de Cambrai, auteur d'une spiritualité raffinée dont le Nouveau Testament ne dit mot, mais que, quelque inconnue qu'elle soit aux apôtres, elle ne fait aucun mal; et que, si elle est hérétique, il y a longtemps que cette hérésie a cours dans l'Église de Rome. Il ajoute que M. de Paris et M. de Meaux ont dérogé aux libertés gallicanes, en permettant que cette affaire fût portée à Rome, et que le Roi s'est laissé trop engager à cette poursuite. Cet ignorant malicieux abuse du nom de *liberté gallicane*[6]. Je vous donne ce petit extrait en attendant le livre; aussitôt que j'en aurai un exemplaire que je vous puisse envoyer [, je le ferai].

Il est certain que les Anglais ont traduit le livre des *Maximes* avec de grands éloges[7], et que les Hollandais impriment un recueil des ouvrages des deux partis, avec une préface en faveur de l'affaire[8].

On agira efficacement pour le procureur général

6. Il dit aussi que Bossuet n'a pas gardé assez de ménagements à l'égard de Fénelon.

7. *The Maxims of the saints explained concerning the interiour Life... to which are added thirty-four Articles, by the lord archbishop of Paris, the bishops of Meaux and Chartres (that occasioned this book), also their Declaration upon it*, etc., Londres, 1698, in-12. Les éloges du traducteur ne portent pas sur le livre, mais seulement sur la personne de Fénelon, dont il se borne à dire : « ...A person of that learning und consideration in his countrey as to have been intrusted by the French King, his master, with the education of the young princes. »

8. Édit. : de M. de Cambrai. Nous ne connaissons d'autre recueil de ce genre que l'*Explication des Maximes des saints ..., où on ajoute diverses pièces qui concernent ce livre*, Amsterdam, 1698, in-12. Ces pièces sont la lettre de Fénelon au Pape avec sa première lettre « à un ami », la Déclaration des trois prélats avec les articles d'Issy, et la lettre de Louis XIV au Pape. L'éditeur s'est borné à réunir les textes, sans y ajouter un mot, ni pour ni contre.

des augustins[9]. Le principal du collège de Bourgogne, nommé Colombet, frère de l'assistant, est celui à qui la tête a tourné pour avoir trop travaillé à l'affaire[10].

L'ambassadeur est ami du cardinal de Bouillon. Palliera ; vous, nul secret intime, le gagner par paraître instruit, avec grand ménagement, pour M. le cardinal de Bouillon, 35 de l'accès de M. de Meaux et de M. de Paris près de Mme de Maintenon et du Roi. Ménager cela délicatement[11].

Vous jugez bien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles. Consolez-vous en servant[12] Dieu et son Église. Ne vous laissez point abattre à une douleur, quoique si juste.

Vous devez avoir reçu des ordres pour quatre mille livres. On achèvera le reste et on ne vous laissera manquer de rien.

J'embrasse M. Phelipeaux de tout mon cœur.

Tout le diocèse se signale envers nous à l'occasion de notre malheur. On n'en revient pas, et on se trouve à dire à tous les moments : Dieu, Dieu, et c'est tout.

9. Serrani.

10. Voyez tome IX, p, 366. Ms : au *C*, c'est-à-dire *à l'affaire*. Les éditeurs ont traduit : pour M. de Cambrai.

11. Cet alinéa, en chiffre dans l'original, manque aux éditions antérieures à celle de Lachat. En voici le sens : L'abbé Bossuet devait gagner l'ambassadeur en paraissant instruit de l'affaire, mais en parlant avec grand ménagement, à cause du cardinal de Bouillon, de la facilité d'accès que M. de Meaux et M. de Paris avaient près de Mme de Maintenon et du Roi. (L'abbé Bossuet n'avait pas attendu ce moment pour instruire de l'affaire l'ambassadeur. Voir t. X, p. 400). Peut-être 35 a-t-il été écrit par distraction, pour 53, qui signifie *ennemi*.

12. Édit. : Consolez-vous et songez que vous servez. Cf. p. 127.

1858. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 17e février 1699.

J'ai reçu en même temps, par le courrier ordinaire, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : l'une du 27e janvier, et l'autre du 22e, que vous croyiez qui devait partir par un extraordinaire qui n'est pas parti, mais qui m'a été rendue sûrement. J'ai reçu en même temps le paquet de la *Réponse aux préjugés*, que j'ai distribuée d'abord aux cardinaux et dans Rome. Cela est venu fort à propos et a été bien reçu, étant fort court et paraissant dans une conjoncture où la quantité de libelles que M. de Cambrai a fait distribuer, remplis d'une hardiesse et d'une effronterie étonnante, et d'un ton bien haut, a fait apercevoir ce pays-ci, si je ne me trompe, du caractère de l'auteur et de la nécessité qu'il y a de lui tenir tête. La disposition est d'autant meilleure, que MM. les cardinaux connaissent à présent par eux-mêmes la pernicieuse doctrine du livre des *Maximes*, et ne peuvent qu'être bien aises qu'on instruise le public, qu'on lui fasse connaître de plus en plus le caractère dangereux de M. de Cambrai. Je n'ai pas jugé à propos de le présenter à S. S., quoique j'aie eu audience d'elle aujourd'hui, dont je vous rendrai compte.

J'ai dit partout que ce petit ouvrage n'était fait que pour la France, et n'était nécessaire que pour empêcher la séduction des peuples par le nombre infini de libelles que M. de Cambrai répand partout, et le triomphe du parti de M. de Cambrai.

Nous n'avons point reçu ici encore l'écrit du théologien pour M. de Chartres, que l'on distribuera sans dire que c'est vous[1] : cela fera bien mieux.

Venons aux affaires essentielles. Je vous dirai donc que

Lettre 1858. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. Edit : que c'est vous qui en êtes l'auteur.

ma première pensée, ces jours ci, était de dépêcher un courrier, pour informer de tout ce qui s'est passé dans la dernière congrégation et depuis ; mais, ayant fait réflexion qu'il fallait trouver le remède présent, et qu'il ne pouvait venir que de ce pays-ci, j'ai cru qu'il n'était pas absolument nécessaire, et qu'il n'importait pas extrêmement qu'on sût huit jours plus tôt ou plus tard les nouveaux et extraordinaires efforts qu'on a faits de nouveau pour sauver à la vérité M. de Cambrai, mais pour déshonorer la France et le Saint Siège et soi-même. Ils n'ont pas réussi, Dieu merci ; et la vigueur de nos amis a soutenu le bon parti, et l'a emporté. Voici ce qui s'est passé.

Mercredi, 11e de ce mois, les trois derniers cardinaux parlèrent sur le dernier chapitre[2]. Après qu'ils eurent parlé, le cardinal de Bouillon fit une harangue, dans laquelle il rassembla tout ce qui pouvait le plus contribuer à épargner M. de Cambrai, dont la piété, le savoir,... etc. Il joignit à cela des considérations politiques, et de ce qu'il y avait à craindre d'un homme innocent comme celui-là, éloquent, appuyé, et qu'on poussait à bout. Il voulut aussi intéresser le Saint Siège pour un évêque prêt à se sacrifier pour son autorité, ses maximes, etc. Enfin, il finit en disant qu'il n'y avait que le seul intérêt de la vérité qui le faisait parler, puisqu'on savait que la Cour n'était pas favorable à M. de Cambrai.

On le laissa dire tout ce qu'il voulut sur toutes ces considérations et sur les propositions du livre, qu'on pouvait entendre dans un bon sens, conforme à celui de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc. ; qu'il était de la dernière conséquence, et de l'honneur du Saint Siège de déclarer, s'il voulait entrer dans le détail, les sens bons et mauvais des propositions, pour ne pas confondre les bons mystiques et les mauvais. Après quoi, MM. les cardinaux résolurent, avant que d'aller au Pape et parler avant S. S., de tenir les congrégations nécessaires et préliminaires pour convenir *de modo tenendi*. Et ils résolurent, pressés par S. S., qui veut absolument

2. Cf. Phelipeaux, p. 222 à 224.

finir, de tenir une congrégation le vendredi suivant, 13e de ce mois, hier lundi, 16e, et demain mercredi, 18e du mois, afin de pouvoir commencer à parler devant S. S. dès jeudi prochain.

M. le cardinal de Bouillon prétend avoir arraché la congrégation de vendredi par force, et croit qu'on lui en doit avoir une obligation éternelle : il m'en a parlé à peu près dans ces termes. L'on sait bien à quoi s'en tenir. Si l'on l'en veut croire, on lui aura obligation de tout, et personne n'aura frappé plus fortement M. de Cambrai. Ce qui est de certain, et le cardinal Panciatici me l'a dit, et les cardinaux Carpegna et Casanate, c'est qu'il fait beaucoup de bruit et très peu d'effet.

La matière des congrégations présentes des cardinaux était de la dernière conséquence. Les partisans de M. de Cambrai, qui sont en très petit nombre parmi les cardinaux, prétendaient le sauver ici, au moins en partie, par la difficulté qu'on trouverait dans l'exécution de ce qu'il y avait à faire : les propositions trop longues, et extraites à l'avantage de M. de Cambrai, qui étaient néanmoins celles qu'on avait qualifiées et examinées. Si on les refait, qu'on les change, c'est un nouveau travail, sujet à mille chicanes : ce n'est plus, disent-ils, les mêmes propositions qualifiées. Les requalifier de nouveau, c'est tout recommencer. Vous pouvez vous imaginer tous les tours artificieux et plausibles qu'on peut donner pour embrouiller la décision. De plus, sur la qualification des propositions, chaque cardinal a, à la vérité, donné sa qualification ; tous les condamnent, mais la même qualification d'hérétique, par exemple, ou d'erroné[e], tous ne la donnent pas également aux mêmes propositions. Voilà un nouvel embarras. Les difficultés de plus qu'ils croient insurmontables sur la distinction des sens, dont ils prétendent trouver l'exemple et le fondement dans la censure de Sorbonne, leur faisaient espérer quelque avantage, et qu'ils emporteraient quelque modification.

Je fus heureusement, dès le mercredi matin, averti de tout. Je sus que le cardinal Casanate était un peu inquiet :

il m'avait fait dire que c'était *tempus tenebrarum*[3] ; qu'on s'assemblerait le vendredi, et qu'il n'y avait point de temps à perdre pour soutenir et confirmer. Je me mis en campagne auprès des cardinaux principaux ; et les premiers qui me voulurent bien parler, et s'ouvrirent franchement à moi sur le particulier de tout ce que je vous ai dit ci-dessus. J'entrai avec eux dans tout le particulier et le détail, leur levai les petites difficultés qui les retenaient, qui les embarrassaient, et les trouvai fermes à n'épargner en rien M. de Cambrai, surtout le cardinal Carpegna, qui le premier devait parler après le cardinal de Bouillon et qui me dit franchement qu'il s'agissait de l'honneur du Saint Siège ; à quoi il fallait sacrifier toute considération humaine, voulant parler de l'amitié du cardinal de Bouillon. Assuré de lui et de son théologien, je vis le cardinal Nerli, que je trouvai tout tremblant, qui me demandait s'il n'y avait point à craindre le parti de M. de Cambrai, qu'on disait puissant. Je fis mon possible pour le rassurer, et il me parut dans la bonne voie ; mais vous savez ce qui me le fait un peu craindre. Je fis bien parler par le commissaire au cardinal Marescotti. Je vis le cardinal Spada, que je vis disposé avec sa douceur à suivre le cardinal Casanate. Pour le cardinal Panciatici, j'en fus bien vite assuré. Pour les théologiens, je sus qu'ils sauraient ce qu'ils avaient à faire. Je fis avertir de tout le cardinal Casanate.

On tint la congrégation de vendredi[4] sur tous ces chefs, et pour convenir de tout. Le cardinal de Bouillon recommença avec plus de force que jamais, insista fortement sur la distinction des sens comme sur une chose absolument nécessaire et de justice, en cas qu'on voulût entrer dans la qualification des propositions, soit *respective*, soit particulière. Qu'à la vérité, cela ne pouvait se faire si vite, dans l'état où étaient les propositions, mais qu'il fallait faire ce travail ; insinuant,

3. « Le cardinal Casanata m'envoya dire par M. Charmot que nous ne devions pas dormir dans la conjoncture présente, que c'était *tempus tenebrarum* » (Phelipeaux, p. 224). Allusion à : Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum (Luc., XXII, 53).

4. Phelipeaux, p. 225.

si l'on ne le voulait faire, qu'on pouvait se tirer de là en condamnant le livre en général, comme contenant, si l'on voulait, des propositions équivoques, ambiguës, dangereuses, et qui en un certain sens étaient erronées, etc. Voilà où il en voulait et espérait venir, mais il trouva à qui parler ; et en un mot, dans la congrégation de vendredi, qui dura cinq grosses heures, et dans celle d'hier, il fallut en passer par l'avis des forts cardinaux. On rejeta donc la distinction des sens ; on résolut de condamner et qualifier les propositions de M. de Cambrai, comme on a toujours condamné et qualifié les propositions erronées, hérétiques et mauvaises, sans entrer dans aucune modification qui pût donner lieu à M. de Cambrai de dire qu'on ne les avait pas condamnées dans son sens. On a résolu de réduire les propositions comme elles doivent être, pour en faire voir tout le mal et le venin, et on y appliquera les qualifications déjà prononcées, et, sans perdre de temps, on parlera en bref devant S. S., qui après ordonnera la bulle en conformité, et chargera qui il jugera à propos de tout ce qui reste à faire.

Je sus hier du cardinal Casanate que tout allait fort bien ; mais il ajouta ces propres paroles : Qu'on avait fait le diable, et qu'on avait même poussé jusqu'à manquer d'honnêteté et dire des choses dures ; qu'on voulait faire la loi ; mais qu'on avait tenu ferme, et qu'avec un peu de patience, la vérité triompherait pleinement et bientôt. Tout ce que je vous dis là va être bientôt public.

Le cardinal de Bouillon a dit à M. l'abbé de La Trémoille et à bien des gens que son avis était et serait toujours de distinguer le bon sens d'avec le mauvais ; que la Sorbonne en avait donné l'exemple par son *quatenus*, qui indiquait qu'il pouvait y avoir un autre sens. Je savais la difficulté il y a longtemps ; et dans les conférences que j'ai eues avec les cardinaux, je les ai fait convenir qu'il fallait faire une qualification plus précise, en mettant : *Hæc propositio, quæ excludit*, etc., ou *quia*, ou le participe *excludens*, ce qui déterminerait précisément que le sens de la proposition est le sens du livre. La plupart avaient pensé à mettre *tanquam* ; mais je leur ai fait

voir que cela n'était pas si précis, et il m'a paru qu'ils se sont rendus. Ce qui est de certain, c'est qu'ils ont exclu le *quatenus*, comme n'étant pas assez précis. Il me semble que c'est tout ce qu'on peut demander.

Je ne vois pas encore qu'on soit déterminé si l'on se contentera d'un *respective*, mettant toutes les qualifications *in globo* Les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari[5] tenteront autre chose; mais peut-être l'autre manière allongerait-elle, à cause, comme j'ai dit ci-devant, que tous les cardinaux ne s'accordent pas précisément dans leurs vœux, jusques à cette heure, de chaque qualification particulière. Mais néanmoins, j'espère que la différence ne se trouvera pas si grande d'une qualification à l'autre, qu'ils ne puissent s'accorder. Cela dépend d'un détail que je ne puis savoir : pour moi, je ne dis rien sur tout cela. La qualification précise serait à souhaiter, si elle est forte et nette; dans le doute, le *respective* est peut-être meilleur, plus court, et laisse les évêques maîtres de l'explication. M. de Cambrai ne pourra pas même s'en plaindre, puisqu'on le traitera comme Molinos.

Le Pape sait tout ce qui se passe, et parle très mal, à beaucoup de gens, du cardinal de Bouillon. Je ne sais s'il n'ose pas en mander quelque chose au nonce, cela serait bien à souhaiter : mais le cardinal Spada, par qui tout passe, ne s'y pourra peut-être pas résoudre; cela ne laisse pas d'être très vrai.

J'ai cru devoir voir S. S. dans ces conjonctures, pour savoir plus précisément par moi-même ses dispositions. Je l'ai vue aujourd'hui, et il a paru bien aise de me voir. Je ne vous dis pas tout ce que je lui ai dit : tout a roulé sur lui faire comprendre la nécessité d'une décision qui fît honneur au Saint Siège : que c'était là tout ce que le Roi avait en vue, aussi bien que les évêques, pour le bien de l'Église et la réputation particulière de S. S. J'ai ajouté ce que j'ai cru qui le pouvait le plus presser. Il m'a répondu sur tout avec sa bonté ordi-

5. Voir aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 87, le résumé d'un entretien de Maille avec Ferrari.

naire, il m'a assuré qu'on verrait bientôt par des effets les sentiments qu'il avait dans le cœur, qu'il pressait les cardinaux, que tout s'avançait, et qu'il était résolu à entendre MM. les cardinaux cette semaine devant lui, quatre à quatre[6], jeudi, vendredi et samedi prochains. Je ne l'aurais pas cru, si je ne l'avais entendu moi-même ; il me l'a répété deux fois, me voyant surpris, mais très agréablement. Il paraît content des cardinaux qu'il appelle Barbons, et il dit qu'ils ont bien fait voir qu'ils en savent plus que les autres qualificateurs, et mille choses pareilles. J'ai fini par tâcher de lui bien faire comprendre de quelle nécessité il était d'abattre l'orgueil de M. de Cambrai, qui triompherait pour peu qu'on l'épargnât : il m'a dit d'avoir l'esprit en repos, et, sur sa parole, j'en dormirai mieux cette nuit.

Comme je commence à voir le champ de bataille un peu plus libre et plus assuré, j'ai cru qu'il n'était pas hors de propos d'insinuer au cardinal Casanate, au cardinal Carpegna et aux théologiens qu'il serait de l'honneur du Saint Siège et de son autorité, d'exiger de M. de Cambrai une soumission pure et simple à la bulle et à la condamnation des propositions, avec une rétractation des erreurs proscrites dans la bulle. Ce pas ne plaira pas à M. le cardinal de Bouillon ; mais j'espère qu'on pourra ordonner quelque chose de pareil, et en même temps on prendra garde de ne faire blesser en rien nos évêques de France. L'affaire de Jansénius servira de règle sur tout cela[7]. Je vous en parlerai plus précisément dans huit jours : j'espère, Dieu aidant, qu'on y mettra toutes les sauces.

Le parti cambrésien est bien consterné. Le P. Charonier est des six heures enfermé tous les jours avec le cardinal de Bouillon : il est plus que sûr qu'ils travaillent ensemble sur tout cela. Les jésuites disent publiquement que M. de Cambrai est sacrifié à la passion de Mme de Maintenon.

L'abbé de Chantérac dit ici que M. de Cambrai a reçu

6. *Quatre à quatre*, avec une grande rapidité.

7. Ces mots, qui manquent à Deforis, ont été raturés sur l'autographe.

plusieurs lettres de docteurs de Paris, qui gémissent sous l'oppression[8].

Tous les discours du cardinal de Bouillon et des jésuites tendent à faire peur du parti, du crédit de M. de Cambrai et de son esprit. Le cardinal de Bouillon ne put s'empêcher de dire l'autre jour que l'on aurait beau faire, qu'on lirait toujours les livres de M. de Cambrai.

Je vous envoie cet écrit latin fait contre les quatre propositions envoyées à Louvain, par M. Naveus[9], licencié en théologie de la Faculté de Louvain, habile homme, grand directeur de religieuses, et qui a vu par expérience le mal de la doctrine de l'amour pur. Il est chanoine de Saint-Paul à Liège. L'écrit me paraît très bon.

Je crois que vous serez content de ma réponse sur Sainte-Luce[10]. Je méprise bien d'autres choses, et vais toujours mon chemin.

Je vous envoie une lettre de M. Phelipeaux, que j'ai ouverte[11] pour voir si je n'apprendrais rien de nouveau. Effectivement j'y ai appris une chose qui m'a paru très nouvelle, qui est qu'il a un commerce de lettres[12] réglé avec M. de Paris. Ce qui me surprend le plus, c'est qu'il me l'a toujours caché avec un extrême soin, m'ayant souvent dit qu'il n'écrivait à personne, qu'à vous quelquefois, et sachant

8. A propos de la signature de l'avis doctrinal dont il a déjà été parlé si souvent.

9. Soit les quatre propositions imprimées dans Phelipeaux, p. 177, soit peut-être celles qui avaient été remises par le chanoine Bassecier (*Corr. de Fénelon*, t. X, p. 160). — Naveus ou Naveau (Joseph-Ferdinand), né à Viemme en 1651, mort à Liège en 1705. Il enseigna les lettres à Louvain et la philosophie au séminaire de Liège. Ami de Quesnel et janséniste militant, il composa des écrits de circonstance contre les jésuites (Jos. Daris, *Notice sur le séminaire de Liège*, Liège, 1871, in-8; Reusens et Barbier, *Analectes*, t. XXI, p. 309; *Biographie nationale belge*, t. XV).

10. Voir p. 98 et 100.

11. On voit que l'abbé n'est pas un modèle de délicatesse. Cf. p. 164.

12. Pourtant on assura au P. de La Chaise, dans l'entourage de Bossuet, que Phelipeaux n'entretenait à Paris aucun commerce sur l'affaire (*Revue Bossuet*, 1909, p. 50).

que j'informe assurément M. de Paris plus exactement de tout qu'il ne peut jamais faire, puisque tout passe par mes mains. Je remarque, il y a longtemps, qu'il ne va pas rondement avec moi sur le chapitre de M. de Paris et de moi. L'ambition et un peu de vanité lui occupent la cervelle. Je vois par sa lettre qu'il ne vous avait pas mieux informé que moi de son attention à instruire M. de Paris. Il s'excuse comme il peut auprès de vous : pour moi, il n'osera jamais me le dire. Je n'aurais eu garde de ne pas trouver très bon qu'il écrivît tant qu'il voudrait, à qui il voudrait ; mais il me semble qu'il le devait faire de concert avec moi et avec vous, avec moi surtout, pour prendre bien garde de ne rien mander que de conforme. Je crois que vous ferez bien de lui mander, sur cet article, que vous n'avez garde de trouver mauvais qu'il écrive à M. de Paris, étant bien persuadé qu'il ne l'a pas fait que de concert avec moi par toute sorte de raisons. Ne soyez du reste pas en peine de mon procédé à son égard : j'ose dire qu'il est plein de prudence à son égard et d'une modération infinie, sans que personne puisse s'apercevoir qu'il manque quelquefois à ce qu'il vous doit et à moi. Vous savez que je ne vous ai jamais rien témoigné sur ce sujet ; mais ce que je vois dans cette lettre me fait voir un peu plus clair, et m'apprend à connaître ce dont seulement je me doutais. Ne faites semblant de rien à M. de Paris ; car notre homme s'en ferait immanquablement un mérite auprès de lui. Vous me croirez, si vous voulez ; mais j'ai eu besoin ici de flegme et de fermeté, dont je ne me croyais pas capable : je ne prétends pas me louer.

Le pauvre cardinal Cavallerini est à l'extrémité[13].

Voilà la plus insolente lettre que M. de Cambrai ait jamais écrite[14] : je l'ai bien fait remarquer aux cardinaux. Voyez un

13. Il mourut le 18 février.

14. *Lettre à M. l'évêque de Meaux sur la charité*, s. l. n. d., in-8, n° XIV (Édit. de Versailles, t. IX, p. 49). Cette lettre avait été envoyée à M. de Chantérac dans le cours du mois de janvier 1699 (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 301).

peu comme il parle du tribunal du Saint Office, où le crédit empêchera que vous ne soyez censuré!

Je finis, parce que la poste part. Je n'ai le temps que d'écrire deux lignes à M. de Paris; je vous prie de lui faire part de ma lettre. Je doute qu'on l'ait informé si exactement de tout.

1859. — A Jean Le Scellier.

A Paris, 20 février 1699.

Je suis, Monsieur, bien persuadé de la sincérité de votre douleur dans la perte que nous avons faite. Continuez-moi votre amitié et soyez, Monsieur, bien persuadé de ma confiance.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Le Scellier, conseiller du Roi en l'élection, à Beauvais.

1860. — A Mme Dumans.

A Versailles, 21 février 1699.

J'ai, ma Fille, reçu votre lettre du 14.

Je vous sais bon gré, ma Fille, de ce que vous avez fait pour Mme d'Albert[1], et de tous vos bons sentiments. Il la faut mettre parmi les saintes de Jouarre : on ne vit jamais une âme si pure, ni où

Lettre 1859. — L. a. s. Bibliothèque de Beauvais, collection Bucquet. Publiée par M. E. Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien*, Paris, 1903, in-8, p. 32. — Suscription de la main de l'abbé Ledieu.

Lettre 1860. — L. a. s. Collection de M. Le Blondel. — Suscription de la main de Ledieu.

1. Sans doute quelque mortification offerte à Dieu pour le repos de l'âme de Mme d'Albert.

l'estime de sa profession fût si pure. Je vous rends grâces aussi de la part que vous avez prise à mon malheur[2]; je n'attendais rien moins d'une aussi bonne Fille que vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Suscription : A Mme Dumans, de Jouarre, à La Ferté-sous-Jouarre.

1861. — A Mme de Beringhen.

A Versailles, 21 février 1699.

Rien, Madame, n'est plus capable de me consoler que la part sincère que je sais que vous prenez à ma douleur[1] et la sainte société de vos prières. Assurez-vous, s'il vous plaît, que j'en ressens une sincère reconnaissance, et en toute occasion un intérêt extrême à ce qui vous touche.

1862. — A Pierre Taisant.

A Paris, 21 février 1699.

Monsieur,

Je suis persuadé que vous ne pouvez n'être pas sensible au grand malheur de notre famille et à ma douleur particulière. Dieu est le souverain. Je res-

2. Bossuet avait perdu son frère le 29 janvier.

Lettre 1861. — Publiée par le P. Sommervogel dans les *Études* des PP. Jésuites, septembre 1875, p. 457.

1. Causée par la mort d'Antoine Bossuet.

Lettre 1862. — Publiée pour la première fois par E. Miller, dans *le Correspondant* du 10 janvier 1869.

sens, comme je dois, les marques de votre amitié et je suis, avec des sentiments d'estime très particuliers, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1863. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, 23 février 1699.

Votre lettre du 3 fait si bien voir la suite de l'affaire et le doigt de Dieu dans cette conduite, que j'ai cru devoir en donner copie pour la Cour, où je suis assuré qu'elle sera lue comme j'en ai prié.

Vous voilà presque au bout de cette épineuse carrière, où il y a eu de si surprenantes aventures. Je me console beaucoup, quand je sens approcher le temps de votre retour. Mais il faut voir la bulle faite et publiée, et l'effet que produira la réception qu'on en fera dans le royaume. Car ce sera un pas assez délicat, quoique, si j'y puis quelque chose, il n'y aura aucune difficulté.

Les propositions présentées à Louvain par M. de Cambrai[1], sont captieuses ; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce prélat, qui prend pour un si étrange attentat contre Rome les signatures d'ici, trouve très bon d'en rechercher à Louvain[2].

Lettre 1863. — 1. On trouve quatre de ces propositions dans Phelipeaux, t. II, p. 177, et quatre autres dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 162.

2. Les docteurs de Paris signèrent le 16 octobre 1698 ; la démarche de Fénelon à Louvain est postérieure. Cf. *Corr. de Fénelon*, t. X, p. 199 (lettre du 30 décembre, à Steyaert), et p. 297.

On m'a rendu deux lettres de M. de Cambrai, qui me sont adressées, dans lesquelles il m'impute les signatures, qui pourtant ont été faites sans que j'y aie eu aucune part ; et une troisième *sur la Charité*, où il ne fait que recommencer avec une nouvelle aigreur ce qu'il m'a déjà reproché si injustement.

Nous attendons la suite du jubilé au sujet de la persécution d'Angleterre[3].

Il faut bien prier Dieu pour que la bulle soit mise en bonnes mains, et que l'on coupe la racine d'un si grand mal.

J'ai oublié de vous dire dans mes lettres précédentes que Mme Guyon n'est rien moins que morte[4].

J'embrasse M. Phelipeaux.

1864. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 24e février 1699.

Après Dieu, en qui je mets toute ma confiance, et aux ordres duquel je me soumets, et de qui j'attends toute grâce et toute consolation, vous êtes le seul, mon cher Oncle, sur la terre, de qui je puisse recevoir la consolation dont j'ai besoin dans mon amère douleur. J'ai fait une perte irréparable, que je ressens telle qu'elle est, en perdant un père comme celui que j'ai perdu. Nous n'avons plus, mon frère et moi, que vous, mon cher Oncle, qui nous puissiez tenir lieu de père. En mon particulier, je vous ai toujours regardé comme tel ; et je le reconnais plus que jamais[1], par les véri-

3. Voir p. 122 et 123.

4. On a vu (p. 106) que le bruit de cette mort avait couru à Rome.

Lettre 1864. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. Édit. : je le reconnais plus que jamais, que vous en avez toutes les qualités à mon égard.

tables bontés et la tendre amitié que vous voulez bien me témoigner en cette occasion ; c'est mon unique consolation. Aussi puis-je vous assurer que je ne me propose de joie le reste de ma vie que celle de pouvoir vous plaire et vous contenter de plus en plus. En cela je satisferai à mon inclination, à mon devoir et aux sentiments d'un père qui ne souhaitait rien de plus ardemment au monde. Ce coup, je l'avoue, m'est aussi sensible et aussi douloureux qu'il le doit être ; mais Dieu ne m'a pas abandonné. Votre lettre et les sentiments tendres, nobles et chrétiens dont elle est remplie m'ont donné la force nécessaire pour me soutenir ; et après deux jours, que je n'ai pu refuser à la nature, je me suis trouvé en état d'agir à mon ordinaire dans une affaire où je ne suis nullement nécessaire, où tout autre que moi aurait mieux réussi en toutes manières[2] ; mais dans laquelle la seule bonne volonté, l'attention que j'ai eue à suivre, et la confiance que quelques amis ont en moi m'ont rendu moins inutile. Vous pouvez être assuré que je ne pense à rien que par rapport à cette affaire, dont je reconnais de plus en plus l'importance qu'elle finisse bien pour le repos de l'Église en général, et en particulier de la France. Les ennemis du repos de l'un et de l'autre mettent tout en œuvre pour le troubler, comme je continue à vous en rendre compte un peu plus bas.

Pour ce qui regarde les affaires particulières de la famille, j'en écris plus au long à mon frère et à M. Chasot, pour vous en faire part. Je ne laisserai pas de vous dire que je ne trouve rien de plus sage et de plus à propos que la résolution que vous avez prise avec mon frère. J'approuverai toujours tout ce que vous résoudrez, et le tiendrai pour bien fait. En particulier, je me fie entièrement à mon frère ; je connais sa probité, son amitié pour moi ; il sait bien que tout ce que j'aurai sera toujours plus à lui qu'à moi. J'aurais bien souhaité que mon pauvre père eût eu la consolation de le voir marié avant que de mourir. Cela vous est réservé, mon cher Oncle ; et je crois

2. Notez ce trait d'humilité assez rare chez l'abbé Bossuet, qui ailleurs dit être seul à travailler pour la bonne cause.

qu'on n'y doit point perdre de temps[3]. Je n'entrerai pas pour aujourd'hui dans un plus grand détail là-dessus avec vous; mais vous me permettrez de le faire dans la suite. Je regarde M. Chasot comme un second frère, à qui nous devons tous nous confier : je lui adresse une procuration en blanc, telle qu'il me l'a demandée. Je m'en remets à vous pour la faire remplir du nom que vous jugerez plus à propos.

Tous mes amis m'ont donné en cette triste occasion toutes les marques possibles d'amitié. M. le cardinal de Bouillon en particulier m'a fait l'honneur de me venir voir dès le lendemain, et m'a témoigné toute sorte de bonté, et par rapport à vous, et par rapport à moi. Apparemment il vous écrira, et vous ne sauriez trop le remercier. La première chose que je fis avant-hier, fut de lui aller rendre mes respects.

J'ai les dernières obligations à M. de La Trémoille et à Mme la princesse des Ursins. Il ne tint pas au premier de prévenir les nouvelles fâcheuses qui pouvaient me venir d'ailleurs et me surprendre; mais il n'en fut pas le maître. Cette mort était marquée tout du long dans les avis de France, qu'on reçut par le courrier de Venise, qui arriva quelques heures avant celui de France. Je reçus votre paquet adressé à moi dès le soir du jeudi; et n'y voyant rien de la triste nouvelle que je savais, je me doutai que vous vous seriez adressé à quelque ami pour m'y faire préparer ; ce qui était effectivement arrivé ainsi[4].

Vous croyez bien que j'ai quelque impatience de me revoir réuni à vous et au reste de ma famille; mais cette juste impatience ne me fera rien faire ni contre mon devoir, ni de préjudiciable à ce qui pourra regarder la sûreté de l'affaire qui me retient ici. Selon toutes les apparences, il est possible

3. Louis Bossuet épousa, le 22 février 1700, Marguerite de La Briffe, fille du procureur général au Parlement (Ledieu, t. II, p. 18 et 19).

4. Serait-ce l'abbé Jannel qui aurait écrit une première lettre pour préparer l'abbé Bossuet à cette triste nouvelle? S'il en est ainsi, il lui aurait écrit une seconde fois, le 15 février. Cf. *Revue Bossuet*, 1902, p. 121.

qu'elle ne soit pas finie entièrement dans le mois prochain ; et je crois pouvoir assurer que dans ce temps la bulle sera faite et parfaite. S'il est nécessaire, comme il le peut être, que j'attende ici les nouvelles de sa réception en France, afin que, s'il y a quelque difficulté, on puisse faire ici ce qu'il y a à faire, et faire entendre ce qu'il y a à entendre, empêcher que les amis de M. de Cambrai ne fassent dans les commencements quelque tentative pour faire passer des soumissions ambiguës, telles qu'il les prépare apparemment, ou ne fassent écrire quelque bref à S. S., dont M. de Cambrai se puisse prévaloir ; j'attendrai, dis-je, avec patience vos ordres sur tout, trop heureux de pouvoir n'être pas inutile le reste du temps que je pourrai être ici, et qui ne peut, ce me semble, aller bien loin.

J'ai pris le deuil dans toutes les formes : des gens sages et prudents me l'ont conseillé ; et je m'y suis déterminé d'autant plus vite, qu'on commençait à dire que je n'attendrais pas la fin de cette affaire pour partir, et cela ne faisait pas plaisir à de mes amis de ce pays-ci, les cardinaux qui craignent le cardinal de Bouillon à l'arrivée de l'ambassadeur, et à qui ce cardinal tâche de faire peur autant qu'il lui est possible. En vingt-quatre heures, mon deuil a été fait, et dimanche je fis quelques visites nécessaires. J'assure à tout le monde que je resterai ici autant qu'il sera nécessaire, non seulement pour la fin de cette affaire par une bulle, mais encore pour en savoir l'effet. On en fait après ce que l'on veut.

J'ai su que l'abbé de Chantérac ne compte pas de partir sitôt. Je vais à présent vous rendre compte de ce qui s'est passé depuis ma dernière lettre.

Mercredi, 18e de ce mois, il y eut congrégation entre MM. les cardinaux, toujours sur *de modo procedendi*[5] ; et le cardinal de Bouillon renouvela ses instances pour la distinction des sens, qu'il appelle détermination du sens par un *quatenus*, à l'exemple, dit-il, de la censure des docteurs, qui puisse laisser en son entier un certain sens qu'il attribue à

5. Cf. Phelipeaux, p. 227 et 228.

l'auteur, et les cardinaux continuèrent leurs oppositions avec vigueur. Cela est allé si loin et avec tant de vivacité de la part de M. le cardinal de Bouillon, dans ces dernières congrégations, que cette Éminence dit des choses très dures au cardinal Casanate, qu'il prit à partie comme l'ennemi, dit-il, personnel de M. de Cambrai; ce sont ses propres termes. Je n'aurais pas cru que cela eût pu être, quoique gens dignes de foi me l'eussent assuré vendredi dernier, si je ne l'avais ouï de la bouche même du cardinal Casanate. Avant-hier, dimanche, quand je l'allai voir, il en était encore tout ému. Il me dit qu'il y avait à souffrir, mais que nulle considération et nulle crainte ne le ferait jamais départir de la vérité et de ce qu'il croyait convenir à l'honneur du Saint Siège et au bien de l'Église. Il me dit en termes formels tout ce que je vous viens de dire et: *ce' haveva ricevuto delle scornate*, qui veut dire des affronts. Je ne pus m'empêcher de lui dire que ces affronts retombaient et retomberaient infailliblement sur ceux qui prétendaient les faire. Il avoua qu'il voyait bien, depuis quelque temps principalement, que le dessein des amis de M. de Cambrai était de faire peur aux cardinaux, et par rapport à leurs intérêts particuliers, et par rapport à la personne de M. de Cambrai, qu'on rend ici plus formidable qu'il ne l'est en effet, faisant appréhender de pousser à bout un grand [archevêque], etc., et insinuant des remèdes plus doux, mais qui, semblables aux remèdes palliatifs, ne guérissent pas le mal et l'augmentent bien plutôt. Mais on tient ferme.

Cela ne laisse pas d'être fâcheux; car on voit le dessein arrêté de faire faire quelque chose en faveur de M. de Cambrai, et ce dessein durera jusqu'au bout; et qui sait ce qu'on pourra faire faire au Pape dans la conclusion? Je suis persuadé qu'on ne peut plus rien faire d'essentiellement mauvais pour la bonne cause; mais il ne faut rien à M. de Cambrai pour lui donner prétexte de brouiller, et de mettre en feu toute l'Église. C'est un grand malheur que le cardinal de Bouillon soit opiniâtre au point où il l'est; en vérité, sans ce pauvre cardinal Casanate, qui a tenu sur tout, le cardinal de Bouillon

aurait emporté quelque chose, et il faut toujours se tenir sur ses gardes.

M. le cardinal de Bouillon prétend se sauver par rapport au Roi, en disant qu'il presse une fin et une détermination de sens précise, comme le Roi la souhaite : voilà néanmoins ce qu'il presse. Je puis vous assurer que le Pape est plus pressé à finir que lui.

Il y a eu, selon ce que S. S. m'avait fait l'honneur de me dire, jeudi, vendredi et samedi derniers, les congrégations en sa présence de MM. les cardinaux : tous y assistèrent, et quatre parlèrent à chaque congrégation. Les cardinaux de Bouillon, Carpegna, Nerli et Casanate parlèrent le jeudi ; Marescotti, Spada, Panciatici et Ferrari, le vendredi ; samedi, Noris, Ottoboni et Albani. Ils parlèrent par ordre de S. S. sur toutes les propositions, et les qualifièrent. Cette congrégation a été *ad honores ;* car le Pape n'y entend rien. Il est vrai, en récompense, qu'il a une grande confiance au Saint-Esprit.

Il est à présent question de les réduire comme elles doivent être, et il se tint hier matin à la Minerve congrégation entre les cardinaux sur cela et sur la manière du décret ; on chicanera peut-être encore là le terrain. Je ne sais ce qui s'est passé. Je sais seulement que le commissaire, que je vis hier un moment, me dit que je serais content.

C'est quelque chose qu'on ne gâte rien : car jusqu'ici, voici ce qui est résolu parmi le gros des cardinaux, je puis dire presque par tous ; car les cardinaux Ottoboni et Albani ne battent plus que d'une aile ; ils voudraient adoucir, surtout Albani, mais sans presque savoir comment s'y prendre, car on prétend qu'ils ne sont pas d'accord avec le cardinal de Bouillon. Il est, dis-je, résolu qu'on condamnera et qualifiera les principales propositions, ou par des qualifications particulières telles que chacun a déjà fait, ou par un *respective*, comme celle de Molinos. On ne distinguera aucun sens ; le *quatenus* est exclu ; ce sera par une bulle[6] dans la même forme que celle

6. Au lieu d'une bulle, ce fut un simple bref qu'on obtint.

d'Innocent X, car on veut qu'elle soit reçue en France : voilà, ce me semble, l'essentiel. Sur tous les adminicules[7], on n'oublie rien. J'ai repassé tout ce que vous m'avez écrit de temps à autre, j'en ai fait des mémoires ; on insinue tout où il est plus à propos. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'on veut finir. Depuis quinze jours, cela va même si vite que quelques cardinaux ont dit qu'ils avaient peur qu'on ne voulût étrangler l'affaire, mais qu'il était trop tard et que le mal était trop connu.

On m'a assuré une chose, si elle est vraie comme je crois le savoir sûrement, qui est assez singulière. Le cardinal de Bouillon dans une congrégation apporta, contre ce qu'avait dit le cardinal Noris sur la distinction des sens, une autorité tirée d'un ouvrage de ce cardinal même en faveur des propositions susceptibles de plusieurs sens et d'un auteur vivant qui s'expliquait. Le cardinal Noris se récria sur-le-champ, et la congrégation suivante apporta un écrit où il faisait voir l'impertinence, c'est-à-dire la non-pertinence de ce qu'avait avancé le cardinal de Bouillon. Cela a fait une scène assez curieuse. Je vis le cardinal Noris avant-hier un moment, qui m'en a assez dit pour m'assurer qu'il va bien et que tout ira bien. J'avoue que je ne laisse pas d'appréhender à tous les instants. Le cardinal Nerli est un trembleur qui raisonne fort bien, mais qui, quand on vient à la résolution, craint trop, dit-il, d'engager le Saint Siège. Je ne perds aucune occasion de le raffermir. Le cardinal Carpegna m'a tenu parole, et s'est fait honneur dans les dernières congrégations ; c'est le premier à parler après le cardinal de Bouillon.

On a fait ces jours passés courir à Rome un bruit sur M. de Paris, auquel je ne croyais pas que qui que ce soit pût ajouter foi ; mais qui néanmoins s'est si fort répandu, que plusieurs personnes très sensées m'en ont parlé, et qu'elles ne savaient qu'en penser. On voulait absolument que M. de Paris eût retranché du *Salve* le *Mater misericordiæ*, comme injurieux à

7. *Adminicules*, détails destinés à fortifier la condamnation.

Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ[8]. Vous croyez bien ce que j'ai répondu là-dessus. On veut rendre ici odieux les évêques de France, principalement M. de Paris et vous ; et leurs ennemis sont déchaînés. On répand ces sortes de bruits parmi les femmes, etc. ; et la moitié de Rome les croit, n'y ayant personne qui ait intérêt de s'en éclaircir. Ce bruit impertinent s'est répandu jusque parmi des cardinaux.

Ma santé est bonne, Dieu merci. Dieu conserve longtemps la vôtre pour le bien de son Église, à qui vous êtes si nécessaire dans ces temps de division et de trouble, où le démon suscite de tous les côtés des tentations contre l'Église ! Par rapport à nous, vous êtes la seule personne qui nous reste de cher et de nécessaire au monde.

Vous aurez apparemment ce que je vous envoie de M. de Cambrai contre la censure des docteurs ; je vous l'adresse à tout hasard : c'est l'insolence, la hardiesse même ; on le distribue ici partout. Encore un coup, on veut faire peur. Il s'en prend à vous surtout, pour pouvoir parler plus librement : cela vous fait honneur. Il parlera bientôt contre le Pape et l'Église romaine, si l'on ne l'arrête.

Je me recommande à vous, mon cher Oncle. J'ai bien ici des occasions de me dissiper, mais guère de me consoler de notre perte commune. Mon pauvre père n'a besoin que de prières, et nous de consolation ; mais il faut se soumettre, et vouloir ce que Dieu veut et adorer ses jugements.

L'affectation de M. de Cambrai, de mettre que la censure des docteurs lui est venue de Paris, en fait voir la fausseté. Je suis sûr qu'elle lui a été envoyée de Rome[9] ; et si cela est, il faut que ce soit M. le cardinal de Bouillon, qui seul des cardinaux de la Congrégation lui a pu faire tenir cette pièce.

8. Allusion aux critiques soulevées par l'édition du bréviaire parisien donnée en 1698. Le *mater misericordiæ* n'y a pas été supprimé.

9. La censure envoyée de Paris, vers le 20 octobre, arriva à Rome au plus tôt le 5 novembre ; or Fénelon en parle dès le 8 novembre (*Correspondance*, t. X, p. 109 ; voir aussi les lettres de Noailles, du 27 octobre, de l'abbé Bossuet, du 11 novembre, tome X, p. 434 et 287, et Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 170).

Personne ici, outre les cardinaux, et même pas tous, n'en a eu copie : cela est sûr. A Paris, on aura encore été aussi secret ; mais n'importe.

M. l'abbé Pirot m'a écrit, dans cette conjoncture, une lettre qui m'a touché et consolé également. Je tâcherai de lui écrire aujourd'hui ; mais si je ne le pouvais pas, étant accablé, ce sera par le premier ordinaire, et je vous prie par avance d'avoir la bonté de lui en témoigner la reconnaissance infinie que je ressens de son amitié et de ses bontés.

Le Pape a appris ce matin au cardinal de Bouillon la mort du prince électoral de Bavière, et le cardinal n'a pu retenir ses larmes. Tout le monde en a été témoin ; il n'a pas même caché sa douleur : cette Éminence a sa sœur mariée au frère du père[10].

Je viens de recevoir dans le moment un billet de main sûre, dont je vous envoie copie, sans y ajouter ni diminuer.

Copie.

« Tout ce qui fut arrêté hier, Monsieur, est que quelques-uns des cardinaux disant qu'il ne faudrait pas condamner par le décret chaque proposition en particulier, mais en général, ou du moins *respective* ; et les autres cardinaux disant qu'il fallait les condamner chacune selon qu'elles le méritaient, ce conflit fit qu'on dit qu'il fallait s'en remettre à ce que dirait le Pape ; ce qui se saura jeudi prochain. Espérez que les choses iront bien, » etc.

Je serai demain matin plus instruit ; et irai, suivant ce que je saurai, s'il est nécessaire, aux pieds de S. S., et n'oublierai rien assurément.

Ne faites pas semblant à M. Phelipeaux de ce que je vous mandai sur lui par le dernier ordinaire. Il ne s'aperçut de rien ici, et je m'aperçois de tout. Tout est plein ici de fripons

10. Le prince électoral de Bavière, choisi pour héritier par le roi d'Espagne, mourut le 6 février 1699, âgé de six ans et quelques mois. La sœur du cardinal, Mauricette Fébronie de La Tour d'Auvergne, était mariée à Maximilien, duc de Bavière, oncle, et non frère du père du jeune prince défunt.

qui l'ont un peu gâté, et il ne croit que ceux qui le flattent. Il me craint plus que le feu. J'espère le ramener à son devoir, en continuant à le traiter comme j'ai toujours fait.

Il y a apparence que le dessein du cardinal de Bouillon, en poussant ainsi publiquement le cardinal Casanate, a été de le rendre suspect de partialité et de l'éloigner d'être chargé de faire la bulle. Je tiens cela comme assuré. Je ne sais encore rien de déterminé là-dessus.

La récrimination[11] n'est pas à craindre; et je puis vous répondre que qui que ce soit n'osera la proposer sérieusement, surtout à présent.

On n'a pas vu ici l'écrit dont vous m'envoyez le mémoire, au moins que je sache.

J'ai un mal de tête effroyable, qui ne me permet pas de faire réponse à ceux qui m'ont fait l'honneur de m'écrire, pour aujourd'hui. Je viens de faire effort pour écrire à M. de Paris. Je vous supplie de faire mes excuses à M. le cardinal de Janson, qui me comble de bontés et d'amitié; à M. l'archevêque de Reims, à M. l'archevêque de Bourges[12], à M. l'abbé de Pomponne et à M. de La Vrillière le fils[13]. M. Chasot se chargera du reste.

1865. — A Pierre de La Broue.

A Versailles, 24 février 1699.

Vous savez mieux que personne, Monseigneur, ce

11. Voir plus haut, p. 112.

12. Léon Potier de Gesvres (1656-1744) obtint le quatre-vingt-huitième et dernier rang à la licence de 1680; ayant été nommé à l'archevêché de Bourges le 29 mai 1694, il prit le bonnet de docteur le 30 septembre suivant. Il entra au Sacré Collège en 1719.

13. Louis Phelypeaux de La Vrillière (1672-1725) eut, après son père, mort en 1700, le département des affaires de la religion prétendue réformée, et en 1715 celui de la maison du Roi. Il était fils de Balthazar Phelypeaux, marquis de Châteauneuf, et de Marie-Marguerite de Fourcy.

Lettre 1865. — Copie authentique au Grand séminaire de Meaux.

que j'ai perdu. Quel frère! quel ami! quelle douceur! quel conseil! quelle probité! Tout y était. Dieu a tout ôté; et je me trouve si seul, qu'à peine me puis-je soutenir. A cela il n'y a qu'à dire : Dieu est maître et un bon maître; et Jésus-Christ, selon sa parole, nous tient lieu de tout.

Je crois bien qu'à présent, et dès le mercredi 11, les délibérations sont achevées, et la condamnation du livre résolue; c'est tout ce qu'on peut savoir. Je souffre du délai de votre arrivée; mais j'entends bien que les mal convertis vous demandent vos soins. Je [vous] suis ce que vous savez.

Il est vrai qu'il est bien étrange que M. de Cambrai parle si hautement à la veille d'une rétractation, et le changement sera bien grand et bien soudain. Il m'écrit trois dernières lettres, dont l'une n'est qu'une répétition sur la charité; les deux autres me reprochent les signatures des docteurs, auxquelles tout le monde sait que j'ai aussi peu de part que vous, qui en êtes à cent lieues. Je n'étais pas si loin, étant à Meaux; mais je n'y pensais en nulle manière[1].

1866. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

A Rome, ce 24 février 1699.

Monseigneur, j'ai pris toute la part que je devais dans l'affliction qui vous est arrivée. J'ai été sensiblement touché

1. Bossuet l'a dit à son neveu dès le 27 octobre 1698; mais cela ne doit s'entendre que des soixante premières signatures.

Lettre 1866. — L. a. s. Bibliothèque de Reims, collection Tarbé, n° 214.

de cette perte, et j'ai pleuré le défunt comme mon propre père. Je sais les bontés qu'il avait pour moi, et j'en conserverai toujours un tendre souvenir. Il est difficile de trouver un homme qui ait le cœur aussi bon, aussi généreux et aussi bienfaisant qu'il l'avait. J'espère qu'ayant été toute sa vie si plein de tendresse pour les autres, il aura trouvé miséricorde auprès du Seigneur. Quoique sa mort ait été précipitée, elle n'a pas été imprévue pour lui : je sais qu'il s'y préparait depuis longtemps, et Dieu, voulant récompenser ses bonnes œuvres, l'a retiré promptement à lui, sans lui faire souffrir ou sentir les approches amères de la mort. Il y a longtemps qu'il souffrait avec patience, avec une foi vive et une ferme attente d'une meilleure vie. Vous avez plus perdu, Monseigneur, que personne, en perdant un frère qui vous aimait si tendrement et avec qui vous viviez dans une si douce intelligence. Votre douleur est juste ; mais, comme personne n'est mieux instruit des grandes vérités de la religion, personne n'est plus en état d'en tirer les consolations qui vous sont nécessaires. La foi et l'espérance des biens éternels, que vous défendez avec tant de zèle, seront votre consolation et arrêteront le cours de vos larmes. A votre exemple, M. l'Abbé, après avoir donné à la nature ce qu'elle exigeait dans une conjoncture si affligeante, n'a pas abandonné les intérêts de l'Église, qu'il a tâché de défendre ici le plus vivement qu'il a pu. La perte qu'il a faite ne ralentira pas son zèle, et vous pouvez, Monseigneur, vous tenir sur cela en repos. J'espère que dans peu il sera consolé par le succès que nous attendons.

Les cardinaux votèrent jeudi, vendredi et samedi dernier devant le Pape, qui, malgré son âge, a donné ces trois audiences consécutives, dans l'ardeur qu'il a de terminer cette affaire[1]. Hier, il y eut congrégation à la Minerve, où on traita *de modo extrahendi propositiones et decreti conficiendi*. Il n'y aura plus de congrégation extraordinaire. Il ne reste plus à attendre que le décret du Saint Office et la bulle du Pape. M. le cardinal de Bouillon est demeuré dans ses sentiments jusqu'à la fin.

1. Cf. la *Relation* de Phelipeaux, p. 230.

On vous envoie deux lettres contre la censure de Paris[2], très injurieuses aux docteurs, où l'auteur fait paraître plus que jamais sa passion contre votre personne. Je souhaiterais que les docteurs fissent connaître par quelque réponse qu'ils n'ont été ni prévenus ni séduits. M. l'Abbé vous mandera l'état où on est. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PHELIPEAUX.

M. le cardinal Cavallerini mourut le 18 de ce mois.

Je rouvre mon paquet pour vous donner avis d'un fait que j'ai toujours oublié de vous mander. M. le cardinal de Bouillon, faisant à Noël la visite de grâce[3] au Saint Office avec les autres cardinaux, y trouva un Français enfermé depuis trois ou quatre ans. C'est un clerc de Saint-Sulpice[4] enfermé pour le quiétisme; je n'en sais point le nom : c'est M. le cardinal lui-même qui l'a dit aux PP. Cambolas et Latenay, de qui je l'ai appris. Il serait bon d'approfondir ce fait. Peut-être serait-ce quelque disciple de M. de Cambrai, qu'on avait envoyé à Rome. M. de Paris peut en faire les perquisitions. M. Ledieu me mande que Saint-Sulpice refuse de signer la censure de Sorbonne[5]; je n'en suis pas surpris. Ne négligez pas, je vous en prie, cet éclaircissement. Il sera difficile ici de savoir son nom[6], car le secret est impénétrable : je ferai cependant mes diligences.

2. Les deux lettres de Fénelon dont il a été parlé, p. 140, 156 et 163.

3. En vue d'une remise de peine à des prisonniers détenus au Saint Office.

4. On ne sait de quel ancien élève d'un des séminaires de Saint-Sulpice il s'agit ici.

5. En 1698 et 1699, les seuls directeurs du Séminaire pourvus du doctorat et présents à Paris étaient MM. Leschassier, Le Boiteux et Guénon ; à la communauté de la paroisse, seul des membres de la compagnie, M. Dargnies était docteur. Aucun de ces quatre sulpiciens ne figure parmi les signataires de la censure.

6. Le nom de cet ancien élève de Saint-Sulpice prisonnier. — Pour plus de clarté, les éditeurs ont interverti l'ordre de ces deux dernières phrases.

1867. — Le Cardinal de Bouillon a Bossuet.

Rome, 24 février 1699.

Je prends trop de part, Monsieur, à ce qui vous touche, pour ne pas ressentir avec beaucoup de déplaisir la perte que vous venez de faire[1]. Les sentiments de vénération, d'estime et d'amitié pour vous, Monsieur, sont gravés trop avant dans mon cœur, et depuis trop longtemps, pour qu'il puisse y arriver aucun changement, quelque peu de justice que vous me puissiez rendre. Comptez que, sans jamais être ma dupe sur rien, vous devez être persuadé qu'on ne peut vous honorer plus que je fais et que j'ai toujours fait, vous demandant la continuation de votre amitié comme une des choses du monde que j'ai toujours désirée avec plus d'ardeur.

1868. — Leibniz a Bossuet.

[Fin de février ou premiers jours de mars 1699.]

Monseigneur, je suis ravi d'apprendre la continuation de votre bonté pour moi, et surtout la persévérance de votre zèle pour avancer le grand ouvrage de la paix de l'Église. Je ne regrette point le temps perdu par l'interruption de la négociation entamée autrefois entre nous, quand je vois de quelle manière vous la recommencez et surtout que le Roi même en veut prendre connaissance d'une manière toute particulière; car il ne manquait que cela à nos espérances, et rien n'est plus propre à me faire croire que Dieu est de la partie. Il tourne toujours le mal à un plus grand bien, et il répare le délai avec usure lorsqu'en inspirant à Sa Majesté, qui peut presque tout ce qui est dans le pouvoir des hommes, à y

Lettre 1867. — 1. Par la mort d'Antoine Bossuet.

Lettre 1868. — Minute autographe signée. Bibliothèque de Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 262. Publiée d'abord par Foucher de Careil, t. II, p. 238.

penser fortement, il nous fournit le plus grand secours extérieur qui se puisse souhaiter. *Humanum paucis vivit genus*[1] : un petit nombre de grands princes contient éminemment, pour ainsi dire, tout le reste du genre humain. Si l'Empereur y joint ses efforts, comme je sais qu'il est bien disposé, et si le Pape même enfin veut tout de bon y mettre un jour la dernière main, il y a grande apparence de succès. Ainsi voilà presque le tout réduit à la volonté de trois personnes sur un sujet où il semble qu'ils sont également bien intentionnés tous trois[2]. Je m'étais borné (je l'avoue) à espérer de voir jeter des fondements solides, sur lesquels la postérité pourrait bâtir ce grand ouvrage; mais, à présent, j'ose porter mes espérances plus loin, le Roi seul pouvant avancer le bonheur général et transporter les fruits de l'avenir dans le présent. En effet, c'est encore en d'autres matières qui regardent le bien des hommes, telles que sont la vertu, la santé et les sciences ou arts utiles, que je crois qu'une sagesse et une puissance comme la sienne nous peuvent faire obtenir en dix ans plus qu'autrement on ne pourrait espérer par un progrès lent et tardif d'autant de siècles. Mais, pour ne me point écarter, Monseigneur, du sujet dont il s'agit, j'accepte de tout mon cœur l'honneur de la continuation de votre commerce sur une matière si salutaire, et je n'ai point voulu différer de marquer combien je suis sensible au bonheur que j'aurai de savoir que ce qu'on vous pourra communiquer par mon ministère passera sous les yeux du Roi par l'entremise de M. le marquis de Torcy; quoique j'avoue que cette joie est mêlée d'une respectueuse crainte que la grandeur de ce monarque et le sentiment que j'ai de mon insuffisance ne peut pas manquer de faire naître. Cependant, étant au service d'Hanover, j'ai besoin de l'agrément de l'Électeur, mon maître[3], pour rentrer en matière, comme vous savez que ce

1. Lucan., *Pharsal.*, V, 343.

2. Foucher : qu'elles sont bien intentionnées toutes trois.

3. L'abbé de Loccum écrivait à Leibniz : « Je suis ravi de voir que M. l'évêque de Meaux est prêt de reprendre la communication, et je ne doute point que, par le moyen de ce grand prélat, on ne

fut avec celui de feu son père qu'on vous donna information de la négociation du feu évêque de Tina, commencée autrefois à la cour d'Hanover, ce qui nous donna l'avantage de pouvoir jouir de vos lumières. Je ne manquerai pas de demander cet agrément aussitôt que je serai de retour chez moi, et je n'omettrai rien de ce qui pourra dépendre de ma bonne volonté, étant avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LEIBNIZ.

puisse aller bien loin. De mon côté, je serai toujours prêt à y contribuer de tout mon possible et de communiquer mes pensées comme j'avais commencé. Mais je juge qu'il sera nécessaire d'en parler premièrement à S. A. É., pour ne rien faire sans ses ordres et pour avoir son agrément comme nous avons eu celui du feu Électeur, son père » (Foucher, t. II, p. 251). La lettre par laquelle Leibniz demanda l'agrément de l'Électeur de Hanovre, en lui exposant les raisons pour et contre la reprise des négociations, dont il n'espère pas un résultat immédiat, se trouve dans Foucher de Careil, t. II, p. 255 ; cf. sa lettre à Georges-Louis, duc de Brunswick et Lunebourg, *ibid.*, p. 247. — Peu de temps après, Leibniz écrivait à M. du Héron : « ...J'aurai bientôt l'honneur de vous faire la révérence, car je prétends de passer les fêtes à Wolfenbuttel, et je vous informerai alors, Monsieur, du sentiment de notre cour sur la continuation des conférences théologiques entre M. l'évêque de Meaux et M. l'abbé de Loccum. Cet évêque triomphe maintenant, puisque la foudre du Vatican a frappé enfin le livre de l'archevêque de Cambrai. En effet, il semble qu'il y a quelque chose à redire aux propositions censurées dans la bulle du Pape, car il est de l'essence de la volonté de tendre au bien, vrai ou faux, de celui qui veut, de sorte qu'il ne semble point possible de vouloir quelque chose seulement parce que Dieu le veut, et sans égard de notre propre bien ou satisfaction. Suffit qu'on considère la satisfaction qu'on trouve dans la gloire de Dieu et par conséquent dans le bien commun comme notre bien principal auquel tous les autres biens qu'il nous a permis de vouloir doivent être rapportés. On veut tout ce que Dieu peut vouloir à cause de la satisfaction propre qu'on trouve dans les perfections de Dieu et dans les actions qui en émanent ; autrement cette résignation serait déraisonnable. Et bien loin de croire que le dépouillement de la propriété et de la vue distincte des perfections divines soit le plus sublime degré de l'amour, je crois que le premier détruit la nature et que le second détruit l'amour, qui est fondé sur la vue des perfections de l'objet aimé » (Lettre du 4/14 avril 1699. Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 519).

1869. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, dimanche 1er mars 1699.

Cette lettre vous sera rendue par M. de Paris : elle va par un courrier extraordinaire qui arriva ici hier pour [un] bénéfice, et que M. le cardinal de Bouillon doit redépêcher ce soir pour prévenir la Cour sur tout ce qui se passe de considérable. Ce courrier se veut bien charger d'un paquet pour M. de Paris en secret.

J'ai reçu le coup de la nouvelle de la mort de mon père avec la douleur que vous pouvez vous imaginer, mais aussi avec la résignation que je dois à la volonté de Dieu. Je vous écrivis mardi dernier, 24e de février, sur ce sujet ; je ne veux pas renouveler notre douleur. Vous recevrez ma lettre à peu près en même temps que celle-ci. J'ai perdu tout ce qu'on pouvait perdre, et je ressentirai ce malheur toute ma vie, ayant perdu un père très aimable et qui m'aimait tendrement. Mais Dieu m'a fait la grâce de me soutenir, et ma douleur m'a permis d'agir à mon ordinaire dans des circonstances dont vous allez voir l'importance par ce que je vais vous dire.

Je reprendrai en peu de mots ce que je vous mandais sur le sujet de l'affaire par ma dernière lettre.

Vous aurez vu, par ma lettre du 17e février, la résolution de S. S., de tenir trois congrégations trois jours de suite pour entendre MM. les cardinaux, qui avaient ordre de parler avant S. S. sur les trente-huit propositions, quatre par jour. S. S. eut la bonté de me le dire ce jour-là même ; et cela fut ainsi exécuté. Samedi, 21 de février, les trois derniers cardinaux parlèrent, Noris, Ottoboni et Albani. Sa Sainteté les a écoutés avec une attention et une patience admirable, quelque longues que fussent les congrégations et quelque fatigue que cela lui donnât. Comme il restait quelques difficultés sur le particulier des propositions, sur quoi les cardinaux n'étaient pas

Lettre 1869. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

d'accord, on indiqua une congrégation de MM. les cardinaux entre eux, le lundi suivant, sur la réduction des propositions, c'est-à-dire de ce qu'il y avait à faire pour convenir quelles propositions on pourrait retrancher des trente-huit, comme moins importantes et qu'on supposerait contenues dans les autres ; comme encore si on ne réformerait pas certaines propositions auxquelles les qualificateurs favorables à M. de Cambrai avaient fait ajouter par force dans le commencement certaines paroles qui semblaient excuser M. de Cambrai, et faire un sens contradictoire ; ce que les autres qualificateurs avaient bien voulu passer pour l'amour de la paix, et pour ôter tout prétexte aux allongements qu'on cherchait dans ces temps-là. Ce fut la matière de la congrégation de lundi, 23e de février.

Avant que de passer plus avant, il est bon que vous sachiez ce que vous verrez plus au long dans ma lettre de mardi dernier, 24e février, que, dans les congrégations du vendredi 13e février et lundi 16e, préparatoires à celles qui se devaient tenir en présence de S. S., sans vouloir exagérer, le cardinal de Bouillon avait parlé avec une hauteur, une force surprenante en faveur de M. de Cambrai, pour le faire épargner par toutes sortes de considérations qu'il croyait plus capables de frapper les esprits dans les circonstances présentes, jusqu'à faire remarquer à quoi il s'exposait par rapport au Roi, qu'on savait peu favorable à M. de Cambrai ; mais que la vérité seule le faisait parler et agir ; qu'il voyait mieux qu'aucun Italien les suites fâcheuses pour l'Église et pour le Saint Siège, si l'on poussait à bout ce grand et saint archevêque, qui, désespéré et vif comme il était, serait [capable de tout][1] ; qu'il fallait songer à faire une décision qui, mettant la vérité à couvert, ne flétrît pas la personne de M. de Cambrai ; que rien n'était mieux pour cela que de déterminer le sens dans lequel on condamnait la mauvaise doctrine des propositions, par un *quatenus* ; que, par cette manière, le Saint Siège ne s'engageait à aucune contradiction, ni de la part des évêques,

1. Un mot illisible qui pourrait se lire : peut-être.

ni de la part de M. de Cambrai, qui convenait de ce sens ; que les disputes sur le sens de l'auteur ne peuvent intéresser que les parties acharnées les unes contre les autres ; que l'Église romaine ne devait se montrer partiale de personne, et laisser à part les disputes inutiles, etc. Tous ces beaux discours furent inutiles ; et le cardinal de Bouillon voyant les cardinaux résolus à ne faire aucune distinction de sens et à vouloir condamner les propositions purement et simplement, il s'emporta terriblement, jusqu'à interrompre et prendre à partie en particulier le cardinal Casanate, et lui dire des choses très dures. Je ne l'aurais pas cru, si le cardinal Casanate, que je vis dimanche dernier, ne me l'avait avoué[2] et ne m'avait dit en termes exprès qu'il avait reçu des affronts, mais que tout cela ne l'empêcherait pas d'aller son chemin dans une chose aussi importante pour l'Église et l'honneur du Saint Siège. Il m'ajouta que le cardinal de Bouillon lui avait reproché d'être l'ennemi personnel de M. de Cambrai ; sur quoi celui-ci fut obligé de répondre comme il devait. Tous les cardinaux sont très scandalisés ; et ces manières ne les ont rendus que plus fermes à s'opposer aux efforts impérieux du cardinal de Bouillon. Ils sont surtout choqués de l'air de docteur et de maître qu'il prend sur tous les points de doctrine, et de son air impérieux avec lequel il veut qu'on suive son opinion. Aussitôt que je sus ce particulier sur le cardinal Casanate, je n'ai point douté que le cardinal de Bouillon ne prît ce parti pour rendre le cardinal Casanate suspect, et l'éloigner, dans l'esprit de S. S., du particulier de la bulle ; ce qui n'a pas manqué d'arriver, comme vous le verrez dans la suite.

Revenons à la congrégation du lundi 23e de février, tenue principalement sur la manière de réduire les propositions[3]. Ce fut sur ce point que le cardinal de Bouillon s'est de nouveau signalé, s'opposant formellement à ce qu'on retouchât aux propositions, et insistant qu'on laissât dans les propo-

2. Plus haut, p. 160.
3. Phelipeaux, p. 230.

sitions telles qu'on les avait examinées jusques à présent tout ce qui pouvait contribuer à excuser M. de Cambrai, et rendre les qualifications plus douces. On ne tint pas grand compte de ce qu'il dit, et il s'aigrit de nouveau, mais avec aussi peu de succès. Les cardinaux Carpegna, Casanate, Marescotti et Panciatici principalement parlèrent sans ménagement, pour l'honneur du Saint Siège et pour le triomphe de la vérité : ils conclurent à la réforme des propositions, aussi bien que presque tous les autres, les uns avec plus de ménagement pour le cardinal de Bouillon que les autres. On remit pourtant la décision de tout au Pape. Le cardinal Nerli proposa, pour accorder tout, un moyen plus court, qui était de ne point publier de propositions, mais de faire une condamnation générale du livre, comme contenant une doctrine erronée, hérétique, etc., ce qui revient à ce que je vous ai écrit sur son sujet et sur son caractère timide : il n'y eut que lui de ce sentiment. On parla aussi du *respective*, ou de la qualification particulière. On remit le tout à la décision du Pape.

S. S. fut informée aussitôt dès le lundi même, par M. l'assesseur, de ce qui s'était passé. Le mardi matin, M. le cardinal de Bouillon eut audience du Saint Père, avant que S. S. eût déclaré son intention sur les cardinaux qu'elle voulait députer pour la réforme des propositions et pour faire le décret et la bulle. On ne doute pas, par les effets, que ce ne fût dans cette audience qu'il obtint de S. S. qu'on ne députerait pour cet effet que le cardinal Albani avec les deux théologiens, Noris et Ferrari, et que le cardinal Casanate serait exclu. Car, aussitôt après l'audience, le Pape envoya querir Albani et Ferrari, et leur ordonna de s'assembler chez Noris pour réformer les propositions et pour le décret et la bulle ; ce qu'ils commencèrent dès le même jour, et ont continué toutes les après-dinées leurs congrégations. Je n'en savais encore rien le mardi au soir 24e, jour du courrier, que je vous écrivis.

L'exclusion de Casanate a paru d'autant plus sûrement un coup du cardinal de Bouillon, que le cardinal Spada avait dit le lundi au cardinal Casanate que le Pape l'avait destiné à cela ; le cardinal Albani m'avait assuré la même chose. Le

Pape s'en était ouvert au P. Péra : il ne l'avait pas encore déclaré ; mais cela paraissait comme sûr.

Vous jugez bien de ma surprise et de ma douleur, quand j'appris cette belle affaire le mercredi. Je crus n'en devoir pas faire à deux fois, et, avant que les congrégations fussent plus avancées, devoir représenter moi-même au Pape les inconvénients d'une telle résolution, le tort qu'il se faisait dans une affaire de cette importance, de ne pas appeler un ancien cardinal, le seul par les mains de qui toutes les affaires importantes du Saint Siège étaient passées, et en particulier celle de Molinos, celle des Flandres tout nouvellement, etc. ; un cardinal en qui tout le sacré Collège et toute la Congrégation du Saint Office avaient une entière confiance, etc.

Je me présentai chez le Pape. Je vis le cardinal Spada qui en sortait, et qui me dit que S. S. m'allait faire appeler, mais elle changea d'avis ; et apparemment pour ne me pas donner audience, elle fit remercier toute l'antichambre par son maître de chambre. Je n'en fus pas fâché dans le fond, ayant peur que le Pape n'eût encore pour partial ce cardinal, s'il m'avait vu lui en parler. Je ne l'avais pourtant fait que de l'avis de gens sages ; mais enfin je changeai de batterie. Je vis le cardinal Albani, je vis Fede, je vis deux autres personnes. Le P. Roslet ne s'endormit pas non plus. On[4] a parlé au Pape de tous les côtés ; et quoique S. S. eût répondu aux premiers qui lui parlèrent du cardinal Casanate : *Oh ! per questo, non lo vogliamo*[5], néanmoins hier matin il se rendit[6] ; et dès hier les trois cardinaux s'assemblèrent chez lui, et cela continuera ainsi. C'est un grand coup, dont le cardinal de Bouillon est au désespoir.

4. Phelipeaux (p. 233 à 235) signale en outre l'intervention décisive de Dorat, soit auprès d'Albani, soit auprès du Pape. L'abbé Bossuet en dira un mot dans sa prochaine lettre.

5. Oh ! pour celui-là, nous ne le voulons pas.

6. Dorat avait été assez mal reçu par le Pape ; il dit néanmoins à Phelipeaux, « qu'il était persuadé que le Pape ferait ce qui lui avait été proposé, qu'il l'avait souvent mal accueilli et n'avait pas laissé de faire ce qu'on souhaitait » (Phelipeaux, p. 235).

Le P. Roslet et moi avons fait appréhender au cardinal Albani, et il a eu peur que tout ne retombât sur lui, si l'on faisait le moindre pas, si l'on mettait le moindre mot qui ne fût pas à la dernière rigueur contre M. de Cambrai.

M. le cardinal de Bouillon commençait déjà à s'égayer, et vendredi il resta avec le cardinal Albani trois heures, et hier matin deux avec le cardinal Noris. Je ne crois pas qu'il s'amuse tant dorénavant avec le cardinal Casanate.

Je vous envoie copie d'un billet que l'assesseur a écrit avant-hier au soir à chaque cardinal, qui vous instruira de l'état de l'affaire.

On me presse et le courrier va partir. Je n'ai que le temps de vous assurer de mes respects, et que l'on n'oublie rien.

Je suis à présent en repos depuis que je sais que le cardinal Casanate est admis. Tout était à craindre autrement. Je n'ai pas dormi depuis quatre jours, ni le P. Roslet non plus.

Je n'ai pas le temps d'écrire à M. de Paris.

J'embrasse mon pauvre frère de tout mon cœur, et ma tante. Je me fie à mon frère comme à moi-même, et il doit compter que tout ce que j'ai au monde est plus à lui qu'à moi.

Je vous renvoie la lettre de change, en ayant tiré une de quatre mille francs, dont je supposais que mon pauvre père paierait la moitié. J'ai écrit à Guérin[7] de renvoyer à Paris l'argent pour l'acquitter.

J'ai reçu vos lettres du 9. Je ferai réponse mardi au particulier; on me presse de finir.

La rage du cardinal de Bouillon et des jésuites augmente; mais le Pape est résolu de finir promptement. Le cardinal de Bouillon fait semblant de presser; mais le Pape est plus pressé que pas un.

La condamnation est sûre et bonne.

7. [illegible] t. VIII, p. 384.

1870. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, ce 2 mars 1699.

Je reçus hier votre lettre du 10; j'attends avec impatience vos nouvelles sur notre malheur. J'espère que Dieu vous aura donné de la force pour sacrifier, autant qu'il sera possible, votre juste douleur à son Église.

Nous ne verrons bien clair que par vos lettres de l'ordinaire prochain. Peut-être que M. le cardinal de Bouillon donnera des nouvelles de la conclusion par un extraordinaire. La lettre de M. de Cambrai n'est qu'un ennuyeux recommencement. Il ne peut oublier Mme Guyon. Je ne crois pas que ce soin, non plus que le reste de la lettre, lui fasse honneur.

Vous aurez vu par mes précédentes que j'ai deux lettres contre moi sur les signatures, une troisième *sur la Charité*, une quatrième en réponse à ma *Réponse sur les préjugés*[1]. On voit encore un supplément à sa *Tradition*, que je n'ai pas. Vous recevrez ma réponse sur *Les principales propositions*, sous le titre de *Passages éclaircis*. On a jugé absolument nécessaire cette réponse, pour empêcher la séduction dans un certain étage du peuple, qui se laisserait gagner si on se taisait. Faites valoir cette raison, que M. le nonce a approuvée, et a connu la vérité par

Lettre 1870. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. *Lettre de M. l'archevêque duc de Cambrai sur la réponse de M. l'évêque de Meaux à l'ouvrage intitulé Préjugés décisifs*, s. l. n. d., in-8.

expérience. Au surplus, Dieu merci, les doctes ne se laissent pas entamer, et encore moins les évêques. M. de Cambrai affecte de toujours répondre, et il met la victoire dans la facilité, dans l'artifice et dans la hauteur. Si on le ménage, on perdra tout : *Et erunt novissima pejora prioribus*[2].

Je suis ravi de la bonne disposition de M. le cardinal Casanata. C'est lui qui est appelé à sauver l'Église. Nous faisons bien connaître le service qu'il lui rend, ainsi qu'à la France et au clergé.

Vous aurez vu le soin qu'on a eu de la somme que vous demandiez. M. Chasot vous expliquera ce qu'il y a sur vos lettres de change. Je n'entends non plus que vous à quoi aboutit la lettre du P. Augustin[3], ni ce qu'il veut dire de Sainte-Sabine. J'ai vu ce matin entre les mains de l'abbé de... la lettre de M***[4].

Les derniers écrits de M. de Cambrai sont bien outrés. Vous dites la messe, me dit-il, et vous écrivez cela! Il s'agit de la contrariété de M. de Chartres[5]. Il ne répond pas cependant à l'approbation de ce prélat au livre des *États*, sur la fin, où j'ai avancé la proposition qu'il m'impute à erreur. Et dans son

2. Cf. Matt., XII, 45 ; Luc., XI, 26.

3. Celle dont l'abbé a parlé le 10 février, p. 138. On a vu une autre lettre du P. Augustin, t. VIII, p. 405.

4. Sans doute une lettre de M. de Madot entre les mains de son frère l'abbé. Cf. plus haut, p. 138.

5. L'opposition entre l'évêque de Chartres et Bossuet, que celui-ci a déjà expliquée, t. X, p. 341, et plus haut, p. 86 (Cf. H. Bremond, *Apologie pour Fénelon*, p. 282 à 284 ; Ledieu, dans la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1909, p. 40 et 41). Sur la *Lettre d'un théologien* écrite par Bossuet pour l'évêque de Chartres, on peut voir, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 311 et 312, des réflexions de l'abbé de Berlize.

Instruction pastorale, il dit, il est vrai, qu'il a soutenu comme une opinion d'école l'indépendance du motif de la charité de tout motif par rapport à nous. Mais il explique expressément que c'est quant au motif spécificatif, ce que je n'ai pas nié; mais il inculque en même temps que les motifs secondaires sont augmentatifs et excitatifs; ce qui suffit pour mon intention contre M. de Cambrai, quoique, au reste, il est bien certain que j'ai expliqué cette vérité avec plus de soin que ce prélat; mais il eût fallu un trop long discours pour développer tout cela.

Je ne crois pas qu'il faille parler du décret prohibitif des livres en explication et en défense, que l'on ne voie la délibération conclue.

Souvenez-vous de l'union de tous les motifs[6] *in praxi*, et de l'abus qu'on fait des mystiques.

Dans un mémoire in-4° sur les signatures, qui a été imprimé à Cambrai[7] et nous est venu de là, tout sur la fin : « Rome a un extrême intérêt, qui est tout fondé sur sa réputation, de montrer qu'on ne gagne rien avec elle en voulant lui faire la loi. » *Sur sa réputation faite!* Eh! est-ce sur cette pierre que Jésus-Christ a fondé l'Église romaine[8]? et n'est-

6. De tous les motifs de l'amour de Dieu.

7. Fénelon (*Correspondance*, t. X, p. 314 et 315) dit lui-même avoir fait imprimer ce mémoire « d'un savant et pieux auteur de Paris ». Il est intitulé : *Mémoire sur la consultation signée par des docteurs de Paris contre le livre de M. l'archevêque de Cambrai* (19 janvier 1699). Bibliothèque Nationale, Ld[4] 5485, in-8, pièce. Il a été reproduit dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 245. Un autre mémoire sur le même sujet, dont Bossuet ne semble pas avoir eu connaissance, est aussi reproduit (*ibid.*, *p.* 282).

8. Le passage incriminé par Bossuet n'est pas rapporté par lui textuellement, et n'a pas le sens qu'il lui attribue. L'auteur du mémoire en-

ce pas là un discours politique, et non théologique?

J'embrasse M. Phelipeaux.

1871. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 3e mars 1699.

Le courrier qui devait partir avant-hier a été retardé jusqu'à ce soir, et j'ai le temps de vous écrire un mot par la même voie. Le cardinal de Bouillon veut finasser, et ne veut pas qu'on sache qu'il écrit par ce courrier. Mais le courrier est tout de M. de Paris[1], et a averti le P. Roslet de tout, et moi aussi.

Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit par ma lettre d'avant-hier, sur la manière dont le cardinal Casanate avait été exclu et rétabli. Je vous dirai seulement que le cardinal de Bouillon n'a pu se contenir là-dessus : on dit qu'il prend cela comme un affront qu'on lui a fait. Il alla hier matin chez le Pape, et en sortit très enflammé : voilà tout ce que j'en sais. Comme il avait été voir les jours précédents les trois cardinaux députés, en politique il rendit hier une visite au cardinal Casanate, mais très courte. Il veut pouvoir écrire

tend parler, non pas de l'autorité de l'*Église*, mais de celle que les gallicans reconnaissaient à la *Cour de Rome*. En effet, après avoir rapporté certains propos tenus par les émissaires de Noailles, il ajoute : « ... Il est aisé de voir qu'on répand ces discours à dessein qu'ils aillent jusqu'à Rome, dont on suppose mal à propos que la cour ne se détermine que par une politique faible et timide. Les principales lettres qui viennent aux trois prélats, de leurs agents à Rome, portent, dit-on, qu'on ne saurait y prendre un ton trop haut ni faire trop de bruit, parce que c'est le seul moyen de venir à bout des ultramontains. Rome a un extrême intérêt pour son autorité, qui est toute fondée sur sa réputation, de montrer qu'on ne gagne rien sur elle en voulant lui faire la loi... »

Lettre 1871. — L. a. n. s. Archives de Seine-et-Marne, à Melun.

1. Tout dévoué à M. de Paris.

qu'il n'oublie rien pour presser, et, si l'on fait quelque chose de bien, que l'on lui doit tout. A cela près, je souhaite que l'on fasse bien ; et il importe peu qu'on croie que ce soit le cardinal de Bouillon ou d'autres : l'important est qu'on fasse bien. On m'assura hier, mais je n'en crois rien, que le cardinal avait demandé au Pape qu'on le joignît aux quatre autres pour l'extension de la bulle ; ce que je sais, c'est qu'hier au soir, le commissaire et l'assesseur allèrent chez le cardinal de Bouillon.

Ce matin, il y a eu congrégation à la Minerve de tous les cardinaux, apparemment en conséquence de la lettre dont vous recevrez copie dans mon paquet d'avant-hier : ç'aura été pour finir ce qui regarde les vingt-trois propositions rajustées par les députés. J'ai appris que ces députés ont ajouté, après les vingt-trois propositions, qu'il y en avait beaucoup d'autres à censurer, mais qu'elles se réduisaient à ces vingt-trois principales, et que la censure des vingt-trois est bonne. Je ne sais pas encore précisément si on mettra le *respective*. S'ils le font, ce ne sera pas que la fatigue ne soit toute faite, mais ce sera pour ne pas s'engager, car vous savez qu'on tremble toujours ici. Mais cela ne soulage pas M. de Cambrai d'être traité comme l'a été Molinos.

Présentement je sais que les députés travaillent à la préface de la bulle. Je crois qu'on prendra le parti de faire un narré de tout ce qui s'est passé de considérable dans cette affaire, de marquer comme l'affaire est venue à Rome, l'instance du Roi, la *Déclaration des évêques*, etc. Je ne crois pas après cela qu'il soit plus question d'épargner de nommer M. de Cambrai. Je dors en repos, depuis que je sais que le cardinal Casanate est à la tête[2]. Il faut que vous comptiez que ce n'a pas été sans un terrible effort qu'on a fait remettre ce cardinal. Le cardinal Albani y a contribué autant que qui que ce soit. M. Dorat a parlé et fait parler fortement[3]. En un mot, le

2. L'abbé disait que, « pour cette affaire, il se fiait autant à ce cardinal qu'à son oncle » (Giori à Noailles, 13 janvier 1699, Ms. de Saint-Sulpice).

3. Voir p. 176.

Pape a vu tout le sacré Collège scandalisé à la lettre. Si cette exclusion avait duré, les congrégations ne se seraient pas passées sans quelque tumulte : les anciens cardinaux s'étaient ligués pour contredire les trois députés sur le moindre mot. Ç'aurait été un beau charivari. On a représenté le tout au Pape, qui a bien vu qu'il y allait de sa réputation que le tout se passât pacifiquement. Le cardinal de Bouillon aurait profité de tout. Le cardinal Panciatici a parlé en cette occasion au Pape comme il convenait : on lui a de grandes obligations. Il a toujours été le même, et s'est attiré par là la disgrâce du cardinal de Bouillon, de qui il fait très peu de cas. En particulier, je sais que jeudi dernier, 26 de février, le cardinal Panciatici et le cardinal Casanate furent obligés, en présence de S. S., de se défendre ouvertement contre le cardinal de Bouillon qui les attaquait, et il y eut des paroles fortes : je le sais très certainement. Ce serait assez plaisant, si le cardinal de Bouillon voulait persuader que tout ce qu'il fait, il le fait contre M. de Cambrai. Encore une fois, ce serait vouloir persuader qu'il fait nuit en plein midi.

Tout va, Dieu merci, fort bien, et ce n'est plus un secret que M. de Cambrai n'aille être condamné rigoureusement.

On aura l'œil à tout. Je n'aurais pas cru que les affaires eussent dû être si vives depuis quinze jours. Mais rien n'a été si vif.

Le cardinal Casanate a fait témoigner au P. Roslet et à moi sa reconnaissance de toutes les démarches qu'il sait que nous avons faites : il a eu un très singulier plaisir de tout ce qui s'est passé. Les jésuites et le parti cambrésien triomphaient et s'étaient vantés d'avoir donné l'exclusion au cardinal Casanate. Vous ne pouvez vous imaginer quel parti ils ont autour du Pape : j'ose vous dire que le Pape en est obsédé ; mais Dieu et la vérité sont plus forts que tout le reste.

Vous voyez combien le secret est nécessaire sur tout.

Le cardinal Carpegna m'a bien tenu parole, et est allé son chemin malgré toutes les intrigues dont on s'est servi auprès de lui. Le cardinal Albani est un politique, qui n'a pas voulu manquer en tout au cardinal de Bouillon ; mais il suivra les autres[4].

4 Albani, « naturellement timide et d'ailleurs très attentif à ne

Il en faut tirer ce qu'on peut. Jusqu'ici, je ne me suis pas brouillé avec lui ; ce n'est pas peu, car je lui ai parlé bien fortement. Je lui ai donné des louanges infinies sur ce qu'il vient de faire en cette occasion sur le cardinal Casanate ; je lui ai fait comprendre qu'il avait tout réparé par là, et que ç'avait été par prudence qu'il avait eu des ménagements.

Comme vous recevrez cette lettre peut-être avant celle de mardi dernier, je vous adresse l'écrit de M. de Cambrai contre vous et nos docteurs[5]. Il n'y a point de doute qu'il n'ait voulu se donner carrière contre ces censures, avant celle qu'il craint de Rome. Son parti est bien contristé et n'en est pas moins animé : les jésuites disent publiquement que Rome se perd.

Le P. Charonier est un plaisant homme de faire l'ignorant. C'est lui qui règle en tout le cardinal de Bouillon, et qui l'anime sur tout. Il sait mieux que lui tout ce qui se passe au Saint Office. Il est enfermé tous les jours des quatre heures avec ce cardinal.

Vous me mandez par vos précédentes que je dois recevoir des Écrits d'un théologien pour M. de Chartres : je n'en ai reçu que deux exemplaires adressés par M. Ledieu à M. Phelipeaux, que j'envoyai sur-le-champ aux deux cardinaux Noris et Ferrari, qui parlaient le lendemain devant S. S. : il n'y a à Rome que ces deux exemplaires. Il n'est rien venu pour moi de ces écrits, sous quelque enveloppe que ce soit, ni à personne que je sache. Je ne sais pourquoi. Voilà trois courriers que cela me manque : j'en suis très fâché. J'ai lu les prières de la fin[6], et je les ai fait remarquer aux deux cardinaux.

Il est de la dernière importance de bien entretenir M. le Prince[7].

mettre point d'obstacle à sa fortune », avait été touché des représentations de Dorat, et avait promis de demander lui-même au Pape l'adjonction de Casanata (Phelipeaux, p. 233).

5. *Première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Meaux sur les douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris.* S. l. n. d., in-8.

6. Voir p. 129.

7. Dans ses bonnes dispositions pour les neveux de Bossuet. Cf. p. 129.

Nous avons su ici toute l'affaire du libelle contre M. de Paris. J'ai montré à plusieurs cardinaux le plaidoyer de M. d'Aguesseau et l'arrêt[8]. Cela a fait ici un bon effet pour M. de Paris. Je ne lui en ai rien écrit, l'ayant toujours oublié, et ne pensant dans nos lettres qu'à notre affaire. Faites mes excuses à M. de Paris, à qui je ne crois pas avoir le temps d'écrire par l'extraordinaire qui me presse. Le P. Roslet lui écrit tout, et vous aurez la bonté de lui montrer ce que je vous écris.

Je me donnai l'honneur de lui écrire par l'ordinaire dernier sur les bontés qu'il me témoigne sur la mort de mon père. Je vous supplie de vouloir bien lui renouveler là-dessus les marques infinies de ma reconnaissance. J'ai reçu la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire du 9e.

Je pourrai encore vous écrire un mot par l'ordinaire qui part ce soir, si j'apprends quelque nouveauté.

On envoie querir ma lettre.

M. de Cambrai doit envoyer encore incessamment un écrit latin sur les propositions des docteurs et celle[s] du Saint Office, qu'on n'a pas reçu ici ; ce sera après la mort le médecin.

Vous ferez bien d'écrire toujours.

Je suis persuadé que ce qui hâte cette cour de finir, c'est les écrits continuels de M. de Cambrai.

Je finis en vous assurant que ma santé est bonne, et que Dieu m'a donné des forces pour ne me pas laisser abattre.

8. L'affaire du *Problème*, dans laquelle François Daguesseau (*Réquisitoire pour la suppression du libelle intitulé :* Problème ecclésiastique, dans ses *Œuvres*, t. I, p. 222) requit en qualité d'avocat général. Ce célèbre magistrat (1668-1751) fut procureur général en 1700, et chancelier en 1718. Disgracié l'année suivante pour s'être opposé au système de Law, il reprit possession de sa charge en 1720, la perdit de nouveau en 1722 pour n'y rentrer qu'en 1737. Ses *Œuvres*, dans lesquelles on remarque surtout un important mémoire sur les affaires de l'Eglise de France, ont été publiées, Paris, 1759 à 1789, 13 vol. in-4, et 1819, 16 vol. in-8, auxquels il faut ajouter des *Lettres inédites*, Paris, 1823, in-4 ou 2 vol. in-8 (Voir Boullée, *Histoire de la vie et des ouvrages de d'Aguesseau*, Paris, 1835 et 1848, 2 vol. in-8 ; Algar Griveau, *Etudes de biographie et d'histoire*, Nevers, 1900-1902, 3 vol. in-8).

1872. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 3e mars au soir 1699.

Le courrier, par lequel les deux lettres que je vous ai écrites dimanche 1er mars et cette après-dinée devaient partir, ne part plus. Apparemment le cardinal de Bouillon a soupçonné qu'il pouvait nous avoir avertis, et qu'il était attaché à la maison de M. de Paris. Il ne laissera pas de porter le paquet aussi vite que l'ordinaire, jusqu'à Lyon, et plus sûrement.

Depuis ma lettre de cette après-dinée, j'ai appris de lieu sûr, mais sûr, les choses importantes que vous allez entendre, et dont quelques-unes ne paraîtraient pas vraisemblables, et je ne les croirais pas, si je ne les savais comme si je les avais vues.

Premièrement il faut que vous sachiez que le cardinal de Bouillon, profitant de l'exclusion du cardinal Casanate pendant les quatre jours qu'il n'a pas été appelé avec les trois autres, Noris, Albani et Ferrari, dans les conférences qu'il a eues et que ses émissaires ont eues avec les susdits, M. le cardinal de Bouillon, dis-je, avait gagné qu'on changerait quelque chose dans les résolutions prises dans les congrégations entre les cardinaux touchant quelques parties des propositions à retrancher ou à augmenter ; le tout en faveur de M. de Cambrai. Il avait de plus obtenu qu'à la proposition de l'*involontaire*, on mît que l'auteur depuis l'avait rejetée comme sienne. J'oubliais aussi qu'une des choses déjà comme minutées entre ces trois était qu'on ne nommerait pas l'auteur, et leur intention était de l'épargner en tout ce qui leur serait possible. Le cardinal Casanate, aussitôt qu'il fut joint aux trois autres, c'est-à-dire samedi dernier, 28e février, s'opposa vigoureusement à ces changements ; soutint qu'il n'était pas permis de rien changer aux délibérations prises et arrêtées ; redit les bonnes et péremptoires raisons qui obligeaient à mettre la

Lettre 1872. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

proposition de l'*involontaire* comme de l'auteur, ni plus ni moins que les autres du livre. Il fit encore voir que ce serait se moquer que de ne pas nommer l'auteur, puisqu'il fallait nécessairement mettre le titre du livre tout entier, avec l'année de l'impression, etc. Et sur ce que quelqu'un d'entre eux penchait à la douceur, et à excuser M. de Cambrai sur les déclarations postérieures au livre, le cardinal Casanate dit qu'il fallait s'en rapporter de nouveau à la Congrégation.

Le cardinal de Bouillon[1], qui avait été voir ces derniers jours et avait eu des conférences de trois heures avec les cardinaux Albani et Noris, avait aussi été voir le cardinal Ferrari et ne crut pas se pouvoir dispenser de rendre ce même devoir au cardinal Casanate, pour tâcher aussi de gagner quelque chose. Il y fut donc hier, et ne le persuada point du tout sur les chefs précédents. Il lui parla aussi de la préface du décret, et de la bulle; et sur ce que d'abord les cardinaux avaient pensé qu'il ne serait pas mal de faire un narré de la manière dont l'affaire était venue à Rome, le cardinal de Bouillon insista fortement pour qu'on n'en fît rien, et montra des lettres du Roi à lui adressées, qui lui ordonnait d'empêcher qu'on ne le nommât point, non plus que les évêques de France. Le cardinal Casanate se rendit, et l'assura qu'on suivrait les intentions et l'inclination du Roi, et que cela n'en serait que mieux. Quoique le cardinal de Bouillon se modérât, il ne laissait pas d'être très échauffé et de représenter de quelle importance il était pour le repos du Saint Siège qu'on ne poussât pas à l'extrémité un aussi grand homme que celui-là.

Ce matin, la congrégation des cardinaux s'est tenue sur ces chefs; et c'est là où, sans vouloir exagérer, le cardinal de Bouillon a joué de son reste; c'est-à-dire qu'il a parlé avec une folie sans exemple (ce sont les propres termes d'une personne présente); il n'y a rien qu'il n'ait dit en faveur de M. de Cambrai; il s'est même emporté contre la rage, dit-il, de M. de Meaux et de M. de Paris, a fait la France toute en

1. Cf. Phelipeaux, p. 236 et suiv.

feu, si l'on poussait à bout un homme terrible. Il a de nouveau proposé l'explication des sens, et enfin a dit que, si l'on changeait les propositions des qualificateurs, il fallait recommencer les délibérations, puisque ce n'était plus les mêmes. Il a pris à témoin le ciel et la terre, etc. Très heureusement pour l'honneur du Saint Siège, les cardinaux ont tenu ferme. Le cardinal Carpegna a parlé avec une vigueur sans égale. Pour le cardinal Nerli, plus timide qu'un lièvre, [il] n'a pas jugé à propos de s'y trouver, prévoyant les fureurs du cardinal de Bouillon, et s'est excusé sur sa santé. Le cardinal Casanate a représenté avec sagesse et avec force les inconvénients de s'arrêter aux raisons, plus spécieuses que fondées, du cardinal de Bouillon, et a détruit tous ses beaux arguments. Le reste a suivi presque tout d'une voix. Le cardinal Panciatici n'a pas manqué son coup, non plus que Marescotti. Les plus faibles de tous ont été les derniers. Le cardinal Ottoboni a mieux fait que les commencements n'avaient fait espérer; enfin la Congrégation a tenu ferme à suivre les règles et les choses délibérées, et à passer outre aux oppositions formées. On doit rendre compte de tout jeudi devant le Pape.

Le cardinal de Bouillon et le parti, qui entrevoit depuis longtemps la fermeté de la Congrégation, n'a rien oublié pour ébranler le Pape. La même cabale dont il est environné et qui lui a fait faire, j'ose dire, depuis le commencement de l'affaire tout ce qu'on peut faire en faveur de M. de Cambrai, avait donc depuis huit jours obtenu l'exclusion du cardinal Casanate et l'introduction du cardinal Albani. Il a fallu tous les efforts imaginables pour remettre les choses en règle. Cette même cabale vient de faire faire au Pape un pas que jamais Pape n'a fait. Le Pape envoya hier l'assesseur et le commissaire à tous les cardinaux pour leur recommander la douceur pour la personne de M. de Cambrai, c'est-à-dire de l'épargner en ce qui n'est pas essentiel; enfin d'une manière qui leur puisse faire entendre qu'on lui ferait plaisir de ne pas le traiter trop rudement. Faites là-dessus toutes les réflexions que vous voudrez. C'est un fait constant, et quelque cardinal l'a trouvé si étrange, qu'il a cru m'en devoir faire avertir moi-même

qui n'attends que la pointe du jour de demain pour m'en aller faire mes plaintes respectueuses au Pape[2]. Je lui dirai que je ne puis croire au bruit répandu dans Rome, etc. Je verrai ce qu'il dira, et là-dessus je parlerai comme il convient, avec le respect auquel je n'ai jamais manqué et auquel je ne manquerai jamais. Il est de conséquence de ne pas perdre de temps; car, jeudi devant lui, on doit déterminer bien des choses. C'est un coup du Ciel et une assistance toute visible, que quelque cardinal ce matin n'ait pas molli après ces furieux pas; et c'est, je l'ose dire, un signe sûr que Dieu veut que la vérité triomphe: avec cela, tout est à craindre du Pape, et rien n'est à craindre que de lui[3]. Regardez où nous en sommes réduits. Ce n'est pas que, quand il le voudrait, il aurait bien de la peine à aller contre la Congrégation[4]; mais le mal est bientôt fait, et puis irréparable. Je n'oublierai rien demain pour lui bien parler, et je ferai encore parler. Je dirai avec vérité que l'on doit tout au cardinal Casanate; sa fermeté, sa fidélité, sa religion sont admirables. Il a soutenu tous les autres, qui ont pris courage contre le cardinal de Bouillon. On est bien obligé, après lui, au cardinal Carpegna, qui a toujours paré les coups du cardinal de Bouillon; le cardinal Panciatici, etc., aussi, comme vous aurez vu par mes précédentes.

Voir ici un ambassadeur du Roi solliciteur furieux et public d'un ennemi de la religion et de l'Etat dans les circonstances

2. On ne saurait s'empêcher de voir dans cette démarche de l'abbé Bossuet une preuve d'acharnement : la doctrine étant sauve et l'erreur condamnée, il ne devait pas trouver mauvais qu'on fût indulgent pour la personne de l'archevêque de Cambrai. Le 7 mars, Bouillon écrira à Torcy que ceux qui agissent à Rome contre Fénelon lui « paraissent en vouloir plus à sa personne qu'à la doctrine de son livre » (Dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 388).

3. Ici, dans la crainte de ne pas réussir, l'abbé Bossuet dépasse les bornes.

4. Il faut sans doute comprendre : ce n'est pas que, quand il le voudrait, il n'eût bien de la peine.... Dans sa précipitation, l'abbé écrit assez mal, et Deloris lui avait rendu grand service en corrigeant son style.

présentes, malgré tout son pays, malgré les cardinaux, malgré tout Rome, c'est un spectacle navrant et à quoi personne ne se devait attendre.

Il est bon de remarquer qu'autant on s'est peu pressé au commencement sur cette affaire, autant depuis quinze jours on presse les délibérations les plus importantes et d'une manière inouïe à Rome. Je ne doute pas que le principal but du cardinal de Bouillon et de la cabale n'ait été de tâcher dans la précipitation d'emporter quelque chose, ou des cardinaux ou du Pape. C'est ce qu'ont cru et le cardinal Carpegna, qui me le dit il y a quinze jours, et le cardinal Casanate. Mais Dieu ne l'a pas permis jusqu'à présent. Le cardinal de Bouillon prétend se faire un grand mérite de cette diligence, et croit sous ce voile se faire tout passer. L'engagement de ce cardinal et des jésuites est terrible et signifie beaucoup. Il n'y a roi, devoir, religion qui tienne ; ils veulent perdre leurs ennemis ou ceux qu'ils se figurent[5] ; ils espèrent être soutenus en France, et ne feraient pas ce qu'ils font sans cela.

Le général des jésuites a été depuis trois semaines partout crier miséricorde, et chez tous les cardinaux. Selon lui, tout est perdu. Il n'est pas impossible que suivant ce qui se passera jeudi prochain, après-demain, je ne dépêche un courrier, non pour apporter quelque remède, qui apparemment viendrait trop tard, mais pour instruire des dernières résolutions qui se prendront apparemment. Le cardinal de Bouillon médite de dépêcher à l'insu de tout le monde : il veut tromper, et n'a jamais voulu autre chose.

Je n'écris qu'un mot à M. l'archevêque de Paris, et le renvoie aux trois lettres que je vous ai écrites, et qui arriveront probablement en même temps. Je croyais pouvoir écrire à M. l'abbé Pirot par cet ordinaire ; mais je n'ai pas eu un moment à moi, que pour vous écrire. La manière dont il m'a écrit sur la mort de mon père m'a donné une consolation particulière, et j'en aurai une reconnaissance éternelle.

5. Édit. : ou ceux qu'ils se figurent tels.

Le pauvre chevalier de la Grotte[6] se recommande à vous pour M. le duc du Maine. Il y aura trois ans à la fin de ce mois qu'il est dehors ; on ne lui a fait toucher que deux ans de sa pension : il sera réduit à demander l'aumône, si l'on n'a la charité de l'aider ; c'en est une grande. Il s'est rendu aux instances que je lui ai faites pour qu'il restât en pays connu ; mais j'espérais qu'on lui continuerait de quoi le faire vivre. Quand M. de Monaco sera venu, nous tâcherons de faire quelque chose pour lui. Quelque recommandation de France ferait bien à son arrivée, non seulement de votre part, mais de quelque personne encore aussi importante.

Il s'en est peu manqué que le cardinal de Bouillon n'ait traité tous les cardinaux d'ânes : il a au moins dit quelque chose d'approchant. Il n'y a guère de prudence. Aussi ces airs lui ont mal réussi.

L'agent de Florence m'aide en tout ce qui dépend de lui, et est un bon acteur. L'archiprêtre[7] est excellent. Poussin ne s'oublie pas, et le cardinal de Bouillon lui veut un mal de mort[8].

6. A propos de ce personnage, Langlade, médecin de la maison du cardinal de Bouillon, écrit à l'abbé Bertet : « Le chevalier Tartare, votre bon ami, pense bien sérieusement à s'en retourner dans son pays, d'où il est absent depuis dix-sept ans. Il est fils du roi des Kaimakites ou Caïman. Il en a fait voir de bonnes preuves. Ce sont des attestations de plusieurs évêques, archevêques ou missionnaires qui l'ont vu dans les cours du grand Mogol et du roi de Perse avec un assez grand équipage, et traité par les princes d'une manière convenable à la qualité de fils aîné d'un grand roi. Voilà, Monsieur, ce que vous ne saviez peut-être pas d'un homme que vous avez connu si familièrement. Il fera dans peu de jours sa profession de foi au Saint Office. Il s'en ira d'abord chez le grand Mogol pour implorer son secours, au cas qu'il ne pût pas rentrer dans ses États, supposé que, son père étant mort, quelqu'un de ses frères fût monté sur le trône... » (5 août 1699, ms. d'Avignon 1435, f° 115. Cf. la lettre de Bossuet du 6 juin 1703). Voir notre t. VIII, p. 33.

7. Dorat, archiprêtre d'Ax, au diocèse de Pamiers.

8. C'est seulement le 24 février 1699, que Bouillon se plaignit à Torcy de l'infidélité de Poussin, dont il se disait d'ailleurs satisfait pour tout ce qui ne regardait pas l'affaire de M. de Cambrai. En même temps, il demandait pour lui au ministre une gratification et ajoutait :

1873. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

[7 mars 1699].

M. de Paris aura la bonté de vous communiquer la dépêche importante que je lui adresse, sur ce qui se passe ici de surprenant[1]. Je ne vous en dis pas un mot, n'ayant pas un moment de temps à perdre.

Vous aurez la bonté de satisfaire le courrier qui retourne : c'est Lantivaux, qui vous dira tout et qui est un galant homme.

J'ai reçu votre lettre du 16, de Versailles ; j'en ai fait bon usage.

« Loin de voir avec aucune peine son avancement, je vous serai obligé de la protection que vous voudrez bien lui accorder, me souvenant des services qu'il m'a rendus, et voulant attribuer partie à son zèle pour ce qu'il a cru plus agréable au Roi, et partie à sa grande vivacité, accompagnée d'un peu trop de présomption dont il n'est pas souvent le maître, des démarches qu'il ne devait pas faire sans ma participation, ou au moins sans me consulter » (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 356 et 357). Le cardinal se plaint aussi, le 19 mai et le 25 juin, d'être espionné par Poussin au profit de l'abbé Fede, agent du Grand duc (Affaires étrangères, *Rome*, t. 401, f°s 110, 228 et 240), et plus tard, il dissuade le ministre de renvoyer Poussin à l'ambassade de Rome, « à cause de la passion déclarée qu'il a pour une femme mariée, nommée la Tarpinelle, femme d'esprit et qui prend volontiers de l'argent » ; néanmoins il demande toujours qu'on lui fasse du bien (*Ibid.*, et t. 402, f°s 71 et 159). Il écrit même, le 27 avril 1700, au duc de Bouillon : « A moins que Poussin n'ait eu à mon égard, depuis son retour en France, une conduite qui doit porter ceux qui prennent autant d'intérêt à ce qui me touche que vous y en prenez, à rompre commerce avec lui, je serais fort fâché que vous eussiez à son égard des sentiments et une conduite différente de celle que vous avez eue pour lui jusques à présent » (Archives Nationales, R² 64, 4e cahier).

Lettre 1873. — Cette lettre est sans date ; mais c'est bien celle que le cardinal de Bouillon dit avoir été envoyée clandestinement par le moyen du jeune Lantivaux, le 7 mars (Dépêche du 2 avril, Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 134 ; cf. la lettre de Noailles, du 16 mars).

1. Il s'agit d'un projet de douze canons proposé au Pape par les défenseurs de Fénelon (Phelipeaux, p. 241 et suiv.).

Ma santé est meilleure, Dieu merci, que ma juste douleur et l'inquiétude où je suis perpétuellement ne le devraient permettre. Je me sens plus de force que je ne croyais.

Permettez-moi, mon cher Oncle, de vous embrasser de tout mon cœur.

Je vis hier S. S., qui vous a comblé d'amitiés et de bénédictions.

J'embrasse toute la famille de tout mon cœur. Vous verrez par ma lettre à M. de Paris qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre.

1874. — A l'Abbé Bossuet.

Paris, 9 mars 1699.

J'ai vu par votre lettre du 17 les effroyables mouvements que s'est donnés la cabale et son chef dans les trois dernières assemblées depuis celle du mercredi 11. La première nouvelle qui m'en est venue est l'abrégé que vous en donniez à M. de Reims, et qu'il reçut vendredi 6, nos lettres[1] n'étant venues que dimanche 9. J'ai tout communiqué à M. de Paris, à qui j'ai envoyé l'extrait de votre lettre [qu'a] fait M. Chasot, pour le porter[2] aujourd'hui à la Cour, où je ne puis aller à cause d'un rhume.

Votre audience fait voir que tout se dispose à une prompte et vigoureuse décision : Dieu en soit béni, et du repos qu'il vous a donné, dont vous aurez eu

Lettre 1874. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Les lettres à nous adressées, à M. de Paris et à moi. — Le dimanche était le 8 mars. Bossuet, par distraction, a ajouté un 9 au mot dimanche, qui, d'après l'examen du ms., terminait la phrase dans sa première rédaction.

2. Edit. : ...l'extrait de votre lettre. M. Chasot part pour le porter...

grand besoin pour vous soutenir dans le malheur que vous deviez apprendre sitôt après.

J'attends avec impatience et tremblement vos lettres prochaines, où vous aurez appris la triste nouvelle. J'espère que Dieu vous aura donné de la force pour ne vous laisser point abattre dans le soutien de sa cause, pour laquelle il est visible que la Sagesse éternelle a préparé votre voyage.

J'ai pris ce moment, comme le plus favorable, pour aller faire à Meaux un voyage de trois jours, au pied de la lettre.

J'ai été aussi étonné que vous du commerce[3] que vous me marquez avec M. de Paris. J'en ai porté le même jugement que vous, et pour la même raison j'ai cru qu'il le fallait dissimuler très profondément.

Je crois que M. le nonce envoiera à Rome, par l'ordinaire de ce jour, la *Reponse aux Propositions*[4], que vous devez avoir reçue. Vous n'avez à Rome qu'à en user comme vous avez fait de la *Réponse aux préjugés*. Vous avez bien raison de dire que ces réponses étaient tout à fait nécessaires. Je ne ferai plus rien du tout, puisque les choses sont si disposées : j'aurai satisfait au principal. Les amis de M. de Cambrai sont ici fort consternés. On vous envoiera peut-être une addition, dans ce paquet, d'un seul feuillet.

3. De Phelipeaux, comme il a été dit, p. 151.

4. *Les Passages éclaircis ou Réponse au livre intitulé : Les Principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs.* Paris, 1699, in 8. Achevé d'imprimer le 7 mars 1699. Cf. p. 178.

1875. — L'Abbé Renaudot a Bossuet.

9 mars 1699.

Ayant été obligé de revenir chez moi sans pouvoir passer chez vous, Monseigneur, j'ai cru vous devoir mander ce que voulait dire M. Giori au P. Roslet, en cas que vous ne le sachiez pas. C'est qu'il avait découvert que M. Fabroni, qui est entièrement dévoué aux partisans de M. de Cambrai, a été faire une retraite de huit jours au Gesù. Le prétexte était les exercices spirituels, et le vrai motif un conciliabule où se sont trouvés les principaux jésuites et le P. Charonier, où on a délibéré des moyens de faire naître de nouvelles longueurs, surtout de tâcher de porter le Pape à écrire un bref exhortatoire à M. de Cambrai, pour lui dire de mieux expliquer sa doctrine[1]. Voilà le fait, dont vous voyez les conséquences. M. de Paris a l'extrait, et l'a porté à Versailles. Je lui ai dit ce soir tout ce que j'ai cru de meilleur sur cela. Je vous salue, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Bossuet ajoute à cette lettre les lignes suivantes :

C'est l'explication d'un billet de M. Giori au P. Roslet, que nous lûmes hier à l'archevêché : on l'a par le cardinal d'Estrées : ignorez les noms.

On pourra porter à Rome le bruit répandu ici depuis quelques jours, que le P. Robine[2], augustin

Lettre 1875. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux. Bossuet renvoya cette lettre à son neveu avec une apostille de sa main.

1. D'après Phelipeaux (p. 229), c'est dans ce conciliabule que furent élaborés les canons dont il a déjà été parlé plus haut.

2. Nicolas Robine avait obtenu le cinquante-huitième rang à la licence de 1662, et avait pris le bonnet le 10 avril 1663. L'auteur d'un mémoire sur les docteurs de Paris en 1663, dit : « Il n'y a rien que de commun dans les Augustins ; pas un ne parle dans la Faculté,

estimé, s'est repenti en mourant, d'avoir signé avec les docteurs. Cela est très faux ; et M. le syndic[3] a en main une attestation contraire, signée du prieur[4] et des autres docteurs de la Faculté[5].

1876. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 10e mars 1699.

Je crois que vous attendez avec impatience les nouvelles de ce pays-ci dans les conjonctures présentes ; et après avoir su par ma lettre du 6e, adressée à M. de Paris, les brouilleries que la cabale avait non seulement voulu mettre, mais avait mises effectivement dans notre affaire, vous ne serez pas fâché d'apprendre par celle-ci que Dieu y a mis la main ; que S. S. paraît revenue des impressions qu'on lui avait données, et qu'il avait profondément gravées ; et qu'il y a lieu à espérer dans peu de jours la certitude d'une décision bonne et honorable au Saint Siège. Avec cela, je n'ose rien assurer ; et, après ce qui s'est passé, on ne doit répondre de rien que la chose faite et bien faite.

à la réserve de Robine, professeur de leur couvent, qui est fortement contre Rome » (Cinq cents Colbert, t. 155, f° 66 ; Ch. Gérin a imprimé à tort : Robin). Ce religieux fut prieur de 1693 à 1695 inclusivement.

3. Le syndic de la Faculté était Jean Jollain, de la maison et société de Sorbonne. Après avoir eu le trentième rang à la licence de 1664, il avait pris le bonnet le 1er décembre de la même année. Il fut curé d'Ivry-sur-Seine, puis syndic en 1695 ou 1696 (Cf. *Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne*, édit. V. Davin, p. 105).

4. Le prieur des Augustins (1696-1698) était Jean-Baptiste Le Gros, qui avait été promu docteur en théologie en 16[illegible] (Archives Nationales, S 3640, f° 52, verso).

5. Sans doute les autres religieux de la même maison qui étaient docteurs de la Faculté et qui avaient signé la consultation contre les *Maximes des saints* : Roussel (1670), Valtrin (1680), Grange (1689), Cottin (1690), Pertuys (1693), Le Tort (1693).

Lettre 1876. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

Vous aurez su le projet nouveau, et tout ce qui s'est passé jusqu'au samedi, 7e de ce mois, que j'écrivis encore un mot à M. de Paris. En voici la suite.

Suivant ce que je m'étais proposé, je fis arriver jusqu'aux oreilles de S. S. que j'étais informé de tout ce qui s'était passé, de tous les efforts de la cabale auprès de sa personne, des nouveautés qui se passaient, des ordres que S. S. avait donnés touchant le nouveau projet, et que tout cela avait fait une telle impression sur mon esprit et me donnait une telle appréhension qu'on ne prît quelque résolution contraire à l'honneur du Saint Siège et du repos de la France, que j'en étais tout troublé, et étais dans le doute, supposé que je ne vis point de changement prompt dans les dispositions de l'esprit de S. S., si je ne devais pas aller promptement informer S. M. moi-même de tout ce qui se passait, afin qu'elle pût prendre là-dessus les résolutions convenables au bien de son royaume, dont ses ennemis voulaient la ruine, et faire connaître à S. S. le déshonneur qu'on voulait faire à sa personne et à son pontificat[1].

Le P. Roslet alla tout bonnement parler de cette façon au cardinal Albani, lequel alla aussitôt en rendre compte à S. S. Je ne sais si ce fut l'impression que fit ce discours sur le Pape, ou son impatience naturelle, qui lui fit prendre la résolution, le samedi à midi, de faire assembler les cardinaux le dimanche entre eux, pour dire leur sentiment sur le projet proposé. Les cardinaux ne surent cette congrégation qu'à la nuit. J'en fus averti en même temps, et que le cardinal de Bouillon avait été surpris et étonné de cette nouveauté, à laquelle il était vraisemblable qu'il n'avait aucune part. J'avais déjà commencé à porter à quelques cardinaux le mémoire italien[2] que vous aurez vu, et dès le soir même tous les cardinaux en eurent. Cette congrégation imprévue à tout le

1. L'abbé parle comme un ambassadeur accrédité auprès du Pape.

2. Ce mémoire contre le projet de canons avait été rédigé par Phelipeaux, puis traduit en italien par l'abbé Pequini. On en trouve le texte à la suite de celui des canons proposés, dans la *Relation* de Phelipeaux, p. 241 à 251.

monde, et dans un jour extraordinaire, me donna d'abord quelque appréhension ; je craignis quelque nouveau tour de la cabale. Je sus l'épouvantable machine que le carme, le sacriste, Fabroni et les jésuites faisaient remuer, qu'il n'y avait rien qu'ils n'eussent tenté auprès des cardinaux. Je compris bien d'abord que la chose dont la cabale se souciait le moins était qu'on fît des canons[3] ; mais que leur but était de renverser les délibérations prises, la publication des propositions condamnées sans restriction de sens, sans qu'on eût égard aux explications, voulant qu'on se contentât de condamner le livre et la doctrine en général ; et, pour y parvenir, ils avaient bien vu qu'il fallait donner atteinte aux délibérations prises par les cardinaux avant S. S. même, et arrêter le décret par ce nouveau projet pour après parvenir à leurs fins. Et il y avait à craindre que la cabale ne gagnât quelques cardinaux. Chieti s'était promis d'attirer le cardinal Nerli, qui penchait déjà à une condamnation générale. Le cardinal de Bouillon était prêt à se jeter à tout le moins fâcheux pour son ami ; le cardinal Albani le suivait infailliblement. Les jésuites s'étaient repromis de nouveau Ottoboni. Ce que j'appris de plus fâcheux en même temps et ce qui m'étonna, je l'avoue, c'est que le cardinal Ferrari, gagné il y a longtemps par le carme[4], était entré plus avant qu'aucun dans le nouveau projet ; et que c'était lui qui l'avait proposé au Pape et qui lui avait fait faire tout ce qu'il avait fait. On n'avait pas de temps à perdre, et, dans le soir du samedi et la matinée du dimanche, on fit représenter aux cardinaux Nerli, Ottoboni, Albani et Ferrari tout ce qu'on put. Le matin du dimanche, je vis l'assesseur et le commissaire. L'assesseur, quoique assurément à présent un des premiers à épargner M. de Cambrai, intime ami des jésuites et de Fabroni, fut obligé de convenir de l'inutilité, de l'impossibilité du nouveau projet. Pour le

3. Ces douze canons avaient pour but de formuler la doctrine catholique en matière de spiritualité ; ils décidaient ce qu'on devait croire, tandis que le projet de censure se bornait à interdire la croyance à certaines propositions, tirées du livre de Fénelon.

4. Le P. Philippe.

commissaire, il en était bien persuadé. L'après-dînée, j'allai aux pieds de S. S. : cette audience fut assurément très curieuse ; je vais vous en faire un détail le plus brièvement qu'il me sera possible.

Le cardinal Spada sortait d'avec lui ; le cardinal Albani y avait été le matin, et je n'ai pas lieu de douter qu'ils ne lui eussent parlé tous deux du mémoire italien qu'ils avaient tous reçu de ma part. Le Pape se mit à rire aussitôt qu'il me vit ; à la première génuflexion que je fis, me demanda ce que je voulais de lui. Je lui dis que je ne pouvais m'empêcher de lui avouer que, cette fois-ci, je venais en tremblant à ses pieds. Et pourquoi, me dit-il? Parce que, lui dis-je, Saint Père, Rome retentit d'une nouveauté. Il ne me laissa pas achever, il me dit d'un ton fort affirmatif : *Sono ciarle, sono chiacchere, chiacchere ;* et me répéta dix fois de suite ce terme, qui veut dire des contes, des bruits ridicules. Quand je vins au détail de ces bruits de ce nouveau projet, il trouva à propos de me dire que ce n'avait jamais été son intention, que j'étais mal informé, qu'il voulait finir, et qu'absolument il me promettait que tout serait déterminé dans cette semaine. Cela étant, lui dis-je, Saint Père, on ne doit point craindre les canons, les canonnades qu'on nous avait fait appréhender, étant sûr qu'en huit jours on ne pouvait les dresser, puisque peut-être des années n'étaient pas trop longues pour un pareil dessein ; et je pris occasion de là de lui faire voir la difficulté de faire des canons, dans lesquels il ne fallait aller ni trop loin ni pas assez, peser jusqu'aux moindres syllabes, etc. Et puis, pour revenir au fait, je dis qu'il n'en était pas question ici, puisqu'il s'agissait de décider sur la doctrine bonne ou mauvaise des propositions tirées du livre de M. de Cambrai ; que c'était sur ces propositions qu'on travaillait ici depuis deux ans, que c'étaient les propositions que MM. les cardinaux avaient qualifiées, censurées en sa présence.

A ces discours, je vis S. S. prête et dans la disposition de me nier tout, jusqu'à me vouloir faire douter qu'il y ait eu jamais de propositions extraites. Je pris la liberté de l'en faire souvenir comme d'une chose certaine, connue de tout l'uni-

vers. Je connus de là sûrement que les insinuations et les impressions qu'on lui avait données allaient à lui faire peur de la censure et de la publication des propositions. J'insistai fort là-dessus, le faisant souvenir de ce qu'il m'avait dit le jeudi d'auparavant, que le livre de M. de Cambrai était plein d'erreurs. Je lui fis voir que cela ne pouvait être, si ces erreurs n'étaient contenues dans quelques propositions qu'on pût montrer; que c'était précisément cela dont il avait été tant question parmi les qualificateurs et les cardinaux, et qu'enfin c'étaient ces propositions que les cardinaux avaient qualifiées et censurées. Sur cela il me dit: Que veut dire cela, censurées par les cardinaux? *Tocca à noi, tocca à noi*; *siamo padroni*[5]. Je lui accordai aisément que c'était sans doute à lui à faire la bulle, que c'était à lui qu'il fallait croire, que l'assistance du Saint-Esprit ne manquerait pas; mais je le fis convenir néanmoins qu'il fallait que cela se fît *ex consilio fratrum*; que les cardinaux choisis par S. S. à cet effet étaient ses frères, ses véritables conseillers, qui faisaient partie de l'Église romaine, et appelés *in partem sollicitudinis pastoralis*. J'appuyai beaucoup là-dessus, m'apercevant que Fabroni et la cabale lui avait mis dans la tête qu'il fallait compter les vœux et les censures des cardinaux pour rien, que le Pape seul devait tout faire; et, sous ce prétexte, lui avait mis dans la tête de ne suivre en rien leur avis; à quoi il est très incliné naturellement. Je lui fis voir avec respect qu'il y allait du repos de sa conscience de s'en rapporter aux cardinaux commis pour juger de la foi, et non à ce que des brouillons, ennemis particuliers de la France, des évêques et du Roi, pouvaient lui faire inspirer. J'insistai sur les propositions qu'il fallait qu'on publiât, sans quoi il ne satisfaisait point, ni à la demande du Roi, des évêques et de M. de Cambrai, ni à ses promesses. Il m'assura qu'il était dans la disposition de faire ce qui serait de mieux. Il me dit qu'on ne devait pas douter de ses bonnes intentions: de quoi assurément je n'eus pas de peine de convenir avec lui; et effectivement on ne peut douter de ses

5. A nous d'y mettre la main; nous sommes le maître.

bonnes intentions, mais sa bonté et sa facilité lui font faire quelquefois de terribles[...]. Enfin je finis; et en prenant sa bénédiction à genoux, je crus lui devoir répéter que, pour contenter le Roi, les évêques et l'honneur du Saint Siège, il fallait une censure de la doctrine et des propositions.

Je remarquai en général une grande honte d'avoir donné dans ce beau projet des canons; néanmoins une grande prévention pour ne point mettre au jour les propositions, une grande envie de sauver la réputation de M. de Cambrai, et une grande peur de s'engager trop, et le génie napolitain surtout au souverain degré.

La congrégation se tenait pendant ce temps-là, dans laquelle *unanimi consensu*, même du cardinal Albani et du cardinal Ferrari, hors le cardinal de Bouillon qui parla le premier et ne croyait pas être abandonné, le projet fut rejeté : on conclut à *stare in decisis*. La congrégation finit à la nuit. M. le cardinal de Bouillon, qui déjà ne se portait pas bien, se trouva si faible, qu'il ne pouvait se soutenir : il fit pitié à tous les cardinaux, à la lettre ; il se fit porter dans son carrosse, et étant arrivé chez lui, il ne put monter les degrés ; et on fut obligé de le monter en chaise. Ce que je vous dis là est vrai à la lettre.

L'assesseur alla au sortir de là porter à S. S. la relation de la congrégation ; et je sais que l'assesseur a dit que cela lui fit quelque peine de voir rejeté ainsi unanimement un projet dont on lui avait donné une si belle idée.

Hier, le Saint Père appela le cardinal Ferrari ; ce qui a fait croire qu'il l'avait chargé de nouveau de réformer le décret arrêté ; et comme on savait que S. S. voulait finir incessamment, et que la congrégation de demain et celle de jeudi seraient en ce cas les dernières, ces allées et venues du cardinal Ferrari au Pape faisaient appréhender les gens bien intentionnés qu'on ne machinât quelque chose. Les cardinaux Casanate et Nerli m'en ont fait avertir ce soir ; et j'ai un peu appréhendé, sachant que toute la cabale ne tend plus qu'à faire ajouter au décret quelque chose d'ambigu sur les explications postérieures de M. de Cambrai, comme si, dans la

condamnation des propositions, on ne les prétendait pas condamner, ou au moins marquer qu'on ne les avait pas examinées. Mais je viens d'apprendre, dans le moment où je vous écris, ce qui s'est passé, de personne par qui la minute du décret a passé depuis une heure.

Le Pape a envoyé querir l'assesseur cette après-dînée, et cela, je l'ai vu de mes yeux, étant à parler à M. le cardinal Spada chez S. S., pour le prier de la faire souvenir de la promesse qu'elle m'avait fait l'honneur de me faire de finir cette semaine; et l'assesseur a eu ordre d'envoyer ce soir le décret minuté à MM. les cardinaux, pour demain matin le déterminer entre eux, et puis finir, jeudi, le tout en sa présence.

Ce décret minuté n'a été porté au Saint Office, pour en faire des copies, qu'à une demi-heure de nuit, ce soir ; et les copies n'ont pu être faites et envoyées chez les cardinaux qu'il y a environ deux heures, c'est-à-dire les dix heures de France. La plupart auront été déjà endormis. Cela est un peu précipité; mais j'espère que, s'il y a quelque clause ajoutée contre la détermination des cardinaux, qu'elle n'en sera pas rejetée avec moins de force; car le corps est sain, et bien nous en a pris.

Je n'ai pu avoir copie de ce décret à cause de la grande hâte et de la précipitation ; mais on m'a assuré que les vingt-trois propositions y sont tout de leur long, et leurs censures *respective*. Je me suis toujours bien douté qu'on ne trouverait pas lieu de faire davantage, à cause de la difficulté de s'accorder sur chaque qualification particulière, et le cardinal de Bouillon et les autres, comme Albani, chicanant sur tout. On m'assure que le titre du livre y est tout du long, et on n'a remarqué rien qui tendît à excuser les explications de M. de Cambrai : on ne parle que du livre, ce sera sans doute l'exécution de ce qui a été résolu entre les cardinaux.

Au reste, il est mis dans cette minute qu'elle est étendue par le cardinal Albani, qui n'aura jamais osé altérer ce que les cardinaux ont arrêté entre les députés, et puis tous ensemble. Il n'y a pas même d'apparence que le cardinal Ferrari en ait eu la direction, le cardinal Albani étant très jaloux de ce qui vient de lui.

Demain, au sortir de la congrégation, nous en aurons le cœur net, et plus encore jeudi. On m'a dit une chose qui me fâcherait, qui est qu'on n'avait pas remarqué que la qualification d'*hérétique* y fût, et j'en ai peur[6]; mais ce sera toujours beaucoup, si nous avons à cela près, dans les circonstances présentes, un décret net sur les propositions du livre, qualifiées assurément de toutes les autres qualifications les plus fortes.

Vous croyez bien que, si j'avais pu être sûr que les cardinaux rejetassent si fortement le nouveau projet, et que S. S. s'y fût rendue et eût voulu finir si promptement, et qu'on eût tant de mépris pour le cardinal de Bouillon, j'aurais pu ne pas dépêcher le courrier. Mais, en vérité, dans le doute où j'avais raison d'être, où le cardinal Casanate et nos amis étaient de l'entêtement effroyable du Pape, dans la certitude de la rage de la cabale du cardinal de Bouillon, des jésuites et des cinq qualificateurs, j'aurais cru avoir à me reprocher toute ma vie de n'avoir pas été au plus sûr. Car enfin je sais que ce qui arrêtait le plus le Pape, a été la certitude avec laquelle le cardinal de Bouillon l'a assuré qu'on contenterait le Roi en ménageant en tout ce qu'on pourrait la personne et les intentions de M. de Cambrai. Ainsi il était nécessaire que le Roi s'expliquât là-dessus : et quand le décret sur le livre passerait jeudi, il sera toujours très bon que cette cour connaisse au vrai les intentions de S. M. ; et cela pourra aider à faire prendre la résolution de condamner dans la suite les livres faits par M. de Cambrai en défense de son premier livre, ce qu'on devrait faire sans hésiter, mais ce que le cardinal de Bouillon empêchera apparemment tant qu'il sera à Rome. Cette Éminence est dans le dernier abattement et dans le dernier désespoir, et sa santé est très languissante. Il dit au sortir de la congrégation que l'on ne lui peut pas reprocher d'avoir voulu retarder, mais seulement d'avoir tout hasardé pour servir ses amis ; croyant se donner par là une grande louange,

6. On a vu combien Bossuet et ses partisans tenaient à faire attribuer cette qualification (Cf. p. 107 et 206).

ne songeant pas que, pour ses amis prétendus, il a trahi la vérité, la religion et son Roi.

Le cardinal Casanate me fit avertir le lendemain du courrier, qu'il serait bon que la Cour prît des mesures auprès du Pape, en cas qu'il restât obstiné, et qu'on ne pouvait avertir trop tôt le Roi ; et que cependant, s'il y avait quelque péril, il trouverait bien le moyen d'enclouer l'affaire pour quelques semaines[7]. C'était tout ce qu'on pouvait prévoir. On peut et on doit dire qu'on lui doit tout.

Le général des jésuites fut encore hier chez le Pape. C'est assurément un engagement du corps. Le P. Roslet eut le matin de dimanche audience du Pape, qui lui nia tout, comme à moi.

La cabale ne croyait jamais qu'on pût venir à bout de faire condamner les propositions, le cardinal de Bouillon, Albani et Ferrari gagnés. Ce dernier a trompé tout le monde ; car il a censuré les propositions, puis il a tourné tout d'un coup par faiblesse et gagné par le carme, que vous savez que j'ai toujours appréhendé auprès de lui. Zeccadoro a été l'entremetteur entre le cardinal Ferrari et le cardinal de Bouillon.

Il faut attendre à jeudi pour parler sûrement, mais il y a lieu de bien espérer. Je ne crains que Fabroni auprès de S. S. Cet homme lui a fait voir les enfers ouverts, s'il consentait à la censure des propositions, dont les semblables se trouvent dans tous les mystiques, sans compter la sainteté personnelle de M. de Cambrai.

J'ai reçu votre lettre du 16e février. Nous attendons M. de Monaco à la fin de ce mois. La rétractation de M. de Cambrai viendra tard, si elle vient. J'en doute, et le courrier sera parti pour l'avertir seulement de ce qui se passe.

Je n'ai pas eu un moment de repos tous ces jours-ci, et à peine ai-je pu rester quatre heures dans mon lit ; mais ma

7. « Le Roi, toujours le Roi : ce nom si digne de respect, et que la religion même nous oblige de révérer, ils l'emploient sans ménagement, ou pour se défendre ou pour attaquer, selon que leur zèle ou leurs intérêts le demandent » (Chantérac, 10 mars 1699, ap. Delplanque, *op. cit.*, p. 84).

santé ne laisse pas d'être bonne, Dieu merci : j'aurai le temps de me reposer, l'affaire finie.

Je ne crois pas que je me puisse jamais consoler de la perte que nous avons faite[8], je la sentirai toute ma vie.

Je n'écris qu'un mot à M. de Paris ; je le renvoie cette fois-ci à vous, la poste allant partir.

Il est nécessaire que vous répondiez au parallèle de M. de Cambrai[9].

1877. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, vendredi 13e mars 1699.

Dieu est plus fort que tout : la vérité enfin a triomphé. Hier, le décret fut arrêté en présence de S. S., qui le signa. La bulle est déjà faite en conformité, et on l'imprime à l'heure qu'il est : elle sera affichée et publiée demain. Dieu soit loué.

Avant que de vous dire tout ce qui s'est passé depuis huit jours, et de la manière efficace avec laquelle on a remédié au mal qu'on voulait faire et qu'on s'est opposé à l'enfer déchaîné, je vous dirai en substance d'abord ce que contient de principal et d'important la constitution, dont je doute que je puisse avoir un exemplaire avant le départ de ce courrier, quoique je n'oublie rien pour y parvenir. Mais je sais que M. le cardinal de Bouillon veut l'avoir seul ce soir[1], et empêchera peut-être le P. Roslet et moi de l'avoir.

C'est une bulle dans toutes les formes[2], où l'on ne parle point

8. Celle d'Antoine Bossuet.

9. *Les Principales propositions du livre des Maximes des saints justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*, à quoi Bossuet répondit par les *Passages éclaircis*.

Lettre 1877. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. Bouillon dépêcha, pour la porter en France, Villaucourt, son sous-écuyer.

2. C'est un simple bref. « On avait toujours demandé une bulle semblable à celles qui avaient été publiées contre Jansénius et Moli-

de l'Inquisition : on y met *motu proprio*, mais on y ajoute *ex consilio theologorum, cardinalium*, etc., *deliberatione matura et diligenti examine habito*. Le cardinal de Bouillon ne s'est mis en peine de rien sur cela. Il aurait même laissé parler de l'Inquisition[3]. Pour peu qu'il eût voulu, on n'aurait pas mis *motu proprio*. J'en ai parlé, mais le cardinal Albani et le cardinal Casanate même m'ont assuré que cette clause était reçue en France de la manière qu'elle était mise. C'est le cardinal Casanate qui fit hier ôter ce qui regarde l'Inquisition, le cardinal de Bouillon étant sorti de la congrégation des premiers ; mais on le représenta au Pape, qui consentit d'abord.

On n'y parle ni du Roi, ni des évêques. On y met tout du long le titre du livre des *Maximes* et le nom de l'auteur.

Il y a vingt-trois propositions principales énoncées et mises tout du long, lesquelles on condamne *sive ex sensu obvio, sive ex contextu sententiarum et libri, tanquam respective erroneas, temerarias, scandalosas, piarum aurium offensivas, inducentes in errores ab apostolica Sede damnatos ;* et, je pense, quelques autres qualifications très fortes[4]. La qualification d'*hérétique* n'y est pas, quoique la proposition de l'*involontaire* y soit tout du long, sans restriction ni modification, comme étant du livre et de l'auteur par conséquent. Je vous dirai dans la suite comme le tout s'est fait. On ne condamne pas seulement le livre d'une telle édition : on condamne toutes les éditions et toutes les traductions. Toutes les autres clauses des bulles en pareil cas n'y sont pas oubliées. On a ôté seulement celle d'*igne comburantur*, qui n'est pas essentielle. Il n'est pas dit un mot qui tende à excuser en rien le sens de l'auteur, ni ses

nos. Nous fûmes bien surpris quand nous vîmes un bref » (Phelipeaux, p. 257).

3. Bouillon dit, au contraire, qu'il a fait tous ses efforts pour qu'on ne mît rien de contraire aux maximes gallicanes (Dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 378).

4. Un commentaire de chacune des propositions condamnées, donné dans la *Theologia historico-mystica* de Nicolas Terzago, évêque de Narni (Venise, 1764, in-fol.), se trouve résumé dans les *Analecta juris pontificii*, t. I (1855), col. 1342 à 1370.

explications. Ce qu'on a mis : *sive ex sensu obvio, sive ex contextu libri et sententiarum*, paraît aller au-devant de la chicane du sens de l'auteur et encore des explications, puisqu'il est manifeste que ces explications contraires au sens condamné, *obvio*, ne sont pas bonnes ni recevables, puisqu'elles seraient encore contraires au texte du livre et à toute la suite, et n'y conviennent pas.

Les propositions en particulier se verront dans la bulle : je n'en puis savoir le détail au juste. Vous voyez par là que l'essentiel est fait. La doctrine du livre de M. de Cambrai n'a plus aucune ressource : elle est condamnée et exprimée. Pour rendre tout complet, je conviens qu'il fallait la qualification d'*hérétique ;* et il aurait été à souhaiter que la qualification eût été à chaque proposition, comme dans la bulle contre Baius[5] ; mais sans que je m'arrête longtemps sur les raisons qui ont contraint à ne pas insister plus longtemps à l'une et à l'autre, je m'imagine que vous vous les figurez bien.

La qualification particulière de chaque proposition a paru ici trop difficile pour la faire dans la dernière exactitude : on avait peine à convenir. Il aurait fallu livrer autant de batailles contre les amis de M. de Cambrai. C'était ce qu'ils demandaient uniquement pour embrouiller et pour éterniser cette affaire, sous prétexte d'une décision plus exacte : ce qu'on aurait pourtant fait assurément, si M. le cardinal de Bouillon n'avait pas été dans la Congrégation ; mais les personnes les mieux intentionnées, qui le souhaitaient le plus, ont jugé la chose trop difficile, trop hasardeuse, et ont cru, dans ces circonstances malheureuses pour l'Église et pour la France, qu'il fallait se contenter d'une qualification *respective*, dont la plupart convenaient, sans compter que c'est le style, et moins sujette à être contredite, et qui nous laisse la liberté d'appliquer aux propositions les qualifications qu'il nous plaît.

Il n'y a que l'*hérétique* qui y manque. Quatre des forts cardinaux, Panciatici, Carpegna, Casanate et Marescotti la voulaient mettre, et soutenaient que c'était la qualification que

5. Membre de phrase raturé sur l'autographe.

méritait la proposition de l'*involontaire*, et peut-être quelques autres ; mais les autres cardinaux ont molli, surtout Noris et Ferrari, qui joints au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani, l'ont emporté. Le Pape en est cause plus que pas un : le terme d'*hérétique* lui a fait peur. Le reste lui faisait bien peur encore, mais il a été obligé de le passer[6].

C'est le Pape qui a encore demandé, à l'instigation de Fabroni, qu'on ne mît pas *igne comburantur*.

Voilà l'idée générale de la constitution. Voici ce qui s'est passé depuis mes dernières nouvelles, portées par le courrier extraordinaire. Je vous dirai en abrégé ce qui s'est passé, vous l'ayant mandé déjà très au long par ma lettre de mardi.

Pour ce qui concerne le nouveau projet des douze canons, aussitôt donc le courrier parti, je crus qu'il n'y aurait point de mal de faire un peu de bruit, et faire aller jusqu'au Pape mes plaintes sur une pareille conduite. Le P. Roslet alla chez le cardinal Albani, et lui parla fortement, et lui dit qu'il m'avait vu très troublé, et en doute de partir en poste pour aller avertir le Roi de tout ce que faisait une cabale enragée, à la tête de laquelle on le mettait, pour faire anéantir les bonnes et saintes intentions de S. S. et éterniser ou gâter une affaire déjà déterminée entre les cardinaux. Cela fit l'effet que nous pouvions souhaiter. Le cardinal Albani fut étonné et alla rendre compte de tout au Pape ; ce qui joint à la précipitation naturelle de son génie et les angoisses que la durée de cette affaire lui donne depuis un mois, le fit déterminer le samedi 7e du mois à envoyer querir l'assesseur, et faire intimer pour le lendemain dimanche la congrégation des cardinaux entre eux, pour dire leur avis sur le projet proposé qui lui tenait toujours fort au cœur. Les cardinaux, qui ne s'y attendaient guère, en furent surpris, et plus que tous le car-

6. A la façon dont l'abbé représente le Pape, il semble que le saint Père n'agit en tout cela qu'à contre-cœur. En réalité, il sentait bien la nécessité de condamner les doctrines quiétistes, mais il voulait ménager le plus possible l'archevêque de Cambrai.

dinal de Bouillon, qui ne le put cacher, et qui s'enferma aussitôt avec le P. Charonier jusqu'à minuit.

On ne s'endormit pas pendant ce temps-là. J'allai dès le samedi porter chez les cardinaux le mémoire en italien que vous avez en français, et nos amis travaillèrent.

Ce qui me fit extrêmement de peine[7], c'est que j'appris que c'était le cardinal Ferrari, gagné par le cardinal de Bouillon et en particulier par le carme, son ami intime et son compatriote, que j'avais appréhendé toujours près de lui, lequel avais mis au jour ce nouveau projet, et l'avait proposé et fait goûter à S. S., en lui faisant peur de tout autre expédient, et par rapport aux mystiques, et par rapport à la personne de M. de Cambrai, qu'on devait ménager, insistant surtout à ne point mettre au jour les propositions.

Je vis dès le dimanche l'assesseur et le commissaire, de qui j'appris beaucoup de choses. J'ose dire qu'à midi du dimanche, j'étais comme assuré que le projet serait rejeté, et qu'on s'en tiendrait aux délibérations prises; au moins les forts cardinaux s'unirent pour cet effet; il n'y avait à appréhender que les cardinaux de Bouillon, Ferrari et Albani, et plus que tous le Pape.

Le matin du dimanche, nous demeurâmes d'accord, le P. Roslet et moi, qu'il irait le matin chez le Pape, et moi après lui l'après-dînée. Cela fut ainsi exécuté. Le P. Roslet rend compte exact à M. de Paris de son audience: il parla fortement au Pape, entra dans un grand détail avec lui. Le Pape lui parut fort embarrassé, fort irrésolu, fort porté à épargner M. de Cambrai et très troublé. J'allai donc après dîné chez S. S.: il serait trop long de vous dire le détail exact de ce qu'il me dit, je n'ai pas le temps, et je vous l'ai écrit tout du long dans ma lettre de mardi dernier, 10e de ce mois. Je vous dirai seulement que S. S. jugea à propos de me nier le nouveau projet, me disant par plusieurs reprises que c'était des faux bruits. Je vis bien que le Pape commençait à être honteux de ce qu'il avait fait; mais je m'aperçus en même

7 Édit : Ce qui me fit extrêmement dépêcher.

temps d'une prévention furieuse pour épargner en tout M. de Cambrai et sa doctrine. On lui avait fait une si furieuse peur de mettre au jour les propositions, qu'il n'a voulu jamais convenir avec moi qu'il y eût eu des propositions extraites et censurées par les cardinaux. Je pris la liberté de lui rappeler avec assurance ce que le public savait, et sur la fin de cette affaire ce qui convenait à sa gloire, à la paix de la France et au repos de sa conscience, en suivant le sentiment de son conseil en cette matière. Je vous remets là-dessus à ma lettre de mardi qui vous étonnera, mais qui contient la pure vérité. J'insistai fortement sur les propositions sur lesquelles il était question de prononcer; et sans quoi ni le Roi, ni les évêques n'auraient pas sujets d'être contents, ni toute l'Europe, et qui donnerait lieu à M. de Cambrai et à ses adhérents de soutenir qu'on n'a pu condamner ses propositions, ni prononcer sur le particulier de la doctrine; ce qui ferait recommencer toutes les disputes. Je le lui fis voir clairement, et en prenant sa bénédiction à genoux, je le lui répétai encore.

Je n'ai jamais vu une personne si troublée, agitée qu'il était. Il me promit néanmoins, sur ce que je lui dis que les amis de M. de Cambrai triomphaient et disaient plus hautement que jamais qu'on ne verrait pas de décision, et que le Saint Siège n'oserait condamner des propositions d'un si grand archevêque; il me promit, dis-je, que tout finirait cette semaine, et qu'il n'en pouvait plus. Je lui dis, si cela était, qu'il n'y avait pas à craindre qu'il voulût faire des canons, ce qui demandait une discussion exacte et scrupuleuse des moindres syllabes, et des années entières.

Pendant ce temps, la congrégation des cardinaux se tenait à la Minerve: elle dura près de quatre heures. Toujours pour son malheur, le cardinal de Bouillon parla le premier, et donna tête baissée dans le nouveau projet, comme plus digne du Saint Siège, moins sujet à contradiction, moins flétrissant pour M. de Cambrai, ce qui est tout pour lui[8]. On ne le

8. Bouillon assure au Roi qu'il n'avait pas eu auparavant connaissance du projet de canons, mais qu'il l'approuva dans la congréga-

pourrait croire : il resta seul de son avis. Les premiers et anciens cardinaux parlèrent si fortement contre, que le cardinal Ferrari, quoique promoteur de cette nouveauté, et le cardinal Albani abandonnèrent le cardinal de Bouillon, et il[9] passa ainsi à rejeter les canons et la suite du projet, et on résolut à s'en tenir *in decisis*. Le cardinal de Bouillon sortit, à la lettre, plus mort que vif; il ne put descendre les degrés, ni remonter les siens qu'en chaise à porteurs.

Malgré tout cela, la cabale ne se tint pas pour vaincue. Le Pape toujours prévenu et comme résolu à prendre, disait-il, le parti le plus doux, envoya querir les cardinaux Ferrari et Albani, et leur ordonna le lundi matin de dresser le décret et de le tenir prêt pour le mercredi matin ; qu'il voulait qu'on déterminât tout, jusqu'au moindre mot, par les cardinaux, pour jeudi finir devant lui absolument ; qu'il l'avait promis.

Le cardinal Ferrari, et principalement le cardinal Albani travaillèrent toujours dans l'esprit de douceur, gagnés très certainement par la cabale, et sont causes qu'on n'a pas traité M. de Cambrai dans la dernière rigueur, comme on convient qu'il le méritait. Le tout ne fut achevé que le mardi au soir à la nuit, et ne put être copié et envoyé chez les cardinaux *per manus* qu'à près de minuit. Ils furent étonnés le lendemain, à la pointe du jour, de trouver cette pièce sur laquelle ils auraient à parler sur-le-champ. Les bien intentionnés prirent le parti sur-le-champ de faire de leur mieux et de s'opposer aux nouveautés.

On retrancha, on rétablit des petits mots glissés par-ci par-là. Il n'y eut pas moyen de faire mettre la qualification d'*hérétique*. La pluralité des voix l'emporta. On crut que le reste était assez fort et produirait le même effet. La soumission de

tion, à condition qu'il ne retardât pas la décision de l'affaire plus de deux ou trois jours, « persuadé, dit-il, que ce projet serait bien utile à l'Eglise et conforme aux intentions de V. M., qui demande un jugement qui aille au fond de la doctrine et qui ne laisse pas les choses dans une ambiguïté peu propre à rétablir la paix » (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 401 ; cf. p. 397).

9. Il, la chose. Cf. t. V, p. 80 ; t. VIII, p. 4 et 57.

M. de Cambrai au Saint Siège servit de motif. Enfin le décret passa, comme vous le voyez, après des efforts inouïs du cardinal de Bouillon pour renouveler les disputes, faire parler des explications, rayer le *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum*, faire peur à son ordinaire, soutenir que les tempéraments par lui proposés seraient du goût du Roi et de la France, et tout le reste, qu'il avait répété cent et cent fois. Mais on crut n'en avoir que trop fait, et on passa outre.

Le Pape fut instruit dès le moment de la dernière délibération des cardinaux, et envoya l'assesseur chez le cardinal Casanate, pour convenir de tout, afin qu'il n'y eût plus rien à faire pour le lendemain.

Je fus averti dans le moment que l'essentiel était fait et assuré : jugez de ma joie, car la précipitation avec laquelle on faisait tout depuis un certain temps me faisait tout appréhender.

Hier enfin jeudi, en une demi-heure tout fut fini devant S. S., qui ne permit pas au cardinal de Bouillon de parler en l'air, comme il allait commencer. Il commença par dire qu'il voulait exécuter ce qui avait été déterminé dans la congrégation, fit lire le décret, le signa, et finit cette grande affaire à la honte éternelle de M. de Cambrai et de ses protecteurs. Après Dieu, on doit tout, mais je dis tout, au cardinal Casanate. Il s'est ouvert avec moi plus que jamais, m'a dit qu'il avait reçu pour cette affaire toute sorte d'outrages de la part du cardinal de Bouillon ; qu'il n'avait pas été le seul, qu'il les a tous attaqués hors un, m'a-t-il dit, qui a fait plus de mal que lui, parce qu'il est plus adroit.

Du reste, il m'a reconfirmé tout ce que je savais, et ce que je vous ai mandé du vœu du cardinal de Bouillon. Il n'a jamais rien laissé par écrit à la Congrégation ; on n'a pu tirer de lui que les qualifications équivoques, comme je vous l'ai mandé, avec la distinction des sens et l'excuse de l'auteur. Il a embrassé[10] tous les projets qui allaient à justifier les intentions et le livre de M. de Cambrai ; en certain sens, il a

10. Édit. : entravé.

tourmenté le Pape et les cardinaux à un point qui ne se peut imaginer. Enfin, après les délibérations arrêtées, il a cru ne pouvoir gagner du terrain qu'en surprenant, qu'en précipitant, et il fera bien valoir à ses amis la note d'*hérétique* qu'il a empêchée.

Il est plus que sûr que, s'il n'avait pas assisté aux congrégations, tout d'une voix, sans la moindre contradiction, ce livre aurait été condamné et noté de toutes les notes les plus infamantes. Lui seul a fait tout le mal, et ce serait se tromper que de croire qu'il ne le fera pas toute sa vie : il est trop engagé.

Je sais qu'il dit à présent qu'on n'en demeurera pas là, que le Saint Siège n'a rien fait qui vaille, qu'il fallait aller plus au fond.

Il est certain qu'il a proposé d'examiner tous les mystiques avec M. de Cambrai, et de donner une décision sur le tout ensemble ; et il a traité d'ennemis personnels de M. de Cambrai ceux qui ont rejeté cette proposition, qui n'était faite que pour éluder et prolonger la condamnation du livre. Tout le reste qu'il a proposé a été dans cette vue. Il n'y a personne qui ne le sache.

Jugez de la désolation du parti.

Vous saurez bientôt ce que vous aurez à faire sur tout cela. Je n'ai pas de conseil à vous donner. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit cent fois, si l'on n'a pas fait une bulle comme celle de Jansénius par Innocent X. Je l'ai dit cent fois au cardinal de Bouillon, et j'ai cru qu'il avait ses ordres sur cela. Je me doute que c'est qu'il ne se soucie guère que cette pièce soit universellement reçue en France ; il suppose que le *motu proprio* le pourra empêcher. De plus, pour déterminer le Pape à en donner le principal soin au cardinal Albani, qui a la direction des bulles *proprio motu*, et non des autres, le cardinal de Bouillon aura fait prendre cette voie.

Si l'on avait eu le temps de se reconnaître depuis avant-hier, je crois que j'aurais fait entendre raison à tous. Je fis encore avertir de tout cela le cardinal Albani, qui me fit

répondre que je ne sois pas en peine, que tout serait authentique et tel qu'il le faut pour la France. Aujourd'hui, le cardinal Casanate m'a dit que cette forme de bulle était des plus authentiques, et qu'il fit hier ôter, par rapport à la France, ce qui regarde l'Inquisition; sur quoi le cardinal de Bouillon n'avait sonné mot, mais qu'il s'était souvenu de ce que je lui en avais dit.

Le cardinal Casanata m'a dit que, si à présent M. de Cambrai ne faisait une rétractation[11] nette, soumise, qu'il méritait toute sorte de châtiment. Je verrai et remercierai demain S. S., qui n'a jamais eu assurément que des intentions droites et justes, mais qu'une cabale trop puissante troublait et démontait à chaque moment.

Le P. procureur général des minimes vient de le voir. Le Pape lui a avoué toute la violence de la cabale; qu'on ne l'avait pas laissé un moment en repos; que ce qu'il a souffert est inouï; mais qu'enfin il était en repos et qu'il souhaitait que le Roi fût content et les évêques. Le P. Roslet l'écrit tout du long à M. de Paris.

J'ai su certainement que le Pape, le jeudi même qu'il proposa le projet aux cardinaux, parla durement au cardinal de Bouillon, qui le voulait forcer à ordonner qu'on l'approuvât. Vous verrez dans huit jours, par toutes les lettres de Rome, la fureur avec laquelle le cardinal de Bouillon s'est conduit; cela est public ici, et lui a attiré le mépris et l'indignation universelle.

Le Pape a demandé au P. Roslet si je n'enverrais pas un courrier, outre celui que le cardinal de Bouillon envoierait; que cela était nécessaire, et qu'il me le conseillait. On lui a répondu que j'écrivais actuellement pour cela, et que cela m'empêchait d'aller à ses pieds dès aujourd'hui. Faites bien, je vous prie, pour moi auprès de M. le nonce, afin que cela puisse revenir ici.

11. Fénelon s'est soumis, mais ne s'est pas rétracté. C'est cependant ce que lui demandait le cardinal Colloredo en le félicitant de sa soumission (*Correspondance de Fénelon*, t. XI, p. 12; cf., p. 35, l'observation faite à ce sujet par l'abbé de Chantérac).

Peut-être serait-on fâché ici, si le Roi s'est résolu, sur le dernier courrier[12], à écrire quelque chose de dur au Pape; mais j'ai fait mon devoir. Le cardinal Casanate me fit dire le lendemain que j'ai dépêché, qu'il me conseillait de le faire, qu'on ne pouvait répondre de la personne du Pape dans le trouble et la prévention où il était; et que, si je le faisais, il prendrait ses mesures pour arrêter le coup, s'il voyait du danger, jusqu'à la réponse. Je lui ai avoué ce que j'avais fait, et il l'a jugé fort à propos. Je verrai s'il est à propos que je prévienne là-dessus le cardinal Spada à présent. Je suis toujours bien aise de ce que le Roi pourra écrire: cela confirmera le Pape dans ce qu'il a fait et le précautionnera sur ce qu'on ne manquera pas de vouloir extorquer de lui en faveur de M. de Cambrai.

Au reste, que la France ne revienne plus, s'il y a moyen, ici, au moins tant qu'il y aura ici un cardinal de Bouillon; qu'elle fasse tout par elle-même, toujours avec respect pour le Saint Siège, et fondant tout sur ses décrets.

Si les évêques et les parlements trouvaient la moindre difficulté à rendre authentique cette constitution, à cause de quelques formalités contraires aux usages du royaume, je ne crois pas qu'il faille rien faire de nouveau, ni rien qui préjudicie aux usages de la France, qu'on ne saurait trop conserver. Je suis persuadé qu'à la première réquisition du Roi, le Pape fera la constitution en une autre forme. En tout cas, voilà les évêques en droit à présent de faire ce qui conviendra le mieux au bien de leur peuple, et de faire faire à M. de Cambrai ce qu'il faut.

Je crois vous avoir mandé que le général des jésuites a été solliciter publiquement tous les cardinaux depuis un mois, et qu'il a été traité assez durement par quelques-uns, qui lui ont reproché, entre autres le cardinal Nerli, que sa Compagnie ne soutenait que les mauvaises doctrines en tout. Les carmes

12. A la suite du courrier extraordinaire envoyé le 13 mars par l'abbé Bossuet. Le Roi écrivit en effet, mais sa lettre arriva après la condamnation. Voir p. 437.

ne se sont pas oubliés; mais les dominicains ont fait leur devoir, le général à leur tête, quoique avec prudence.

Le P. Roslet a fait au delà de tout ce qu'on pouvait désirer, et a bien secondé les ordres et les intentions de M. de Paris: j'ai toute sorte de sujet de me louer de lui.

Je vous recommande, aussi bien qu'à M. de Paris, le courrier qui veut bien me faire l'amitié de porter cette dépêche. C'est M. Madot[13] lui-même, qui vous voudra bien compléter tout, ayant tout vu et m'ayant servi ici en mille choses. Il a vu par lui-même ce qu'a fait le cardinal de Bouillon, et le connaît dans le fond de l'âme. Il a été bien aise de rendre ce dernier service aux évêques de son pays: il fera une grande diligence. Il n'est pas fort bien dans ses affaires; je vous prie de vouloir bien entrer avec lui sur la dépense pour son retour, qu'il fera à loisir. Il est généreux et ne voudra peut-être pas y entrer; mais, comme il fait cette course pour me faire plaisir uniquement et pour rendre compte à vous et à M. de Paris de tout, car il sait presque tout ce qui regarde M. le cardinal de Bouillon, il est juste de n'en pas abuser. J'écris à mon frère d'entrer aussi dans ce détail. Je lui donne ici, en partant, deux cents écus romains avec un ordre pour Lyon; cela lui suffira pour aller. Il verra, en passant, M. le Grand duc, et vous en rendra compte.

Je reçus avant-hier les lettres du 23 février; j'attends avec impatience des nouvelles de la réception de ce jugement.

13. Madot partit cinq heures après le courrier du cardinal de Bouillon. Cette Éminence se plaignit fort que l'abbé, sans l'en prévenir, eût envoyé un courrier. « Il y a plus de trois mois que je suis très bien informé que cet honnête gentilhomme, ou soi-disant, nommé Madot, faisait chez moi, d'où il ne bougeait et où il prenait tous ses repas, à la réserve des jours qu'il mangeait chez l'abbé Bossuet, dont il était ici le grand confident, le métier d'un parfait espion, lui rapportant tout ce qu'il y voyait et croyait y voir, ou jugeait devoir faussement inventer par rapport à l'affaire de M. de Cambrai » (Bouillon à Torcy, 27 mars 1699, *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 423). On peut voir dans la *Revue Bossuet* d'octobre 1903, p. 225-234, l'article intitulé: *Le courrier dépêché de Rome pour annoncer à Bossuet la condamnation de Fénelon.*

Le cardinal Casanate m'a dit ce matin qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'eût mieux fait et plus fortement; mais qu'il a eu peur, si l'on retardait, qu'il ne naquît des inconvénients qu'il n'aurait pas été le maître de surmonter. Il m'a dit franchement qu'on devait mettre *hæretica* et que c'était son avis, mais que le Pape avait conclu *in mitiorem*. Il ne faut rien dire de tout cela qu'au Roi, à Mme de Maintenon et à M. de Paris, et se contenter de ce qu'on a, qui au fond est suffisant.

Le jubilé[14] n'a eu aucune suite, et on n'en a plus parlé.

Les plus faibles de tous ont été les théologiens: la scolastique perd tout ici.

Je n'ai osé aller voir le cardinal de Bouillon depuis l'arrêt prononcé[15]. Il a envoyé querir le P. Roslet, pour lui dire les plus belles choses du monde. Il va à présent faire tous ses efforts pour persuader à la Cour, ou qu'il a fait tout le bien, ou qu'il voulut mieux faire; mais que ma cabale l'a empêché, ne voulant que faire du mal à M. de Cambrai, suivant en cela votre haine[16]. Il a parlé ici en conformité.

A rendre justice à tout le monde, et surtout aux Français qui sont ici, il n'y a eu qui aient fait leur devoir sans respect humain en faveur des évêques, que le P. Roslet, M. Phelipeaux et moi, et les amis de M. de Tourreil[17]. Le Père général de la Minerve a été bien, mais avec politique. Je ne parle pas des qualificateurs et du P. Latenay et du P. Cambolas, à qui on a obligation. Le P. Estiennot[18] a fait bien, mais en moine. Je ne prétends au reste faire tort à personne, c'est seulement pour vous montrer le peu de secours que nous avons eu.

14. Le jubilé accordé en faveur des catholiques d'Angleterre, p. 122.

15. L'abbé n'a rien dit d'une visite qu'il a faite à Bouillon, le 9 mars, et dont cette Éminence a rendu un compte assez plaisant à Torcy (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 396, Affaires étrangères, *Rome*, t. 401, f° 218).

16. Édit. : votre chaîne.

17. Les anti-régalistes et jansénistes de Rome, Maille, Dorat, etc.

18. Le P. Estiennot, bénédictin, est désigné dans l'autographe par l'un de ses noms de guerre, *Orsina*.

M. Madot vous dira le reste : il faut toujours se réjouir de la fin bonne d'une pareille affaire. J'en rends grâces à Dieu, et n'ai de douleur que de ne pouvoir partager cette joie avec mon pauvre père.

Voilà la bulle et les exemplaires que j'ai pu avoir : j'ai cru le courrier nécessaire pour informer de la vérité, qui sera bien déguisée par M. le cardinal de Bouillon. Si la Cour pouvait donner quelque gratification au courrier, qui a ses raisons de n'être pas nommé.

Le[19] cardinal Casanate voulait qu'on n'omît pas la proposition de la contemplation négative[20] ; mais les théologiens et le cardinal Albani ont faibli.

1878. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 16 mars 1699.

Vous verrez par le prompt départ de ce courrier, dépêché extraordinairement, comme le Roi a pris la chose[1]. Je vous envoie le mémoire que nous avons dressé[2], par où vous verrez les raisons dont il a été touché. Il lui a été donné ce matin. Nous lui avons parlé, M. de Paris et moi, dans les mêmes sentiments, à diverses heures, pour ne point donner une

19. Cet alinéa manque à l'autographe.

20. La contemplation négative est expliquée dans le livre des *Maximes*, art. XXVII vrai, p. 186-188. Les examinateurs en avaient tiré leur vingt-cinquième proposition (Voir t. X, p. 471).

Lettre 1878. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Le projet de canons dont avait donné avis le courrier extraordinaire de l'abbé Bossuet. Cf. Phelipeaux, p. 263.

2. Ce mémoire fut aussi envoyé au Pape par un courrier du Roi, et le même courrier en porta une copie au cardinal Spada de la part du nonce, afin, dit Phelipeaux (p. 262), que Bouillon ne pût le supprimer. On le trouvera en appendice, p. 438.

scène sans nécessité au courtisan attentif à cette affaire plus qu'on ne peut vous le dire. Le mémoire est excellent; M. de Paris me l'a donné.

Vous voyez que j'ai reçu non seulement vos lettres du 24 par l'ordinaire, mais encore celles du 1er, du 3, où était la lettre de change de Chubéré[3], et du 6 à moi[4], et que j'ai vu celle du 7. J'espère que les cardinaux auront mis fin à cet incident, et auront bien sû empêcher qu'on ne commette à de telles choses l'autorité du Saint Siège. C'est, en vérité, tout pousser à bout et à toute outrance, et s'égarer au delà de toute mesure. Dieu sera le protecteur de sa cause.

Vous ne devez pas vous repentir de nous avoir avertis; et si nous pouvions encore avoir ce projet de canons, nous n'en plaindrions pas l'argent ni la peine. J'ai offert à satisfaire Lantivaux, qui a fait une diligence extraordinaire, étant arrivé le 14 au soir; M. de Paris a voulu y pourvoir.

Nous nous portons bien, Dieu merci. Ce courrier a ordre de prendre nos lettres, de les rendre à leur adresse, et aussi de nous rapporter les réponses. J'ai peur qu'à la fin le cardinal de Bouillon ne se fasse tort. C'est à lui à se garder.

Quand les choses seront décidées, vous aurez encore à attendre les démarches de M. de Cambrai et l'effet de la réception. Il ne faut point se commettre à demander la prohibition des livres en expli-

3. Voir p. 138, 177 et 265.

4. On n'a pas retrouvé la lettre du 6 mars. Il y en avait une également de même date adressée à l'archevêque de Paris (Voir p. 196 et 455).

cation[5]. Voici la lettre ostensible, dont vous ferez l'usage que vous voudrez[6].

1879. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 16 mars 1699.

Un bruit se répand ici d'un nouveau projet qu'on a donné aux cardinaux de la part du Pape : la source en vient de Cambrai[1]. On publie que ces Éminences sont partagées, comme l'ont été les qualificateurs. On compte quatorze voix, y compris M. l'assesseur et M. le commissaire ; et de ces quatorze, on en donne sept à M. de Cambrai. Ce bruit remplissait hier toute la Cour. On dit qu'il s'agit de certains canons sur la vie spirituelle, dressés il y a longtemps par M. de

5. Bossuet avait été ailleurs plus exigeant. Cf., plus haut, p. 180, et t. IX, p. 355. Voir ce que dit à ce sujet l'abbé Bossuet, p. 231, 233 et 239.

6. Cette lettre-ci était donc pour l'abbé seul ; la suivante, destinée à être communiquée, était conçue de façon à ne pas laisser soupçonner que l'avis du projet de canons fût venu de lui à la cour de France.

Lettre 1879. — L. s. et minute autographe. Le Grand séminaire de Meaux conserve la minute avec une copie corrigée et signée par Bossuet.

1. Pour le public, Bossuet feint que la nouvelle des canons projetés est venue de Cambrai à Paris, alors qu'elle y a été apportée par le courrier dépêché par son neveu. Mais on ne voit pas que Chantérac ait envoyé de courrier à Cambrai ; l'eût-il fait, que le bruit n'aurait pu encore être revenu de cette ville à Paris, à la date du 16 mars. En effet, Cambrai est encore plus éloigné de Rome que Paris ; or le courrier de l'abbé Bossuet, après avoir « fait une diligence extraordinaire », était arrivé à Paris seulement le 14 sur les sept heures du soir et devançant d'un jour celui du cardinal de Bouillon. Il faudrait donc supposer que la nouvelle n'eût mis qu'un jour pour aller à Cambrai et en revenir (Rapprocher la lettre précédente de celle de Noailles, p. 435, et de Phelipeaux, *Relation*, p. 252 et 263).

Cambrai lui-même, limés par le P. Charonier et proposés par M. le cardinal de Bouillon avec, dit-on, une ardeur et une hauteur inouïe[2]. Par ce moyen, plus de censure précise du livre ; il deviendra une règle à toute épreuve, après un si long examen. On donnera pareille autorité aux explications qui l'auront sauvé ; et les défenseurs de la vérité demeureront accablés par une cabale de mystiques composée, malgré les évêques et les docteurs, de fanatiques ralliés sous un nom autorisé, parmi lesquels les femmes dominent : voilà l'état où sera l'Église, si ce projet prévaut.

Pour moi, je ne comprends pas les ménagements qu'on cherche à M. de Cambrai, qu'on veut trouver si terrible ou si considérable qu'on aime mieux hasarder tout que de le noter comme il le mérite. Nous voyons son livre jugé mauvais et rempli d'erreurs, sans qu'on veuille les marquer. Quand tout est fait, rien n'est fait, et c'est toujours à recommencer. Je parle ainsi selon les bruits qu'on répand ; mais, au reste, je n'en puis rien croire.

On dirait que M. de Cambrai soit le seul évêque

2. Phelipeaux raconte (p. 239) que les canons furent forgés sur l'ordre de Bouillon par Fabroni, de concert avec le sacriste, le P. Philippe et les jésuites, et qu'ils furent présentés au Pape par le P. Philippe et le P. Baldigiani, jésuite. Bouillon a protesté qu'il n'avait pas eu la moindre connaissance de ces canons avant que le Pape les eût fait lire dans la congrégation du 5 mars (Dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 388, 524 et 525). Une exposition doctrinale en forme de canons était en projet à Rome depuis longtemps. Il en avait été question dès l'année précédente. Cf. notre t. X, p. 289, et *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 235, 342 et 496, où l'on voit que l'idée n'en est pas venue de Fénelon ni de son agent à Rome, que même elle souriait à l'un des jansénistes les plus influents auprès du Pape, et que tout d'abord Bossuet n'y répugnait pas absolument.

dans l'Église, dont l'esprit et la piété doive être considérée. Il semble que l'on compte pour rien un archevêque de Paris, aussi saint, aussi habile, aussi autorisé, aussi zélé pour le Saint Siège que celui-ci, qui a sous sa charge plus de savants hommes qu'il n'y en a peut-être dans tout le reste de la chrétienté. Il est vrai qu'il ne veut pas se faire craindre à l'Église[3], à Dieu ne plaise. On ne lui peut pas donner des airs menaçants, si contraires à sa modestie et à sa douceur ; mais lui doit-on pour cela préférer M. de Cambrai avec son caractère hautain, qui croit éblouir le monde par l'adresse qu'il a pour excuser tout?

On parle des grands services qu'il est capable de rendre, et j'en conviens, s'il s'était tourné d'une autre sorte, et si jusqu'ici on lui voyait d'autre service que celui de bien défendre Mme Guyon, et si pour premier ouvrage de réputation il n'avait pas composé un livre qu'on met en toutes les langues, même depuis peu en espagnol[4], afin de porter par tous les autres pays le feu qu'il a mis dans le sien.

On vante ici le beau dessein de donner des règles à toute l'Église sur la spiritualité. C'est un ouvrage encore de cinq ou six mois, et l'on veut cependant que toute la chrétienté, attentive à Rome, la voie elle-même détruire son propre travail et les délibérations de tant de grands cardinaux depuis quatre mois[5], et se jeter dans un abîme de dif-

3. On le voit cependant, à plusieurs reprises, en cette affaire dire qu'il serait temps de recourir aux menaces (T. X, p. 384 et 385).

4. Nous n'avons pas retrouvé cette traduction du livre des *Maximes des saints*.

5. Édit. : commencées depuis quatre mois.

ficultés, dans une source d'équivoques inévitables avec un esprit si fécond en interprétations nouvelles, et qui tâche d'accoutumer le monde à faire dire aux paroles tout ce qui lui plaît: et cela sans nécessité, seulement pour sauver un livre du moins inutile, équivoque et dangereux, quand on voudrait l'exempter des autres notes plus graves, dont on le reconnaît digne.

On est étonné en France que M. le cardinal de Bouillon se puisse donner cette autorité. Vous savez combien je suis de ses serviteurs; mais, où il s'agit de la foi, tout doit céder. Ici, on ne s'est pas encore avisé de le suivre, en matière de doctrine spirituelle du moins; et quelque respect qu'on ait pour le rang qu'il tient dans le Sacré Collège, on n'en est pas moins surpris d'entendre publier par les amis de M. de Cambrai qu'il maîtrise Rome; et que tant de gens aiment mieux le croire, sur ce qu'on veut présumer des sentiments du Roi, que le Roi lui-même, qui s'explique si clairement et avec autant de respect pour le Saint Siège qu'aucun roi ait jamais fait[6].

Je vous envoie une douzaine d'exemplaires de la *Lettre du théologien* avoué par M. de Chartres, qui convainc M. de Cambrai d'avoir altéré manifestement le sens du concile de Trente et d'avoir

6. Bouillon prétendait entrer dans les sentiments du Roi en réclamant une prompte décision de l'affaire. Il est vrai que si Louis XIV demandait au Pape un jugement, il entendait par là une condamnation, et que le cardinal prenait le mot dans un autre sens. Puis tout en insistant pour une prompte décision de l'affaire, la proposition des douze canons qu'il appuyait si fortement aurait eu pour résultat de la retarder indéfiniment.

varié[7] jusqu'au point de changer une explication qu'il avait donnée sous les yeux de Dieu comme celle qu'il avait eue toujours en vue.

Je vous envoie aussi ma réponse aux *Propositions principales* de M. de Cambrai, avec un *Avertissement sur les signatures des docteurs*, que ce prélat m'attribue, quoiqu'il soit notoire que je n'y ai aucune part, pour continuer à m'imputer tout ce qu'il lui plaît.

Après cela, il n'y a plus qu'à prier Dieu qu'il inspire au vicaire de Jésus-Christ une décision digne de la chaire de saint Pierre[8], et à mettre sa confiance[9] [en Jésus-Christ, qui ne manquera jamais à son Église], quoiqu'on tâche de jeter Rome dans des adoucissements, je l'ose dire, qui mettraient tout en feu, et son autorité en compromis.

Je vous confirme qu'on remplit tout Paris du bruit du nouveau partage de la Congrégation. Actuellement on me le rapporte de tous côtés. Je vous laisse à penser ce que cela fait dire sur ce qui nous reste à faire, si Rome ne peut pas prendre un parti. Ces discours qu'on ne peut empêcher me percent le cœur, Dieu le sait. On croit ce qui vient de ce côté-là, parce

7. *Réponse d'un théologien à la première lettre de M. l'archevêque de Cambrai à M. l'évêque de Chartres*, Paris, 1699, deuxième et troisième question. Cf. Fénelon, *Seconde lettre de M. l'archevêque duc de Cambrai à M. l'évêque de Chartres en réponse à la lettre d'un théologien.*

8. C'est-à-dire qui mette fin à toute controverse, et par conséquent condamne sans atténuation le livre des *Maximes*.

9. Après ce mot, la suite du membre de phrase a été raturée par les éditeurs bénédictins. Ce qu'ils ont substitué : *en Jésus-Christ, qui ne manquera jamais à son Église*, ne paraît pas répondre à ce qui se cache sous les ratures. On lit plutôt : en la foi d'un secours qui ne se fera jamais attendre.

qu'on voit M. de Cambrai mieux averti que qui que ce soit de ce qui se passe à Rome[10]. Il est bien certain qu'on lui rend compte de tout, et il est vrai que nous n'apprenons la plupart des choses que par les bruits que répandent ses partisans. On ne saurait trop tôt faire taire une cabale remuante et hardie, mais faible au fond, puisqu'elle a contre elle tout l'épiscopat et tous les docteurs appuyés d'un roi comme le nôtre, qu'il semble ici à tout le monde qu'on veut amuser. Je ne dis rien davantage et, content de gémir devant Dieu du péril de la chrétienté, j'en reviens à la confiance et à la prière.

Il nous avait toujours semblé que M. de Cambrai recevrait de Rome tout le bon traitement possible, si, en excusant sa personne à cause de la soumission qu'il a témoignée, on condamnait son livre selon ses mérites avec la doctrine qu'il contient; on n'attend ici, et on n'y peut attendre autre chose.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1880. — François Campioni a Bossuet.

Romæ, 17 Martii 1699.

Quos Cyrillo aliisque christianis heroibus ab errorum strage revertentibus olim plausus occinuit Ecclesia, necesse esset in

10. Voir notre remarque, t. X, p. 446.

Lettre 1880. — Pour apprécier cette lettre, il faut se rappeler que Campioni avait d'abord approuvé la doctrine des Maximes et qu'il avait même composé une réfutation de la Déclaration des trois prélats. Cf. t. IX, p. 273.

unam hanc meam epistolam congerere, ut vobiscum, Præsul amplissime, gratularer pro exantlatis ad biennium hic in Urbe laboribus, quo exscinderentur aliena prorsus a vera charitate dogmata in Mysticam invecta. Rescripta prodierunt ab apostolica Sede, contra quam prævalere nunquam poterunt portæ inferi. Impium est, iniquum est quod illa rejicit : pium est, sanctum est quod illa suscipit. Omnem porro pietatem omnemque sanctitatem debebit Ecclesia per omne sæculum vestræ illustrissimæ Dominationi. Vestrum est, quod deinceps Mystica erit non amplius paralogia [1], sed theologia ; vestrum est, quod tuti in posterum figent pedem ascetæ ; vestrum est, si non ultra se separabunt a Deo qui, quia credebant magis uniri Deo, arcebant se a consecutione Dei, sive æterna per indifferentiam ad beatitudinem, sive temporali per indifferentiam ad virtutes, quæ sunt unica via ad beatitudinem.

Quod theologi et philosophi morales imperfectam constanter asserant amicitiam utilem, credebatur, ut perfecta esset amicitia hominis ad Deum, excludendam fore omnem utilitatem, etiam quæ est honestas ipsa ; vobis doctrina præeuntibus, Ecclesia Romana, Mater et Magistra omnium Ecclesiarum, sua auctoritate declaravit non esse perfectiorem amicitiam, quam si Deus ametur uti perpetuo possidendus.

Sane amoris est, quo vehementior est, vehementius desiderare præsentiam amati, eoque frui, et in eo quiescere. Dicatur imperfecta charitas, ubi homo ex desiderio remunerationis æternæ, quod est actus secundarius charitatis, movetur ad amandum propter se Deum, qui est actus primarius ; ubi tamen intentio actus primarii intendit secundarium, perfectio secundarii tunc ostendit perfectionem primarii. In omni statu vel naturæ, vel gratiæ, quo plus potest forma in actum primarium, plus etiam posse debet in secundarium. Cum hæc indita sint naturis rerum, ignorabantur tamen vel sub ipso lumine gratiæ. Porro vestrum est, quod hæc veluti lucerna fulgoris illuminet totum corpus Ecclesiæ ; vestrum, quia vos istic in Galliis, hic in Urbe curastis accendi lucernam et poni

1. Παραλογία, tromperie.

super candelabrum, ut luceret omnibus qui in domo sunt[2]. Fuistis enim et hic in Urbe per vestri omnino similem illustrissimum nepotem, cujus attentioni, zelo, vigilantiæ et doctrinæ post vos acceptam Ecclesia referet omnem lucem, quam ab apostolico candelabro in totam Ecclesiam sua constitutione sanctissima diffudit Petri successor Innocentius XII, feliciter regnans.

Vobis igitur de tantis in Ecclesiam meritis gratulor; et spero, quam veræ charitatis notionem apostolica curastis auctoritate firmari, confirmandam quamprimum vestri *de Statibus orationis* libri a me in italicum translati elucubratione, quam pro sua prudentia ante totius causæ terminationem censebat reverendissimus Pater sacri apostolici Palatii magister non conferre ut evulgaretur[3]. Si tanta porro vobis est seges exultationis et lætitiæ ob rem christianam viriliter assertam, colligere possim ego spicam gaudii, quod summum mihi erit si semper agnoscar humillimus, obsequentissimus et addictissimus famulus.

Franciscus M. Campionus,
Congreg. Mat. Dei, apostolicus in
Urbe cleri examinator.

1881. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 17e mars 1699.

Plus j'approfondis tout ce qui s'est passé, plus je reconnais manifestement le doigt de Dieu dans la décision de l'affaire de M. de Cambrai. Outre le cardinal de Bouillon, qu'on peut dire, sans blesser en rien la vérité, qu'il s'était fait de cette affaire son affaire propre ou, pour mieux dire, qui n'en avait point d'autre depuis la grâce de sa coadjutorerie obtenue[1],

2. Matth., v, 15.

3. Il ne paraît pas que cette version italienne ait été mise au jour.

Lettre 1881. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. La coadjutorerie de Cluny, obtenue par Bouillon pour son neveu, comme il a été dit, t. VIII, p. 254.

et qu'il a employé en faveur de M. de Cambrai tout le crédit, toute l'autorité que lui donnaient ici d'être sous-doyen du sacré Collège, cardinal du Saint Office, et ministre d'un aussi grand roi, sans ménagement, sans retenue, sans aucun égard. Outre le corps des jésuites, qui n'a jamais paru plus uni avec son général qu'en cette occasion, et ni plus ouvertement déclaré, et contre les évêques de France, et en faveur de M. de Cambrai et de la doctrine de l'amour pur ; outre tous les cinq qualificateurs favorables et gagnés par les amis de M. de Cambrai, qui entraînaient une infinité de disciples et de protecteurs dans la prélature et le Sacré Collège ; outre tout ce qui approche de plus près la personne du Pape et en qui S. S. a le plus de confiance, qui était vendu au cardinal de Bouillon et aux jésuites et à M. de Cambrai ; Dieu avait permis que la personne même du Pape, malgré tout ce qui venait de la part du Roi et du nonce, malgré ses bonnes intentions, fût tellement prévenue, et contre les évêques, et en faveur de M. de Cambrai, que j'ose dire que c'est un miracle qu'on l'ait pu résoudre à ce qu'il a fait.

Cette prévention terrible du Pape, je l'avoue, ne m'a paru clairement que dans les derniers temps ; mais j'ai reconnu très certainement que c'était le fondement des espérances du cardinal de Bouillon et de M. de Cambrai, et que l'instrument de cette machine était le cardinal Albani, avec qui cette Éminence avait formé son union à son arrivée, et l'entretenait[2] par l'entremise de Zeccadoro, qui a toujours eu le secret de l'un et de l'autre. Fabroni, l'intime ami du cardinal Albani et à qui le Pape se fie fort, confirmait le soir le saint Père dans ce qu'Albani lui insinuait le matin. Il n'a pas fallu moins que les coups de foudre qui sont venus de France pour réveiller quelquefois le Pape, qui, au bout de quelques jours, retombait dans ses premières préventions et dans la résolution fixe de sauver la réputation de M. de Cambrai, sa personne, et de l'épargner en tout. Cela n'a paru que trop visiblement les trois dernières semaines. Je vous ai tout mandé et à M. de

2. Édit. : et l'entêtement.

Paris, et tout ce que je vous ai fait savoir est la vérité même, et je ne vous ai pas encore dit tout. Car je sais depuis, par la bouche de quatre cardinaux, qui ont voulu s'excuser à moi de n'avoir pas mis la qualification d'*hérétique*, et qui m'ont dit que le Pape le leur avait fait dire, et qu'il ne voulait pas qu'on la mît, et qu'il ne la passerait jamais. Outre le cardinal Casanate, et Marescotti, et Carpegna, Noris m'a dit avant-hier que le Pape le lui avait et envoyé dire, et dit à lui-même aussi bien qu'aux cardinaux Albani et Ferrari. Il est difficile d'aller plus loin, et cela n'est que trop vrai. Sans cela et malgré toute la cabale, M. de Cambrai aurait été traité ni plus ni moins que Molinos, et avec d'autant plus de justice, comme me l'ont dit les cardinaux ci-dessus nommés, que sa doctrine étant la même dans le fond, elle n'en était que plus pernicieuse pour être déguisée et masquée, et lui plus inexcusable d'avoir écrit après Molinos condamné, et d'avoir écrit avec tant d'artifice. Sans compter que la proposition de l'*involontaire* étant mise comme de lui, et la Congrégation ayant jugé ses excuses frivoles, la note d'*hérétique* devait être indubitable. Le Pape lui-même, pour toute excuse, sait bien dire que la Sorbonne ne l'a pas mise[3]. C'est ce que le cardinal Albani lui a mis dans la tête. Les autres cardinaux croyaient que c'était précisément à cause de cela qu'il fallait que le Saint Siège la mît. Mais, en un mot, le Pape a voulu qu'on allât, dit-il, *in mitiorem* ; et les amis de la vérité, qui voyaient tout à craindre des préventions du saint Père et des artifices et de la rage de la cabale, ont eux-mêmes cédé cet article, pour ne pas hasarder l'essentiel qu'ils avaient emporté, car il faut avouer que l'essentiel y est, et que, quoique M. de Cambrai y soit traité doucement, néanmoins sa condamnation est forte. On a obtenu les points essentiels : ses principales propositions sont condamnées et exprimées clairement, le système est renversé de fond en comble, l'amour pur y est

3. Dans la consultation dont il a été souvent parlé plus haut. La Sorbonne, en corps, ne s'était pas occupée de l'affaire, bien que le plus grand nombre de ses docteurs eût signé cette consultation rédigée par des théologiens de l'archevêché.

nommé et condamné[4]. Quoiqu'on n'ait pas parlé des explications et des livres faits en défense, de peur de donner prétexte à quelque nouveau retardement et à quelque chicane, ce qu'on a mis *sive in sensu obvio, sive attenta connexione sententiarum*, qui est pris, comme vous voyez, de la bulle contre Eckard[5], renverse toutes les explications, et prévient tous les faux-fuyants, et met à couvert les expressions des bons mystiques, sans approuver leurs exagérations. M. de Cambrai ne peut plus dire qu'on n'a eu attention qu'à son livre sans rapport aux explications. Car, outre qu'il est certain qu'on les a toutes examinées à fond, et reçu toutes ses défenses qu'on lui a demandées et qui ont servi de prétexte à différer l'examen dans les commencements, et que c'est sur le fondement de ses explications que l'on a inventé tant de chicanes en sa faveur pour sauver sa doctrine et ses propositions : c'est que malgré tout cela l'on condamne ses propositions et sa doctrine, non seulement *in sensu obvio*, mais encore par rapport à ce qui précède et ce qui suit, par rapport à tout le système, qui était la seule échappatoire de M. de Cambrai, comme on le voit dans toutes ses défenses.

Ainsi on juge que ses explications ne sont pas recevables, ne conviennent pas au texte de son livre. A la vérité, on ne déclare pas qu'elles sont méchantes en soi, parce que l'on n'est pas interrogé juridiquement là-dessus, mais par rapport au livre : c'est une conséquence nécessaire qu'on tire de la condamnation de la doctrine et des propositions *et in sensu obvio et attenta*, etc. De plus l'*interesse proprium* exprimé dans les propositions et les propositions condamnées marquent clairement qu'on a rejeté sa prétendue explication et de l'amour naturel et de la mercenarité ; et toutes ses défenses tombent par là.

J'avoue que c'est ce qui m'a paru le mieux dans cette constitution, et ce qui va au-devant de tout par rapport aux

4. Voir t. X, p. 278.

5. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, Lucques, 1750, t. V, an. 1329, n° 71. Cf. notre t. X, p. 266.

mystiques et par rapport aux chicanes dont M. de Cambrai est si fécond.

On pourra, quand on voudra, en venir sans nouvel examen à la prohibition de toutes ses défenses. Je vous dirai les pas que j'ai déjà faits là-dessus ; mais il faut avoir patience, et il faudra bien qu'on y vienne[6]. Le grand coup est donné. Avant que de finir ma lettre, je dirai encore un mot sur cet article.

Je ne crois pas avoir le temps dans cette lettre de faire des réflexions sur les propositions en particulier. Vous verrez bien quelques propositions oubliées; et ç'a été un coup des députés[7], avant que le cardinal Casanate fût admis. Et il faut encore que je vous répète franchement qu'ils avaient tout gâté : ils marquaient qu'on n'avait pas examiné les explications, *non examinatis nec improbatis explicationibus* ; sur quoi insistait fortement le cardinal Albani, en conséquence de son vœu et de celui du cardinal de Bouillon, pour donner lieu à la distinction des sens. On ne nommait pas M. de Cambrai[8] ; il paraissait qu'on avait peur de lui. Sur sa proposition de l'*involontaire*, ou on la retranchait, ou on mettait par apostille : *Quam auctor non agnoscit suam* ; en un mot, on énervait tout. On avait encore retranché quelques propositions sur le propre effort, sur la contemplation, etc. Cela était déjà envoyé *per manus* à MM. les cardinaux, dès le vendredi au soir 27e de février, sans participation du cardinal Casanate, qui n'avait pas été appelé. Le samedi, le Pape, croyant la chose faite, ordonna une congrégation chez le cardinal Casanate par complaisance, et ce fut dans cette congrégation que tout fut

6. On n'y est pas venu à Rome, mais seulement dans certaines assemblées provinciales de France.

7. Des cardinaux nommés pour la rédaction du bref.

8. « ...Autrefois, on gardait ce ménagement, dans la condamnation des livres des religieux, de ne pas mettre le nom de l'ordre dont ls étaient. On aurait bien pu avoir quelque égard à l'ordre épiscopal et au mérite particulier du prélat, et ne pas mettre son nom dans le titre du livre » (Quesnel, *Correspondance*, t. II, p. 50, lettre du 11 avril 1699). Quesnel avait encore sur le cœur qu'en condamnant les cinq propositions du livre de l'*Augustinus* de Jansénius, le 31 mai 1653,

rétabli ; au moins le cardinal Albani céda une partie, et on dit qu'on s'en rapporterait à la Congrégation sur le reste, laquelle le mardi d'après confirma ce que le cardinal Casanate avait rétabli. On ne voulut pas trop insister sur les propositions retranchées, premièrement parce que les trois premiers députés insistèrent et firent des chicanes ; en second lieu, parce qu'elles sont virtuellement renfermées dans celles qui sont exprimées, et qu'à la fin on fit ajouter : *Sans approbation des autres non exprimées*, ce qui donne lieu de réprouver toutes les autres propositions qu'on jugera à propos, et entre autres les propositions que les évêques ont réprouvées et que les cardinaux n'ont pas qualifiées, n'étant pas dans le nombre des trente-huit et étant comme étrangères au système.

La qualification d'*hæresi proxima* a été encore épargnée par expresse volonté du Pape. Le cardinal Albani, qui tortille toujours, a mis ce que vous voyez : *Ex cujus lectione et usu fideles sensim in errores ab Ecclesia catholica jam damnatos induci possent*. On voulait qu'il mît que les propositions *inducunt in errores*, etc. ; mais lui, voulant affaiblir, l'a fait tomber sur la lecture et l'usage du livre, et a encore mis *sensim* et *induci possent*, tous termes affaiblissants. Il a fallu lui passer cela pour obtenir l'essentiel. Voilà le malheur que ce n'ait pas été le cardinal Casanate qui en ait été chargé, comme on le devait. On aurait vu comme cette constitution aurait été dressée ; le cardinal m'avait dit le projet. Il aurait commencé, sans parler du Roi ni des évêques, puisqu'on ne le voulait pas, à parler des maux que la pernicieuse doctrine du quiétisme avait causés dans le monde, et serait tombé, à propos de cela, sur le bruit causé par le livre de M. de Cambrai ; puis on aurait couché les propositions auxquelles on aurait donné ou les qualifications particulières, ce qui était difficile dans les

Innocent X eût nommé expressément l'évêque d'Ypres. « Le lundi 16 février, dit Phelipeaux (t II, p. 227), se tint la trente-deuxième congrégation. On agita si on ferait mention de M. de Cambrai dans le bref. Le cardinal de Bouillon soutint qu'on ne devait pas le nommer ; mais les plus habiles cardinaux virent bien que cela était impraticable après un si grand éclat. »

circonstances présentes, comme je vous l'ai marqué par mes précédentes, ou bien on aurait mis *quas quidem propositiones*, etc., et on aurait condamné et défendu tout de suite les livres faits en conséquence. Peut-être aurait-on pris occasion de faire une admonition, dans le sens de ce que vous m'envoyâtes[9] sur la lecture des mystiques. Mais on a fait ceci le plus hors de l'ordre qu'on a pu, et le plus mince.

Mais ce qui marque le plus les longues vues de la cabale et son industrie, c'est d'avoir fait faire cette constitution par un bref, et non par une bulle comme le Roi l'avait demandé expressément, et donné ordre de la demander à M. le cardinal de Bouillon, comme le nonce l'avait promis à S. M. de la part du Pape, comme S. S. me l'avait dit vingt fois, comme elle s'est imaginé l'avoir faite, comme je l'avais expliqué plusieurs fois à M. le cardinal Albani, il n'y a pas encore dix jours. Mais on en voit bien à présent les raisons. En premier lieu, on a toujours fait entendre au Pape que ce serait faire un affront au cardinal Albani, de ne lui pas faire étendre une bulle que c'était sa charge de faire[10] (néanmoins, si c'était une bulle en forme, cela n'appartenait pas de droit au cardinal Albani, qui n'est chargé que des brefs). Mais, si l'on avait fait apercevoir le Pape de cette différence, on n'aurait pas tant de sujet de se récrier si il en eût chargé un autre. En second lieu, les amis de M. de Cambrai ne sont pas fâchés qu'on trouve quelque difficulté en France d'autoriser cette pièce, et qu'elle soit le moins authentique qu'il sera possible. Peut-être encore entendent-ils quelque finesse par rapport à M. de Cambrai, qui voudra faire sa soumission, s'il en fait, d'une manière extraordinaire et peut-être rien par rapport à ses confrères. Ce qui paraît certain, c'est que cela a été machiné exprès; et je ne vois pas comme M. le cardinal de Bouillon se peut excuser. Le *motu proprio*, qui est essentiel au bref, ne manquera pas assurément de faire difficulté avec fondement. Le Roi et les évêques savent ce qu'ils ont à faire en pareil

9. Celle-ci se trouve au tome X, p. 18.
10. Albani était secrétaire des brefs.

cas, et ne feront rien assurément que de bien. S'il m'est permis de dire ce que je pense, il me paraît qu'on peut faire deux réflexions.

Premièrement, ou l'on jugera à propos de s'en tenir à ce bref, et ne rien demander ici de plus, ou bien on croira nécessaire de faire ici quelques instances pour faire changer le bref en bulle.

Si l'on s'en tient au dernier parti, je puis déjà vous dire que je vois ici les principaux cardinaux disposés à donner satisfaction là-dessus au Roi et aux évêques. J'ai cru qu'il était à propos de prévenir là-dessus et le cardinal Spada, et le cardinal Casanate, et le cardinal Noris et même le cardinal Albani. Je leur ai dit doucement les difficultés, l'étonnement peut-être où le Roi serait de ne voir qu'un bref *motu proprio*, quand il attendait une bulle en forme, comme celle de Jansénius[11]. Ils ont fort bien compris mes raisons, m'ont dit que la moindre parole qu'en eût dite M. le cardinal de Bouillon, qu'on l'aurait exécuté sans difficulté. Tout ce que je leur ai dit leur a paru nouveau, hors au cardinal Albani, à qui j'avais expliqué la chose plusieurs fois; et tous sont convenus qu'aux premières instances du Roi, le Pape ne pourrait pas lui refuser sa juste demande, et on pourra adresser la bulle, pour les hérésies particulières[12] de la France, *ad Episcopos Galliæ*, avec quelque préambule; ou bien tout simplement mettre : *Innocentius, servus servorum Dei*, et ôter *motu proprio*.

J'ai déjà proposé au cardinal Albani, pour modèle d'une bulle telle qu'il faudrait, la bulle de Benoît XII sur la matière de la vision de Dieu[13] : il y a nettement le *consilio fratrum cardinalium*, qui n'est pas dans la bulle d'Innocent X[14]; mais cela n'importe. Il me paraît qu'on ne fait aucune difficulté de cela.

J'ai cru devoir, sans rien assurer, sans dire qu'on fût

11. Membre de phrase raturé sur l'autographe.
12. Édit. : les besoins particuliers.
13. Voir le *Dict. de Théologie* de Vacant-Mangenot, t. II, col. 657.
14. Autre membre de phrase raturé sur l'autographe.

content ou non de la forme du bref en France ; j'ai cru, dis-je, devoir faire entrevoir les difficultés, afin qu'on ne fût pas étonné de ce qu'on pourrait écrire de France si on jugeait à propos de le faire, et encore pour pouvoir vous dire par avance les dispositions de cette cour et des cardinaux sur cela. En vérité, c'est une belle malice au cardinal de Bouillon et au cardinal Albani. Pour moi, je ne l'ai pu empêcher, à cause de la précipitation plus qu'étonnante avec laquelle ce bref a passé *per manus*, les cardinaux ne l'ayant pas eu à la lettre une demi-heure avant la congrégation ; et tout ce que j'ai pu faire ayant été d'avertir de tout le cardinal Albani et le cardinal Casanate, qui fit ôter l'Inquisition[15], le cardinal de Bouillon parti, comme me l'a dit ce matin encore le cardinal Albani.

Supposé que l'on juge à propos de s'en tenir à ce bref, ce que je ne crois pas, pouvant avoir une bulle, je suis assuré que les évêques ne feront rien de préjudiciable aux coutumes du royaume ; et s'ils font quelque chose, qu'ils le feront avec respect pour le Saint Siège, mais avec dignité ; qu'on n'ait pas à leur reprocher de la faiblesse et une trop grande condescendance pour cette cour, qui ne cherche en tout que ses avantages, et à profiter des occasions d'établir son autorité prétendue[16]. Je ne doute pas que les évêques ne se montrent véritablement évêques, et soutiennent leur dignité et leur autorité, qui les rend respectables ici.

Il est temps de vous rendre compte de l'audience que j'eus de S. S. le lendemain que je vous écrivis ; ce fut samedi, 14 de ce mois.

On ne peut pas me recevoir avec plus de bonté. Il commença par me dire : « Hé bien ! vous aviez peur que nous ne fissions pas bien ; mais je crois que vous êtes content ». Sur quoi, je lui fis voir que ce n'était pas sans fondement que j'avais eu peur : je pris occasion de là de lui parler de la furieuse cabale

15. Parce que l'autorité de l'Inquisition n'était pas reconnue en France.

16. Ici, c'est le gallican qui parle.

qui l'environnait, de faire tomber tout le bon succès sur lui et la bonne fin de cette affaire à l'inspiration particulière du Saint-Esprit, qui l'avait illuminé. Je tâchai de lui faire faire toutes les réflexions convenables sur les surprises qu'on lui avait voulu faire, et le faire convenir qu'on ne l'avait jamais tant tourmenté. Il m'avoua bonnement qu'il n'avait jamais été en de pareilles angoisses : *Questi mistici, questi mistici, mi dicevano che non si poteva condennare le proposizioni del Arcivescovo senza condennare santa Teresia*, etc.[17]. Là-dessus, je pris la liberté de lui demander à qui l'Église avait le plus d'obligations et qui faisait plus d'honneur aux saints, ou bien ceux qui confondaient sainte Thérèse et sa doctrine avec celle de M. de Cambrai, et qui disaient qu'on ne pouvait condamner l'une sans l'autre ; ou bien les évêques, et vous en particulier, qui souteniez que la doctrine des saints mystiques était toute opposée à la pernicieuse doctrine de M. de Cambrai. Il me répondit que j'avais raison. Après plusieurs réflexions pareilles, il me demanda si je croyais que M. de Cambrai se soumît. Je lui répondis que je n'en doutais pas un seul moment, non seulement à cause des protestations qu'il a faites, mais encore à cause qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui que par cette voie. Là-dessus, il me dit que le Roi lui ferait bien faire ce qu'il fallait. S. S. me fit la grâce de me dire après cela qu'il ne doutait pas que les évêques n'agissent avec douceur à l'égard de M. de Cambrai. Je pris la liberté de lui dire qu'il me paraissait que la première chose qu'on devait faire était d'attendre ce que M. de Cambrai ferait ; et qu'au cas qu'il reconnût avec une soumission parfaite et humblement ses erreurs, et contentât le Saint Siège et l'Église, que je pouvais répondre non seulement de la douceur des évêques, mais encore de leur véritable joie ; et qu'en particulier vous lui ouvririez les entrailles de père que vous aviez toujours eues pour lui ; que vous n'en aviez jamais

17. « Ces mystiques, ces mystiques me disaient qu'on ne peut condamner les propositions de l'archevêque sans condamner sainte Thérèse. »

voulu qu'à l'erreur, et n'étiez entré sur les faits que forcé et pour vous justifier et faire connaître la vérité et démasquer l'erreur. Quoique S. S. me parût assez tranquille, je ne laissai pas de remarquer qu'on lui avait fait peur de cet archevêque ; sur quoi je le rassurai. Comme aussi sur la cruauté, dit-on, avec laquelle les amis de M. de Cambrai prétendent qu'on l'a traité, je lui dis très librement qu'il n'avait pas à se reprocher de la dureté à l'égard de M. de Cambrai ; que jamais errant et coupable n'avait été traité dans toute la suite de cette affaire et à la fin avec plus d'égard et de douceur. Je le fis ressouvenir des instances qu'il avait faites, il y a deux ans, avant que l'affaire vînt à Rome, pour qu'elle finît en France ; ce que le Roi, le nonce, les évêques avaient fait pour cela pendant six mois, employant toutes les voies de douceur sans pouvoir rien obtenir de son obstination. Le Pape fut fort consolé de ces réflexions, et me dit : « Il est vrai, c'est lui qui l'a voulu ; il a voulu venir ici, il a voulu être condamné ; nous avons fait tout ce que nous avons pu pour lui, mais il est trop opiniâtre ». Le bon Pape jetait des larmes de temps en temps, quand il se sentait soulagé. Il serait trop long de vous dire tout ce qu'il me dit, mais je tâchai de n'oublier rien de ce qui le pouvait confirmer et consoler.

Je ne jugeai pas à propos de lui parler ni de l'*hérétique* épargné, ni du bref : cela viendra dans son temps. De peur que je ne l'oublie, le cardinal Albani m'a voulu défendre le *motu proprio* sur ce que M. le cardinal de Bouillon avait souhaité qu'on ne mît point que ce fût à la réquisition des évêques ni du Roi. Cela étant, me dit-il, il faut bien mettre que c'est *motu proprio* Mais la raison ne conclut pas.

Ceux qui ont été les plus faibles dans cette affaire après le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani, qui ont toujours été sur les mêmes principes et dans les mêmes vues, ce sont les cardinaux Ferrari et Noris. Ces deux-là ont fort bien voté sur les propositions, ont foudroyé la doctrine de l'amour pur et le système de M. de Cambrai ; mais le cardinal Ferrari, en tremblant, a suivi sur la fin les impressions du carme, pour empêcher qu'on ne mît dehors les propositions, craignant

qu'on ne s'engageât trop à cause des mystiques. Pour le cardinal Noris, apparemment pour entrer dans l'esprit du Pape et pour ne pas déplaire au cardinal de Bouillon qui se déclarait ouvertement, [il] était porté à tout adoucir, et parlait de tout avec indifférence. Ces deux se sont montrés vrais *frati*, le dernier, par-dessus le marché, *Pantalon*.

Les anciens ont été comme vous avez vu, et ont tout soutenu avec une vigueur incroyable. Je ne parle pas du cardinal Casanate ; mais le cardinal Panciatici et le cardinal Marescotti se sont signalés ; le cardinal Nerli bien, mais comme vous savez ; Carpegna a toujours été rondement, et a l'avantage d'avoir été toujours le premier opposé au cardinal de Bouillon ; le cardinal Spada a agi doucement, selon son humeur. Le cardinal Ottoboni a réparé à la fin le commencement, et a fort bien fait ; le petit bruit que j'ai fait sur son chapitre, l'a fait apercevoir qu'il avait pris un mauvais parti, et la hauteur du cardinal de Bouillon l'a piqué. Vous en savez à cette heure autant que moi.

Le cardinal Albani s'était toujours flatté qu'en caressant le P. Roslet, en lui faisant de fausses confidences, en disant mille maux du cardinal de Bouillon, il le persuaderait de ses bonnes intentions pour les évêques et qu'en même temps, par ce moyen, il nous prendrait pour dupes l'un et l'autre. Il faut avouer qu'il a trompé le P. Roslet ; mais, pour moi, qui avais suspendu mon jugement à son égard jusqu'à ce que je le visse agir, et qui ai toujours eu mes raisons pour me défier de lui et le croire lié avec le cardinal de Bouillon, comme je vous l'ai toujours dit, il ne m'a pas abusé longtemps. Je me suis aperçu de la fourberie, en ai averti le P. Roslet, qui ne m'a pas cru et ne me croit pas encore, quoique tout le monde lui dise le contraire, et qu'il soit plus que certain qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'ait tout gâté, et qu'en effet le bref a été affaibli par lui comme vous voyez. Il a même poussé l'adoucissement jusque sur le *sive in obvio sensu, sive*, etc. ; car, dans la bulle de Jean XXII, il y a *tam ex... quam*, etc., ce qui est conjonctif ; et le cardinal Casanate insistait qu'on mît *et in obvio sensu et attenta connexione sententiarum*. Mais

il n'y a certainement pas eu moyen de le faire parler nettement. Il y a entendu finesse; mais, malgré lui, le *sive* n'est pas mauvais.

Ce qui est de plaisant, c'est que le Pape s'est entendu avec le cardinal Albani pour tromper le pauvre P. Roslet; et qui ne le serait? Le cardinal Albani me craint comme le feu; je ne crains personne, ayant la vérité pour moi.

Au reste, le cardinal Casanate et ici les théologiens prétendent que la note d'*erronea* est plus forte que celle d'*hæresi proxima* et immédiatement après l'*hæretica*, étant précise, directe, et l'*hæresi proxima* indirecte.

C'est à présent aux évêques à voir si il faut que le Roi demande ou dans la bulle (supposé qu'on en fasse instance), ou par un décret postérieur, qu'on condamne et défende les livres faits en défense du livre des *Maximes*. Je suis persuadé et qu'on le doit, et qu'on le fera ici sans nouvel examen; mais il faut que le Roi le demande comme chose nécessaire, sans quoi le cardinal de Bouillon empêchera tout. J'ai déjà fait convenir les cardinaux Marescotti, Panciatici, Noris et Casanate que cela se doit.

Le cardinal de Bouillon a poussé ses espérances et son acharnement à défendre M. de Cambrai jusqu'au bout; car, dans la dernière congrégation, il interrompit trois fois la lecture du décret; il proposa des adoucissements que S. S. ne comprit pas, l'un sur la proposition de l'*involontaire*; l'autre sur les explications non examinées. Le Pape ne répondit autre chose sinon : *avanti, avanti*, à celui qui lisait; et les cardinaux tout d'une voix : *ohibo, ohibo*[18], et on passa outre. Le cardinal Casanate me le dit hier, et en riait encore.

Le cardinal de Bouillon n'a pas jugé à propos de me donner le moindre signe de vie depuis ce temps-là[19]. Il a jugé à

18. Aujourd'hui, on écrit : *oibo*, fi !

19. Bouillon écrit le même jour : « Depuis jeudi dernier que le décret fut arrêté par le Pape, je n'ai pas entendu parler de M. l'abbé de Chantérac et ne lui ai pas fait dire un mot d'honnêteté, ni pour lui, ni pour M. de Cambrai, ni directement ni indirectement. Il est vrai aussi que j'ai cru devoir observer le même silence à l'égard de

propos de faire partir son courrier sans me faire demander si j'voulais écrire; ce qui me fit résoudre, le voyant parti, de dépêcher le mien six heures après. Je l'ai vu depuis deux fois: il ne m'a pas ouvert la bouche sur M. de Cambrai, ni sur cette affaire. Personne n'en oserait parler devant lui. Cela paraît extraordinaire, mais cela est vrai. Ce qu'il dit à présent, c'est que, si on l'avait voulu croire, on aurait mieux fait qu'on n'a fait[20]. Jugez si ç'aurait été contre M. de Cambrai, et que pensez-vous du décret, s'il avait été pape?

Tout ce qu'il y a à craindre à présent, c'est qu'on ne fasse faire au Pape quelque chose en faveur de M. de Cambrai, en lui faisant écrire quelque chose. Je ferai mes diligences là-dessus. Il est bon que le Roi s'explique sur cela. Tout est à craindre du cardinal de Bouillon, qui menace toujours qu'on va voir un schisme, et le bon Pape tremble.

Je ne sais ce qu'on fera de M. le cardinal de Bouillon; mais il est bien dangereux de le laisser à Rome, par rapport à tout: il ne peut plus faire que du mal. Tout le monde en parle de cette manière, par rapport aux affaires du Roi et de la religion.

M. Charmot, procureur général des Missions étrangères, a servi la bonne cause avec une fidélité et une fermeté sans exemple. Je vous prie d'en bien rendre témoignage où il faut; c'est un saint prêtre, digne de vénération et de respect.

M. l'abbé Bossuet, qui vint chez moi vendredi, après avoir dépêché secrètement un courrier sans m'en rien dire. J'ai jugé devoir garder ce profond silence à l'égard de ces Messieurs, s'agissant d'une affaire de l'Église, dans laquelle m'étant trouvé des juges, je ne devais avoir d'autre vue que celle du bien de la religion, sans avoir égard aux personnes pour leur faire des compliments conformes à leurs différents sentiments de joie ou de tristesse... » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 400, f°s 262 et suiv., et *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 421).

20. Le cardinal avait imaginé, pour terminer l'affaire, un projet qui ne fut pas adopté, et dont il dit au Roi: « J'ose me flatter que, si le Pape avait suivi ce projet, il aurait fait une chose plus au goût de V. M., en prononçant plus nettement sur le fond de la doctrine » (Lettre du 13 mars 1699, Affaires étrangères, *ibid.*, et *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 417; cf. p. 402).

M. Giori mérite un remerciement pour son zèle et sa vigueur. Les évêques ne doivent pas prodiguer leurs compliments ici ; très peu de gens le méritent. Tout le monde se réjouit avec moi, et moi, je me réjouis avec tout le monde comme d'une cause qui m'est commune avec tout le monde chrétien. Je n'ai pas entendu parler des jésuites depuis longtemps.

La cabale est dans un abattement effroyable : la douleur est peinte sur le visage des amis [de M. de Cambrai]. M. de Chantérac alla dès vendredi aux pieds de S. S., et pleura à chaudes larmes. Il promit une soumission entière de M. de Cambrai ; il dit lui avoir écrit ce qu'il fallait là-dessus. Il ne s'attendait pas à ce jugement, et n'en revient pas.

Le cardinal de Bouillon a été très fâché quand il a su que M. Madot était parti : je ne sais s'il n'écrira pas contre lui à la Cour. J'ai dit ici qu'il ne devait aller que jusqu'à Gênes[21], d'où il devait dépêcher un courrier. Vous communiquerez, s'il vous plaît, ma lettre à M. de Paris, à qui je n'écris encore qu'un mot, n'en pouvant plus. Je suppose que lui et vous n'aurez pas manqué de garder toutes mes lettres, les seuls mémoires qui me resteront de ce qui s'est passé. Ce sont, je puis vous assurer, des mémoires très fidèles.

On attend ici avec impatience M. de Monaco, qui doit arriver avant Pâques.

M. le prince Vaini va en France : M. le cardinal de Bouillon prétend que c'est sa créature. Je ne sais ce qu'il dira de lui : il sait la vérité ; il ne la dira peut-être pas ; mais je ne crois pas aussi qu'il ose le justifier : il prendra, s'il fait bien, le parti du silence, je le lui ai conseillé. Faites-lui bien des amitiés, je vous en prie, et bien des respects à M. le nonce.

La petite communauté du P. Estiennot[22] a paru toujours être du bon parti, et lui aussi.

21. L'abbé parlait ainsi pour sauvegarder la liberté de Madot, qui s'était enfui de France (plus loin, p. 248) ; mais, en réalité, celui-ci devait raconter à Bossuet les choses de vive voix (Voir p. 216 et 247).

22. Les bénédictins. D. Estiennot mourut le 20 juin suivant et fut inhumé chez les Minimes de la Trinité du Mont. Il eut pour succes-

M. Phelipeaux est un peu honteux de son procédé. Je ne fais pas semblant d'être informé de tout ce qui le regarde; et j'irai toujours mon chemin, l'aimant assurément plus qu'il ne m'aime[23].

Je n'ai pas épargné ma peine pour écrire, ayant cru nécessaire quelquefois de répéter souvent, pour faire mieux connaître un pays éloigné, et n'avoir rien à me reprocher.

Si vous êtes à Meaux, je vous prie d'envoyer ma lettre à M. de Paris.

Je mande à M. de Reims, à M. le cardinal de Janson, que vous les instruirez de tout le détail de la fin de cette affaire.

1882. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 23 mars 1699.

C'est vraiment un coup du Ciel que ce qui s'est fait. Les qualifications ne peuvent être plus sages, ni plus fortes, ni mieux appliquées[1]. Le cardinal Casanate[2] est vraiment un homme divin. Rien ne fera jamais plus d'honneur à la chaire de saint Pierre que cette décision, ni au Sacré Collège que de montrer qu'il a de si grand[s] sujet[s]. Nous ne cessons ici

seur dans sa charge de procureur général D. Guillaume Laparre (Montfaucon à Longuerue, ms. d'Avignon, 1435, f° 104; cf. Vanel, *Nécrologe des religieux de la Congrég. de Saint-Maur*, p. 59 et 202).

23. On se rappelle que, de retour à Meaux, Phelipeaux parla en mauvais termes de la conduite de l'abbé Bossuet à Rome. D'un autre côté, D. Guillaume Laparre estimait qu'on reconnaissait fort mal les services rendus par Phelipeaux dans l'affaire de Cambrai (Ms. d'Avignon, f° 249 v°). Voir p. 260 et 269.

Lettre 1882. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Cependant elles étaient moins sévères que ne l'avait demandé Bossuet, puisque celle d'*hérétique* manquait.

2. Édit. : et le cardinal Panciatici (ajouté d'une autre main, qui a changé également le singulier en pluriel pour les mots suivants).

d'en faire l'éloge. Il n'y a qu'une seule chose à désirer, c'est qu'on n'ait point fait une bulle en forme comme pour Jansénius et comme à Molinos[3]. Je ne sais s'il se trouvera un exemple, ni qu'il y ait une décision de foi par un bref *sub annulo Piscatoris*, ni si jamais on en a passé ici de cette sorte. Je ne doute point que M. le cardinal de Bouillon n'ait laissé passer cela exprès. Mais ces petits défauts de formalité se peuvent si aisément réformer, et sans aucun intérêt[4] du Saint Siège, qu'il faut tâcher de ne s'en point embarrasser.

Je n'ai point encore vu le Roi, ni M. de Paris, qui l'a vu; mais je sais qu'il est ravi, et qu'hier il prenait plaisir de parler à tout le monde de la *bulle*, car il l'appela toujours ainsi. Nous verrons dans peu ce que lui diront, sur la réception d'un bref, les officiers de son Parlement. Je chercherai tous les exemples, et par l'ordinaire prochain je vous dirai plus amplement toutes choses. Si l'on a quelque chose à proposer à Rome, on attendra l'ambassadeur, qui doit y être dans peu. On sera bien aise aussi de voir quel parti prendra M. de Cambrai, qui n'a aucun moyen de reculer.

Je vous puis assurer que tous les évêques, toute la Sorbonne et tout Paris est ravi : je dis au pied de la lettre[5]. On donne des louanges immortelles au

3. Deforis avait effacé : comme pour Jansénius et comme à Molinos.

4. *Intérêt*, dommage.

5. « Cette censure d'un livre contre lequel M. l'évêque de Meaux écrivait depuis tant de temps fut universellement regardée comme le fruit de ses veilles. Plus il se dérobait cette gloire à lui-même, plus le public s'empressait de la lui donner. A cette nouvelle, il s'enferma...

Pape comme au restaurateur de la religion, que cette [secte] artificieuse allait renverser avec son faux air

dans sa maison de Paris, et toute la terre vint le chercher dans sa retraite. Ce fut un concours chez lui de personnes de toutes sortes de conditions. Tous les prélats qui se trouvèrent à Paris y vinrent les premiers, même les archevêques de Lyon, de Rouen, même les prélats des provinces les plus reculées, avec qui M. de Meaux n'a d'ailleurs aucun commerce. Les lettres des absents et de toutes les personnes de considération et de mérite du royaume vinrent pendant deux mois faire honneur à son triomphe. Les princes furent les premiers à donner cet exemple par écrit et en personne. Encore plus de deux mois depuis, M. le duc et Mme la duchesse du Maine, jouant avec leurs domestiques, dans leur appartement au château de Versailles, la comédie du *Misanthrope*, après que le prologue fut fait par M. de Malézieu à l'honneur de la maison de Condé et de M. le Prince présent, M. le duc du Maine se réserva pour l'épilogue, qu'il conclut, après quelques louanges de M. le Prince, par féliciter M. de Meaux, aussi présent, sur le grand procès qu'il avait gagné à Rome. C'est le langage de tout le peuple, non seulement de quelques villes, mais encore de la campagne, qui se disaient les uns aux autres : M. de Meaux a gagné son procès à Rome contre M. de Cambrai. Les jésuites furent encore, en cette occasion, les seuls insensibles à la gloire de M. de Meaux... » (Ledieu, dans la *Revue Bossuet*, du 25 juillet 1909, p. 44). Pourtant une satire d'inspiration janséniste fit entendre une note discordante dans ce concert d'éloges :

Quant à la fameuse censure,
Quoique, à vrai dire un peu trop dure,
Qui condamne sans nul pardon
Le livre du sieur Fénelon,

On croit qu'il est bon de s'en taire
Pour ne pas attirer d'affaire
Au digne prélat son auteur,
Mais qui n'est plus dans la faveur.

Pour faire une entière justice,
Il faudrait rendre même office
Au sieur Bossuet, qui fait sa cour
Aux dépens du pur amour.

(*Étrennes à Mgrs les Inquisiteurs pour l'année 1700*, Arsenal, Th 7561). — En cette circonstance, le duc de La Rochefoucauld se signala en témoignant hautement de l'estime qu'il faisait de Fénelon. « Le procédé du duc de La Rochefoucauld qui n'a point voulu renoncer à l'amitié qu'il a toujours eue pour ce prélat est loué et

de piété. Le parti de M. de Cambrai est mort, et il ne faut pas croire qu'il puisse se relever de ce coup, ni qu'il ose seulement souffler. Rendez grâces à Dieu de vous avoir conduit par sa main.

1883. — Jean Phelipeaux a Bossuet.

Rome, ce mardi 24 mars 1699.

Voilà une lettre que l'agent de M. l'archevêque de Séville m'a donnée pour vous faire tenir[1]. J'y joins des vers qu'un de vos diocésains[2] se trouvant à Rome m'a apportés. C'est maintenant de votre côté que nous attendons des nouvelles. Je souhaite que vous soyez content des expressions et de la condamnation portée dans le bref, afin que je puisse vous aller revoir.

La reine de Pologne[3] est arrivée aujourd'hui, aussi bien

approuvé par tous les honnêtes gens, qui ne sont pas moins édifiés de ce qu'il a plusieurs fois dit que, connaissant M. de Cambrai pour un fort honnête homme, candide, sincère et de bonnes mœurs, il ne doutait point de sa soumission. » (*Gazette de La Haye*, n° 29, lettre du 3 avril 1699 ; cf. le *Journal* de Dangeau, 22 mars 1699, et Ledieu, dans la *Revue Bossuet*, 1904, p. 42).

Lettre 1883. — 1. Voir p. 288.

2. Cette pièce, de 21 strophes de quatre vers, conservée par Ledieu dans son Recueil sur le quiétisme, est intitulée : *In celebrem Illustrissimi Meldarum Præsulis de quietismo victoriam Epinicion.* Elle est ainsi signée : *Cunebat Romæ Nicolaus Le Cocq, clericus Meldensis, Idibus Martii 1699* (*Revue Bossuet*, décembre 1905, p. 148).

3. Marie Casimire, née à Nevers, de Henri de La Grange, marquis d'Arquien, et de Françoise de La Chastre ; elle avait épousé d'abord Jacob Radziwill, comte de Zamoyski, palatin de Sandomir ; puis, le 6 juillet 1665, Jean Sobieski, grand maréchal de Pologne, qui fut élu roi de ce pays le 20 mai 1674. Devenue veuve une seconde fois, elle se fixa à Rome jusqu'en juin 1714. De là, elle passa en France, où elle mourut subitement au château de Blois, le 30 janvier 1716, à soixante-quinze ans (Voir Saint-Simon, t. I, II, XIII et XV). Son père (1609-1707), nommé cardinal en 1695, reçut le chapeau en même temps que Morigia, le 30 mars 1699.

que les cardinaux Morigia et La Grange. On parle d'une promotion en faveur de M. Jacometti, auditeur du Pape[4], à qui on donnera la charge de préfet de la signature, vacante par la mort du cardinal Cavallerini. On parle aussi de rappeler tous les nonces. On dit que le Pape n'est pas content de Santa-Croce[5], qui est à Vienne; qu'il donnera l'archevêché de Milan à Archinto[6], nonce en Espagne; et qu'il a fait assurer Delphino que cela ne l'empêchera pas d'être cardinal, et qu'à la place de Delphino on enverra Gualtieri[7], vice-légat d'Avignon, à qui le Pape vient de donner deux prieurés dans le Comtat, vacants par la mort de Cavallerini. Mais ces nouvelles ne vous toucheront guère, non plus que moi. M. de Chantérac reste encore ici : il a expédié un courrier à Cambrai, dont il attendra la réponse.

Je suis avec un profond respect, etc.

1884. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 24e mars 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire

4. Giacometti ne fut point cardinal. Il avait été nommé auditeur de rote par le Pape vers le 1er novembre 1698 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 182). Le cardinal de Janson le jugeait homme de bien, très habile et bien intentionné pour la France. « Le Pape, disait-il, a de la créance en lui, et, sous prétexte de parler des affaires qui regardent son emploi, on peut lui faire insinuer plusieurs choses, soit pour ôter au Pape ses doutes ou pour le fortifier dans les résolutions qu'il aura prises » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 383, fos 179 et suiv.).

5. André de Santa-Croce, Romain, nonce en Pologne, puis à Vienne, cardinal en 1699, évêque de Viterbe, de 1704 jusqu'à sa mort, en 1712.

6. Joseph Archinto, Milanais, nonce en Espagne, archevêque de Milan en 1699, fit partie de la promotion de cardinaux de la même année, et mourut en 1712.

7. Delphini, nonce à Paris, fut aussi compris dans la promotion de 1699, et fut, en effet, remplacé auprès de Louis XIV par Philippe Antoine Gualterio, né à Orvieto, évêque d'Imola, qui fut cardinal en 1706 et mourut en 1728 (Cf. Saint-Simon, *passim*).

Lettre 1884. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

de Paris, 2e de ce mois. Je compte que vous aurez vu, à l'heure qu'il est, le bref et reçu le courrier. Je ne sais si M. Madot aura passé Gênes, et sera allé jusqu'à Paris; mais je l'avais prié de dépêcher de Gênes un courrier, au cas qu'il ne passât pas. Comme il est plein d'amitié pour moi, de reconnaissance pour vous, je ne doute presque pas qu'il n'ait voulu aller s'aboucher avec vous et M. de Paris; et je ne crois pas inutile ce que vous pourrez apprendre de lui, mieux que de qui que ce soit, sur ce qui se passe ici par rapport à tout. Il est très bien instruit de tout, il a tout vu et a de l'esprit et du discernement. Ce sont, je l'ose dire, ces bonnes qualités et la crainte que le cardinal de Bouillon a qu'il ne rende bon compte de tout, qui lui attire à présent la haine que cette Éminence témoigne assez publiquement contre lui, depuis qu'elle a su qu'il était parti. Auparavant il lui faisait fort froid à cause de l'attachement qu'il témoignait pour moi et de la liberté avec laquelle il parlait sur l'affaire de M. de Cambrai : néanmoins, par politique, il le souffrait quelquefois chez lui[1], où M. Madot a des amis. Mais, depuis qu'il est parti, c'est une rage et un déchaînement contre lui que je n'aurais jamais imaginé et qui est outré. M. le cardinal de Bouillon n'ose pas dire, au moins en public, qu'il trouve mauvais que j'aie dépêché un courrier, quoique cela le pique fort ; et tout tombe sur le pauvre M. Madot, qu'on n'épargne pas : je crois même savoir que l'on en a écrit à la Cour et dit tout le mal imaginable. On prétend surtout lui faire un crime d'être parti sans prendre congé de M. le cardinal de Bouillon ; mais on voit bien qu'il ne le pouvait pas, à moins de hasarder son voyage, étant comme certain que cette Éminence l'aurait empêché de partir, soit en le lui défendant, ou en empêchant qu'il ne trouvât des chevaux. Et n'ayant aucune obligation particulière à M. le cardinal de Bouillon, il n'était pas prudent d'hasarder pour une cérémonie l'affaire essentielle. Je vous prie de bien dire ce qu'il faut là-dessus. Il n'est question que

1. Il l'avait même invité à dîner le 15 février (Phelipeaux, p. 226 et 227).

d'être parti de Rome ; car, pour être arrivé à Paris, personne n'en peut et n'en doit rien savoir, hors vous, moi et M. de Paris, étant bien certain qu'il ne peut pas se montrer[2] : ainsi toute la peine que s'est donnée M. le cardinal de Bouillon à écrire contre lui sera bien inutile, et ne montrera que sa passion extrême.

Au surplus, s'il était vrai, comme on me l'a assuré, que M. le cardinal de Bouillon ait écrit contre moi à l'occasion du courrier envoyé, et que je ne l'avais pas dû faire, je suis persuadé que je n'ai pas besoin de me justifier là-dessus. Tout le monde m'aurait blâmé de n'avoir pas averti les évêques, dans une occasion si importante, de tout ce qui s'était passé et des particularités tant de la fin de l'affaire que du bref, et de ce qu'on pouvait remarquer à cette occasion. Il me semble, comme il a paru à tout le monde ici, au Pape et aux ministres et à tous les cardinaux, que M. le cardinal de Bouillon n'ayant pas jugé à propos de m'avertir du courrier qu'il dépêchait, et m'offrir de faire porter mes lettres par cette voie, que je n'avais en cette occasion d'autre parti à prendre que de faire ce que j'ai fait, qui est de dépêcher, après le sien parti, un courrier pour porter mes lettres et rendre compte de tout. Pour ce qui est de lui en demander permission, rien ne m'obligeait à le faire et tout voulait que je ne le fis pas, ne devant pas douter qu'il ne trouvât le moyen de l'empêcher, ou par autorité, ou avec ses ruses ordinaires. Savoir à présent si le courrier que j'ai dépêché arrivera plus tôt que le sien, voilà ce que je ne puis savoir et ce que je ne dois pas supposer, son courrier ayant huit heures d'avance avant le mien : si, après cela, son courrier court mal, que le mien coure bien, c'est l'affaire des courriers, et n'est ni celle de M. le cardinal de Bouillon, ni la mienne. Après cela, je ne trouverais pas un trop grand malheur que le mien arrivât devant le sien. C'est un courrier adressé à vous ou à M. de Paris ; il n'est

2. En effet, Madot s'était enfui de France à la suite d'un duel. Voir dans la *Revue Bossuet*, octobre 1903, l'article intitulé : *Le courrier dépêché de Rome pour annoncer à Bossuet la condamnation de Fénelon.*

pas adressé ni aux ministres, ni au Roi ; et après que vous aurez reçu les dépêches, il est de votre prudence d'avertir ou de ne pas avertir le Roi, et je ne crois pas que le Roi et les ministres se soucient fort de cette formalité ; mais cela ne me regarde pas. Je fais seulement mon devoir en vous dépêchant un courrier pour vous donner de mes nouvelles, ne pouvant vous en donner par une autre voie, et le devant faire d'autant plus dans cette occasion, que je devais rendre compte promptement de ce qui s'était passé dans cette décision, surtout après les derniers embarras de la semaine d'auparavant, qui m'avaient déterminé de dépêcher un courrier.

Je me suis étendu sur ce particulier, sachant le bruit qu'a jugé à propos de faire M. le cardinal de Bouillon sur cette conduite, que tout le monde ici a approuvée, hors lui et les gens gagés pour l'applaudir, qui sont en petit nombre. Je n'ai eu autre vue que celle de faire mon devoir, je n'ai eu jamais en rien celle de lui donner du chagrin. Si, en faisant ce que je dois, j'ai eu le malheur d'encourir sa haine et son indignation, j'avoue franchement que je ne suis pas dans la disposition de m'en vouloir corriger.

Le fond de l'affaire est que M. le cardinal de Bouillon est dans le dernier désespoir de la mauvaise réussite de ses grands desseins. Il a de la peine à être obligé de me faire des honnêtetés ; il n'est pas fâché de trouver un prétexte de me faire froid, et encore plus que son chagrin ne puisse pas tomber sur la rage qu'il a.

Ces jours-ci, M. le cardinal de Bouillon a été à Frescati, seul avec le P. Charonier : j'aurais pris la liberté de lui parler sur tout cela, si je l'avais pu voir. Je remarquai, la dernière fois que je le vis, un froid nouveau : j'en ai depuis appris la raison, c'est celle du courrier ; il s'en faut consoler. Parlons d'autre chose.

J'attends avec grande impatience de vos nouvelles sur le bref, sur le fond et sur la forme. J'apprends tous les jours sur le fond la confirmation de ce que je vous ai écrit dans mes lettres précédentes, que la douceur avec laquelle on a traité M. de Cambrai vient de la part du Pape, et que cette

prévention du Pape vient uniquement par les amis du cardinal de Bouillon, le cardinal Albani et Fabroni, par le cardinal de Bouillon lui-même, qui a employé toutes sortes de voies. Voilà tout ce qu'il a pu obtenir, qu'on ne qualifiât pas d'*hérétique* une doctrine qui le mérite, et cela, si l'on le peut dire, par la toute-puissance du Pape et par sa prévention. Tout ce qui est de faible dans le bref vient de là. On voit bien à qui on a l'obligation du bien et du mal; je le dis franchement, du bien au cardinal Casanate, et du mal au cardinal de Bouillon, qui, pour son ami, a trahi la vérité, la religion, l'honneur de son pays, de sa nation, et ce qu'il doit au Roi et à lui-même.

Il n'y a personne qui n'ait admiré jusques ici la modération avec laquelle le Roi en a usé à l'égard du cardinal de Bouillon; mais je puis dire à présent qu'il n'y a personne qui n'attende, l'affaire conclue, de voir quelque marque publique et marquante du juste ressentiment que doit avoir le Roi d'une conduite aussi méprisante à son égard, et qui tendait à excuser un livre et une doctrine aussi pernicieuse et dont les suites le pouvaient être davantage, tant par rapport aux consciences que par rapport au repos de l'État[3].

Quant à la forme du bref, vous savez tout, et le remède aisé qu'il y a. Le cardinal Albani m'a fait proposer par le P. Roslet de prévenir par une bulle[4] en forme les demandes et peut-être les plaintes de la France; mais j'ai répondu que ce

3. Bouillon finit par regagner la confiance du Roi, mais ce ne fut pas pour longtemps. Il tomba de nouveau en disgrâce en 1700 pour n'avoir pas appuyé, comme le désirait Louis XIV, la candidature de l'abbé de Soubise, fils adultérin de ce prince, à l'évêché de Strasbourg (F. Reyssié, *le Cardinal de Bouillon*, Paris, 1899, in-8, p. 125 et suiv.; Affaires étrangères, *Rome*, t. 402, f° 159, dépêche du 12 novembre 1699; t. 403, f°s 72 et 113, 8 décembre 1699 et janvier 1700; Saint-Simon, t. VII, p. 83 et suiv.).

4. Cependant Maille écrivait le même jour: « Un des principaux cardinaux a dit que, si on demandait une bulle sur l'affaire de Cambrai, il ne croyait pas qu'on l'accordât, parce que Rome ne veut pas paraître consentir que les décisions par bref où il y a *motu proprio* n'ont pas force de loi dans toute l'Église » (Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 195).

n'était pas à moi à rien dire là-dessus. Je sais que le cardinal de Bouillon fait semblant d'être fâché qu'on n'ait pas fait une bulle, sur ce qu'il a su que j'avais commencé à en parler et sur le *motu proprio*; mais, dans le fond, il en est bien aise et croit par là rendre la chose moins authentique en France. Rien ne lui était plus aisé qu'à faire prendre le modèle de celle de Jansénius[5], surtout averti, il y a longtemps, qu'on voulait une bulle, et une bulle dans les formes reçues dans le royaume, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer.

Autant l'abbé de Chantérac parle sagement par rapport à la soumission que doit M. de Cambrai, autant le cardinal de Bouillon menace et fait appréhender un schisme. Le Pape est très agité là-dessus, et parle quelquefois comme un homme qui se repent d'avoir traité si rudement M. de Cambrai, quoiqu'il soit traité avec trop de douceur; mais le cardinal Albani et Fabroni ne cessent de le lui répéter, à l'instigation du cardinal de Bouillon. Même on a remarqué de la colère dans le Pape contre le cardinal Casanate, comme la cause, dit-il, de tout. La cabale des jésuites et du cardinal de Bouillon qui le hait emploie contre ce grand homme tous les artifices imaginables pour le rendre suspect au Pape, et cela est très aisé, et veut par là empêcher le bien qu'il peut faire. A quelques-uns néanmoins le Pape témoigne être content de ce qu'il a fait, disant qu'on en[6] sera content en France. Il dit même naturellement deux jours après la décision : *È ita la botta*, qui veut dire *le coup est parti*; mais depuis on lui brouille la cervelle le plus qu'on peut. On prétend par là faire deux choses : l'une, faire toujours écrire le Pape au Roi en faveur de M. de Cambrai, pour peu qu'il se soumette, afin qu'on oublie le passé; l'autre, de forcer, si l'on peut, le Pape à faire quelque pas pour prévenir M. de Cambrai, et dont il se puisse parer. L'on peut compter que la cabale n'espère plus rien que de ce pays-ci.

5. On a raturé sur l'autographe le nom de Jansénius et on y a substitué celui de Molinos.

6. Autographe : qu'on n'en.

J'ai cru être obligé de parler ces jours passés au cardinal Spada sur le bruit qui courait, qu'on voulait que le Pape écrivît quelque bref consolant à M. de Cambrai, et je lui ai bien fait voir les conséquences d'un pareil pas, me paraissant indigne du Pape de faire des avances à un errant, avant que d'être sûr de sa soumission et de son humiliation. Il m'assura que le Pape ne ferait rien qui pût préjudicier à la sentence prononcée et à la dignité du Saint Siège. Il m'a fait entendre en même temps que le Pape, envoyant le bref au Roi[7], lui avait témoigné qu'il serait à souhaiter qu'on finît toutes les disputes. Je lui ai répondu que cela dépendait uniquement de la conduite de M. de Cambrai ; et qu'après sa soumission parfaite, il ne resterait plus aux évêques que de bien prêcher et de bien instruire sur la bonne doctrine et contre la mauvaise, conformément à la sentence prononcée par le Saint Siège, et que ce n'était pas là disputer, mais autoriser ce qu'avait fait le Saint Siège. Et il n'y faut pas manquer, quoi qu'on puisse écrire d'ici, où l'on tremble sur tout. Mais, en France, il faut songer à remédier au mal qu'a produit, et l'obstination de M. de Cambrai, et la fureur de la cabale, et la lenteur et la mollesse de cette cour.

Je puis vous dire, comme le sachant de science certaine, que tous les gens de bien et les gens savants qui sont ici attendent de France, sur le chapitre de la religion, tout le bien, et sur cette matière en particulier, que les évêques de France ne manqueront pas de suppléer à ce qu'on n'a pas fait encore ici sur les mystiques, qui est de les réduire au rang qu'ils méritent dans l'Église. Ils s'attendent que, dans les instructions qu'on donnera sur cette matière, on dira sur cela ce qu'il faudra, qui se réduit en substance à l'idée que vous avez ; que même ils parleront là-dessus avec autorité : il faudra seulement éviter, par rapport à ce pays-ci, de ne le pas faire[8] en forme de canons, d'articles. Tout le reste sera ici très approuvé et très bien reçu et confirmé dans l'occasion.

7. Voir l'appendice, p. 446.
8. C'est-à-dire : éviter de le faire...

Je sais que tout le Saint Office est dans cette disposition, et que les mystiques y sont à présent craints et méprisés.

On ne fait pas difficulté ici de dire que l'Église vous a la dernière obligation d'avoir levé le masque à une doctrine aussi pernicieuse et aussi raffinée que celle de l'amour pur : ainsi le livre que vous méditez ne peut être que bien reçu, pourvu qu'il soit court. On compte ici que vous avez eu pleinement la victoire, et que par contre-coup votre doctrine, irréprochable sur tous les points, a été approuvée en tout. On n'en a point parlé, mais vous avez été examiné avec autant de rigueur que M. de Cambrai, non seulement par rapport à convaincre M. de Cambrai d'erreur, mais par rapport à votre doctrine, l'un et l'autre étant trop liés ensemble.

J'attends vos *Passages éclaircis*, que je distribuerai ici sagement : cela fera fort bien par rapport aux mystiques. Il est bon de les expliquer, de montrer qu'ils sont bien éloignés de la doctrine de M. de Cambrai et des quiétistes ; mais il sera bon dorénavant de laisser croire qu'ils ont exagéré, et c'est ce que vous avez dit toujours, et que M. de Cambrai avoue lui-même. Le *sive attenta sententiarum connexione* sauve les bons mystiques, abîme M. de Cambrai, et donne lieu à dire tout ce qu'on voudra sur les expressions particulières des mystiques.

Qu'avez-vous dit de la batterie de canons de la cabale? J'ai appris une chose particulière, que la même idée était venue aux protecteurs de Molinos, précisément la même, et cela était proposé par le cardinal Azolini[9], et fut rejeté.

9. Decio Azzolini, né à Fermo, dans la Marche d'Ancône, en 1623, fut employé à la secrétairerie d'État, puis secrétaire des brefs aux princes, et enfin cardinal en 1654. Il était mal disposé pour la France, et le cardinal d'Estrées se plaint souvent de lui. Sur le conseil d'Alexandre VII, la reine Christine lui confia l'administration de ses biens, et elle fut si satisfaite de sa gestion qu'elle l'institua son héritier universel. Il mourut le 8 juin 1689 (Voir Sourches, t. II, p. 144 ; t. III, p. 113 ; E. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, p. 533 à 559).

Les politiques croient que la cour romaine s'est fait tort de n'avoir pas ménagé M. de Cambrai, qui lui promettait, aussi bien qu'aux moines, de soutenir son autorité contre les autres évêques de France. Il faut que vous comptiez qu'on avait fait ici envisager tous les beaux côtés de M. de Cambrai et tout ce qui pouvait rendre odieux les évêques, la doctrine de France et le Roi. A présent les amis disent sous main que M. de Cambrai reviendra plus triomphant que jamais sous le fils et le petit-fils du Roi, et qu'il n'est seulement question que de le sauver à présent de la fureur de ses ennemis. Ils craignent fort pour lui, avec raison, l'exemple du cardinal Petrucci, à qui on fit quitter l'évêché, quoique après s'être soumis à tout, le soupçon le faisant juger incapable de faire bien dans un tel poste; il s'en manqua peu qu'on ne lui ôtât le chapeau.

C'est à présent de tous nos Français à qui aura mieux fait paraître son zèle contre M. de Cambrai. Vous savez ce que je vous ai mandé : M. l'abbé de La Trémoille et le général de la Minerve ont toujours été droit, quoique avec ménagement par rapport à M. le cardinal de Bouillon. Il est bon de ne le pas témoigner en France, quoique au premier je l'aie dit franchement. Si vous voulez même me rendre service par rapport à eux, c'est de m'envoyer pour l'un et pour l'autre des lettres de remercîment, sur ce que je vous ai toujours écrit et à M. de Paris, qu'ils marquaient en toute occasion leur bonne volonté et leurs bonnes intentions. Il est très certain que le général des jacobins s'est toujours très bien comporté et a en particulier parlé aux cardinaux comme il faut. Il aurait été volontiers d'avis d'une condamnation générale; mais j'ai toujours tenu ferme, et déclaré que cela était non seulement insuffisant, mais, dans les circonstances présentes, après un examen si authentique, mauvais. J'ose dire que j'ai parlé si haut là-dessus, qu'il a fallu y venir. Pour peu qu'on eût molli, on n'obtenait rien de bon. Je suis même persuadé que, si la Sorbonne avait mis l'*hérétique* à la proposition de l'*involontaire* ou de l'état d'amour pur et du sacrifice du salut joint au désespoir, qu'on n'aurait pas pu s'en dispenser ici ;

mais, voyant l'exemple des docteurs[10], ils ont cru le pouvoir suivre par tempérament, sans qu'on leur pût faire reproche.

Les gens savants ici n'ont point approuvé la manière faible avec laquelle la constitution est conçue. On sait bien dire qu'on y reconnaît la plume et le génie du secrétaire[11], quand même il n'aurait pas mis son nom.

Je ne crois pas que le Saint Siège se soit jamais servi de bref dans les matières de doctrine et de propositions condamnées et spécialement marquées. Je vois clairement qu'on a pris pour modèle de ce qu'on vient de faire le bref de Clément IX, de l'an 1668, contre le rituel d'Alet[12] : le *sensim induci possent in errores jam damnatos* est pris de là, et tombe dans ce bref sur les propositions, et dans celui de M. de Cambrai sur le livre en général. Dans celui de Clément IX, on condamne au feu ; dans celui-ci, on omet cette note. On a encore évité de mettre dans celui-ci qu'on défend, sous peine d'excommunication, de tenir les propositions, ce qu'on met partout, quand elles sont exprimées. Le bref de Clément IX sur le Nouveau Testament de Mons[13] est de même ; et dans ce bref le *motu proprio* n'y est pas.

Au reste, à moins que vos ordres ne m'arrêtent, ce que je ne puis prévoir, je fais mon compte de partir d'ici vers le commencement du mois de mai pour pouvoir arriver à Venise à l'Ascension. Je ne manquerai pas de passer à Florence pour y rendre mes respects à M. le Grand duc et y revoir nos amis. Je ne doute pas que devant ce temps, je ne puisse avoir fait ici ce qui pourra rester à faire sur cette affaire, et après avoir su les résolutions de la Cour et des évêques et ce que M. de Cambrai aura fait. Je m'en rapporte du tout à vous, et quelque désir que j'aie de retourner auprès de vous, vous serez toujours le maître de me faire faire ce que vous jugerez le plus à propos.

10. Allusion à la consultation des docteurs de Paris.

11. Le cardinal Albani.

12. Voir t. IX, p. 473.

13. En 1674, Bossuet écrivait au maréchal de Bellefonds que ce bref n'obligeait pas en France (Voir t. I, p. 334 et 335).

La reine de Pologne et le cardinal son père viennent d'arriver. D. Livio[14] les loge. Le cardinal Morigia arriva aussi hier.

Vous[15] avez vu par mes lettres que j'ai remédié à l'embarras des lettres de change en ordonnant à mon homme d'affaires à Lyon et au correspondant de M. Chubéré de renvoyer les quatre mille francs que j'avais tirés sur vous.

Voilà près de mille écus de dépense que je viens de faire, à quoi je ne m'attendais pas. Il faut enterrer la Synagogue avec honneur. Ma santé est bonne. Dieu merci.

1885. — Nicolas Payen a Bossuet.

Monseigneur, je ne sais si ma lettre pourra parvenir jusqu'à vous : car enfin quelle apparence y a-t-il qu'une lettre de campagne puisse se faire jour et pénétrer au travers des gens de la Cour qui viennent vous féliciter sur la mémorable victoire que vous remportez? Que dis-je les gens de la Cour? Est-ce que tout Paris, tout le royaume, toute l'Église ne se réjouit pas de voir enfin la vérité triompher de l'artifice? On entend de tous côtés publier la défaite des Philistins, malgré leur grand nombre. Rome a décidé en votre faveur, vous l'emportez, on vous donne le prix, votre victoire est complète. Parmi tant d'acclamations, j'ai bien sujet de dire que ma voix ne sera pas comptée ; je me sens déjà confondu et emporté par la multitude. Cependant, Monseigneur, j'ai des raisons, que tout le monde n'a pas, pour crier plus haut qu'un autre. Je vous demande la grâce de vous souvenir des grandes obliga-

14. Don Livio Odescalchi, dont on a mentionné les démêlés avec la princesse des Ursins. Un accord était intervenu entre eux, et D. Livio portait depuis lors le titre de duc de Bracciano.

15. Cette fin manque aux éditions.

Lettre 1885. — Écrite à l'occasion de la condamnation du livre de Fénelon. Publiée, d'après la copie de N. Payen, par M. Gasté (*Deux lettres*, p. 43).

tions que je vous ai, de l'honneur que j'ai toujours rendu à votre caractère et à votre mérite et (si j'osais le dire) de la tendre et respectueuse amitié que j'ai pour votre illustre personne. Si vous avez la bonté de vous rappeler tous ces motifs, il vous sera aisé de connaître toute la joie de mon cœur, de ce cœur que vous savez que j'ai et avec lequel je veux être pour toujours de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

A Meaux, ce 24 mars 1699.

1886. — Mme la Lieutenante générale a Bossuet.

Monseigneur, n'est-il pas permis aux personnes de notre sexe de mêler leurs voix à celle du public? Pourquoi nous serait-il défendu de publier vos louanges? Ne sommes-nous pas de vos ouailles? S'il est du devoir des brebis d'entendre la voix de leur pasteur, il est du réciproque que le pasteur ne rejette pas la voix de ses brebis. C'est dans cette confiance, Monseigneur, que je joins mes acclamations à celles de tout votre peuple. Je ne veux être distinguée du reste du monde que par [la] sincère affection dont je me sens émue au récit que l'on fait de toutes les merveilles que vous opérez, des honneurs infinis que vous méritez et de cette belle victoire que vous remportez sur vos amis et sur les ennemis de l'Église.

Je suis...

Lettre 1886. — Publiée par M. A. Gasté (*op. cit.*, p. 44) d'après le recueil de N. Payen. Il est probable qu'elle a été rédigée par le Lieutenant général plutôt que par sa femme. — Marie-Hélène Le Féron, fille de Charlotte Tristan et de Jean Le Féron, grand maître des eaux et forêts de Flandre et procureur du Roi à Compiègne, avait épousé Nicolas Payen par contrat du 9 décembre 1672 (Archives Nationales, Y 226, fo 87; cf. notre t. III, p. 65).

1887. — M. de Pontchartrain a Bossuet.

24e mars 1699.

Le nommé La Roque[1] s'étant trouvé coupable de la composition d'une préface faite à un libelle[2] pour lequel il y eut des libraires condamnés à des peines capitales, il y a quelques années, il fut envoyé au château de Saumur, où il a demeuré jusqu'à présent. Mais, en dernier lieu, il a été mis en liberté, à condition de rester dans la ville. Vous verrez ce que M. Robert[3], procureur du Roi, m'écrit sur ce sujet, et, en ayant

Lettre 1887. — Archives Nationales, O[1] 43, f° 93. Publiée par M. Ch. Read, dans *Bossuet dévoilé*, p. 32.

1. Daniel de Larroque naquit vers 1660 à Vitré, où Mathieu de Larroque, son père, était ministre. Après la révocation de l'édit de Nantes, il exerça le ministère à Londres, puis à Copenhague, et fit un séjour en Hollande. Il revint en France dès 1690, fit son abjuration et reçut une pension de 300 livres sur le Clergé. Il a publié : *Le Prosélyte abusé, ou Fausses vues de M. Brueys dans l'examen de la séparation des protestants*, Rotterdam, 1684, in-12; *les Véritables motifs de la conversion de l'Abbé de la Trappe*, écrit satirique contre l'abbé de Rancé, Cologne 1685, in-12 ; *Nouvelles accusations contre Varillas*, Amsterdam, 1687, in-8 ; *Vie de Mézeray*, Amsterdam, 1720, in-12, etc. Il a laissé des notices sur les abbesses de Fontevrault (Archives Nationales, L 1019). Il fut lié d'amitié avec Gaignières, l'abbé d'Olivet, le P. Léonard, etc. (Voir Haag, *la France protestante*; P. Clément, *Gabrielle de Rochechouart de Mortemart*, Paris, 1869, in-8 ; le *Journal de Galland*, dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, t. III (1847), p. 482 à 484 ; D. Serrant, *l'Abbé de Rancé et Bossuet*, p. 602; *Lettres adressées à Turrettini*, édit. de Budé, t. II, p. 104; Lettres de Larroque à Gaignières, fr. 24988 ; le P. Léonard, fr. 24471, f°s 42 et 44 ; 22580, f° 264, et 22588, f° 122 ; Archives Nationales, G^8 738 et 740).

2. C'était *l'Ombre de Scarron*, écrit où l'on reprochait à l'administration de n'avoir pas su prévenir la famine de 1693, et pour lequel Chavance et Charon, libraires de Lyon, furent condamnés à mort (Bibliothèque Nationale, ms. Clairambault, 283, f° 470). Larroque fut arrêté le 25 novembre 1694 (fr. 24471, f°s 42 et 93).

3. Claude Robert, procureur du Roi au Châtelet (Cf. t. IV, p. 135). D. de Larroque avait été enfermé au Châtelet avant d'être envoyé à Orléans, puis à Saumur.

rendu compte au Roi, S. M. m'a ordonné de vous demander ce que vous jugez qu'on doive faire de cet homme[4]. Je suis, etc.

1888. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, lundi 30 mars 1699.

Nous avons vu, par vos lettres du 10, que vous aviez préparé et prévu ce que nous avons appris par le courrier extraordinaire du 13. Dieu soit loué à jamais.

On attend ici, pour prendre une résolution sur l'exécution de ce bref, le paquet de M. le nonce, qu'on ne pourra recevoir que par l'ordinaire prochain. Cependant vous pouvez assurer le Pape et les cardinaux que le bref est estimé, applaudi, reçu avec joie par le Roi, par les évêques, et par tout Paris et toute la Cour. Il y a longtemps que l'Église

4. Bossuet, l'abbesse de Fontevrault et d'autres personnes ayant rendu bon témoignage de Larroque, celui-ci fut remis en liberté, et sa pension lui fut rendue. Pontchartrain écrivait à Daguesseau : « Le sieur de Larroque, qui a une pension sur les économats, a été emprisonné pendant quelques années, pour une faute qu'il avait commise plutôt par la nécessité que par d'autres motifs. Et, sur le rapport favorable qui a été fait au Roi de sa capacité, tant par M. de Meaux que par d'autres personnes qui en ont rendu de bons témoignages, S. M. l'a fait mettre en liberté et m'a ordonné de vous écrire de faire en sorte de lui faire payer cette pension. » Larroque reçut l'hospitalité à Fontevrault, et l'abbesse lui obtint une place de traducteur dans les bureaux de M. de Torcy, aux Affaires étrangères. Plus tard, il fut nommé par le Régent secrétaire du Conseil de l'intérieur, ce qui lui valut, à la suppression de ce conseil, une pension de 4 000 livres. Il mourut à Paris, le 5 septembre 1731.

Lettre 1888. — L. a. n. s. Collection de M. le marquis de L'Aigle.

romaine n'avait fait un si beau décret, ni si précis. On marquera tout le respect possible au Saint Siège.

La seule difficulté est qu'il n'y a point d'adresse aux évêques. Le reste n'est rien du tout. J'espère qu'on trouvera les moyens de donner à un bref de cette importance toute l'autorité qui convient à une décision aussi formelle et aussi authentique du Saint Siège.

La précision du bref consiste principalement en quatre points : 1° à condamner le livre *quocumque idiomate*, par conséquent la propre version latine de M. de Cambrai, que nous avons accusée de fausseté : et on a bien remarqué que, dans la version des propositions, on ne s'est point servi de l'opposition de M. de Cambrai; 2° en ce qu'il est dit que le livre induit[1] *sensim in errores ab Ecclesia catholica jam damnatos*; ce qui confirme tout ce que nous avons dit sur ce sujet ; 3° le *perniciosas in praxi*; ce qui appuie encore ce que nous avons dit sur les conséquences ; 4° l'*erroneas*, avec la clause *sive in sensu obvio, sive ex connexione sententiarum*, ce qui exclut toutes les explications. Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde, et nous en sommes ravis au pied de la lettre.

Tout le monde vous loue, et on est fort content de votre conduite.

Lisez la lettre à M. Phelipeaux et aidez-le à profiter de la grâce que j'ai dessein de lui faire[2].

1. Le bref ne dit pas : *induit*, mais *pourrait induire (Quippe ex cujus lectione et usu fideles sensim in errores ab Ecclesia catholica jam damnatos induci possent)*.

2. Bossuet voulait se laisser « prévenir » en cour de Rome au sujet d'un bénéfice dont il sera parlé, p. 269 et 270.

M. le cardinal de Bouillon a écrit au Roi qu'il avait cacheté son avis[3] signé de lui avant la décision, sous son cachet et celui du P. Roslet, par lequel il consterait qu'il avait pris un sentiment meilleur et plus capable de déraciner l'erreur que tout ce qui a été fait. On a fait voir au Roi qu'apparemment il avait dit ce qu'il savait de meilleur dans la Congrégation, et que cela bien assurément n'était rien qui vaille, et ne tendait qu'à tout détruire et à élever le molinosisme sur le fond du livre.

Il a écrit à M. le nonce : « Voilà le décret. Dieu veuille qu'il donne la paix à l'Église. » Vous verrez bien assurément le consentement universel de l'épiscopat.

Par une lettre écrite du 14 à M. le nonce[4], M. de Cambrai demande d'abord trois choses : l'une, que, si la doctrine est mauvaise, qu'on la condamne nettement ; l'autre, que, si elle est ambiguë, on lui déclare nettement le parti qu'il a à prendre ; la troisième, que, si elle est bonne, on le déclare authentiquement et nettement, pour empêcher les avantages qu'on pourrait prendre sur lui : qu'au reste, si on ne parle avec la netteté qu'il demande, il ne laissera pas d'être soumis, mais que d'autres écriront.

Il dit encore, dans la même lettre, que M. de Meaux répand partout qu'il n'aura qu'une soumission apparente et extérieure, et qu'il faut que lui, M. de Meaux,

3. Le projet qu'il avait imaginé pour terminer l'affaire, comme il a été dit plus haut (Voir ses lettres dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 402 et 417). L'abbé Bossuet en parle plus loin (p. 307), en le désignant sous le nom de « vœu ». Cf. Phelipeaux, t. II, p. 256.

4. On n'a pas retrouvé cette lettre.

rétracte ses erreurs, notamment sur la charité et sur la passiveté.

Il conclut enfin sa lettre, en disant que le Pape lui doit montrer en quoi il est contraire aux saints canonisés qu'il a cités. Ainsi voilà le Pape obligé à faire un livre contre M. de Cambrai. Cette lettre a été trouvée fort menaçante, et en même temps pleine d'impertinence.

Nous avons nouvelle qu'il a appris sa condamnation le 25, deux heures avant le sermon qu'il devait faire, et qu'il a tourné son sermon, sans rien spécifier, sur la soumission aveugle qui était due aux supérieurs et aux ordres de la Providence.

J'ai été chez M. de Beauvillier me réjouir avec lui de sa soumission, et l'assurer que je n'ai pas seulement songé à dire ce que M. de Cambrai m'impose sur la sienne[5].

Jamais décision du Saint Siège n'a été reçue avec plus de soumission et de joie. M. de Beauvillier et M. de Chevreuse ont envoyé leur livre des *Maximes* à M. de Paris; et tout le monde les imite, sans attendre que le bref soit publié dans les formes.

Cette décision tournera à l'honneur du Saint Siège; cela s'appelle *absoluta, docta et cauta censura*. Vous ne sauriez aller trop tôt aux pieds du Pape pour lui témoigner ma profonde soumission et ma grande joie, ni témoigner trop promptement à ces doctes et courageux cardinaux, et surtout au cardinal Casanate, mon admiration.

5. Le 27 mars 1699, Beauvillier donne la même nouvelle à l'archevêque de Cambrai (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 446).

On fait dire ainsi au cardinal d'Aguirre : *Dominus Melchisedech vult vincere, est justum; vult triumphare, nimis est.* Je ne veux non plus vaincre que triompher; et l'un et l'autre n'appartient qu'à la vérité, à l'Église et à la chaire de saint Pierre.

Je ne puis vous dire le particulier; on ne prendra de mesure que sur le paquet de M. le nonce. Le Roi m'appela dès qu'il me vit. Je lui fis connaître, le mieux que je pus, ce qu'on devait au Pape et à ces grands cardinaux[6]. Tout à vous.

1889. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 31 mars 1699.

Un grand rhume, avec un peu de fièvre, m'empêche de vous écrire longuement. Je vous envoie copie de la lettre que je dictai hier pour M. de Paris, par laquelle vous apprendrez tout.

Vous verrez l'arrivée du courrier dépêché sur les canons, et vous recevrez réponse par le même.

Comme je songe très sérieusement à partir aussitôt que je le pourrai et que j'en aurai la liberté, c'est-à-dire après avoir vu ici ce que vous jugerez à propos de faire en France et ce que M. de Cambrai jugera à propos de faire à Cambrai, ce que j'espère savoir à peu près au commencement de mai, et

6. On raconte qu'en cette circonstance, Louis XIV dit à Bossuet : « Qu'auriez-vous fait, si je m'étais déclaré pour le livre de M. de Cambrai ? — Sire, répondit l'évêque, j'aurais crié dix fois plus haut. » Cette anecdote, dont on ne connaît pas la source, paraît controuvée. Ni Ledieu, ni Phelipeaux, dans leurs relations, ne citent ce mot, qui ferait honneur à Bossuet (Cf. Bausset, *Histoire de Bossuet*, livre X, XIX).

Lettre 1889. — L. a. n. s. Archives départementales, à Meaux.

pouvoir ainsi être à Venise à l'Ascension ; comme, dis-je, je fais mon compte de partir au mois de mai, je serais bien aise de ne pas partir de ce pays-ci sans faire les derniers efforts pour obtenir l'indult pour les bénéfices de mon abbaye. Les circonstances seront favorables ; et, si M. le prince de Monaco veut bien m'aider là-dedans, j'espère en venir à bout. Voyez, s'il vous plaît, en quoi vous pouvez m'aider du côté du Roi, si cela se pouvait, et du côté du nonce. Si M. de Monaco pouvait dire ici que cela fera plaisir au Roi, ce serait un grand point. Il faut toujours que vous en écriviez fortement à M. de Monaco et à M. le cardinal Panciatici, lui mettant quelque parole dans la lettre du zèle avec lequel il s'est porté contre l'erreur. Cela lui fera plaisir. De mon côté, je ne m'oublierai pas. Je ne remuerai rien ici que M. de Monaco ne soit venu. Ainsi ayez la bonté de m'envoyer en diligence des lettres sur cela à M. de Monaco, au cardinal dataire[1] et au cardinal Spada. Vous ferez bien aussi d'écrire au cardinal Casanate, sur l'affaire terminée du livre, une lettre de confiance. On doit tout attendre de son amitié pour vous, et de son zèle pour l'honneur de l'Église. Vous verrez bien qu'il n'y a pas un moment de temps à perdre. Je m'attends que vous écrirez une belle lettre à M. Giori, sur son zèle et sur les services qu'il a rendus.

Faites un peu ma cour à M. le nonce et à Mme de Maintenon. Vous pourriez prier M. le cardinal de Janson d'écrire au cardinal Panciatici sur mon indult.

J'ai reçu comme vous voyez vos paquets sur les canons et votre lettre du 9 mars.

J'ai reçu, par le courrier de M. de Torcy, une douzaine d'exemplaires des *Passages éclaircis* et de la *Réponse du théologien* pour M. de Chartres. Je me suis fait lire votre dernier traité, qui sont ces *Passages*. Il est excellent et démonstratif ; on l'attend ici.

On a retenu à Turin les paquets qui venaient pour moi, et ils doivent arriver par le premier courrier.

1. Sébastien-Antoine Tanara, cardinal depuis 1695, légat de la Romagne, évêque de Frascati en 1715, puis d'Ostie en 1721, mort le 8 mai 1724. Voir t. IX, p. 22.

J'apprends dans le moment que S. S. témoigne n'être pas fâchée des nouvelles instances du Roi, voyant par là que la condamnation du livre de M. de Cambrai en sera reçue plus agréablement. On m'a dit aussi qu'il commence à s'apercevoir de l'artifice du cardinal Albani pour le bref. Il est fâché de n'avoir pas fait une bulle; au moins il le témoigne.

Je vous envoie un billet que M. Giori m'écrivit hier: il est curieux[2].

Mon mal n'est rien, Dieu merci. Ma fièvre a été causée par le rhume, et je n'en ai plus depuis hier.

J'apprends par plusieurs endroits que le Pape témoigne plus que jamais être bien aise de ce qu'il a fait, depuis les nouvelles instances du Roi et les applaudissements qu'a donnés à son décret le Grand duc, qui véritablement s'est comporté à merveille dans cette affaire.

L'affaire de l'indult est de grande conséquence pour moi, et cela peut être de grande utilité pour d'honnêtes gens[3], et pour l'avenir.

Je ne puis trop vous recommander M. Madot: je vous ai écrit, par ma lettre du 24, bien des choses sur ce chapitre. Le cardinal de Bouillon est enragé contre lui, parce qu'il le craint.

J'explique tout à mon frère au long sur les lettres de change. Je n'ai tiré aucune lettre de change sur M. Chubéré. Je n'en ai tiré qu'une sur M. Seuin de 4000 #, dont mon père devait payer la moitié. Ces 4000 #, avec les deux mille de la lettre de crédit de M. Chubéré, faisaient les 6000 promis.

Les dépenses extraordinaires ont été ici plus loin que je ne puis dire. Mais j'ai cru ne devoir rien épargner, pour réussir

2. Voir p. 287.

3. A qui l'abbé aurait pu à son gré conférer les bénéfices dépendant de son abbaye de Savigny. Peut-être pensait-il à l'abbé Millet, son ancien précepteur et son familier. Celui-ci, dès 1692, écrivait à un ami: « Le Roi a donné au frère de M. d'Azu l'abbaye de Savigny, près de Lyon, de sept à huit mille livres de rente, beaux droits et belles collations. Nous aurons des bénéfices. » (Ms. 776 de la bibliothèque municipale de Lyon, f° 149).

dans une affaire où il s'agissait de tout pour l'Église et pour l'État et où tout roulait, je l'ose dire à vous, sur moi.

Je ne sais si je vous ai marqué précisément sur quoi le cardinal de Bouillon interrompit la lecture du bref[4], le jeudi 12e, jour du jugement, en présence du Pape. Ce fut qu'il voulait qu'on ajoutât après les propositions : *Quas auctor non agnoscit suas*, fondé sur ce que l'on n'a pas interrogé juridiquement l'auteur, comme Molinos le fut, qui reconnut ses propositions, et qu'on n'avait pas la confession de M. de Cambrai ; au contraire, qu'il protestait qu'on tronquait ou altérait ses propositions. Ce fut sur cela que le cardinal de Bouillon fut sifflé[5] par les cardinaux, et que le Pape ordonna qu'on passât outre : il interrompit trois fois la lecture, et trois fois on méprisa ce qu'il disait.

Je vous envoie quelques exemplaires du bref, au cas qu'on ne juge pas à propos de l'imprimer[6].

1890. — A l'Abbé Bossuet.

Versailles, 1er avril 1699.

Le bref est admiré : cela s'appelle *provida et cauta censura*. Le *sensim inducens in errores ab Ecclesia jam damnatos* est un équivalent à *hæreticus*[1]. Le *sive*

4. Cf. Phelipeaux, p. 255.

5. *Sifflé*. Ce mot ne doit pas être pris à la rigueur. Cf. p. 286.

6. En France. — On s'empressa, au contraire, de répandre des traductions de ce bref. « J'en ai une imprimée par Anisson par les soins de M. de Meaux, qui n'est pas trop excellente », écrit Quesnel, le 4 avril (*Correspondance*, t. II, p. 46).

Lettre 1890. — Publiée par le P. Ingold (*Bulletin critique*, 1er septembre 1885, p. 361) d'après une copie faite par M. Gosselin sur l'autographe de la collection Villenave. Cf. E. Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien*, p. 34 et 35; H. Bremond, *Apologie pour Fénelon*, p. 390.

1. Dans sa joie, Bossuet se fait illusion sur ce point, comme lorsqu'il dira tout à l'heure : « L'*erroneas* met le comble ». La vérité est

sensu obvio, sive attenta connexione exclut toutes les explications et les vaines défaites. Le *perniciosas in praxi* marque et détruit toutes les mauvaises conséquences. L'*erroneas* met le comble ; le *non intendentes*, etc., ôte toute consolation et tout subterfuge. Tout se dispose à donner dans le royaume toute exécution au bref. On commence à porter le livre à M. de P[aris][2]. On a nouvelle que M. de C[ambrai] a reçu l'avis le jour de la Notre-Dame, qu'il a prêché deux heures après, et qu'il a tourné son sermon sur la soumission aveugle aux supérieurs et aux ordres de la Providence[3]. Il a déclaré à son conseil ecclésiastique qu'il obéirait. On attend le paquet de M. le

que Rome voulut épargner à Fénelon la note d'*hérétique*, à laquelle tenait Bossuet.

2. Pour obéir au bref, les possesseurs du livre le remettaient aux mains de l'autorité diocésaine.

3. Ce fait, déjà consigné dans le *Mercure* (n° de mars, p. 273) et dans une lettre de Chantérac, du 18 avril, a trouvé place dans l'*Histoire de Fénelon* par M. de Bausset. Dans une lettre du mois de mai 1699, un familier de Fénelon raconte la chose un peu différemment. Ce jour-là, l'archevêque n'avait pas encore l'avis officiel de sa condamnation, qui arriva à Cambrai seulement par l'ordinaire, le 2 avril; mais il avait appris, non sans surprise, par une lettre le bruit qui en courait à Paris. « ... Le 25 donc du mois de mars dernier, comme il rentrait le soir à son palais, après avoir fait dans l'église paroissiale de Saint-Vaast un sermon des plus pathétiques, un de ses amis lui apporta la confirmation de la condamnation de son livre qu'il avait apprise le matin par des lettres, et il apprit que ses adversaires avaient pris soin de faire publier cette nouvelle jusque dans les carrefours de Paris et d'envoyer dans toutes les communautés afin que la chose devînt publique en un instant, ajoutant à tous ces bons offices celui de dire que certainement M. de Cambrai ne se soumettrait pas. Cette nouvelle, quoique portée par une personne non suspecte, n'étant néanmoins aucunement appuyée de preuves littérales, ne devait pas apparemment d'abord trouver aucune créance dans l'esprit de M. de Cambrai, s'il avait été capable de se flatter lui-même ... Dès le moment, sans se laisser la liberté à lui-même (non plus

nonce et ce qu'il aura ordre de porter au Roi[4], pour prendre un parti. Cependant bien sûr le Roi est content, et tout le monde, et tous les évêques. On admire *sanctissimum ac vegetum ac laboriosum senem, fortissimos, constantissimos, doctissimos cardinales.* Le plus tôt que vous pourrez, portez aux pieds du Pape ma reconnaissance, et au grand Casanata mon admiration. Il n'y a rien à désirer. Soyez attentif à ce qui se passe. Il n'en fallait pas moins *ad incidendam artificiosissimam ac periculosissimam controver-*

qu'à quelques-uns de ses plus intimes amis qui entendirent le récit) de former la plus légère plainte contre son juge ou contre ses parties, il y déclara qu'il acceptait avec une entière résignation et une soumission sincère la condamnation de son livre, quelle qu'elle pût être. Et pour aller dès lors au devant de la peine qu'il pouvait bien juger que les personnes qui lui sont attachées auraient à entrer à cet égard dans de pareils sentiments, il fit appeler les ecclésiastiques qui demeurent dans son palais, et leur déclarant la nouvelle de la condamnation de son livre et le parti qu'il prenait sans hésiter de se soumettre sans réserve et sans réplique à ce jugement, il les exhorta, et même leur ordonna d'entrer comme lui dans ces sentiments... Le jour suivant, dès le matin, après avoir célébré la sainte messe à l'église métropolitaine, où il a accoutumé tous les jours de la dire, il fit appeler à son palais MM. le prévôt, le doyen et quelques autres chanoines du chapitre, et leur ayant fait part de la même nouvelle, qui les surprit étrangement, il les assura que, comme il recevait le jugement du saint Père avec une sincère et parfaite obéissance, il souhaitait aussi que ses amis, du nombre desquels il les comptait, entrassent encore plus que le reste du monde dans ces mêmes sentiments... » (Recueil du P. Léonard, Archives Nationales, L 729; cf. *Correspondance* de Quesnel, t. II, p. 45, 46 et 49; Phelipeaux, t. II, p. 267; le *Mercure*, avril 1699, p. 263 et suiv., et Crouslé, t. II, p. 632 et 633).

4. « J'avais lieu de croire que S. S. m'en écrirait un (*bref*) expressément pour me donner part du jugement qu'elle a prononcé sur le livre de M. l'archevêque de Cambrai, et que le nonce aurait ordre de me le rendre. Cette omission n'empêchera pas que je ne fasse recevoir le décret dans mon royaume à l'occasion du bref que vous m'avez envoyé » (Louis XIV à Bouillon, 20 avril 1699. Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 217).

siam. C'est un des plus beaux actes qu'ait jamais faits l'Église romaine. Tout à vous.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Il y a un prieuré vacant le 24 mars par le décès du P. Faverolles[5], moine bénédictin, ci-devant jésuite : c'est le prieuré de la Sainte-Trinité de la ville d'Eu, diocèse d'Amiens, dépendant de Saint-Lucien de Beauvais[6]. Avertissez M. Phelipeaux de l'avis que je lui en ai donné par l'ordinaire de lundi, afin qu'il me prévienne[7] et prenne beaucoup de dates. J'aurai de la joie, dans la conjoncture, de lui donner cette marque de mon amitié et de mon estime. La difficulté sera de faire passer de règle en commende[8]. Faites-y ce que vous pourrez. Il est de mille livres environ.

5. Le P. René François de Faverolles, né à Tours en 1625, entra dans la Compagnie de Jésus en 1643 et en sortit à la fin de 1664. Il était préfet des classes à Blois lorsqu'il prononça, le 12 février 1660, dans l'église de son collège, l'*Oraison funèbre sur le trépas de feu Mgr le duc d'Orléans*, Blois, 1660, in-4 (Cf. Sommervogel, t. III et IX ; L. Merlet, *Bibliothèque chartraine*, p. 373). Il y avait alors chez les bénédictins un religieux du même nom, qui mourut à Saint-Denis, le 27 mai 1724. Celui-ci était né à Paris, de Laurent de Faverolles, qui fut échevin de cette ville et auditeur des Comptes. Il avait fait profession à Saint-Remi de Reims, le 5 novembre 1671, à l'âge de dix-neuf ans (Bibliothèque Nationale, pièces originales ; D. Racine, *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis*, ms. de la Mazarine 3375, p. 1306 à 1308 ; D. Tassin, p. 461, 471 et 601).

6. Ce prieuré était à la Chaussée d'Eu.

7. Sur la *prévention* en droit canonique, voir notre tome I, p. 193.

8. De donner à un commendataire un bénéfice jusque-là possédé par un religieux.

1891. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 2 avril 1699.

Je profite d'un courrier dont M. de Chubéré me donne avis, pour vous avertir, comme j'ai fait, tant par l'ordinaire que par l'extraordinaire de M. de Torcy, qu'un prieuré de la Sainte-Trinité d'Eu, diocèse d'Amiens, dépendant de Saint-Lucien de Beauvais, vaque par la mort d'un P. Faverolles, ci-devant jésuite et moine bénédictin, arrivée le 24 mars 1699. Il est de neuf cents ou mille livres. Mon intention serait de me laisser prévenir en faveur de M. Phelipeaux, si, pendant que vous êtes à Rome, vous pouviez l'obtenir en commende pour lui, du moins *ad vitam*. Je sais bien que vous y ferez ce que vous pourrez.

On attend le paquet du Pape pour le Roi par M. le nonce, qui doit arriver aujourd'hui ou demain. Les amis de M. de Cambrai[1] disent qu'il attend que le bref lui soit notifié dans les formes, avant que de se soumettre. En attendant, le 25 mars, jour de Notre-Dame, qu'il reçut l'avis, il devait prêcher et tourna son sermon sur la soumission en général aux supérieurs et à la Providence[2].

Lettre 1891. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux.

1. Lachat : Les amis de M. de Chubéré.

2. Voir la lettre précédente, p. 267.

1892. — A L'ABBÉ BOSSUET,

A Versailles, 6 avril 1699.

Votre lettre du 17 fait voir au doigt et à l'œil le coup visible de la main de Dieu dans la condamnation de M. l'archevêque de Cambrai. Quelque adoucissement qu'on ait tâché d'apporter à sa censure, elle ne laisse pas d'être fulminante. Ce qui a paru ici de plus fâcheux, c'est le défaut de formalité. Sans bref joint au Roi[1], sans aucune clause aux évêques pour l'exécution; sans rien notifier à M. de Cambrai lui-même, qui prétendra, faute de cela, cause d'ignorance du tout. Mais on suppléera à tous ces défauts, sans fatiguer davantage la cour de Rome, ni s'exposer à essuyer de nouvelles tracasseries.

De vous dire précisément ce qu'on fera, c'est ce que je ne puis encore. Vous pouvez seulement tenir pour assuré que la France signalera son respect et sa soumission envers le Saint Siège et ne laissera pas tomber à terre le décret que le Saint-Esprit lui a inspiré, quelque destitué qu'il soit des formalités ordinaires en ce royaume. Il nous a paru étonnant que M. le nonce n'ait eu aucun ordre particulier pour le Roi, pour M. de Cambrai, ni pour les évêques. Il semble que Rome ait peur du coup qu'elle a fait, et qu'elle craigne M. de Cambrai, comme un homme qui puisse exciter des partialités

Lettre 1892. — Une copie faite par les Bénédictins se trouve inscrite au Grand séminaire de Meaux.

1. Voir plus haut, p. 268.

dans le royaume. Mais vous les pouvez rassurer de ce côté-là. Nous lui saurons gré de sa soumission; mais je vous assure que, s'il prenait un autre parti, de quoi il est fort éloigné, il ne trouverait pas un seul homme capable de remuer pour lui. Mais il se prépare à la soumission, et vous en verrez la preuve dans la copie d'une de ses lettres à M. d'Arras[2], que ce prélat m'a envoyée, et que je vous envoie.

Nous croyons qu'en réponse à sa lettre à M. de Barbezieux[3], comme au secrétaire d'État de la province, le Roi lui fera écrire qu'il peut faire telle soumission qu'il trouvera à propos. J'espère qu'il n'oubliera pas ce qu'il faut dire pour reconnaître son erreur et donner gloire à la vérité, et qu'il parlera moins de croix que de soumission à une décision du Saint Siège. La croix doit être pour un chrétien une persécution pour la justice; mais la condamnation d'une erreur doit être acceptée par un autre principe. Dieu lui inspirera les termes propres, et, comme il les appelle, les plus courts, les plus simples, les plus absolus.

M. le nonce m'a parlé de ne plus écrire, et a lu au Roi une grande dépêche de trois ou quatre pages pour cela. Je lui ai répondu fort franchement que personne n'avait ici l'envie d'écrire contre M. de Cambrai, ni de le harceler; mais j'ai ajouté en même

2. Cette lettre se trouve en appendice, p. 446.

3. Craignant qu'on ne l'accusât d'être mauvais Français, s'il acceptait un bref non encore enregistré au Parlement, Fénelon avait demandé des instructions à Barbezieux (*Correspondance*, t. X, p. 463 et 478).

temps, qu'on ne pouvait s'accommoder d'une défense en égalité d'écrire de part et d'autre. Nous avons bien vu de telles défenses, quand on traite les questions indécises : mais qu'après une décision, la défense d'écrire est uniquement pour ceux qui ont combattu la vérité ; laquelle si l'on fait[4] égale avec ceux qui l'ont défendue, on donne lieu à ses ennemis de triompher, et on confond la vérité avec l'erreur.

Il nous a montré lui-même une lettre où M. de Cambrai dit nettement que, s'il n'écrit pas, d'autres pourront écrire. En ce cas, faudrait-il se taire? La matière de l'oraison est-elle si indifférente, qu'on puisse n'en plus parler dans l'Église? Un tel ordre, je l'oserai dire, ferait peu d'honneur au Saint Siège. On doit donc croire que les défenseurs de la vérité écriront avec précaution et sans irriter les esprits : mais il ne faut pas croire que nous acceptions des défenses en égalité. C'est ce qu'il faut faire entendre et y ajouter en même temps que je suis peut-être un de ceux qui ait le moins d'envie d'écrire sur cette matière. J'avoue que des ordres sur ce sujet-là ne me sembleraient pas honorables ni équitables à un homme qui n'a jamais mis la main à la plume que pour défendre la vérité.

M. le nonce me dit en même temps qu'on m'exhortait à travailler à ramener M. de Cambrai. Je lui répondis avec la même franchise que je n'étais pas en demeure de ce côté-là. Aussitôt que j'eus la nouvelle de la censure, je fis écrire à M. de Cambrai

4 *Laquelle si l'on fait*, latinisme.

par M. le duc de Beauvillier[5], que j'avais vu une lettre de ce prélat, où il m'accusait de répandre de tous côtés que sa soumission ne serait qu'apparente et extérieure; que cela était bien éloigné de ma pensée, et que je souhaitais qu'il le sût, afin de prévenir ceux qui tâchaient de l'aigrir contre moi.

Je n'ai reçu aucune réponse à ce compliment[6], et je demeure en repos, toujours prêt à faire tous les pas que la charité la plus tendre et la plus sincère pourra m'inspirer, sans donner aucunes bornes à ces sentiments.

Il est temps que vous songiez au retour, quand vous aurez vu l'effet des soumissions de M. de Cambrai et de celles de toute la France. Nous ne doutons pas que ceux qui ont tant travaillé à adoucir une sentence très juste et très nécessaire ne tâchent d'ins-

5. Ici s'arrête la copie bénédictine conservée au Séminaire de Meaux. — Voir la lettre de Beauvillier dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 446. Voir aussi en quels termes, Bossuet, le 30 mars, parlait des dispositions de son adversaire, plus haut, p. 261 et 262.

6. Fénelon répondit seulement à Beauvillier : « Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il m'est impossible de concevoir comment il a pu vous dire qu'il aurait un reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes s'il mettait en doute la droiture de mon cœur et la sincérité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la face de toute l'Église, jusque dans son dernier imprimé? Quinze jours ne peuvent pas m'avoir changé en honnête homme. Mais il n'est pas question d'approfondir ses paroles, et j'en laisse l'examen entre Dieu et lui : nous n'avons plus rien à démêler entre lui et moi. Je prie Dieu pour lui de très bon cœur, et je lui souhaite tout ce qu'on peut souhaiter à ceux qu'on aime selon Dieu » (*Ibid.*, p. 451). Quant à Bossuet, il alla un jour jusqu'à dire que Fénelon avait été « toute sa vie un parfait hypocrite » (Ledieu, t. II, p. 242). Cependant il avait désiré se réconcilier avec lui et avait chargé l'abbé de Saint-André de faire dans cette vue une visite à Cambrai, mais des contretemps l'en avaient empêché (Mme de La Maisonfort, dans notre tome VIII, p. 506; Ledieu, t. III, p. 201).

pirer encore quelque chose qui l'affaiblisse, en faisant peur de M. de Cambrai, qui n'est assurément à craindre en rien, que dans le cas où l'on entrerait dans de faibles ménagements, par une politique indigne de Rome.

Tout est calme et tout le sera dans le royaume; et tant que nous sommes, sans mêler le moindre insulte envers la personne, nous ne songerons qu'à faire régner et triompher doucement et modestement la vérité et l'autorité du Saint Siège.

Nous nous en allons dans nos diocèses, et tout sera en suspens durant les solennités pascales. Présentez les bonnes fêtes de ma part au grand cardinal Casanate, et assurez, dans l'occasion, de mes respects ces courageux défenseurs de la vérité, qui font la gloire de l'Église romaine, et qui la feront respecter par les hérétiques.

1893. — Au Cardinal d'Aguirre.

Monseigneur, comme ce n'est que le seul respect qui a suspendu mes lettres à V. É., après le jugement d'une cause où j'ai été plus mêlé que je ne voulais, je reprends l'ancien exercice de l'amitié cordiale que vous avez bien voulu qui fût entre nous. Elle est, Monseigneur, accompagnée, de ma part, d'un tendre respect qui ne mourra jamais : j'espère toujours du côté de V. É. les mêmes bontés. On m'a

Lettre 1893. — L. a. s. Bibliothèque de la ville de Bologne, *Lettere d'uomini illustri al card. d'Aguirre*, t. II, p. 17.

donné sur ce sujet-là quelque peine, en voulant me persuader qu'elle avait un peu écouté certains discours contre la douceur et la modération de ma conduite[1]. Ma conscience, qui est pure de ce côté-là sous les yeux de Dieu, se justifiera aisément envers un homme aussi bon et aussi juste que V. É. Continuez-moi donc, Monseigneur, vos mêmes bontés. J'ai été un peu envieux des marques que j'en ai vues en d'autres mains[2]; mais ç'a été sans me défier d'une amitié qui fait ma joie; et je suis, comme j'ai toujours été, avec le même respect, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Versailles, 6 avril 1699.

1894. — Campioni a Bossuet.

Romæ, 7 aprilis 1699.

Utinam, quo vestra illustrissima Dominatio fatetur se laborasse, morbi causa non fuerit nimis molesta lectio mei libercuili[1]! Aliam sane non diceret, qui mea metiretur ex me; verumtamen danda sunt lætiora vestræ benignitati, qua me

1. Allusion à la parole du cardinal rapportée plus haut, p. 263.

2. Chez l'archevêque de Paris ou chez Daniel Huet, avec qui le cardinal était en relations.

Lettre 1894. — 1. Par la lettre du 14 octobre 1698, l'abbé Bossuet, qui avait gardé ce livre après s'être chargé de l'envoyer en France, conseillait à son oncle de faire réponse à l'auteur comme s'il l'avait reçu, en marquant qu'il n'avait pas encore eu la facilité de le lire. Sans doute M. de Meaux avait écrit dans ce sens, et s'était excusé sur une maladie, de n'avoir pas encore lu la dissertation soumise à son examen.

suscipitis et mea nimis gratanter. Antidotus illa est satis efficax, cujus vim supprimere nec valeat calumnia viridantior. Absit igitur infaustum hocce prognosticum. Cogitem fausta quæque, nam omnia vestræ benignitatis plenissima. Quare cum illustrissima Dominatione vestra gratulor de salute restituta, sed et mecum de attestatione exhibita *Dissertationi de necessitate amoris Dei*. Sane argumentum operis non poterat non placere præsuli qui totus Dei amorem spirat; argumenti tractatio non poterat displicere præsuli in Galliis, quarum ecclesiasticus ordo totus est ut operibus, verbis et scriptis firmet traditionem non interruptam ex Scriptura et Patribus de necessitate amoris prædicti. Et si argumenta grandia semper tractarent animæ grandes, quia tractata pro dignitate semper dignioribus placerent[2]; sed quoniam non semper tractant fabrilia fabri, argumentum grande perdit plerumque dignitatem ex humilitate tractantis. Vestræ nihilominus illustrissimæ Dominationis testimonium, utpote ob doctrinam, pietatem et dignitatem omni exceptione majus, universo notum faciet argumentum adeo grande, si non digne, saltem a me haud indigne tractari. Quam tenui, ob fines in mea ad illustrissimam vestram Dominationem sub die 3 octobris[3] præteriti expositos, scholastica methodus non erit ingrata in Galliis, nunc jam vestro fulta præsidio. Adstat Ecclesiæ Galliarum regina charitas *in vestitu deaurato, circumdata varietate*[4] multiplicium graduum. Ratihabitione vestra, quæ comparatur imperio, misit jam nobilis regina ancillas, nempe scholasticam, ut vocarent ad arcem et ad mœnia civitatis[5]. Utinam catholici omnes in eam veniant unanimes, uno ore dicentes: *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit*[6]. Et quidem ut omnes radicentur in charitate perfecta satagit illustrissima vestra Dominatio opere, verbo et exemplo. Faxit

2. Cette phrase doit avoir été mal transcrite par les premiers éditeurs.

3. C'est plutôt dans la lettre du 14 octobre (t. X, p. 231).

4. Ps. XLIV, 10.

5. Prov., IX, 3.

6. I Cor., XVI, 22.

Deus ut saltem imperfectioris necessitatem, quam asserui, peccatoribus qui pie volunt vivere in Christo omnes agnoscant, et idipsum sapiant.

Dilata est post festa Paschalia cognitio causæ notæ[7] vestræ illustrissimæ Dominationi : exitum aperiam suo tempore Interim subscribor, etc.[8].

1895. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, 7 avril 1699.

Depuis le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a six jours, et qui m'avait apporté les lettres du 17e du mois de mars sur le fameux projet des canons, je n'ai reçu par l'ordinaire que votre lettre du 16e, avec vos trois lettres de compliments que j'ai rendues. M. le cardinal de Bouillon reçut la sienne avec des protestations de vénération pour vous extraordinaires ; mais il accompagna ces belles expressions de beaucoup de sécheresse pour moi, qui me tiens pour dit ce qu'il faut là-dessus. Il prend prétexte, pour être piqué contre moi, l'envoi du courrier, c'est-à-dire du pauvre M. Madot[1], qu'il prétend avoir traité le sien avec peu de respect par rapport au courrier de S. A. et à un courrier dépêché au Roi. On[2] lui a écrit de Lyon que M. Madot avait manqué de parole

7. Sans doute l'affaire des cérémonies chinoises. Cf. Plus loin, p. 281.

8. On peut lire dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 570, une lettre du même Campioni exaltant la soumission de l'archevêque de Cambrai. Cf., plus haut, p. 225, et notre tome IX, p. 273.

Lettre 1895. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun. Une copie des Bénédictins, au Grand séminaire de Meaux.

1. « Ce gentilhomme était de la Marche ; il avait été attaché au maréchal de La Feuillade, qui l'avait connu avantageusement dans le service... » *(Note des Bénédictins)*.

2. L'abbé Gayot, docteur de Navarre, dont la lettre se lit dans la *Corr. de Fénelon*, t. X, p. 422). Ce doit être vraisemblablement Jean Gayot, admis à Navarre en 1681, et qui, après avoir obtenu le treizième rang à la licence de 1684, avait prit le bonnet de docteur le 21 octobre 1687. Il mourut à Paris dans une attaque d'apo-

au sien, qu'il s'était chargé de prendre un billet de poste pour eux deux, puis que M. Madot était parti seul, que cela avait obligé le sien de dépêcher un courrier frais de Lyon, qui attraperait sans doute M. Madot, et arriverait bien devant lui, de quoi assurément je me soucie fort peu.

M. le cardinal de Bouillon prit plaisir de me lire cette lettre en bonne compagnie, avec un certain air que je compris fort bien. Mais j'y répondis en badinant, ne prenant aucunement sur mon compte ce qu'il disait de M. Madot, ne voulant disputer aucun fait, mais lui disant néanmoins que tout ce qu'on lui mandait de M. Madot me paraissait peu vraisemblable et très outré, surtout ce qu'il me dit que M. Madot par son argent avait fait arrêter son courrier cinq heures à Pise : ce que je lui fis voir ne pouvoir être, puisqu'il aurait fallu pour cela qu'il eût gagné M. le Grand duc, qui y était en personne. Enfin, sur ce qu'il dit qu'il était bien aise de m'apprendre que son paquet arriverait avant le mien, je l'assurai en riant et du ton qui convenait à la matière, que je n'avais jamais pensé qu'un courrier qui partait huit heures après le sien, qui était dépêché à vous, qui seriez apparemment à Meaux, pût porter le premier à la Cour cette nouvelle. Du reste, que je ne pouvais me dispenser dans les circonstances de faire ce que j'avais fait. Je ne voulus entrer avec lui dans aucune sorte de justification, et lui parlai toujours d'un air respectueux, mais très assuré et très peu embarrassé; et lui, d'un air un peu enflammé, mais néanmoins

plexie le 2 mai 1731. On peut voir, à la Bibliothèque Nationale des thèses qu'il soutint à Lyon sur la philosophie de Descartes, en 1673 et en 1674, et qui éveillerent les soupçons de La Reynie (*in Bellatrea, apud D. D. Gayot, regis quæstorem*). Il y avait un autre docteur de Navarre, Lyonnais aussi et son parent, mais plus jeune. Celui-ci se nommait Barthelemi, avait été licencié en 1694 et docteur le 15 avril de la même année. Il fut chanoine de Saint-Paul de Lyon et aumônier de Mme la duchesse d'Orléans, mere du Régent. Il était trop jeune pour être entré en relations avec le cardinal de Bouillon pendant les séjours que cette Éminence fit dans cette ville : il n'y revint qu'apres son doctorat. (Bibliothèque Nationale, fr. 22845, fos 75 et 76).

sans dire une parole là-dessus qui pût me marquer ouvertement qu'il s'en prenait à moi ; et je ne fis semblant de rien. Je ne l'ai pas vu depuis ce temps-là, et je le verrai dorénavant très rarement. Il a peine à cacher son chagrin ; il ne peut revenir de la condamnation de son cher ami, à qui il avait promis un plus heureux sort. J'ai bien vu que ce qu'a porté le dernier courrier de la Cour ne l'a pas bien disposé à mon égard ; mais il faut se consoler et avoir patience. Je suis bien sûr que M. le cardinal de Bouillon n'osera avoir aucun éclaircissement avec moi sur ce qui regarde sa conduite sur cette affaire. Il n'a jamais osé entrer dans rien là-dessus avec moi ; marque certaine qu'il sent son tort, et qu'il voit bien qu'il ne lui serait pas aisé de me faire convenir de ce que je sais qui n'est pas vrai.

Je me porte bien, Dieu merci, à un peu de rhume près, qui ne m'empêche de rien.

J'ai appris par M. Anisson, de Lyon, que M. l'intendant de Lyon [3], à qui M. Madot avait laissé un exemplaire du bref, lui en avait fait part, et que lui l'avait fait imprimer aussitôt.

Comme je ne doute pas que nos courriers ne soient arrivés à Paris au plus tard le dimanche 22e de mars, j'espère par l'ordinaire prochain, qui arrivera demain ou après, et qui apportera les lettres du 23e ou du 24e au matin, savoir ce que vous aurez dit du bref quant au fond et quant à la forme. Mes lettres, depuis quatre semaines, vous auront tout expliqué ; et je ne vois ici rien de changé dans les dispositions de cette cour, qui est dans une terrible impatience de savoir comme leur décision sera reçue en France, comme aussi de ce que fera M. de Cambrai.

S. S est incommodée d'un gros rhume depuis quelques jours ; il a même eu la fièvre. Il y a apparence que ce ne sera rien. Mais, à quatre-vingt-cinq ans, tout est à craindre. J'au-

3. Henri François Lambert d'Herbigny, ancien conseiller au Parlement, maître des requêtes, avait été nommé le 9 août 1694 de l'intendance de Montauban à celle de Lyon ; de là, en 1701, il passa à Rouen, où il mourut en juin 1704. Il avait épousé Élisabeth Rouillé, qui mourut le 11 janvier 1730.

rais été ces jours passés à ses pieds sans cela. J'attends pour y aller les lettres de l'ordinaire.

On est ici bien fâché du retardement de M. de Monaco, qui écrit ici que la goutte l'a repris à Monaco, avec de la fièvre et très forte, et qu'elle a accoutumé dans ces temps-ci de lui durer quelque temps. Si cet ambassadeur n'arrivait pas ici dans ce mois, cela me dérangerait furieusement mes mesures. Tous les honnêtes gens, je l'ose dire, souhaitent fort que je le voie ici. Le cardinal de Bouillon souhaiterait fort que je fusse déjà parti. Le cardinal de Bouillon ne craint ici que moi, et s'imagine faire entendre ce qu'il voudra à l'ambassadeur par rapport à lui, par rapport à moi et par rapport à ceux dont il se veut venger. D'ailleurs, j'ai besoin de lui pour obtenir l'indult pour les bénéfices qui dépendent de mon abbaye. J'avoue que cela m'inquiète fort; car, si je l'ose dire, je veux m'en aller avant les grandes chaleurs, et pour cela je ne puis retarder plus longtemps que la fin de mai. Car je suppose que tout ce qui peut regarder l'affaire de M. de Cambrai sera terminé avant ce temps.

On souhaite fort ici qu'avant que je parte, je fasse quelque instance au Pape sur l'affaire de Sfondrate, pour la faire reprendre, et que j'en parle aux cardinaux. J'attendrai là-dessus ce que vous jugerez à propos de m'en écrire. Je le pourrais faire quand je prendrai congé de S. S., et de même des cardinaux.

On commence demain l'affaire de l'idolâtrie des Chinois et des jésuites. Selon toutes les apparences, les jésuites auront du dessous. Le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ne s'oublieront pas pour parer le coup, s'ils peuvent.

M. de Châteauneuf[4], mon grand vicaire pour les bénéfices

4. Cet abbé de Châteauneuf n'était pas le même que le parrain de Voltaire, François de Castagner de Châteauneuf, conseiller au Parlement de Paris, abbé commendataire de Varenne. Le mandataire de l'abbé Bossuet appartenait à la famille lyonnaise des Châteauneuf de Rochebonne. Jean Christophe de Châteauneuf, né à Theizé, le 23 février 1647, de François de Châteauneuf et de Catherine de La Baume de La Suze, fut chanoine-comte de Lyon dès le 17 décembre

de mon abbaye, vous a écrit, à ce qu'il me mande, sur un bénéfice qui dépend de mon abbaye, vacant depuis trois mois. Je vous envoie ce mémoire qu'il m'envoie[5], et vous dirai que j'ai su la mort du dernier titulaire à Malte le 3 de février de cette année, que j'y ai pourvu ici, c'est-à-dire que j'y ai nommé un religieux le même jour, et n'ai pas laissé de faire prendre des dates en daterie[6] pour vous le lendemain vaille que vaille. Plusieurs chevaliers de Malte ont pris date aussi. Nous verrons ce que cela deviendra. S'il est vrai que le Roi ait déjà nommé, ce sera le plus embarrassant; car apparemment on le fera nommer encore. Il est certain que le bénéfice m'appartient; il est dans le diocèse de Saintes, et M. de Saintes[7], dans une lettre que j'ai ici, me marque qu'il

1658, prévôt de Fourvières, chanoine de Mâcon en 1673, et mourut à Lyon le 30 janvier 1710. Son frère, M. de Rochebonne, fut gouverneur de Lyon; il avait épousé Thérèse Adhémar de Monteil de Grignan, belle-sœur de la fille de Mme de Sévigné, et deux de ses fils firent partie du chapitre de Lyon. L'un, Charles François, né le 6 janvier 1671, fut vicaire général de Poitiers en 1702, évêque de Noyon en 1707, archevêque de Lyon en 1731, et mourut en 1740; l'autre, Louis Joseph fut coadjuteur de son oncle de Grignan, évêque de Carcassonne, à qui il succéda en 1722, et mourut le 31 décembre 1729 (Saint-Simon, t. XXII, p. 87, et t. XXIII, p. 331; J. Beyssac, *les Prévôts de Fourvières*, Lyon, 1908, in-8).

5. « Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Bouteville, diocèse d'Angoulême, était possédé par Frère Henri-Auguste de Béon de Luxembourg, chevalier de Malte, décédé à Malte le 15e janvier 1699. Il y avait été nommé par le Roi, qui y a nommé les deux dernières fois qu'il a vaqué. M. de Brienne, secrétaire d'État, oncle du dit chevalier de Luxembourg, obtint par son crédit que le brevet de Sa Majesté prévalût à la nomination qu'avait faite dans ce temps-là le défunt abbé de Savigny. On ne marque pas en faveur de qui la nomination dudit abbé de Savigny avait été faite, mais seulement que le Roi prétend y nommer encore à présent ». Voilà la copie du Mémoire que m'envoie M. de Châteauneuf. Je vous l'envoie à tout hasard. On se trompe sur le diocèse, car il est du diocèse de Saintes. »

6. Voyez t. III, p. 384.

7. Guillaume de La Brunetière, ami de Bossuet, occupa le siège épiscopal de Saintes, de 1677 à 1702. Il a été parlé de lui, t. III, p. 333.

peut valoir 3 000 livres de rente. Vous voyez bien de quelle conséquence il serait pour nous et pour nos amis que j'eusse l'indult.

Plus je me trouve de repos, plus je me sens affligé et pénétré de douleur, de la perte que nous avons faite. Je n'ai pu encore prendre sur moi de faire réponse aux compliments que j'ai reçus là-dessus : je remets d'ordinaire en ordinaire.

Je mets tout à fait M. Phelipeaux dans son tort par le procédé que j'ai avec lui. Je ne fais semblant de rien.

1896. — Le Cardinal de Bouillon a Bossuet.

A Rome, le 7 avril 1699.

Sans entrer, Monsieur, dans aucun détail qui serait trop long et trop ennuyeux pour vous et pour moi, je ne puis résister plus longtemps aux mouvements d'estime, de vénération et d'amitié que j'ai pour vous, sentiments qui sont gravés si avant dans mon cœur depuis près de quarante ans.

Ce sont ces sentiments, Monsieur, qui m'obligent de vous prier d'être persuadé que le peu de sujet que j'ai de me louer de la conduite de M. votre neveu n'est pas capable de me faire jamais changer à votre égard; et de vous demander en même temps la continuation de votre amitié, qui m'a toujours été si chère, vous assurant que je suis très prêt de reprendre, en votre considération, à l'égard de M. votre neveu, les sentiments avec lesquels j'étais venu ici, et qui m'avaient obligé de vous supplier, aussi bien que lui, de me faire l'amitié de prendre un appartement chez moi pour y être de la même manière qu'il aurait été chez vous.

Je ne vous aurais encore rien mandé, Monsieur, du peu de sujet que j'ai eu en plusieurs occasions de me louer de M. votre neveu, si j'avais pu avec honneur lui cacher un dernier fait

Lettre 1896. — Copie faite par Ledieu. Collection E. Levesque

devenu trop public, peu rempli d'égards pour moi et pour le poste dont le Roi m'a bien voulu honorer ici. Mais, m'étant vu obligé de lui donner au moins quelque signe de vie sur ce fait, quoique avec toute l'attention que j'aurai toute ma vie pour une personne qui vous appartient de si près et qui vous est si chère, j'ai cru que je devais en même temps vous donner une preuve de ma confiance et de la sincérité avec laquelle je vous ai toujours honoré et vous honorerai jusqu'au tombeau, me flattant aussi que, cette malheureuse affaire du livre de M. de Cambrai étant finie ici, mettra fin aux froideurs qu'elle a pu produire dans votre cœur contre moi[1]. C'est la grâce que je vous demande, et celle de me croire tout à vous.

Le Card. DE BOUILLON.

Mon écriture est naturellement si mauvaise, et je me trouve tourmenté d'une si grande fluxion dans la tête, que je me suis servi de la main d'une personnne en qui j'ai une confiance entière.

Suscription : A Monsieur l'évêque de Meaux, premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, en Cour.

1897. — A ANTOINE DE NOAILLES.

A Meaux, ce 11 avril 1699.

Permettez-moi, Monseigneur, dans la petite peine que j'ai à écrire, de vous rendre compte par une

1. Ce qui suit était seul autographe. « Le corps de la lettre jusqu'à : *C'est la grâce que*, avec la suite, qui sont de la main du cardinal, était de la main du P. Charonier, jésuite, cet *homme de confiance*, comme il le nomme, dont il s'est servi dans l'affaire de Cambrai pour tous les tours de souplesse dont ils se sont avisés, et qui leur ont si mal réussi » (*Note de Ledieu*).

Lettre 1897. — L. s. Grand séminaire de Meaux. Écrite par Ledieu; la signature seule, avec le post-scriptum, est de la main de Bossuet, gêné par un érésipèle (p. 290). Cette lettre porte à tort

main étrangère des lettres que j'ai reçues de mon neveu, hier et aujourd'hui, du 24 et du 31 mars.

M. le cardinal de Bouillon était fort fâché contre M. Madot[1], et je crois être obligé de vous en avertir, afin que vous préveniez les mauvais offices, tant contre lui que contre mon neveu. Le sujet de sa plainte est qu'il nous a avertis, vous et moi, par un homme exprès, et que ce gentilhomme lui a offert son ministère pour cela. Mais, outre toutes les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas s'en dispenser, le Pape lui avait fait expressément témoigner qu'il le devait faire, craignant apparemment qu'on[2] tournât de l'autre côté la chose au désavantage de S. S. et des congrégations, surtout des dernières qu'il a fait tenir devant lui.

Il traite mon neveu avec un froid inouï. Mais j'ose vous dire qu'il ne s'en tourmente pas beaucoup, pourvu qu'il continue à ne manquer en rien à ce qu'il lui doit. On apprend tous les jours de plus en plus son obstination à défendre M. de Cambrai : et je ne sais si vous savez que, jusqu'au jeudi que le décret fut donné, il voulait qu'on mît après l'énoncé des propositions que M. de Cambrai ne les avouait pas[3], quoiqu'elles

dans les éditions la date du 4 avril. Ce jour-là, Bossuet n'était pas à Meaux, puisque, le 6, il était encore à Versailles et qu'il partit seulement le 11 pour sa ville épiscopale (Plus loin, p. 288). D'un autre côté, il dit ici qu'il écrit le jour même où il a reçu la lettre de son neveu du 31 mars ; or nous savons (lettre du 12 avril) que ce fut le 11 avril. C'est la date qu'a écrite Ledieu.

1. Dans la copie, ce nom est remplacé par le pseudonyme *des Roches*.

2. Édit. : qu'on ne tournât.

3. Bouillon avait émis cet avis au sujet d'une seule proposition, celle de l'*involontaire*, comme on l'a vu plus haut, p. 231.

fussent conçues dans les propres termes de son livre; ce qui fut sifflé par les cardinaux, si on ose employer ce terme, et rejeté par le Pape avec force.

Il est bien constant qu'il n'a tenu qu'à lui qu'on n'ait fait une bulle avec tous ses accompagnements, et on n'a pris le parti d'un bref que pour mettre l'affaire entre les mains du cardinal Albani; mais tous les adoucissements de ce cardinal n'empêchent pas la force de la constitution. Tous les gens de bien, à Rome, en sont ravis, et bénissent Dieu d'avoir si bien inspiré le Pape malgré toute la cabale dont il était obsédé. Au reste, il est remarquable que, dès le temps de Molinos, le cardinal Azolin[4], qui était porté à le sauver, proposa de faire des canons; ce qui fut rejeté alors comme il l'a été aujourd'hui.

Par la lettre du 31, M. le cardinal de Bouillon était encore plus fâché de ce qu'on avait averti du projet des canons. Mais, quoique les lettres du Roi soient arrivées après la chose faite[5], elles n'ont pas laissé de réjouir beaucoup le Pape, qui a jugé par là que le Roi serait content de sa décision, ce que le saint Père désirait beaucoup. M. le Grand duc lui a fait témoigner une vraie joie de sa prononciation, ce qui l'a extrêmement satisfait. Au surplus, tous les avis portent qu'on obtiendrait aisément de faire changer le bref en bulle; mais, plus je pense à cette affaire, plus je trouve que la sagesse du Roi lui fait prendre le bon parti, de se contenter de ce qu'il a,

4. Voir plus haut, p. 253.

5. La lettre par laquelle Louis XIV insistait afin d'obtenir la condamnation des *Maximes*. On la trouvera, p. 437.

qui aussi est pleinement suffisant, sans entamer aucune nouvelle négociation, parce qu'il y aurait toujours, sinon du doute, au moins une longueur et de l'embarras sans nécessité, avec quelque sorte d'affaiblissement de ce qui a été fait, puisqu'on voudrait le corriger.

Mon neveu m'envoie un billet de M. Giori, où il marque qu'ayant rencontré M. le cardinal de Bouillon et lui ayant fait le salut qu'il devait, ce cardinal aurait affecté de ne le pas rendre. Il traite ainsi tous ceux qu'il n'a pas pu attirer à ses sentiments, et continue à faire peur de M. de Cambrai.

La copie qu'on m'a envoyée de la lettre du 30, qu'on s'est donné l'honneur de vous écrire[6], me dispense de vous rien dire de ce qu'elle contient sur le *motu proprio* et sur la diversité des brefs[7].

Nous sommes bien heureux de trouver un prince que sa grande autorité et sa grande sagesse mettent au-dessus des minuties. C'est aussi un avantage que M. le Premier président[8] sache si bien ce que c'est que l'Église et l'épiscopat, surtout quand il s'agit de la foi, dont Jésus-Christ a mis le dépôt entre les mains des évêques. Je prie Dieu qu'il bénisse ce que vous aurez à dire sur ce sujet-là pour lever les impressions qu'on voudrait donner.

M. Phelipeaux me mande que le prince Vaïni doit

6. La lettre du 30 mars écrite par l'abbé Bossuet à Noailles, en appendice, p. 441, sur les diverses formules usitées dans la rédaction des brefs.

7. Cf. p. 442. Cet alinéa manque aux éditions.

8. Achille de Harlay, de Beaumont fut premier président du Parlement de Paris, de 1689 à 1707. Cf. t. VI, p. 59.

arriver bientôt à la Cour, et qu'on lui doit savoir gré d'avoir si bien fait. Il m'envoie deux lettres de M. l'archevêque de Séville, qui marque qu'on ne connaissait en Espagne, de ce qui s'est écrit sur cette querelle, que votre seule *Instruction pastorale* en latin.

J'attends de jour en jour la soumission de M. de Cambrai, et je ne doute point qu'elle ne soit nette.

Les lardons de Hollande continuent à se déchaîner contre moi, et à donner des espérances que, par la définition qu'on demandera au Pape de la charité, je serai condamné, quoique avec moins d'éclat que M. de Cambrai. Je finis en vous assurant de ma sincère et perpétuelle obéissance.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Vous voulez bien que je vous dise que mon érésipèle a été peu de chose et s'éteint.

1898. — A l'Abbé Renaudot.

A Meaux, ce soir, 11 avril 1699.

J'ai reçu ce matin, Monsieur, avant mon départ pour ici[1], le paquet que vous m'avez envoyé, et je vous en rends grâces très humbles. J'aurais bien voulu conférer un moment avec vous sur ce sujet-là. Mais cela se pourra faire à une autre fois, puisque je serai sans faute, s'il plaît à Dieu, à Paris le mer-

Lettre 1898. — Écrite de la main de Ledieu. Collection H. de Rothschild.

1. Édit. : pour Issy. — Ce jour-là, veille du dimanche des Rameaux, Bossuet était rentré dans sa ville épiscopale, pour y faire les offices de la semaine sainte. Voir la lettre du 12 avril.

credi d'après Pâques. Je vous supplie, en attendant, de vouloir bien témoigner à M. le nonce que, plus je reçois de lettres de mon neveu et de mes amis, plus je vois sensiblement l'obligation extrême que nous lui avons. Vous ne sauriez trop lui en marquer ma reconnaissance.

On ne peut point être longtemps sans recevoir la soumission de M. l'archevêque de Cambrai : je ne doute point qu'elle ne soit comme il faut, et j'en prie Dieu de tout mon cœur. Je lui ai fait une avance de civilité, à laquelle il n'a point trouvé à propos de rien répondre[2]. Il me suffit qu'il fasse bien envers le public, et je serai toujours des plus aisés à contenter. J'espère qu'à votre ordinaire, vous aurez toujours la bonté de m'avertir, et la justice de croire que je suis à vous comme à moi-même.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Quelque indisposition légère m'oblige à me servir d'une main étrangère[3].

Suscription : A M. l'abbé Renaudot, à la porte de Richelieu, à Paris.

1899. — Au Cardinal d'Aguirre.

Monseigneur, quand j'eus l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, la lettre de V. É. ne

2. Voir plus haut, p. 273 et 274.
3. Post-scriptum omis par les éditeurs.

Lettre 1899. — Écrite de la main de Ledieu. Bibliothèque de l'Université de Bologne, *Lettere d'uomini illustri al card. d'Aguierre*, t. II.

m'avait pas encore été rendue[1]. Elle m'a comblé de joie par les marques sensibles qu'elle contenait de votre tendre et précieuse amitié. Je sais, Monseigneur, avec quel zèle V. É. a concouru à la suprême décision du Saint Siège. Elle arrête un mal qui menaçait la France et toute l'Église de suites plus dangereuses encore qu'on ne l'a peut-être vu; le reste s'achèvera deçà avec toute prudence et douceur. Mais la chose, Monseigneur, en était venue au point où il fallait éclater, et bien haut. Je me réjouis au dernier point de voir recommencer notre commerce. Mon neveu m'apportera bientôt de vos nouvelles, et je supplie V. É. de lui conserver quelque part dans l'honneur de ses bonnes grâces.

Je suis avec le respect le plus sincère, Monseigneur, de V. É. le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Meaux, le 12 avril 1699.

1900. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, ce 12 avril 1699.

J'ai reçu vendredi 10 et samedi 11, en partant, vos lettres du 24 et du 31 mars, avec la copie de celle à M. de Paris, du 30. Je vous écris aussi, par une main étrangère, à cause d'une petite ébullition[1],

1. Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

Lettre 1900. — La signature seule est autographe ; le reste est de la main de Ledieu. Bibliothèque V. Cousin, à la Sorbonne.

1. C'était un érésipèle, ou plutôt un eczéma, occasionné, selon Fagon, par la mauvaise nourriture du carême et par un rhume négligé;

dont il ne faut nullement être en peine, Dieu merci. Je souhaite que votre rhume se passe de même.

Il n'y a plus à parler du bref. On le recevra comme il est, et on le fera valoir avec tout respect. On trouve cela mieux que d'entamer de nouvelles négociations, et de l'affaiblir en le faisant réformer en y désirant quelque chose. Je retournerai à Paris, Dieu aidant, le mercredi d'après Pâques, pour voir de près ce qui se fera.

La lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras est ici prise fort diversement[2]. La cabale l'exalte, et les gens désintéressés y trouvent beaucoup d'ambiguïtés et de faste.

Je vous envoie les lettres que vous demandez. Je tâcherai d'engager M. de Torcy par l'ordinaire prochain[3].

Je me réjouis beaucoup de votre prochain retour, et je ne vois rien qui doive vous arrêter.

J. Bénigne, é. de Meaux.

il faut sans doute l'attribuer au travail énorme que s'était imposé le prélat dans sa lutte contre Fénelon. Ce mal, qui dura jusqu'au mois de septembre, fournit à Boutard l'occasion de deux poésies latines qu'on peut lire avec une note de Ledieu dans la *Revue Bossuet* (avril 1900, p. 102 à 107, et juin 1911, p. 126).

2. Monnier de Richardin, recteur de l'Université de Douai, raconte comment l'évêque d'Arras lui lut cette lettre, et il ajoute : « Je ne vis jamais rien de mieux écrit, rien de plus poli, ni de plus naturel. Il y avait un juste mélange de soumission et de noble fierté » (Cité par M. de Warenghien, *Notice sur Monnier de Richardin*. Valenciennes, 1872, in-8, p. 32).

3. Alinéa omis par les éditeurs.

1901. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

A Rome, ce 14 avril 1699.

J'ai reçu les lettres du 23e mars, et celle en particulier que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui m'a comblé de joie. C'est à présent que je puis dire que je suis content de vous voir content de la décision, de savoir le Roi content et tous ceux qui aiment la religion et le bien de l'État satisfaits. Je n'ai jamais souhaité autre récompense que celle-là, du peu de peine que je puis avoir pris. C'est dans Rome une joie universelle, d'apprendre les témoignages que le Roi a donnés de sa satisfaction.

Je reçus jeudi, 9e de ce mois, les lettres de M. de Paris, de vous et de M. de Reims. Je crus ne pas devoir perdre un moment de temps pour aller aux pieds du Pape, que je savais être dans une inquiétude et une impatience extrêmes, de savoir la manière dont sa décision aurait été reçue par le Roi et par les évêques. Je me doutai bien que le cardinal de Bouillon ne se presserait pas de lui faire rien savoir là-dessus. Je vis avant le Pape un moment le cardinal Spada, à qui je dis que je venais porter aux pieds de S. S. les lettres que j'avais reçues de France. Il me dit ce que M. le nonce lui écrivait de la satisfaction toute particulière de S. M., et des témoignages de bonté pour lui et de reconnaissance envers le Pape, que le Roi lui avait donnés, dont il allait rendre compte au Pape, ce qu'il fit dans le moment; et S. S. ayant su que j'étais là, quoiqu'elle ne donnât audience à personne, à cause de son rhume, eut la bonté de me faire entrer.

Il serait difficile de vous exprimer la joie qu'il me témoigna de tout ce que je lui dis. Il voulut que je lui lusse ce que vous m'écriviez, et M. de Paris ; je lui lus aussi l'article de la lettre de M. de Reims. Il me témoigna être très fâché de n'avoir pas fait une bulle; qu'il ne savait pas comme cela

Lettre 1901. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

s'était fait, que si on lui avait dit la moindre chose là-dessus, qu'il en aurait donné cent pour une; mais qu'on ne lui en avait pas fait la moindre difficulté, non plus que du *motu proprio*. Quand je lui lus ce que vous me mandez, que vous ne saviez pas s'il y avait quelque exemple d'une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées, faite par un bref *sub annulo Piscatoris*, il me dit qu'on lui avait dit qu'il y en avait; et sur ce que vous ajoutiez : qui eût au moins été reçue en France en cette forme, il me dit encore que oui. Je crus devoir l'assurer là-dessus que les difficultés pour la réception ne viendraient pas de la part du Roi ni des évêques, mais seulement de la part des Parlements, qui avaient leurs règles et leurs usages, dont ils ne se départaient pas. Je vis bien clairement qu'il est fâché de n'avoir pas fait une bulle en forme; mais qu'à présent, il voudrait bien qu'on se pût contenter de son bref, la chose étant faite. Je crus qu'il était à propos de le laisser en suspens là-dessus, afin qu'on soit en état, si on a quelque chose à demander là-dessus, de le pouvoir faire plus aisément, et de le trouver préparé. Il se mit à rire, quand je lui lus l'endroit d'une lettre qui disait qu'on croyait, s'il y avait quelque chose à demander, qu'on pourrait attendre l'arrivée de l'ambassadeur, qu'on comptait prêt à être ici.

Il me demanda, à propos de cela, des nouvelles de M. de Monaco. Il me parut qu'il souhaitait fort qu'il vînt, et me dit qu'on faisait courir le bruit à Rome qu'il ne viendrait qu'au mois d'octobre. Je lui lus un article d'une lettre que je venais de recevoir de M. de Monaco, par lequel il me marquait que, sans la goutte qui le retenait immobile dans son lit, il serait déjà ici, à son devoir aux pieds de S. S., et qu'il n'attendait pour cela que le moment qu'il se pourrait traîner : *Iddio sia benedetto*[1], me dit-il.

Comme je le vis de très bonne humeur, et sans aucune impatience de me congédier, je lui dis que ce n'était pas seulement en France qu'on lui donnerait des louanges et des

1. Que Dieu soit béni !

bénédictions sur ce sujet, mais que de tous les royaumes du monde il viendrait des approbations de sa décision; qu'en Espagne, on était disposé à l'égard de cette pernicieuse doctrine de M. de Cambrai comme en France; je lui montrai là-dessus la relation de Salamanque que je vous envoie. Il me dit d'abord : « Qu'importe, dit-il, des Espagnols, pourvu qu'on soit content en France » ! Mais, après que je lui eus représenté qu'en matière de foi et de doctrine, on ne pouvait trop désirer le consentement universel de toutes les parties de l'Église, qui était le vrai témoignage de la tradition, il me dit que je disais vrai, et voulut que je lui lusse cette relation, qui lui fit grand plaisir. Il me répéta plusieurs fois : *Il quietismo francese* de la Relation; et me dit que c'était à présent au Roi à achever ce qu'il avait commencé; qu'il fallait espérer que l'archevêque de Cambrai reconnaîtrait ses erreurs et s'humilierait; qu'il attendait les nouvelles de ce pays-là avec grande impatience : il donna des louanges infinies à M. de Paris et à vous.

Sur ce qu'il me dit qu'il aurait été à souhaiter qu'on n'eût pas tant écrit, je le suppliai de vouloir bien distinguer ceux qui écrivent pour soutenir l'erreur d'avec ceux que la vérité faisait parler; et qu'il devait cette justice aux évêques, qui avaient été obligés de soutenir l'ancienne doctrine de l'Église contre des nouveautés aussi pernicieuses. Il eut la bonté de me dire qu'il me priait de croire qu'il rendait là-dessus une entière justice aux évêques, et qu'il était très *capace* de tout ce que je lui avais toujours représenté là-dessus. Il eut la bonté de me dire ce que M. le nonce écrivait, du contentement de S. M., ce qui lui donnait une joie et une consolation infinie, comme tout ce que je lui marquais de la part de vous et de M. de Paris. S. S. m'ordonna de venir le voir toutes les fois que je le voudrais, et surtout quand je recevrais des nouvelles de France, pour l'instruire de tout ce qui se passerait sur l'affaire. Il me dit qu'il s'attendait que le cardinal de Bouillon ne tarderait pas ce jour-là, ou le lendemain, de venir lui témoigner le contentement du Roi et de toute la France. Mais il a été trompé; car le cardinal de Bouillon a

laissé passer tout le jeudi, le vendredi et le samedi, sans faire là-dessus la moindre diligence. Pour M. le cardinal de Bouillon, il reçut samedi son courrier, que M. Madot avait laissé derrière lui à Lyon, qui a été redépêché et qui a apporté des lettres du 31 mars. M. le cardinal de Bouillon alla le lendemain dimanche chez le Pape, apparemment lui témoigner la satisfaction du Roi.

J'ai vu tous les cardinaux de la Congrégation, à qui j'ai fait part, comme à S. S., du contentement de la France; ils m'en ont tous témoigné une joie sensible : ils conviennent tous qu'on devait faire une bulle, et que c'est la faute de M. le cardinal de Bouillon et du cardinal Albani, aussi bien que le *motu proprio*. Les cardinaux Carpegna, Noris, Albani et Panciatici, qui ont vu depuis jeudi le cardinal de Bouillon ou en congrégation ou en chapelle, m'ont dit qu'il ne leur avait pas ouvert la bouche de la manière dont leur jugement avait été reçu en France, et que sans moi ils seraient encore à le savoir.

Jamais consternation n'a été plus grande chez le cardinal de Bouillon qu'elle l'a été depuis les nouvelles arrivées de France. Pour moi, je ne sais pas ce que cette Éminence pouvait s'imaginer. Je n'ai pas jugé à propos d'aller chez lui depuis quelques jours. Je sais qu'il paraît de mauvaise humeur contre moi, à cause du courrier. Voilà un prétexte bien léger, et ce n'est pas là assurément ce qui le touche le plus. Je ne manquerai en rien de ce que je lui dois; mais, avec sa permission, je ne me repentirai jamais de ce que j'ai fait, n'ayant fait que ce que je devais faire. On vient de me dire une chose de lui, que je ne crois pas, mais qui me vient néanmoins de bonne part; mais, encore une fois, je ne la puis croire. On dit qu'il a dit à un Français, que vous ne connaissez pas, qui est un de ses favoris, qu'il ne garderait plus aucune mesure avec moi. Je saurai dans peu ce qui en est; et si cela se trouve vrai, je pense que le mieux que je puisse faire pour éviter tout inconvénient, est de ne pas aller chez lui, jusqu'à ce que je sache qu'il ait mis de l'eau dans son vin. Je vous prie de prévenir le Roi là-dessus. Je puis vous assurer que je n'ai manqué en rien de ce que je

qui devais. Il est vrai que je n'ai rien oublié de ce qui pouvait contribuer à la condamnation de M. de Cambrai, et à lever les terreurs paniques qu'on voulait donner là-dessus, mais je ne crois pas avoir dû mériter par là l'indignation d'un grand cardinal qui aime la religion, et d'un grand ministre qui a à cœur les intérêts de son maître, et que j'ai dû supposer suivre en tout ses intentions.

Je sais que M. le cardinal de Bouillon prétend s'être justifié à merveille sur les canons, et avoir prouvé qu'il n'y a eu aucune part, et cela par le témoignage du Pape et du cardinal Spada. Il rejette tout sur le carme[2], qui, dit-il, a un pouvoir infini sur l'esprit du Pape. Il se peut faire, et je n'ai jamais dit le contraire, que ce fût le cardinal de Bouillon qui eût en personne proposé au Pape cet expédient; mais que ce n'ait pas été de concert avec lui, qui fut seul dans les congrégations de l'avis des canons, il sera difficile de le persuader dans les circonstances présentes. Je sais fort bien que ce fut le cardinal Ferrari et le carme qui firent impression sur le Pape; mais qui nous dira la main secrète de tant de ressorts qu'on a joués? Mais qu'importe à présent? Tout est fini, Dieu merci, et bien; et je veux croire tout ce qu'on voudra. Je veux croire encore ce que les jésuites veulent persuader, qu'ils ont toujours condamné et anathématisé le livre des *Maximes*, quand il est plus que certain qu'ils en ont été les plus ardents défenseurs. Je sais fort bien distinguer le P. de La Chaise et deux ou trois de nos amis : ils sont contre. Je vous prie de le lui dire, et j'en parle ainsi ici dans l'occasion[3].

Tous les cardinaux que j'ai vus me confirment, les uns après les autres, la partialité étrange du cardinal de Bouillon : les uns me disent une chose, les autres une autre, et tout se rapporte à merveille.

Le cardinal Noris me dit encore hier que le jugement qu'on avait rendu contre M. de Cambrai était le plus doux qu'il pût

2. Le P. Philippe.
3. Phrases omises par Deforis et raturées sur l'original.

jamais espérer. Il ne veut pas que je croie qu'il a eu plus de part que personne à cette douceur; il rejette tout sur le cardinal Albani. Ce cardinal m'a montré dans les Mémoires du clergé un exemple d'un bref *motu proprio*, sur lequel le Roi a donné des lettres patentes. C'est la prohibition de la traduction du Missel romain en français[4], faite par Alexandre VII. Mais la question est de savoir si ces lettres patentes ont été homologuées en Parlement, ce qui n'est pas marqué. Il est vrai que le Roi dit dans ses lettres patentes qu'il n'y a rien dans ce bref, qu'il qualifie d'universel ou général, qui soit contraire aux libertés de l'Église gallicane; d'où il conclut que le *motu proprio* et la forme de ce bref ne blessent en rien les libertés et les usages du royaume. Cet exemple est considérable et pourrait être le seul. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il ne s'agit dans ce bref que de la simple prohibition d'un livre, ce qui ne mérite pas une bulle. Mais je ne crois pas qu'on trouve, comme vous dites, un exemple qu'il y ait une décision de foi, avec l'expression des propositions condamnées, par un bref *sub annulo Piscatoris*, qui ait été reçue en France. La seule chose qui fera difficulté ici à changer le bref en bulle et à ôter le *motu proprio*, ce sera qu'il semblera par là que le Pape reconnaît et permet et trouve bon qu'on ne reçoive ses jugements que quand ils sont faits en forme de bulle et sans le *motu proprio*. Cette délicatesse fera toute la difficulté; néanmoins je pense qu'on pourra trouver, si on le veut, quelque prétexte et quelque expédient. Par les lettres du prochain ordinaire, je verrai ce que vous nous écrirez.

J'ai oublié de vous dire que le Pape, en deux endroits de votre lettre, jeta des larmes de joie, et ce bon homme le cardinal Casanate aussi. Ce cardinal appelle le quiétisme de M. de Cambrai *il molinosismo togato* : le molinosisme habillé

4. Il s'agit du Missel de Voisin. Il n'y eut point, à ce propos, de lettres patentes, mais un simple arrêt du Conseil, du 4 avril 1661, pour assurer l'exécution du bref du 12 janvier de la même année. Voir la lettre du 4 mai, p. 343.

de long, c'est-à-dire comme un ecclésiastique, sous un habit de piété.

Le cardinal Spada est ravi de joie; le cardinal Panciatici aussi. Je lui ai bien dit la justice qu'on lui rend.

Ce qui me fait, je l'avoue, un plaisir infini en particulier, c'est que je remarque dans tous, je l'ose dire, une bonté particulière pour moi, et ils veulent bien même me marquer un peu d'estime. Pour vous, sans flatterie, vous êtes regardé comme le défenseur de la religion, et comme le premier homme de l'Église.

Vous verrez par la copie que je vous envoie de la lettre de M. de Monaco, la part que je lui ai donnée de la fin de cette affaire. Il en est véritablement aise. Le cardinal de Bouillon a trouvé mauvais que j'aie pris cette liberté, aussi bien que de ce que j'ai fait à l'égard du Grand duc.

Le cardinal Spada a dit ce matin que M. de Cambrai avait su sa condamnation, et qu'il avait témoigné, dans un sermon qu'il avait fait le jour de l'Annonciation à son peuple, sa soumission à ses supérieurs : apparemment que le cardinal de Bouillon aura su cette nouvelle par ses lettres du 31. L'abbé de Chantérac alla chez lui peu de temps après l'arrivée du courrier.

Le Pape se porte de mieux en mieux, Dieu merci. Il veut donner la bénédiction le jeudi saint, et ira pour cela à Saint-Pierre.

Le duc de Barwick[5] est ici, et se fait estimer de tout le monde; plusieurs cardinaux m'en ont parlé très avantageusement. Il serait bien à souhaiter que ce pays-ci fût plus touché qu'il ne l'a été jusqu'à cette heure, du malheureux état des affaires de la religion en Angleterre, et qu'on fût

5. Jacques Fitz-James, duc de Berwick (1670-1734), fils naturel du duc d'York qui régna depuis sous le nom de Jacques II. Phelipeaux nous apprend (t. II, p. 261) qu'il recevait à Rome l'hospitalité chez le cardinal de Bouillon. Le duc, voyageant incognito sous le nom de marquis de Berville, était chargé auprès du Pape d'une mission de la part de Jacques II, et l'on disait que le roi détrôné demandait la permission de venir se fixer à Rome (Gazette de La Haye, du 4 mai; Gazette de Leyde, du 21 avril, du 4 et du 19 mai).

plus sensible pour un roi qui a tout quitté pour Jésus-Christ.

Je ne souhaite plus ici que l'arrivée de l'ambassadeur pour tout ce que vous savez. Tout le plus que je puisse retarder mon départ d'ici sera la fin de mai ou le premier de juin, à moins que vos ordres ne m'arrêtent; mais j'espère que vous serez aussi aise que je parte que moi-même.

Je me porte bien, Dieu merci.

J'ai oublié de vous parler, par mes dernières lettres, sur un écrit qu'on dit avoir été composé en faveur de M. de Paris contre l'écrit injurieux qui fut brûlé par main de bourreau, il y a quelque temps, et dont on dit qu'on arrête la publication[6]; on dit aussi que c'est vous qui avez conseillé qu'on ne le publiât pas encore. Je sais que les jésuites font une espèce de petit triomphe de cela, disant que cet écrit[7] est fondé en raisons et qu'on ne peut écrire contre. Ayez la bonté de me mander ce qui en est.

Il est arrivé ici, je ne sais par où ni comment, peut-être par le courrier du cardinal de Bouillon, la Réponse de M. de Cambrai à vos *Passages éclaircis* et au Théologien[8]. Cet homme a le diable au corps. Celui qui me les devait donner les a donnés au P. Roslet, qui devrait bien les envoyer à M. de Paris.

Je n'ai pu m'empêcher d'avoir la curiosité de lire ce que vous écrit le P. Augustin. J'avoue que j'ai été plus que surpris de la nouvelle qu'il vous apprend de l'abjuration de ce seigneur[9]. Je le connais particulièrement. Nous avons parlé souvent de religion : je lui ai fait lire votre livre de l'*Exposition*. Il est très doux et honnête homme; mais je l'ai cru jusques à cette heure très éloigné de se faire catholique. J'ose dire que, si je le voyais, je ne le croirais pas, sachant ce que

6. Cf. la réponse de Bossuet, du 4 mai, p. 344.

7. L'écrit injurieux, le *Problème*.

8. Au théologien de l'évêque de Chartres.

9. Serait-ce le jeune lord Russell, qui, d'après Phelipeaux (t. II, p. 212) se trouvait alors à Rome? Il était fils de William Russell (1639-1683) qui, accusé d'avoir conspiré contre Charles II, fut exécuté à Londres (Gilbert Burnet, *Histoire de ce qui s'est passé de plus mémorable en Angleterre*. La Haye, 1735, in-4, t. I, 2e part., p. 586-592.)

je sais. Je suis persuadé que le P. Augustin se trompe là-dessus, comme sur toutes les particularités qu'il vous écrit de Fabroni, etc. Ne parlez pas de cette abjuration; car, si elle est vraie, ce que je saurai bientôt, ce serait un jeune homme perdu absolument, quant à sa fortune, s'entend; c'est le plus riche particulier d'Angleterre. Sa famille est ennemie jurée de celle du roi Jacques, qui a fait mourir son père.

Remarquez un peu si on n'ouvre pas mes paquets; je me défie de Rouillé[10], de Lyon, qui est pour le cardinal de Bouillon.

Je vous mets en particulier ce qui se passa entre le Pape et moi au sujet de Mme de Maintenon, pour en faire l'usage que vous jugerez à propos. Le Pape m'a dit qu'il ne doutait point que Mme de Maintenon n'eût eu une grande joie du jugement. Il me demanda là-dessus d'où était venue la grande amitié de Mme de Maintenon pour M. de Cambrai, et comment cela avait changé. Je vis bien ce qui lui faisait me parler ainsi; je crus être obligé de lui bien expliquer les raisons d'estime que toute personne pieuse et d'esprit pouvait avoir eues de M. de Cambrai, qui avait trompé tout le monde, et vous tout le premier; et lui fis en même temps remarquer la providence particulière de Dieu pour la France et pour son Église, qui n'avait pas permis qu'une personne comme Mme de Maintenon se laissât entraîner, comme une infinité d'autres avait fait, à l'éloquence de M. de Cambrai et à la confiance qu'elle avait en lui et en l'estime qu'elle en faisait : ce qui marquait dans cette personne non seulement un discernement infini, mais manifestement la main de Dieu qui la soutenait, et son esprit qui l'éclairait. Je lui racontai là-dessus les efforts que cette personne avait faits pour ramener M. de Cambrai, l'accord qui avait été là-dessus entre vous, et l'inutilité de tous ses ménagements; enfin peu à peu l'aveuglement de cet homme, jusqu'à en venir à donner au public, comme une chose sainte, des maximes infernales. Je n'oubliai pas ce qu'on avait fait jusqu'à son éloignement[11], pour

10. Voir t. IX, p. 16.
11. Son éloignement de la Cour.

le faire rentrer dans la bonne voie, et son obstination et, si je l'ose dire, son orgueil, qui était l'unique cause de sa perte, sans compter son ingratitude envers ses véritables amis et ses bienfaiteurs. Je m'aperçus que cela fit impression sur S. S. et lui donna de l'indignation pour M. de Cambrai, pour lequel il était prévenu au delà de tout ce que je puis vous en dire. Il se mit à me louer Mme de Maintenon, sa prudence, son esprit et sa modestie. Il ne me fut pas difficile de dire ce qu'il convenait sur une aussi belle matière. Il est vrai pour moi que, quand je fais réflexion à tout ce que j'ai vu, j'admire principalement sur le sujet de Mme de Maintenon la providence toute particulière de Dieu, qui l'avait sans doute réservée pour être le vrai protecteur des bons évêques et de la véritable piété.

1902. — A l'Abbé Bossuet.

A Meaux, 19 avril 1699.

Je n'ai reçu par l'ordinaire qu'une lettre de M. Phelipeaux, du 31. Je commencerai celle-ci par le mandement latin et français de Mgr l'archevêque de Cambrai, que nous vous envoyons, et je vous dirai les réflexions qu'on a faites dessus.

Tout le monde a remarqué d'abord qu'il ne dit pas même que le livre soit de lui; il s'en est désapproprié, et il a écrit quelque part dans un de ses livres imprimés, qu'il n'y prenait aucune part. Mme Guyon en a usé de même. On est encore plus étonné que, très sensible à son humiliation, il ne le paraisse en aucune sorte à son erreur, ni au malheur qu'il a eu de la vouloir répandre. Il dira, quand il lui plaira,

Lettre 1902. — Copie faite par les Bénédictins, au Grand séminaire de Meaux.

qu'il n'a point avoué d'erreur; et il lui sera aussi aisé de s'excuser qu'il l'a été à Mme Guyon. Car, encore qu'il ne puisse pas se servir du prétexte de l'ignorance, il n'en manquera jamais[1]. La clause de son mandement, où il veut qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnaître sa docilité supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau, n'est pas moins extraordinaire. Il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé fort sec, et l'on trouve qu'il n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue de l'édification publique. Les rétractations qu'on a dans l'antiquité et, entre autres, celle de Leporius[2] dressée par saint Augustin, sont d'un autre caractère.

Avec tout cela, je crois que Rome doit être contente, parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-ric, et que l'obéissance est bien étalée. Il faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de la paix, à recevoir les soumissions et à finir les affaires. Ainsi ces réflexions seront pour vous et pour M. Phelipeaux seulement; mais je serai bien aise que tous deux vous vous rendiez attentifs à ce que diront de delà les gens d'esprit.

Il est grand bruit de l'éclat de M. le cardinal de Bouillon contre vous. M. de Paris, en mon absence, a pris votre parti. Je serai samedi prochain à la Cour, à son retour de Marly. Il ne faut être en peine de rien : vous avez satisfait à votre devoir en nous

1. S'il veut en trouver d'autres.
2. Voir t. VIII, p. 481.

avertissant, le reste ne roule point sur vous. Il est constant par trop d'endroits que M. le cardinal de Bouillon se déclarait avec un excès qu'on ne pouvait pas dissimuler. Dans une affaire de la nature de celle-ci, comme il s'agissait de la foi et de tout pour la religion, la mollesse ou la complaisance serait un crime; et M. le cardinal de Bouillon, dans son cœur, ne vous sait pas mauvais gré de n'y être pas tombé. Je sais que vous ne perdrez aucune occasion de lui rendre vos respects et de l'apaiser, s'il se peut, avant votre départ. Je souhaite toujours qu'il soit dans le temps que vous avez destiné.

Je n'ai pas encore de réponse de la Cour sur ce que j'y ai mandé pour votre indult. Il faut attendre que j'y sois pour agir moi-même. Il s'agissait principalement de faire agir M. l'ambassadeur; mais, comme il a la goutte à Monaco, on ne croit pas que vous l'ayez si tôt qu'on pensait.

Je souhaite que mes lettres à MM. les cardinaux Casanate, d'Aguirre et Spada soient rendues, et que vous leur ayez bien fait mes compliments sincères et respectueux.

Vous entendrez bientôt dire qu'on aura fait pour la nouvelle constitution tout ce qu'il y a de plus fort, avec tout le respect possible pour Rome, en conservant tous les droits de l'épiscopat, comme on fit dans l'affaire de Jansénius.

On dit, mais en termes généraux, que M. le nonce nous veut accommoder avec M. de Cambrai. Nous verrons; et assurément je ne souffrirai pas d'égalité.

La paresse, plutôt que l'incommodité, me fait écrire d'une main étrangère. Du reste, j'ai fait tout l'office, tant du jeudi saint que d'aujourd'hui, en me dispensant des matines et de prêcher[3].

1903. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 21e avril 1699.

Je reçus mercredi, 15 de ce mois, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles le 30 mars, et dans le moment M. Phelipeaux fit retenir date pour lui pour le bénéfice que vous savez. Je ne doute pas qu'il ne vous en écrive et remercie aujourd'hui. La chose sera difficile; mais je n'y oublierai rien de mon côté, et j'emploierai tout ce que je saurai pour tâcher qu'il puisse profiter de la grâce que vous voulez bien lui faire. Il arriva, le mardi 14e, un courrier extraordinaire dépêché pour bénéfice. On ne peut pas encore savoir si quelque religieux aura pris date par ce courrier. Votre lettre du 2e avril venue par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui arriva, comme vous l'aurez vu par ma dernière lettre, le samedi 11e de ce mois, ne m'a été rendue que le vendredi saint, 17e de ce mois, M. le cardinal de Bouillon n'ayant pas voulu qu'on portât plus tôt le paquet adressé au correspondant de M. de Chubéré[1]. Si cette lettre m'avait été rendue plus tôt, la date de M. Phelipeaux serait certainement antérieure à toute autre. On aura l'œil à tout cela, et on fait toute diligence nécessaire.

Rien ne manque à ma joie, puisque je vois que le Roi,

3. Bossuet écrit le jour de Pâques. Les chanoines chantaient matines à quatre heures du matin; ce jour-là, l'évêque, contre son habitude, n'assista point à cet office. Il n'était pas encore remis de son érésipèle. (Cf. plus haut, p. 291, et *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 102).

Lettre 1903. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

1. M. de Bruc, déjà mentionné, p. 123.

vous et tout le monde en France continue à être content de la décision de plus en plus. Cela donne ici une joie incroyable au Pape plus qu'à personne.

J'allai samedi, comme il me l'avait ordonné, lui rendre compte de ce que vous m'écriviez. Je lui lus les articles de votre lettre du 30e qui pouvaient lui faire plaisir, et eus sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, par rapport à M. de Cambrai, une conversation aussi consolante pour moi et pour vous qui se puisse. Le saint Père est à présent très persuadé qu'il n'y a que l'amour de la vérité et de la religion, et la nécessité de réprimer une secte naissante en France, qui vous ait fait élever contre M. de Cambrai, et qui vous ait obligé à faire tout ce que vous avez fait. Il vous donna toutes les louanges que vous méritez. Il me dit que c'était M. de Cambrai qui avait voulu se perdre et troubler le repos de l'Eglise, en refusant toutes les voies de douceur et toutes les conférences que vous lui aviez proposées, et en continuant à écrire avec l'emportement et l'obstination qu'on lui voyait jusqu'au bout. Il espère néanmoins qu'il obéira, et prend pour une bonne marque ce qu'on sait qu'il dit à son peuple le jour de l'Annonciation.

Je lui ai lu l'article de votre lettre du 30e et du 2e avril. Il a grande impatience de savoir que son nonce ait rendu au Roi le bref en forme. Il me répéta qu'il était très fâché que ce ne fût pas une bulle, qu'il en aurait donné cent pour une, mais qu'on ne lui en avait pas parlé, et qu'on ne lui avait pas fait faire aucune réflexion là-dessus. Il fut très content de ce que je lui dis, que le Roi et les évêques étaient très disposés à autoriser un bref qui contenait une décision si belle et si importante pour l'Eglise. Je crus ne devoir pas assurer positivement qu'on trouverait bien les moyens de le faire et qu'on passerait par-dessus les formalités, afin de laisser la liberté de faire ce qu'on jugera plus à propos sur les lettres du 17e mars, où vous verrez les dispositions de ce pays-ci au cas qu'on veuille une bulle. Ce n'est pas une chose nouvelle qu'on change un bref en bulle. On m'a assuré que la condamnation de Molinos se fit d'abord par un bref; je l'ai cherché,

je ne l'ai pas pu trouver. Enfin, tout ce que vous ferez sera bien fait ; et je suppose que, si l'on trouve le moyen d'autoriser ce bref, ce ne sera pas aux dépens ni de l'autorité royale et épiscopale, ni des libertés et usages du royaume

Au reste, on ne peut pas me donner plus de témoignage de bonté et, si je l'ose dire, d'amitié, que fit S. S. J'en fus d'autant plus aise, que je craignais que la manière forte avec laquelle j'avais été obligé de lui parler très souvent n'eût fait quelque mauvaise impression contre moi ; mais je puis assurer à présent que non. Tout au contraire, il me paraît que, reconnaissant de jour en jour la vérité de tout ce que je lui disais et la fausseté de tout ce que disaient nos adversaires, et voyant dissiper les nuages qu'on lui avait fait appréhender qui ne se formassent par cette condamnation, il me paraît, dis-je, qu'il est plus content de moi et de mon procédé que je ne le mérite. Vous croyez bien que je fais mon devoir auprès des cardinaux.

Le cardinal Casanate est plus aise qu'aucun, qu'on soit content en France de la décision et de son procédé. Je l'ai vu ce matin ; il est fort scandalisé et des derniers livres de M. de Cambrai et de ce qui lui en revient. Il appréhende bien que sa soumission ne soit qu'extérieure et forcée; et il m'a dit franchement ce matin qu'il était bien dangereux de laisser M. de Cambrai dans le poste où il est, et qu'il ne doutait point que le Roi n'y mît ordre[2]. Vous pouvez compter qu'il vous estime et aime véritablement.

Le cardinal de Bouillon continue à paraître peu content de ce qu'on a fait ici et de la joie de tout le monde. Il dit qu'il croit que M. de Cambrai se soumettra extérieurement, mais qu'avant deux ans, on verra le feu rallumé de plus belle, et qu'on a mis un méchant emplâtre à cette plaie. Ce cardinal se fait mépriser et moquer de lui. Il est peu content de *la*

2. En dépossédant Fénelon de son siège. Voyez Chantérac, lettre du 11 avril 1699, *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 502. Déjà, on avait enlevé à M. de La Thuillière sa place de directeur de l'Académie de France à Rome, à cause de la sympathie qu'il avait témoignée à Fénelon (*Ibid.* ; cf. Phelipeaux, t. I, p. 343 ; t. II, p. 98).

Gazette de France du 28e, sur deux articles. Le premier, qui regarde l'ambassadeur de l'Empereur, qu'il n'alla que deux cardinaux à la fête que ce ministre donna. Il s'imagine par là que le gazetier l'a voulu taxer d'avoir été l'un de ces deux cardinaux, par son silence sur cela. Le second, sur ce qu'il dit du cardinal Casanate. Il prétend prouver par cet article, qu'il suppose venir de mes relations, qu'elles sont fausses et peu exactes, et dit que jamais le cardinal Casanate n'a été nommé par le Pape d'abord[3], bien qu'il fût destiné *in petto* : et c'est précisément ce que j'ai toujours mandé, si vous vous en souvenez, quoique Mgr Giori et bien des gens bien informés m'aient toujours assuré que ce cardinal avait été nommé d'abord avec les deux cardinaux théologiens[4]. Vous vous souviendrez que je vous envoyai une lettre de Mgr Giori, qui le marquait précisément, et que je vous écrivis en même temps que je le croyais bien destiné, mais qu'il n'y avait rien de déclaré là-dessus. Ce qui est de vrai, c'est que le cardinal Spada avait dit au cardinal Casanate que le Pape l'avait destiné à cela. Voilà les bagatelles qu'on prétend relever.

J'ai jugé à propos de faire parler au cardinal de Bouillon, qui a jugé à propos aussi de nier ce qu'on lui avait fait dire sur mon sujet. J'ai donc été chez lui à l'ordinaire, et il n'a été question de rien. Je suis bien aise que cela soit comme cela. M. le cardinal de Bouillon n'osera jamais avoir aucun éclaircissement sur rien avec moi.

Le mystère du vœu cacheté est une autre petite finesse qui ne réussira pas[5]. Le P. Roslet ne m'en avait rien dit. Je lui en parlai avant-hier, comme le sachant de Rome[6]. Il me dit que le cardinal de Bouillon lui avait demandé le secret, qu'il n'était pas vrai qu'il eût mis son cachet avant la condamnation, puisque ce fut après le décret signé par le Pape ; du

3. Pour dresser le décret condamnant les *Maximes des saints*.
4. Nomi et Ferrari, mentionnés à la page 175.
5. Voir p. 261.
6. En réalité, l'abbé venait de l'apprendre de son oncle.

reste, qu'il n'avait eu aucune connaissance de ce que cet écrit contenait. Vous ne me mandez point si vous avez vu cet écrit. Il a pu être envoyé au Roi par le courrier extraordinaire qui a porté le bref. On a fort bien répondu à cela, et suivant la vérité.

Je n'entends pas bien la difficulté qu'on fait sur ce que le bref n'est pas adressé aux évêques. Ne suffit-il pas qu'il le soit au Roi, et que le Roi l'adresse après à qui il veut? La lettre de M. de Cambrai à M. le nonce marque bien l'état de l'esprit du personnage.

Ce qu'on fait dire au cardinal d'Aguirre[7] n'est pas vrai.

Je parie que le P. Dez voudra persuader à présent qu'il a toujours condamné le livre des *Maximes*.

Le cardinal Nerli a raconté à M. le cardinal Casanate et au cardinal Marescotti la manière dont il avait traité le général des jésuites[8].

Le pauvre P. Roslet a été ces jours passés considérablement incommodé de la poitrine, mais il se porte mieux à présent.

Si M. de Monaco ne venait pas ici avant la fin de mai, cela romprait bien mes mesures sur tout. Mais, quoi qu'il puisse arriver, je prendrai ma résolution d'après ce que vous me manderez.

M. le cardinal de Bouillon a résolu de faire récompenser ici tous ceux qui se sont déclarés pour M. de Cambrai, et il commence par Zeccadoro, pour qui il veut absolument obtenir des grâces du Pape; et pour cela il emploie le nom du Roi. Ce serait d'un bien pernicieux exemple. Les évêques et le Roi, en cette occasion, n'ont pas eu un plus grand ennemi. Je l'ai trouvé partout dans mon chemin, et dois en rendre un témoignage assuré. Le cardinal de Bouillon a aussi résolu d'empêcher le procureur général des augustins[9] d'être géné-

7. Allusion au mot rapporté, p. 263.

8. Sur cet incident, voir p. 215.

9. L'assistant était le P. Colombet, et le procureur général, le P. Serrani. Celui-ci fut élu général au mois de juin suivant, tandis que le prieur de Paris devenait assistant. Le nouveau général était

ral. Il n'y a rien ici que l'assistant de France ne fasse contre lui : il veut révolter tous les Français de Rome. L'ambassadeur n'arrivera pas assez à temps pour leur parler avant qu'ils aillent à Bologne, où se tient le chapitre général, dans le mois de mai. Il faudrait que M. l'archevêque et les ministres trouvassent quelque moyen d'envoyer leurs ordres en droiture à Bologne sur cela, au moins qu'ils parlassent aux supérieurs à Paris, d'une manière à se faire obéir.

1904. — Au Cardinal Spada.

Monseigneur, je ne sais par où commencer les très humbles et très respectueuses reconnaissances de tous les bons traitements que mon neveu a reçus de V. É. pendant son séjour à Rome. Il en reviendra tout pénétré; et si j'ose, Monseigneur, vous supplier encore de vouloir bien favoriser l'humble demande que je souhaite qu'il ait l'honneur de faire à S. S. pour l'indult de son abbaye[1], ce qui me le fait désirer avec tant d'ardeur, c'est, Monseigneur, l'avantage qu'il lui donnera de pourvoir de meilleurs sujets des bénéfices vacants.

Si j'osais, je témoignerais à V. É. la grande reconnaissance que lui doit l'Église, et non seule-

grand ami des jansénistes de Rome (Affaires étrangères, *Rome*, t. 396, f° 101).

Lettre 1904. — L. a. s. Archives du Vatican, *Lettere di vescovi*, t. XXXVI, p. 631. Imprimée par Labouderie dans les *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français* (1822). Donnée dans certaines éditions pour adressée au cardinal Altieri, et à la date du 16 avril.

1. Le neveu de Bossuet sollicitait un indult l'autorisant à nommer aux bénéfices dépendant de son abbaye. Il ne paraît pas qu'il ait obtenu cette grâce.

ment celle de France, mais encore l'Église universelle, de la dernière décision si essentielle et si importante. Je pousserais même plus loin ma respectueuse liberté, et j'oserais, Monseigneur, supplier V. É. de poser aux pieds de S. S. ma reconnaissance profonde sur le grand ouvrage qu'elle vient de faire, qui rendra son pontificat, avec les autres merveilles dont il est rempli, éternellement mémorable. V. É. ne doit pas douter qu'on ne rende ici à la constitution de S. S. tout le respect et toute l'obéissance qu'on lui doit, en observant en même temps toute la douceur qu'on sait qui lui est agréable. Nul homme, Monseigneur, ne fera jamais des vœux plus sincères que les miens pour la conservation d'un si grand et si bon pape, ni ne sera jamais avec un respect plus véritable, Monseigneur, de V. É. le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Meaux, 22 avril 1699.

1905. — A Mme de La Maisonfort.

A Meaux, 22 avril 1699.

Je ne puis partir, ma Fille, sans vous recommander de plus en plus la simplicité.

..... Ces désappropriations des dons de Dieu ne sont que raffinement. Je sais que les spirituels des derniers siècles se sont servis de ces termes ; mais, si on ne les entend sainement, on tombe dans de

Lettre 1905. — Ms. de Saint-Sulpice. Copie.

grandes erreurs. C'est une vérité constante, qu'on n'est uni à Dieu que par ses dons. La sainteté, la justice, la grâce sont des dons de Dieu ; ce sont des moyens par lesquels on le possède. Songer à s'en détacher, c'est songer à se détacher de Dieu même. J'en dis autant de la foi, de l'espérance et de la charité. On ne peut être agréable à Dieu que par ces vertus, qui sont autant de dons de Dieu. Ces unions immédiates avec Dieu, tant vantées par beaucoup de mystiques, même par les bons, sont une illusion, si on les entend mal. Il n'y a qu'un seul moyen de les bien entendre et de se désapproprier des dons de Dieu ; c'est en évitant, comme l'écueil de la piété, de se les attribuer à soi-même. Mais, si on les prend comme venant du Père des lumières, on en est suffisamment désapproprié. On peut s'en détacher encore d'une autre manière ; c'est de ne les pas chercher pour le plaisir qui nous en revient, mais pour la vertu qu'ils ont de nous unir à Dieu même, puisqu'il ne s'unit à nous que par ses dons. Encore y a-t-il une céleste et victorieuse et foncière délectation, dans laquelle consistent la grâce et la charité ; et s'en détacher, c'est se détacher de la charité et de la grâce, c'est-à-dire de Dieu même. Croyez, ma Fille, que toute autre doctrine n'est qu'illusion. Il en faut toujours revenir aux idées simples, qui sont celles de l'Écriture.

Mettez-vous sérieusement dans la lecture de l'Évangile, et prenez les idées que vous donnera la simple parole ; vous vous en trouverez bien : je m'en rapporte à l'expérience que vous en ferez. C'est de

quoi je vais traiter à fond avec vous à mon retour, et entrer non seulement dans tous vos doutes, mais encore intimement dans toutes vos peines, pour petites qu'elles soient.

Notre-Seigneur soit avec vous.

1906. — Leibniz a Bossuet.

[23 avril 1699].

Monseigneur,

Vous aurez reçu la lettre préliminaire que je me suis

Lettre 1906. — Minute autographe signée. Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 524. Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 266; doit être de la même date que la lettre au duc Antoine Ulrich dont il est parlé plus loin.

On pourrait croire que cette lettre, pas plus que celle qui est datée du 8 mai, n'a été envoyée à l'évêque de Meaux, car il n'y est pas fait allusion dans les réponses de Bossuet. Cependant Leibniz y attachait une grande importance, puisqu'il en a écrit deux fois la minute (*ibid.*, f°s 524 et 397) et qu'il en existe (f° 399) un projet sur lequel il a écrit: « Changé et fait plus ample » (Voir ce projet dans Foucher de Careil, t. II, p. 258; cet éditeur a eu le tort d'y rattacher, p. 260, environ six pages, qui sont d'une lettre du 3 septembre 1700). Mais, en y regardant de plus près, on reste convaincu que ces deux lettres ont bien été envoyées en France.

En effet, répondant à M. du Héron qui, le 3 février 1700, lui avait envoyé la lettre de Bossuet du 9 janvier (écrite proprement pour le duc Antoine Ulrich), Leibniz disait : «... Je remarque aussi qu'il ne dit pas le moindre mot de mes lettres précédentes, comme s'il ne les avait jamais reçues [et j'entends assez ce que cela veut dire. M. de Meaux ne veut point de tempérament : son parti a raison en tout et partout; il faut croire sous peine d'être damné; il faut croire que tout ce qu'on a décidé à Trente vient des apôtres, suivant les principes de sa présente lettre] (*Ce que nous mettons entre crochets a été biffé sur la minute et n'a pas dû passer sous les yeux de M. du Héron*). C'est nous refuser assez clairement l'éclaircissement qu'il nous avait fait espérer il y a plusieurs années, et cependant M. l'abbé Molanus et moi, nous avons cru qu'il n'y a que cette ouverture qui puisse

donné l'honneur de vous écrire il y a plusieurs semaines[1]. Je n'ai point manqué depuis, suivant l'avis de M. l'abbé de Loccum et le mien, de demander l'agrément de notre cour pour continuer de vous communiquer les sentiments de ce théologien, accompagnés de quelques réflexions de ma part touchant ce qui paraît convenable pour travailler à la paix de l'Eglise[2] : mais j'ai honte de voir qu'après avoir paru vous sommer il y a quelques mois, il semble que je recule maintenant moi-même, et j'ai peur de passer pour un homme qui fait le difficile et le précieux. J'espère pourtant que vous me rendrez justice, Monseigneur. Il sont arrivé[3] des choses que je n'ai eu garde de prévoir. L'état présent des affaires publiques et les divisions que le quatrième article de la paix de Ryswick[4], qui

faire espérer du fruit Il sera nécessaire cependant de répondre à M. l'évêque de Meaux d'une manière qui marque également l'amour de la vérité et la considération que nous avons pour sa personne... » (Hanovre, f° 394). Sur quoi, du Héron écrit à Leibniz le 15 février (*Ibid.*, f° 390) : « M. le duc Antoine Ulrich a fait le même jugement que vous de la lettre de M. l'évêque de Meaux (cf. plus loin, p. 319). Lorsque vous y répondrez, il n'y aura point d'inconvénient que vous lui laissiez entendre que vous m'en avez donné pour lui et que vous doutez qu'il les ait reçues, puisqu'il n'y a pas répondu. » Or ceci ne peut s'entendre que des deux lettres en question.

Cependant Ledieu, qui a eu entre les mains toute la correspondance de Leibniz avec M. de Meaux ne les a pas trouvées, et n'en a même pas soupçonné l'existence. Car, pour lui, le commerce de lettres interrompu ne se renoua qu'au mois de décembre 1699 (Copies et notes de Ledieu, collection H. de Rothschild ; cf. notre t. V, p. 549-550). Comme Leibniz avouait n'avoir pas encore eu l'autorisation de son prince et que ces lettres ont passé par les mains de Torcy, celui-ci a dû les retenir jusqu'à ce qu'on vît bien que le duc de Brunswick était disposé à reprendre les négociations. Ainsi Bossuet ne les aurait pas reçues ni connues : ce qui expliquerait son silence.

1. Celle qu'on peut voir plus haut, p. 169.

2. Foucher : convenable à la paix de l'Eglise.

3. Leibniz faisait quelques fautes de français. Foucher de Careil les a corrigées sans avertir son lecteur ; nous préférons les laisser subsister.

4. Ce quatrième article restituait à l'Empire les villes et territoires situés en dehors de l'Alsace et qui avaient été occupés pendant la guerre par les Français. Les ambassadeurs de Louis XIV exigèrent qu'une restriction fût mise à cette cession pour ce qui concernait la

a réveillé extrêmement les jalousies de parti, a fait naître dans l'Empire, font qu'on est extraordinairement réservé chez nous présentement sur ces matières, pour ne point donner prise aux calomnies ni paraître tiède aux uns ou passionné aux autres; et quelques assurances que j'aie pu donner de votre retenue, qui nous est connue par le passé, pour ne rien dire des ministres du Roi, par les mains desquels doit passer la communication, j'ai remarqué qu'on n'a pas encore pu se résoudre, bien qu'on ne refuse rien et qu'on se tienne fort honoré d'une telle ouverture, ce qui me fait espérer qu'on se déterminera à la fin comme je le souhaite.

Cependant, considérant combien l'affaire est importante et le temps précieux, et que ce serait un point de conscience de laisser tomber ou du moins refroidir une négociation si bien recommencée et si bien appuyée, j'ai voulu hasarder un expédient qui nous fera gagner le temps en attendant, et qui nous exempte de ce côté-ci de faire des démarches qui ne me sont pas encore permises dans la conjoncture présente : c'est que, ne vous pouvant rien envoyer de nouveau de notre côté jusqu'à ce que M. l'abbé Molanus en ait la permission, je vous supplie, Monseigneur, de vous expliquer sur nos derniers écrits du temps passé demeurés sans réplique, et de nous donner sur ce que

religion : ... *Religio tamen catholica romana in locis sic restitutis in statu quo nunc est remaneat.* Comme le culte catholique avait été rétabli en ces endroits pendant l'occupation française, les autres plénipotentiaires virent là une dérogation au traité de Westphalie et ne subirent l'addition proposée qu'avec des protestations et des réserves C'est pourquoi la diète d'Empire, le 26 novembre 1697, tout en conseillant la ratification du traité, ajoutait que les catholiques ne feraient jamais usage contre les protestants de la clause concernant la religion ; mais l'Empereur, en ratifiant le traité, ayant gardé le silence sur cette promesse, les protestants furent très mécontents (Voir J. Du Mont, *Corps diplomatique du droit des gens*, Amsterdam, 1731, in-fol., t. VII; *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, La Haye, 1699, 4 vol. in-12 ; Spittler, *Geschichte d. Würtembergs*, Goettingue, 1783, in-8, p. 293 ; J. J. Moser, *Vollstændiger Bericht von der so berühmten als fatalen clausula art. IV pacis Ryswicensis*, Francfort, 1732, in-4 ; Chr.-Guil. Koch et F. Schœll, *Histoire abrégée des traités de paix*, Paris, 1817, in-8, t. I, p. 427 à 438).

j'eus l'honneur alors de vous envoyer les lumières que nous avions attendues il y a longtemps, mais dont l'interruption de la correspondance, causée par le malheur des temps, nous avait privés. Car il est toujours permis d'apprendre et de profiter de vos instructions; et vous pouvez bien vous assurer que cette bonté que vous aurez, comme j'espère, de nous éclairer, ne sera pas mal employée. Mais, pour vous en faire mieux revenir les idées, après un assez grand intervalle, il faut faire une petite récapitulation.

Vous vous souviendrez, Monseigneur, qu'on avait jugé qu'il fallait joindre *trois voies* pour venir à une réunion pacifique. La première est la *voie de l'exposition* sur certaines controverses, en faisant voir que, lorsqu'on s'entend bien, on y peut être d'accord. Et ces controverses sont verbales dans le fond, quoiqu'elles soient prises bien souvent pour réelles et aient fait bien du bruit et bien du mal; et c'est en quoi vous avez déjà donné, Monseigneur, des excellents essais, comme on a aussi contribué quelque chose de ce côté-ci, particulièrement en matière de justification[5] et autres qui s'y rapportent. La *seconde voie* est celle de la *déférence*, lorsqu'un parti cède à l'autre et lui accorde quelque chose en certains points. Si ce sont des *dogmes*, cela ne se peut obtenir que par des bonnes preuves; mais c'est où notre dessein n'est pas d'entrer présentement. Si ce sont des *pratiques*, on peut et on doit céder quelquefois l'un à l'autre en faisant ce qui paraît le meilleur pour l'édification et pour la paix. Nous croyons que nos docteurs peuvent céder en quelques dogmes reçus parmi eux, et les vôtres aussi; mais il se trouve que ces dogmes ne sont point établis ni reçus universellement chez les uns ni chez les autres. Et nous sommes aussi d'avis qu'on doit, aussitôt qu'il sera possible, retourner à l'hiérarchie et gouvernement du corps de l'Église visible en reconnaissant la direction de son chef, et se conformer autant que de raison aux *pratiques édifiantes* qui sont en usage chez vous; comme nous tenons que de votre côté on doit aussi s'appliquer fortement

5. Sur le sujet de la justification ou de la grâce sanctifiante.

à abolir certaines *pratiques abusives* qui ne sont bien souvent que trop établies publiquement en quelques endroits, particulièrement à l'égard du culte des créatures, mais qui sont désapprouvées chez vous-mêmes par des personnes sages et quelquefois même par des règlements. Et l'occasion de la réunion avec les protestants pourra servir à des personnes autorisées et bien intentionnées chez vous (parmi lesquelles je comprends surtout un pape zélé comme il faut) à obtenir ce que les courtisans de Rome avaient éludé autrefois par leur manège dans le concile de Trente, c'est-à-dire à purger l'Église de plusieurs abus, à quoi contribuera beaucoup la liberté qu'on laissera cependant aux nôtres de ne les pas admettre : ce qui paraîtra d'autant moins extraordinaire que les Grecs, les Maronites et autres Orientaux réconciliés avec l'Église romaine ont gardé leurs rites, et que le concile de Florence y a donné les mains.

La *troisième voie* est celle de l'*abstraction* ou *suspension*, en faisant abstraction de certains points dont on ne peut convenir, ou sur lesquels on ne pourra s'accorder si tôt, en les mettant à l'écart, soit pour toujours, quand ils sont moins importants, soit jusqu'à la décision d'un concile œcuménique futur. Et cette voie doit venir au secours des deux autres, en certains cas permis, pour abréger leur longueur. Car nous convenons qu'il faut poser pour le fondement de toute la négociation cette grande maxime, que chacun doit faire ici de son côté le plus extrême effort sur soi-même qui lui est possible sans blesser sa conscience, en faisant voir pour les autres la plus grande condescendance qu'on peut[6] avoir sans offenser Dieu, afin d'avancer le grand œuvre de la réunion autant qu'il se peut, pour obvier à d'aussi grands maux que ceux que le schisme a fait naître, c'est-à-dire à la perte de tant de milliers d'âmes et à tant d'effusion de sang chrétien, sans parler d'autres misères que ce schisme a causées et pourra causer encore s'il n'est arrêté. Et qu'ainsi on pourra se réunir sous une même hiérarchie avant même que tous les

6. Foucher : qui lui soit possible... qu'on puisse.

dogmes exigés ordinairement par les vôtres soient accordés ou que tous les abus désapprouvés par les nôtres soient redressés : pouvu qu'on fassse certaines démarches essentielles dont on se peut contenter[7] au commencement de la réunion.

Or nos derniers écrits assez amples qu'on vous envoya, Monseigneur, entraient dans toutes ces voies. Mais l'écrit de M. l'abbé [de] Loccum s'étendait particulièrement sur la conciliation solide de certains dogmes, en quoi il a continué depuis. Et à l'égard des autres points où il parait que la conciliation ne saurait encore avoir lieu et que le concile de Trente s'est un peu trop hâté, à notre avis, de décider, il se trouve heureusement que ce ne sont pas les plus importants, comme par exemple l'égalité de l'autorité de tous les livres de la Bible, dont Judith, Tobie, les Macchabées et autres n'étaient pas reçus généralement pour canoniques, mais seulement pour ecclésiastiques et édifiants, au sentiment de saint Jérôme[8] et autres anciens Pères, au lieu que le concile de Trente les veut faire passer pour égaux aux autres livres dont l'autorité divine est reconnue ; sans que nous puissions voir le moyen de nous ranger de son côté, ni remarquer aucune nécessité d'y venir, puisqu'il n'y a aucun article de foi qui dépende de l'autorité de ces livres, sans parler d'autres points de pareille nature. D'ailleurs, il parait impossible d'obtenir que le concile de Trente, sujet à tant de difficultés que vous savez, soit reçu par les protestants, disposés comme ils sont, pour règle de la foi. C'est pourquoi j'ai montré par un exemple éclatant que l'Eglise, pour empêcher ou lever un schisme, peut suspendre, à l'égard des opposants, la réception d'un certain concile qui passe pour œcuménique à Rome et ailleurs, mais que ces opposants ne reconnaissent point, se fondant sur des raisons assez apparentes pour faire croire que ce qu'ils font n'est pas par opiniâtreté, laquelle est pourtant requise ordinairement pour faire un hérétique.

C'est à ce dessein que je vous envoyai, Monseigneur, sui-

7. Fouchet : concerter.

8. *Prologus galeatus*. P. L. t. XXVIII, col. 556, et *Præfatio in libros Salomonis*, [illegible], col. 1143.

vant vos ordres, l'acte en forme passé par les députés du concile de Bâle et ceux des États de Bohême et de Moravie sur un cas pareil, ayant trouvé cet acte chez des auteurs catholiques romains[9]. Et je vous suppliai de juger si l'Église romaine (supposé qu'on puisse gagner les protestants par une telle démarche) ne pourrait et ne devrait même faire maintenant pour eux[10], à l'égard du concile de Trente, ce qu'on fit alors pour les Bohémiens à l'égard du concile de Constance, en suspendant le concile quant aux opposants, pourvu que ces opposants se soumettant par avance, avec toute la déférence qu'on a droit d'exiger d'eux, aux décisions futures d'un autre concile légitime œcuménique, qui ne soit point sujet à des pareilles difficultés et dont on ne puisse point mettre l'autorité en compromis sur le manquement de la forme et des conditions requises. Et c'est, comme je crois, l'unique moyen que Dieu nous montre présentement pour lever le schisme par des voies pacifiques.

Pour éviter la longueur de cette lettre, j'achèverai dans une autre la récapitulation que je crois utile pour vous faire souvenir de ce qui nous avait fait attendre déjà autrefois vos éclaircissements, que j'espère présentement, et je suis avec vénération et zèle, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LEIBNIZ[11]

9. Voir t. V, p. 545; t. VI, p. 30, 31, 335 et 336. Cf. Hefele-Leclerc, *Histoire des conciles*, t. VII, p. 862. Dans son *Codex juris gentium diplomaticus* (Hanovre, 1693, in-fol., t. II, p. 138-140), Leibniz a publié les *Compactata* de Bâle avec d'autres actes concernant ce concile et celui de Constance.

10. Foucher: faire pour eux.

11. En tête de cette minute se trouve un feuillet négligé par Foucher de Careil. C'est le brouillon d'une lettre adressée par Leibniz, de Wolfenbüttel, 23 avril 1699, au duc Antoine Ulrich : « Monseigneur, voici ce que j'écris à M. l'Évêque de Meaux. Je l'ai partagé en deux lettres et le ferai envoyer à deux diverses reprises à fin que chaque lettre, étant plus courte, soit plus lisible, si le Roi en voulait être informé. Or, pour y mieux réussir, j'ai cru que l'importance de la matière mériterait que V. A. S. écrivît elle-même un mot au Roi pour accompagner la première des miennes à l'Évêque de Meaux, et je prends

1907. — A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, 27 avril 1699.

Je ne vous annoncerai point de lettres reçues. Il n'est point venu d'ordinaire, et l'on croit qu'il a manqué, pour cette fois, par quelque accident qui ne m'est point connu.

Je ne puis mieux vous instruire de ce que le Roi a résolu pour la réception de la constitution[1], qu'en

la liberté de joindre ici un projet de la lettre de V. A. S., car cela réveillera l'attention de Sa Majesté tout autrement que tout ce qu'un autre pourrait écrire. En envoyant la seconde lettre à M. de Meaux, M. du Héron pourrait communiquer à M. le marquis de Torcy un billet que V. A. S. lui aurait écrit touchant mes intérêts dont Elle a la bonté de vouloir avoir soin. Car, si on joignait cela à la première lettre, cette apparence de prétention pourrait rebuter. Au lieu que, si la première lettre a été goûtée, on ne se rebutera pas si aisément de ce qui sera joint à la seconde. Votre Altesse aura la bonté de me rendre ce papier, après en avoir eu copie du projet de sa lettre et de son billet. Et je suis avec dévotion... LEIBNIZ. »

« *Projet d'une lettre de Mgr le Duc au Roi, qui pourrait accompagner la première lettre à M. de Meaux.*

« L'importance de la matière contenue dans ce qu'on écrit présentement à l'Évêque de Meaux et l'apparence que je crois voir de quelque grand succès, par la bénédiction de Dieu, si cela était goûté, me font prendre la liberté d'en dire ce mot à Votre Majesté pour la supplier d'y donner quelque moment son attention. Ce concours extraordinaire de tant de lumières, de puissance et de bonheur et généralement de toutes les grâces dont le Ciel vous a comblé d'une manière qui n'a point d'exemple, peuvent faire espérer que Dieu a destiné Votre Majesté à ajouter à tant d'autres actions éclatantes ce comble de gloire et de félicité qu'il y aurait à rendre la paix et l'unité à une bonne partie de l'Église, ou du moins à jeter les fondements d'une bonne issue de cette grande et sainte entreprise. Je m'estimerais heureux si j'y pouvais contribuer, et je suis... »

Lettre 1907. — L. a. n. s. Grand séminaire de Meaux. Bossuet, à cette date, venait de rentrer à Paris, après avoir passé à Meaux les fêtes de Pâques.

1. Le bref condamnant les *Maximes des saints*.

vous envoyant la lettre de S. M. à M. de Paris[2]. Il y en aura une pareille à tous les métropolitains. Celle de M. de Paris lui a déjà été adressée, et il nous a convoqués pour le 13 mai. Tout se fera respectueusement, sur le modèle de ce qui fut fait sous Innocent X, autant que les circonstances pourront convenir. Par exemple, on n'écrira point au Pape, comme on fit à Innocent, qui avait écrit[3].

Le tour qu'on prend de n'expédier les lettres-patentes qu'après l'avis des évêques, est tout à fait ecclésiastique; et jamais rien n'aura été reçu avec plus de solennité. Vous verrez, par la lettre du Roi, qu'on tient M. de Cambrai pour bien soumis; et on le doit, afin qu'on voie l'affaire finie. Sur ce fondement, on lui adressera la constitution, comme aux autres métropolitains, avec une très légère différence[4].

Je[5] ne vous puis dire aucune nouvelle touchant votre indult. Je verrai ce soir M. de Torcy. M. de Mad[ot], qui partira jeudi, vous portera les nouvelles.

Mme de Maintenon a eu quelque accès de fièvre causée par un rhume et un rhumatisme; cela paraît ne devoir rien être.

On me prie de vous demander trente aunes d'une

2. Cette lettre, du 22 avril, se lit dans Phelipeaux, t. II, p. 288; nous la reproduisons en appendice, p. 452.

3. Sur le sujet de Jansénius. — Au lieu de ces deux dernières phrases, Deforis avait donné seulement ces mots : « Tout ce fera de la manière la plus convenable. »

4. Dans les termes de la lettre d'envoi.

5. Tout ce qui suit manque aux éditions.

étoffe de Rome qu'on appelle de la spamondrine[6], quinze de la noire et autant de la cramoisi. Je vous prie de n'y pas manquer.

Nous nous portons bien, Dieu merci. J'embrasse M. Phelipeaux. Assurez-moi bien l'amitié du P. Roslet.

1908. — L'Abbé Bossuet a son Oncle[1].

A Rome, ce 28e avril 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 6 de ce mois. Vous aurez vu dans toutes mes lettres à qui on doit s'en prendre si on a négligé ici tout ce qui allait à rendre la chose complète. On a voulu tout affaiblir, et, par la précipitation extrême des derniers jours, on m'a ôté les moyens de remédier à ce qui manque. Mais il est inutile de répéter ce que vous savez déjà. Venons à ce qui se passe.

Samedi dernier, après avoir reçu les lettres, j'allai d'abord chez le cardinal Spada, qui avait reçu les dépêches de M. le nonce; ainsi je ne lui appris, je pense, rien de nouveau en lui lisant les articles de votre lettre qu'il était bon qu'il vît. Je lui fis bien remarquer ce qui regarde les défenses d'écrire. Il excusa là-dessus M. le nonce et les ordres qu'il avait reçus, disant qu'on ne prétendait rien défendre, mais seulement qu'on croyait que rien n'obligeait encore à écrire, et qu'on souhaitait la paix, si cela était possible. Je fis bien valoir vos sentiments de douceur et de charité, auxquels vous ne donneriez point de bornes, votre intention et celle des bons évêques étant seulement de faire régner et triompher doucement et modestement, sans mêler la moindre insulte envers la personne de M. de Cambrai, la vérité et l'autorité du

6. *Spamondrine*. Cette étoffe est sans doute la même que celle que, dans sa lettre du 1e juin, l'abbé appellera espanglionzine.

Lettre 1908. — L. a. n. s. Archives départementales, à Melun.

Saint Siège, ce qu'on ne trouvera jamais mauvais ici, au contraire. Ce qui obligea seulement de faire écrire sur ce sujet à M. le nonce, c'est la terreur qu'on inspirait ici de M. de Cambrai et de sa puissante cabale; mais ils se rassurent de jour en jour, et c'est à quoi je tâche de ne rien oublier.

Sur la bulle, on répond toujours la même chanson, qu'on n'y a pas pensé, et qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention là-dessus. Sur le bref particulier au Roi, M. le cardinal Spada[1] avoue qu'on aurait mieux fait[2], et que c'est faute d'y penser et d'y faire penser. Pour ce qui regarde la notification à M. de Cambrai, qu'on a cru qu'il suffisait que le Pape lui-même en eût donné connaissance et fait part à son agent ici. Qu'on avait pensé à lui écrire là-dessus, mais on avait eu peur de s'engager par là et de faire quelque chose trop avantageux pour lui, la circonstance étant délicate, et moi-même que je lui avais témoigné que cela me paraissait dangereux. Il est vrai que je lui représentai qu'il me paraissait peu honorable au Pape d'écrire, comme les partisans de M. de Cambrai le voulaient, à cet archevêque pour l'exhorter de se soumettre. Mais cela n'empêchait pas de donner des ordres au nonce en France de lui notifier ce qui avait été fait. Ils voient bien leur négligence, et c'est assez qu'ils la sentent. Comme vous prétendez suppléer à tout, et que ni le Roi ni les évêques ne demandent rien de ce côté-ci, j'ai seulement rendu compte de la bonne volonté des évêques et de leur respect pour le Saint Siège.

M. le cardinal Spada alla chez le Pape, et lui rendit compte de ses dépêches et de ma conversation. S. S. me fit appeler, sachant que j'attendais sa commodité.

Aussitôt que S. S. me vit, elle ne me laissa pas le temps de parler, et commença à me demander de vos nouvelles : comment se portait ce grand évêque, ce défenseur de la foi, etc... ; mais dans les termes les plus forts que vous puissiez jamais vous imaginer, jusqu'à me dire que votre conservation et votre santé était nécessaire au bien de l'Église; qu'il

1. Cf. plus haut, p. 268, 308 et 309.
2. Qu'on aurait mieux fait d'écrire un bref particulier au Roi.

priait Dieu continuellement pour vous, et vous portait dans son cœur[3], etc. Après quoi, il me demanda ce qu'on disait en France, si on continuait toujours à être content. Je lui dis ce qu'il fallait là-dessus, l'assurant d'un parfait contentement quant au fond. Sur les formalités, je lui représentai avec respect ce qu'on avait fait et ce qu'on aurait pu faire. Il me demanda ce qu'on souhaiterait qu'il fît; sur quoi je lui répondis que je ne savais pas les ordres que pouvait avoir M. le cardinal de Bouillon, mais qu'il me paraissait, par les lettres de M. de Paris et de vous, qu'on espérait trouver les moyens de ne pas laisser tomber à terre un décret inspiré par le Saint-Esprit, sans fatiguer davantage S. S. Je ne laissai pas de lui représenter de quel poids aurait été une bulle, comme celle qui fut faite sous Innocent, de Baius[4], et qui a été reçue par le Roi et par les ordres du royaume sans la moindre contradiction et au grand honneur du Saint Siège et de son autorité. S. S. me parut vraiment affligée de n'en avoir pas fait autant; et, après m'avoir dit que c'était principalement à certaine personne à l'en avertir, voulant sans doute parler du cardinal de Bouillon, elle me dit, en riant, qu'il avait envie aussi de s'en prendre à moi; que, à la moindre instance que je lui eusse faite là-dessus, qu'il l'aurait fait faire. Sur quoi, je pris la liberté de lui dire que j'avais bien d'autres choses à penser en ce temps-là qu'à des formalités sur lesquelles je ne croyais pas qu'il y eût la moindre difficulté; que j'avoue que je ne pensais qu'à sauver l'essentiel, et représenter là-dessus à S. S., que je voyais attendrie par la cabale, ce qui convenait à sa gloire, à celle du Saint Siège, à l'état de la France et aux intentions du plus grand et du plus pieux roi du monde. Qu'avec cela, je la suppliais de se souvenir que tou-

3. Le saint Père ayant dit la même chose en 1697 (t. VIII, p. 225), Antoine Bossuet avait fait cette réflexion : « Le Pape, qui nous porte dans ses entrailles, devrait bien mettre M. de Meaux jusqu'*in petto*; il n'aurait pas grand chemin à faire. » (Dans le *Fénelon* de M. Griselle, p. 165).

4. Ici, l'original a été rendu peu lisible par des ratures sous lesquelles on peut encore déchiffrer quelques mots.

jours je lui avais parlé de bulle, qu'Elle-même m'en avait toujours parlé; mais que, pour le détail dans lequel je n'étais pas entré là-dessus avec Elle, j'en avais instruit très souvent M. le cardinal Albani, qu'on demandait une bulle comme celle d'Innocent X, et nommément six jours devant la conclusion, en termes exprès; que j'étais sûr que ce cardinal ne le nierait pas. Sur quoi, il me dit que je le lui devais dire à lui-même, et qu'il faut lui tout dire; et qu'on ne serait pas dans cette peine. Je lui témoignai en riant que je voulais bien prendre sur moi une partie de la faute, mais qu'il pouvait aussi, en bonne justice, en jeter l'autre partie sur ses ministres. S. S. me dit : Il faut m'excuser; comme vous n'êtes pas obligé de savoir nos usages, je ne suis pas obligé de savoir ceux de France; mais je vous prie de croire qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention de ma part. Il me parut connaître que cela le peinait, et qu'il aurait bien voulu trouver quelque expédient. Je crus qu'il était bon de le laisser dans cette disposition. Après qu i S. S. trouva bon que je lui lusse certains endroits de votre lettre. Je passai l'article des défenses, ayant bien connu par l'attention qu'il avait à vous louer, que M. le cardinal Spada lui en avait rendu compte; et cela me suffisait.

Sur ce que je lui dis que les partisans de M. de Cambrai répandaient qu'il semblait que Rome avait peur du coup qu'elle avait fait et qu'elle craignait M. de Cambrai comme un homme qui pouvait exciter des partialités dans le royaume[5], et qu'à présent la cour de Rome penserait à affaiblir ce qu'elle venait de faire, S. S., sur cela, m'assura qu'il n'avait fait ce qu'il avait fait qu'après une mûre délibération, et qu'il était bien résolu à le soutenir, et que rien ne serait capable d'ébranler sa résolution. J'ai toujours cru qu'il était de la dernière importance d'appuyer sur cet article, de le piquer d'honneur, aussi bien que cette cour, et de leur bien faire connaître la faiblesse du parti de M. de Cambrai; sur quoi

5. Bossuet l'avait dit lui-même, et dans les mêmes termes (Lettre du 6 avril 1699, plus haut, p. 271).

on m'ajoute foi plus que jamais, par la manière dont on a su que la Cour, Paris, le Roi, les évêques avaient reçu la décision et la condamnation des erreurs de M. de Cambrai.

Je lus à S. S. la lettre de M. de Cambrai à M. d'Arras, que vous m'avez envoyée. Elle remarqua fort bien l'expression de *la croix*, et me dit qu'il pensait mieux qu'il ne s'exprimait. Je vis bien que la lettre lui paraissait sèche, et je ne pus m'empêcher de lui dire que je ne doutais pas que M. de Cambrai ne se servît des termes de soumission et d'obéissance dans ce qu'il ferait dans son diocèse, et dans ce qu'il envoierait ici ; mais que je ne pouvais m'empêcher de craindre qu'il ne dît pas une parole qui tendît à avouer qu'il s'était trompé et qu'il avait enseigné des erreurs : ce qui me paraissait être essentiel pour juger si véritablement son esprit et son cœur étaient soumis, et s'il était véritablement revenu de ses préventions et de ses erreurs ; en un mot, qu'il me paraissait qu'il fallait qu'il dît son *Confiteor*, s'il voulait recevoir l'absolution. S. S. en convint, et il me paraît de la dernière conséquence qu'on remarque tout ici, et qu'on ne s'y laisse pas tromper sur les soumissions apparentes que pourra faire M. de Cambrai : *Quod Deus omen avertat!*

Je trouvai occasion de parler de M. le nonce, et de l'obligation que la France et le Saint Siège lui avaient. Je ne puis vous dire la joie que S. S. eut de ce que je lui dis là-dessus, et de quelle manière elle me parla de M. le nonce : cela passe tout ce que j'en puis dire. Ce fut pendant un quart d'heure, au pied de la lettre, à qui dirait plus de bien de lui. Je prends la liberté de lui en rendre compte à lui-même aujourd'hui plus en détail.

Je vis, il y a quinze jours, S. S. si bien disposée et si pleine d'estime pour Mme de Maintenon, que je crus ne lui pas déplaire de lui en parler. Par la manière dont il me parla de sa vertu, de son mérite, de sa sainteté[6], c'est le terme dont il se servait aussi, je jugeai bien que je lui avais fait plaisir.

6. Ce mot et, un peu plus loin, celui de *prédestinée* ont été raturés sur l'autographe et supprimés dans l'édition Deforis.

Il me dit : C'est une prédestinée que Dieu a réservée pour le bien de la religion et de la vraie piété. Il est véritablement pénétré d'estime et d'admiration pour elle. Comme je sais les impressions que les ennemis de l'État, de l'Église et du Roi ont voulu donner ici, je crois qu'il est nécessaire de ne point perdre d'occasion, à tous les cardinaux principalement, de leur faire connaître le mérite infini de cette personne, qui est le fondement de la confiance du Roi. Je crois par là rendre justice à la vérité et faire mon devoir de bon Français, et suis bien assuré de vous faire plaisir, sachant vos sentiments pour cette Dame; à propos de quoi je suis obligé de rendre justice à Mme la princesse des Ursins, que les principaux cardinaux voient souvent, et qui fait son devoir, je le sais par eux-mêmes, plusieurs m'ayant dit plus d'une fois que tout ce que je leur pouvais dire s'accordait parfaitement à ce que Mme des Ursins leur disait.

Je rends compte à M. le cardinal de Janson de ce que S. S. voulut bien me dire sur une affaire fâcheuse arrivée à Malte, entre M. son neveu et un frère bâtard de M. le duc de Mantoue [7]. On voit bien que S. S. prend un véritable intérêt à ce qui peut toucher cette Éminence.

J'ai vu la lettre de S. M. à S. S., du 6e avril, pour remercier S. S. Elle est courte, mais elle est parfaitement juste et très belle.

Hier, lundi au matin, M. de Chantérac alla chez le Pape, et lui porta une lettre de M. de Cambrai sur sa condamnation.

7. Sans parler du futur archevêque d'Arles, le cardinal avait alors trois neveux, fils de son frère Laurent de Forbin, marquis de Janson : François Toussaint, connu sous le nom de Rosenberg, qui, après une vie agitée, fit profession à la Trappe sous le nom de Frère Arsène, le 7 décembre 1703; Joseph, marié en 1696, mort en 1728, et Michel, chevalier profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis brigadier des armées du Roi, mort à Paris, le 24 avril 1731, à soixante et un ans. C'est François Toussaint qui fut le héros de l'aventure à laquelle fait allusion l'abbé Bossuet (Archives Nationales, M 766). — Quant au duc de Mantoue, Ferdinand Charles de Gonzague (1652-1708), son frère naturel était Charles de Gonzague, fils de Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat.

Hier matin, S. S. intima une congrégation des cardinaux du Saint Office pour hier l'après-dinée. Je me doutai que c'était sur quelque chose qui pouvait regarder les dépêches de M. le nonce. J'ai couru ce matin pour en apprendre des nouvelles. Je n'ai pu voir le cardinal Casanate; mais il m'a fait dire que le secret était inviolable. J'ai vu le cardinal Spada, qui m'a dit que c'avait été pour donner part de la lettre du Roi et de celle de M. de Cambrai. Je n'ai pu rien tirer que par conjecture quelque chose de l'assesseur et du commissaire. J'ai bien vu seulement qu'il avait été question du bref et de la bulle. Et je me doute que S. S. a voulu savoir l'avis de la Congrégation sur ce qu'on pouvait faire, et si l'on pouvait faire une bulle pour donner plus de satisfaction à la France. Par ce que m'a dit l'assesseur, je suis le plus trompé du monde, si les cardinaux n'ont été d'avis de ne rien faire et d'en demeurer au bref. Néanmoins [des] gens qui croient être bien informés viennent de m'assurer qu'il avait passé à la pluralité des voix qu'on pouvait faire une bulle. Selon les dispositions, cela me paraît difficile. Avant que de finir cette lettre, j'espère le savoir d'un endroit qui ne m'a jamais manqué*, comme vous l'avez pu voir par expérience. Le grand secret qu'on observe là-dessus me fait croire qu'on n'a point résolu de changer le bref en bulle. Si cela avait été résolu, le cardinal Casanate me l'aurait fait dire. Je vous avoue que je ne laisse pas d'être très curieux de savoir le particulier de ce qui s'est passé dans cette congrégation. Tous les cardinaux y étaient, à l'exception des cardinaux Marescotti et Ottoboni. Sans doute le cardinal de Bouillon instruira le Roi de ce qui s'y est passé.

Je n'ai pas encore vu la lettre de M. de Cambrai à S. S. Le cardinal Spada m'a dit qu'elle était belle et toute soumise. Il m'a pourtant avoué qu'il paraît n'être pas content et souffrir, et qu'il n'y parle en aucune façon qu'il reconnaisse qu'il s'est trompé. Je m'en étais bien douté. Le cardinal de

* Nouvelle preuve que le secret a été plus d'une fois violé au profit de l'abbé. Cf. plus haut, p. 92, 94, 103 et 127.

Bouillon la loue fort. L'abbé Pecquini, à qui M. le cardinal de Bouillon l'a fait voir, m'a dit qu'elle était écrite en latin flamand, très sèche, et qu'on sentait fort bien qu'il ne se soumettait que par force, plus par crainte du Roi que du Pape; en un mot, toute dans l'esprit de la lettre à M. d'Arras. Je n'ai pu l'avoir; mais M. le cardinal Spada m'a dit qu'il l'envoyait à M. le nonce : ainsi vous la verrez par son moyen. Il dit dans cette lettre que son mandement est tout prêt; que ce qui l'empêche de le publier, c'est qu'il attend là-dessus les ordres du Roi qu'il a demandés.

On a, je pense, bien fait de ne rien demander ici, tant que le cardinal de Bouillon y est, sur le bref, et de se passer de cette cour-ci. Les évêques ne peuvent-ils pas faire valoir leur autorité, en recevant la décision du Saint Siège, et approuvant la doctrine contenue, ou quelque chose d'équivalent? A quoi l'autorité royale se peut joindre pour l'exécution. Vous savez mieux ce qu'il y a à faire que nous, et faire valoir l'autorité épiscopale sans blesser la papale.

Ce qui me fait sûrement juger que les cardinaux ne voudront rien faire de nouveau, c'est que le cardinal Casanate, qui était d'avis d'une bulle et qui est très fâché qu'on ne l'ait pas faite, m'a paru trouver quelque difficulté à présent de changer le bref en bulle, à moins, dit-il, qu'il n'arrivât quelque incident nouveau qui pût donner prétexte à faire un nouveau décret, et qu'en ce cas il n'y trouverait aucune difficulté. Mais de le faire sans même qu'on le demande du côté de France, cela me paraît difficile, sur ce qu'on n'a pas adressé le bref, qu'il appelle ici bref général, par un bref particulier au Roi. Le cardinal Casanate avoue que cela n'est pas bien. C'est au cardinal Spada à savoir son métier.

Au reste, S. S. a eu la bonté de témoigner la satisfaction qu'elle a de moi à plusieurs personnes, et en des termes qui me font honte. Mgr Giori et le P. général de la Minerve en sont témoins, et j'avoue que [cela] me donne une consolation toute particulière.

Vous ne me mandez rien de M. Madot, dont je ne doute point que vous n'ayez été très content.

Rien ne m'arrête ici que vos ordres et l'arrivée de M. de Monaco, que je crois à présent en chemin. J'espère qu'il sera ici pour la mi-mai, et je compte de partir avant le huit de juin, plus tôt si je puis. En un mot, il n'y a que vos ordres précis qui me puissent retenir ici cet été. Je vous obéirai assurément; mais ce ne serait pas sans souffrir, à l'exemple de M. de Cambrai. Il est bien fâcheux que je ne puisse pas partir dans les premiers jours du mois prochain, à cause des chaleurs; mais il faut faire de nécessité vertu, et attendre ce que fera la France et M. de Cambrai.

Vous me feriez un sensible plaisir de m'envoyer pour Turin, pour M. le duc de Savoie et Mme la duchesse de Savoie[9], une lettre de recommandation de Mme la duchesse de Bourgogne. Je crois qu'elle aura bien la bonté de ne vous la pas refuser. On a tout autrement d'agrément dans les cours, quand on présente au souverain quelque lettre de recommandation. Il se fait alors un espèce de devoir de vous faire plaisir en tout. Vous aurez du temps pour cela, car je ne passerai à Turin qu'après avoir vu toute l'Italie.

Si vous vouliez encore avoir de la reine d'Angleterre une lettre pour M. le duc de Modène, et de Mme la Princesse pour Mme la duchesse de Modène, sa nièce[10], si je ne me trompe, cela me ferait plaisir. Il n'y aurait point de temps à perdre pour celle-là. Pour la cour de Parme, je ne sais pas bien du côté de France à qui on pourrait s'adresser pour pour cela, que peut-être à M. le cardinal de Janson.

La fermeté et la conduite de M. le cardinal Casanate dans l'affaire de M. de Cambrai lui a fait ici tant d'honneur que la Congrégation lui a renvoyé l'examen de l'affaire des jésuites

9. Lachat : M. le duc de Saus... et Mme la duchesse de Saus... — La duchesse de Bourgogne était une princesse de Savoie.

10. Marie Béatrix Éléonore d'Este, reine dépossédée d'Angleterre, était une princesse de Modene. — Mme la Princesse, Anne de Bavière était en effet sœur de Bénédicte Henriette Philippe de Bavière, épouse de Jean Frédéric de Brunswick-Zell, duc de Hanovre, dont la fille, Charlotte de Hanovre, avait épousé Renaud d'Este, duc de Modène.

et des Missions étrangères sur l'idolâtrie prétendue des premiers. Les cardinaux Noris et Ferrari sont joints à lui. Aujourd'hui commence la première congrégation. Le Pape a approuvé la résolution de la Congrégation. Il y a apparence qu'on fera bonne justice, et la Congrégation suivra sans doute les résolutions que prendront ces trois cardinaux, dont le cardinal Casanate est le maître.

Le Père général de la Minerve et le P. Massoulié vous prient de leur accorder votre protection pour un établissement qu'ils veulent faire à Toulouse d'une chaire de théologie. Ils vous adressent, aussi bien qu'à M. de Paris, des mémoires sur cela.

Il semble que l'affaire des bénédictins et des jésuites[11] veuille s'échauffer : vous ne m'en mandez rien. On dit M. de Chartres fort prévenu pour les jésuites.

J'apprends dans ce moment que les cardinaux résolurent hier de ne point changer le bref en bulle, par les raisons que je vous ai dites ci-devant, et que le cardinal Albani avait voulu soutenir ce qu'il avait fait. Apparemment le nonce ne dira rien de cette résolution ; mais je la crois certaine.

Je vous envoie les deux derniers livrets de M. de Cambrai contre vous et M. de Chartres[12]. La disposition était belle pour la soumission. Il a voulu avoir répondu à tout. Je ne sais comme il pourra se tenir de répondre au bref, et prendre le Pape à partie. Ne sera-ce pas vous qui aurez dicté ce jugement? Ce qu'il dit sur le concile de Trente me paraît bien hardi et bien digne de censure. Pour moi, je le crois téméraire et hérétique formellement.

1909. — Le P. Cloche a Bossuet.

Monseigneur, c'est avec confiance que j'ai recours à Votre

11. A propos de l'édition de saint Augustin.
12. Mentionnés dans la lettre du 14 avril, p. 299.

Lettre 1909. — Le P. Cloche était général des dominicains.

Grandeur, quand il s'agit de l'intérêt de la doctrine et de la vérité, que vous défendez depuis si longtemps et établissez avec tant de solidité pour la défense de l'Eglise, l'instruction des peuples et la gloire de Dieu. On voit, Monseigneur, dans tous vos savants ouvrages un caractère si vif de la doctrine de saint Thomas, que j'ose bien espérer que Votre Grandeur ne désapprouvera pas que je lui demande sa protection auprès du Roi pour l'exécution du dessein que j'ai de fonder dans l'Université de Toulouse trois chaires : une de philosophie et deux de théologie pour des religieux de mon Ordre, sans aucun préjudice des rétributions attachées aux professeurs[1]. Je donne, Monseigneur, ordre à mes religieux qui sont à Paris, d'informer Votre Grandeur de ce projet, que le Roi ne rejeta pas, il y a trois ou quatre ans, mais que je ne pus poursuivre, à cause de l'embarras des guerres[2]. Je suis, Monseigneur, convaincu, en lisant ces savants livres que vous avez donnés au public, combien la doctrine de saint Thomas est nécessaire pour éclaircir les difficultés les plus grandes et combien elle est solide et sûre contre toutes les erreurs. J'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur me fera la grâce d'écouter favorablement les religieux qui l'informeront de cette affaire, et qu'elle me fera la justice d'être persuadée de la soumission avec laquelle je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble, etc.

F. Antonin Cloche, Minis. Génér.
des FF. Prêcheurs.

A Rome, ce 28 avril 1699.

1. Aux titulaires des chaires déjà existantes.

2. Dès 1694, le P. Antonin Cloche avait demandé cette autorisation en vue de maintenir plus énergiquement les doctrines thomistes en face des autres systèmes en faveur dans certaines maisons religieuses aussi agrégées à l'Université de Toulouse. Malgré les instances des dominicains et les influences qu'ils mirent en jeu, ce ne fut qu'en 1716 que leurs vœux furent en partie exaucés, grâce à l'appui du cardinal de Noailles et à la bienveillance du Régent. Ils furent alors autorisés à fonder deux chaires, une de théologie scolastique et une autre de théologie morale. Les lettres patentes datées du 14 septembre 1716 furent enregistrées le 24 novembre suivant. La somme

1910. — Au Grand duc.

Monseigneur, en renouvelant à V. A. S. les assurances de mes très humbles respects, j'y joindrai la sincère reconnaissance de tout ce qu'on doit à sa piété dans l'heureux succès que la bonne cause a eu à Rome. Il est tel, Monseigneur, qu'à peine l'aurait-on osé espérer dans la conjoncture où l'on était. Mais la vérité ne peut jamais manquer d'être victorieuse dans la chaire de saint Pierre, où elle est éternellement en dépôt. Je me réjouis, Monseigneur, dans l'espérance prochaine de la joie qu'aura mon neveu de faire sa cour à V. A. S., qui a daigné lui marquer tant de bontés. Quant à M. de Madot, qui aura l'honneur de lui présenter avec cette lettre mes profonds respects, j'ose d'autant plus le recommander à Elle que, le connaissant à présent par moi-même, je puis mieux répondre à V. A. S. de sa probité et de la passion qu'il a de s'attacher tout entier à son service.

Je suis avec tout le respect possible, Monseigneur, de V. A. S. le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

A Paris, 29 avril 1699.

de 20 000 livres offerte par le P. Général des dominicains devait être placée en rentes sur l'hôtel de ville de Toulouse et payée par les capitouls aux professeurs de l'Ordre. Les bonnes dispositions du Régent encouragèrent le P. Cloche à faire pour Montpellier ce qu'il obtenait de faire à Toulouse (Archives de la Haute-Garonne, D, Université, cart. II; Bibliothèque de l'Université de Toulouse, Faculté des Lettres, reg. 236 à 239; Affaires étrangères, *Rome*, t. 558, f° 258).

Lettre 1910. — L. s. Inédite. Archives d'État à Florence. La signature seule est de la main de Bossuet.

1911. — A l'Abbé Bossuet.

A Versailles, 29 avril 1699.

On a reçu enfin, mais hier au soir seulement, votre lettre du 7 avril. M. de Madot, qui partira cette nuit, vous portera cette réponse. Je lui ai fait part de ce qu'on disait contre vous et de ce que vous aviez répondu pour votre défense. Il vous en dira lui-même son sentiment, qui se trouve conforme au vôtre.

Vous verrez, par la lettre dont je vous envoie copie[1], la résolution qu'on a prise ici pour l'exécution de la constitution apostolique. On la recevra avec tout le respect dû au Saint Siège et avec la plus grande solennité.

Si les évêques entrent dans cette affaire, c'est parce qu'il le faut, conformément à nos maximes, pour authentiquer la constitution[2] et faire exécuter ce qui y est porté, après l'avoir reçue canoniquement, etc.

J'ai rendu compte de ce qu'on projette à M. le nonce, qui en a paru assez content, et qui le sera tout à fait, quand il aura vu les lettres du Roi. M. de Paris nous a convoqués pour le 13 de mai.

On adressera une pareille lettre à tous les métropolitains et à M. de Cambrai même[3], avec quelque

Lettre 1911. — 1. La lettre du Roi aux métropolitains, p. 452.

2. Suivant les gallicans, les jugements du Pape, pour obliger, devaient être reçus par les évêques.

3. La lettre du Roi à l'archevêque de Cambrai est insérée dans les *Œuvres* de celui-ci, édit. de Versailles, t. IX, p. 189.

légère différence tirée des circonstances de sa personne. Par ce moyen, tout sera fini du consentement de tout le monde, et il n'y aura pas de question de fait. C'est pourquoi l'on veut se contenter de la soumission de cet archevêque, quoiqu'on voie bien ce qui y manque, combien elle diffère de celle de Leporius dictée par saint Augustin, et se trouve peu conforme à ce que les auteurs du temps marquent de celle de Gilbert de La Poirée[4].

Je vis hier chez le Roi M. le prince de Vaïni[5], qui me parla de vous de la manière du monde la plus obligeante. Il me fit tant d'honnêtetés de la part de S. S., que j'en étais tout confus. Il me témoigna qu'il avait beaucoup de particularités à me dire. Je tâcherai de le voir demain à Paris.

On ne croit pas que M. le prince de Monaco puisse être si tôt à Rome, la goutte le retenant à Monaco. Je vous envoie une lettre à toutes fins pour lui, sur votre indult. Le Roi lui a fait écrire de vous accorder ses bons offices auprès du Pape et des ministres.

Vous faites bien de ne cesser de rendre tous vos respects à M. le cardinal de Bouillon; n'oubliez pas de le bien assurer des miens.

On doute que vous puissiez voir M. le prince de

4. Gilbert de La Poirée (1070?-1154), professa à Paris et fut évêque de Poitiers. Il fut le chef des *réalistes* et combattit vivement les *nominalistes*. Il avança sur la Trinité des erreurs qui furent attaquées par saint Bernard et condamnées au concile de Reims en 1148 (S. Bernard., *in Cantic.*, serm. LXXX [P. L., t. LXXXIII, col. 1170]). Fénelon n'eut pas, comme lui, à souscrire un formulaire de foi.

5. Vaïni était venu en France pour y recevoir le cordon du Saint-Esprit; il y resta trois mois (Saint-Simon, t. V et VI).

Monaco à Rome. Je trouve très bon que vous différiez le plus que vous pourrez, pour toutes les raisons que vous me marquez, et surtout par rapport à votre indult, supposé que vous voyiez jour à réussir. Mais enfin il faut revenir le plus tôt qu'il sera possible.

Il faudra remettre à l'extrémité l'affaire de Sfondrate. Il sera bien délicat d'en parler au Pape et de le chagriner, pendant qu'il semble qu'il n'y a qu'à se réjouir de ce qu'il vient de faire pour l'Église. Faites cependant avec bon conseil ce que Dieu vous inspirera. Il est vrai que rien ne serait plus glorieux à ce pontificat que de voir ce digne Pape sacrifier tout à la vérité et au bien de l'Église.

J'ai vu ici entre les mains de M. de Janson des lettres admirables de M. l'abbé Pequigni. Témoignez-lui bien qu'on sait ici avec quel esprit, quel savoir et quel zèle il a parlé pour la bonne cause, et avec quelle bonté il écrit sur mon sujet. Je lui en ai une obligation que vous ne sauriez assez lui témoigner, et dont il me paraît que le témoignage lui sera agréable.

Vous faites bien de ménager M. Phelipeaux : c'est un homme qui nous est utile ici. Je compte beaucoup sur le soulagement que je recevrai de vous ; mais il nous faut des seconds. Celui que j'ai dans ce pays[6] n'est pas de la force de M. Phelipeaux, à beaucoup près.

M. de Torcy entre dans le moment, et me rend

6. Non pas, comme le disent les éditions, l'abbé de Saint-André, qui ne fut jamais grand vicaire de Bossuet, mais sans doute Valentin Pidoux, le parent de La Fontaine (Cf. t. IV, p. 288).

une lettre[7] de M. le cardinal de Bouillon à cachet volant[8]. Il est bon que vous en voyiez la copie; mais, quoique je vous l'envoie, ne faites pas encore semblant de la savoir. Je juge à propos d'envoyer une réponse au cardinal par le même canal. Cependant, comme vous voyez qu'il veut revenir, faites tous les pas convenables, et continuez à ne manquer en rien envers lui, comme je veux faire moi-même.

1912. — A Pierre de La Broue.

A Paris, 2 mai 1699.

Avant, Monseigneur, que de répondre à votre lettre du 9 avril, que j'ai reçue à Meaux, j'ai voulu en communiquer selon votre ordre à M. Daguesseau, dont voici le sentiment. Il ne croit pas que le Roi soit en état d'entrer dans cette construction[1]. Le mieux, selon lui, que vous puissiez obtenir, est une imposition sur votre diocèse ; encore la croit-il prématurée, dans l'accablement où sont les peuples. Je ne crois pas que l'exemple de Blois nous serve beaucoup. L'évêché de Blois paraît au Roi plus nécessaire qu'une simple translation de votre évê-

7. Celle du 7 avril, p. 283.
8. *Cachet volant*, t. V, p. 200.

Lettre 1912. — Copie authentique, au Grand séminaire de Meaux. Cette lettre porte bien la date du 2 mai. Or ici même, Bossuet dit qu'il retourne dans son diocèse jusqu'au 13. Cependant il écrit encore le 4 de Paris : « Je vais à Meaux mercredi », c'est-à-dire le 6. Il est à croire qu'il n'a pu partir aussitôt qu'il avait d'abord projeté; de même il revint deux jours avant le 13.

1. Celle d'un bâtiment réclamé par l'évêque de Mirepoix.

ché à Mascrettes[2] : et de plus, M. de Chartres, en faveur de qui s'est faite cette érection[3], est le prélat du royaume le plus favorisé, par les raisons que vous savez[4]. Quand, après ces difficultés, vous trouverez à propos de tenter la chose, vous devez adresser[5] un placet au Roi, en envoyer une copie à M. de Paris et une au P. de La Chaise, auxquels vous en écrirez. J'aiderai auprès de l'un et de l'autre et, dans l'occasion, auprès du Roi ; tout ce que je ferais au delà nuirait plutôt qu'il ne servirait, et au reste vous savez bien que la bonne volonté ne me manque pas.

Je parlai à M. Daguesseau du dessein de venir ici. Il me dit que vous aviez à y prendre garde, et qu'on avait mal tourné auprès du Roi le séjour que vous y avez fait du temps de votre affaire[6]. Voilà, Monseigneur, ce qui regarde vos intérêts particuliers, qui seront, comme vous savez, toujours les miens.

Quant à l'affaire générale, vous voyez le tour qu'elle prend ; et si votre métropolitain ne vous a pas encore envoyé copie de la lettre circulaire que le Roi écrit aux archevêques, celle que vous devez recevoir par M. l'abbé de Catelan vous instruira du

2. La Broue désirait obtenir la translation de son évêché à Mazerettes, écart de Mirepoix. D'un autre côté, le Pape, à la demande de Louis XIV, avait érigé un évêché à Blois en 1697, et il fallait assurer au titulaire un logement convenable.

3. Voir t. IX, p. 293.

4. Godet des Marais, étant le directeur de Mme de Maintenon, jouissait d'un grand crédit à la Cour.

5. Ms. : dresser.

6. Le procès avec la famille de Lévis.

tout. Vous voyez qu'on ne pouvait pas donner un tour à cette affaire plus avantageux à la chose, plus honorable à l'Église, ni plus canonique. Il faut achever cette affaire avant que de penser à aucune instruction pour le peuple. En écrivant à présent, on semblerait vouloir harceler M. de Cambrai, qui joue, quoique assez sèchement, le personnage d'un homme soumis, et qu'on veut regarder comme tel, afin que l'affaire paraisse finie de son consentement. M. l'abbé de Catelan ne vous a pas laissé ignorer son mandement sur ce bref. On commence à répandre de petits écrits contre M. de Cambrai[7]; on fait réimprimer sous main quelques-uns de ses ouvrages contre moi. Dieu, qui a mené cette affaire à une conclusion si heureuse, achèvera le reste. Le *motu proprio* n'arrêtera pas. Le Parlement ne rejette cette clause que dans les affaires que l'on prétend, avec raison, qui se doivent faire à l'instance et réquisition du Roi. Tel fut le bref d'érection de l'archevêché de Paris[8]: cette clause n'empêcha pas l'effet du bref; mais il fut dit seule-

7. Il semble qu'il faut plutôt : *pour M. de Cambrai.* En effet, on signale : *Lettre d'un théologien à M. de Meaux, auquel l'on démontre que M. de Cambrai n'a point tenu les erreurs et les fausses maximes qu'on lui a imputées, et que ce n'est point au sens de ce prélat qu'on a condamné son livre et les vingt-trois propositions qui en ont été tirées,* 1699, in-12; *Lettre d'un théologien à Mgr l'évêque de Meaux, où l'on réfute la fausse apologie du véritable amour de Dieu, avec deux livres de saint Augustin.... traduits nouvellement en français par le sieur de Longbois,* Cologne, 1699, in-8; *Post-scriptum de la seconde lettre d'un théologien à M. l'évêque de Meaux avec des remarques sur le nouveau bref de S. S.*

8. On peut voir le bref de Grégoire XV, du 20 octobre 1622, dans la *Bullarum ... amplissima collectio,* Rome 1756, in-fol., t. V, part. v, p. 67.

ment qu'on n'y aurait point d'égard, et qu'une autre fois on exprimerait : *ad Christianissimi Regis instantiam et requisitionem ;* ce qui a été pratiqué dans les érections d'Albi et de Blois[9].

Je m'en retourne dans mon diocèse jusqu'au 13, qui est le jour de notre assemblée provinciale. On doit à la bonté et à la sagesse du Roi tout ce qu'on fait dans cette affaire. M. de Paris y a servi l'Église très utilement, aussi bien que M. de Reims, qui sera député de la province à l'assemblée générale de 1700, ce qui semble le désigner président. J'ai toujours le même besoin et la même envie de vous voir, et suis, comme vous savez, votre très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1913. — Au Marquis de Torcy.

A Paris, 3 mai 1699.

Vous voulez bien, Monsieur, que je prenne la liberté de faire passer ma réponse à M. le cardinal de Bouillon par le même canal dont il s'est servi pour faire venir sa lettre[1] jusqu'à moi. Comme il vous a envoyé sa lettre ouverte, j'en fais autant de la mienne. Comme lui, je vous supplie de la lire, et, s'il est arrivé, Monsieur, que le Roi ait su quelque chose de ses plaintes et de ses honnêtetés, j'ose encore vous supplier de vouloir bien donner à Sa Majesté une pareille connaissance de mes

9. Albi fut érigé en archevêché en 1678.

Lettre 1913. — 1. Celle du 7 avril, p. 283.

réponses. Je vous fais cette prière avec confiance, comme je suis avec respect...

J. Bénigne, é. de Meaux.

1914. — Au Cardinal de Bouillon.

A Paris, 3 mai 1699.

J'ai reçu par les mains de M. le marquis de Torcy la lettre de Votre Éminence, du 7 avril. Elle me fut rendue mercredi dernier, et j'ai cru devoir faire passer ma réponse par le même canal.

Je ne puis assez me louer de la bonté avec laquelle cette lettre est écrite, et, après vous en avoir fait mes très humbles remerciements, j'accepte, au nom de mon neveu et au mien, le retour que vous lui offrez dans l'honneur de vos bonnes grâces.

Je suis d'accord, Monseigneur, que ces choses se doivent faire sans trop entrer dans le détail. Mais je ne dois point omettre qu'assurément on n'a pas fait un fidèle rapport à Votre Éminence, quand on lui a dit que mon neveu avait voulu que le courrier qu'il m'a envoyé devançât le vôtre. Il n'a eu garde de donner de pareils ordres, ou d'avoir de semblables vues, puisque, étant contre le respect dû au caractère de ministre que porte Votre Émi-

Lettre 1914. — Sur le voyage des deux courriers et ses péripéties, voir les lettres de Bouillon à Torcy et de Gayot, docteur de Navarre, à Bouillon dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 421 et suiv.; voir aussi l'affaire exposée tout au long dans la *Revue Bossuet* du 25 octobre 1903, p. 225 et suiv.

nence, il aurait manqué non seulement contre vous, mais encore contre le Roi même ; de quoi nous sommes incapables, mon neveu et moi.

Il est vrai qu'il nous a dépêché un courrier extraordinaire, à M, de Paris et à moi, aussitôt après le bref publié. Mais il ne pouvait s'en dispenser, puisqu'il était nécessaire que nous sussions la manière dont les choses s'étaient passées, parce qu'elles pouvaient beaucoup influer sur la manière de procéder à la réception de ce bref. Mais, pour devancer votre courrier, c'était chose à laquelle nous ne pensions pas, et qui paraissait impossible, le vôtre étant parti onze heures[1] avant que mon neveu eût songé à faire partir M. de Madot.

Ce gentilhomme m'a assuré positivement qu'on ne lui avait pas touché un seul mot de ce dessein. Mon neveu, à qui Votre Éminence s'est expliquée sur ce soupçon, m'assure la même chose ; et je vous supplie très humblement, Monseigneur, de n'avoir aucun égard au récit contraire, tant envers mon neveu qu'envers M. de Madot, qui doit être bientôt à Rome.

Quant au froid que Votre Éminence me reproche au sujet du livre de M. l'archevêque de Cambrai, sans revenir à ces détails, je supplie seulement Votre Éminence de se souvenir de ce que j'eus l'honneur de lui dire à l'hôtel de Chaulnes, et de

1. Bouillon dit : six heures (*Revue Bossuet*, oct. 1903, p. 225) ; l'abbé Bossuet : d'abord six, puis huit heures (plus haut, p. 240, 248 et 279). L'évêque de Meaux écrit ici : onze heures ; le 16 juin, il écrira : quinze heures, et le 12 juin : quinze ou vingt heures. Bossuet ne s'assujettit pas toujours à la précision des détails.

vous bien persuader que je n'ai jamais fait mon affaire de celle-ci, ni pris d'autre part dans le succès que celui que devait y prendre tout évêque fidèle à son ministère. Après ce petit mot, Monseigneur, dont j'ai cru ne pouvoir me dispenser, je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je suis à votre égard dans mon état naturel, conforme à tous les devoirs de respect et d'amitié, puisque vous voulez, Monseigneur, que je parle ainsi, auxquels je suis obligé par tous ces titres, que je prendrai toujours plaisir de reconnaître, plus encore par les effets dont je puis être capable que par les paroles.

Agréez sur ce fondement que mon neveu ait l'honneur de vous approcher avec toute la confiance que mérite le renouvellement de vos bontés, et qu'il vous rende tous les respects que nous vous devons l'un et l'autre.

Je suis et serai toujours avec ces respectueux sentiments, Monseigneur, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

1915. — A l'Abbé Bossuet.

A Paris, 4 mai 1699.

J'ai reçu votre lettre du 14 avril. Vous voyez à présent qu'on est content du bref tel qu'il est[1], et qu'on ne pense qu'à le publier avec toute la solennité possible.

Lettre 1915. — 1. Sans demander qu'il soit changé en bulle.

Vous verrez, par la lettre que M. le cardinal de Bouillon m'a écrite et par ma réponse dont je vous envoie copie, que vous n'avez qu'à vous présenter chez lui, en faisant peut-être demander quand il l'aura pour agréable. Ne craignez rien du côté de la Cour.

Je vais à Meaux mercredi pour revenir lundi prochain[2], être mardi à l'archevêché, pour préparer l'assemblée, et la tenir le lendemain. Tout sera fait en un jour.

Il ne faut plus disputer sur la nature et l'effet du bref. Celui contre le *Missel* de Voisin[3], donné par Alexandre VII, n'a jamais été porté au Parlement, ni les lettres patentes vues. On n'a eu France aucun égard à ce bref[4]; et l'on fut obligé, pour l'instruction des nouveaux catholiques, de répandre des milliers d'exemplaires de la messe en français.

2. Le mercredi 6, et le lundi 11.

3. Joseph de Voisin (1610-1685), ayant quitté la magistrature pour l'état ecclésiastique, était parvenu à la prêtrise et au doctorat en théologie. Il était très versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu. Il publia, en 1660, le *Messel romain selon le règlement du concile de Trente, en latin et en français, avec l'explication de toutes les messes et de leurs cérémonies pour tous les jours de l'année*, 5 vol. in-12. La condamnation de cet ouvrage par l'assemblée du clergé de 1660 et par le bref du 12 janvier 1661 fut l'un des épisodes des querelles religieuses du XVIIe siècle. Voisin se défendit : *la Traduction et explication du Messel en langue vulgaire autorisée par l'Écriture sainte, par les saints Pères*, etc., in-4, et *Observations sur une censure publiée sous le nom de la Faculté de Paris contre la traduction du Messel*, 1661, in-4. Cf. les *Mémoires* d'Avrigny, t. II, p. 385 ; de Rapin, t. II, p. 197 ; t. III, p. 100 et 102 ; de G. Hermant, t. IV, p. 504, 567, 594 et 608 ; *Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité au XVIIe siècle*, p. 220 ; Ant. Arnauld, *Observations sur les propositions que les députés de la Faculté de théologie ont jugées dignes de censure dans la traduction et explication du Messel*, s. l. n. d., in-4.

4. Cf. la lettre du 25 mai 1699 (tome XII).

Je suis très content de la lettre que vous a écrite M. le prince de Monaco, et je souhaite qu'il arrive bientôt.

On a envoyé la lettre de cachet à M. de Cambrai, comme aux autres métropolitains, en le supposant soumis. Tâchez de désabuser le Pape et ses ministres de l'opposition qu'ils ont pour les livres qu'on pourrait publier sur la matière. Ceux qu'on imprime par inondation pour l'erreur pervertissent tous les esprits, si l'on se tait. Malgré les décisions prononcées dans les différents temps contre les faux dogmes, les Pères ont bien senti les dangers que couraient les peuples : aussi n'ont-ils cessé de les prémunir, en parlant en faveur de la vérité contre l'erreur.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que j'aie fait supprimer un ouvrage composé contre le *Problème*. Je vois bien ce qu'on veut dire[5]. On a déguisé une vieille affaire de trois ans, et qui n'était rien. Si l'on savait tout, on verrait que je sers l'Église dans les choses qu'on ne sait pas plus que dans celles qu'on sait. Cela soit dit entre nous et pour nous seuls : *Retribuetur vobis in resurrectione justorum*[6].

J'embrasse M. Phelipeaux.

Soyez un peu attentif à ce qui se passe sur l'édition bénédictine de saint Augustin. Ayez soin de votre santé, et pensez au retour, aussitôt après l'arrivée de M. l'ambassadeur. Vous avez bien raison

5. Voir plus haut, p. 129 et 299.
6. Luc., XIV, 14.

de vous affliger : vous trouverez un grand vide dans la maison ; Dieu est tout.

1916. — Le P. Massoulié a Bossuet.

Rome, ce 5 mai 1699.

L'honneur que Votre Grandeur m'a fait exige de moi que je lui en rende de très humbles actions de grâces[1]. M. l'abbé Bossuet m'a témoigné que Votre Grandeur avait été satisfaite du soin que j'ai pris de mon côté pour défendre la vérité dans cette grande affaire, qui a été traitée en cette cour. Quand je n'aurais pas eu quelque connaissance de la doctrine de saint Thomas, il ne m'aurait pas été difficile de connaître cette vérité, en lisant les incomparables livres que Votre Grandeur a donnés au public. C'est à Votre Grandeur que tous ceux qui ont défendu la cause de Dieu et la véritable piété doivent les lumières dont ils avaient besoin. Je m'estimerais heureux, si le service que j'ai tâché de rendre dans cette occasion pouvait contribuer quelque chose pour mériter la protection de Votre Grandeur dans les affaires qui touchent notre Ordre et la doctrine de saint Thomas, qu'on tâche en beaucoup d'endroits de nous empêcher d'enseigner. Je ne manquerai pas, Monseigneur, d'offrir à Dieu mes vœux, afin

Lettre 1916. — 1. Vers le même temps, le P. Massoulié écrivait au P. Raymond François, provincial de son Ordre aux Pays-Bas français : « Il est ici dans Rome de notoriété publique que les jésuites s'étaient entièrement déclarés pour le livre de M. de Cambrai. Le P. Alfaro, jésuite, un des examinateurs, a fait ce qu'il a pu pour le défendre ; le général des jésuites a sollicité pour cet effet tous les cardinaux du Saint Office ; toutes les conférences que tenait l'abbé de Chantérac, oncle [cf. t. VIII, p. 321] et grand vicaire de M. l'archevêque de Cambrai, se faisaient chez les jésuites. Il est surprenant qu'après cela, ils osent avancer qu'ils ont travaillé à la condamnation de ce livre : on ne parle pas ainsi à Rome. Il est encore plus étonnant qu'après la censure donnée, ils aient entièrement abandonné M. de Chantérac, sans plus lui rendre aucune visite. Je n'ai pas agi de cette

qu'il conserve longtemps Votre Grandeur pour le bien de son Église et l'honneur du royaume.

Je suis, avec un profond respect, etc.

F. Antonin Massoulié, de l'ordre des Frères Prêch.

1917. — Le P. Antonin Cloche a Bossuet.

Rome, ce 5 mai 1699.

J'ai une extrême consolation que les religieux de mon Ordre, dans une affaire aussi importante que celle qu'a occasionnée l'examen du livre de M. l'archevêque de Cambrai, aient pu, en suivant la doctrine de saint Thomas, contribuer à en faire faire la condamnation[1]. Vos grandes lumières, Monseigneur, y ont la meilleure part, et les soins infatigables de M. l'abbé Bossuet, qui a veillé à tout, qui a éclairci dans les occasions les difficultés qu'on avait, et qui a si prudemment pris son temps, soit auprès de S. S., soit auprès des cardinaux, qu'il a sagement évité tous les détours qu'on eût donnés peut-être sans sa vigilance à cette grande affaire. J'ai eu,

manière à son égard, car, quoique je fusse déclaré contre ce livre, je ne laissais pas de voir toujours cet illustre abbé, qui est d'un mérite distingué. Je lui disais assez souvent qu'on s'y prenait fort mal. Il serait à souhaiter que cet excellent et savant archevêque de Cambrai connût le génie des jésuites. Toutes les choses pouvaient s'accommoder facilement, principalement au commencement, et M. de Cambrai aurait pu se tirer de cette méchante affaire à son honneur. Mais on a trop compté sur le pouvoir des jésuites, qui avaient promis de faire autant d'efforts pour défendre ce livre, qu'ils en ont fait autrefois pour faire condamner celui de Jansénius... » (Cf. les lettres de Chantérac, du 4 avril, et du P. Bellissen, du 4 juillet, *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 485 et 486; t. XI, p. 6). — Nous devons la copie de la lettre de Massoulié à feu le P. Chapotin, historiographe des Dominicains de la province de France; il l'avait prise, en 1879, aux Archives Nationales (LL 1529), d'où ce document a disparu depuis.

Lettre 1917. — 1. On a vu (p. 217) ce que l'abbé Bossuet pensait de l'attitude du P. Cloche en cette affaire.

Monseigneur, de la bonne volonté : vous avez tout fait, et on peut dire que Votre Grandeur n'a presque rien laissé à faire aux autres. L'Église entière vous en a obligation ; et si la France voit une erreur arrêtée, qui pouvait troubler la paix que le Roi a donnée, l'une et l'autre doivent avouer que Votre Grandeur a bien travaillé, et fort heureusement, pour en découvrir le venin.

On donne avis qu'il paraît à Paris quelque petit livre[2] qui attaque saint Augustin et saint Thomas ; s'il paraît en cette cour, on tâchera de faire connaître la témérité de l'auteur. Si on méprise les Pères et les Docteurs de l'Église, il est à craindre qu'on ne travaille à ruiner la religion. Tant que Dieu conservera Votre Grandeur, on aura un grand défenseur. C'est, Monseigneur, ce que je demande à Dieu avec tout mon Ordre.

Je vous prie d'être persuadé que je suis avec une parfaite soumission, etc.

Fr. Antonin Cloche, ministre général
des Frères Prêch.

1918. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

Rome, ce 5 mai 1699.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 12 avril, par laquelle j'apprends votre incommodité. Quoique je voie bien que ce n'est presque rien, je suis très fâché du moindre petit mal que vous pouvez avoir ;

2. Probablement la *Lettre de l'abbé de ... aux RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin.* A Cologne. Cette lettre, dite de l'abbé Allemand, était du P. Langlois, jésuite. Voir p. 131.

Lettre 1918. — Cette lettre manque à la collection des dépêches de l'abbé Bossuet, aujourd'hui conservées aux Archives départementales, à Melun.

et je ne serai en repos que quand je saurai, comme je l'espère, par l'ordinaire prochain, que vous êtes entièrement guéri.

Vous avez su, par ma lettre du dernier courrier, la congrégation des cardinaux convoquée et tenue le lundi 27 avril courant sur les affaires et les conjonctures présentes.

Quoiqu'on veuille dire ici qu'on changera le bref en bulle, je sais que ce n'est point à présent l'intention du Pape et des cardinaux. Si, dans la congrégation de lundi, le cardinal de Bouillon et le cardinal Ottoboni avaient été d'avis de ce changement, on l'aurait fait. Mais ils parlèrent, à ce qu'on m'a assuré, si fortement pour le bref, soutenant non seulement qu'il fallait à présent se donner bien de garde de faire une bulle, mais encore qu'on aurait eu tort d'en donner une au commencement; ils soutinrent, dis-je, si vivement leurs opérations, que le reste des cardinaux s'accorda aisément à ne rien faire de nouveau, pour ne pas préjudicier à l'autorité du Pape, et afin qu'on ne puisse pas dire qu'on consent ici que les bulles et les brefs ne soient pas reçus en France dans une certaine forme. Ils convinrent néanmoins qu'il aurait été mieux de faire une bulle d'abord, et qu'il n'y aurait eu aucune difficulté, si l'on y eût pensé.

Je sais que le cardinal de Bouillon et le cardinal Albani ont dit que c'était moi qui avais fait naître cette difficulté. Le Pape et les cardinaux savent bien ce qui en est et ce que je leur ai toujours dit dès le commencement sur la forme du jugement. Ils voient bien à présent que j'avais raison de leur dire qu'en France on n'approuverait ni le bref[1], ni le *motu proprio*, quoiqu'on pût être très content de la substance du décret.

Quant à la congrégation qui s'est tenue sur ces objets et sur les lettres du Roi et de M. de Cambrai, je sais que c'est le Pape seul qui l'a voulue et qui l'a fait convoquer, apparemment d'après les lettres de M. le nonce, qui lui aura témoigné que le changement du bref pourrait faire plaisir au Roi,

1. La forme de bref.

qui pourtant ne le voulait pas demander. On lut dans la congrégation sa lettre.

Pour moi, loin de faire jamais instance là-dessus, ni au Pape, ni aux cardinaux, je leur ai toujours déclaré que les évêques ne demandaient rien de plus, et qu'on ne songeait qu'à suppléer au défaut de formalité, sans rien désirer davantage. Je l'avais déclaré la veille au Pape d'une manière très précise et très forte, comme je vous l'ai mandé plus amplement dans ma dernière lettre.

Mais tout cela n'est rien. Le point essentiel est la démarche que les partisans de M. de Cambrai veulent faire faire au Pape, en faveur du coupable[2], qu'on voudrait qui fût traité comme innocent.

Je vous ai déjà mandé qu'on lut dans la même congrégation, et la lettre du Roi au Pape, du 6 avril, en remerciement, dont on fut très content, et la lettre de M. de Cambrai, qui commence par : *Audita B. V. de meo libello sententia*[3], etc., dont je vous envoie copie, en cas où M. le nonce ne vous l'ait pas communiquée. On la lut, et les partisans de M. de Cambrai l'applaudirent si fort, et dirent si hautement qu'elle méritait une réponse honorable, que personne ne voulut s'y opposer. Ils m'ont presque tous assuré qu'on ne fit pas toutes les réflexions nécessaires. La soumission sans restriction dont elle fait parade, le respect pour le Saint Siège, qu'elle étale, leur firent impression, et par-dessus tout les instances de M. le cardinal de Bouillon les entraînèrent.

Je ne sus que le mercredi, qu'on préparait un bref qui devait être adressé à M. de Cambrai. Je me doutai du piège qu'on tendait : je fis si bien que j'eus copie de la lettre en question. Je vous avoue qu'au lieu d'en être édifié, j'en fus scandalisé au dernier point. Il ne me fut pas difficile d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin, et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion pour en être indigné. Bien loin

2. En lui demandant d'écrire à Fénelon une lettre bienveillante.

3. Imprimée dans la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 270, puis dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 479.

d'y trouver M. de Cambrai humilié, repentant, et consolé de sortir enfin de ses ténèbres pour découvrir la lumière, on y voit un homme outré de douleur, qui en fait gloire, qui se donne pour innocent : *Jam non commemoro innocentiam;* qui a la hardiesse de nommer *probra,* des outrages[4], les justes et nécessaires procédés des évêques, qui n'ont été que trop justifiés par la condamnation du Saint Siège; qui enfin ose parler de ses explications comme si elles mettaient sa doctrine à couvert, au lieu qu'on a jugé tout le contraire : *Totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas.* Il laisse, dit-il, cela à part, comme si le Pape n'y avait pas fait assez d'attention, et quece qu'il avance fût une chose incontestable : *Præterita omnia omitto loqui.* En vérité, peut-on rien de moins humble et de plus hardi que de pareilles expressions, dans la bouche d'un homme qui parle ainsi à son juge aussitôt après sa condamnation? On voit bien par là ce qu'on doit penser de sa soumission, qu'il n'est plus permis de croire sincère, et qui ne peut être que forcée : voilà franchement ce que j'en pense[5].

Comme je sus en même temps qu'on préparait un bref très honorable pour M. de Cambrai, avec une diligence incroyable, sans même vouloir attendre son mandement, je crus devoir faire faire à S. S. et aux principaux cardinaux toutes les réflexions nécessaires sur cette démarche, et leur en montrer les dangereuses conséquences. J'ai tâché de leur faire sentir combien il importait de ne laisser rien sortir d'ici dont M. de Cambrai pût se prévaloir. Je l'ai fait avec douceur, prenant occasion de leur parler, en leur rendant compte de ce qui se passe, et leur suggérant les réflexions qu'ils n'ont pas faites, ou qu'ils n'ont pas voulu faire, que je leur ai insinué qu'on ne manquerait pas de faire en France, ajoutant que je craignais que cette superbe lettre n'achevât de perdre M. de Cambrai en France, quand elle y serait vue.

Le petit bruit que j'ai cru devoir faire là-dessus et mes

4. L'abbé oublie au moins « le Montan d'une nouvelle Priscille ».
5. Cf. Phelipeaux, p. 272 et 273.

remontrances ont produit leur effet. Le bref qui était préparé et minuté a été arrêté au moins jusqu'ici. Il s'est trouvé heureusement que, depuis six jours, M. le cardinal de Bouillon était allé en campagne à trente milles d'ici[6], d'où il ne revint qu'hier. Pendant ce temps, le mandement de M. de Cambrai est arrivé. Il l'a fait porter au Pape par M. de Chantérac[7], avec une nouvelle lettre. Ce mandement est imprimé en latin et en français : je vous envoie le latin.

D'abord M. Gozzadini avait été chargé par le Pape de dresser le bref. Le cardinal Albani en a été jaloux et a travaillé à avoir cette commission, dans le dessein apparemment de se rendre maître de la tournure et de servir M. de Cambrai. J'ai su tout le détail de ce qui s'est passé là-dessus par Gozzadini lui-même, qui a été piqué de se voir éconduit, et qui m'a tout dit.

Je ne sais si le cardinal Albani n'a pas été content de la manière dont le bref était disposé, et ne l'a pas trouvé assez favorable. Quoi qu'il en soit, Gozzadini m'a dit qu'il voyait bien des détours et de la politique dans cette manœuvre. J'ai su par lui qu'il y avait une seconde lettre de M. de Cambrai[8], qui accompagnait le mandement, et plus entortillée que la première. Il l'a eue entre les mains et m'a déclaré avoir tout remis au cardinal Albani. Il ne m'a pas été possible de voir cette seconde lettre, ni de savoir ce qu'elle contient. Néanmoins elle existe sûrement, et le cardinal Albani n'a pas osé me la nier. Le Pape m'a avoué qu'il l'avait reçue. Je vois avec cela qu'on en fait un grand mystère. Aucun autre que le cardinal Albani ne l'a vue, excepté Gozzadini, par les mains de qui elle a d'abord passé. Les cardinaux, à qui j'en ai touché quelque chose, m'ont tous dit qu'ils n'en avaient pas entendu parler. Il n'est pas jusqu'au cardinal Spada qui m'a juré ce matin n'en savoir rien. Mais je l'ai bien assuré de l'existence de cette lettre, et lui ai dit de plus qu'elle était

6. Dans son diocèse de Porto, où il avait été transféré d'Albano en juillet 1698, comme sous-doyen du sacré Collège.

7. Le 2 mai (Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 275).

8. Dans sa *Correspondance*, t. X, p. 489.

entre les mains du cardinal Albani. Le mystère qu'on en fait m'est non seulement très suspect, mais je tiens pour certain, par ce que m'a dit Gozzadini, qu'elle est tournée de manière à embarrasser même le cardinal Albani. Je me doute qu'on y demande quelque nouvelle explication, et qu'on y parle peut-être avec plus de hauteur que dans la première.

Je présume encore que les partisans de M. de Cambrai ont dessein de faire supprimer cette seconde lettre, et d'empêcher qu'il n'en soit question dans la réponse qu'on lui fera.

Je ne vous dis pas toutes les réflexions que j'ai fait faire aux cardinaux là-dessus, en particulier au cardinal Albani. Je n'ai rien oublié, et, s'ils pèchent à présent, ce ne sera pas par ignorance. Il est fâcheux que la Congrégation ait d'abord consenti à une réponse; mais ils avouent presque tous qu'ils n'ont pas fait assez d'attention aux expressions de la lettre; et je vois que, si la réponse passe par leurs mains, les bons cardinaux[9] sont résolus de ne laisser rien insérer que de juste et d'honorable au Saint Siège.

J'ai cru devoir faire connaître au cardinal Albani que tout retomberait sur lui, si l'on faisait quelque chose de mal; et qu'au moins, pour qu'il pût se disculper, il fallait que le tout fût de nouveau examiné par MM. les cardinaux. Il est convenu que cela devait être, et m'a assuré que cela serait aussi Comme il était question d'arrêter le coup, je lui ai fait sentir que rien ne pressait pour faire une réponse. Je lui ai même insinué, comme aux autres cardinaux, qu'il n'y avait pas de nécessité de répondre à M. de Cambrai par un bref, et qu'on avait mille autres moyens de lui faire savoir qu'on recevait sa soumission telle qu'il la donnait; que M. le nonce était suffisant pour cela; et qu'enfin, si l'on voulait écrire, on le devait faire d'une manière qui ne tirât point à conséquence; et que, sans faire paraître trop de mécontentement, on pouvait avec dignité lui montrer ce qui restait à faire pour édifier l'Église et consoler le Père commun des fidèles.

Je vois manifestement que le but du cardinal Albani et

9. On devine que, par là, l'abbé entend les adversaires du livre.

celui du cardinal de Bouillon, car l'un et l'autre me l'ont fait assez connaître, est de faire insinuer dans la réponse à M. de Cambrai, qu'on n'a pas prétendu condamner ses intentions, ni toucher à ses explications et au sens de l'auteur[10]. C'est là-dessus que j'ai parlé fortement, en montrant l'illusion de cette conduite. Ces deux Éminences ont été obligées de convenir avec moi, au moins de paroles, qu'on avait condamné le sens du livre et des propositions, non seulement à certains égards, mais sur tous les points de vue, puisqu'on avait ajouté : *Et attenta sententiarum connexione*. J'ai conclu qu'il me paraissait, après cela, ridicule de dire que le sens du livre n'était pas le sens de l'auteur, et d'un auteur qui avait su autant que personne ce qu'il voulait dire, assurément bien capable d'expliquer nettement ses pensées, et qui avouait aussi que le sens *obvius et naturalis* était le sens unique de son livre.

Ils n'ont eu rien à répondre à cette démonstration, et tous les autres cardinaux m'ont avoué que ces raisons étaient péremptoires. Cependant telle est l'intention des cardinaux Albani et Bouillon; et hier encore, le cardinal de Bouillon me dit clairement que le Pape, en condamnant le livre de M. de Cambrai, n'avait pas prétendu condamner le sens de l'auteur, ni ses explications; et par là il prétendait excuser l'article de sa lettre au Pape qui relève son innocence, et sauver ses explications. Voyez un peu où l'on en serait, si on entrait dans de pareilles idées. Il est pourtant très à craindre qu'on n'arrache ici quelque chose qui les favorise. Je ferai tout de mon mieux, tant que j'y serai, pour l'empêcher; mais je suis bien éloigné de répondre que je réussirai, quoique je n'oublie rien à cet effet. Malheureusement, je trouve toujours de certains pas faits, qui rendent le succès des démarches d'une difficulté incroyable.

10. Fénelon souhaitait que le Pape mît en sûreté la vraie doctrine touchant la charité ou amour de Dieu (*Correspondance*, t. X, p. 476). Mais la doctrine sur l'amour pur, telle qu'il l'avait exposée dans son livre, fut atteinte en plusieurs points.

L'esprit du Pape et de cette cour est généralement de recevoir pour argent comptant tout ce que fera M. de Cambrai, et de lui montrer une grande douceur. Ils disent *che bisogna serrar gli occhi ed abbracciarlo*[11]. Je fis rire le Pape, quand je lui répondis qu'il fallait donc si bien l'embrasser et si bien le serrer, qu'il ne pût échapper et qu'on fît, si l'on pouvait, crever l'apostume qu'il conservait dans le cœur; que c'était le seul moyen de le guérir. Le Pape est convenu avec moi qu'il voyait très bien qu'il n'était pas persuadé d'avoir erré. Le cardinal Albani m'a parlé de même, et je puis dire que tous les cardinaux pensent ainsi. Néanmoins j'aperçois une envie extrême de le bien traiter. Le Pape s'imagine qu'après l'avoir bien ménagé, son esprit s'apaisera, et que tout sera fini, ce qu'il souhaite fort. Mais la chose n'est pas aussi facile qu'il le pense, surtout tant qu'on paraîtra appréhender M. de Cambrai.

Je vis le Pape dimanche, et lui parlai de mon mieux, et avec toute la modération possible : je ne manquai néanmoins pas de lui faire connaître tout ce qu'il devait savoir. Il ne me parut pas plus content qu'il ne faut de M. de Cambrai ; avec cela, je sentis qu'il était porté à lui tout passer. Je vois bien qu'il est très pressé par la cabale.

S. S., en mon particulier, me donna de si grandes marques de bonté et du contentement qu'elle avait de ma conduite, qu'elle voulut bien me dire en propres termes qu'elle se croyait dans l'obligation de le faire témoigner au Roi par M. le nonce; et il ne sera pas impossible qu'elle ne le fasse dès cet ordinaire. J'avoue que j'en suis pénétré de reconnaissance.

Le saint Père me parla avec tant de confiance, sur une infinité de choses, que je crus pouvoir m'informer de lui-même de la vérité d'un bruit qui court depuis quelques jours dans Rome, que S. S. veut rappeler M. le nonce de France. Ses amis en ont été en peine, et on m'a prié de sonder le Pape là-dessus, ce que je fis le plus heureusement du monde et le

11. Qu'il a besoin de fermer les yeux et de l'embrasser.

plus naturellement. Le Pape me parla à cœur ouvert, et m'avoua franchement que son absence de son évêché lui faisait de la peine. Il me dit que, pour cette raison, il rappelait le nonce d'Espagne, qu'il vient de nommer à l'archevêché de Milan. Je tâchai de lui faire comprendre que, dans certaines occasions, il fallait préférer le bien général à un bien particulier; qu'on pouvait suppléer la personne d'un évêque dans un diocèse; mais qu'un nonce aussi agréable à la France et au Roi que M. Delfini, qui maintenait si bien l'union entre les deux puissances, était si nécessaire à l'Église, qu'on pouvait dire que ce bien général devait l'emporter sur le bien particulier de le rendre à son diocèse. Je lui rapportai l'exemple de M. le cardinal de Janson. Je vis bien que ces réflexions lui faisaient impression, et il me dit que cela ne serait pas pour le moment; mais néanmoins je compris parfaitement qu'on ne doit pas être sans appréhension là-dessus[12]. J'ai cru être obligé d'avertir M. le cardinal de Bouillon des dispositions du Pape sur ce sujet, sachant l'estime que le Roi et les évêques font de M. le nonce. J'en ai aussi averti un ami de M. le nonce, et vous pouvez lui en témoigner ce que vous jugerez à propos. Il m'a paru que M. le cardinal de Bouillon était bien disposé en sa faveur.

Il n'y a pas lieu, selon moi, de douter que la conduite de M. de Cambrai et ses lettres ne lui soient inspirées par le cardinal de Bouillon et ses adhérents, pour brouiller de nouveau. Voyez la finesse de la cabale : on publie en France le mandement de M. de Cambrai, qui, quoique sec et sans repentir, ne laisse pas de pouvoir passer, parce qu'il y condamne son livre dans la même forme que le bref; et en même temps il écrit ici des lettres qui renferment tout le venin de son esprit et de son cœur, et on fait les derniers efforts pour lui procurer de Rome une approbation et une réponse honorable. Je suis bien sûr que, quand ces lettres paraîtront en France, elles n'y plairont pas, et gâteront tout ce qu'il a pu faire, dont on se contentait, quelque médiocre qu'il soit. On

12. Delfini fut rappelé au mois de février 1700.

voit bien qu'il a été forcé de se soumettre, de peur d'être excommunié par le Pape et d'être enfermé par l'autorité royale comme un hérétique et un perturbateur du repos public.

Je vous envoie un billet de M. Giori, qui est bien scandalisé de tout ceci et qui parle clair.

On ne peut exalter davantage la lettre de M. de Cambrai, que l'a exaltée publiquement ici M. le cardinal de Bouillon. Il fut tout étonné du commentaire que j'en fis à lui-même tête à tête. La conversation fut douce; mais je ne lui laissai rien ignorer sur les dispositions de la France, et sur le tort que M. de Cambrai se ferait immanquablement par de telles lettres, et sur le préjudice que l'on causerait au Saint Siège, si l'on faisait en faveur de ce prélat quelque chose qui pût lui donner occasion de remuer. Il souffrait un peu, mais j'allai toujours mon chemin. Je me plaignis de même du bref et du *motu proprio*, lui marquant tous les défauts du décret. Alors il fut un peu plus vif, et me dit très naturellement que j'étais mal informé, et qu'il fallait un bref et non une bulle. Je ne laissai pas de lui montrer le contraire par bien des exemples; sur quoi il ne me parut pas fort au fait. A l'égard du *motu proprio*, il me dit à la lettre des pauvretés, et demeura muet à mes raisons. Au surplus, nous sortîmes les meilleurs amis du monde.

Le cardinal Casanate, qui n'avait pas voulu s'opposer seul au torrent dans la dernière congrégation, au sujet de la réponse à M. de Cambrai, a été persuadé par mes raisons; et, si l'on remet l'affaire sur le tapis, j'espère qu'il fera son devoir.

Le cardinal Marescotti n'assista pas à la congrégation. Je l'ai vu : il ne me paraît pas être d'avis qu'on fasse un bref approbatif. Il comprend fort bien l'orgueil et la hardiesse du coupable.

Le cardinal Nerli n'a pas assisté à la congrégation, non plus que le cardinal Ottoboni.

Je dois vous dire, devant Dieu et en conscience, que, si l'on ne trouve pas le moyen de retirer de Rome le cardinal de

Bouillon, et bientôt, l'Église en souffrira beaucoup; car ce cardinal empêche tout le bien et soutient tout le mal. Je le dis sans passion : il est incorrigible.

On n'a pas voulu accorder à M. Phelipeaux la grâce qu'il demandait pour le bénéfice que vous désiriez lui procurer[13]. Il est ici presque impossible de faire passer un bénéfice régulier en commende ; pour la continuation d'une commende, cela est plus aisé.

On dit ici, et le P. Roslet me l'a assuré, que le Parlement ne recevrait jamais le bref. Cela n'a rien de commun avec l'acceptation des évêques. Je ne puis m'empêcher d'approuver la conduite du Parlement, si l'on ne trouve point d'exemple de bref *motu proprio* qu'il ait reçu. Mais cette difficulté peut ne pas arrêter les évêques. Je ne puis m'empêcher de dire que l'on leur fournit une belle occasion de montrer leur autorité. Ne pourraient-ils pas, dans leurs délibérations, proscrire avec le livre tous les écrits faits pour le justifier? Le Roi peut et doit, ce me semble, les défendre comme le livre ; et les évêques, se fondant sur la décision du Pape, sont en droit de les déclarer contenir une doctrine mauvaise et dangereuse, par cela seul qu'ils sont faits pour soutenir un livre pernicieux, etc. On trouvera ici très bon tout ce qu'on fera là-dessus; au moins ne le pourra-t-on blâmer, et il me paraît absolument nécessaire dans les circonstances présentes de prendre ce parti.

Pour les mandements, les évêques les feront dans leurs diocèses, comme ils les jugeront convenables. Ils feront bien, et seront ici très approuvés d'y combattre la fausse spiritualité, et d'y donner des règles sur les mystiques, qui en empêchent l'abus.

On m'a assuré que les jésuites, et en particulier un certain P. Semeri, Français[14], ne se tiennent pas pour bien battus

13. Voir p. 370.

14. André Sémery, né à Reims le 8 février 1630, entra dans la Compagnie à Rome, le 10 mars 1651, professa au Collège romain la philosophie et la théologie morale, et fut le théologien attitré du

sur le livre de M. de Cambrai, auquel ils veulent donner un bon sens.

J'attends M. de Monaco avec la dernière impatience : je ne donnerai aucune de mes lettres sur mon indult qu'il ne soit venu, à moins que je ne voie qu'il retarde trop. Pour la lettre à M. le cardinal de Bouillon, je n'ai garde de la lui donner. Je dois être comme assuré qu'il me traverserait de tout son pouvoir ; et ce ne sera pas lui qui me fera réussir ni auprès du Pape, ni auprès du cardinal Panciatici, de qui tout dépend. Son entremise, au contraire, serait le vrai moyen de me faire refuser la grâce que je sollicite. Il n'y aurait que le cas où le Roi lui ordonnerait d'en parler au Pape, où il pourrait ne pas me nuire; mais je souhaiterais fort que les ordres pussent s'adresser à l'ambassadeur, qu'on attend incessamment.

L'affaire de MM. des Missions contre les jésuites, sur les idolâtries chinoises, est enclouée. Le cardinal Casanate a cédé au cardinal Noris et au cardinal Ferrari, qui ne cherchent qu'à allonger. Ils ont donné à l'affaire un tour qui doit occasionner des longueurs infinies. Plus je fais réflexion sur ce que je vois, plus je trouve que c'est une espèce de miracle que la condamnation de M. de Cambrai. On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon avait déclaré qu'il ne comprenait pas comment elle s'était consommée.

Il y a un plaisant article dans la gazette de Rotterdam[15] contre les deux cardinaux partisans de M. de Cambrai. Celle

général. Il mourut le 26 ou le 28 janvier 1717. Son principal ouvrage, intitulé *Triennium philosophicum*, Rome, 1674, 2 vol. in-12, a été plusieurs fois réimprimé. On lui a attribué des écrits répandus en faveur de Fénelon, qui peut-être n'ont pas été tous livrés à l'impression : *Considerationes doctoris Sorbonici super doctrina et libro Domini archiepiscopi Cameracensis*, et *Observationes et notæ in declarationem archiepiscopi Parisiensis et episcoporum Meldensis et Carnotensis adversus archiepiscopi Cameracensis librum* (1697) (Sommervogel, *Bibliothèque* ; le P. Él. de Guilhermy, *Nécrologe de la Compagnie de Jésus, Assistance d'Italie*, Paris, 1893, in-4, p. 129).

15. Pour cette gazette, les numéros de mars et d'avril manquent à la collection très incomplète de la Bibliothèque nationale.

de La Haye est toujours favorable à M. de Cambrai[16]. Le gazetier entretient ici correspondance avec le P. Charonier et avec Certes, valet de chambre du cardinal de Bouillon. Le pauvre M. de Madot n'est pas bien à la cour de M. le cardinal de Bouillon.

Il est de conséquence que vous communiquiez ma lettre à M. de Paris et, je pense, à Mme de Maintenon. Je dis toujours tout ce que je sais au P. Roslet, qui en rend compte à M. de Paris; mais il est bon qu'il le sache encore par moi-même.

1919. — Leibniz a Bossuet.

Monseigneur, pour achever la récapitulation de ce qui s'est passé auparavant entre nous, commencée dans ma précédente, j'avais allégué autrefois qu'il est sûr que les Pères de Bâle ne tenaient pas moins le concile de Constance pour œcuménique que vous tenez pour tel celui de Trente, et que les protestants ont des raisons aussi apparentes pour le moins à alléguer contre celui-ci que les Bohémiens en pouvaient avoir contre celui-là, et qu'ils sont dans une ignorance ou erreur (selon vous) aussi invincible à cet égard que ces Bohémiens[1], comme il est sûr aussi que le concile de Bâle approuva ce que ses députés avaient fait, et était encore alors dans l'état où l'Église de France le reconnaît pour légitime et universel. En effet, le chef de cette députation était un prélat français, savoir l'évêque de Coutances[2]. J'ajoutai que ce qui a été fait légiti-

16. La Gazette de La Haye (*Histoire journalière de ce qui se passe de plus considérable en Europe*) était en général plus favorable à Fénelon. Il n'en était pas de même de la Gazette de Leyde (*Nouvelles extraordinaires de divers endroits*).

Lettre 1919. — Minute autographe signée. Bibliothèque de Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 401. Publiée par Foucher de Careil, t. II, p. 272. Quoique datée du 8 mai, cette lettre fut écrite en même temps que celle du 23 avril, comme on l'a vu, p. 318.

1. Foucher : les Bohémiens.

2. Philibert de Montjeu. Voir t. VI, p. 342.

nement se peut et se doit faire encore lorsque les circonstances le demandent, suivant cette grande maxime mise dans ma précédente, que, dans une matière aussi importante que celle d'à présent, où il s'agit de procurer le bien éternel de tant de millions d'âmes et de faire cesser tant de misères et tant d'effusion de sang, chacun doit aller au devant de l'autre autant que sa conscience le peut permettre, et avancer jusqu'aux bords extrêmes de la condescendance chrétienne, et que le parti protestant, qui embrasse tant de nations et plusieurs royaumes, et qui est ainsi incomparablement plus considérable que cette poignée de gens qui prenaient alors la qualité des États de Bohême et de Moravie sans avoir aucune puissance légitime à leur tête, mérite aussi par des raisons incomparablement plus fortes qu'on fasse pour lui maintenant autant et même plus, s'il le fallait, que ce qu'on a fait alors.

Or l'acte de l'accord fait voir qu'on laissa aux Bohémiens leur opinion, que la communion sous les deux espèces était commandée, quoique le concile de Constance eût défini le contraire, parce qu'ils se soumettaient à ce qu'un autre concile déciderait là-dessus : ce qui est justement le cas des protestants, qui pourraient être prêts à se réunir en gardant quelques opinions rejetées à Trente, et qui auraient la même soumission pour un concile tel qu'il faut. Il est vrai que la raison du droit divin et humain ordonnerait[3] d'y venir en faveur des protestants, et de les recevoir par avance, en attendant le concile futur, quand il n'y aurait point d'exemple d'un tel procédé ; mais, puisqu'il y en a, la chose est d'autant plus faisable. D'ailleurs, vous aviez remarqué vous-même, Monseigneur, et mis dans son jour, avec cette érudition et ce jugement que vous faites paraître partout, qu'il est arrivé plusieurs fois que, pour le bien de l'Église, plutôt que de faire ou fomenter un schisme, on a jugé à propos de laisser en suspens l'autorité, ou, pour dire ainsi, l'œcuménicité légitime de quelques conciles à l'égard de ceux qui avaient cru de bonne foi d'avoir des grandes raisons pour ne pas les reconnaître ni

3. Foucher : ordonne.

en permettre l'introduction ou publication chez eux. Et encore présentement on sait que le dernier concile de Latran passe pour œcuménique à Rome et non pas en France[4], sans parler d'autres; d'où je concluais qu'on en doit faire autant à l'égard du concile de Trente, et cela pour plusieurs grandes raisons qui lui sont particulières, raisons que je touchai en partie et dont je répéterai quelques-unes.

Car, pour ne se point arrêter à présent à plusieurs considérations qui furent alléguées de la part des princes et États protestants contre le procédé de ce concile tout italien et tout dépendant de Rome, ni à ce qu'on peut tirer de Fra Paolo[5] sur ce qu'il a publié des archives de Venise,

4. Le Ve Concile de Latran avait réuni si peu d'évêques, et d'un si petit nombre de provinces qu'on doutait de son œcuménicité en France (Bellarmin, Lib. I, *de Conc. auct.*, c. XVII). Mais la raison principale qui s'opposait à son acceptation, c'est que ni le Parlement, ni l'Université, ni le clergé ne voulaient recevoir le concordat récemment conclu entre Léon X et François Ier (Hefele-Leclerc, *Histoire des conciles*, t. VIII, p. 548-558).

5. Pietro Sarpi (1552-1623), en religion Fra Paolo, fut procureur général de l'ordre des servites. La République de Venise, sa patrie, le choisit pour son théologien, et, dans la lutte qu'elle soutint contre le pape Paul V, il composa plusieurs écrits, qui ont été mis à l'Index, et lui-même fut excommunié. Sous le froc, assure Bossuet, il cachait le cœur d'un calviniste. Ses connaissances étaient fort étendues. Ses œuvres complètes ont été publiées, Helmstadt (Vérone), 1750, 2 vol. in-fol.; Naples, 1788-1790, 20 vol. in-8, etc. Son *Historia del Concilio Tridentino*, Londres, 1619, in-fol., aussi mise à l'Index, a été traduite en français par Le Courayer, Londres, 1736, 2 vol. in-fol.; Amsterdam, 1326, 2 vol. in-4. (Voir Bossuet, *Variations*, liv. VII, § IX; Griselini, *Memorie anecdote spettanti alla vita ed agli studj del... F. Paolo*, Lausanne, 1760, in-8, et *Del Genio di Fra Paolo*, Venise, 1785, 2 vol. in-8; Fontanini, *Storia arcana della vita di P. Sarpi*, Venise, 1803, in-8; *Justification de Fra Paolo, ou lettre d'un prêtre italien à un magistrat français*, Paris, 1811, in-8; Bianchi-Giovini, *Biografia di Fra Paolo*, Zurich, 1836, 2 vol. in-8; *la Civilta cattolica*, série VI, vol. XI et XII; Campbell, *Vita di Fra P. Sarpi*, Turin, 1875, in-8; Capasso, *Sarpi e l'interdetto di Venezia*, Florence, 1880, in-8; Scaduto, *Stato e Chiesa secondo P. Sarpi*, Florence, 1885, in-8; Balan, *Fra P. Sarpi*, Venise, 1887, in-8; Pascolato, *Fra P. Sarpi*, Milan, 1893, in-8).

non plus qu'à ce qu'il y a dans les lettres du fiscal Vargas[6], consulteur de l'ambassade espagnole à Trente, publiées depuis peu en Angleterre[7] sur les originaux, pour faire voir avec quelle précipitation et par quelles cabales les protestants furent condamnés sans être ouïs, je remarquais qu'il suffit de considérer la protestation de l'ambassade de France d'alors, fondée sur des raisons que la France même, quand elle se rétracterait, ne saurait annuler ou effacer après coup, ni changer le fait. Je joignais à cela que ce concile n'a pas encore été reçu en plusieurs pays catholiques romains, ni reconnu pour œcuménique en France par aucun acte de la nation ; que les tentatives que le cardinal du Perron[8] a faites pour

6. Cf. plus haut, p. 108 et 141.

7. Par Michael Geddes, sous ce titre : *The council of Trent no free assembly: more fully discovered by a collection of letters and papers of the learned Dr Vargas and other*, Londres, 1697, in-8.

8. Jacques Davy du Perron (1556-1618), né dans le canton de Berne, de réfugiés français, vint de bonne heure à Paris, abjura le protestantisme et fut lecteur de Henri III. Il entra ensuite dans l'état ecclésiastique, et, après avoir embrassé le parti du cardinal de Bourbon, il se rallia à Henri IV, qui le nomma en 1591 à l'évêché d'Évreux, puis, en 1608, à l'archevêché de Sens, et l'envoya avec le cardinal d'Ossat solliciter du Pape son absolution. Il reçut le chapeau en 1604 et fut chargé des affaires de France à Rome. Il se signala dans la controverse contre les protestants et, en particulier, dans la conférence qu'il eut à Fontainebleau avec du Plessis-Mornay, en présence de la Cour. Aux États de 1614, il se montra favorable à l'autorité pontificale et combattit le gallicanisme du Tiers-État. Il usa de son crédit en faveur des lettres ; lui-même, dans sa jeunesse, s'était adonné à la poésie, et, encore laïque, avait prononcé l'oraison funèbre de Ronsard. Ses *Œuvres* ont été recueillies, Paris, 1622, 3 vol. in-fol. Les principales sont : *Réplique à la Réponse du Sérénissime Roi de la Grand'Bretagne*, Paris, 1620, in-fol. ; *Traité de l'Eucharistie* contre du Plessis-Mornay, Paris, 1622. in-fol ; les *Ambassades*, 1623, in-fol. (Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I ; Amelot de La Houssaye, *Mémoires*, t. II, p. 216 ; Ellies du Pin, *Bibliothèque, XVIIe siècle*, t. I, p. 75 ; Pierre Pelletier, *Histoire abrégée de la vie du cardinal du Perron*, in-8, Paris, 1618 ; de Burigny, *Vie du cardinal du Perron*, Paris, 1768, in-12 ; le *Perroniana*, La Haye, 1666, in-12, et Cologne, 1669, in-12 ; P. Féret, *le Cardinal du Perron*, Paris, 1877, in-12).

cet effet dans l'assemblée des États généraux du royaume pendant la minorité du feu roi ont été inutiles; et que ce n'est pas seulement à l'égard de la discipline, puisque j'ai prouvé par le procès-verbal de la réconciliation de Henri le Grand que les prélats de France qui l'instruisirent trouvèrent à propos de rayer dans la profession de foi qu'ils firent faire à ce prince (et qui est l'ordinaire[9] dressée par le pape Pie IV) les deux endroits où il est fait mention du concile de Trente : preuve manifeste que, nonobstant qu'ils eussent en France la même foi que ce concile enseigne, ils ne reconnaissaient point ce concile pour règle de la foi. Et par ce retranchement ils rendirent cette profession incomparablement plus recevable.

En effet, on ne saurait démentir ses yeux en matière de fait, quelque soumission qu'on ait, et il importe pour l'Église catholique même et pour toute la postérité que, par trop de complaisance ou de faiblesse en acceptant des conciles de trop bas aloi, on n'affaiblisse l'autorité des conciles en général, et que par cette fausse démarche on ne lève[10] un si grand secours à l'Église de Dieu. C'est à la France surtout d'y veiller, puisque c'est elle qui a eu la gloire jusqu'ici d'empêcher que plusieurs abus et dogmes outrés ne soient devenus absolument régnants. Et c'est particulièrement à vous, Monseigneur, qu'on reconnaît, sans vous flatter, pour un des plus grands docteurs que l'Église de France a jamais eus, de travailler là-dessus : mettant, comme vous le marquez, tous les autres respects[11] à part, et profitant des lumières et du zèle d'un si grand roi, qui, joint à l'Empereur en cela, pourrait donner aux hommes un bien si souhaité et dont on ne doit point désespérer, puisqu'il dépend ainsi, après Dieu, de la volonté sérieuse et forte de très peu de personnes, et puisque les dispositions sont

9. C'est-à-dire la profession de foi ordinaire. Cf. *De l'autorité du concile de Trente, dissertation inédite de l'abbé Pirot*, publiée par Ch. Urbain, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1912, § VIII — Foucher : l'ordinaire dressé.

10. *Lève*, pour : enlève.

11. *Respects*, considérations.

présentement les plus belles du monde, sans qu'on soit bien assuré qu'elles dureront[12].

Voilà, Monseigneur, la récapitulation de ce que je vous avais déjà mandé et déduit plus amplement en plus d'une lettre, vous ayant protesté particulièrement sur la difficulté que vous aviez mise en avant, que notre intention n'était pas de prétendre que pour la réunion il fallait que ceux qui ont reconnu le concile de Trente y renonçassent, mais seulement qu'ils n'exigeassent point des protestants de le reconnaître aussi. Après quoi nous avions attendu votre éclaircissement, qui viendra maintenant bien à point pour remplir le vuide de la correspondance où nous sommes réduits de notre côté, en attendant que nous soyons en état d'avancer aussi, comme je l'espère, bientôt. Je puis vous assurer cependant que la considération de la conscience et du bien de l'Église me fera toujours faire aussi, comme j'ai fait toujours, tout ce qui me sera possible, sans aucune vue ni à droit ni à gauche, pour me servir de votre expression.

Je suis avec vénération, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Hanover, ce 8 mai 1699.

LEIBNIZ[13].

12. Quelque temps après, Leibniz écrivait à du Héron : « L'évêque de Salisbury écrit à Mme l'Électrice qu'on croit que le concile de Trente sera reçu en France. Mais, considérant les lumières suprêmes du Roi, je ne saurais croire que S. M. veuille faire sans nécessité un pas si désavantageux à l'Église et à son royaume. Cependant, comme la religion de S. M. pourrait être surprise par l'artifice de quelques personnes prévenues ou intéressées, je souhaite que des remontrances à temps puissent donner occasion à des réflexions nécessaires pour prévenir ce que je considère comme un des grands maux qui pourraient arriver à la chrétienneté. » (Hanovre, Papiers de Leibniz, f° 502 ; Foucher de Careil, t. II, p. 277).

13. Voici le projet de lettre proposé au duc Antoine Ulrich pour accompagner celle-ci (Voir plus haut, p. 318 et 319).

« *Projet d'un billet à M. du Héron, qui pourrait accompagner la seconde lettre à M. de Meaux.*

Je crains que M. de L[eibniz] n'aura pas assez de liberté pour contribuer au bon dessein dont il s'agit, à cause des engagements où il se

1920. — A L'ABBÉ BOSSUET.

A Paris, 11 mai 1699.

J'arrive de Meaux[1], et je reçois votre lettre du 21 avril. Je suis bien aise que le Pape soit content : il le sera encore davantage, quand il verra ce qui a été fait et ce qui se fera. M. de Cambrai a

trouve. Il n'a pas encore pu obtenir la permission de sa cour de continuer les communications des ouvertures qu'on pourrait encore envoyer à M. l'évêque de Meaux, et il a été réduit à se rapporter à celles qu'on avait envoyées autrefois, pour ne rien faire contre les ordres qu'il a reçus et pour ne pas rompre aussi le commerce.

Cependant, comme je ne connais personne qui puisse travailler plus utilement sur cette importante matière, tant par lui-même que par les liaisons qu'il a avec d'excellents théologiens qui se trouvent en plusieurs endroits, je voudrais qu'il eût les mains plus libres et qu'il fût moins dépendant. Ce qui se pourrait faire si on lui pouvait obtenir du Roi, à titre de sciences, une pension suffisante pour le soutenir dans ses recherches et découvertes, où effectivement il fait des grandes dépenses, et pourra contribuer très utilement au beau dessein de l'Académie royale des Sciences, tant de lui-même qu'en continuant ses amples correspondances avec les savants de tous côtés, puisqu'il ne serait pas mal que l'Académie eût quelque correspondant de cette qualité dans les pays étrangers, d'autant plus qu'il est déjà un des membres de ce corps.

Je vous laisse donc juger, Monsieur, s'il ne serait point à propos d'en toucher quelque chose ; car, pour lui, il n'y voudrait point entrer. Et je n'ai point voulu même lui en faire aucune ouverture, parce que j'ai jugé que, dans l'engagement où il est, il serait difficulté de faire des démarches qui pourraient déplaire à sa cour ou qui ne paraîtraient pas assez désintéressées. Cependant je remarque qu'il n'est pas content de voir qu'on lui veut lier les mains d'une manière qui l'empêche de faire du bien. — (Original autographe. Hanovre, Papiers de Leibniz, F 396).

Lettre 1920. — 1. Avant de quitter Meaux, Bossuet avait pris part, chez les Cordeliers de cette ville, à des cérémonies solennelles à l'occasion de la canonisation récente des saints Jean de Capistran et Pascal Baylon. Le samedi 6, il avait prononcé un éloquent panégyrique des deux saints (Archives de Seine-et-Marne, H 213).

convoqué son assemblée provinciale pour le 25, comme M. de Reims pour le 24 ; la nôtre est pour mercredi.

Ce qu'on appelle l'adresse aux évêques, dans une bulle, c'est la clause : *Mandantes venerabilibus Fratribus nostris patriarchis, archiepiscopis*, etc., ce qui saisit les évêques et les rend exécuteurs du décret ou de la bulle. C'est la manière de procéder la plus canonique et la plus exécutoire ; mais elle n'est pas universelle, c'est-à-dire dans toutes les bulles.

Le P. Dez nie, en effet, qu'il ait jamais approuvé le livre de M. de Cambrai ; il avoue qu'il était neutre, et rien de plus, dans cette affaire.

Vous avez vu par mes précédentes ce que m'a écrit M. le cardinal de Bouillon, et la réponse que j'ai faite. On ne parle point que M. de Monaco soit en état de partir si tôt. Ainsi, s'il n'arrive pas à la fin du mois, vous ne pouvez vous dispenser de partir, étant important de ne vous pas arrêter davantage à Rome après l'affaire conclue.

Tout le monde juge ici, comme le cardinal Casanate, que M. de Cambrai est plus soumis à l'extérieur que persuadé. Mais on veut et on doit accepter sa soumission telle qu'elle est, afin que ce soit une affaire finie.

Je suppose que vous établirez à Rome, pour ce qui regardera votre indult et autres choses occurrentes, une bonne correspondance[2]. N'oubliez pas d'assurer de mes respects et de ma vénération le

2. Des relations utiles.

cardinal Casanate, et ne revenez pas sans me rapporter la bénédiction particulière du Pape, après avoir assuré S. S. de ma dévotion et des vœux continuels que je fais pour sa santé.

On n'a rien vu ici du vœu[3] du cardinal de Bouillon. Tout cela n'est qu'illusion et amusement, et on le voit bien.

1921. — L'Abbé Bossuet a son Oncle.

A Rome, ce 12 mai 1699.

Je suis très aise d'apprendre par votre lettre du 19 d'avril, de Meaux, que votre incommodité n'a eu aucune suite, et que vous vous portez bien. C'est la meilleure nouvelle que je puisse jamais apprendre.

Vous aurez vu, par mes précédentes, que les gens d'esprit et de bien ne pensent pas autrement à Rome qu'en France de la conduite de M. de Cambrai et de son mandement[1]. Je crois que la première lettre au Pape, que vous avez reçue, aura confirmé les gens désintéressés et qui ne veulent pas se laisser éblouir, qu'on ne peut se soumettre avec moins d'humilité que le fait cet archevêque, puisque, par ses lettres et son mandement, il fait sentir à tout le monde qu'il prétend être innocent et qu'il n'est revenu sur rien de sa fausse et dangereuse spiritualité. J'ai eu la consolation de faire avouer ici, et au Pape et aux cardinaux, qu'ils ne croient pas que dans le cœur il soit changé et qu'il croie s'être trompé. M. le cardinal Albani m'a assuré qu'il était persuadé qu'il était le même qu'auparavant sur sa doctrine. Tout cela néanmoins n'a pas

3. Voir p. 261 et 307.

Lettre 1921. — Au Grand séminaire de Meaux, une copie faite par les Bénédictins.

1. Les lettres de Chantérac disent naturellement le contraire (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 554, 556, 565, etc.).

empêché qu'on n'ait résolu de lui répondre par un bref. Il est vrai qu'on y a mesuré toutes les paroles, à ce que m'a assuré M. le cardinal Spada et M. le cardinal Casanate. Ils m'ont assuré qu'il n'en pourrait tirer aucun avantage, ni le décret du Saint Siège aucune atteinte, qu'il était fort sec. Je ne sais s'ils auront suivi ce que j'ai pris la liberté de leur insinuer, de ne point parler des lettres écrites par cet archevêque, mais seulement du mandement par lequel il se soumet et condamne son livre, et de bien appuyer sur la condamnation que lui-même en fait; en un mot, de faire entendre que le Pape approuve et reçoit sa soumission, parce qu'il condamne ses erreurs et se soumet de cœur et de bouche à la censure. J'ai pris aussi la liberté d'insinuer qu'il serait peut-être à propos, ne croyant pas que le Pape eût intention de faire la moindre chose qui pût ne pas plaire au Roi ni aux évêques, qu'il serait peut-être à propos de faire passer ce bref par les mains de M. le nonce, qui pourrait, avant de l'envoyer à M. de Cambrai, le faire voir au Roi.

Enfin, j'ai cru ne pouvoir trop faire faire réflexion sur le pas qu'on faisait faire au Pape, qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences. Je ne puis répondre de ce qu'on fera, ou peut-être de ce qu'on a fait. Ce que je sais, c'est que le bref a été résolu à la sollicitation du cardinal de Bouillon; mais il n'était pas encore expédié avant-hier. Tout ce que j'ai pu faire a été de représenter tout ce qu'il fallait : au moins ne prétendront-ils pas cause d'ignorance, et S. S. ne me pourra pas dire que je ne l'aie pas avertie de tout elle-même, aussi bien que les cardinaux.

La seconde lettre de M. de Cambrai, c'est-à-dire celle qui accompagne le mandement, fut lue au Saint Office dans la dernière congrégation. Mais pas un cardinal n'en a eu copie; le seul cardinal Albani, et peut-être le cardinal de Bouillon l'ont; elle n'est pas meilleure que la première. Le grand mystère, ou plutôt l'impénétrable secret sur le fait de cette lettre, me fait juger qu'elle est pire que la première. Si elle était plus modeste et telle qu'il faut, on en verrait bientôt voler mille copies, et je vois bien que ce que Gozzadini m'a

dit là-dessus est vrai. Je crois vous l'avoir écrit par mon autre lettre. Les cardinaux Nerli, Casanate et Carpegna, que j'avais avertis de cette seconde lettre, m'ont dit l'avoir entendu lire, et n'en paraissaient pas trop contents : ils n'en ont pu avoir copie, et me l'ont demandée. Mais où la prendrais-je? J'ai dit au cardinal Spada qu'il me semblait qu'on ne pouvait se dispenser d'en envoyer copie à M. le nonce, à qui on avait envoyé la première ; et que, pour moi, j'avais cru être obligé d'avertir de cette seconde lettre, que j'avais sujet de croire plus mauvaise que la première, et qu'on devait juger telle jusqu'à ce qu'on la vît.

Les cardinaux susnommés m'ont assuré qu'il n'y avait rien dans le bref en réponse que de sec, dont on ne pourrait tirer avantage pour M. de Cambrai. Néanmoins je vois bien qu'ils ne voudraient pas répondre que le cardinal Albani n'ajoutât quelque petit mot du sien. Ce qui le leur fait craindre, c'est que ce bref ne leur a pas été envoyé *per manus*, et ils n'en ont entendu qu'une simple lecture, et un mot est bientôt ajouté ; et qui osera dire après quelque chose? Je vous avoue, pour moi, que je crains tout du cardinal Albani et du cardinal de Bouillon, et que je prendrai pour un miracle, si le bref ne dit pas plus qu'il ne faut.

Je ne sais si l'on aura pris la voie de M. le nonce pour faire tenir ce bref ; mais je ne puis me persuader qu'on ne lui en envoie au moins copie, pour le faire voir.

M. de Chantérac part incessamment, s'il n'est déjà parti. On m'a dit qu'il était chargé du bref ; mais je ne le crois pas, et je ne puis m'empêcher de croire qu'on le fera passer par les mains du nonce[2].

J'attends avec impatience ce qu'on fera en France, et souhaiterais que cela arrivât ainsi avant que je parte, pour avoir le plaisir et la satisfaction d'en faire part au Pape et aux cardinaux, quand même M. de Monaco ne serait pas arrivé. J'espérerais que cette circonstance et celle de mon départ me pourraient rendre la grâce de mon indult plus facile.

2. Cf. Chantérac, *ibid.*, p. 563 à 566.

Je vais prendre incessamment congé de MM. les cardinaux, comptant de partir vers le 8 du mois prochain. Ayez la bonté d'adresser vos lettres dorénavant à Florence, à M. du Pré, qui sera informé de ma route.

Nous n'avons reçu, le P. Roslet et moi, aucunes nouvelles par cet ordinaire de M. de Paris. Nous croyions que c'était signe que M. des Roches[3] retournait; mais il n'est pas arrivé, et je n'en sais aucune nouvelle.

Je suis sensiblement obligé à M. de Paris de toutes ses bontés. Je n'ai rien fait par passion, Dieu merci. Je n'ai jamais eu en vue que la vérité et le service de l'Église; et si je savais avoir jamais avancé un mot contraire à la vérité, je n'aurais aucune honte d'avouer que j'ai été trompé. J'aurai toujours le respect que je dois pour M. le cardinal de Bouillon, mais je lui parlerai toujours avec sincérité. Il n'a pas jugé à propos d'avoir aucun éclaircissement avec moi; et tout se passe avec honnêteté de sa part, et respect et retenue de la mienne.

Les lettres de M. de Cambrai au Pape ne paraissent pas faites dans la vue de vouloir s'accommoder avec les évêques, à moins que vous ne vouliez tomber d'accord de son innocence, des *probra* dont vous l'avez accablé, et que ses explications sont bonnes et purgent son livre. Si vous le faites, il ne faut pas faire difficulté de souffrir l'égalité.

Je viens d'apprendre dans ce moment qu'il est constant que le curé de Seurre[4], condamné à être brûlé, a été ici près de deux mois sous le nom de l'abbé de La Roche, et que M. le cardinal de Bouillon en a été averti. Il est parti de ce matin, il prend la route de Florence : il repasse en France; Dieu 'aveugle. Je saurai tout ce qui le regarde dans peu. Je ne puis assez m'étonner du silence de certaines gens qui l'ont su, et que je sais qu'ils en ont averti le cardinal de Bouillon.

3. Des Roches, pseudonyme de Madot.

4. Il a été question du curé de Seurre au t. X, p. 183. Voir aussi plus loin, à l'appendice, p. 377 et suiv.

Si je l'avais su, ou il serait sorti plus tôt de Rome, ou on l'aurait fait arrêter.

J'ai oublié de vous marquer une circonstance de la congrégation du lundi 27 avril, où on lut la première lettre de M. de Cambrai avant l'arrivée du mandement. Elle fut exaltée par le cardinal de Bouillon jusqu'au troisième ciel. Le cardinal Casanate ne la trouva pas si merveilleuse, et dit doucement qu'il croyait, avant que de prendre la résolution de répondre par un bref, qu'il fallait attendre le mandement, et voir comme il serait conçu. Le cardinal de Bouillon reprit avec un ton de hauteur que, si Calvin avait fait une soumission pareille à cette lettre, qu'on aurait dû le recevoir à bras ouverts et ne pas attendre tant de formalités, et s'étendit sur les louanges de M. de Cambrai. On ne voulut pas le contredire; on passa tout ce qu'il voulut, et il passa à la pluralité qu'on ferait un bref, même avant le mandement arrivé. Depuis, il est arrivé ce que vous savez.

1922. — A Alphonse de Valbelle.

A Paris, 12 mai 1699.

Après avoir ouï le projet, voici, Monseigneur, où il me paraît qu'on met l'essence du procès-ver-

Lettre 1922. — L. a. s. Collection E. Levesque. Inédite. Louis-Alphonse de Valbelle de Montfuron, d'une ancienne famille de Provence, né en 1642, fils d'Antoine de Valbelle de Montfuron et de Françoise de Félix, dame de Valserres, fut de la maison et société de Sorbonne, et, après avoir obtenu le soixante-seizième rang à la licence de 1666, prit le bonnet de docteur le 10 avril 1668. Il fut aumônier du Roi et agent général du clergé. On l'avait surnommé le Freluquet. En 1677, Louis XIV le choisit pour succéder à Pavillon sur le siège d'Alet, puis, en 1684, lui donna l'évêché de Saint-Omer dont, pour avoir fait partie de l'assemblée de 1682, il ne put obtenir les bulles qu'en 1693, après avoir écrit une lettre de soumission au Pape. Il mourut dans son diocèse le 29 octobre 1708, à soixante-cinq ans. Il fonda à Saint-Omer un hôpital et un séminaire qu'il dota richement.

bal : y insérer la lettre du Roi[1] avec reconnaissance etc., comme ce qui montre le sujet de l'assemblée ; insérer pareillement la constitution ; en faire l'acceptation avec respect et soumission ; en quoi on se conforme aux assemblées sur Jansénius ; supplier le Roi d'expédier ses lettres patentes conformément à sa lettre de cachet ; le supplier pareillement [d'ordonner qu'on[2]] supprime le livre et ceux qui sont faits [en sa défense, ne] convenant pas de laisser un libre cours aux livres faits ou à faire pour défendre celui qui est condamné du Saint Siège et de son auteur ; résoudre les mandements des évêques particuliers de la manière la plus simple parce qu'elle sera par là la plus uniforme, sans s'étendre sur les raisons de défendre le livre, parce qu'elles sont très bien exprimées dans

Saint-Simon dit qu'il était « ardent à la fortune », et Daguesseau, qu'il était « homme d'esprit, mais chaud comme un Provençal et chicaneur comme un Normand ». Dans son administration, Valbelle se proposa Pavillon pour modèle et tint à l'écart les jésuites (Mme de Sévigné, *Grands écrivains*, t. VI, p. 535 ; t. VII, p. 6, etc. ; Saint-Simon, t. VI, p. 157 et suiv. ; Fénelon, *Correspondance*, t. V, p. 254 à 263 ; les *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1756 ; *Gallia christiana*, t. III, col. 479 ; H. de Laplane, *Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer*, Saint-Omer, 1872, in-8 ; Ét. Dejean, *Pavillon*, Paris, 1909, in-8 ; Bibliothèque nationale, factums Thoisy, 11 et 12, et f° Fm 6051 et 365.) — Au moment où allait se tenir l'assemblée de la province de Cambrai convoquée pour l'acceptation du bref condamnant les *Maximes des saints*, Valbelle, qui y devait prendre part, demanda à Bossuet de lui tracer une ligne de conduite ; ce fut l'occasion de plusieurs lettres que lui adressa l'évêque de Meaux.

1. La lettre de cachet adressée aux métropolitains pour les inviter à réunir leurs suffragants. Elle est insérée dans les procès-verbaux des différentes assemblées provinciales tenues pour l'acceptation du bref, et on la trouvera plus loin, p. 452.

2. Nous mettons entre crochets les mots déchirés en enlevant le cachet.

la constitution : voilà, Monseigneur, l'essentiel et la substance[3] ; les tours et les expressions ne peuvent être prévus avec [un esprit si] délié : on en proposera p[eut-être de satisf]aisants : peut-être aussi ne l'osera-t-on pas. En tout cas, on[4] compte sur vous, et c'est pourquoi on a même trouvé à propos, ce qui était très conforme à mon inclination et à mon devoir, que je vous répondisse aussi exactement qu'on pourrait. On compte aussi sur M. de Tournay. On croit M. d'Arras fort droit, mais un peu prévenu. Pourvu que la vérité soit sauve, on sera content. Je vous dirai ce qui se passera, et j'en espère autant de vous. J'espère que vous aurez la bonté de me marquer la réception de ma lettre d'hier[5] et de celle-ci. Je vous avouerai fort franchement q[ue je suis] de votre avis sur le mandement. [Non, ce] n'est pas ainsi qu'un Leporius, du temps de saint Augustin, et un Gilbert de La Poirée[6], du temps de saint Bernard, se sont rétractés. Il faut désirer le mieux, mais se contenter du nécessaire.

Je suis avec le respect que vous savez, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

3. Ce projet de procès-verbal de l'assemblée provinciale de Paris, qui allait se réunir, le lendemain 13 mai, servit de modèle à la plupart des autres.

4. *On*, le Roi et la Cour.

5. Cette lettre du 11 mai ne s'est pas retrouvée.

6. Voir t. VIII, p. 481 et, plus haut, p. 334.

1923. — A Alphonse de Valbelle.

A Paris, 13 mai 1699.

Notre assemblée[1], Monseigneur, vient d'être finie. M. de Paris vous fera réponse. La principale chose est de régler les termes de l'acceptation et le droit de la connaissance en première instance des matières de la foi[2]. Pour le premier, afin de n'en dire ni plus ni moins qu'il ne faut et marcher sûrement sur les exemples du passé, on se règle sur la relation de M. de Marca[3], principalement sur les pp. 7, 9, 10, 54, 75, 89, 93, édition de Vitré.

L'autre point est réglé par les pp. 9, 10, 47, etc. Il y aurait peut-être autre chose à faire dans votre province, qui serait, pour le bien de l'Église, de faire un peu plus expliquer votre métropolitain qu'il n'a voulu faire jusqu'ici. Mais il y faut aller délicatement, parce qu'à la rigueur il se soumet. Tout cela dépend de votre prudence.

Je suis, Monseigneur, avec un respect sincère, comme vous savez, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, é. de Meaux.

Lettre 1923. — L. a. s. Inédite. Communiquée par M. N. Charavay.

1. Voir la lettre précédente.

2. Les prélats de France entendaient avoir le droit de juger en première instance des affaires concernant la foi dans leurs provinces respectives, Rome n'en devant connaître, d'après eux, qu'en appel. Bossuet s'est expliqué sur ce point dans une lettre à Diroys, t. II, p. 282 et suiv.

3. *Relation de ce qui s'est fait depuis 1653 dans les assemblées des évêques au sujet des Cinq propositions*, Paris, Vitré, 1657, in-4.

APPENDICES

APPENDICES

I

Le Curé de Seurre.

Les documents qui vont suivre sont destinés à renseigner le lecteur sur les sentiments du curé de Seurre et sur les différentes phases des poursuites dont il fut l'objet et auxquelles il a été souvent fait allusion (tomes X et XI).

I

Philibert Robert à la Sœur Anne Billot[1].

Dieu seul.

Pourquoi vous adressez-vous à moi, pauvre chétif que je suis? Si vous saviez ma misère, vous auriez plus d'envie de me donner que de me demander. En un mot, je me souviens d'avoir su autrefois quelque chose; mais, à présent, j'ai tout oublié, et je ne veux plus rien [apprendre]. Je me contente de la simple foi que j'ai reçue de mon Dieu, dont je fais plus de cas que de la science de tous les savants et des conseils de tous les plus sages; avec elle l'on peut tout, l'on résout les plus grandes difficultés et généralement toute sorte de doutes en toute sorte de matière; l'on vit sans crainte et l'on marche sans gauchir; elle ne nous quitte jamais que

1. Cette lettre a été conservée comme entachée de quiétisme. Les éditeurs l'ont imprimée sur une copie assez défectueuse, faite à Seurre le 23 novembre 1695. Ils l'ont dite adressée par le sieur Robert à une religieuse converse de Sainte-Claire de Seurre, sa pénitente. Nous suivons le texte pris par le P. Chérot sur l'original, qui se trouve à la Bibliothèque de Dijon (Ms. 2455, 3 vol. in-fol., t. III, f° 133). Cf. le P. Chérot, *Autour de Bossuet*, Paris, 1901, in-8, p. 12 et 13.

nous ne voulions l'abandonner[2], et comment la voudrait abandonner celui qui en connaît les avantages?

Si vous voulez, ma chère Sœur, vous en servir aussi bien que moi, vous n'avez plus que faire de tant de choses dont tous les dévots et tous les spirituels de ce temps font tant de cas. Quand vous aurez une bonne fois donné votre âme à Dieu et que vous lui en aurez abandonné le soin, croyez assurément qu'il la conduit, et n'en soyez plus en peine. Ne pensez qu'à vous laisser conduire comme un enfant, sans vous amuser à regarder ce qui se passe au dedans et au dehors de vous. Car c'est s'arrêter que penser à soi pour quoi que ce soit. Ne vous êtes-vous pas donnée à Dieu pour le temps et pour l'éternité? Il n'y a donc rien plus à prétendre pour vous.

Vivez, ma très chère Sœur, dans cette étroite dépendance d'être, tous les moments de votre vie, telle que Dieu veut que vous soyez. Jouissez du présent tel que Dieu vous le donne, et laissez le passé et l'avenir à celui à qui il appartient. Ne communiquez de votre intérieur avec personne, ni ne montrez mes lettres à qui que ce soit. Ne soyez nullement en peine de ne pouvoir dire vos péchés en confession. Communiez quand vous aurez faim. Parlez peu. Ne vous plaignez jamais, ni pour l'intérieur, ni pour l'extérieur. Présentez-vous à Dieu quelquefois, quand la pensée vous en viendra.

Je suis en N.-S. J.-C. votre très humble et très obéissant serviteur

ROBERT.

Suscription : A ma Sœur, la Sœur Anne Billot, demeurante à l'hôtel d'Aumont, en la rue Saint-Antoine, proche la rue des Juifs[3], à Paris.

2. « Non deserit nisi prius deseratur ». Cette sentence se lit dans un sermon, souvent prêté à saint Augustin et qui est de saint Césaire (*S. Augustini opera*. t. V, appendice, *serm.* XXII, 2, dans la P. L., t. XXXIX, col. 1786). La même idée exprimée à peu près dans les mêmes termes se trouve dans les œuvres authentiques de saint Augustin, *Enarr. in Ps.* CXLV, 9 [P. L., t. XXXVII, col. 1890].

3. En réalité, l'hôtel d'Aumont était rue de Jouy, près de la rue Saint-Antoine.

II

Robert s'étant plaint, dans un prône du 31 juillet 1695, d'un sermon donné à Seurre l'avant-veille par Dupuys, curé de Labergement-le-Duc, celui-ci s'en jugea offensé et l'amena à lui faire des excuses par écrit et du haut de la chaire. C'est ce dont témoignent les pièces suivantes, que nous reproduisons d'après le procès-verbal original signé des témoins, conservé au Grand séminaire de Meaux.

Prône fait et prononcé le troisième dimanche du mois d'août, en l'église paroissiale Saint-Martin de la ville de Seurre, dite Bellegarde, au duché de Bourgogne, et du diocèse de Besançon, par le sieur Philibert Robert, prêtre, curé de ladite ville, à l'occasion d'une rétractation publique et par écrit qu'il fit en chaire le même dimanche, à l'honneur du sieur Dupuys[3], docteur de Sorbonne, prêtre, curé du village de L'Abergement-le-Duc, auprès de Seurre, du diocèse de Chalon-sur-Saône; pour avoir ledit sieur Robert traité avec injures ledit sieur Dupuys, dans son prône, le dernier dimanche de juillet dernier ; entre autres, l'avoir nommé faux prophète, docteur prétendu, prédicateur sans mission, et lui avoir imposé d'avoir condamné l'exercice de l'oraison mentale dans le panégyrique de sainte Marthe, que ledit sieur Dupuys fit à l'hôpital de Seurre, où le sieur Robert fut présent, quoique néanmoins tous les auditeurs dudit sieur Dupuys, à la réserve peut-être de quelques dévotes dudit sieur Robert, certifieront partout

3. Michel Dupuys avait obtenu le soixante-dixième rang à la licence de 1686. Il fut d'abord curé de L'Abergement (aujourd'hui Labergement-les-Seurre), puis il remplaça à Seurre Philibert Robert, dont il avait dénoncé les écarts. Il avait un frère dans la Compagnie de Jésus, procureur de la province de Lyon à Paris. Les ancêtres de Bossuet avaient été propriétaires à Labergement (J. Thomas, *les Bossuet en Bourgogne*. Dijon, 1903, in-8, p. 47 et 48).

qu'il ne fit autre chose que condamner l'oraison de quiétude, que l'Église a condamnée, notamment en ce point qu'elle exclut toutes demandes à Dieu, et que, pour la véritable contemplation reçue et approuvée, c'était un don de Dieu, où personne ne devait s'élever de soi-même, mais qu'il fallait attendre, comme sainte Thérèse, que Dieu élevât les âmes; comme encore que l'usage de la prière vocale était bon, et qu'il ne fallait pas s'en dispenser sous prétexte d'oraison de quiétude. Mais ledit sieur Robert, curé de Seurre, en faisant satisfaction en apparence audit sieur Dupuys, prêcha plus hardiment ses erreurs du quiétisme, et supposa faussement qu'il avait été trop facile à croire ce qu'on lui avait dit du panégyrique de sainte Marthe, comme s'il voulait persuader qu'il n'y fût point présent, ce qui est faux. Voici donc ce que plusieurs prêtres et religieux se souviennent d'avoir ouï dans ce prône, à peu près de la même manière, et dans les mêmes termes dont il s'est servi :

« Messieurs, je vous fis remarquer, dans mon dernier prône du mois de juillet, que saint Paul prêchant aux peuples, il survint une certaine rumeur, et il se fit un bruit confus entre les fidèles, de ce que cet apôtre leur prêchait des vérités hautes et difficiles à concevoir, *alta et difficilia*, que les faibles ne comprenaient pas, que les ignorants ne voulaient pas savoir, et que les libertins corrompaient à leur perte et leur damnation : *Alta et difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant ad suam ipsorum perditionem*[4]; ce qui les obligea d'avoir recours à saint Pierre, comme au chef de l'Église, lequel, pénétré des bonnes intentions de cet apôtre, et certain de la vérité de sa doctrine, jugea en sa faveur, disant : *Carissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vobis*[5].

4. II Petr., III, 16.

5. *Ibid.*, 15. — Dans le ms. original (Grand séminaire de Meaux), en marge de ce premier alinéa se lisent les signatures des témoins : Fr. J. Lamousse, Trullard, prêtre, P. Bertheley, prêtre, Gruger, Fr. Ambroise, capucin. — Jean Lamousse était un religieux cordelier; Trullard, prêtre familier de l'église Saint-Martin de Seurre, était

« Je me trouve aujourd'hui, Messieurs, dans le même cas; et il faut avouer que, vous et moi, nous nous sommes trompés, par notre trop grande facilité à croire les faux bruits qui se sont répandus, et les rapports qu'on nous a faits, disant que M. le curé de L'Abergement avait prêché contre l'oraison, qu'il en condamnait les pratiques, et préférait l'action à la contemplation; puisque je suis certain du contraire, et que je sais qu'il la pratique lui-même, qu'il l'enseigne à ses peuples, et l'ordonne aux pécheurs comme un souverain remède à leurs péchés : la doctrine duquel est pure et saine, la mission véritable et de l'ordinaire, et lui véritablement docteur de Sorbonne, qui n'a jamais voulu prêcher contre l'oraison, qu'il approuve. Ainsi nous voilà d'accord, nous sommes contents, on ne nous ôte pas l'oraison, on nous la laisse, et nous avons ce que nous demandons. Semblables à un pauvre marchand qui passe par un bois où il trouve des voleurs qui l'attaquent, lui courent dessus pour lui ôter la bourse et la vie; dans ce moment et tandis qu'ils le volent, il en sort un troisième qui vient à lui le poignard à la main. Ce pauvre malheureux, qui voit venir à lui celui-ci, tremble de peur; et hors de lui-même, il se croit déjà perdu, volé et mort. Mais, quand il voit et quand il sait que c'est pour le défendre et le tirer d'entre les voleurs, ah! quel bonheur, quel plaisir, et quelle joie pour lui de se voir délivré du péril où il était!

« De même[6], on nous voulait ôter l'oraison, qui est notre bien, notre trésor et nos richesses. M. le curé de L'Abergement est venu à notre secours pour nous défendre, pour nous affermir dans cette pratique, et nous secourir contre ceux qui la décrient et la condamnent, qui se contentent de donner dans la pénitence quelques chapelets à la volée[7], sans se mettre en peine de l'oraison que les théologiens mystiques et moraux, que les contemplatifs et les spirituels appellent l'oraison de

supérieur de l'hôpital de cette ville; Gruger était aussi prêtre familier de l'église Saint-Martin de Seurre (*Histoire du quiétisme*, Zell, 1703, in 8, p. 118, 119, 121).

6. A la marge, en regard : F. J. Lamousse; Fr. Ambroise, cap.

7. *A la volée*, sans réflexion, sans attention.

pure foi, de simple présence, de quiétude, de paix, de repos, d'union intime, d'affection, de méditation et de contemplation.

« Disons ici quelque chose de l'oraison de pure foi, de simple présence et de quiétude, qui est la même chose. Examinons-en les avantages ; et, sans sortir de cette chaire, décidons cette grande question qui a fait, et qui fait encore aujourd'hui tant de bruit dans l'école[8], savoir si elle est bonne et la plus parfaite, et si on la doit pratiquer ; ce qui n'a point encore été décidé. Il faut pour cela des personnes d'une grande sainteté, et d'une science extraordinaire et connue. N'allons pas chercher plus loin ce que nous avons dans le royaume. La Sorbonne nous fournira deux docteurs dont la voix est comme un tonnerre, *vox tonitrui tui in rota*[9], l'un par sa sainteté extraordinaire, l'autre par la sublimité de sa doctrine. Le premier est Mgr l'évêque de Châlons-sur-Marne[10], dont la piété est si connue ; et le second Mgr l'évêque de Meaux, dont la science éclate partout ; lesquels, dans le livre qu'ils ont composé de l'oraison de quiétude, la louent, l'approuvent, et déclarent si hautement son utilité et sa nécessité, qu'il n'est plus permis d'en douter après leur témoignage : d'où je conclus qu'elle est nécessaire aux pécheurs dans le crime, pour en sortir ; qu'elle est utile aux pénitents, pour les fortifier dans les austérités de la pénitence ; et très avantageuse aux parfaits, pour augmenter en vertus : ainsi toute sorte de personnes peuvent et doivent la pratiquer.

« Elle renferme, ou plutôt elle a trois parties, la leçon, la méditation et l'affection. La leçon est dans la bouche, la méditation dans l'esprit, l'affection dans le cœur. Ah ! pauvres pécheurs, vous qui êtes dans le crime, qui vivez dans l'habitude du péché depuis des cinq, des dix et des vingt ans, je

8. A la marge : « Dont les uns sont pour l'affirmative, les autres pour la négative. Et moi, je suis pour l'affirmative », et les signatures : Trullard, P. Bertheley, Gruger, Fr. Ambroise, cap.

9. Ps. LXXVI, 19.

10. Louis-Antoine de Noailles, qui passa, en août 1695, du siège de Châlons à celui de Paris. — En regard, à la marge : Fr. Lamousse.

veux vous apprendre à faire oraison, et vous donner une leçon qui ne consiste qu'en un mot. Retenez-la bien : vous la devez dire et redire pendant un quart d'heure : Enfer ! et je suis sûr que vous vous convertirez. Je sais même par expérience, et j'ai vu des personnes, lesquelles, après avoir croupi des quinze et des seize ans dans l'horreur des vices, se sont enfin converties et ont abandonné l'impureté et les crimes les plus honteux, après cette réflexion sérieuse : Enfer, enfer ; mort, mort ; jugement, jugement ! Ainsi ceux que l'amour n'avait pu gagner, la crainte, l'oraison, la méditation de ces mots les a touchés, et leur a fait changer de vie. Saint Augustin la définit : « *Oratio est vera dilectio ; et qui diligit, orat*[11] : l'oraison est la dilection ; et celui qui aime, prie. » Sainte Thérèse et le Bienheureux Jean de Dieu l'ont ainsi pratiquée, et c'est elle qui les a élevés à l'union avec Dieu. L'Épouse des cantiques la pratiquait de même, lorsqu'elle nous dit : « *Ego dormio, et cor meum vigilat*[12] : Je dors, et mon cœur veille ; » c'est-à-dire tous mes sens sont dans un assoupissement, et mon esprit dans l'oisiveté et l'inaction qui ne pense à rien. Oui, oui, je dors, je suis dans un doux sommeil, tandis que mon cœur veille en Dieu : *Ego dormio, et cor meum vigilat*[13].

« Disons encore un mot de sainte Marthe et de Madeleine, dans cette amoureuse conteste qu'elles eurent entre elles, sur ce que sainte Marthe était toute occupée à servir Jésus-Christ, et Madeleine était toujours attentive à ses pieds. Jésus-Christ, quittant la qualité de juge, prend celle d'avocat ; il conclut en faveur de Madeleine, et profère ces paroles à sa gloire : *Maria optimam partem elegit*[14]. Il dit *optimam partem*, pour nous montrer que l'oraison de quiétude et de repos est la plus

11. Ce texte ne se trouve pas dans saint Augustin. — En regard : Fr. Ambroise, cap., F. J. Lamousse.

12. Cant., v, 2.

13. En marge : Les soussignés ont entendu cet article entier dans les mêmes termes ou équivalents : Trullard, P. Bertheley, Gruger, Fr. Ambroise, cap.

14. Luc, x, 42. — A la marge : F. J. Lamousse, Trullard, P. Bertheley, Fr. Ambroise, c

pure, la plus parfaite et la plus agréable à Jésus-Christ; et c'est pourquoi il dit *optimam*. *Maria*, Marie, vous avez choisi la meilleure part. Que dis-je? Quoi! Marie, vous qui êtes la cadette, et Marthe l'aînée; Marie, vous qu'il n'y a pas longtemps qui servez Jésus-Christ, et Marthe l'a toujours servi et ne l'a jamais abandonné; enfin, Marie, vous qui avez perdu votre virginité, et Marthe qui a toujours conservé la sienne, ayant toujours été pure et chaste : n'importe, votre oraison vous rend plus agréable à Jésus-Christ, et vous relève pardessus elle; c'est la meilleure part que vous avez choisie; *elegit*, elle a choisi la meilleure part de son propre mouvement[15].

« Je sais bien, et l'Écriture nous en assure, que c'est Dieu qui nous appelle par une première grâce, que nous appelons de vocation : *Quos vocavit*. Il est encore vrai que c'est lui qui nous choisit par une seconde grâce d'élection. Mais ici c'est Marie qui choisit elle-même cet état si haut[16], si sublime de contemplation, qui fait son partage et son élévation : *Maria optimam partem elegit*. Et si vous en voulez savoir la raison, pourquoi elle est si agréable, le même Évangile nous l'a dit : c'est parce qu'elle aime beaucoup : *Dilexit multum*[17]; c'est ce qui l'élève, et l'unit jusqu'à Dieu : *Dilexit multum*. » [Il répéta encore que Jésus-Christ a choisi ses apôtres; mais que, pour l'oraison d'élévation, c'est Madeleine qui se l'est choisie[18].]

« Finissons, et si je suis un peu trop long, vous me le pardonnerez bien pour cette fois; je n'ai point de montre pour me régler : finissons, en disant que l'oraison est comme le lait et la nourriture de notre âme; et comme les enfants ne peuvent vivre sans cette nourriture, aussi nous ne saurions vivre sans l'oraison et la contemplation. Femmes nourrices, Mesdames qui avez des enfants, vous le savez, lorsque vous

15. A la marge : F. J. Lamousse.
16. En marge : Trullard, P. Bertheley, Fr. Ambroise, cap.
17. Luc., VII, 47.
18. Cette remarque, insérée à la fin du paragraphe, est signée de F. J. Lamousse, P. Bertheley, Fr. Ambroise, cap.

leur laissez sucer le lait de vos mamelles, ils ne disent mot, ils sont en repos, ils ne pleurent point; mais lorsque vous leur refusez ce lait, et que vous leur cachez vos mamelles, ils soupirent, ils pleurent et ils crient. De même, si vous nous ôtez l'oraison, qui est la nourriture de nos âmes, nous nous plaindrons, nous crierons et nous réclamerons : il n'y aura ni accord, ni paix, ni repos jusqu'à ce que nous l'ayons[19].

« Mais, à présent qu'on nous la laisse, qu'on nous la donne et qu'on nous la rend, nous sommes contents, et nous n'avons plus rien à dire ni à désirer[20] : la paix est faite; nous avons bonheur, paix et victoire ; de sorte que je puis bien maintenant, mes Sœurs, vous adresser les paroles de l'évangile de ce jour, et vous dire : « Bienheureux sont les yeux qui voient ce que vous voyez; fortunées sont les oreilles qui entendent ce que vous entendez : *Beati oculi qui vident quæ vos videtis, et aures quæ audiunt quæ vos auditis*[21]. » O Seigneur, dit le Roi-Prophète, soyez à jamais loué, et béni, et remercié de ce que vous ne nous avez pas ôté l'oraison, la prière et la contemplation : *Benedictus Deus, qui non amovit orationem suam a me*[22] : louange, bénédiction, actions de grâces vous soient à jamais rendues dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Ce prône, accompagné d'action, emporta d'abord l'approbation des peuples, qui en sont un peu revenus par les réflexions et les entretiens des autres prêtres de Seurre, qui ont signé les propositions de ce prône et les articles, pour assurance de ce qu'ils les ont entendu prononcer en chaire par ledit sieur Robert.

S'ensuit la rétractation par écrit, signée desdits sieurs Robert, Trullard, Noirot et Galleton.

Pour l'accommodement dont M. Trullard a bien voulu se charger

19. En marge de cet alinéa, les mêmes noms et celui de Trullard.

20. En marge : P. Bertheley.

21. Luc., x, 23. — En regard : Fr. Ambroise, cap., F. J. Lamousse, Trullard.

22. Ps. LXV, 20.

en faveur de M. Robert, prêtre et curé de la ville de Seurre, et entre le sieur Dupuys, prêtre, curé de L'Abergement-le-Duc, docteur de Sorbonne.

1° Le sieur curé de L'Abergement-le-Duc ayant toujours fait profession d'une foi pure et d'une morale reçue des docteurs les plus catholiques, il souhaite que mondit sieur Robert, curé de Seurre, déclare de lui-même, au prône de la même église paroissiale et dans sa conférence, qu'il reconnaît s'être trompé dans tout ce qu'il a dit dans l'avertissement qu'il donna à ses paroissiens le dimanche trente-unième du mois de juillet dernier ; que, pour cet effet, il dise à haute et intelligible voix que ledit sieur curé de L'Abergement-le-Duc avait sa mission pour prêcher dans ladite ville de Seurre ; que sa doctrine est conforme aux Écritures saintes, aux conciles, aux décrets des Papes, et aux sentiments de la sacrée Faculté de Paris ; qu'il a eu raison de condamner le quiétisme dans les termes qu'il l'a fait, n'ayant rien dit que de général ; que sa morale est conforme à toutes ces sources de vérité ; qu'il prie son peuple d'oublier tout ce qu'il a dit contre ledit sieur curé de L'Abergement-le-Duc, vrai docteur de ladite Faculté de Paris ; et qu'il le reconnaît homme de bien, et très orthodoxe dans sa doctrine.

2° Comme ledit sieur curé de L'Abergement-le-Duc a eu avis par plusieurs personnes dignes de foi que ledit sieur Robert, curé de Seurre, avait écrit à Besançon à ses supérieurs contre la doctrine et les mœurs dudit curé de L'Abergement, lequel a très grand intérêt de conserver sa réputation et l'honneur de son corps dans l'esprit de toutes les personnes de piété, et particulièrement dans celui de Nosseigneurs les évêques ; à cet effet, et pour réparer tout le dommage que ledit sieur Robert a prétendu faire audit sieur curé de L'Abergement-le-Duc, qu'il écrive à Monseigneur l'archevêque de Besançon ou à Monsieur son vicaire général, qu'il s'est trompé dans tout ce qu'il a écrit contre la personne dudit sieur curé de L'Abergement-le-Duc, et qu'il les prie de se désabuser et de ne point ajouter foi à tout ce qu'il aurait pu écrire. Mais

comme ledit sieur curé de L'Abergement-le-Duc a grand intérêt que ladite lettre soit rendue fidèlement, il souhaite et désire qu'elle lui soit remise ouverte ou avec un cachet volant.

3° Le sieur curé de L'Abergement-le-Duc souhaite que ledit sieur Robert, curé de Seurre, se donne la peine de signer tout ce que dessus, et de l'approuver et ratifier; et ce en présence de quatre ecclésiastiques, qui ne lui soient point parents, qu'il priera aussi de signer.

Le soussigné promet de satisfaire au contenu du premier chef. A l'égard du second, il déclare qu'il n'a point écrit ni donné avis à Monseigneur l'archevêque, ni à M. le vicaire-général de la difficulté présente; et pour la satisfaction du troisième et dernier chef, il supplie MM. Jean Trullard, Charles Noirot et Louis Galleton, prêtres de cette ville[2], de vouloir signer avec lui le présent acte. Fait à Seurre le neuvième août 1695. *Signé sur l'original :* P. Robert, Trullard, Noirot, L. Galleton.

Suite de l'addition que ledit sieur Robert, curé de Seurre, fit de son mouvement à la rétractation donnée audit sieur curé de L'Abergement, après l'avoir signée comme dessus.

Ledit Robert, curé de Seurre, désirant cependant faire connaître à M. le curé de L'Abergement le véritable et principal motif qu'il a eu de faire l'avertissement prétendu, et n'ayant jamais eu dessein ni intention de le blâmer dans ses mœurs, ni dans sa doctrine, ni dans sa qualité de docteur, dit seulement que, sur rumeur publique et sur le bruit commun que ses ennemis font courir dans cette ville, que l'oraison était condamnée, qu'il ne fallait dire que son chapelet et quelques prières vocales et autres choses de cette nature; qu'ayant en mains des preuves par écrit et par des faits avérés qu'il a bien voulu taire, de plusieurs prêtres religieux qui l'avaient con-

2. Trullard, prêtre, a apposé sa signature en regard.

damné, dans la personne de plusieurs filles qui pratiquent la dévotion, d'hérétique, de quiétiste et de faux directeur, et autres termes injurieux, et tous ces faits étant arrivés depuis peu, ce qu'il est prêt de faire connaître audit sieur curé de L'Abergement, il a été obligé dans cette rencontre d'avertir son peuple de ne point troubler leur paix, ni point se laisser surprendre à ces ennemis de l'oraison, et à demeurer fermes dans cette pratique qu'ils ont reçue de la mission dernière. Voilà le motif principal de l'avertissement, sur lequel il aurait encore beaucoup de choses à dire si sa santé lui permettait; mais il a été obligé de se forcer à faire cette remarque, pour faire connaître à M. le curé de L'Abergement qu'il n'a point dit pour lui tout ce qu'il a dit dans son avertissement, mais qu'il l'a dit en général et qu'il l'a répété plusieurs fois. Enfin, puisque les peuples, à l'occasion dudit avertissement, ont pu prendre quelques mauvais sentiments contre ledit sieur curé de L'Abergement, il veut bien les en désabuser et leur faire connaître qu'ils n'ont pas eu raison[24]. Fait à Seurre, le jour et an que dessus.

Signé : P. Robert.

Je soussigné, prêtre, curé du village de Chivre[25], certifie et atteste que j'ai tiré et écrit mot à mot les deux copies ci-dessus, des rétractation et satisfaction faites par ledit sieur Robert, curé de la ville de Seurre, sur l'original qui m'avait été confié par ledit sieur Dupuys, docteur de Sorbonne, curé de L'Abergement, et qui a été retiré d'icelui : en foi de quoi j'ai prié ledit sieur curé de L'Abergement de signer avec moi le présent certificat. Fait à Chivre, ce vingtième novembre de l'année mil six cent quatre-vingt-quinze. Dupuys, Malechard, curé de Chivre[26].

24. Même signature en regard.

25. Chivres fait aujourd'hui partie du canton de Seurre. Cette paroisse avait alors à sa tête Guillaume Maléchard, d'une famille très considérée dans Seurre. Marie Maléchard, sœur du curé de Chivres, passa pour avoir été enceinte des œuvres de Robert, et c'est elle qu'on rencontre sous le nom défiguré de Maréchal dans une lettre conservée aux Affaires étrangères et dont nous parlerons plus loin.

26. Signatures autographes sur notre procès-verbal.

REMARQUE.

C'est un mensonge à correction du sieur Robert, de dire qu'il n'a point prétendu parler du sieur Dupuys dans l'avertissement qu'il fit, puisqu'il parla d'un docteur de Sorbonne, et qu'il n'y a que ledit sieur Dupuys au pays de Seurre et d'alentour qui ait ce caractère.

On ne sait pas ce qu'il veut dire par ces preuves par écrit qu'il a en mains, que des prêtres religieux condamnent l'oraison pour ne vouloir que des chapelets et des prières vocales : on connaîtra mieux son mensonge, si on lui fait représenter ces preuves par écrit, qu'il veut taire, et que personne ne peut lui faire produire.

III

Sentence arbitrale.

Je[27] soussigné, qui, suivant le pouvoir qui lui a été donné par Messire Guillaume Maléchard, curé de Chivre, et Messire Philibert Robert, curé de Seurre, après avoir examiné avec grande attention un grand nombre de témoins qui ont été produits de part et d'autre, n'estime pas que le procès doive être poursuivi, ni qu'il y ait assez de charges pour convaincre ledit Sr Robert des accusations formées contre lui des crimes capitaux. Et, si on en venait à des voies de rigueurs, non seulement on se consommerait inutilement en des frais immenses ; mais que les divisions des principales familles de Seurre augmenteraient, ce qui ôterait la confiance que les peuples doivent avoir aux ecclésiastiques ; mais il juge qu'il est à désirer que la paix se rétablisse et que chacun y contribue de son côté. Pour ce qui regarde les erreurs prétendues dudit Sr Robert dans sa doctrine, comme cette question n'est pas de la compétence du soussigné, et que d'ailleurs le fait

27. Document publié pour la première fois par le P. H. Chérot, *Autour de Bossuet*. Paris, 1901, in-8, p. 9.

n'est pas certain, on en laisse la décision à Mgr l'archevêque de Besançon, auquel toutes les parties doivent se soumettre ; et cependant M. Robert doit prendre de grandes précautions dans ses sermons et dans la direction des âmes, pour ne rien avancer qui puisse être mal interprété, et suivre en cela les conseils qui lui seront donnés par des personnes habiles et capables de juger de ces questions.

Fait à Seurre, le dix-huit octobre mil six cent quatre-vingt et seize.

C. B. Thésu Ragy[28].

IV

Sentences contre Maître Philibert Robert.

Entre Maître Claude Rabiet, prêtre, docteur en théologie[29], promoteur en l'officialité de Besançon, au vicomté d'Auxonne, duché de Bourgogne, à lui joint et instiguant Maître Michel Dupuys, curé de L'Abergement-le-Duc, demandeur en correction de crimes d'hérésie et inceste spirituel, aux fins de son interdit du 4me mai 1697, d'une part ;

Et Maître Philibert Robert, prêtre, ci-devant curé de la ville de Seurre, accusé et contumace, d'autre.

Vu par nous, Hugues David[30], docteur de Sorbonne, con-

28. Charles Bénigne de Thésut, seigneur de Razy et autres lieux, d'une noble et ancienne famille originaire du Charolais, était doyen du Parlement de Bourgogne. La modération de ce magistrat lui a valu d'être compté parmi les protecteurs du quiétisme, dans l'*Histoire du Quillotisme* (Zell, 1703, p. 427). Il avait épousé Louise Bouhier de Lantenay. Deux de ses filles prirent le voile à la Visitation de Dijon, et l'une d'elles, la M. Madeleine Séraphine de Thésut fut par trois fois supérieure de ce monastère. Il mourut le 28 septembre 1701.

29. Claude Rabiet n'était pas docteur de la Faculté de Paris : son nom ne figure pas dans la liste de ses licenciés.

30. Hugues David, doyen de l'église collégiale Saint-Andoche, de Saulieu, avait été pourvu, le 1er décembre 1695, d'une charge de conseiller-clerc au Parlement de Bourgogne. Quelques années après, il fut nommé supérieur de la Visitation. Il fut inhumé à Saint-Michel

seiller clerc au Parlement de Dijon, ayant les lettres de vicariat de Monsieur l'archevêque de Besançon, etc., et tout ce qui fait à voir considéré, le saint nom de Dieu prémis, et après avoir invoqué l'assistance du Saint-Esprit, avons déclaré et déclarons la contumace bien et dûment acquise contre ledit Philibert Robert, et pour le profit l'avons déclaré atteint et convaincu d'avoir enseigné de vive voix et par écrit, prêché audit Seurre et fait pratiquer à ses pénitentes les erreurs des quiétistes; d'avoir mal parlé de notre saint Père le pape Innocent XI, et de quelques évêques de France qui ont censuré les livres qui les contiennent; d'avoir conseillé et distribué à sesdites pénitentes quelques-uns desdits livres, et d'avoir entretenu commerce et relation avec des personnes suspectes et prévenues des mêmes sentiments; comme aussi d'avoir commis inceste spirituel avec aucunes de ses dites pénitentes et paroissiennes, et en avoir fréquenté plusieurs avec une familiarité criminelle et un attachement scandaleux.

Pour réparation de quoi et autres charges résultantes de la procédure, l'avons condamné et condamnons à faire dans notre auditoire, en présence de tous ceux qui voudront y assister, amende honorable à genoux et tête nue à Dieu et à l'Eglise, suivant le formulaire qui lui sera prescrit; ordonnons qu'il condamnera Molinos, ladite hérésie des quiétistes et les livres qui la contiennent; qu'il déclarera que c'est témérairement et méchamment qu'il a mal parlé de notre saint Père le pape Innocent XI et des évêques de France; qu'il s'en repent et leur demande très humblement pardon. Disons qu'il a encouru l'anathème, et qu'il demeurera pour toujours déposé des saints ordres et incapable de posséder

de Dijon le 23 juin 1732. « Il avait toutes les qualités d'un grand magistrat et d'un digne supérieur. Son zèle et ses lumières n'ont pas peu contribué à maintenir une exacte régularité dans notre communauté, de même que la solidité de son esprit et sa longue expérience ont beaucoup servi à la tirer de plusieurs affaires temporelles très épineuses. Il commença ses fonctions en 1700 et les continua avec sagesse jusqu'à sa mort arrivée en 1732 » (*Annales de la Visitation de Dijon*, édit. Colet, Dijon, 1854, in-8, p. 170).

aucun bénéfice séculier ou régulier; et en cas qu'il en possède aucuns, les déclarons vacants et impétrables; qu'il sera conduit dans une maison régulière qui lui sera indiquée, pour y être renfermé dans les lieux de force le reste de ses jours, pendant lesquels il jeûnera tous les mercredis, vendredis et samedis *in pane doloris et aqua angustiæ*, et récitera tous les jours à genoux et tête nue les psaumes de la Pénitence; le condamnons à une amende de cent livres applicable à l'hôpital dudit Seurre, et en tous les dépens dudit Dupuys. Et sera notre présent jugement publié au prône de la messe paroissiale dudit Seurre; et pour le cas privilégié et la discussion de ses biens, l'avons renvoyé et renvoyons par devant juge compétent.

Enjoignons à notre greffier d'envoyer dans un mois, moyennant salaire, une grosse de la procédure cette part faite au greffe ordinaire de l'officialité dudit Besançon, au vicomté d'Auxonne, pour être par ladite officialité, ou autre, procédé, s'il y échet, ainsi qu'il appartiendra, contre autres que ledit Robert.

Fait en notre hôtel, à Dijon, le onzième août 1698.

Signé : David.

Arrêt de la Cour de Parlement de Dijon [31], rendu contre Maître Philibert Robert, prêtre, curé de la ville de Seurre, accusé de quiétisme et d'inceste spirituel.

(*Extrait des registres du Parlement.*)

Vu le procès criminel fait par commissaire de la Cour, à la requête du Procureur général du Roi [32], instigation et poursuite

31. Cet arrêt a été imprimé avec la sentence de Hugues David, à Paris, chez Claude Nego, et séparément à Paris, chez J.-B. Langlois (Bibliothèque Nationale, F 23682, nos 9 et 10). Phelipeaux l'a reproduit dans sa *Relation*, t. II, p. 152 et suiv.

32. V. Claude Parisot, seigneur de Sainte-Sabine, avait succédé en 1682 au procureur général Denis Languet. Il resta en charge pendant près de vingt-sept ans et mourut à Paris au mois de janvier 1709 (Voir les *Lettres écrites par Nicolas Brulart*, édit. Lacuisine, t. I, p. xxxi, et t. II, p. 244, 245, 273, 279 à 281).

de Maître Michel Dupuys, prêtre, curé de L'Abergement-le-Duc, docteur en théologie de la Faculté de Paris ; à maître Philibert Robert, prêtre, ci-devant curé de Seurre, fugitif, accusé d'impiété, d'irréligion, de séduction et mauvaises pratiques envers plusieurs de ses paroissiennes et pénitentes, en leur inspirant la fausse doctrine du quiétisme, et d'inceste spirituel avec aucunes d'icelles ; informations sur ce faites par ledit commissaire conjointement avec l'official commis par le sieur archevêque de Besançon, le deuxième avril dernier et autres jours ensuivants ; décret de prise de corps donné sur les lieux par ledit commissaire contre ledit Robert, le seizième dudit mois d'avril dernier ; exploit du même jour contrôlé à Seurre, contenant la perquisition dudit Robert, et à faute d'avoir pu être appréhendé, l'assignation à lui donnée à la quinzaine, et la saisie et annotation de ses biens ; le défaut donné par ledit commissaire le vingt-septième juin dernier contre ledit Robert, qui ne s'était représenté ; les assignations à lui données par cri public, en la place du marché public dudit Seurre et encore au devant de son dernier domicile en ladite ville, par exploit du premier juillet ensuivant, contrôlé le même jour audit Seurre, et en cette ville de Dijon au devant de la principale porte du Palais, par exploit du quatrième dudit mois de juillet, contrôlé le même jour à Dijon ; arrêt donné le cinquième dudit mois de juillet, sur les conclusions du Procureur général du Roi, par lequel il avait été ordonné audit Dupuys de faire procéder par addition à l'audition de tous témoins et au récolement de ceux jà ouïs ; arrêt du quinzième dudit mois de juillet, par lequel ayant égard au désistement dudit Dupuys de faire entendre aucuns témoins comme révélants, il avait été ordonné que ceux qui avaient été ouïs seraient récolés en leurs dépositions, et que le récolement vaudrait confrontation, et permis audit Dupuys de faire ouïr par ampliation les témoins qu'il verrait bon être, conjointement avec le Procureur général du Roi, lesquels seraient pareillement récolés et vaudrait le récolement confrontation ; procès-verbaux d'ampliation de témoins ouïs par ledit commissaire conjointement avec ledit official

commis, les neuvième dudit mois de juillet et autres jours suivants; procès-verbaux de récolement de témoins par ledit commissaire, aussi conjointement avec ledit official, des quinzième dudit mois de juillet dernier et autres jours; conclusions dudit Procureur général du Roi. La Cour a déclaré la contumace bien acquise contre ledit Robert, et en adjugeant le profit, l'a déclaré et déclare dûment atteint et convaincu d'abus et profanation des sacrements de pénitence et d'eucharistie; d'avoir tenu des discours impies et scandaleux, enseigné une doctrine détestable et condamnée, contraire à la foi et à la pureté de la religion; de séduction de plusieurs de ses paroissiennes et pénitentes, en leur inspirant ladite doctrine; et d'inceste avec aucunes d'icelles: Et pour réparation a condamné et condamne ledit Robert à être, par l'exécuteur de la haute justice, conduit en chemise, la corde au col, tête et pieds nus au-devant de la principale porte de l'église Notre-Dame de cette ville, et là, à genoux, tenant une torche ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, déclarer à haute et intelligible voix que, méchamment, scandaleusement et avec impiété, il a enseigné ladite doctrine, fait et commis lesdits crimes et en demande pardon à Dieu, au Roi et à justice; à être ensuite conduit par ledit exécuteur au-devant de la principale porte de l'église paroissiale de Seurre, et y faire une pareille amende honorable, et à l'instant mené en la place publique de ladite ville, attaché à un poteau et brûlé vif, son corps réduit en cendres et icelles jetées au vent; et pour son absence, l'exécution en sera faite en figure; le condamne en outre en mille livres d'amende envers le Roi, en cinq cents livres d'aumône à l'hôpital dudit Seurre et aux dépens des procédures, le surplus de ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra.

A fait et fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner aide et retraite audit Robert et le receler; à peine d'être punies comme ses complices et sectateurs, suivant la rigueur des ordonnances, et ordonne à cet effet que le pré-

sent arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, sera lu et publié partout où il appartiendra.

Ordonne ladite Cour qu'à la diligence du Procureur général du Roi, il sera informé par commissaire qui sera député, contre les complices, sectateurs et adhérents dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue ; auquel effet elle a permis audit Procureur général d'obtenir monitoire à la forme des édits et arrêts.

Que Marie Maléchard, Anne Guillaume et Estiennette Martin, filles de ladite ville de Seurre, seront prises au corps et amenées sous bonne et sûre garde en la conciergerie du Palais, pour être procédé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur le commerce criminel et incestueux et autres mauvaises pratiques avec ledit Robert ; et [au cas] où elles ne pourraient être appréhendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'ordonnance, leurs biens saisis et annotés.

Et que pareillement Catherine Jaquin, femme de Jean Barbey, demeurant au village de La Bruyère, sera prise au corps et amenée en la conciergerie du Palais, et Jeanne Lucquet, femme de Jacques Prost, dudit La Bruyère, ajournée à comparoir en personne par-devant ledit commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus, d'un enfant que ladite Jaquin avait pris dans la maison dudit Robert.

Fait en Parlement, à Dijon, le treizième août 1698.

Signé : Joly [33].

33. Antoine Joly, greffier en chef du Parlement depuis le 7 juin 1687, mort le 6 janvier 1702. — Phelipeaux nous apprend que cette affaire avait été rapportée par le conseiller Malteste. — On peut lire dans le P. Chérot (*Autour de Bossuet*, p. 10 à 12) une curieuse lettre du Procureur général Parisot adressée à Gualterio, vice-légat d'Avignon, concernant Robert, dont il est dit que jamais personne n'eut une « conduite plus opposée à l'observance naturelle de l'Évangile et à la sainteté du sacerdoce ». « Le sieur Robert, écrit le magistrat, est un homme d'une grande taille, d'un air grave et composé, d'un visage mortifié, d'un génie aisé, agréable, insinuant, qui parle bien et qui sait beaucoup » (Lettre du 27 janvier 1699). Le Procureur général est néanmoins, aux yeux de l'auteur de l'*Histoire du Quiétisme*, p. 427, un fauteur du quiétisme.

V

Monitoire de l'official du diocèse de Langres.

Officialis Lingonensis... omnibus et singulis presbyteris nobis subditis salutem.

De la part de M. le Procureur général au Parlement de Dijon, qui, suivant la permission accordée par notre grand vicaire, se plaint à Dieu et à notre mère sainte Église que plusieurs personnes de différents états et sexes, et principalement certains directeurs de conscience, ont suivi, pratiqué, conseillé, enseigné et fait pratiquer, tant à leurs pénitentes qu'à d'autres personnes, des erreurs nouvelles fondées sur des maximes qui tendent à la destruction entière de la religion chrétienne, leur insinuant que l'oraison mentale, qu'ils appellent autrement l'oraison de quiétude, l'oraison de pure foi, l'oraison de simple regard, l'oraison d'anéantissement, était le seul et l'unique exercice de piété auquel on devait s'attacher ; que cette oraison ne consistait qu'à se mettre en présence de Dieu comme immobile, sans penser à rien, sans rien dire, sans rien faire, sans s'arrêter aux bonnes pensées et sans s'embarrasser des mauvaises ; que, dans cet état, l'âme ne doit plus faire de réflexion vers ce qui se passe au dedans ni au dehors, parce que, quand on l'a une fois abandonnée à Dieu, il la conduit par lui-même, sans qu'on doive plus s'en mettre en peine ; qu'il faut laisser agir Dieu seul, de crainte que, voulant agir avec lui, on n'empêche son opération ; que par conséquent il faut se tenir toujours dans un état passif ; que ceux qui savent pratiquer l'oraison mentale ne doivent rien demander à Dieu, parce que c'est être intéressé ; qu'il faut attendre que Dieu inspire et donne, connaissant mieux les besoins de la créature qu'elle-même ; que les personnes d'oraison doivent rejeter les prières vocales, les heures, les chapelets comme des choses inutiles qui empêchent et retar-

dent l'âme d'arriver au terme, qui est l'union avec Dieu, les prières vocales ne servant que pour le public ;

Que, lorsqu'on est arrivé à cet état d'oraison qui est l'état de perfection, on devient impeccable, en telle sorte qu'il peut arriver que des personnes de différents sexes pourraient avoir ensemble des commerces illicites sans péché ; que ces sortes de personnes, qu'on qualifie du nom de *parfaits*, peuvent se dispenser de jeûne pendant les vigiles, les quatre-temps et le carême ; qu'elles peuvent même manger de la viande en leur particulier tous les jours défendus, pourvu que ce soit en secret et qu'elles gardent les apparences devant le monde, pour éviter le scandale ; qu'elles n'ont besoin d'autre préparation pour la confession et pour la communion que de se mettre en la présence de Dieu, pouvant communier tous les jours sans être obligées de se confesser qu'une fois ou deux l'année et à Pâques pour éviter le scandale ; que non seulement elles peuvent recevoir la communion après avoir bu et mangé, mais même certains directeurs ont donné la liberté à certaines pénitentes de se communier elles-mêmes à toute heure du jour ou de la nuit ; auquel effet lesdits directeurs donnaient aux uns et offraient aux autres des hosties consacrées dans de petites boîtes d'argent faites exprès, plusieurs orfèvres en ayant depuis peu fabriqué un grand nombre qui ont été distribuées par les directeurs ou autres ; qu'afin de répandre et d'entretenir les âmes trop crédules dans ces pernicieuses erreurs, on a distribué, donné gratuitement ou fait acheter des livres qui les contenaient par des personnes interposées et par des voies secrètes ;

Que ces mauvais directeurs, leurs pénitentes, sectateurs et adhérents ont eu des relations particulières avec certaines personnes infestées de la même doctrine et se sont adressé réciproquemment leurs dévotes ; qu'on a composé et distribué différents libelles et manuscrits, envoyé plusieurs lettres pour justifier et soutenir les maximes des mauvais directeurs, sans avoir voulu les brûler, quoiqu'on leur eût conseillé de le faire ; que ces directeurs corrompus, après avoir jeté dans l'illusion et trompé quelques-unes de leurs pénitentes sous le voile de la piété, ont employé les impressions des fausses

maximes qu'ils leur avaient inspirées pour les engager dans la voie de la perdition ; plusieurs ayant succombé et ayant été séduites en leur persuadant que les personnes d'oraison ont acquis une liberté et une simplicité qui leur permettent toutes sortes de familiarités avec leur directeur, auquel seul elles doivent s'attacher, pouvant devenir lui-même, par l'état d'oraison, insensible à tous les mouvements de la chair ; qu'elles doivent garder un secret inviolable de tout ce qui se passe entre elles et leurs directeurs, sans s'inquiéter des bruits et des murmures de ceux qui se scandalisent de leurs fréquentations ; que, pour mieux cacher leur mauvais commerce et pour le continuer plus facilement, lesdits directeurs conseillent à leurs pénitentes de ne point s'engager dans le mariage ni dans la religion ; quelques-unes même habitant séparément de leurs maris par ces conseils ; quelques-unes d'entre elles étant devenues enceintes et s'étant absentées par les médiations et les conseils desdits directeurs pendant plusieurs mois, sous prétexte de pieuses retraites ou de quelques pèlerinages à l'insu de leurs parents, les unes allant de la ville de Dijon en celles de Beaune, Seurre et Chalon ; d'autres venant desdites villes en celle de Dijon, conduites par des femmes de la même secte ; toutes les pénitentes desdits directeurs s'entr'aidant les unes les autres et concourant mutuellement à recéler leur grossesse, quelquefois à la suppression de part, et d'autres fois à des expositions d'enfants.

Enfin les sectateurs d'une aussi détestable doctrine, alarmés de la juste condamnation prononcée par l'arrêt du 13 août dernier contre un de leurs adhérents [34], et étant avertis qu'on devait informer contre tous ceux qui en sont infestés et qui ont été complices de ces crimes, s'efforcent journellement de suborner ceux et celles qui peuvent découvrir leurs erreurs et leurs mauvaises pratiques, menaçant les uns de les perdre de réputation, insinuant aux autres que, quelques monitoires qu'on publie, ils ne seront pas obligés d'aller en révélation, et qu'ils se chargent du péché.

34. Philibert Robert.

Admonestons... et généralement ceux et celles qui de tout ce que dessus, circonstances et dépendances, ont vu, su, connu, entendu, ouï dire ou aperçu en quelque manière que ce soit, qu'ils aient à le déclarer et révéler dans six jours après la troisième publication ; autrement nous userons contre eux des censures ecclésiastiques, selon la forme du droit, même d'excommunication[35].

Donné à Dijon, le 11 décembre 1698.

Signé : FILZJAN[36].

35. Ce monitoire est à la Bibliothèque de la ville de Dijon, ms 245, t. III, p. 4. On peut voir aux Affaires étrangères (*Rome*, t. 402, f° 51) une lettre du 20 juin 1699, où sont dénoncées comme quiétistes un certain nombre de personnes : Robert, dont il est dit qu'il « a eu des enfants autant qu'il y a de jours dans l'an » ; Quillot, dont le nom reviendra plus tard ; Rollet, curé de Pagny, près de Seurre ; Pelletier, curé de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône ; la Prudence, dont M. J. Durandeau s'est occupé dans *la Sainte de Chenove* (Dijon, 1895, in-8), et Marie Maléchard, la favorite de Robert. Cette lettre, signée Chrétien, était d'un jésuite de Dijon que nous croyons être le P. François Mauparty. Le cardinal de Bouillon, à qui elle avait été communiquée par un jésuite de Rome, en fit lecture au Saint Office, à l'appui des poursuites qu'il sollicitait contre Robert (*Histoire du Quiétisme*, p. 51).

36. Étienne Filzjan, seigneur de Grandmaison, était fils d'Étienne Filzjan, maître des Comptes, et d'Anne Jacquinot. Il avait un de ses frères dans la Compagnie de Jésus, et un autre à la Chambre des Comptes de Paris. Il était entré au Parlement de Bourgogne en qualité de conseiller-clerc, en 1685, et remplissait les fonctions d'official du diocèse de Langres. A la mort de Hugues David, il fut choisi pour supérieur par la Visitation de Dijon. « Sa piété rare et la bonté de son cœur nous rendirent fort précieux les soins dont il nous a entourées pendant quatorze ans. Bienveillant pour les autres jusqu'à s'oublier lui-même, il acceptait tous les événements avec une égalité d'âme inaltérable » (*Annales de la Visitation de Dijon*, p. 225). Étienne Filzjan fut inhumé à la Madeleine de Dijon le 19 avril 1747. — Quoiqu'il eût publié ce monitoire, l'official fut dénoncé comme protecteur des quiétistes bourguignons, dans l'*Histoire du Quiétisme*, p. 427.

II

Lettres diverses sur le quiétisme.

Nous continuons dans ce volume la série chronologique des lettres qui ne sont pas adressées à Bossuet, mais ont été publiées dans les différentes éditions de ses œuvres, mêlées à sa correspondance relative au Quiétisme (cf. t. X, p. 368-465). *Nous en ajoutons quelques autres inédites.*

81° *Le Cardinal d'Estrées à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, ce 22 décembre 1698.

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, du 2 décembre, et je n'ai garde de prendre les marques sensibles que vous m'y donnez de votre amitié pour de simples compliments de la saison. Je vous prie aussi de croire que j'y réponds avec de pareils sentiments, et que, sans y faire entrer M. de Meaux, à qui je suis attaché dès ma première jeunesse, je trouve dans votre mérite et dans votre seule personne de quoi les fonder très abondamment.

Ce que vous m'écrivez, Monsieur, touchant l'ecclésiastique de M. l'abbé de Barrières[1], est très obligeant pour lui[2], et je ne le lui laisse pas ignorer.

Par des lettres plus fraîches que celle du 2, j'apprends les nouveaux obstacles qu'on apporte à la décision, que nous ne désirons pas moins que vous. Cet acharnement est étrange; mais il ne servira, s'il plaît à Dieu, qu'à augmenter votre gloire et votre satisfaction de les avoir surmontés. Vous êtes

81° — 1. Voir t. X, p. 336.
2. Pour M. de Barrière, et non pour son ecclésiastique.

secondé à merveille de ce côté-ci ; et la bonne santé du Pape nous promet beaucoup plus de vie et de force qu'il n'en faut pour bien finir. Croyez-moi, s'il vous plaît, Monsieur, avec toute sorte d'estime et de vérité, votre très affectionné serviteur.

Le Card. D'ESTRÉES.

82° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, ce lundi 22 décembre 1698.

Monsieur de Meaux est parti ce matin de cette ville pour aller à Meaux, d'où il reviendra d'aujourd'hui en huit jours. Je le vis hier au soir chez lui, où il me lut votre lettre du 10 de ce mois, qu'il avait reçue le matin par un courrier extraordinaire. Je ne comprends pas que la passion puisse conduire un homme à l'extrémité où vous marquez à Monsieur votre oncle que se porte le cardinal de Bouillon : j'en suis pourtant moins surpris de celui-ci que de tout autre, car je le connais depuis longtemps.

Je crois pouvoir vous assurer que vous aurez à Rome M. de Monaco dans les premiers jours du mois de mars prochain, au plus tard : j'espère qu'il trouvera la besogne faite et bien faite. Je suis tout à vous.

L'ARCH. DUC DE REIMS.

83° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

Le 22 de décembre 98.

Je comptais de n'avoir à répondre, Monsieur, qu'à votre lettre du 2e ; mais je reçus hier celle du 10e, qui me surprit et m'affligea par les nouveaux obstacles que vous me mandez que le cardinal de Bouillon met à la conclusion de l'affaire. J'arrive de Versailles, où j'ai rendu bon compte de vos let-

82° — L'autographe a appartenu à M. Bru-ère-Chalabre.
83° — L. a. Communiquée par M. N. Charaux.

tres : on en écrira de très fortes pour lui faire comprendre, s'il est possible, le tort qu'il a d'en user ainsi. Allez toujours votre chemin ; pressez tant que vous pourrez, et comptez que nous vous soutiendrons en ce pays de toutes nos forces. Il faut s'armer de patience et de bon courage : pourvu que Dieu nous conserve le Pape, il faudra bien que l'affaire finisse, malgré tous les efforts de la cabale. Elle peut chicaner, mais elle ne peut résister toujours à la vérité. Ménagez tous nos amis, soutenez-les dans leurs bonnes dispositions : ils l'emporteront enfin, s'il plaît à Dieu.

Si vous pouvez attraper quelques-unes de ces lettres anonymes[1] faites contre moi, vous me ferez plaisir de me les envoyer.

Assurez, je vous prie, que jamais il n'y a eu d'acte moins forcé que celui-là[2]. Une grande partie des signatures fut donnée en mon absence ; et il y a eu si peu de violence, qu'il y a encore au moins cent docteurs prêts à signer, que j'ai remerciés, ne voulant point en faire signer davantage que vous ne le demandassiez. Il est tard, je suis obligé d'en finir ; mon voyage de Versailles m'a empêché d'écrire plus tôt. Je suis toujours, Monsieur, à vous, comme vous savez.

84° *Jean Phelipeaux à Antoine de Noailles.*

A Rome, ce 23 décembre 1698.

Monseigneur, je ne pouvais recevoir de nouvelles plus agréables que celles que V. G. a eu la bonté de me mander sur son heureuse convalescence et la prompte arrivée de M. l'ambassadeur. On avait affecté de répandre et d'exagérer votre maladie, et on reculait bien loin l'arrivée de M. l'ambassadeur, qu'on tâchait même de rendre incertaine. La pré-

1. Celles dont il a été parlé, t. X, p. 354. Elles n'ont pas été retrouvées.

2. La censure des docteurs de Paris.

84° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie.

sence de ce ministre sera nécessaire pour faire avancer le jugement; car à peine dans deux mois les cardinaux ont-ils achevé les deux points de l'amour pur et de l'indifférence, sur lesquels, excepté le cardinal de Bouillon, ils ont été unanimes. Comme il en reste encore cinq à discuter, s'ils continuent sur le même pied, l'affaire ne sera pas terminée à la Pentecôte.

Le cardinal de Bouillon, fertile en petites finesses, invente tous les jours de nouveaux secrets d'allonger, sous prétexte de faire une censure solennelle et de couper le mal jusques à la racine. Il propose des discussions capables d'embrouiller les esprits, il parle longtemps, et dans les premiers discours qu'il fit, il demanda qu'on lui répondît à plusieurs questions qu'il fit et dans quel sens on devait les entendre : il ne donna point son vœu, pour être en état de s'accommoder au temps, s'il y était forcé. Il a inventé la distinction des différents sens dans le texte même, proposant de condamner le sens hérétique et de mettre à couvert le catholique, chose inouïe dans l'Église, et d'une discussion dangereuse et même impossible dans cette cour.

Voilà ce que les jésuites, dépositaires de ses secrets et fidèles compagnons de ses études, lui chantent. Différents temps demandent différents procédés. Après avoir autrefois[1] résisté à la distinction des sens, on y revient à présent. Tout doit céder à la passion et à la politique. C'est ce qui m'a obligé de faire une petite écriture sous ce titre : *Ecclesiæ in damnandis libris praxis et disciplina*, où je fais voir qu'on n'a jamais distingué différents sens dans la condamnation des livres et que, pour condamner une proposition, il suffit qu'elle soit sujette à un mauvais sens, *in sensu obvio et naturali prout verba sonant*, quoique, à force de subtilités et d'explications, on pût la rendre susceptible d'un sens catholique. Je ne crois pas que le Roi se laisse amuser par le cardinal de Bouillon. Je sais qu'il lui mandait autrefois qu'il serait celui qui parlerait le plus fort contre le livre, quoiqu'il ne serait suivi de

1. Dans l'affaire de Jansénius.

personne. C'était pour effacer dans son esprit les impressions mauvaises qu'il en avait conçues, et de lui faire changer, s'il pouvait, de sentiment. Mais ce qui est arrivé doit ouvrir les yeux.

Ottoboni et Albano ont paru incliner à suivre la distinction des sens ; mais j'espère qu'instruits de l'usage de l'Église, ils abandonneront cette chimère.

Il y eut hier congrégation. Quelques cardinaux ne voulaient point qu'elle se tînt cette semaine, à cause des fêtes suivantes. Le cardinal de Bouillon et le Pape s'y opposèrent. Ce cardinal commença à parler sur les trois points. Les jésuites sont plus que jamais partisans de M. de Cambrai, et on voit l'effet de ce qu'un d'eux, qui est à présent à Paris[2], disait que la Société ferait autant de démarches pour soutenir le livre de M. de Cambrai qu'elle en avait fait pour faire condamner celui de Jansénius. Il est de leur intérêt de reculer l'affaire de Cambrai pour retarder les jugements de l'affaire des Missions, de Louvain, de Sfondrate, de Palafox, où ils sont intéressés. On dit qu'on a contesté deux sens naturels qu'on doit nécessairement distinguer. Vous aurez été instruit par mes deux dernières lettres, du 10e et du 16e, du véritable état de cette affaire. On doit compter que le cardinal de Bouillon et les jésuites seront jusqu'au bout aveugles sur tout devoir et sur leurs véritables intérêts. Ils continuent de plus belle, mais quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent qu'allonger leur honte : c'est leur unique but. Le P. Zacharie vous en doit dire autant que moi ; leurs meilleurs amis sont obligés de l'avouer. Le cardinal Albano le dit assez clairement, et cela est plus que certain.

85° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

.... On tint hier la sixième congrégation. Les cardinaux

2. Sans doute le P. Dez.

85° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie. — Le manuscrit ne fait qu'une seule lettre de celle-ci et de la précédente. Toutefois ce

Noris, Ottoboni et Albano votèrent sur l'article de l'indifférence. Je ne puis savoir ce qu'ont fait les cardinaux Albano et Ottoboni. Je crois qu'ils auront mieux fait que la première fois qu'ils parlèrent. Je n'oserais pourtant assurer qu'ils aient bien fait, parce que la maxime de ce pays, comme de tout autre, est de ne croire qu'aux actions et pas toujours aux paroles.

J'ai eu depuis huit jours plusieurs conférences avec l'un et l'autre, où je n'ai rien oublié de tout ce qui pouvait les émouvoir et leur montrer l'illusion des doubles sens, *obvius* et de l'auteur, par la pratique constante de l'Église, mais qui ne peut convenir en cette occasion et dans les circonstances d'un auteur qui a écrit après les erreurs condamnées, qui écrit pour lever toute équivoque, dont les explications sont contraires au livre, mauvaises et rejetées même par les défenseurs : ils sont convenus de tout ce que je leur ai dit, mais je ne me flatte pas qu'ils aient exécuté ce qu'ils m'ont même fait entendre. J'espère par le prochain ordinaire vous en pouvoir informer plus sûrement.

Le cardinal Casanata s'est trouvé surpris d'un rhume avant-hier. Il ne s'est pu trouver à la congrégation ; mais, pour ne donner aucun prétexte de retarder, il a envoyé son vœu sur le troisième chapitre des épreuves, que je ne crois pas qu'on ait entamé dans la congrégation d'hier. Ce n'est pas que le cardinal de Bouillon recommença à parler ; mais il se peut faire, comme il parle volontiers deux ou trois fois sur la même matière, qu'il ait parlé sur l'indifférence.

J'ai été cette après-dînée aux pieds de S. S., que j'ai trouvée dans la meilleure santé du monde et de très bonne humeur. Elle a eu la bonté de me renouveler les assurances qu'elle ne cherche que les moyens de trouver une fin prompte et bonne. J'ai pris la liberté d'entrer avec elle dans le détail de ce qu'on pouvait faire. Le premier expédient dont je lui ai

qui est dit ici ne convient manifestement qu'à l'abbé Bossuet, comme on peut s'en convaincre en relisant ce qu'il a écrit le même jour à son oncle (Ci-dessus haut, p. 24 et suiv.).

parlé a été d'obliger MM. les cardinaux de se contenter de donner dorénavant leurs vœux par écrit sans parler. Ce sentiment serait assez du goût de S. S.; mais elle m'a dit que les cardinaux trouvaient que cela ne convenait pas dans une affaire de cette importance, où il fallait faire voir le fort et le faible de la cause, et que ce serait une chose inouïe dans le Saint Office. Le second expédient serait de régler un temps pour parler, mais cela est impraticable, [car][1] les cardinaux ne le voudront pas, et S. S. m'a assuré les avoir exhortés tous plus d'une fois de vouloir être courts, mais que certains cardinaux ne le pouvaient ou ne le voulaient point. Je me suis donc attaché au troisième, qui est de doubler les conférences chaque semaine, et j'ai demandé précisément à S. S. que le mercredi on parlât de cette affaire, ce qui abrégerait de la moitié. S. S. ne me l'a pas promis positivement, mais elle m'a parlé d'une manière à me faire connaître qu'elle approuvait cet expédient. Je n'oublie rien pour l'y faire déterminer pour le mercredi après les fêtes. Le cardinal Albano a promis au P. Roslet et à moi de l'appuyer auprès de S. S., qui m'a assuré qu'elle voulait prendre l'expédient le plus convenable pour finir promptement. Je n'ai pas laissé de remarquer dans le Pape un peu d'incertitude avec toute l'intention la meilleure du monde. Il est certain que de nouvelles instances du Roi auront un très bon effet.

Le Pape a nommé les deux cardinaux qu'il s'était réservés *in petto*. Le premier est le cardinal Morigia, archevêque de Florence, protégé par le Grand duc, homme de piété et de mérite. Comme il est de la première promotion[2], il se trouve par son antiquité d'archevêque le premier des créatures de ce pape; il est âgé de soixante-dix ans. Le Pape le croit plus papable qu'aucun autre; il l'a fait exprès. On croit qu'il a dessein de le mettre de la Congrégation du Saint Office. L'autre cardinal se nomme Paulucci, ci-devant nonce en Pologne.

L'archevêque de Chieti espérait fort le chapeau; mais on

1. Ms. : quand.

2. La première promotion de cardinaux faite par Innocent XII, en 1695.

croit que la défense qu'il a donnée au livre de M. de Cambrai lui a porté préjudice : les cambrésiens auraient triomphé. Il n'a pas cru ses véritables amis. Il a avoué avoir été trompé par le cardinal de Bouillon et par les jésuites, qui lui avaient fait accroire qu'il serait agréable au Roi en défendant M. de Cambrai.

J'ai fait connaître à S. S. de quelle importance il était qu'on ne laissât à M. de Cambrai aucun prétexte de faire un nouveau procès par quelque mot ambigu ; qu'il était question du sens naturel des paroles, laissant l'intention de l'auteur au jugement de Dieu.

Envoyez-nous le plus que vous pourrez de signatures. Il ne s'agit pas ici d'ostentation : il s'agit de détruire par un fait constant les bruits que les protecteurs de M. de Cambrai ont répandus ici avec quelque créance, qu'on n'a trouvé que soixante docteurs, et que tous les autres dont on s'était vanté avaient refusé de signer. Il est à propos de désabuser le public. L'effet n'en peut être que très bon. Cela servira à confirmer MM. les cardinaux dans leur résolution et faire voir l'impatience[3] du Roi et des évêques.

On attend avec impatience l'arrivée de M. de Monaco.

86° *Louis XIV à Innocent XII.*

A Versailles, 23 décembre 1698.

Très saint Père,

Dans le temps que j'espérais de la piété[1] et du zèle de Votre Sainteté une prompte décision sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je ne puis apprendre sans douleur que ce jugement, si nécessaire à la paix de l'Église, est encore retardé par les artifices de ceux qui croient trouver leur intérêt à le différer. Je vois si clairement les suites fâcheuses de ces dé-

3. Ms. : la patience.

86° — Revue sur la minute, Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 266. Une copie dans le recueil de Ledieu, à Saint-Sulpice. Publiée dans la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 205. Cf. plus haut, p. 19.

1. Édit. et Ledieu : l'amitié.

lais, que je croirais ne pas soutenir assez dignement le titre de fils aîné de l'Église, si je ne réitérais les instances pressantes que j'ai faites tant de fois à Votre Sainteté, et si je ne la suppliais d'apaiser enfin le trouble que ce livre a excité dans les consciences. On ne peut attendre présentement ce repos que de la décision prononcée par le Père commun, mais claire, nette, qui ne puisse recevoir de fausse interprétation; telle enfin qu'il convient qu'elle soit pour ne laisser aucun doute sur la doctrine, et pour arracher entièrement la racine du mal. Je demande, Très saint Père, cette décision à Votre Béatitude, pour le bien de l'Église, pour la tranquillité des fidèles, et pour la propre gloire de Votre Sainteté. Elle sait combien j'y suis sensible et comme je suis aussi persuadé de sa tendresse paternelle; j'ajouterai à tant de grands motifs qui doivent la déterminer, la considération que je la prie de faire de mes instances et du respect filial avec lequel je suis, Très saint Père, votre très dévot fils[2].

87° *Innocent XII à Louis XIV.*

Innocentius PP. XII.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Ex litteris die vigesima tertia proxime elapsi Decembris datis, quas regiæ Majestatis tuæ manu conscriptas, celeriterque huc delatas nobis reddidit ac luculenter explicavit venerabilis frater noster Emmanuel Theodosius Cardinalis Bullionius, intelleximus quam vehementer optes ut judicium super libro a Cameracensi antistite edito ab hac Sancta sede ferendum, pro majori piarum mentium tranquillitate, præcisis omnibus difficultatibus, quam primum prodeat. Sane persuasum tibi omnino esse cupimus, Nos, quemadmodum nullam usque modo admisimus moram nisi

2. Ces sept derniers mots manquent à la minute.

87° — Inédite. L'original de ce bref adressé au Roi en réponse à sa lettre du 23 décembre 1698 est aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 14.

quam rei momentum exigebat, prout tibi perspectum esse arbitramur, ita nullatenus in posterum admissuros, quominus statuamus quod magis in Domino expedire judicabimus. Cæterum hoc idem fusius ab eodem Cardinali, cui sensus nostros aperuimus, cognoscet Majestas tua, cui læta ac fausta omnia ex animo precamur, et apostolicam benedictionem amantissime impertimur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die sexta Januarii MDCXCIX, Pontificatus nostri anno octavo.

Ulysses Joseph Gozzadinus.

88° *Jean Phélipeaux à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 6e janvier 1699.

Monseigneur, j'ai reçu la lettre du 8 décembre, dont V. G. m'a honoré. Ne craignez pas que je me laisse tromper par le cardinal de Bouillon. Personne ne connaît mieux que moi ses méchantes intentions, la vanité et la singularité de son esprit, les tours artificieux et les caresses qu'il ne fait que pour tromper. Je le vois peu et je suis toujours en garde. Cependant il n'est pas si fin qu'il pense. Ce sont toutes petites finesses qu'il croit fort cachées et qui ne sont inconnues à personne, pour peu qu'il soit attentif. Il n'a pas encore donné son vœu ; il fait tous ses efforts pour allonger et embarrasser l'affaire ; il ne le donnera que quand le succès sera désespéré, et alors le donnant contre le livre, il s'imagine se sauver dans l'esprit du Roi et d'effacer par là toutes les impressions qu'on peut avoir prises contre lui.

Vous savez qu'il avait inventé une nouvelle subtilité, savoir que, dans le texte, il fallait distinguer différents sens, et qu'il fallait condamner le mauvais et approuver le bon, et que c'était par là qu'on pouvait faire quelque chose de solide et de durable. Cette subtilité ne réussissant pas, il en a apporté une autre, qui est l'objection de M. de Chartres, page 21,

88° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie.

qu'il regardait comme un argument nouveau et insoluble, et en triomphait. Il fut bien surpris lorsqu'un de nos amis[1] lui dit que c'était une objection résolue par M. de Chartres[2]. Il vérifia sur-le-champ le fait et se contenta de dire que la réponse n'était pas satisfaisante. J'ai résolu de faire une petite observation sur cet endroit, pour faire voir que cela ne fait rien[3] au système de M. de Cambrai.

Je viens d'achever la lecture des quatre livrets qu'a distribués M. de Chantérac et qui lui sont venus *par un courrier exprès*. Le premier est une lettre en réponse à *Schola in tuto*, où il paraît sans pudeur et sans sincérité. Il ne répond à rien de ce qui est dans le livre de M. de Meaux. Toute la lettre ne roule que sur une imposture, savoir que M. de Meaux dit que la béatitude est l'unique, la seule et totale raison d'aimer Dieu, et de cette supposition il en tire en l'air tout ce qu'il lui plaît

Le second est une réponse à *Quæstiuncula*; le troisième est *Préjugés décisifs*, où, s'appuyant sur l'autorité des examinateurs qui lui sont favorables, il prétend qu'on ne peut condamner son livre, qu'on n'en doit rien corriger, qu'il est sans ambiguïté, que les explications qu'on a données n'étaient pas nécessaires, qu'en tout cas elles sont suffisantes et qu'on les doit regarder comme inséparables du livre et *comme une même chose avec lui*. Le quatrième est *Propositiones ab adversariis impugnatæ testimoniis S. S. P. P. propugnantur*. Ce sont les trente-huit propositions des examinateurs, où il a mis des notes et les mêmes passages qui sont dans son *Instruction pastorale*.

Au reste, tout ce qu'il dit dans ces derniers venus ne sont que les mêmes arguments qu'Alfaro et le sacriste ont apportés dans le temps de l'examen. Je ne crois pas que les cardinaux les lisent, ou, s'ils les lisent, ils ne feront aucune impression; on demeurera seulement convaincu qu'il est très dangereux pour l'Église.

1. Le P. de Latenay (Phelipeaux, t. II, p. 203).
2. V. plus haut, p. 34 et 35.
3. *Ne rien faire à*, n'être d'aucune utilité, n'avoir aucun rapport à.

Le P. Malatra[4], jésuite, et les autres ont travaillé pour lui. Comme ces têtes différentes lui donnent leurs mémoires, cela fait qu'il dit des choses disparates.

Le cardinal de Bouillon alla le 30 à Frescati[5]. Ce voyage dans la saison parut singulier. Le Pape demanda à un religieux connu des cardinaux d'Estrées et de Janson[6] si ces jésuites que le cardinal menait toujours avec lui pour étudier le livre de Cambrai étaient de si grands théologiens. Il répondit qu'il ne les menait pas pour étudier, qu'il savait plus de théologie qu'eux; mais que c'était pour inventer quelque fourberie, en quoi ils étaient supérieurs au cardinal. Le Pape répondit en riant que cette distinction était bonne. Il n'aime ni n'estime le cardinal. Il dit : « Nous ne savons pas ce qu'il mande au Roi, mais nous savons qu'il n'exécute aucun des ordres que le Roi lui donne[7]. »

Poussin a pressé le cardinal Spada de finir. Il lui a fait voir qu'on croyait à la Cour qu'elle était finie, sur les assurances qu'en avait données M. le nonce.

Il arriva samedi au soir un courrier extraordinaire de la Cour : il fut dépêché à Frescati. Le cardinal revint le dimanche matin et eut audience du Pape. Le soir, on dit que ce courrier

4. Le P. Jean François Malatra, né le 31 octobre 1642 dans le Comtat Venaissin, et plus probablement à Pernes (Vaucluse), était entré dans la Compagnie de Jésus le 5 avril 1667. Il enseigna successivement les humanités, la philosophie, les mathématiques et la théologie, puis fut à Rome, pendant neuf ans, reviseur des livres et théologien du général des jésuites. Il résidait en 1709 à Chambéry, où Fénelon, qui lui trouvait beaucoup de mérite et lui était reconnaissant, demandait à son neveu de l'aller voir. Il mourut à Vienne en Dauphiné le 21 décembre 1720. Outre une lettre publiée dans la *Correspondance de Fénelon*, on a du P. Malatra un *Specimen theologiæ moralis*, Lyon, 1698, in-4 (Phelipeaux, *Relation*, t. I, p. 214; *Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 113, et t. III, p. 82; Sommervogel, *Bibliothèque*).

5. Dans sa *Relation* (t. II, p. 204), Phelipeaux place ce voyage au mercredi 31 décembre.

6. Le P. Pecra, dominicain (Phelipeaux, t. I).

7. Cf. Phelipeaux, t. II, p. 204.

aapporté l'adoption de M. de Bavière par le roi d'Espagne[8]. J'en suis fâché. J'appréhende que nos princes ne profitent point de la dépouille. Après l'audience, Charonier fut enfermé trois heures avec le cardinal. *C'est son confident et favori* inséparable : *Haud equidem invideo; miror magis*[9]. Les jours de congrégation, devant et après, ils ont une semblable conversation. Ces Pères ont fait courir le bruit ici qu'on ne ferait rien, qu'on devait abandonner le livre de Cambrai. Ce sont leurs artifices ordinaires.

Un cardinal a dit à l'abbé Pequini, connu des cardinaux qui sont en France : *On ne peut rien conclure de ce que dit le cardinal de Bouillon; mais nous lui faisons la grâce de l'interpréter contre le livre.*

Il n'y eut point hier de congrégation, à cause de la chapelle. Elle s'est tenue ce soir. On a dû achever le troisième article. Je ne sais ce qui a pu faire croire à la Cour que cette affaire était finie à Noël. En cas qu'on en parle le mercredi, comme le Pape l'a ordonné, tout ce qu'on pourra faire sera de finir vers la fin de février. Après cela, pour dresser la bulle, la minuter, la corriger et la publier, il faudra un mois ou deux. Ainsi, Monseigneur, pressez toujours de votre côté. Ne vous fiez point aux jésuites plus acharnés que jamais. Leur intérêt est de prolonger cette affaire, qui retarde le jugement de Sfondrati, des affaires des Missions et de celles de Louvain [et de Palafox], que le cardinal de Judice a reçu ordre d'Espagne de solliciter[10].

Il serait à souhaiter que votre secrétaire mandât au P. Roslet les nouvelles de Paris, afin que nous en soyons instruits par V. G. Nous n'avons rien pu dire sur l'affaire de Longpont[11], n'en étant pas certains.

8. Cf. p. 67, 84 et 441.

9. Virgil., *Eclog.* I, v. 11 : Non equidem invideo, miror magis.

10. A la mort de l'ambassadeur Altamira, le cardinal Giudice avait été chargé à Rome des affaires d'Espagne.

11. Longpont, paroisse du doyenné de Montlhéry, fait aujourd'hui partie du diocèse de Versailles. Il s'y trouvait un prieuré de Notre-Dame, que le cardinal de Coislin possédait alors en commende et qui

Ils ont publié que les signatures des docteurs étaient extorquées. Si vous nous en envoyez de nouvelles, cela fera cesser ces faux bruits, et on s'en servira si on le juge nécessaire. Nous avons affaire à des gens à qui le mensonge et la calomnie ne coûtent rien.

89° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 8 janvier 1699.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15 du mois passé. Vous ne saviez pas ce que vous aurez appris peu de temps après par nos lettres du 10 et du 16, qui vous auront instruit plus à fond de la vérité de tout. Le courrier extraordinaire dépêché par M. de Torcy la veille de Noël est arrivé ici le 3 de ce mois. Il est sans doute parti en conséquence de nos lettres. Cela me fait voir que la diligence n'a pas été désapprouvée. Le cardinal de Bouillon était à Frescati avec sa compagnie ordinaire. Il revint le dimanche matin, et le soir, il eut audience du Pape, à qui il présenta une lettre du Roi très belle et très pressante sur l'affaire de Cambrai. Elle a fait sur l'esprit du Pape l'effet qu'on en peut attendre : il a ordonné qu'on ne parlât d'aucune affaire que de celle-là, même les mercredis, afin de ne donner aucun relâche aux cardinaux. Comme il n'était question que de fortifier la résolution du Pape, qu'on tâche d'embrouiller tous les jours, et de faire en sorte que les cardinaux ne perdissent point de temps, les nouvelles instances du Roi sont venues très à propos. Elles ont réveillé le Pape et cette cour ; elles animeront les bien intentionnés et fortifieront les lâches engagés par le cardinal de Bouillon, qui voit qu'il n'y a pas lieu d'espérer du changement dans l'esprit du Prince, aussi sage et aussi instruit qu'il l'est des artifices de

était le siège d'une très ancienne confrérie, célèbre jusqu'à la Révolution. Elle fut rétablie en 1851, sous le titre de Notre-Dame de Bonne-Garde (Hamon, *Notre-Dame de France*. Paris, 1861, in-8, t. I, p. 400). L'archevêque de Paris avait droit de visite sur ce prieuré.

89° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice Copie.

la cabale et qui connaît l'intérêt de l'Église et de son royaume.

On assure que le cardinal de Bouillon a été très mortifié, que le Pape même lui a témoigné son ressentiment et son mécontentement, lui attribuant le retardement de l'affaire. Je ne sais s'il ne fera pas écrire pour sa justification le cardinal Spada. Ce cardinal est doux et n'aime pas à dire des choses fâcheuses quoique vraies. J'ai toujours remarqué qu'il a tâché d'adoucir les démarches du cardinal de Bouillon, depuis qu'il m'a dit que celui-ci avait donné son vœu : il y a un mois qu'il me parla ainsi, quoiqu'il n'ait pas encore commencé; et c'est tout ce qu'il pourra faire que de se rendre à la fin des congrégations.

Le dépit de ce cardinal contre moi a peine à se cacher; mais il me semble que je n'ai rien à craindre, en soutenant une si bonne cause et en ne disant que la vérité. Les cardinaux iraient sans doute plus vite sans les oppositions qu'il forme à tout moment; au lieu de trouver des facilités, il ne trouve que des difficultés.

Les trois chapitres de l'amour pur, de l'indifférence et des dernières épreuves sont finis; celui de l'effort et de l'attente oisive de la grâce fut presque fini hier. Il ne reste plus que trois chapitres, dont chacun peut être terminé dans les deux semaines prochaines. Je sais que le Pape compte que tout sera fini à la fin de ce mois. Il restera encore l'extension[1] de la bulle, qui est le principal, et où il faudra avoir une attention particulière. Ce serait un bonheur pour nous si le cardinal Casanate en était chargé. C'est alors que bien des difficultés s'évanouiraient, et qui pourraient arrêter tout autre. Nous n'oublierons rien pour que cela soit. Il y a lieu de le penser, d'autant plus que, dans les affaires importantes, le Pape l'a toujours chargé de cette commission. Il faudra que cette bulle passe *per manus*. C'est à quoi on doit s'attendre de la part du cardinal. C'est là où il faudra être le plus alerte[2], s'y agissant de la religion et de l'honneur des évêques

1. *Extension*, rédaction.

2. *Être alerte*. Façon de parler proverbiale, qui signifie être au guet, être aux écoutes, être sur ses gardes (Richelet).

de France contre les efforts de la cabale du cardinal de Bouillon et des jésuites, qui font tout de leur mieux. On voit bien que Dieu n'abandonne pas son Église et que, parmi les grands desseins qu'il a eus et qu'il a exécutés sur la personne du Roi et en faveur de la religion, la protection qu'il a voulu que ce grand prince donnât à la vérité, et la fermeté qu'il lui a inspirée sont des effets bien marqués d'une providence toute particulière. Tous les artifices de nos adversaires vont présentement à tâcher d'établir un double sens, dont l'un sera excusable. On le défend par toutes les chicanes et les subtilités de M. de Cambrai et des qualificateurs. Toutes les raisons des partisans du livre se réduisent à la division des examinateurs, prétendant que le Pape ne saurait passer pardessus M. de Cambrai et les cinq grands théologiens de Rome qu'il a en sa disposition et qui ont trouvé son livre dans la forme des paroles saines [3], comme un argument démonstratif.

Puisque tout ce qui vient au Pape de la part du Roi a tout l'effet imaginable, il serait à souhaiter que S. M. parlât fortement à M. le nonce sur ces cinq qualificateurs, sur leur cabale, sur leur engagement, sur l'adjonction des trois derniers, sur la personne en particulier du sacriste dévoué à M. de Cambrai six mois avant sa nomination pour le livre. Toutes ces raisons appuyées par le Roi feront voir que leur autorité doit être comptée pour peu de chose, et qu'ils n'ont causé que du scandale par leur entêtement inouï. Vous verrez par les derniers écrits de M. de Cambrai sa constance à soutenir tout ce qu'il a écrit, et qu'il est irrépréhensible.

Le cardinal de Bouillon ne saurait pardonner à Poussin de n'avoir pas été partisan du livre. Il serait fâcheux qu'il souffrît pour avoir fait son devoir dans une affaire où il ne pouvait pas ignorer les intentions du Roi. Tout le monde se loue ici de lui. Il n'y a que ce seul article sur lequel le cardinal ait sujet de n'être pas content de lui. On dit qu'il a demandé en grâce que ledit Poussin ne demeurât pas ici auprès de

3. Formam habe sanorum verborum (II Tim., I, 13).

M. de Monaco. La vengeance me paraît indigne du cardinal, et Poussin mérite qu'on ne l'abandonne pas.

C'est ici, chez les jésuites et chez le cardinal de Bouillon, à qui répandra des bruits ridicules sur vous, sur M. de Meaux, sur le Roi et sur Mme de Maintenon. Les jésuites français sont déchaînés. J'ai bien de la peine à croire que tous ces gens-là ne soient soutenus sous main par les amis de M. de Cambrai qui sont en France. On prétend excuser ici le cardinal de Bouillon sur la conscience, mais sa conduite la dément en tout. Car est-ce la conscience qui l'a obligé à s'engager, avant de venir ici et avant d'avoir examiné la matière, à soutenir M. de Cambrai comme il l'a fait? Est-ce la conscience qui lui a fait inventer tous les détours dont il s'est servi pour déguiser ses démarches, afin de tromper le Roi et tout le monde? Est-ce par conscience qu'il a fait ôter des congrégations le P. Latenay, nommé par le Pape, et fait sortir de Rome le P. Serry, parce que ces deux savants religieux, qu'il avait consultés, lui avaient paru peu favorables à la doctrine de M. de Cambrai? Est-ce le même motif qui le porte à n'oser défendre hautement ce qu'il croit être la vérité, et qu'il ne soutient la doctrine de M. de Cambrai que par des équivoques, par des doubles sens, et en proposant des expédients honteux pour le Saint Siège et pour la France, et qui ne tendent qu'à allumer un plus grand feu dans le royaume ou éterniser cette malheureuse affaire? Est-ce enfin par délicatesse de conscience qu'il veut me persuader qu'il ne favorise pas M. de Cambrai, jusqu'à me dire qu'il voudrait pouvoir me montrer son vœu, et que j'en serais content? Pourquoi donc préfère-t-il le sentiment des jésuites à celui des plus grands évêques de France, des plus savants docteurs, tous unanimes contre le livre? Il trouve si difficile d'accorder son caractère avec celui de ministre : que ne choisit-il? que ne parle-t-il franchement? Alors sa conscience et sa conduite seront plus uniformes.

Je suis, etc.

90° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 9me janvier 1699.

Monseigneur, comme le cardinal de Bouillon diffère à renvoyer son courrier, j'ai le temps de vous écrire un mot pour vous dire que j'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 22 décembre. Nous avons vu ici des effets de votre voyage de Versailles. Les lettres du Roi ne pouvaient venir plus à propos. Le cardinal de Bouillon paraît plus embarrassé que jamais; il continue cependant le même train dans les congrégations.

J'ai passé la journée avec le cardinal Casanate, lequel, persuadé de la vérité, entre dans cette affaire par ce seul motif. Le secret du Saint Office l'empêche de s'expliquer. Il m'a dit que, dans les deux congrégations du 2 et du 7, on avait fort avancé, et qu'il espérait que dans trois semaines les cardinaux finiraient entre eux. Ils parleront après devant S. S., et chacun dira en peu de mots la qualification des propositions; après quoi, il faudra faire la bulle. Il est probable qu'il en sera chargé, comme il l'a été de celle de Molinos, et après, elle passera *per manus*.

Le cardinal de Bouillon dit toujours qu'il faut couper la racine et donner une décision précise sur tout et une règle pour le langage mystique. On voit bien que de vouloir ainsi tout décider et tout régler sans se contenter de l'essentiel, c'est vouloir tout outrer et par là réduire à l'impossible, ou du moins éterniser cette affaire, qui[1] est tout son but. Il n'est pas question de faire le procès aux mystiques; il est question d'un livre qui outre les plus outrés mystiques et qui enseigne une doctrine déjà condamnée dans celle de Molinos.

On défend ici à tous les courriers extraordinaires de se

90° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie.
1. *Qui*, ce qui.

charger des lettres d'aucun particulier. C'est le cardinal de Bouillon; il a encore défendu aux directeurs des postes du Pape de laisser partir aucun courrier français sans son ordre exprès. Il ne peut comprendre comment le Roi a été averti si tôt de ce qui se passe ici.

On a sujet d'être content du P. Cambolas, qui ne laisse échapper aucune occasion de faire paraître son zèle au sujet de notre affaire.

91° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

12 janvier 1699.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 : j'y vois avec déplaisir la peine que vous avez toujours à obtenir un jugement. J'espère que la lettre que le Roi a écrite au Pape[1] et envoyée par un courrier extraordinaire obligera de finir. Si on ne veut pas accorder cette conclusion attendue depuis si longtemps, et si nécessaire par le besoin qu'en a l'Église, on le doit du moins par déférence pour un grand roi qui la demande avec instance; la politique et la religion exigent la même chose dans cette occasion. C'est ce que vous ne pouvez trop souvent représenter; ceux qui ne seront pas touchés de l'une le seront de l'autre.

Je ne répondrai point au détail de votre lettre, parce qu'il est tard. J'arrive de Versailles, où j'ai été demander au Roi permission de faire signer nos docteurs[2]. Sa Majesté le trouve très bon, aussi bien que M. le nonce, à qui j'en ai parlé; ainsi je m'en vais y travailler incessamment; j'espère vous envoyer par le premier courrier un grand nombre de signatures.

Je viens d'écrire au P. Roslet : il vous communiquera ma lettre. Je ne lui ai pas mandé que le Roi a fait ôter M. de

91° — 1. La lettre du 23 décembre, donnée plus haut, p. 407.

2. Sans doute le Roi n'avait rien à voir dans les questions de doctrine; mais la décision des docteurs devait être envoyée à Rome, et les rapports du clergé avec le Saint Siège étaient, dans la pratique, soumis à l'approbation du gouvernement.

Cambrai de dessus l'état de sa maison : vous l'apprendrez, s'il vous plaît, à ce bon Père, et vous le direz l'un et l'autre à qui vous jugerez à propos.

M. de Monaco est toujours sur le point de partir : j'espère que vous serez content de ses manières à votre égard.

Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous de tout cœur.

92° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, 15 janvier 1699.

Depuis mes dernières lettres, du 8 et du 9, on a tenu deux congrégations : le mercredi 12 du mois et celle d'hier lundi. On acheva le quatrième chapitre, sur le propre effort et sur l'attente de la grâce. On commença même le chapitre cinquième, sur les vertus, etc.; il n'est pas encore achevé. Les cardinaux veulent, à l'exemple de leurs anciens, approfondir toutes les difficultés et répondre aux objections qui entraînent nécessairement la réponse. On prend grand soin de les bien étendre et de battre bien du pays; de là vient qu'à peine quatre ou cinq cardinaux peuvent parler dans chaque congrégation. Il ne reste plus que deux chapitres, qui tiendront cinq ou six congrégations. Ainsi, vers la mi-février, les cardinaux auront parlé et voté sur toutes les propositions. S. S. a ordonné aux cardinaux de donner leur qualification sur les propositions dont on a parlé jusqu'à présent. Dans la première congrégation, le cardinal de Bouillon a été marqué par ce mot : *abstinuit*. Pour ne pas voter depuis ce temps-là, il commença à distinguer deux sens et a continué ainsi dans ses discours.

J'ai été cette après-dînée aux pieds de S. S. pour la remercier du redoublement de diligence et avoir occasion de lui parler du déluge de livres qui viennent de M. de Cambrai, tandis que les évêques sont dans le silence par respect pour

92° — Archives Ms de Saint-Sulpice. Copie.

S. S., jusques à publier ici des libelles injurieux sans les oser faire paraître en France.

Ayant su qu'on essayait de faire changer le Pape de la résolution qu'il a prise de faire une bulle, pour se contenter d'un bref, je pris la liberté de lui représenter et sa promesse et la nécessité de la bulle dans la même forme que celle de Jansénius. Je me suis aperçu dans sa réponse de l'effet de la lettre du Roi. Le cardinal de Bouillon a fait ce qu'il a pu pour irriter le Pape contre moi, sous prétexte que j'écrivais en France que le Pape ne voulait pas finir et qu'il fallait le presser. Mais je n'ai jamais écrit que la vérité. Je le ferai voir, s'il est besoin, par pièces authentiques.

Je suis, etc.

93° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

19 janvier 1699.

Nous avons reçu vos lettres du 30, Monsieur : j'y apprends avec grand plaisir qu'enfin les conférences vont être doublées. Si ce changement s'est fait avant l'arrivée du courrier extraordinaire, on peut espérer que les lettres qu'il a portées en feront encore un plus grand. J'attends avec impatience des nouvelles de ce qu'elles auront produit.

Tous les raisonnements du cardinal de Bouillon sont pitoyables; mais celui qu'il a fait sur l'oraison funèbre de M. Tiberge[1] est ridicule à l'excès : je ne crois pas qu'on ait pu le trouver autrement. La difficulté sur l'acte et sur l'habitude du pur amour a été tellement éclaircie, qu'elle ne doit toucher personne de bon sens; pour le *Combat spirituel*, je n'y ai jamais rien trouvé qui approchât de la doctrine du livre.

Je serais bien fâché que l'incommodité du cardinal Casanate durât, car nous en avons grand besoin. Sa présence et sa parole soutiendront bien des gens, et en retiendront d'autres; mais c'est quelque chose qu'il envoie son vœu.

93° — 1. Il a déjà été parlé de cette oraison funèbre, p. 36, 89 et 90.

Sur ce que vous me mandez, nous n'avons à craindre que les cardinaux Ottoboni et Albani : leur procédé ne paraît pas net ; mais il faut attendre la fin pour en juger plus sûrement.

Il serait bon d'avoir cet écrit de M. de Cambrai, qui n'est que pour les cardinaux : puisqu'on le tient si secret, on craint la réponse, et cela la rend plus nécessaire.

On ne doute plus du déchaînement des jésuites : il faut s'attendre à en avoir toujours de nouvelles preuves jusqu'au jugement. Je trouve la conduite des examinateurs contraires au livre bien plus louable que celle des autres : tout le monde doit être édifié de la modestie des premiers, et blâmer la chaleur des derniers.

Vous avez très bien fait de prévenir le cardinal Morigia ; cela ne peut faire qu'un bon effet. M. de Monaco va partir dans peu de jours.

J'envoie environ six-vingts signatures au P. Roslet ; et j'espère en envoyer encore la semaine prochaine, quelque soin qu'on prenne de retenir nos docteurs.

Croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, tout à vous.

Je me trompe sur les signatures : nous en avons cent quarante et une, qui font, avec les soixante que vous avez déjà, plus de deux cents.

94° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

26 janvier 1699.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, à vos deux lettres du 8 et du 9 : le courrier extraordinaire les a apportées l'une et l'autre. J'ai bien de la joie du bon effet de celle qui l'avait fait aller à Rome[1]. Si l'on ne fait pas diligence après cela, rien ne la fera faire. Il y a un grand sujet d'espérer, les congrégations du mercredi étant rétablies et le Pape en ayant

94° — 1. La lettre de Louis XIV au Pape, en date du 23 décembre 1698.

fait tenir une le jour des Rois, qu'on ira plus vite. Attendez-vous toujours néanmoins aux allongements qu'on pourra inventer, et ne vous lassez point de les combattre.

Ce serait un coup de partie, que le cardinal Casanate fût chargé de dresser la bulle ; la rédaction en serait plus courte dans ses mains. Comme il en a déjà fait une sur pareille matière[2], il est plus en droit et plus en état qu'un autre de faire cette fonction. Agissez, s'il vous plaît, de votre mieux pour qu'elle tombe sur lui.

Il faut bien combattre la peine du Pape sur le partage des examinateurs, en lui représentant qu'il ne les faut regarder que comme de simples consulteurs, et point comme juges. D'ailleurs n'y en a-t-il pas un de ceux qui ont été favorables au livre, qui a changé d'avis et qui a perdu le chapeau pour ne l'avoir pas fait plus tôt[3]? N'a-t-on pas fait ajouter les trois derniers, parce qu'on les avait gagnés? Leur autorité ne doit donc pas être d'un grand poids.

Je ne vous dis rien des quatre derniers ouvrages de M. de Cambrai, car je ne les ai pas encore vus. Je me remets à M. de Meaux, qui en a vu du moins une partie : il vous dira aussi tout ce que le temps ne me permet pas de vous marquer ; car il est tard, et j'arrive de Versailles.

Je suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

95° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

2 février 1699.

J'ai bien du déplaisir, Monsieur, d'être obligé de commencer cette lettre par un triste compliment sur la mort de M. votre père. Je prends beaucoup de part à la juste douleur que vous aurez de cette perte, et vous prie d'être persuadé que je serai toujours fort sensible à tout ce qui pourra vous

2. Contre Molinos.

3. L'archevêque de Chieti. Il fit partie de la promotion de cardinaux de l'année 1699. Cf. p. 25.

95° — Voir p. 114.

arriver. L'âge et l'infirmité de M. Bossuet[1] pouvaient vous préparer à le perdre, mais je sais que, quelque préparé que on soit à ces sortes de malheurs, on ne laisse pas de les sentir bien vivement.

Je ne vous parlerai point d'affaires aujourd'hui ; je vous dirai seulement que j'ai reçu votre lettre du 15 par le dernier courrier extraordinaire, et que j'y vois avec plaisir le bon effet de la lettre du Roi et de vos soins continuels. Cependant nous ne sommes point encore hors d'affaire, et nous n'y serons qu'à force d'instances et de sollicitations. Mais en voilà plus que je ne voulais vous en dire ; je finis en vous assurant, Monsieur, que je suis toujours à vous aussi sincèrement qu'on y puisse être.

96° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 3 février 1699.

La congrégation de mercredi 28 janvier n'avança pas autant qu'il y avait lieu de croire. Il n'y eut que le cardinal Ferrari qui parla. La congrégation commença tard à cause des cardinaux du Palais et entre autres du cardinal Albano, qui arriva fort tard. On fit apporter des flambeaux, et la congrégation finit tard. On croit que, de demain en huit au plus tard, 11e de ce mois, les cardinaux auront achevé de voter. Je ne crois pas qu'il y ait encore aucunes mesures prises sur ce qu'il y aura à faire après cela. Ces gens-ci ont été au jour la journée, ce qui a été cause du malentendu de cette affaire, personne n'ayant voulu rien prendre sur soi, ne le devant même pas, à cause de celui qu'ils ont à leur tête[1], le Pape ne conduisant rien.

Le cardinal Spada me dit hier qu'il n'y avait rien de dé-

1. Antoine Bossuet, né le 25 janvier 1624, avait à sa mort soixante-quinze ans et quatre jours. On a vu plus haut (p. 114) qu'il souffrait de la goutte.

96° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie.

1. Le cardinal de Bouillon, le plus ancien des cardinaux membres de la congrégation du Saint Office.

terminé sur le fait de la bulle, qu'on commençait néanmoins à en parler. Une personne bien informée m'a assuré que le Pape avait déjà parlé au cardinal Noris sur cela, et qu'il commençait à y travailler. Il pourrait en avoir dit autant au cardinal Ferrari.

Je ne sais rien de précis sur Casanata. Il serait très bon qu'il fût consulté. Le cardinal de Bouillon fera bien jouer des ressorts pour empêcher qu'il n'y entre plus particulièrement que les autres. Je tâchai de bien faire voir au cardinal Spada de quelle importance il était à l'honneur du Saint Siège qu'un travail qui devait couronner l'œuvre fût mis en bonnes mains. C'est un grand point d'avoir exclu le cardinal Albano. Le P. Zacharie s'est fort bien entendu là-dessus avec moi, comme sur tout le reste. Il a bien compris qu'il fallait aller au sûr, quelque belle parole et quelque assurance qu'on lui eût données.

Le cardinal de Bouillon se cache moins que jamais sur les conférences avec les jésuites et l'abbé de Chantérac. Le courrier qui fut dépêché en Flandre il y a huit jours, le fut par un nommé Préciat[2], banquier.

Il s'est passé une scène entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Panciatici, qui vous fera bien connaître le caractère des personnages. Le dernier a parfaitement bien fait son devoir sur cette affaire-ci. Il y a huit jours, il parla fortement contre les méchantes raisons que le cardinal de Bouillon avait apportées pour tâcher de persuader que l'*involontaire* n'était pas de M. de Cambrai. Le cardinal de Bouillon n'a pas laissé passer l'occasion de s'en venger. Il se servit jeudi dernier auprès du Pape du refus que le cardinal Panciatici fit de passer une certaine grâce en faveur des jésuites demandée encore par le Roi, pour mettre mal le cardinal Panciatici avec le Pape[3]. Ledit cardinal croit avoir ses raisons de paraître difficile là-dessus. Il veut que les choses aillent dans la règle et avec les formalités, sur lesquelles le cardinal de Bouillon veut qu'on passe pour l'amour de lui.

2. Cf. p. 121.
3. Voir p. 119.

Jeudi donc, au sortir du Saint Office, le cardinal de Bouillon redoubla ses instances auprès du Pape, qui dit avoir donné là-dessus ses ordres au cardinal. Le cardinal de Bouillon exigea du Pape de faire venir le cardinal Panciatici pour répondre en sa présence; ce qui fut exécuté. Il y eut une dispute un peu échauffée. Le cardinal Panciatici sentit l'aigreur et répondit avec sa fermeté ordinaire au Pape qu'il quitterait plutôt sa charge que de faire quelque chose contre les règles, et que la grâce qu'on demandait n'était pas en état de passer. Vous jugez bien de la mortification qu'eut le cardinal Panciatici d'avoir à se justifier en présence du cardinal de Bouillon, et en effet, à une personne comme lui, c'est une sensible injure. Le cardinal de Bouillon joue de son reste. Il ne manquera pas d'employer le peu de semaines qui lui reste à contenter sa hauteur et sa vanité. Il a raison de dire qu'il ne suit en rien les traces du cardinal de Janson, qui faisait tout ce qu'il voulait ici par des manières bien opposées, faisant en tout l'honneur et le profit de son maître. J'expérimente tous les jours la considération qu'on a ici pour lui, et je me suis servi très utilement de l'estime que je sais qu'a pour lui le cardinal Sacripanti pour l'engager à parler au Pape comme il convient, par rapport à l'attention qu'il doit avoir dans le choix de ceux qui doivent mettre la dernière main à notre affaire. Ce cardinal a beaucoup de pouvoir sur son esprit. Je crois que cela fera un bon effet.

La dernière lettre de M. de Cambrai n'est pas encore tombée entre mes mains. Elle est pleine de répétitions. Il demande seulement avec grande instance dans deux grandes pages qu'on ne l'oblige pas à condamner les intentions de Mme Guyon, comme une chose déshonorante pour lui et qu'il ne peut faire en conscience. Il déclare au reste qu'il est prêt de corriger dans son livre des expressions qui paraîtront trop fortes, mais qu'il ne pouvait pas supposer qu'on les pût désapprouver, puisque les mêmes se trouvent toutes dans les meilleurs mystiques; que le Saint Siège n'a qu'à lui donner une règle qu'il suivra exactement. Je ne crois pas que cette lettre lui ait été ici d'une grande utilité.

Le cardinal Ottoboni a dit à un de mes amis que je lui faisais tort de m'imaginer qu'il ne serait pas contre M. de Cambrai et son livre. Cela ne me fera pas rétracter de ce que j'ai écrit de lui. Les amis de M. de Cambrai ne cessent de crier persécution, et la dernière résolution du Roi n'est pas chez eux plus approuvée que les instances que sa conscience l'oblige de faire pour procurer une paix honorable à l'Église et au Saint Siège, et qui donne le repos aux consciences.

On prétend que les amis du prince d'Orange ont fait faire attention ici qu'il ne fallait pas le traiter de persécuteur, ni de persécution les rigueurs qu'il exerce contre les catholiques en Angleterre et en Irlande, et on croit que ses amis se sont mis dans la tête d'empêcher le Pape de rendre ce jubilé universel[4]...

97° *Jean Phelipeaux à Antoine de Noailles.*

Rome, 10 février 1699.

Monseigneur, les nouvelles signatures des docteurs de Paris font ici un fort bon effet. Elles font voir le concert et l'unanimité de cette Faculté. Elles détruisent les faux bruits qu'on avait affecté de répandre, que les premières avaient été extorquées, que les autres docteurs avaient refusé de signer, et elles assurent cette cour dans le jugement qu'elle doit prononcer. Ils voient que leur jugement sera approuvé. Je ne dis rien à V. G. de la lettre manuscrite envoyée au Pape. Elle y verra que M. de Cambrai persiste à se flatter qu'on ne doit et qu'on ne peut condamner son livre. Cependant tout paraît conspirer à une bonne censure, jusqu'à Ottoboni, comme on me l'a assuré, dont le cardinal de Bouillon témoigne n'être pas content.

J'ai mandé à V. G. la contestation arrivée entre le cardinal de Bouillon et Panciatici. Le premier ne voulant pas qu'on

4. Cf. p. 122 et 123.

97° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice, Copie.

mit la proposition de l'*immolative en Jésus-Christ*, prétendant apparemment empêcher qu'on ne mette dans la bulle la qualification d'hérétique. Le lundi, 2e février, après la congrégation, il arrêta le même cardinal et lui parla une demi-heure, pour tâcher sans doute de le gagner. Le mercredi, 4 février, après la congrégation qui finit à midi, Charonier demeura enfermé avec le cardinal de Bouillon jusques au soir. Jeudi, 5 du mois, après la congrégation devant le Pape, ils partirent pour Frescati.

V. G. sait le différend du Pape avec l'ambassadeur de l'Empereur, à qui S. S. refuse depuis très longtemps toute audience. Cet ambassadeur, prétendant qu'un homme avait voulu empoisonner la nourrice d'un de ses enfants, le fit mettre dans un cachot dans son palais. Le Pape redemanda son prisonnier, promettant de faire faire bonne justice s'il le trouvait coupable ; l'ambassadeur le refusa, et le Pape, regardant cela comme une usurpation de son autorité, s'en est plaint à l'Empereur et n'a plus voulu voir l'ambassadeur. Il est arrivé un autre cas semblable. Rahousset, écuyer de M. le cardinal de Bouillon, pensa être assassiné[1], il y a quelques jours, et il ne se sauva que parce que la lame de l'épée de l'assassin sortit de la garde et tomba par terre. On avait commencé à lui donner un grand coup de pierre à la tête, qui l'étourdit et le fit tomber ; on lui déchargea deux grands coups d'épée qui ne le percèrent point. Il se releva et mit l'épée à la main ; mais l'assassin, ayant vu tomber la sienne, se sauva. On prétend que les deux assassins sont un cocher et un palefrenier de M. de Furstenberg, camérier d'honneur du Pape, qui s'enfuirent de Rome la même nuit. Le cocher de la princesse Carpegna avait quelque connaissance du fait ; la princesse l'envoya chez le cardinal avec l'assurance qu'on ne lui ferait rien ; cependant on le mit dans un cachot pour l'obliger de dire les complices. On prétend que la Carpegna, bonne amie de l'ambassadeur, a donné au cardinal, encore son ami, ce conseil, afin d'autoriser le fait de l'ambassadeur.

1. On peut comparer ce récit avec celui qui se lit, p. 135.

Le Pape, l'ayant su, envoya samedi de grand matin [quérir] Poussin, en l'absence du cardinal[2]. Poussin dépêcha un courrier au cardinal à Frescati, et on dit qu'on délivra dès le soir le prisonnier ou qu'on le transporta ailleurs. Le cardinal revint le dimanche au soir de Frescati, d'où il ne devait venir que le lendemain au matin. Hier, après midi, il alla à l'audience du Pape, et je ne sais pas comment la chose aura été ménagée.

Demain doivent finir les congrégations des cardinaux pour l'examen des propositions. Jeudi prochain, les cardinaux parleront devant le Pape pour convenir de la bulle; après quoi, il ne restera qu'à la faire et la publier. Il y a toute apparence qu'elle sera satisfaisante, malgré les mouvements violents de la cabale. M. de Cambrai a envoyé encore une addition au livre sur les propositions[3], contenant huit feuillets : il ne doit plus se plaindre que les autres écrivent tant. Je suis...

98° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

16 février 1699.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre[1] du 27. Je suis surpris et même fâché de ce que j'y vois que vous n'en aviez point reçu de moi, non plus que le P. Roslet. Je n'ai pas manqué un seul courrier de vous écrire à l'un ou à l'autre; ainsi il faut que mes lettres aient été retenues. Tâchez de savoir ce qui en est, afin que nous prenions des mesures pour empêcher que cela n'arrive davantage.

J'ai conféré ce matin à Versailles la lettre que vous m'avez écrite avec celle qu'a reçue M. de Meaux : nous y avons trouvé à peu près les mêmes choses, par conséquent que l'affaire va bien, et qu'elle finira heureusement dans ce mois Cette espérance me fait grand plaisir; cependant il ne faut s'assurer de rien que le jugement ne soit prononcé. Continuez vos

2. Cf. la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 219 et 220.

3. Nous connaissons trois éditions de ces *Additions*, en 10, 12 et 13 pages.

98° — 1. Cette lettre ne s'est point retrouvée.

sollicitations avec la même attention et la même vigueur; surtout prenez garde qu'on ne soit attendri de cette nouvelle lettre de M. de Cambrai. Vous savez combien il est adroit et pathétique.

Le P. Roslet me mande sa conversation avec le cardinal Albani; je lui réponds de ne s'y pas fier, à moins qu'il ne rende ses actions conformes à ses discours.

Le cardinal Casanate fera mieux la bulle qu'aucun autre, mais il n'y aura pas d'inconvénient qu'on lui donne les cardinaux Noris et Ferrari pour y travailler avec lui; pourvu que le cardinal Albani n'en soit pas, nous serons bien.

La négligence du cardinal de Bouillon à assister à la cérémonie de ce nouveau jubilé n'est pas excusable[2]; il est étonnant qu'il garde si peu de mesures.

Je ne manquerai pas de dire au Roi ce que vous me mandez de M. le prince Vaini, et de faire de mon mieux pour le P. procureur général des augustins; j'en parlerai fortement.

Je crains que les paquets que je vous ai envoyés et que vous n'avez pas reçus ne soient ceux qui contenaient cent quarante-six signatures de docteurs tout à la fois. Il serait fâcheux qu'elles fussent supprimées; il y aurait pourtant remède. Si la censure ne paraît pas assez forte, dites, s'il vous plaît, que c'est par modestie et par respect pour le Saint Siège qu'on ne l'a pas chargée davantage. M. de Cambrai ne la trouve pas trop faible, car il n'a jamais crié si haut qu'il fait depuis cette censure. Croyez-moi toujours, Monsieur, à vous autant que j'y suis.

Il n'est point vrai que Mme Guyon soit morte; elle se porte au contraire très bien : c'est une femme qui la servait qui mourut il y a cinq ou six semaines.

M. de Monaco part demain.

Comptez sur un aussi grand secret[3] de ma part que vous pouvez le désirer.

2. Cf. p. 106 et 107.

3. Sur la communication du Journal de la congrégation du Saint Office. Cf. p. 96.

99° *Jean Phelipeaux à Antoine de Noailles.*

Rome, 17e février 1699.

Monseigneur, enfin le cardinal de Bouillon, qui avait affecté ci-devant d'envelopper ses sentiments, a levé le masque dans les dernières congrégations. Il n'est pas moins dévoué aux intérêts de son ami et des jésuites que M. de Cambrai l'a toujours été à ceux de sa fidèle amie. Mercredi, 11e février, il y eut congrégation dans la matinée : on fit l'examen des propositions, et on traita *de modo procedendi*. Le cardinal de Bouillon scandalisa tous les cardinaux. Il s'emporta avec hauteur contre eux jusques à les menacer, et ils furent obligés de lui résister en face. Il voulait absolument qu'on distinguât divers sens dans chaque proposition et qu'on condamnât le mauvais *salvo honore illustrissimi archiepiscopi Cameracensis,* qui n'avait enseigné aucun sens erroné. Il ajouta que sa doctrine avait été approuvée par cinq illustres théologiens, qu'elle n'était condamnée que de cinq autres, dont deux étaient jacobins, ennemis déclarés des mystiques, et de trois autres, si inconnus qu'il n'en savait pas le nom. Qui prétendez-vous condamner? le plus bel esprit du royaume, un évêque saint dans ses mœurs, sage dans le gouvernement de son diocèse, un évêque qui a recours à Rome dans un temps où les autres ont affaibli son autorité. Mais je veux qu'on juge à la rigueur; je veux entrer dans le sentiment de ses accusateurs. Qu'opposent-ils? que sa doctrine est équivoque? C'est tout ce qu'on peut lui reprocher; mais 1° il s'est clairement expliqué et a levé toute équivoque. 2° Consultons la doctrine du cardinal Noris : il dit dans un de ses livres qu'il faut interpréter en bonne part une proposition équivoque. Il faut donc distinguer les différents sens. Et sur cela, il employa prières, menaces, et s'échauffa si fort qu'après la congrégation, il se vint mettre au lit et demeura enfermé

99° — Inédite. Ms. de Saint-Sulpice. Copie.

toute l'après-dînée avec son fidèle jésuite. Il a témoigné à ses confidents qu'il ne changerait jamais de sentiment sur cette distinction des sens.

On était surpris qu'un homme, ministre du Roi, allât si ouvertement contre ses intentions. Il n'est venu, disait-on, que pour être l'agent des jésuites dans l'affaire de Cambrai, dans celle de Sfondrati, des Missions et de Palafox.

Un sage cardinal[1] bien intentionné dit à un de mes amis que nous ne devions pas dormir dans la conjoncture présente; que c'était *tempus tenebrarum*; qu'ils étaient eux-mêmes obligés de combattre jusques au sang; que, depuis quarante-neuf ans qu'il était au Saint Office, il ne s'était point rencontré un homme qui eût tant de hauteur et d'obstination.

100° *Jacques Langlois au Cardinal de Bouillon.*

Monseigneur, pardonnez-moi encore un mot; mon zèle après cela se tiendra en repos. J'ai encore des preuves certaines qu'on mande en Cour tout ce que V. A. fait et dit à Rome et dans les congrégations mêmes des cardinaux, malgré toutes vos chimériques excommunications[1]. On peut pourtant m'avoir trompé; mais examinez-vous sur le cardinal Panciatici interrompu en pleine congrégation, etc. et sur un prétendu courrier de Bruxelles dont on nous conte merveilles aussi bien que de certains blancs-signés, et des entrevues, discours, etc. avec M. de Ch[antérac] et le P. Char[onier],

1. Le cardinal Casanata (Phelipeaux, t. II, p. 224).

100° — L. a. s. Affaires étrangères, *Rome*, t. 400, f° 240. Inédite.

1. L'abbé Langlois avait, on le voit, peu de considération pour le règlement obligeant au secret les membres du Saint Office sous peine d'excommunication. Les alliés de l'abbé Bossuet ne se faisaient pas scrupule d'être indiscrets. Le cardinal Ferrari se plaignant à l'un d'eux que l'on sût tout ce qui se passait au Saint Office (*si sa ogni cose*) : Tant mieux ! lui répondit Maille, puisque la vérité appartient à tout le monde (Lettre de Maille, du 16 mars 1699, Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 140).

tenus dans la chambre de M. de Sertes[2]. Je suis bien persuadé que ce sont contes bleus que tout cela, mais voyez sur quoi on peut bâtir ces chimères, et ne donnez pas la moindre ombre ni la moindre couleur à tant de jaloux ou d'ennemis de la grandeur de V. A. et de votre maison qui tâchent de révolter le public et de dégoûter le Roi. Je ne dirai plus que ce mot de César, qui répudia sa femme sur un soupçon qu'il croyait lui-même mal fondé : *Oportet Cæsaris uxorem non tantum crimine, sed criminis etiam suspicione carere*[3]. V. A. me pardonnera si je crains mal à propos et sans sujet, mais peut-être aussi êtes-vous dans un défaut contraire, et assurément la droiture de vos intentions vous trompera, aussi bien que la mollesse de vos amis, qui n'ont peut-être osé vous mander tout ce qui s'est dit en France contre V. A. Dussiez-vous me haïr, je vous le dis encore une fois : on vous trompe à Rome et à Paris. Vos ennemis vous déchirent et vos amis vous plaignent et se taisent[4]. Il n'y a plus que M. l'abbé de

2. Charles de Serte (dont le nom est, à tort, le plus souvent écrit : Sertes ou Certes), maître de chambre, c'est-à-dire premier gentilhomme du cardinal de Bouillon, posséda la confiance de cette Éminence, au point que, s'il faut en croire Phelipeaux, elle le consultait même sur les affaires soumises au Saint Office. Serte, ce sage et avisé de Serte, comme dit Coulanges, resta attaché à Bouillon dans la disgrâce, ce qui lui valut d'être décrété de prise de corps après la désertion de son maître, en 1710. Le cardinal étant mort, Serte demanda la permission de rentrer en France. Des lettres de ce gentilhomme sont conservées à la Bibliothèque Nationale dans le fonds Baluze, t. 203, 204, etc. (Phelipeaux, t. I, p. 291, et t. II, p. 218 et 232 ; *Mémoires* de Coulanges, édit. Monmerqué, Paris, 1820, in-8, p. 158, 159 et 302 ; les *Correspondants du duc de Noailles*, par L.-G. Pélissier, Paris, 1905, in-8, p. 73, extrait de la *Revue d'Histoire littéraire*, 1902, p. 305 ; A. de Boislisle, *la Désertion du cardinal de Bouillon*, extrait de la *Revue des Questions historiques*, 1909, p. 65, 142, etc. ; Affaires étrangères, *Rome*, t. 404, f° 74 ; t. 406, f° 305 ; t. 414, f° 315 ; t. 547, f°s 235, 236 et 250 ; etc.).

3. « Interrogatus cur igitur repudiasset uxorem : *Quoniam*, inquit, *meos tam suspicione quam crimine judico carere oportere.* » (Suétone, *Cæsar*, LXXIV.)

4. Une nièce du cardinal, Louise-Julie de La Tour d'Auvergne, princesse de Montbazon, lui écrivait le 11 juin de l'année précédente :

Vaubrun[5] qui soit hardi à soutenir thèse pour vous, mais cela ne sert de rien du tout. Prenez-y garde et me pardonnez ce dernier effort, car je me fais violence pour écrire des choses si désagréables. La lettre du Roi[6] court à Paris.

Je suis avec un profond respect de V. A. le très humble et très obéissant serviteur.

LANGLOIS.

A Paris, ce 23 février 1699.

Suscription : A S. A. Eminentissime Monseigneur le Cardinal de Bouillon, à Rome.

101° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

2 mars 1699.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, aux deux vôtres du 3 et du 10 de février[1]. Je ne le ferai pas aussi amplement que je voudrais, à cause que je suis revenu tard de Versailles. De plus je n'aurais rien à vous dire aujourd'hui, sinon qu'il faut vous attendre toujours à de nouveaux efforts de la cabale pour empêcher ou affaiblir le jugement. Elle devrait bien être confondue par le démenti honteux que le grand nombre de signatures des docteurs lui donne ; mais, on a beau l'abattre, elle se relève toujours. Ainsi il n'y a rien à espérer que de la conclusion ; pressez-la tant que vous pourrez. On peut encore amuser dans l'extension de la bulle, si l'on n'a

« Vos véritables amis sont consternés : le P. Bourdaloue, le P. Gaillard, M. de Chaulnes et M. de Caderousse sont désolés ; ils vous conjurent de dissiper la tempête à quelque prix que ce soit et de ne pas mettre votre gloire à périr pour sauver le livre de M. de Cambrai. » (Cité, d'après la *Revue des autographes* de Mme Charavay, octobre 1894, par le P. Chérot, *Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal de Bouillon*, 1899, in-8, p. 47).

5. Il a été parlé de l'abbé de Vaubrun, t. IX, p. 198.

6. La lettre du Roi au cardinal de Bouillon, du 24 décembre 1698 (Affaires étrangères, *Rome*, t. 384, f° 146, publiée par M. V. Verlaque, dans le tome IV des *Mélanges historiques*, p. 750).

101° — 1. Nous n'avons pu retrouver la lettre du 10 février.

pas véritablement intention de finir. Si le cardinal Casanate y travaille avec les cardinaux Noris et Ferrari, les choses iront bien, et diligemment. La conduite du cardinal de Bouillon est toujours pitoyable ; mais je ne suis plus surpris de rien, il faut s'attendre à tout de sa part.

Voilà la lettre que vous désirez pour le P. procureur général des augustins[2] ; assurez-le, s'il vous plaît, que je voudrais pouvoir faire davantage pour son service, et qu'en toute occasion je soutiendrai avec plaisir ses intérêts.

Je finis pour ne pas perdre le courrier, et suis toujours à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

102° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

9 mars 1699.

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 17, et M. de Meaux me communiqua sur-le-champ la sienne[1], qu'on lui apporta chez moi, où il avait dîné. Jen e suis point surpris de ce que vous lui mandez, car je me suis toujours bien attendu au déchaînement du cardinal de Bouillon. Il faut s'en défendre, et nous y opposer de toutes nos forces : j'espère que vous le ferez jusqu'au bout, avec le même courage et la même application que vous l'avez fait jusqu'à présent. Nous ferons en ce pays tout ce qui se pourra pour vous appuyer. Pressez toujours la conclusion, et empêchez les longueurs dans la rédaction de la bulle, où elles ne manqueront pas, si l'on ne presse. Je remets le reste à M. de Meaux. Nous conférâmes hier longtemps sur votre lettre : il vous écrira amplement aujourd'hui, et c'est assez qu'il le fasse. Je finis donc en vous assurant que je suis toujours à vous, Monsieur, très sincèrement.

2. Le P. Serrani, qui fut, au mois de juin de cette année-là, élu général de son Ordre.

102° — 1. Celle qu'on peut lire plus haut, p. 144 et suiv.

103° *Louis XIV à Innocent XII.*

Très saint Père, l'application et les soins infatigables que V. S. apportait à l'affaire du livre de l'archevêque de Cambrai me persuadaient qu'Elle déciderait bientôt, suivant les fréquentes assurances qu'Elle m'en a fait donner par son nonce, lorsque j'ai appris que les partisans de ce livre faisaient encore des efforts pour embarrasser l'affaire par de nouveaux projets qu'on présente à Votre Béatitude. Quoique je sois persuadé que ses lumières lui découvriront aisément leurs artifices, je me vois cependant obligé, par l'attention principale que je dois à la pureté de la doctrine dans mon royaume, de renouveler encore moi-même à V. S. les mêmes instances tant de fois réitérées pour obtenir d'Elle une prompte décision, claire, nette et suffisante pour arracher le mal dans sa racine. J'avais lieu de croire qu'il ne me resterait bientôt qu'à porter à V. S. de justes remerciements de l'avoir enfin prononcée; mais, nonobstant les intrigues employées pour la différer, je m'attends encore que le zèle éclairé de Votre Béatitude lui fera surmonter ces nouveaux obstacles, et qu'incessamment Elle aura la gloire d'avoir assuré le repos[1] de l'Église en prononçant décisivement sur la doctrine d'un livre dont les suites ont été aussi dangereuses pour le repos des consciences[2]. C'est cette décision que j'ose me promettre de la bonté paternelle de V. S., la suppliant de ne point ajouter foi

103° — Inédite. Affaires étrangères, *Rome*, t. 400, f° 199; minute signée. On en trouve une copie au t. 395, f° 170, mais avec la date du 26 mars : erreur évidente, puisque, le courrier demandant dix jours environ pour atteindre Rome, la réponse n'aurait pu être reçue le 31 mars, et que, dans cette réponse, le Pape marque expressément la lettre du Roi datée du 16 mars. Cette lettre fut rédigée d'après le mémoire suivant, remis à Louis XIV par Bossuet et Noailles.

1. Dans la copie datée du 26 mars, on lit ici : paix.

2. On voit qu'en intervenant dans l'affaire, Louis XIV ne se bornait pas à en solliciter du Pape la décision, mais qu'il demandait que cette décision fût prononcée contre Fénelon.

à ce qu'on pourrait lui supposer au contraire de mes sentiments, et de croire seulement ce que je lui en mande moi-même, étant avec vénération, Très saint Père, votre très dévot fils.

LOUIS.

A Marly, le 16 mars 1699.

103 bis. *Mémoire remis au Roi.*

S. M. apprend avec étonnement et avec douleur, qu'après toutes ses instances et après tant de promesses de S. S. réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'archevêque de Cambrai, lorsque tout semblait terminé et que ce livre était reconnu rempli d'erreurs par tant de congrégations des cardinaux et par le Pape lui-même, les partisans de ce livre proposaient un nouveau projet qui tendait à rendre inutiles toutes les délibérations et à renouveler toutes les disputes.

Le bruit répandu dans Rome de ce projet le fait consister dans un certain nombre de canons qu'on donnerait à examiner aux cardinaux, dans lesquels l'on établirait la saine doctrine sur la spiritualité, en laissant le livre en son entier.

Cette discussion plus difficile que toutes celles qui ont précédé sur la censure des propositions, ou se ferait précipitamment et sans l'exactitude requise dans un ouvrage si délicat, ou rejetterait cette affaire dans de nouvelles longueurs dont on ne sortirait jamais ; et cependant le mal, qui demande les

103° bis. — « Je vous envoie, écrivit Bossuet à son neveu, le mémoire que nous avons dressé » (page 218). M. de Bausset a donc pu avec raison dire : « Si nos lecteurs se sont familiarisés avec le langage et le style de Bossuet dans cette controverse, ils auront pu le retrouver dans le mémoire que nous venons de transcrire et auquel Louis XIV ne fit que prêter son nom » (*Histoire de Fénelon*, liv. III, 102 ; cf. *Hist. de Bossuet*, liv. X, § XVIII). On voit que ce mémoire, envoyé au Pape, ne fait que développer et préciser les raisons contenues dans la lettre précédente : elle a été rédigée d'après lui et en reproduit même les expressions.

remèdes les plus efficaces et les plus prompts, irait toujours en augmentant, comme il a fait, jusqu'à l'infini. On verrait naître tous les jours de nouvelles difficultés et de nouveaux incidents par les subtiles interprétations d'un esprit fécond en inventions captieuses, comme il paraît par tous ses écrits.

Ainsi, loin de terminer par un seul coup, en prononçant sur le livre et sur sa doctrine, comme il a été tant de fois promis, les disputes qui mettent le feu dans son royaume, S. M. les verrait croître sous ses yeux, sans que le Pape, à qui il a eu recours avec une révérence et confiance filiale, daignât y apporter le remède.

Ce qui étonne le plus, c'est qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudrait se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume[1] et la Sorbonne, dont deux cent cinquante docteurs viennent encore d'expliquer leurs sentiments.

S. M. ne peut croire que, sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affaiblissement; et l'on voit bien que S. M. ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis, savoir un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, et sur une doctrine qui le divise : toute autre décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance, et qui tient depuis si longtemps toute la chrétienté en attente. Il est visible que ceux qui proposent ce nouveau projet à la fin d'une affaire tant examinée, ne songent pas à l'honneur du Saint Siège, dont ils ne craignent point de commettre l'autorité dans un abîme de difficultés, mais seulement à sauver un livre déjà reconnu digne de censure.

Il serait trop douloureux à S. M. de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme, dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin. Et si elle voit prolonger par des ménagements qu'on ne comprend pas une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura

1. Voir plus haut, p. 55.

à faire, et prendra des résolutions convenables, espérant toujours néanmoins que S. S. ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités[2].

104° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

[16 et 17 mars 1699].

Vous avez très bien fait, Monsieur, de nous avertir si promptement du nouveau piège qu'on vous tend à Rome. Lantivaux a fait une fort grande diligence, car il me rendit avant-hier 14, sur les sept heures du soir, vos lettres du 6 et du 7. Nous n'avons pas perdu de temps de notre côté, car je fus dès hier coucher à Versailles, et ce matin j'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandez. Sa Majesté a compris aisément les inconvénients de ce beau projet, et a pris sur-le-champ le parti de dépêcher un courrier extraordinaire, pour porter encore une lettre de S. M. au Pape[1], et des ordres très pressants, et durs même, au cardinal de Bouillon[2]. M. de Meaux a parlé aussi ce matin au Roi, et a vu comme moi son zèle sur cette affaire. Nous vous écrivons par l'extraordinaire, voyant bien qu'il ne se faut pas fier à l'ordinaire. J'ai fait des plaintes de ce qu'on supprime nos paquets; cela n'est pas permis.

Rien n'est, à mon avis, plus mal imaginé que le nouveau projet qu'on propose : il mettrait un nouveau trouble dans l'Église, au lieu de lui rendre la paix ; car chacun raisonnerait sur ces canons suivant ses préventions et son intérêt. L'auteur prétendrait y trouver la justification de son livre, et les

2. Il est difficile ici de ne pas reconnaître chez les prélats adversaires de Fénelon la pensée de « faire peur » à Rome. Ce mémoire toutefois n'eut aucune influence sur la sentence, qui était déjà rendue lorsqu'il fut écrit. On n'en peut dire autant d'un autre mémoire rédigé par Phelipeaux, qui fut traduit en italien et remis aux cardinaux (Phelipeaux, t. II, p. 246 à 251).

104° — 1. La lettre du 16 mars 1699, donnée p. 435.

2. Voir aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 400, f° 193.

mystiques les plus outrés se croiraient en liberté de soutenir toutes leurs maximes. Le Roi n'aurait pas ce qu'il a demandé et qu'on lui a promis tant de fois, et il aurait la douleur de voir augmenter le mal qu'il a voulu guérir. Il presse, depuis près de deux ans, pour avoir une décision nette et précise; et il n'aurait que des règles générales, qu'il est toujours aisé d'éluder et qui n'attaqueraient pas plus le livre dont est question que les plus anciens ouvrages de mysticité. Je trouve d'ailleurs que ce parti ne convient pas mieux pour la gloire du Pape et l'honneur du Saint Siège : car il ne peut être honorable qu'après avoir fait un examen aussi long et aussi solennel d'un livre qui peut être lu en trois heures, il paraisse à toute l'Eglise qu'on n'ose le juger. Et n'est-ce pas beaucoup commettre l'autorité, que de faire des canons qui ne pourront être reçus qu'avec beaucoup de peine, et seront rejetés apparemment en plusieurs endroits[3]? Les magistrats pourront même s'y opposer, sous prétexte que les formes n'auront pas été gardées : ainsi, en toutes manières, *novissimus error pejor erit priore*[4]. Vous ne sauriez par conséquent trop combattre ce mauvais parti : on vous envoie des forces nouvelles de ce pays-ci pour vous y aider ; c'est pourquoi j'espère que vous en viendrez à bout heureusement.

Je me suis toujours attendu en mon particulier à tous les efforts et les artifices imaginables de la part de la cabale : je compte qu'ils dureront et augmenteront même, s'il est possible, jusqu'à la fin de l'affaire. Il n'y a qu'un jugement définitif, bien clair et bien direct contre le livre, qui puisse les arrêter entièrement : ne cessez donc point de le presser ; nous vous aiderons toujours de ce côté-ci de notre mieux, et j'espère que Dieu soutiendra sa cause.

Vous avez fait un grand coup, d'avoir remis le cardinal Casanate dans la députation dont on l'avait exclu ; cela me fait espérer que ce courrier trouvera le mal réparé.

3. On ne voit pas pourquoi des canons auraient été plutôt rejetés qu'une décision en forme de censure.

4. Matt., XXVII, 64.

M. de Meaux vous envoie la réponse de M. de Chartres[5]. Le courrier va partir, ainsi je finis aujourd'hui 17, et suis toujours, Monsieur, à vous, de tout mon cœur.

Il faut vous dire encore que le retranchement qu'on dit que j'ai fait aux litanies est entièrement faux ; il n'y a pas le plus petit fondement du monde.

105° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

Paris, lundi 23 mars 1699.

J'ai su par deux courriers qui ont été dépêchés de Rome[1], l'un au Roi par M. le cardinal de Bouillon, et l'autre à M. de Meaux par vous, la nouvelle de la condamnation du livre de M. l'archevêque de Cambrai. Je suis très content et fort édifié des termes dans lesquels cette condamnation est conçue ; mais je voudrais qu'elle eût été faite par une bulle et sans le *motu proprio*. Je me réjouis de tout mon cœur avec vous de l'heureuse fin de cette affaire.

106° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

A Paris, ce 24 mars 1699.

Je ne ferai, Monsieur, que me réjouir avec vous de l'heureux succès de vos travaux ; je suis ravi de l'avantage que l'Église y trouve, et j'ai en même temps une fort grande joie de l'honneur qui vous en revient.

En demeurera-t-on au bref ? N'aurons-nous point une bulle[1] ? Cela serait plus authentique et plus conforme à nos usages ; mais nous avons toujours l'essentiel, et c'est beaucoup, attendu les grands efforts de la cabale.

5. Ou plutôt du théologien avoué par M. de Chartres, comme il a été dit, p. 223 et 224.

105° — 1. Sur ces deux courriers, voir p. 340.

106° — 1. Cf. p. 243.

Je n'ai point encore vu M. de Meaux depuis cette bonne nouvelle, parce que je fus avant-hier à Versailles et n'en revins qu'hier au soir. J'espère le voir aujourd'hui, et apprendre par lui le détail que vous lui écrivez. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que le courrier va partir et que je n'en sais pas encore assez.

Je finis en vous assurant, Monsieur, de la part que je prends à votre joie et à votre gloire dans cette affaire, et vous priant de me croire à vous très sincèrement.

107° *L'Abbé Bossuet à Antoine de Noailles.*

Rome, ce 30e mars 1699.

Pardonnez, Monseigneur, si je n'ai pas l'honneur aujourd'hui de vous écrire de ma main. Un rhume très violent, qui me tient dans la tête et qui m'a donné un peu de fièvre, m'empêche de le pouvoir faire.

Je me sers de l'occasion du courrier extraordinaire qui a apporté les ordres que vous savez et les lettres du 16 et du 17 de ce mois, de vous et de M. de Meaux, pour vous écrire. Il a ordre de se tenir prêt à partir cette nuit. M. le cardinal de Bouillon s'était douté du courrier que j'avais envoyé sur le nouveau projet des canons : il n'a pas laissé d'être très surpris et très mortifié d'une réponse si prompte, si nette et si peu pleine de louange de ce projet favori. Le courrier arriva jeudi, 26e de ce mois, et le cardinal alla le lendemain matin chez le Pape, faisant semblant de porter des nouvelles fâcheuses d'Espagne.

Cependant on n'a pas laissé de se douter du vrai sujet de sa mission, et on a su qu'il y avait une nouvelle lettre du Roi au Pape et de nouvelles instances. Quoiqu'il semble que cela soit venu dans un temps où cela paraît inutile, je suis persuadé que, même par rapport aux circonstances présentes, cette nouvelle déclaration fera du bien, faisant connaître plus

107° — L. a n s. Archives départementales, à Melun.

certainement à cette cour qu'elle n'a pas sujet de se repentir d'en avoir trop fait, et qu'elle ne pouvait pas faire moins pour satisfaire les justes et pressantes instances de la France sur un si mauvais livre.

Je ne sais comme M. le cardinal de Bouillon aura tourné le tout au Pape : sans doute il aura fait semblant de ne pas approuver le zèle de ceux qui ont cru devoir avertir en France de ce qui se passait ici. Mais j'espère que le Pape aura bien compris qu'ils y étaient obligés en honneur et en conscience; en tout cas, ils ont voulu n'avoir rien à se reprocher, et n'ont écrit que la pure vérité. J'avais averti le cardinal Spada, il y a huit ou dix jours, du compte que j'avais cru être obligé de rendre en France de ce qui s'était passé sur ce beau projet, afin qu'il ne fût pas étonné des réponses qui pourraient venir là-dessus un peu fortes. Il me dit que j'avais fait mon devoir, et que le tout ayant été réparé par le prompt jugement, cela ne ferait que confirmer le Pape qu'il avait bien fait de se déterminer comme il a fait, et voilà véritablement l'effet que cela doit faire, si l'on ne prend pas plaisir à aigrir l'esprit du Pape. Je n'ai pu encore rien savoir sur ce particulier, ayant été obligé de garder la chambre cinq ou six jours. Je sais que le cardinal de Bouillon a été deux heures enfermé avec le cardinal Spada, pour écrire apparemment de concert sur cela. Je ne veux pas supposer qu'ils n'écrivent pas la vérité.

Avant l'arrivée du courrier, on avait embrouillé de nouveau l'esprit du Pape, qui avait dit, sur la demande qu'on ferait peut-être d'une bulle en forme au lieu d'un bref, qu'il n'en avait déjà que trop fait. Mais ces discours ne signifient pas qu'il ne fasse là-dessus ce qu'il faut, quand on le lui demandera ; ce que je crois qu'on ne doit pas hésiter de faire incessamment, si on ne l'a déjà fait, et qu'on sera ici trop heureux d'accorder plutôt que de ne pas voir mettre à exécution ce décret en France.

Il est très certain que le *motu proprio* n'est essentiel ni aux bulles, ni aux brefs, même par rapport à Rome. Je trouve plusieurs bulles où il n'est point, surtout celles qui ont été publiées en France; et dans celles qui sont faites sans rap-

port à la France, quand on met *ex consilio fratrum*, etc., *auditis*[1], etc., ordinairement on ne met point le *motu proprio*, comme on le peut voir dans la bulle de Molinos, et dans la bulle que ce pape-ci a faite contre le népotisme[2], la plus authentique qui ait jamais été. Et les bulles et brefs où l'on met le *motu proprio*, ordinairement on n'y met pas *auditis cardinalibus*, comme on peut le voir dans le bref de Clément IX pour la condamnation du rituel d'Alet[3], et dans la bulle sur Baius, contre les erreurs de Jansénius[4], et la bulle de ce pape-ci sur la vénalité des charges de la chambre. Pour les brefs sans *motu proprio*, il n'y a qu'à voir le bref de Clément IX contre le Nouveau Testament de Mons, où il est dit *auditis*, etc., sans *motu proprio*; et celui de Clément X, qui contient la suppression des confréries sous le titre de *Bon Pasteur*[5], de l'an 73. Les deux brefs de Clément IX sont de l'an 68.

On peut encore remarquer que, dans les brefs et bulles sans le *motu proprio*, il n'est point nécessaire d'exprimer la réquisition de personne, qui est l'excuse que me voulait d'abord donner le cardinal Albani. Mais cela n'est pas vrai; ils font les brefs et les bulles dans la forme qu'ils veulent, et les doivent faire pour les royaumes étrangers dans les formes

1. Édit. : *auditis cardinalibus*.

2. La bulle *Romanum decet Pontificem*, du 22 juin 1692.

3. Le bref contre le rituel d'Alet, du 20 février 1668, se trouve dans le Bullaire, t. VI, part. 6, in-fol., Rome, 1762, p. 237.

4. Membre de phrase omis par Deforis et biffé au XVIIIe siècle sur l'original. — Dans la bulle *Ex omnibus afflictionibus*, sur Baius, du 1er octobre 1567 (le P. J.-B. Duchesne, *Histoire du Baïanisme*, Douai, 1731, in-4, p. 74), on ne lit pas les mots *motu proprio*; il en est de même de la constitution d'Innocent X contre Jansénius, du 31 mai 1643 (le P. Ét. Dechamps, *De Hæresi Jansenianæ*, Paris, 1728, in-fol., proœm.). Celle qui porte sur la vénalité des charges, *Ad hæc urcit nos*, est du 23 octobre 1692 (Bullaire, Rome, 1754, in-fol., t. IX, p. 177).

5. Le bref contre la version de Mons est du 20 avril 1668. (Bullaire, t. VI, part. 6, p. 254).

Le bref du 15 décembre 1673, supprimant diverses confréries érigées *sub invocatione Sanctissimi Sacramenti, Beatæ Mariæ Virginis immaculatæ et sancti Josephi sub titulo Gregis boni Pastoris* (dans le Bullaire, Rome, 1733, in-fol., t. VII, p. 241).

requises dans ces royaumes ; et ainsi, si le *motu proprio* et la forme de bref font de la peine en France, on ne doit pas hésiter à demander ici ce qui convient, et on ne doit pas hésiter ici à le donner.

J'ai reçu par le courrier ordinaire la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 9.

M. Giori mérite remerciement en forme pour le zèle et la sincérité avec laquelle il s'est conduit dans cette affaire, ce qui n'est pas peu pour un Italien.

Vous aurez bientôt à Paris M. le prince de Vaïni, qui n'a rien oublié non plus de ce qui dépendait de lui. Le cardinal de Bouillon s'attend qu'il dira beaucoup de bien de lui ; mais je crois qu'il connaîtra assez bien le terrain pour ne pas exagérer, de peur de n'être pas cru.

Les jésuites sont plus abattus du coup qu'aucuns : il semble que chacun d'eux a été condamné dans la personne de M. de Cambrai; cela est visible.

Vous recevrez en même temps que ce paquet la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a huit jours par le dernier ordinaire[6] ; ce qui fait que je n'en répète rien ici.

Par tout ce qui m'est revenu, depuis près de deux ans que cette affaire dure, il me paraît certain que M. le nonce s'est conduit, par rapport aux évêques, au Roi et au Pape, comme il convenait pour le bien de l'affaire et l'honneur du Saint Siège. Cela était bien nécessaire ; et sans cela il y avait tout à craindre de la terrible prévention du Pape, qui malgré tout cela a pensé faire bien du mal.

On vient de m'assurer de très bonne part que le Pape est très fâché de n'avoir pas fait une bulle en forme, pour n'avoir pas à recommencer. Le cardinal Albani en veut faire retomber la faute sur le cardinal Casanate, mais sans fondement, ce dernier ayant toujours eu en vue une bulle, dont j'ai vu le projet; mais, voyant que le cardinal Albani voulait absolument entrer dans cette affaire, il l'a laissé faire un plat de son métier, c'est-à-dire un bref aux secrétaires des Brefs.

6. Cette lettre est perdue.

La reine de Pologne et le cardinal son père font le spectacle de Rome depuis huit jours. Il y a eu ce matin consistoire, et le Pape a donné le chapeau au cardinal Morigia et au cardinal d'Arquien ou de La Grange. La goutte a pris cette nuit à ce cardinal et l'a empêché de faire le jeune homme à cette cérémonie.

Pendant que j'écrivais cette lettre, le R. P. Cambolas est venu me voir, et m'a dit un fait qui est arrivé ici ce matin, assez curieux. Le prieur du couvent où il habite avec le général, et qui est en même temps curé de la paroisse, lui a dit avoir exhorté ce matin à la mort un jeune prêtre de vingt-cinq ans, auquel il a entendu faire comme un acte d'amour parfait le sacrifice absolu de son éternité, demandant en termes formels à Dieu qu'il le damnât, afin que sa justice et sa gloire en parussent davantage. Ce bon Père a été effrayé d'une pareille disposition ; et ce n'a pas été sans peine qu'il a fait faire au mourant des actes de foi, d'espérance, et des demandes expresses du salut ; après quoi il lui a administré les sacrements, et il est mort. Au sortir de là, ce religieux a raconté le tout à son général, au P. Cambolas et à plusieurs autres des principaux religieux. Le fait est constant et me confirme dans le soupçon que j'ai toujours eu, que cette pernicieuse doctrine est plus enracinée dans Rome qu'on ne croit. Plût à Dieu qu'elle ne le soit pas autant en France !

108° *Innocent XII à Louis XIV.*

Charissime in Christo Fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Novum ac praeclarum specimen illius pietatis, quam semper Majestas tua profert, potissimum vero ubi de catholicae veritatis integritate agitur, percepimus ex egregiis tuis ad nos litteris, sexta decima labentis martii datis[1], quibus

108° — L'original, aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 223.

1. Cette lettre était arrivée à Rome le 26 mars. Elle a donc été sans influence sur la condamnation, qui avait été prononcée le 13

profiteris te summo studio præstolari hujus sanctæ Sedis judicium super doctrina contenta in libro antistitis Cameracensis, atque a nobis enixe postulas ut moram omnem atque obicem, si quem forte ab aliquibus interponi contigisset, quominus definita prodiret sententia, removere auctoritate nostra velimus. Sane ex ipso decreto, quod nuper evulgari, statimque ad te[2] deferri jussimus, te jam cognovisse arbitramur, quæ fuerit ea in re obeundi muneris nostri justisque petitionibus tuis annuendi pontificia nostra sollicitudo ; cui profecto respondisse zelum eorum[3] quibus, aut discutiendi, aut promovendi hujusmodi negotii provincia demandata erat, persuasum te esse omnino volumus. Majestati interim tuæ uberrimam bonorum copiam ab eorumdem largitore Deo precamur, et apostolicam benedictionem amantissime impertimur.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 31 martii 1699, pontificatus nostri anno octavo.

Ulysses-Josephus Gozzadinus.

109° *Fénelon à l'évêque d'Arras.*
(Extrait)

[2 avril.]

Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire grossièrement que vous avez été trop réservé en gardant le silence. Qui est-

2. On a vu plus haut, p. 268, que Louis XIV fut mécontent de n'avoir pas été averti personnellement par le Pape.

3. Et parmi eux, le Pape entendait le cardinal de Bouillon (Phelipeaux, t. II, p. 265).

109° — Publiée d'abord dans l'*Histoire de la vie de Fénelon* par le chevalier de Ramsay, La Haye, 1723, in-12, p. 72. — M. d'Arras, n'ayant osé s'informer lui-même des dispositions de Fénelon, « écrivit au marquis de Montbron, leur ami commun, qui est sur les lieux, pour le prier de lui mander toutes les démarches que M. de Cambrai ferait après la réception de la bulle : celui-ci lui ayant communiqué la lettre, il (*M. de Cambrai*) a fait lui-même la réponse » (Lettre de

ce qui me parlera, si ce n'est vous, qui êtes l'ancien de notre province? Il n'y a rien, Monseigneur, que vous ne me puissiez dire sans aucun ménagement. Quoique je sente[1] ce qui vient d'être fait, je dois néanmoins vous dire que je me sens plus en paix que je n'y étais il y a quinze jours. Toute ma conduite est décidée. Mon supérieur, en décidant, a déchargé ma conscience. Il ne me reste plus qu'à me soumettre, à me taire et à porter ma croix dans le silence. Oserai-je vous dire que c'est un état qui porte avec lui la consolation, pour un homme droit qui ne veut regarder que Dieu et qui ne tient point au monde?. Mon mandement est devenu, Dieu merci, mon unique affaire, et il est déjà fait. J'ai tâché de choisir les termes les plus courts, les plus simples et les plus absolus. Il serait déjà publié, si je n'attendais les ordres du Roi, que j'ai demandés à M. de Barbezieux, pour ne point blesser les usages du royaume par rapport à la réception des bulles et autres actes juridiques de Rome[2]. Voilà, Monseigneur, l'unique raison qui retarde la publication de mon mandement. Il coûte, sans doute, de s'humilier; mais la moindre résistance au Saint Siège coûterait cent fois davantage à mon cœur; et j'avoue que je ne puis comprendre qu'il y ait à hésiter en une telle occasion. On souffre, mais on ne délibère pas un moment. Je serai, etc.

l'abbé Viguier, 12 avril 1699, dans les *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français*, 1840, p. [illegible]). L'évêque d'Arras, comme on l'a vu, communiqua à Bossuet la lettre de Fénelon, qui fut publiée dans la Gazette de La Haye du 20 avril (Cf. Phelipeaux, t. II, p. [illegible]). La date est fournie par le recueil de Ledieu (ms. de Saint-Sulpice).

1. Ce texte présente avec celui de la Gazette de La Haye de légères différences, que Ledieu (Recueil ms., à Saint-Sulpice) suppose dues à une main amie et destinées à adoucir comme à améliorer la rédaction de Fénelon. Par exemple : « Le terme *grossièrement* est retranché » ainsi que les expressions : *à me taire, les plus courts*. » Et au lieu de *quoique je sente*, on a mis pour adoucir : *quoique je suis touché* », etc.

2. « Je n'ai garde de donner cette prise à mes parties, qui ne manqueraient pas de dire que je suis un mauvais Français » (Fénelon à Chantérac, 3 avril 1699, *Correspondance*, t. X, p. 466).

110° *Fénelon à Innocent XII.*

Sanctissime Pater,

Audita Beatitudinis Vestræ de meo libello sententia, verba mea dolore plena sunt; sed animi submissio et docilitas dolorem superant. Non jam commemoro innocentiam, probra, totque explicationes ad purgandam doctrinam scriptas. Præterita omnia omitto loqui. Jam apparavi Mandatum per totam hanc diœcesim propagandum, quo censuræ apostolicæ humillime adhærens, libellum cum viginti tribus propositionibus excerptis, simpliciter, absolute et absque ulla vel restrictionis umbra condemnabo, eadem pœna prohibens ne quis hujus diœcesis libellum aut legat, aut domi servet. Quod Mandatum, Sanctissime Pater, in lucem edere certum est, simul atque id mihi per Regem licere rescivero. Tum in me nihil moræ erit, quominus id intimæ et plenissimæ submissionis specimen per omnes Ecclesias, necnon et per gentes hæreticas disseminetur. Nunquam enim me pudebit a Petri successore corrigi, cui fratres confirmandi partes commissæ sunt, ad servandam sanorum verborum formam. Igitur libellus in perpetuum reprobetur; intra paucissimos dies id ratum faciam. Nulla erit distinctionis umbra levissima, qua decretum eludi possit, aut tantula excusatio unquam adhibeatur. Vereor equidem, uti par est, ne Beatitudini Vestræ sollicitudine omnium Ecclesiarum occupatæ molestus sim. Verum ubi Mandatum ad illius pedes brevi mittendum, ut submissionis absolutæ signum, benigne acceperit, meum erit ærumnas omnes silentio perferre. Summa cum observantia et devoto animi cultu ero in perpetuum, Sanctissime Pater, Beatitudinis Vestræ humillimus, obedientissimus et devotissimus servus ac filius.

Franciscus, archiep. Cameracensis.

Cameraci, 4 aprilis 1699.

110° — Affaires étrangères, *Rome*, t. 395, f° 176.

111° *Louis XIV à Innocent XII.*

A Versailles, ce 6 avril 1699.

Très saint Père, après avoir reçu par le nonce de Votre Sainteté la part qu'elle m'a fait donner de son jugement sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je n'ai pas voulu différer à la remercier des peines et de l'application que le zèle infatigable de Votre Béatitude lui a fait apporter à la discussion de cette affaire. Les instances que j'ai faites à Votre Sainteté pour terminer au plus tôt cette dispute, étaient fondées sur la parfaite connaissance que j'avais du préjudice qu'elle causait au bien de l'Eglise. L'intérêt que je prends à sa tranquillité m'oblige également à rendre des actions de grâces à Votre Béatitude, de l'avoir enfin procurée. Il me reste à souhaiter que Votre Sainteté puisse voir longtemps l'heureux fruit des soins qu'elle donne au gouvernement de l'Eglise, et qu'il plaise à Dieu d'accorder aux prières des fidèles la conservation d'un aussi grand Pape. Votre Sainteté doit être persuadée que j'y prends un intérêt particulier et personnel, et que je suis avec vénération, Très saint Père, votre très dévot fils.

LOUIS.

112° *Antoine de Noailles à l'Abbé Bossuet.*

6 avril 1699.

J'ai reçu votre lettre[1] du 17, Monsieur, et j'ai lu celle que vous avez écrite à M. de Meaux. Je me remets à ce qu'il vous mandera : nous travaillons à suppléer aux défauts du

111° — Publiée pour la première fois dans la *Relation* de Phelypeaux, t. II, p. 269. La minute ne se trouve pas aux Affaires étrangères.

112° — 1. Cette lettre n'a pas été conservée.

bref, et j'espère que nous en viendrons à bout. On nous donne de la peine de gaieté de cœur, car on aurait pu fort aisément éviter les fautes qu'on a faites; on les a laissé faire de propos délibéré pour nous faire incidenter, mais le fond doit emporter la forme dans une occasion aussi importante.

Le P. Roslet est fort content de vous; je suis fort aise que vous le soyez de lui. Je lui ai toujours recommandé de prendre des mesures avec vous; Dieu les a bénites, il faut l'en louer. Croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

113° *Fénelon à Innocent XII.*

Cameraci, 10 aprilis 1699.

Sanctissime Pater,

Mandatum quod jam per hanc diœcesim propalatur ad Beatitudinis Vestræ pedes humillime sisto, ut certior fiat me apostolico Brevi, quo libellus *de Sanctorum placitis*, etc. damnatus est, plenissime, simplicissime et absque ulla restrictione adhærere. Ex scriptis apologeticis per biennium excusis, ni fallor, innotuit me, in edendo libello, illusioni patrocinari nullatenus voluisse, imo fuisse infensissimum. Insuper, ut iisdem scriptis declaravi, nihil certe piguisset ab eo tuendo desistere, ad pacem componendam. Verum, Sanctissime Pater, religio vetuit ne alienæ sententiæ, reluctante conscientia, obsequerer, ad repudiandum uniformem, ut mihi tum videbatur, tot sanctorum cujusque ætatis sermonem, nisi Sedis apostolicæ auctoritas accederet. Etenim testis est mihi cordium scrutator et judex Deus, id potissimum mihi cordi fuisse, ut sanctorum experimenta et dicta, in libello simpliciter relata, plerumque temperarentur. Unde arbitrabar me abunde consuluisse ne textus unquam trahi posset ad sensum alienum ab eo quem in apologeticis scriptis ingenue et con-

113° — Voir Phelipeaux, t. II, p. 275 à 279.

stanter asserui. Verumtamen, Sactissime Pater, jam meum est credere mentem meam eo in libello male esse explicitam, meque in cautionibus adversus errorem adhibendis proposito arduo excidisse. Ad hoc fatendum facile me movet tanta auctoritas, quam suscipiens tantulas ingenii vires nihili facio. Igitur nihil queror, nihil postulo, Sanctissime Pater. Hoc unum mihi solatio erit, scilicet tribulationem humili et obedienti animo, quoad vixero, perferre. Eadem prorsus erit semper, Deo dante, erga Sedem apostolicam reverentia et devotio, idem constans erga Ecclesiam matrem et magistram amor filialis. Easdem preces singulis diebus fundam ut piissimus Pontifex gregem Dominicum fructuose, pacifice ac diutissime pascat. Æternum ero intima cum observantia et religioso animi cultu, Sanctissime Pater, etc.

114° *Le Cardinal d'Estrées à l'Abbé Bossuet.*

Paris, ce 13 avril 1699

Je vous suis très obligé, Monsieur, des marques qu'il vous a plu de me donner de votre souvenir par votre lettre du 31 mars. J'ai entretenu à fond et avec beaucoup de plaisir M. des Roches[1] de tout ce qui s'est passé dans cette affaire également importante et épineuse. Vous avez eu à combattre jusqu'aux derniers moments; mais enfin le succès vous a bien récompensé de toutes vos peines. Je me propose un grand plaisir à votre retour, que je vois proche, qui sera de repasser avec vous toutes ces matières et les particularités d'une cour qui me sont assez présentes[2]. Je n'en aurai pas un moins sensible de voir à votre arrivée les marques d'estime et d'approbation que Sa Majesté donnera à votre conduite, et que tous les honnêtes gens suivent[3] déjà dans le

114° — 1. Pseudonyme de Madot. Cf. p. 370.

2. Le cardinal d'Estrées avait été, à Rome, chargé d'une mission par le gouvernement français, puis attaché à l'ambassade du duc, son frère. Cf. t. I, p. 252.

3. Cette leçon de Detorsis est peu satisfaisante.

monde. On ne peut être avec plus de passion que je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur,

Le Cardinal D'ESTRÉES.

115° *L'Archevêque de Reims à l'Abbé Bossuet.*

A Reims, lundi 13 avril 1699.

Ce mot n'est que pour accuser la réception de votre lettre du 17 de ce mois[1] et pour vous dire que j'ai laissé Monsieur votre oncle à Paris très bien remis d'une légère indisposition[2]. Il doit être à Meaux d'avant-hier; il retournera à Paris le lendemain des fêtes de Pâques. Pour moi, je resterai ici jusques à la Pentecôte; je compte que je vous trouverai à Paris, où vous ne pouvez à mon sens trop tôt revenir.

Je suis toujours entièrement à vous.

L'ARCH. DUC DE REIMS.

116° *Lettre circulaire du Roi aux Métropolitains.*

Monsieur l'Archevêque de..., (ou Mon Cousin, à ceux qui sont cardinaux ou pairs).

Le sieur archevêque de Cambrai ayant porté devant notre Saint Père le Pape le jugement[1] des plaintes qu'avait excitées

115° — L. a. s. Bibl. Nationale, ms. f. fr. 24208, f° 21.

1. Du mois de mars, jour où l'abbé Bossuet envoyait également une lettre à l'archevêque de Paris et à son oncle (p. 227, 242 et 449).

2. Voir plus haut, p. 290.

116° — Imprimée dans le procès-verbal de l'assemblée du Clergé, de 1700, et contresignée par l'un ou l'autre des quatre secrétaires d'État, suivant les provinces de son ressort.

1. Le Roi déclare ici que l'initiative d'un recours à Rome est venue de Fénelon, et Bossuet a dit la même chose (tome X, p. 339, et *Relation sur le quiétisme*, sect. VII, 18). Mais cela n'est vrai que si on l'entend de la consultation demandée officieusement par Fénelon, qui voulait ainsi couper court aux protestations soulevées par son livre. L'archevêque de Cambrai l'a expliqué (*Réponse à la Relation*, LXXXII, dans ses *Œuvres*, t. VI, p. 490), disant qu'il avait écrit

en différents endroits de mon royaume, et particulièrement en ma bonne ville de Paris, le livre qu'il y avait fait imprimer en l'année 1697 sous le titre d'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, Sa Sainteté l'aurait fait examiner avec tout le temps, l'exactitude et l'attention que pouvaient désirer l'importance de sa matière et le caractère de son auteur, et l'aurait enfin condamné par sa constitution en forme de bref du 12 mars dernier, dont le sieur Delphini, son nonce, me serait venu informer par ses ordres et m'aurait présenté en même temps un exemplaire de ladite constitution ; et j'ai appris dans la suite que le sieur archevêque de Cambrai, en ayant été informé, avait voulu être le premier à reconnaître la justice de cette condamnation et réparer par la promptitude de sa soumission le malheur qu'il avait eu de l'attirer par les propositions qui étaient contenues dans son livre. Et comme il est également de mon devoir et de mon inclination d'employer la puissance qu'il a plu à Dieu de me donner pour maintenir la pureté de la foi et d'appuyer d'une protection singulière tout ce qui peut y contribuer, je vous adresse une copie de ladite constitution de notre Saint Père le Pape, vous admonestant et néanmoins enjoignant d'assembler le plus tôt qu'il vous sera

au Pape une « lettre de soumission » et lui avait demandé, au cas où S.S. aurait déjà vu son livre, de ne pas le condamner sans l'entendre. En fait, dans le bref expédié le 11 juin 1697, en réponse au prélat (dans sa *Correspondance*, t. VII, p. 462), il n'est pas question d'une décision juridique. Et dans sa lettre au Nonce (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 521), l'archevêque de Cambrai, s'excusant d'avoir tardé six mois à envoyer au Pape les éclaircissements qu'il avait promis pour qu'on pût juger de l'orthodoxie de son livre, écrit que ses confrères l'ont retenu dans l'espérance de terminer les choses d'une *manière pacifique*. Toutefois, dans les assemblées provinciales réunies pour la réception du bref, les évêques constatent que, par la démarche de Fénelon, le Saint Siège s'était trouvé saisi de la cause, de telle sorte qu'il n'était plus au pouvoir du Roi et des évêques de la faire juger d'abord en France suivant les anciens usages. C'est seulement au mois de juillet 1697, que, ne pouvant triompher des résistances de Fénelon, Bossuet et ses alliés firent intervenir le Roi, et que celui-ci demanda au Pape de se prononcer. Ni dans la lettre de Louis XIV au Pape, du

possible les sieurs évêques suffragants de votre métropole, afin que vous puissiez recevoir et accepter ladite constitution avec le respect qui est dû à notre Saint Père le Pape et convenir ensemble des moyens que vous estimerez les plus propres pour la faire exécuter ponctuellement et d'une manière uniforme dans tous les diocèses, et qu'après que j'aurai été informé de l'acceptation qui en aura été faite et des résolutions qui auront été prises dans toutes les assemblées qui seront tenues à cette fin, je fasse expédier mes lettres patentes pour la publication et exécution de ladite constitution dans toute l'étendue de mon royaume, terres et pays de mon obéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde[2]. Écrit à Versailles le

26 juillet 1697, ni dans le mémoire de Bossuet dont elle est inspirée (dans notre tome VIII, p. 520 et 521), il n'est fait mention d'aucune démarche de Fénelon, mais seulement de l'examen de son livre ordonné par le Roi et de la décision des évêques. De plus, répondant à Louis XIV, le 10 septembre 1697 (dans notre tome VIII, p. 522), le Pape dit en propres termes : « ...*ad nostrum et hujus Sanctæ Sedis judicium deferri curaveris* ». L'intervention des évêques à Rome contre leur confrère, par l'intermédiaire du Roi, à partir du mois de juillet 1697, est constatée par la *Correspondance de Bossuet* (tome VIII, p. 266, 269, 274, 290 et 305). En outre, Bossuet écrit le 7 juillet 1698 (dans notre tome X, p. 43) qu'on blâme les prélats adversaires de Fénelon de s'être adressés à Rome, et il ajoute qu'il a, « plus que personne, donné le conseil de consulter Rome et conseillé plus que jamais de s'en tenir là ». C'est seulement lorsque la lettre du Roi eut été communiquée au Saint Office que cette congrégation nomma des examinateurs et que le Pape se décida à porter sur les *Maximes* un jugement *ex cathedra* (Voir t. VIII, p. 347 et 348, et Phelipeaux, t. I, p. 339 et 340).

2. L'assemblée de 1700 remarque sur cette circulaire : « Toutes les paroles de cette lettre du Roi aux métropolitains sont dictées par la religion et par la sagesse ; mais ce qu'elle a de plus remarquable, c'est que S. M. voulut exprimer que ce serait seulement après qu'elle aurait été informée de l'acceptation de la constitution et des résolutions qui auraient été prises dans toutes les provinces ecclésiastiques, qu'elle ferait expédier ses lettres patentes *pour la publication et exécution de la même constitution par tout son royaume*.. Par cet moyen, dans une matière où il s'agissait de la foi, ce prince aussi habile et intelligent que pieux sut sagement prendre le parti que lui

vingt-deuxième jour d'avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

LOUIS.

117° *Innocent XII à Louis XIV.*

INNOCENTIUS P. P. XII.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Nihil paternæ nostræ sollicitudini gratius accidere poterat quam ex Majestatis tuæ nuperis ad Nos litteris percipere judicium super libro antistitis Cameracensis a Nobis prolatum, in quo quidem ferendo Deum Optimum Maximum, de cujus ore omnis sapientia procedit, unice Nobis proposuimus, piissimis tuis votis, quibus enatas inde contentiones sedari et conscientiarum tranquillitati opportune per Nos consuli efflagitaveras, apprime respondere. Tunc enim maxime lætandum Nobis esse intelligimus, ubi et Pastoralis muneris nostri partes [Nos] pro viribus implevisse, ac devotionis tuæ, qui totus es in catholica veritate tuenda, fideique orthodoxæ integritate servanda religiosis desideriis satisfecisse deprehendimus. Uberem interea pro eximiis tuis in hanc Sanctam Sedem promeritis, quibus in dies augeris, bonorum copiam ab eorumdem largitore Deo tibi ex animo precamur, et Majestati tuæ, quam paterne complectimur, Apostolicam benedictionem amantissime impertimur.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris, die XXVIII Aprilis MDCXCIX, Pontificatus Nostri Anno octavo.

Ulysses Joseph GOZZADINUS.

inspirait la religion, et voulut que le sentiment des évêques précédât ses lettres patentes. »

117° — Affaires étrangères, *Rome*, t. 401, f° 59; t. 395, p. 280. Inédite.

III

Mémoires et écrits divers sur le quiétisme

1° *Consultation des docteurs de Paris sur le livre des Maximes.*

Cet acte est qualifié de censure dans la correspondance de Bossuet (lettre du 16 février 1699) comme dans ses *Passages éclaircis*; et la conclusion : *Datum in Sorbona,* etc., pouvait faire croire au public mal informé des usages de la Faculté que c'était un jugement collectif et solennel prononcé à la majorité des voix après examen et discussion publique dans les assemblées des docteurs, ainsi qu'il fut pratiqué à l'occasion du livre de Marie d'Agreda. La pièce émanait de l'archevêché et était due à la collaboration de Pirot et de François Vivant, curé de Saint-Leu, quel que soit celui des deux qui y ait eu la part principale, et c'est individuellement et en dehors des séances que les docteurs furent sollicités d'y apposer leur signature.

Répondant à Fénelon qui l'accusait d'être l'auteur de cette censure, l'évêque de Meaux affirma qu'il y était complètement étranger. « Ces douze propositions, écrit-il, ont été extraites, qualifiées et signées sans que j'en aie seulement entendu parler[1] ». Mais, comme on l'a vu par plusieurs de

1° — 1. *Les Passages éclaircis* (mars 1699), Avertissement ; cf. lettre du 23 février 1699, p. 156.

ses lettres, cette assertion ne peut s'entendre que des soixante premières signatures; car, une fois mis au courant, il approuva ce qui avait été fait et s'intéressa[2] aux adhésions qu'on recueillit après coup et qui furent à plusieurs reprises envoyées à Rome aux agents de l'archevêque de Paris, jusqu'au nombre de cent quatre-vingt-dix.

L'idée de cette manifestation avait été suggérée, comme le dit Noailles, par l'abbé Bossuet et par le P. Roslet, à qui elle avait été inspirée par Maille[3]. On commença à la mettre à exécution au mois d'octobre 1698; on recueillait encore des suffrages en janvier 1699.

Fénelon et ses amis la présentèrent comme injurieuse au Saint Siège, dont on prévenait le jugement[4], etc.; et on a vu comment l'évêque de Meaux et ses alliés dissipèrent l'impression fâcheuse produite dans le premier moment par l'attitude des docteurs de Paris sur certains cardinaux et théologiens romains[5].

Quoique les douze propositions soumises aux docteurs de Paris ressemblent fort à celles qui furent censurées à Rome, Fénelon s'est appliqué à les justifier au point de vue de la théologie[6]. Ce sont, dit-il, des citations pour la plupart tronquées et arbitrairement séparées du contexte qui les explique. De plus, il énumère les raisons extrinsèques qui pouvaient enlever de son autorité à la signature des docteurs. Ces raisons

2. Voir la lettre du 27 janvier 1699, p. 101, et la *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 537.

3. Ce fut, comme on l'a vu, t. X, p. 255, sur un désir exprimé par le cardinal Casanate et pour répondre au bruit répandu dans Rome que les docteurs de Paris, surtout les religieux, étaient favorables au livre des *Maximes des saints* (Cf. t. X, p. 294 et 434).

4. *Correspondance de Fénelon*, t. IX, p. 535 et suiv.; 547 et suiv.; 550 et suiv.; t. X, p. 31, 32, 61 et suiv.; 105, 280 et suiv., 299.

5. Cf. Phelipeaux, *Relation*, t. II, p. 170, 176, et plus haut, p. 291, 298.

6. *Lettres à M. l'évêque de Meaux sur les douze propositions qu'il veut faire censurer par les docteurs de Paris* (s. l. n. d., premiers jours de février 1699, in-8).

se retrouvent dans les lettres[7] du docteur René de Berlize[8]; elles sont aussi développées en deux mémoires, dont le premier fut imprimé par les soins de Fénelon[9].

L'auteur de ces mémoires remarque, entre autres choses, que l'on a fait signer beaucoup de docteurs n'ayant pas voix délibérative dans les assemblées de la Faculté, religieux mendiants en grand nombre, jeunes docteurs[10], ou docteurs non résomptés, c'est-à-dire, comme on l'entendait alors, qui, ne comptant pas plus de six années de doctorat, n'étaient pas

7. Dans la *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 280, 310; cf. les lettres de Fénelon, *ibid.*, p. 314 et 347, et un écrit du temps reproduit au tome IX, p. 550 : *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis*, parue en 1698, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 29 p. in-12.

8. Il a été parlé de ce docteur, plus haut, p. 66.

9. Bibliothèque Nationale, Ld 5485, in-8; *Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 245 et 282. Ces mémoires, envoyés à Cambrai par Berlize, sont dus, selon lui, « à un vénérable docteur que l'abbé de Chantérac connaissait depuis quarante ans » (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 26 et 238). Ceci pourrait convenir à Guillaume de Lestocq, professeur royal, ou à François Joisel, qui n'ont pas signé la consultation (Joisel avait été, comme Berlize, exilé en 1682, pour son opposition aux quatre articles, comme on le voit dans Ch. Gérin (*Recherches sur l'assemblée de 1682*, p. 508, 542 et 551); mais il faut plus probablement entendre par là Berlize lui-même, qui, dans les lettres échangées entre lui et l'abbé de Beaumont, est désigné sous le pseudonyme de *Vénérable*, comme Fénelon sous celui de *Grand duc*.

10. Vérification faite, on relève les noms de quarante et un docteurs ayant pris le bonnet dans les six dernières années et ceux d'au moins quarante-huit religieux, dont neuf jacobins, six carmes, huit augustins, treize franciscains, cinq victorins, deux prémontrés, et cinq religieux d'autres ordres. Les six ou sept docteurs de la Compagnie de Saint-Sulpice qui se trouvaient alors au séminaire ou à la paroisse s'abstinrent de signer; mais plusieurs anciens élèves du séminaire figurent sur la liste.

La résompte, établie depuis 1676 pour restreindre le nombre des docteurs délibérant dans les réunions de la Faculté, se soutenait six années après la licence. Les docteurs devaient subir cette dernière épreuve, s'ils voulaient présider aux thèses, être admis aux suffrages dans les assemblées et participer aux autres droits de la Faculté.

admis à siéger dans les assemblées. Si intéressantes qu'elles soient, ces remarques n'auraient eu toute leur valeur qu'appliquées à un jugement officiel de la Faculté; mais il ne s'agissait que d'une simple consultation. Bossuet s'est expliqué là-dessus dans ses *Passages éclaircis*, et Fénelon y est revenu dans sa seconde lettre en réponse à cet ouvrage[11].

Animadversio plurium doctorum e Facultate theologiæ Parisiensis in diversas propositiones excerptas e libro cui titulus: Explication des Maximes des Saints, etc.[12].

Oblatæ fuerunt subsignatis e sacra Facultate Parisiensi doctoribus theologis propositiones nonnullæ, extractae ex libro cui titulus est: *Explication des Maximes des saints sur la vie intérieure, par Messire François de Salignac Fénelon*, etc.;

11. Voir les Mémoires de d'Avrigny, t. IV, p. 130. Fénelon eut l'idée de faire revenir un certain nombre de docteurs sur leur signature, et, à cet effet, il avait rédigé le projet de rétractation suivant: « Je reconnais devant Dieu que j'ai souscrit à l'avis doctrinal contre M. l'archevêque de Cambrai avec trop de déférence pour la grande autorité de ceux de la part de qui cet acte m'a été présenté et sans avoir approfondi la matière. Il me paraît qu'on ne peut juger équitablement des expressions de ce prélat sans avoir examiné en détail leur juste valeur sur le langage des saints auteurs ascétiques que l'Église a tant de fois autorisé, et que c'est sur le vrai sens de ce langage qu'il faudrait s'éclaircir si le livre de M. de Cambrai blesse les dogmes de la foi. De plus, il est nécessaire d'examiner toutes les défenses de ce prélat pour mieux remarquer la force ou l'insuffisance des correctifs qu'il prétend avoir répandus dans tout son livre. C'est cette étude particulière que je n'ai pas eu le temps de faire. Je me suis contenté de souscrire, y étant déterminé par une crainte générale de l'illusion sur laquelle on alarme l'Église dans une matière si obscure et si délicate, par l'exemple des autres docteurs qui ont signé avant moi » (Bibliothèque de la ville de Nantes, collection Labouchère, ms. fr. 673, pièce 120).

12. Affaires étrangères, *Rome*, t. 391, f° 135 (où se trouve le texte sans les signatures). Copie dans le recueil de Ledieu, à Saint-Sulpice, avec le nom des docteurs de la main du secrétaire de Bossuet.

quæsitumque est ab illis quid sentirent de hisce propositionibus ac de libro ipso. Hi vero ista respondent atque censent.

PRIMA PROPOSITIO.

On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre :... ni la crainte des châtiments, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant (*Maximes des saints*, pag. 10).

Hæc et alia verba similia, quibus auctor describit quintum amorem Dei, si intelligantur de actu aut habitu amoris seu charitatis puræ, eo præsertim fallunt et inducunt in errorem, quod novam ac diversam constituere videantur amoris hujus speciem ab ea quæ quarto loco designata est, et dicta amor charitatis et verus amor justificans. Intellecta autem, ut videntur intelligenda, de statu quodam eorum justorum qui perfectissime ac purissime amant Deum, falsa sunt, erronea, doctrinæ Molinosi affinia, aliena a doctrina concilii Tridentini declarantis bene operantibus usque in finem, adeoque et perfectis, proponendam esse vitam æternam tanquam mercedem (Sess. VI, cap. XVI).

II^a PROPOS.

L'âme fidèle peut aimer Dieu avec un tel désintéressement, que cette vue de Dieu béatifiant n'augmente en rien l'amour qu'elle a pour lui sans penser à soi ; et qu'elle l'aimerait tout autant, s'il ne devait jamais être sa béatitude (*P.* 28).

Hæc propositio, quæ animæ fidelis perfectionem in eo constituit, ut amor quo Deum diligit nullatenus augeatur intuitu seu consideratione Dei ut beatificantis, falsa est, piarum aurium offensiva, temeraria ; vim tollit motivi seu incentivi ad inflammandum Dei amorem efficacissimi, et excludit e numero perfectorum Mosem, Psalmistam ac Apostolum, qui (quod de Mose ac de Psalmista observat con-

cilium Tridentinum[13]) remunerationis, retributionis et coronæ intuitu egerunt, et sese ad currendum in stadio adeoque ad amandum cohortati sunt.

III^a PROPOS.

L'âme résignée... soumet et subordonne ses désirs intéressés à la volonté de Dieu, qu'elle préfère à son intérêt... L'âme indifférente... n'a plus de désirs intéressés à soumettre[14], parce qu'elle n'a plus aucun désir intéressé. Il est vrai qu'il lui reste encore des inclinations et des répugnances involontaires qu'elle soumet, mais elle n'a plus de désirs volontaires et délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grâce (*P.* 49, 50).

Hæc propositio, quatenus a statu perfecto, seu sanctæ, ut loquitur auctor, indifferentiæ, excludit desideria voluntaria ac deliberata proprii boni, etiam ea quæ voluntati Dei subjecta et subordinata sint, falsa est, erronea et vicina damnatis erroribus Molinosi (Prop. XII).

IV^a PROPOS.

En cet état, on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts; mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions pour lui (*Pag.* 52).

Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires (*P.* 272).

Hæ propositiones, quæ motiva omnia, alia ab unico mo-

13. Sess. VI, cap. XI; Hebr., XI, 27; Ps. CXVIII, 112; I Tim., VI, 8.

14. Le texte reproduit par Fénelon dans la première *Lettre sur douze propositions* est un peu différent, sans doute par suite de l'inexactitude de son copiste.

tivo amoris puri, et ipsum desiderium salutis, ut est propria salus ac merces æterna, a statu perfecto excludunt, et solam in eo admittunt voluntatem et unicum motivum, ut glorificetur Deus et voluntas ejus impleatur, falsæ sunt, erroneæ, adversæ concilio Tridentino, et injuriosæ in eos sanctos, qui, eodem teste concilio[15], sese ad currendum in stadio cohortando, cum hoc imprimis ut glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.

V^a PROPOS.

Il ne faut supposer ces épreuves extrêmes que dans un très petit nombre d'âmes très pures et très mortifiées, en qui la chair est depuis longtemps entièrement soumise à l'esprit (*P.* 76).

Hæc propositio, quatenus aliquos sic vivere supponit in quibus caro a longo tempore omnino subdita sit spiritui, falsa est, temeraria, adversa et injuria Apostolo, qui et testatur de seipso videre se legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ, et de omnibus generaliter pronuntiat quod caro concupiscit adversus spiritum; quinquagesimæ quintæ e damnatis propositionibus consona, et ex qua periculum est, ne quis idem colligat quod ex illa inferebant beguardi et beguinæ, de homine statum perfectionis assecuto sic asserentes: « Tunc sensualitas ita est perfecte spiritui et rationi subjecta, quod homo potest libere concedere corpori quidquid placet » (S. Antonin., in III part. *Hist.*, tit. XXI, cap. III).

Cæterum declarant doctores infra scripti se hac generali lege, qua homo quisque post apostolum Paulum fateri se tenetur carnalem, venumdatum sub peccato, nolle comprehendere Beatam Virginem Mariam Dei Genitricem, propter honorem Domini.

VI^a PROPOS.

Il est constant que tous les sacrifices que les âmes les plus

15. Sess. VI, cap. XI.

désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle, sont conditionnels .. : mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire. Il n'y a que le cas des dernières épreuves, où ce sacrifice devient en quelque manière absolu. Alors une âme peut être invinciblement[16] persuadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu... Il n'est pas question de lui dire le dogme précis de la foi sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, et sur la croyance où nous devons être qu'il veut sauver chacun de nous en particulier... C'est alors que l'âme est divisée d'avec elle-même[17]. Elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité... Un directeur peut alors laisser faire à cette âme un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu (*P.* 87 *et suiv.*).

Doctrina his verbis et toto prope articulo decimo contenta falsa est, et, ut verba sonant, sanæ doctrinæ ac catholico dogmati adversa, impia et perniciosa in praxi. Eo reducitur, ut anima quæ præ nimia perturbatione sibi ipsa invincibiliter et involuntarie persuadet persuasione reflexa reprobatam se esse a Deo et juste condemnatam, huicce reprobationi, justæ condemnationi et æternæ beatudinis jacturæ simpliciter, absolute, simulque libere, et data a directore venia, acquiescat seu consentiat. Hoc autem nihil aliud est quam ex involuntaria impressione desperationis in voluntariam desperationem labi, et deliberato consentire odio Dei, et aliis diris ac tetris malis, quæ reprobationis ac justæ condemnationis nominibus, quibus auctor utitur, continentur.

Est vero hæc doctrina eo perniciosior in praxi, quod gravissimo malo, hoc est probationi extremæ ac tentationi, re-

16. Deforis : entièrement.

17. Fénelon : divisée en elle-même.

medium non tantum consulat ipso malo gravius ac periculosius, sed et excludat utilissimum ac prope unicum. Vetat auctor, seu saltem inutile esse pronuntiat, sic tentatæ ac probatæ animæ proponi dogma de voluntate Dei qua vult omnes homines salvos fieri, et de fiducia qua unusquisque nostrum tenetur id persuasum habere, voluntatis Dei esse ut salvetur : quod contra docent theologi tum maxime exercendos esse actus fidei ac spei, cum gravis est tentatio in fidem et spem. Hoc præstabat Propheta, qui animi perturturbationem, dum dicebatur illi per singulos dies : *Ubi est Deus tuus?* hac responsione frangebat atque vincebat : *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi*[18]. A qua regula dum aberravit, damnatus est Molinosus, qui sic scripserat, prop. XXXVII : « In occasione tentationum etiam furiosarum, non debet anima elicere actus explicitos virtutum oppositarum, sed debet in supradicto amore et resignatione permanere. »

Specialem animadversionem et notam adhuc merentur ea verba, quibus Christi exemplum et voces[19] ipsæ adducuntur ad exhibendum et astruendum statum animæ in extremis probationibus positæ, invincibiliter persuasæ persuasione reflexa reprobatam se esse a Deo, et cui inest propterea impressio iuvoluntaria desperationis ; quod quidem pias ac religiosas aures offendit.

VII^a PROPOS.

Chaque âme, pour être pleinement fidèle à Dieu, ne peut rien faire de solide ni de méritoire[20] que de suivre sans cesse la grâce, sans avoir besoin de la prévenir... Il est vrai qu'on doit se préparer à recevoir la grâce, et l'attirer en soi ; mais on ne doit le faire que par la coopération à la grâce même. La fidèle coopération à la grâce du moment présent est la plus efficace préparation pour recevoir et pour attirer

18. Ps. XLI, 11, 12.
19. Matt., XXVII, 46.
20. Ms. des Affaires étrangères : de plus solide et de plus méritoire.

la grâce du moment qui doit suivre... Tout ce qu'on pourrait ajouter à cette coopération, bien prise dans toute son étendue, ne serait qu'un zèle indiscret et précipité, qu'un effort empressé et inquiet d'une âme intéressée pour elle-même, qu'une excitation à contretemps, qui troublerait, qui affaiblirait, qui retarderait l'opération de la grâce... Cette action inquiète et empressée est ce que les bons mystiques ont nommé activité, etc. (*P.* 97 *et suiv.*).

Hæc verba, et alia plura [articuli undecimi] eo tendere videntur ut negent animas quæ perfectionis statum adeptæ sunt disponere se et excitare ad ulteriorem gratiam per desideria, orationes et alios motus et conatus proprios a gratia præparatos et adjutos. Hoc autem sensu intellecta favent mentium otiosarum inertiæ, et continent doctrinam falsam, periculosam, erroneam, alienam a doctrina sancti Augustini, imo concilii Tridentini[21], docentis hominem se præparare et disponere ad justificationem ipsam, assentiendo Deo excitanti et vocanti, sicut ad perseverantiam et augmentum gratiæ, videndo ne cadat, et cum timore ac tremore salutem suam operando in laboribus, in vigiliis, etc.

VIII^a PROPOS.

La partie inférieure (en Jésus-Christ), ne communiquait à la partie supérieure ni son trouble involontaire, ni, etc. (*P.* 122).

Hæc propositio, quæ admittit in Christo perturbationem involuntariam partis inferioris, falsa est, blasphema, verbo Dei contraria, adversa sanctis Patribus, et jam olim rejecta tanquam abominabilis a concilio sexto generali, quod, actione XIII, recipit ut cum vera fide convenientem, apostolicisque ac sanctorum atque probabilium Patrum doctrinis parem. Epi-

21. Nec adjuvari potest, nisi qui etiam aliquid sponte conatur (S. Aug., lib. II *de Peccatorum meritis*, cap. v [P. L., t. XLIV, col. 154], Concil. Trid., sess. VI, can. 4, 7, 24, et cap. VIII.

stolam synodicam Sophronii Hierosolymitani, actione XI lectam, in qua hæc nota inuritur eidem propositioni.

IX^a PROPOS.

Les âmes contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ en deux temps différents... Premièrement, dans la ferveur naissante de leur contemplation... Secondement, une âme perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves... Hors ces deux cas, l'âme la plus élevée peut dans l'actuelle contemplation être occupée de Jésus-Christ, rendu présent par la foi (*P.* 194 à 196).

Hæc verba, quatenus perfectionem, seu viam ad illam ita describunt, ut significent animam duobus diversis temporibus non posse Christum sibi præsentem exhibere per fidem, falsa sunt, erronea, contumeliosa in Christum, summe noxia animabus quæ tendunt ad perfectionem; et eo magis damnanda, quod hanc actualem fidem in Christum duobus hisce temporibus excludant, quibus est maxime necessaria.

X^a PROPOS.

Cet abandon n'est que l'abnégation ou renoncement de soi-même que Jésus-Christ nous demande dans l'Évangile, etc. (*P.* 72).

La mort spirituelle, dont tant de saints mystiques ont parlé après l'Apôtre, qui dit aux fidèles : *Vous êtes morts*, n'est que l'entière purification ou désintéressement de l'amour (*P.* 228).

L'âme transformée est l'homme spirituel, dont parle saint Paul, etc. (*P.* 258).

Hæ, et aliæ quæ in libro reperiuntur propositiones, in alienum sensum detorquent Christi et Apostoli verba; et ea loca ad paucas animas perperam coarctant, quorum alia ad justos, alia ad christianos omnes, et textus ipse sacer et traditio Patrum extendunt.

XIe PROPOS.

Alors on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut, et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux, et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être (*P.* 225).

Les âmes transformées peuvent utilement, et elles doivent même, dans la discipline présente, confesser les fautes vénielles qu'elles aperçoivent. En se confessant, elles doivent détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire (*P.* 241).

Cum virtus essentialiter bona sit, et æternæ Dei rectitudini ac justitiæ conformis, peccatum autem inordinationem essentialem et oppositam eidem Dei rectitudini ac justitiæ æternæ deformitatem contineat, hoc odisse et excludere debemus, non tantum quia Dei voluntate vetitum est, sed etiam quia sua nos inordinatione ac deformitate maculat, deformes reddit et ab ordine alienos; illam autem amare et sectari, non tantum quia id volitum est et præceptum a Deo, sed etiam quia bonos et perfectos nos efficit sicut Pater noster cœlestis perfectus est. Quare hæ duæ propositiones, quatenus asserunt animas perfectas nec virtutem amare quia virtus est, nec peccatorum remissionem desiderare tanquam propriam purificationem et liberationem, falsæ sunt et erroneæ, renovant damnatam doctrinam Molinosi[22], et plane recedunt a communibus et certissimis placitis theologorum, qui cum sancto Thoma[23] docent animam quidem, ubi ad perfectum charitatis statum pervenit, principaliter intendere ut inhæreat Deo et fruatur, sic tamen ut non negligat curam recedendi a peccato et in bono proficiendi.

22. Prop. XII.
23. I^a, II^ae, q. 24, art. 9, in corp. et ad 3.

XI.e PROPOS.

Quoique cette doctrine [du pur amour] fût la pure et simple perfection de l'Évangile, marquée dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne proposaient d'ordinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé (*P.* 261).

Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour[24], que quand Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur à cette parole, qui est si dure aux âmes encore attachées à elles-mêmes, et si capable ou de les scandaliser, ou de les jeter dans le trouble (*P.* 35).

Hæc propositio falsa est, temeraria, traditioni et antiquis Pastoribus seu sanctis Patribus injuria et adversa, erronea, et periculosa præsertim in duobus.

Primo, quod puram et simplicem perfectionem in Evangelio et ab universa traditione propositam constituat in statu quodam, qui fidelium ac justorum vulgo celari deb.eat ne scandalizentur aut turbentur; cum e contra perfectionem, etsi pauci assequantur, omnibus tamen proponendam exemplo suo Christus et apostoli demonstraverint; deinde quod, mutato licet nomine, occultam quamdam et arcanam traditionem admittat, iis solum familiarem qui sunt in statu perfectissimo.

Propositionibus quidem istis plures aliæ potuissent adjungi ex eodem libro depromptæ, seu quæ in idem incidunt, seu quæ suspectam aliunde doctrinam involvunt, et pariter impingunt in quietismum : ubi et argui potuisset silentium quo liber, in texenda spuriorum mysticorum serie, gnosticos nominatim recensens beguardos et illuminatos in Andalusia sæculo proxime elapso grassatos, Molinosum non appellat, nec alios ætatis nostræ, ab Ecclesia quantumvis damnatos.

His tamen omissis, duo hic tantum addenda censent doctores infra scripti :

24. Fénelon, dans l'*errata* : et ne porter jamais au pur amour.

Primum, errata prope omnia quæ hic argumentor, non semel haberi in libro, sed ubique sparsa esse; ipsum insuper, ut plurimum variis hinc inde ambagibus intricatum, sæpe pugnare secum ipso, et tot aliquando cum subtiliores præcisiones ingeminare ad explicandum quod proponit, ut id a legentibus minime percipiatur, sed totam mentis aciem fugiat inter legendum, et evanescat; cum denique nonnunquam ex verborum anfractu obvolutum esse, ut vix deprehendi valeat quo ducat, et quid verum inter et falsum discriminis instituat.

Deinde spectasse se et expendisse librum unum ut se habet, et excerptas propositiones prout sonant, ac in sensu obvio et naturali, qui e lectione contextus, sive eorum quæ antecedebant et sequebantur, visus est iis genuinus loci sensus, et a legentibus statim arripiendus.

Datum in Sorbona, decimo septimo kalendas novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo octavo.

Subscripserunt: Guischard, *Decanus*. — Saussay. — Gobillon — De Lameth. — Boucher. — Petitpied. — Germain, *Carm*. — Chanu. — Frasson, *Min*. — Robine, *Aug*. — Le Feuvre, *Ex-Synd*. — Roynette. — Jollain. *Synd*. — Blampignon. — Le Gros. *Aug*. — Regnier. *Min*.. — Roussel. *Aug*. — Malet, *Carm*. — Hydeux. — De Lescolle. — Chaussemer, *Præd*. — Rabouin. — Durieux. — Alexandre, *Præd*. — Le Bas. — Caignart, *Min*. — Varet. — Valtrin, *Aug*. — Le Breton. — Lambert, *Carm*. — Garson, *Ex-Synd*. — Anquetil. — Herlau. — Jollain. — De Rosset. — De Lamet. — Chanu. — Des Hayettes. — Vivant, *Prom*. — Secousse. — Tournely. — De La Caste. — Brunet, *Carm*. — Vivant. — Favart. — Le Moyne. — Grange, *Aug*. — Davolé — Duval, *Min*. — Witasse — Le Dymieux, *Carm*. — Petitpied. — De La Pierre. — Maillard. — Pertuys, *Aug*. — Le Tonnelier, *Victor*. — Gueston, *Victor*. — De Combes. — Brillon. — Danès.

Pirot, *Cancell*. — Aubert. — Cornier. — De La Geneste. — Bornat. — Navarre. — De Bourges — Soulet. — Dreydh

— Lattaignant. — Aubin. — Le Fée. — Pillaut. — Cottin. — Dupin. — Langlois. — Pinsonat. — De La Roche. — Chauvin. — Paris. — Mabille. — Menassier. — Deslondes. — L'Hermenier. — Boudet. — Thureau. — Langevin. — De La Court. — Franquerue. — Petit. — Veron. — Tarboicher. — De Francine. — Nau. — Santeuil. — Valon. — Poignant. — Gayot. — Clarentin. — Compain. — De La Chastaigneraye. — De Breton. — Héron. — Germain.

Tullou. — Thiret. — Joan. Boileau. — Leullier. — Masson. — Boivin. — Borrey. — Besancenot. — Grivel. — Lambert. — Binet. — De Bordeaux. — De Voulges. — D'Asfeld. — D'Estrées. — Rigal.

Chappellas. — Esnault. — De Fourcy. — De La Chastre. — Le Sueur. — G. Brunet. — Nolet. — Triboulart. — Le Gendre. — Ruffin. — Le Beau. — Milanges. — D'Argenson. — De Bragelogne. — Trencart. — Montmignon. — Cordelier. — Corneille. — Gerin. — Carré. — Urbain. — Baudin. — Renault. — Potier. — Lebert. — Du Breuil. — Ménédrieux. — Bossy. — Bonnet. — Du Ruel. — Rocheblanche. — Gillet. — Le Blond. — Pothé. — Pille. — Pierre. — Pecquot. — Le Roux. — De Caylus. — Mariau. — Desmoulins. — Hennequin. — J. Leullier. — Fagon. — Milanges. — Dufour. — Pastel. — Jans. — Menard. — Fontaines. — Morel.

Le Tort. — Jacquot. — De Amicis. — Prioux. — Perrin. — Mansel. — Pajot. — Drugeon. — Glatigny.

Gerbais. — Roulland. — Neveu. — Dubois. — Le Comte. — De Goué. — Camet. — Bourgain. — Caumartin. — Majainville. — De Targny.

Bonnet. — Coullin — Le Paige. — De Baylle. — Contart. — [Ch.] de La Mare. — L'Aisné. — Pocquelin. — Francelles. — Angheart. — Lambert. — Molin. — Bordier. — Fleury. — G. de La Mare. — Cambefort.

Jac. Boileau. — Lucas de Muyn. — De Massac. — D'Amorésan. — Courtin. — Kelly.

Choart — Brunet de Beaugerais. — Habert. — Tual. —

Bégon. — Morand. — Desprez. — Le Franc. — De Beauvau.
De Matha. — De Risaucourt. — Gaucher. — Guilleux. — Puylon. — Canault. — Ravechet.
Fourquemin. — F. A. d'Hérouval. — L. d'Hérouval. — Phelipeaux.
De La Roche-Jaquelin. — Laborie. — De Benoist. — B. Gaitte.
Fr. Cottin. — Daspe.
Du Crevy. — Le Fèvre. — Frayer. — Cornuau. — Dupré. — D'Armaillé. — Le Pescheux, — Hurel. — Thebert. — Michel.
Du Vivier. — Le Rouge[25].

2° *Mémoire de l'abbé Phelipeaux.*

L'Avis que l'on propose touchant le tour que l'on veut donner à la censure des *Maximes des saints* ne me paraît

25. Cette liste présente un total de deux cent cinquante et une signatures. Les soixante premières se suivent dans l'ordre de réception des docteurs, qui était celui dans lequel ils opinaient en Faculté; pour celles qui furent recueillies après coup, on ne tint plus compte de l'ancienneté, sauf pour les trente premières, et les noms des religieux n'y sont plus accompagnés de leur qualité.

Les quarante-huit religieux se répartissent ainsi : *Frères mineurs* : Frassen, Regnier, Caignart, Duval, Aubert, Delacourt, Petit, Grivel, Rocheblanche, Gillet, Mariau; Perrin, Le Franc. *Dominicains :* Chaussemer, Noel Alexandre, Marc de Dreville, Le Fée, Deslondes, Rigal, de Amicis, Pajot, Drugeon. *Augustins :* Robine, Le Gros, Roussel, Valtrin, Grange, Le Tort, Pertuys, Cottin. *Carmes :* Germain, Malet, Lambert, Brunet, Le Dymieux, Et. Germain. *Victorins :* Le Tonnelier, Gueston, de Bourges, Lattaignant, d'Hérouval (Antoine Paul). *Prémontrés :* L'Aisné, Lucas de Muyn. *Bénédictins :* d'Armaillé. — *Cistercien* : Besancenot. — *Trinitaires* : de Massac. — *Chanoines réguliers de Sainte-Croix* : Ruffin, Le Beau.

Les docteurs séculiers sont au nombre de deux cent trois, sur deux cent vingt environ qui résidaient à Paris en 1698, ainsi que le fait supposer l'état dressé en vue de la capitation, en 1696 (Archives Nationales, Z[1P] 10).

2° — Affaires étrangères, *Rome*. t. 389, f° 343. Inédit. — Ce mémoire est le même pour le fond que celui qui fut distribué en latin à la fin du mois de décembre 1698 et qui reçut l'approbation de Bossuet (plus haut, p. 29 et 71).

propre qu'à éterniser les contestations sur la doctrine qu'il contient et même à faire naître de nouvelles questions à son sujet, loin de terminer une affaire qui scandalise et trouble l'Église depuis si longtemps.

Cet avis, en condamnant le dogme, avec les restrictions et les suppositions qu'on y emploie en faveur de M. de Cambrai, fait pour le moins douter si ce dogme est enseigné dans le livre de ce prélat, et donne en même temps occasion de remettre en œuvre la distinction odieuse du fait et du droit, pour garantir de la censure le livre et la personne de son auteur.

Il n'y a rien qu'on ne doive faire plutôt que de donner de gaieté de cœur, comme l'on ferait par l'Avis en question, une occasion nouvelle de rappeler sur la scène cette distinction fatale. L'usage que l'on en a voulu faire, en de pareilles circonstances, a toujours rempli l'Église de troubles et d'incertitudes, comme il est arrivé au sujet d'Origène et des trois chapitres. Nous en avons un autre exemple tout récent et aussi funeste.

On ne sera jamais plus en état de démêler quel est le sens naturel du livre des *Maximes* qu'on l'est aujourd'hui ; la matière ne sera jamais plus présente, ni discutée avec plus de soin et d'exactitude. On a beaucoup écrit de part et d'autre ; l'impression que le livre et les écrits composés pour ou contre ont faite sur le public, est encore toute récente ; on peut le consulter et pour ainsi dire prendre son avis.

Aussi l'Église s'est-elle toujours abstenue d'employer les restrictions ou les suppositions en faveur ou au désavantage des ouvrages qu'elle a condamnés et des personnes qu'elle a flétries. Ses jugements ont toujours été absolus ; je ne sais si on pourrait trouver quelques exemples de la méthode que l'on se propose de suivre dans l'Avis dont il s'agit.

Les défenseurs de la personne et du livre de Jansénius convenaient et ils avouèrent à Innocent X que les cinq fameuses propositions contiennent un sens condamnable ; mais ils soutenaient en même temps qu'elles sont susceptibles d'un autre sens catholique, et que le sens condamnable n'est pas

celui de Jansénius ni de son livre. En conséquence, ils demandèrent à S. S. ou qu'en considération de ce sens catholique, les propositions ne fussent pas censurées; ou, si la censure s'en devait faire, qu'on y démêlât les deux sens pour mettre à couvert celui qui est catholique. Le Pape n'eut point égard à cette remontrance ; il répondit que, puisque ces propositions contenaient un mauvais sens, elles méritaient d'être condamnées pour la plus grande sûreté des fidèles.

L'Avis que l'on propose tend à mettre entièrement à couvert de la censure la personne et le livre de M. de Cambrai. Il est de la justice et de la charité chrétienne de ménager un prélat dont l'Eglise a conçu de si grandes espérances. Mais on doit bien prendre garde que ce ménagement ne se fasse point aux dépens de la vérité ni de la tranquillité de l'Eglise.

La méthode sur laquelle on veut former cet Avis ne retombe pas seulement dans celle qui a été employée pour Jansénius, comme je viens de le remarquer, mais encore dans celle par laquelle on a tenté de justifier Mme Guyon en distinguant la personne du livre, et en prétendant justifier le livre par les intentions de la personne et par des explications données après coup.

On se souvient encore du sens auquel le système de M. de Cambrai fut d'abord entendu : il n'y eut point de partage dans cette intelligence. M. de Cambrai et l'auteur de l'Avis conviennent que ce sens est condamnable. Pourra-t-on persuader que ce sens n'est pas le sens naturel du livre? Le sens naturel d'un livre peut-il être autre que celui que tout le monde y découvre, puisque tout auteur doit parler comme tout le monde, que les idées des mots et des expressions dépendent de la volonté du public, et qu'il n'est pas au pouvoir d'un particulier de les changer ? Croira-t-on que M. de Cambrai, sachant si parfaitement notre langue, s'y sera mépris, et que, composant avec tant d'habileté et de délicatesse, il n'aura pas su ou plutôt qu'il aura négligé de donner un jour convenable à sa pensée et d'expliquer de la manière la plus propre à se faire entendre les termes desquels dépend tout le dénoument du livre des *Maximes* ? Lorsque M. de

Cambrai, quelque temps après l'édition de son livre, a commencé de s'expliquer de vive voix et par écrit, et de se plaindre que l'on [n']entendait pas la valeur des termes dont il s'y est servi, on sait quelle fut la surprise du public. On continue de vouloir persuader au public qu'à ce coup, il a ignoré la signification des mots, quoiqu'il en soit l'instituteur et l'interprète souverain, qu'il a été pendant quelque temps étranger et barbare dans le pays où sa juridiction est plus naturelle et plus étendue que partout ailleurs.

On doit encore faire réflexion que les personnes les plus habiles ont eu et ont encore de la peine à s'accoutumer à ces explications ; que, quand elles pourraient être ajustées à tous les endroits que l'on reprend dans le livre, ce que je crois impraticable, il s'en suivrait toujours qu'elles échappent au plus grand nombre des lecteurs ; et partant que cette plus grande partie se trouverait exposée au danger de prendre des erreurs pour des vérités, de tenir pour orthodoxe un livre que le tour de l'Avis garantirait de la censure et qu'ils entendraient dans un sens condamnable.

Il est, ce me semble, à propos de distinguer trois sortes de propositions suspectes dans un livre accusé d'erreur et que l'on examine pour en faire la censure. Il y en a dont l'erreur est évidente et qui ont déjà été condamnées, telles que sont dans le livre des *Maximes* celles qui marquent qu'il y a eu un trouble involontaire en Jésus-Christ ; qu'il est des âmes en qui la chair est depuis longtemps entièrement soumise à l'esprit, en prenant cette dernière à la rigueur de la lettre ; et, ce me semble, tout l'endroit où il est parlé d'une persuasion invincible de la réprobation, de l'état de l'âme sans ressource, du consentement exprès à cette persuasion, de la division des deux parties de l'âme, telle qu'elle y est exprimée.

La fausseté ou l'erreur des autres propositions ne se fait pas d'abord sentir, au moins si tôt ni si généralement. On peut se partager sur la manière de les entendre, pour les défendre ou pour les condamner. Voici, ce me semble, une règle sûre pour prononcer sur ces propositions. Comme le public est l'instituteur et l'arbitre de la signification des mots, les pro-

positions qui présentent une idée d'erreur ou de fausseté à la plus grande partie du public doivent être condamnées pour ainsi dire à la pluralité des voix, comme fausses ou erronées.

Quant à celles qui ne paraissent telles qu'à la moindre partie du public, on ne peut donner de règle qui soit uniforme et générale pour en former le jugement. Les circonstances du temps, la qualité des personnes, leur réputation, leurs engagements, le cours et la nature d'une erreur et les autres circonstances peuvent déterminer à les condamner ou à les dissimuler, à en demander, recevoir ou rejeter les explications.

Au reste, on ne saurait trop apporter de précautions pour aller au devant de l'erreur et pour garantir même les plus simples d'entre les fidèles du danger de l'illusion.

3° *Remarques sur l'écrit de M. de Cambrai qui a pour titre* : Libelli propositiones ab adversariis impugnatæ testimoniis sanctorum propugnantur.

Avant que d'entrer dans le détail de ces propositions, il est à propos d'observer :

I. Que les autorités par lesquelles M. de Cambrai croit justifier ces propositions sont pour la plupart tirées des écrits de quelques saintes ou béates qui ne peuvent par elles-mêmes être de considération pour établir ou défendre une pratique aussi sublime que celle qu'il a voulu nous expliquer dans le livre des *Maximes des saints*. Saint Paul ne permet pas aux femmes de parler dans l'Église[1], comment voudrait-on qu'elles fussent en état d'y enseigner ?

II. Il ajoute à ces autorités celles de quelques bienheureux ou de saints canonisés depuis peu de temps. Et, pour les

3° — Cet écrit, qui paraît être de la main de Phelipeaux, se trouve aux Affaires étrangères, *Rome*, t. 389, f° 337. L'auteur se réfère à une première édition, hâtive et moins complète, dont parle Fénelon (*Correspondance*, t. X, p. 155, 168; cf. p. 186), et dont nous n'avons pu retrouver aucun exemplaire.

1. I Cor., xiv, 34.

rendre plus considérables, il suppose que la canonisation qui a été faite à Rome de leur vie s'étend à leurs écrits, de sorte qu'on peut suivre leur doctrine avec autant de confiance qu'il est permis de les invoquer avec religion et dévotion. Quel saint docteur, quel théologien a soutenu ou avancé cette supposition? Les papes ont-ils cru qu'une bulle de canonisation est en même temps une approbation de ce que ces saints ou ces bienheureux auraient écrit? Ne sait-on pas qu'il y a diverses erreurs dans les écrits des saints les plus anciens, et la canonisation de quelques autres empêche-t-elle qu'on ne les accuse ou qu'on ne les soupçonne de s'être quelquefois trompés sur des points d'assez grande conséquence?

III. Les règles de notre foi, de la morale, de la pratique des vertus et de la perfection chrétienne sont contenues dans l'Écriture et dans la tradition. Tout ce qui ne se trouve pas dans l'une ou l'autre de ces deux sources de toute vérité ne doit pas être de grande considération. La tradition est ancienne: Bellarmin et les plus habiles théologiens ne descendent pas plus bas pour la chercher que les quatre ou cinq premiers siècles de l'Église. C'est dans les écrits de ce temps-là que nous la devons puiser. Partant, si tout ce que M. de Cambrai allègue des écrits des saints mystiques des deux ou trois derniers siècles n'est pas appuyé sur la doctrine de l'Écriture ou des premiers siècles, c'est sans grande raison qu'il nous appelle à cette école des mystiques. Le plus simple des fidèles est en droit de lui demander des preuves de la conformité de leur doctrine avec celle des anciens: *Interrogate vias antiquas*[2], et faute de preuves de cette nature, de ne pas s'y arrêter.

IV. Il ne faut pas prendre au pied de la lettre les expressions de quelques-unes de ces saintes et dévotes personnes: 1° parce qu'elles sont nées ou ont été élevées dans des pays où les idées et les discours touchant les inclinations du cœur pour quelque objet aimable sont ordinairement pleins d'exagérations et d'hyperboles; 2° parce qu'elles n'étaient pas

2. Le texte sacré porte: Interroga de diebus antiquis (Deut., IV, 32).

assez instruites pour parler avec exactitude d'une matière qui est presque toute métaphysique, et qu'on ne peut expliquer avec exactitude qu'en se tenant dans les précisions les plus subtiles. Frère Laurent[3], par exemple, est-il d'un caractère bien propre à démêler toutes les idées et les diverses déterminations des mouvements du cœur?

V. M. de Cambrai, dans cet écrit aussi bien que dans tous les autres, n'a rien allégué de l'Écriture pour autoriser son système. Qui pourrait croire que Jésus-Christ, ni les Apôtres, ni les prophètes, ni les patriarches ne nous aient pas au moins tracé, soit par leurs discours, soit par leurs exemples, ces vestiges du chemin sublime de cette perfection que l'on nous propose?

VI. M. de Cambrai cite rarement les anciens Pères. Mais encore en produit-il quelqu'un qui ait proposé le sacrifice absolu lors des dernières épreuves comme la dernière purification de l'amour, qui ait parlé de ces dernières épreuves?

VII. Il a souvent parlé de saint Clément d'Alexandrie. Cet exemple renverse sa supposition touchant l'autorité des livres composés par les saints canonisés[4], car personne n'ignore que ceux de ce Père ne sont pas exempts d'erreur. Je ne crois pas que l'on m'accuse de témérité ou de manquer de respect si je dis que ce Père seul ne fait pas une grande autorité.

VIII. M. de Cambrai témoigne assez dans la page 33 de son dernier écrit qu'il ne voudrait pas être garant de tout ce qui est dit dans la Vie de sainte Catherine de Gênes touchant la soumission parfaite de la chair à l'esprit de cette sainte, que la nature ne résistait jamais en elle à la grâce, que la grâce s'assujettit tellement la volonté qu'elle n'y rencontre plus ni de révolte ni de résistance. En effet, en pre-

3 Voir t. VIII, p. 386.

4. L'auteur se trompe, car Clément d'Alexandrie n'a pas été canonisé (Cf. t. VIII, p. 131). Mais, jusqu'à l'édition de 1749, il figurait comme saint dans le Martyrologe romain. Benoît XIV, dans la bulle imprimée en tête de cette édition, donne les raisons qui ont fait exclure le nom de ce personnage, qui, dans les ouvrages de Fénelon comme dans ceux de ses adversaires, est toujours qualifié de saint.

nant ces expressions à la lettre, elles contiennent une hérésie condamnée autrefois dans Pélage et depuis par le concile de Trente. Saint Paul éprouvait ces fréquentes rébellions, quoiqu'il eût été ravi au troisième ciel, et il nous apprend[5] que la gloire seule absorbera entièrement cette résistance en rompant tous nos liens et dégageant nos âmes de ce corps de la mort.

N'est-ce pas une autre hérésie de dire que l'âme d'un juste, dans certaines épreuves, se trouve dans la même impuissance qu'un homme chargé de fers dans le fond d'un cachot, qu'elle ne peut ni voir, ni entendre, ni se soutenir, ce que signifie un endroit du B. Jean de la Croix, si on l'entend à la rigueur (page 29)? Croit-on encore que la pensée que saint François de Sales, que la M. de Chantal n'avaient plus besoin des motifs de crainte (page 11), soit bien exacte, aussi bien que cette autre (page 10), que le cœur indifférent est semblable à une boule de cire parfaitement ronde, qui reçoit avec une grande facilité toutes sortes de déterminations et de mouvements, puisqu'il y a dans tous les hommes un poids qui les incline au mal? L'extrait de Blosius touchant la contemplation (pages 59, 60) n'est pas supportable.

I. M. de Cambrai ne soutient pas même par quelqu'une de ces autorités, quelles qu'elles soient, toutes les propositions accusées dans son livre. Il n'en rapporte aucune sur la 2e, la 3e, la 6e, la 8e, la 11e, la 12e, la 27e, la 29e, la 30e.

X. Il joint en plusieurs endroits aux passages qu'il extrait d'un ou de deux saints des témoignages de plusieurs auteurs pieux, mais non canonisés, comme d'Hugues de Saint-Victor, de Gerson, de Rodriguez, d'Avila, du Fr. Laurent.

XI. Il ne cite à propos de la 9e que le livre de la *Souveraine fin des actions* de M. Le Camus, évêque du Belley,

5. Rom. VII, 24 et 25. — Saint Paul ne parle, dans ce chapitre VII, ni de lui-même, ni du chrétien vivant dans la grâce de Jésus-Christ, mais d'un Juif en face de la Loi, qui s'appuie sur elle seule et dédaigne le secours du Christ. Quant à II Cor., XI, 7-10, il n'y est pas fait allusion aux rébellions de la chair, mais à une maladie de l'Apôtre.

imprimé à Caen avec approbation des docteurs[6], et que Blosius sur la 31e, que Sylvius sur la 4e, qui n'ont pas encore été mis dans le catalogue des saints.

(L'auteur du mémoire passe ensuite en revue les propositions 1, 2, 5, 10, 11, 12, 13 et 14).

4° *Lettre de l'abbé de Beaujeu à Bossuet et à Fénelon sur leur différend.*

Messeigneurs,

Je suis engagé à me donner l'honneur de vous écrire par une rencontre imprévue qui pourra justifier dans votre esprit

6. *De la Souveraine fin des actions chrétiennes.* Cet opuscule est une suite de *Théodoxe* imprimé à Caen, 1637, in-8. Il y en a une édition de Rouen, 1639, in-8.

4° — Inédite. L. a s. Bibliothèque d'Arles, ms 179. Minute. Dans la collection de M. A. Gazier une copie faite postérieurement à l'élévation de M. de Noailles au cardinalat, est intitulée : *Lettre écrite par un ecclésiastique sur le différend de M. l'archevêque de Paris, Messire Louis Antoine de Noailles, cardinal, ci-devant évêque de Châlons, antijésuite; Messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, ci-devant de Condom et précepteur de Monseigneur, le plus savant prélat qu'il y ait en France ; Messire Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, savant théologien, le fléau des jansénistes, avec M. l'Archevêque de Cambrai, de Fénelon, ci-devant précepteur de Mgr le duc de Bourgogne.*

Cette lettre est de l'abbé de Beaujeu (Honoré de Quiquéran) Il appartenait à une noble famille de Provence qui a fourni des hommes distingués dans tous les genres. Il naquit à Arles, en 1655, d'Honoré Quiquéran de Beaujeu et de Thérèse de Grille. Le 24 août 1672, il entra chez les Oratoriens de Lyon et fut bientôt chargé d'enseigner la théologie à Arles et à Saumur. Après la révocation de l'édit de Nantes, il prit part aux missions de Poitou et d'Aunis. Il fut député aux assemblées du clergé, en 1693 et en 1700 : il s'y fit connaître de Bossuet et de l'abbé Bignon, et celui-ci, en 1701, le fit entrer en qualité d'associé à l'Académie des Inscriptions. Il fut successivement titulaire de la chapelle du Saint-Sépulcre dans l'église Saint-Martin d'Arles, prieur de Saint-Clément de Barles, au diocèse de Digne, puis chanoine de Nîmes et vicaire général de Fléchier. Nommé au siège épiscopal de Castres en 1705, l'abbé de Beaujeu fut sacré à Paris au noviciat des P. P. jésuites. Il se montra fort zélé et bâtit à ses frais un séminaire, un

la liberté que je prends. Je me trouvai, il y a quelques jours, dans une compagnie où l'on parla beaucoup des écrits que vous publiez l'un contre l'autre (Parle-t-on quelque part d'autre chose?). J'évitais avec soin de me mêler dans la conversation. Pressé plusieurs fois de dire mon sentiment, je m'en défendis en avouant que je ne suis ni assez habile pour parler avec connaissance de cause du fond de la question, ni assez fidèle à l'oraison pour en juger par mon expérience. J'ajoutai seulement que je gémissais devant Dieu d'une dispute dont il n'est pas difficile de voir les fâcheuses conséquences et qui n'affaiblirait pourtant jamais dans mon cœur le respect, l'estime et la vénération dont je suis pénétré pour tous les prélats qui ont intérêt à cette affaire. Une réponse si sage ne produisit pas l'effet que je m'en étais promis. On supposa que, sans entrer dans l'examen de la doctrine, chacun peut porter son jugement sur la conduite que l'on a tenue de part et d'autre dans le cours de cette affaire. On dit sur cela d'autres choses pour et contre que je n'entendis qu'avec peine et qui en doivent faire beaucoup à tous ceux qui aiment l'Église. Pour adoucir une conversation également injurieuse à deux prélats si dignes de respect, je m'avisai de parler d'une lettre que j'avais lue depuis peu et qui semble, disais-je, avoir été écrite pour vous porter à la paix.

hôpital et le chœur de sa cathédrale. Lors des querelles du second jansénisme, il reçut d'abord la bulle *Unigenitus*, puis il en appela au futur concile et fut un des plus chauds partisans de Soanen. Étant tombé malade à Arles, il se vit, sur l'ordre de l'archevêque, refuser les derniers sacrements; néanmoins il fut administré par son aumônier et inhumé dans l'église des dominicains (1736). On a de l'évêque de Castres une oraison funèbre de Louis XIV (Paris, 1715, in-4) et diverses lettres et instructions pastorales contre la légende de saint Grégoire VII, contre le concile d'Embrun, etc. (Voir Archives Nationales MM 581 et 607; les procès-verbaux des assemblées de 1693 et de 1700, le *Nécrologe* de Cerveau; la table des *Nouvelles ecclésiastiques*; *la Constitution Unigenitus déférée à l'Église universelle*, t. II, p. 726 à 736; *Gallia christiana*, t. I, col. 79 et 80, et t. III, col. 1261; *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, Paris, 1740, in-12, t. III, p. 234; Ledieu, t. II, p. 79; Grégoire, *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, 1820, in-8).

Personne n'en avait encore ouï parler. On souhaita de la voir. J'en lus quelques endroits dont j'avais fait des extraits. Les voici. La source, Messeigneurs, ne vous en sera pas inconnue.

« J'ai lu vos écrits, dit l'auteur de cette lettre, je les ai lus avec douleur de voir deux personnes autrefois si unies et dont l'amitié était connue presque dans toute l'Eglise, être présentement à ce point d'inimitié. *Malheur au monde par les scandales*[1] ! Voilà l'accomplissement de ce que la Vérité nous a prédit[2], que l'abondance de l'iniquité refroidirait la charité de plusieurs. Où seront après cela les cœurs qui oseront s'ouvrir l'un à l'autre? où sera l'ami dans le sein de qui on pourra répandre en sûreté ses plus secrètes pensées, et qu'on ne doive craindre comme le devant avoir quelque jour pour ennemi[3], puisque nous voyons et que nous pleurons ce malheur arrivé entre eux. O misérable condition des hommes! Oh! qu'il y a peu de fondement à faire sur ce que l'on voit dans le cœur de ses plus intimes amis, puisque l'on sait si peu ce qu'il y aura dans la suite! » Mais ce serait peu de n'être pas assuré de ce que seront les autres à l'avenir, si nous l'étions de ce que nous serons nous-mêmes. Car chacun sait à peu près ce qu'il est dans le moment; mais qui peut savoir ce qu'il doit être dans la suite? « Cette pensée réveille en moi l'extrême douleur que j'ai qu'après avoir été dans l'état où nous souhaiterions d'être, qu'après vous être nourris ensemble si longtemps du miel des Saintes Écritures, on vous voie présentement pleins de fiel l'un pour l'autre et dans une si funeste division. Car qui ne craindra après cela qu'il ne lui en arrive autant? En quel temps, en quel lieu peut-on être à couvert de ce malheur, puisqu'il a pu vous arriver dans la maturité de votre âge, dans le temps qu'ayant déjà renoncé depuis plusieurs années à tous les empêchements du siècle, vous suiviez le Seigneur dans un entier

1. Matth., XVIII, 7.
2. Matth., XXIV, 12.
3. Cf. Cicéron, *De Amicitia*, XVI.

dégagement de cœur? Oh! qu'il est vrai que *toute la vie de l'homme n'est que tentation*[4]! Si je pouvais vous trouver quelque part l'un avec l'autre, je me jetterais à vos pieds dans le transport de ma douleur et de ma crainte; je les arroserais de mes larmes, et avec tout ce que j'ai de tendresse et de charité pour vous, je vous conjurerais, et par ce que chacun de vous se doit à lui-même, et par ce que vous devez l'un à l'autre, et par ce que vous devez à tous les fidèles, particulièrement aux faibles, pour qui Jésus-Christ est mort[5] et à qui vous donnez sur le théâtre de cette vie un spectacle si terrible et si pernicieux, de ne point répandre l'un contre l'autre des écrits que vous ne pourrez plus supprimer, et qui par cela seul seront un obstacle éternel à votre réunion, ou au moins comme un levain à quoi vous n'oseriez plus toucher quand vous seriez réunis, et qui serait capable, à la moindre occasion, de vous aigrir tout de nouveau et de vous remettre en guerre l'un contre l'autre. Je vous avoue franchement que c'est particulièrement cet exemple qui m'a fait frémir en lisant quelques endroits de vos écrits où il paraît de l'émotion. Après tout, c'est une espèce de prodige et de prodige bien triste d'être passés de la plus grande amitié à l'inimitié la plus extrême; c'en serait encore une plus grande, mais bien plus consolante de vous voir revenir de là à votre première amitié. »

— Saint Augustin, s'écria pour lors quelqu'un de la compagnie, saint Augustin lui-même ne parlerait pas d'une manière plus tendre et plus touchante! — Vous avez raison, lui dis-je, puisque c'est saint Augustin[6] qui parle à saint Jérôme sur le fameux démêlé de ce Père avec Rufin[7]. On

4. Job., VII, I.

5. Allusion à I Cor., VIII, 11.

6. Ce long passage est reproduit presque textuellement de la traduction des *Lettres* de saint Augustin par Goibaud du Bois, Paris, 1684, in-fol., t. I, col. 328 (Lettre LXXIII).

7. Rufin, écrivain ecclésiastique, mort en 410. Il eut, au sujet d'Origène, des discussions avec saint Jérôme (G. Fontanini, *Historiæ litterariæ Aquileiensis libri V*. Rome, 1742, in-4).

fut surpris d'une application si juste et si naturelle, et après l'avoir justifiée en confrontant mon extrait avec la traduction des Lettres de saint Augustin par M. Dubois, on exigea, Messeigneurs, que je vous en ferais part. On se promit même que le respect que vous avez l'un et l'autre pour saint Augustin vous disposerait à une sincère et parfaite réconciliation, et certes, puisque tant d'illustres et de savants prélats voient de sens froid une contestation si animée sans interposer leur crédit et leurs bons offices pour réconcilier leurs confrères, que peut-on faire de mieux que d'avoir recours à un si grand docteur, à un si savant évêque pour ménager une paix si nécessaire à l'Église? Cette paix, Messeigneurs, est désirée par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le monde; elle vous assurerait à tous deux plus de gloire que vous ne vous en êtes acquis encore par vos rares qualités. Vous n'ignorez pas, Messeigneurs, les mauvais effets que peut avoir une si déplorable contestation entre deux des plus grands prélats de l'Église gallicane; vous voyez mieux que personne l'avantage qu'en tireraient les libertins et les hérétiques, ceux-là pour tourner en dérision le plus saint exercice de la piété chrétienne; ceux-ci pour affaiblir dans l'esprit des peuples la soumission qu'ils doivent aux pasteurs légitimes. Vous prévoyez sans doute encore que les saintes âmes courront risque d'être troublées et de craindre qu'il n'y ait de l'illusion dans leur état, quand elles sauront que les plus habiles maîtres de la vie spirituelle, loin de convenir entre eux des principes sur lesquels il faut juger des voies intérieures, se déchirent mutuellement par les plus atroces accusations sur une matière si importante.

Ces malheurs vous sont connus, Messeigneurs, et apparemment vous les croyez inévitables dans la nécessité que vous vous êtes faite ou de prévenir l'erreur ou de repousser la calomnie. Quelque bonnes que soient les intentions de l'accusateur, quelque juste que soit la défense de l'accusé, je ne sais si le mal qu'on a voulu prévenir peut être comparé à celui qu'on a fait sans le vouloir. Ce n'est pas à moi d'en juger; le public n'en juge que trop. Qu'il y aurait eu de

prudence à celui qui a cru voir quelque paille ou, comme je le suppose, quelque poutre dans l'œil de son frère[8], qu'il y aurait eu de prudence de se contenter d'en avertir le Père commun, s'il ne pouvait l'arracher lui-même! Qu'il y aurait eu de gloire pour celui qui s'est vu si vivement attaqué par ses confrères, s'il se fût contenté seulement d'un éclaircissement de sa doctrine, et d'attendre en silence le jugement du Saint Siège, après avoir condamné les erreurs qu'on lui impute! Plût à Dieu que l'un se fût souvenu de cet avis du Sage : « *Quæ viderunt oculi tui ne proferas in jurgio cito, ne postea emendare non possis cum dehonestaveris amicum tuum*[9], c'est-à-dire : Ce que vos yeux ont vu, ne le mettez pas si tôt en contestation, de peur que vous ne puissiez réparer l'honneur de votre ami que vous avez perdu! » Plût à Dieu que l'autre eût en vue ces paroles de Salomon : « *Responsio mollis frangit iram*[10], c'est-à-dire qu'une réponse pleine de douceur apaise la colère. ». J'avoue qu'il est quelquefois difficile de se renfermer dans ses justes bornes, mais, quand on a eu le malheur de les passer, il n'est rien qu'on ne doive faire pour y revenir, et c'est à quoi saint Augustin vous exhorte. Vous tenez, Messeigneurs, un rang bien plus considérable dans l'Église que n'était celui de saint Jérôme et de Rufin. La matière qui fait le sujet de votre dispute est beaucoup plus importante; le scandale que causerait votre division n'en serait que plus grand si vous ne le préveniez par une réconciliation aussi authentique que la rupture a été éclatante.

Vous avez beau protester qu'il n'y a ni fiel ni aigreur dans vos cœurs, et que vous n'écrivez qu'à regret l'un contre l'autre; j'en suis persuadé, mais j'oserais dire, Messeigneurs, avec tout le respect que je vous dois, que le public a de la peine à le croire. La charité, dit-on, est moins vive, la charité est plus patiente, la charité ne s'irrite point[11], et vous paraissez

8. Matth., VII, 3.
9. Prov., XXV, 8.
10. *Ibid.*, XV, 1.
11. I Cor., XIII, 4.

irrités. Si vous ne l'êtes pas, c'est un grand miracle, mais un miracle qui ne tombe pas sous les sens, et dont vous ne pouvez exiger la créance, tandis que vous la combattez vous-mêmes par la vivacité de vos écrits. Vous ne pouvez désabuser le public qu'en vous hâtant de vous réconcilier et de rallumer la charité qui paraît refroidie dans vos cœurs, quelque protestation que vous fassiez du contraire. Si vous attendez que le Pape ait prononcé pour faire ces démarches si nécessaires à l'édification de l'Eglise, elles deviendront infiniment plus difficiles. Celui qui se verra condamné aura besoin de toute sa vertu et de toute son humilité pour se soumettre sans restriction, et peut-être ne lui restera-t-il pas assez de force pour recevoir de bonne grâce les avances qui ne coûteront rien au victorieux et qui pourront passer pour une espèce d'insulte dans l'esprit de celui qui aura perdu sa cause. Que si le jugement n'est pas décisif et qu'il laisse aux deux parties le moindre prétexte de l'expliquer chacun à son avantage, la matière étant devenue plus embrouillée, la paix n'en sera que plus impossible. Les distinctions et les précisions augmenteront à l'infini, le public se verra accablé d'écrits et de lettres peu utiles pour l'accroissement de la vérité et fort contraires à l'établissement de la charité. Que faire donc? Oserai-je le dire, Messeigneurs? Sans la médiation de personne, vous seuls pourriez lever le scandale et réjouir Israel que vous affligez par vos disputes. Si j'étais M. de Cambrai, je voudrais faire moi-même tout le chemin pour regagner le cœur de M. de Meaux; si j'étais M. de Meaux, je voudrais faire moi seul tout le chemin pour regagner le cœur de M. de Cambrai, et je mettrais dans une si grande évidence mon désir sincère de voir la paix rétablie entre nous, qu'il n'y aurait plus lieu de douter de la droiture de mes intentions. S'il le fallait, j'avouerais que j'ai laissé quelque obscurité dans les endroits de mon livre qui ont offensé mes confrères et le public, que j'ai donné lieu par là, sans y penser, aux accusations qu'on a faites contre moi. Je me souviendrais de l'exemple de Jonas et de l'avantage qui lui revint à lui-même du conseil surprenant qu'il donna pour

apaiser la tempête[12]. S'il était nécessaire, je reconnaîtrais que j'ai injustement soupçonné la foi de mon frère, que je l'ai accusé avec trop de hauteur et de précipitation, et je me servirais moi-même du conseil que je lui ai donné de s'humilier. Je dirais de cœur et de bouche ce que saint Jérôme disait à saint Augustin[13], « afin qu'on ne nous traite pas d'enfants qui s'acharnent l'un contre l'autre et pour ôter tout sujet à ce que nous pourrions avoir d'envieux et de partisans de s'échauffer sur nos différends, je vous déclare que je ne vous parle comme je fais, que parce que je veux conserver avec vous une amitié sincère et véritablement chrétienne, et qu'il n'y a rien sur mes lèvres que de conforme à ce que j'ai dans le cœur. Car, après avoir blanchi dans les travaux apostoliques, il ne me convient pas d'écrire contre un évêque de ma communion, contre un évêque que j'ai commencé d'aimer avant que de le connaître, qui m'a prévenu par des marques de son amitié et que j'ai eu la joie de voir venir comme un soleil levant dans la science des Écritures lorsque je vais sur mon couchant. » Je répondrais encore par ces paroles de saint Augustin[14] : « Me voilà donc étendu par terre devant vous dans l'aire du Seigneur comme devant ce bœuf qui travaille avec tant de succès à fouler le grain et qui pourrait sembler las, à regarder son grand âge, mais qui n'a rien perdu de sa vigueur[15]; foulez-moi donc aux pieds sans m'épargner si j'ai dit quelque chose de mal à propos. Le poids que votre âge vous donne ne me doit point faire de peine, pourvu qu'il serve à briser, pour ainsi dire, la paille de mes erreurs. » Je voudrais entrer de concert dans ces beaux sentiments de saint Augustin[16] : « Conférons à la bonne heure et traitons de choses qui puissent servir à nourrir nos esprits,

12. Jon., I. 12.

13. Parmi les Lettres de saint Augustin, trad. par Du Bois, *ibid.*, col. 322. (Lettre LXXII, 4.)

14. Du Bois, col. 330. Lettre LXXIII, 4.

15. Allusion à un proverbe cité par saint Jérôme (*ibid.*, col. 311) : « Le bœuf, pour être las, ne marche que plus ferme. »

16. Lettre LXXIII, 9.

si cela se peut faire sans amertume de part et d'autre. Mais si nous ne pouvons nous entr'avertir de ce que nous trouverons à corriger dans les écrits de l'un et de l'autre sans que cela altère l'amitié et que nous ne soyons suspects l'un à l'autre de malignité et de jalousie, laissons là nos dissertations et passons-nous de ce que nous ne saurions faire qu'aux dépens de notre conscience et du salut de nos âmes. Il vaut mieux faire moins de progrès du côté de ce qui enfle et ne point blesser ce qui édifie[17]. Je sais qu'il s'en faut bien que je sois cet homme parfait qui ne pèche point en paroles et dont parle l'apôtre saint Jacques[18]; mais j'ai cette confiance en la miséricorde de Dieu, que je n'aurai pas de peine à vous demander pardon, si je vous ai blessé en quelque chose. »

Je n'oublierais rien enfin pour persuader le public que nos cœurs sont parfaitement réconciliés, que nous sommes très éloignés de soupçonner la foi et la charité l'un de l'autre, que nous étant malheureusement divisés sur des questions fort abstraites, où il est très difficile de se bien entendre et de ne se pas imputer des erreurs quand on ne tient pas le même langage, quoique au fond on ait la même doctrine sur les points essentiels, nous renonçons de bon cœur à toutes les subtilités qui ont donné lieu à cette dispute; nous attendons avec une égale soumission le jugement du Vicaire de Jésus-Christ, résolus de ne plus écrire sur cette matière et de serrer plus que jamais les nœuds d'une amitié qui ne peut être ni mieux fondée ni plus glorieuse à l'un et à l'autre. Ce serait, Messeigneurs, le vrai moyen de faire encore plus de bien que la dispute ne fait de mal. Que si vous continuez d'écrire, l'on aura moins de respect pour les belles choses que vous nous dites sur la charité, sur la pureté, sur le désintéressement de l'amour de Dieu. Si vous faites un généreux sacrifice de vos propres intérêts, vous n'en serez que plus vénérables parmi les fidèles et plus redoutables aux

17. Allusion à I Cor., VIII, 1.
18. Jac., III, 2.

ennemis de la foi. Dieu n'a permis les autres contestations qui sont enfin dégénérées en parti et en hérésie que pour séparer la paille d'avec le bon grain; celle-ci n'aboutira sans doute qu'à convaincre le monde que vous êtes également soumis à l'Église et remplis de charité. J'en suis si convaincu, Messeigneurs, que je ne vous fais point d'excuse de la liberté que je viens de prendre. Le monde pourrait la traiter de téméraire ; mais je m'assure que vous ne trouverez pas mauvais qu'un prêtre vous donne avec respect cette marque sincère du zèle qu'il a pour votre gloire, qui dépend aujourd'hui des sages mesures que vous prendrez pour faire tourner à bien une contestation qui alarme les fidèles, qui trouble les consciences, qui scandalise les faibles, qui afflige l'Église, qui réjouit les libertins, qui fait triompher les hérétiques et qui m'oblige encore une fois de vous dire avec saint Augustin : « C'est une espèce de prodige, et de prodige bien triste de vous voir passer de la plus grande amitié à l'inimitié la plus extrême ». C'en serait encore un plus grand, mais bien consolant, de vous voir revenir de là à votre première amitié. Quelque difficile que soit ce prodige, je n'en désespère pas, et je joins mes faibles prières à celles de tous les gens de bien pour l'obtenir du Père des miséricordes.

Je suis, avec un profond respect, Messeigneurs, votre très humble et très obéissant serviteur[19],

BEAUJEU.

19. L'auteur, après coup, ajouta cette note : « J'envoyai cette lettre aux deux prélats. Je ne me souviens pas quelle en était la date. Apparemment ils la reçurent l'un et l'autre sans en faire cas. Car je n'en ai jamais parlé à feu M. Bossuet, que j'ai souvent vu depuis. » Une autre main a écrit : « Elle fut écrite l'an 1698. On peut ajouter ici ce que saint Augustin dit à saint Jérôme : « *In eâ* (id est *epistola*) *deploravi tantam inter vos extitisse discordiam*, etc. » (Ep. LXXXI, n. 1). Sur la couverture, cette pièce porte le millésime de 1699. La date de 1698 donnée par un titre plus ancien, concordant avec la note finale que nous venons de lire, nous porte à croire que ce Mémoire est plutôt de la fin de 1698.

5° *Projet de* Canons sur la Vie intérieure *proposé au Souverain Pontife et aux cardinaux le 5 mars 1699.*

I

Nullus datur status justorum habitualis in hac vita degentium, quantumvis pura et perfecta caritate sint præditi, a quo excludantur exercitia distincta aliarum virtutum, præsertim spei christianæ *per quam salvi facti sumus* (Rom, VIII, 24). Hinc in nullo justorum statu purus amor est unicum principium et unicum motivum omnium actuum qui deliberati ac meritorii sunt, ita quod spei aliarumque virtutum intrinseca et particularia motiva amittantur.

5° — C'est ce projet dont s'étant si fort l'abbé Bossuet, comme on l'a vu, p. 192 et 197. Le texte en a été publié par Phelipeaux (t. II, p. 241 à 245); on en peut voir une copie aux Affaires étrangères (*Rome*, t. 395, f° 109), et une autre à Saint-Sulpice dans le recueil de Ledieu sur le quiétisme (42° pièce).

Ce projet fut proposé au Pape par le général des carmes, selon Phelipeaux, ou par le cardinal Ferrari gagné par ce religieux, comme l'a raconté l'abbé Bossuet (plus haut, p. 198). Quoi qu'il en soit, le rédacteur de ces canons s'est inspiré des douze paragraphes de la lettre de l'archevêque de Cambrai au Pape, du 12 décembre 1698 (*Correspondance de Fénelon*, t. X, p. 144 à 154) et des articles d'Issy. On a vu (plus haut, p. 197 et suiv. ; 208 et suiv.) comment l'abbé Bossuet réussit à faire abandonner ce projet, qui pourtant tenait assez à cœur au Pape, car le Saint Père y voyait le moyen de mettre en sûreté la vraie doctrine, tout en épargnant une flétrissure à Fénelon. De son côté, Phelipeaux avait rédigé contre ce projet un mémoire aussitôt traduit en italien pour être remis aux cardinaux, reproduit dans sa *Relation* (t. II, p. 246 à 251), et au sujet duquel M. de Bausset a dit : « Si on élague de cet écrit tout ce que la prévention et l'esprit de parti pouvait avoir inspiré à l'abbé Phelipeaux, on doit reconnaître qu'il y avait renfermé, avec autant de précision que de justesse, les considérations les plus fortes pour démontrer les nouveautés de ce nouveau projet de canons. » (*Histoire de Fénelon*, édit. de 1850, t. II, p. 318).

II

Puræ ac perfectæ caritati minime derogat, velle Deum ut mercedem, nec aliam velle præter ipsum, atque ad Deum magis magisque diligendum collatis in nos ab ejus largitate beneficiis provocari, ut diligamus Deum, *quoniam* Deus *prior dilexit nos* (I Joan., IV, 10).

III

Christiana indifferentia tantopere a sanctis commendata circa hujus vitæ temporales eventus, ariditates et consolationes spirituales, quibus solet etiam in terris sanctitas abundare, versatur. Nulli autem christianorum licitum est esse indifferentem circa æternam salutem et media ad ipsam consequendam necessaria.

IV

Nullus datur status adeo perfectus, in quo anima toti suæ gratiæ fideliter cooperans nulla habeat desideria voluntaria ac deliberata sui boni, ne quidem ea quæ divinæ voluntati subordinata ac subjecta sunt et quæ a caritate imperantur; sed in omni statu quantumvis perfecto desideranda est æterna salus, ea etiam ratione qua bonum nostrum est et nostra quam maxime interest, in ordine tamen ad Dei gloriam ut finem, et ob divinum beneplacitum tanquam primum ac supremum motivum.

V

Similiter ab animabus perfectissimis removeri non debent desideria virtutum, perfectionis ac remissionis peccatorum, quatenus nobis bona sunt et ad vitam conducunt *æternam*, *finem sanctificationis nostræ* (Rom., VI, 22).

VI

Abnegatio, quam Jesus Christus in Evangelio a nobis requirit, intelligenda non est quoad omne quod nostra interest, etiam æternam salutem, cum omnium ipsemet Salvator, ut

nos ad nosmetipsos abnegandos pertraheret, illam nobis in præmium proposuerit, inquiens : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me : qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam ; qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam* (Matth., XVI, 24-25).

VII

Numquam licet animæ, etiam in extremis probationibus, sacrificium absolutum suæ æternæ salutis peragere, nec subinde director permittere potest, ut eadem anima jacturæ suæ æternæ salutis, atque damnationi æternæ simpliciter acquiescat : cum tum maxime ad sperandum in Dei misericordia anima erigi debeat, cum in spem tentatur.

VIII

Quamvis nullum opus supernaturale fieri possit absque auxilio gratiæ prævenientis, omnes tamen *sollicitudine non pigri* (Rom., XII, 11), cum metu et tremore suam salutem operando[1], a piis conatibus desistere non debent, timore prævenienti divinam gratiam : sicut nec gratia extraordinaria seu singularis aut nobis perspecta exspectanda est, quominus sive in casu sive extra casum præcepti, nosmetipsos ad bene operandum jugiter excitemus.

IX

Cum in homine ratione utente pars superior inferiorem regere debeat, ejusque moribus inordinatis resistere, hinc nulla datur separatio partis inferioris a superiore, ut generatim motus partis inferioris sint involuntarii et inculpabiles, tantum vero quod est voluntarium sit partis superioris.

X

Meditatio ad solas animas imperfectas rejicienda non est, neque christiana perfectio soli vitæ contemplativæ est alli

1 Cf. Philip., II, 12.

ganda; nec datur in hac vita status habitualis contemplationis ita sublimis, ut juxta ordinarium gratiæ cursum numquam anima amplius indigeat opportunis meditationibus adjuvari.

XI

Contemplatio pura ac directa voluntarie occupari potest circa divina attributa ac tres divinas personas, nec non circa Christi Domini humanitatem ejusque mysteria; nec datur status in quo contemplatrix anima non possit sibi Christum exhibere præsentem per fidem.

XII

Christiana perfectio omnibus Christi fidelibus est proponenda, tanquam meta ad quam omnes generaliter sunt vocati, quamvis in eam gradatim sint dirigendi et non omnes ad eam perveniant.

6° *Mémoire présenté au Roi le 18 avril 1699, au sujet des assemblées provinciales projetées par Sa Majesté.*

Pour maintenir les maximes gallicanes tout en accueillant le bref du Pape, on résolut de l'autoriser en France en le faisant accepter par les évêques réunis en assemblées provinciales, et l'idée en fut d'abord suggérée par l'archevêque de Reims[1]. Quelques-uns se réjouissaient de voir revivre ainsi l'usage des conciles provinciaux prescrits par le concile de Trente, mais qui ne se tenaient plus depuis longtemps, la monarchie voyant d'un aussi mauvais œil les conciles

6° On en trouve une copie de la main de Ledieu dans son Recueil, souvent cité, sur le quiétisme.

1. Phelipeaux, t. II, p. 288. Cf. Ledieu : M. de Meaux proposa « ou d'assembler les évêques qui se trouvaient à Paris, ou de les faire venir extraordinairement des provinces... M. de Reims s'avisa le premier de proposer les assemblées provinciales..., et M. de Paris servit utilement pour le succès de ce dessein. Le P. de La Chaise n'osa souffler et ne fut pas même consulté, tant on avait eu soin de le rendre suspect tout d'abord et de bien faire connaître la partialité de toute sa Compagnie dans cette affaire » (t. II, p. 9).

que les États généraux. Mais Bossuet, attentif à ne pas éveiller les susceptibilités du pouvoir, fit remarquer qu'il ne s'agissait pas de conciles, mais de simples assemblées, analogues aux assemblées générales du clergé de France, qui s'occupaient uniquement d'intérêts matériels et n'agitaient les questions de foi ou de discipline que sur l'ordre et avec l'agrément du Roi (Ledieu, dans la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1909, p. 46). D'autre part, les ministres conseillaient à Louis XIV de se faire représenter dans ces assemblées par des commissaires, et c'est pour écarter cette mesure que le présent mémoire, attribué à Bossuet par M. de Bausset, fut présenté au Roi le 18 avril par l'archevêque de Reims. Le prince en fut frappé, et, lorsque ses conseillers revinrent à la charge, il leur dit : « Non, je me fie aux évêques. » Les choses tournaient au gré de Bossuet ; « néanmoins, le jour même de l'assemblée (13 mai 1699), M. de Meaux me paraît avec un air embarrassé d'un homme qui, n'étant pas le maître, quoique supérieur en génie, craint de trouver de l'opposition et cherche dans sa tête à tout prévoir. Tout se passa dans une grande paix... « (Ledieu, *ibid.*).

A la nouvelle de ces assemblées, Quesnel écrivit : « Voilà un grand éclat qui déplaira fort à Rome et qui apparemment tend à prendre une résolution peu favorable. Je ne sais pourtant qu'en dire. Je ne suis pas bien aise de tout cela. Je voudrais qu'on laissât en repos ce pauvre archevêque, qui est assez humilié, sans le faire tympaniser davantage par tout le royaume dans les assemblées provinciales » (*Correspondance*, t. II, p. 54, 2 mai 1699).

Le concile de Trente, dans sa session XXIV, *de Reformatione*, ch. II, jugeant à propos de rétablir l'usage des conciles provinciaux, qui avait été interrompu, ordonna à tous les métropolitains de les convoquer de trois en trois ans.

En exécution d'un décret si utile pour la réformation de l'Église, M. le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, tint à son retour de Trente un concile de sa province en 1564, dans son église métropolitaine[2].

2. Ce concile tenu par Charles, cardinal de Lorraine, dura du 25 novembre au 13 décembre. Ses décrets, imprimés d'abord dans les *Concilia novissima Galliæ*, de Louis Odespun de La Mechlinière, Paris, 1646, in-fol., p. 1 à 84, ont trouvé place au tome XV de la collection de Labbe et dans les *Actes de la province ecclésiastique de Reims publiés par Mgr Gousset*, t. III, Reims, 1844, in-4, p. 151 et suiv. (Cf. D. Marlot, *Historia Ecclesiæ Rhemensis*, t. II, p. 819, et

On en a tenu depuis un second à Reims, un à Rouen, deux à Bordeaux, un à Tours, un à Bourges, un à Aix, un à Toulouse.

Le dernier de ces conciles provinciaux est le second de Bordeaux, qui fut assemblé en 1624; tellement qu'en soixante ans, on en a tenu neuf en France[3].

M. le cardinal du Perron, archevêque de Sens, assembla à Paris en 1612 Messieurs les évêques de sa province[4], pour la condamnation du livre du docteur Richer[5].

J.-J. Guillemin, *le Cardinal de Lorraine*, Paris, 1847, in-8, p. 397 et suiv.).

3. Le concile tenu à Rouen par le cardinal de Bourbon, qui depuis fut reconnu pour roi par la Ligue, est antérieur au second concile de Reims. Voir : *Decreta synodi provincialis habitæ Rothomagi a Carolo cardinale Borbonio, archiepiscopo Rothom., anno 1581*, Paris, 1582, in-8.

Le second concile de Reims fut convoqué par le cardinal Louis de Guise, neveu et successeur du cardinal de Lorraine : *Concilium provinciale Rhemense primum a Ludovico cardinali a Guisia habitum anno 1583*, Reims, 1585, in-8; cf. Mgr Gousset, *op. cit.*, p. 429 et suiv. — *Decreta concilii provincialis Burdigalæ habiti anno 1582 ab Antonio Prevotio Sansaco*, Bordeaux, 1584, in-4; *Decreta concilii provincialis Burdigalæ habiti a Francisco cardinali de Sourdis anno 1624*, Paris, 1625, in-8. — *Decreta synodi provincialis Turonensis, partim Turoni, partim Andegavi habitæ a Simone a Maillé anno 1583*, Paris, 1585, in-8; traduction française par S. Gallant, Paris, 1585, in-8; — *Decreta concilii provincialis Bituricensis a Reginaldo de Baulne celebrati anno 1584*, Paris, 1586, in-8. — *Decreta synodi provincialis Aquensis ab Alexandro Canigiano habitæ anno 1585*, Paris, 1586, in-8. — *Concilium provinciale Tholosanum a Francisco de Joyosa cardinali, anno 1590*, Toulouse, 1593, in-4; traduction française, Toulouse, 1597 in-8.

4. Paris ne fut érigé en archevêché qu'en 1622; jusque-là, il fit partie de la province de Sens.

5. Il a été question d'Edmond Richer dans notre t. III, p. 81. Après avoir embrassé avec ardeur les idées démocratiques de la Ligue, il s'était rallié à la doctrine opposée, et son gallicanisme excessif l'avait fait déposer, en 1612, du syndicat de la Faculté de théologie, où il avait été nommé en 1608. On trouvera dans l'abbé Ed. Puyol, *Edmond Richer*, Paris, 1875, t. II, p. 419 à 432, la liste des ouvrages du célèbre syndic, parmi lesquels nous citerons seulement : *De ecclesiastica et civili potestate*, Paris, 1611, in-4 (écrit à

M. l'archevêque d'Aix[6] tint, dans la même année, une pareille assemblée de sa province pour la même raison.

Ces deux dernières assemblées, tenues pendant la minorité de Louis XIII, eurent la même forme de celles qu'on projette de convoquer aujourd'hui.

Aucuns commissaires de nos rois n'ont été présents aux séances des conciles provinciaux, ni des assemblées dont on vient de parler.

On ferait donc une chose nouvelle, si on prenait le parti d'en envoyer dans les assemblées dont il s'agit aujourd'hui.

D'ailleurs, qu'est-ce que ces commissaires y feraient? Ils n'y seraient pas pour délibérer avec nous, ni pour nous aider de leurs lumières : ils ne pourraient donc passer que pour des inspecteurs envoyés par le Roi, afin de nous contenir pour ainsi dire dans notre devoir[7] ; comme si S. M., se défiant de ceux de notre Ordre, croyait devoir nous faire tous veiller par des laïques, et ne pouvoir s'assurer de notre fidélité qu'avec cette précaution, qui nous déshonorerait dans l'esprit des peuples et avilirait notre ministère dans nos diocèses.

Je dis plus, car j'ose avancer que cette nouveauté empêcherait le bien que le Roi veut faire, et ferait une plaie mortelle à nos libertés, qu'[il] a pourtant intérêt de maintenir contre toutes les vaines prétentions de la cour de Rome.

S. M. croit que, pour étouffer dans ses États la doctrine erronée et pernicieuse du livre de M. de Cambrai, elle doit procurer la publication du jugement que le Pape vient de rendre contre ce livre. On convient que cette publication est nécessaire et qu'elle sera très utile ; mais il faut tabler sur

l'occasion duquel le cardinal du Perron convoqua l'assemblée de sa province) ; *Histoire du syndicat d'Edmond Richer*, Avignon, 1753, in-12 ; *Historia Academiæ Parisiensis*, Bibl. Nationale, ms lat. 9943 à 9948 ; *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, fr. 10448, publiée par le chanoine Ph. Dunand, Paris, 1911, 2 vol. in-8 (Cf. Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, Paris, 1893, in-8).

6. Paul Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, de 1599 à 1614.

7. C'est à ce titre qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, des commissaires royaux assistaient aux séances des synodes protestants.

nos maximes, suivant lesquelles un jugement du Pape en matière de foi ne doit point être publié en France, qu'après une acceptation solennelle de ce jugement faite dans une forme canonique par les archevêques et évêques du royaume. Une des conditions essentielles à cette acceptation est qu'elle soit entièrement libre. Passerait-elle de bonne foi pour l'être, si les peuples voyaient des commissaires du Roi dans nos assemblées? Peut-on nier que leur présence n'y portât un air de contrainte, qu'on ne manquerait pas d'alléguer quelque jour pour donner atteinte à tout ce qu'on y fera?

Le Roi voudrait-il en pareille matière ordonner, sans aucune nécessité, une nouveauté de cette conséquence et si affligeante pour le premier Ordre du royaume, composé de prélats ses sujets, tous aussi attachés à son service et à sa personne sacrée qu'ils le doivent être par leur état et par leur reconnaissance, et dont S. M. n'a jamais eu lieu de soupçonner la fidélité?

L'exemple que le Roi donnerait en cette occasion serait d'autant plus dangereux que ses successeurs, même les plus sages, croiront pouvoir en toute sûreté régler leur conduite sur tout ce qu'ils verront avoir été pratiqué dans le long et glorieux règne de S. M. Ainsi l'Église, qui est libre, courrait risque par cet exemple, dont on pourrait abuser dans les siècles à venir, d'être asservie contre l'intention du prince incomparable qui lui donne tous les jours des marques si éclatantes et si effectives de sa protection.

V

Approbations données par Bossuet.

32° — *La confrérie des agonisans, érigée dans l'église des Religieux Trinitaires de la Ville de Meaux, sous le titre de la Croix, et sous l'Invocation de Nôtre-Dame de Pitié.* Par l'authorité de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux. Paris, Pierre de Launay, 1698, petit in-8, 5 ff. prél. non chiffrés, 179 p., 1 fig.

Au 5e f., on lit l'approbation suivante :

« Nous Evêque de Meaux, après avoir leu et examiné les « Instructions et Reglemens pour la Confrerie des Agonisans « érigée par Nous dans l'Eglise des Religieux de la Trinité « de Meaux, Nous les avons approuvez et approuvons, et en « permettons l'Impression.

« Fait et donné à Paris dans nôtre Hôtel, le dix-huitième « jour de Février, l'an mil six cens quatre-vingt dix-huit.

« ✠ J. Benigne é. de Meaux. »

Par le commandement de Monseigneur.

Ledieu.

32° — Voir t. VIII, p. 546. — Pièce rare communiquée par M. Ogier de Baulny. Bossuet avait autorisé l'érection de la confrérie des agonisants à Meaux, le 3 avril 1697. L'avis préliminaire apprend que le prélat s'était fait inscrire au nombre des associés.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS[1]

1° *LETTRES ÉCRITES PAR BOSSUET*

à

AGUIRRE (le cardinal d'):

1699, 6 avril, lettre 1898, page 275; — 12 avril, lettre 1899, page 289.

ASSOMPTION (Sœur de l'). Voir DUMANS.

BÉRINGHEN (Anne Généreuse Constance Marie de), abbesse de Faremoutiers:

1699, 20 janvier, lettre 1842*, page 90; — 21 février, lettre 1861*, page 154.

BOSSUET (l'abbé Jacques-Bénigne):

1698, 15 décembre, lettre 1822, page 1; — 21 décembre, lettre 1825, page 18; — 28 décembre, lettre 1828, page 31; — 30 décembre, lettre 1830, page 41.

1699, 5 janvier, lettre 1831, page 43; — 12 janvier, lettre 1836, page 70; — 19 janvier, lettre 1840, page 84; — 22 janvier, lettre 1844, page 97; — 27 janvier, lettre 1846, page 99; — 2 février, lettre 1850, page 110; — 2 février, lettre 1851, page 114; — 9 février, lettre 1855, page 127; — 16 février,

1. L'édition des *Œuvres de Bossuet* par Lachat (Paris, Vivès, 1862-1866, 31 vol. in-8) étant jusqu'ici la plus complète et la plus répandue, nous marquons d'un astérisque le numéro des lettres qui n'y sont point contenues, aussi bien que les lettres absolument inédites.

Des 141 lettres de ce onzième volume, 69 ont été publiées d'après les originaux, 22 sur des copies authentiques, et les autres, sauf indication contraire, d'après le texte donné par Deforis. On remarquera que 33 de ces lettres ne figurent pas dans l'édition Lachat; le texte d'une quarantaine d'autres, déjà données par lui, a été complété et corrigé d'après les originaux, et on saura bien regarder comme inédites celles qui n'ont été publiées dans la *Revue Bossuet* qu'en vue de la présente édition.

lettre 1857, page 139; — 23 février, lettre 1863, page 155; — 2 mars, lettre 1870, page 178; — 9 mars, lettre 1874, page 193; — 16 mars, lettre 1878, page 218; lettre 1879, page 220; — 23 mars, lettre 1882, page 242; — 30 mars, lettre 1888, page 259; — 1er avril, lettre 1890, page 266; — 2 avril, lettre 1891, page 270; — 6 avril, lettre 1892, page 271; — 12 avril, lettre 1900, page 290; — 19 avril, lettre 1902, page 301; — 27 avril, lettre 1907, page 319; — 29 avril, lettre 1911, page 333; — 4 mai, lettre 1915, page 342; — 11 mai, lettre 1920, page 365.

Bouillon (le cardinal de):
1699, 3 mai, lettre 1914, page 340.

Cornuau (Marie Dumoustier, Sœur):
1699, 5 février, lettre 1853, page 125.

Cosme III. Voyez Grand duc de Toscane.

Dumans (Sœur), de l'Assomption:
1699, 21 février, page 153.

Dumoustier (Marie). Voir Cornuau.

Faremoutiers (l'Abbesse de). Voir Beringhen.

Grand duc (le) Cosme III de Toscane:
1699, 29 avril, lettre 1910*, page 332.

La Broue (Pierre de), évêque de Mirepoix:
1699, 24 février, lettre 1865, page 165; — 2 mai, lettre 1912, page 336.

La Maisonfort (Marie Françoise Silvine Le Maistre de):
1699, 22 avril, lettre 1905, page 310.

Leibniz (Geoffroy-Guillaume):
1699, 11 janvier, lettre 1835*, page 68.

Le Scellier (Jean):
1699, 25 janvier, lettre 1845*, page 98; — 20 février, lettre 1859*, page 153.

Luynes (Marie-Louise d'Albert de), dite Sœur Marie de Saint-Bernard:
1699, 5 février, lettre 1854, page 126.

Noailles (Antoine de), archevêque de Paris:
1699, 11 avril, lettre 1897, page 284.

Renaudot (l'abbé Eusèbe):
1699, mars, lettre 1875, page 195; — 11 avril, lettre 1898, page 288.

SPADA (le cardinal) :
1699, 21 avril, lettre 1904, page 309.

TAISAND (Pierre) :
1699, 21 février, lettre 1862*, page 154.

TORCY (Jean-Baptiste Colbert, marquis de) :
1699, 3 mai, lettre 1916, page 339.

VALBELLE (Alphonse de), évêque de Saint-Omer :
1699, 12 mai, lettre 1922*, page 371 ; — 13 mai, lettre 1923*, page 374.

2° *LETTRES ÉCRITES A BOSSUET*

par

BARBEZIEUX (Louis-François Le Tellier, marquis de) :
1698, 25 décembre, lettre 1827*, page 30.

BOSSUET (l'abbé Jacques-Bénigne) :
1698, 16 décembre, lettre 1823, page 3 ; — 23 décembre, lettre 1826, page 21 ; — 30 décembre, lettre 1829, page 32.
1699, 8 janvier, lettre 1833, page 51 ; — 9 janvier, lettre 1834, page 63 ; — 13 janvier, lettre 1837, page 73 ; — 15 janvier, lettre 1838, page 78 ; — 16 janvier, lettre 1839, page 85 ; — 20 janvier, lettre 1843, page 91 ; — 27 janvier, lettre 1847, page 102 ; — 3 février, lettre 1851, page 116 ; — 10 février, lettre 1856, page 131 ; — 17 février, lettre 1858, page 144 ; — 24 février, lettre 1864, page 156 ; — 1er mars, lettre 1869, page 172 ; — 3 mars, lettre 1871, page 181 ; lettre 1872, page 186 ; — 7 mars, lettre 1873, page 192 ; — 10 mars, lettre 1876, page 196 ; — 13 mars, lettre 1877, page 205 ; — 17 mars, lettre 1881, page 227 ; — 24 mars, lettre 1884, page 240 ; — 31 mars, lettre 1889, page 263 ; — 7 avril, lettre 1895, page 278 ; — 14 avril, lettre 1901, page 292 ; — 21 avril, lettre 1903, page 304 ; — 28 avril, lettre 1908, page 321 ; — 5 mai, lettre 1918, page 347 ; — 12 mai, lettre 1921, page 367.

BOUILLON (le cardinal de) :
1699, 24 février, lettre 1867, page 164 ; — 7 avril, lettre 1896, page 283.

BRISACIER (Jacques Charles de) :
1699, janvier, lettre 1841, page 89.

Campioni (le P. François), trinitaire :
1699, 17 mars, lettre 1880, page 225; — 7 avril, lettre 1894, page 276.

Cloche (le P. Antonin), général des dominicains :
1699, 28 avril, lettre 1909, page 330; — 5 mai, lettre 1917, page 346.

Latenay (le P. de) :
1698, 16 décembre, lettre 1824, page 17.

Leibniz (Geoffroy-Guillaume) :
1699, mars (?), lettre 1868*, page 169; — 23 avril, lettre 1906*, page 312; — 8 mai, lettre 1919*, page 359.

Le Scellier (Jean) :
1699, 4 février, lettre 1852*, page 124.

Lieutenante générale (Mme la). Voir Mme Payen.

Massoulié (le P.), dominicain :
1699, 5 mai, lettre 1916, page 345.

Payen (Nicolas) :
1699, janvier, lettre 1849*, page 110; — 24 mars, lettre 1885*, page 256.

Payen (Marie Hélène Le Féron, dame) :
1699, mars, lettre 1886*, page 257.

Phelipeaux (l'abbé Jean) :
1699, 6 janvier, lettre 1832, page 48; — 24 février, lettre 1866, page 166; — 24 mars, lettre 1883, page 245.

Pontchartrain (Louis Phelypeaux de) :
1699, 28 janvier, lettre 1848*, page 109; — 24 mars, lettre 1887*, page 258.

Renaudot (l'abbé Eusèbe) :
1699, 9 mars, lettre 1875, page 195.

Tiberge (Louis) :
1699, janvier, lettre 1841, page 89.

TABLE DES APPENDICES

I

Le curé de Seurre. 397

I. Lettre de Robert à la Sœur Anne Billot (page 377). — II. Prône de Robert (page 379); sa rétractation et son accommodement avec Dupuys (page 383). — III. Sentence arbitrale (page 389). — IV. Sentences portées contre Robert (page 390). — V. Monitoire de l'official du diocèse de Langres (page 396).

II

Lettres diverses sur le quiétisme. 400

Le cardinal d'Estrées (pages 400 et 451). — L'archevêque de Reims (pages 401, 440 et 452*). — Antoine de Noailles (pages 401, 418, 420, 421, 422, 428, 433, 434, 438, 440 et 449). — Phelipeaux (pages 402*, 409*, 426*, 430*). — L'abbé Bossuet (pages 404*, 413*, 417*, 419*, 423* et 441). — Louis XIV (pages 407, 435*, 449 et 452*) — Innocent XII (pages 408*, 445 et 455*). — Jacques Langlois (page 431*). — Mémoire remis avec la lettre du Roi (pages 436). — Fénelon (pages 446, 448 et 450).

III

Mémoires et écrits divers sur le quiétisme. 456

Consultation des docteurs de Paris sur le livre des *Maximes* (page 456). — Mémoire de l'abbé Phelipeaux (page 471) — Remarques sur l'écrit de M. de Cambrai qui a pour titre : *Libelli propositiones* etc. (page 475) — Lettre de l'abbé de Beaujeu à Bos-

suet et à Fénelon (page 479). — Projet de canons sur la vie intérieure (page 489). — Mémoire au sujet des assemblées provinciales (page 492).

IV

Approbations données par Bossuet. 497

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND.

PQ
1728
A4
1909
t.11

Bossuet, Jacques Bénigne
Correspondance de
Bossuet

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY